This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

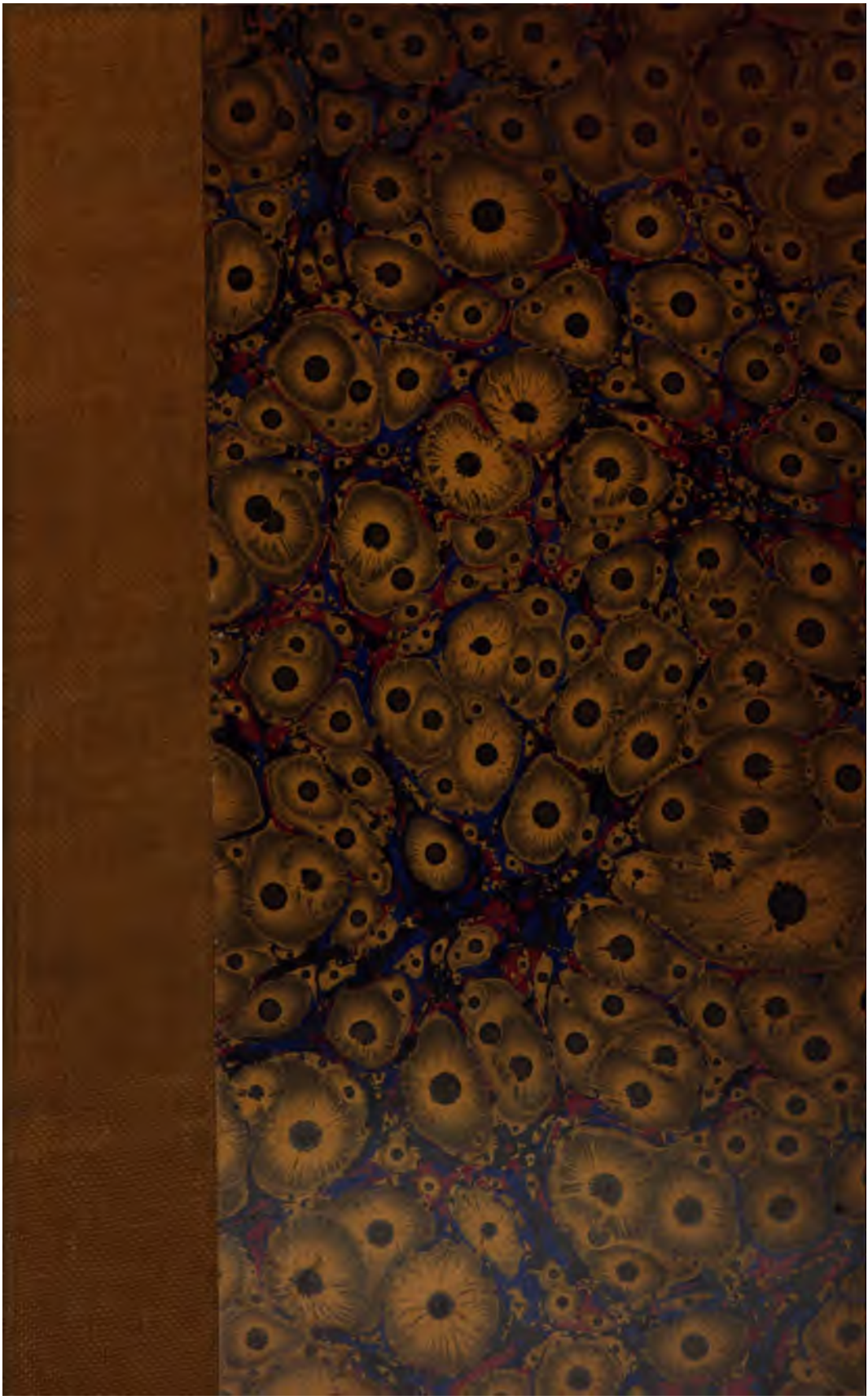

C
Bernier

Harvard Divinity School

ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL LIBRARY

MDCCCCX

CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

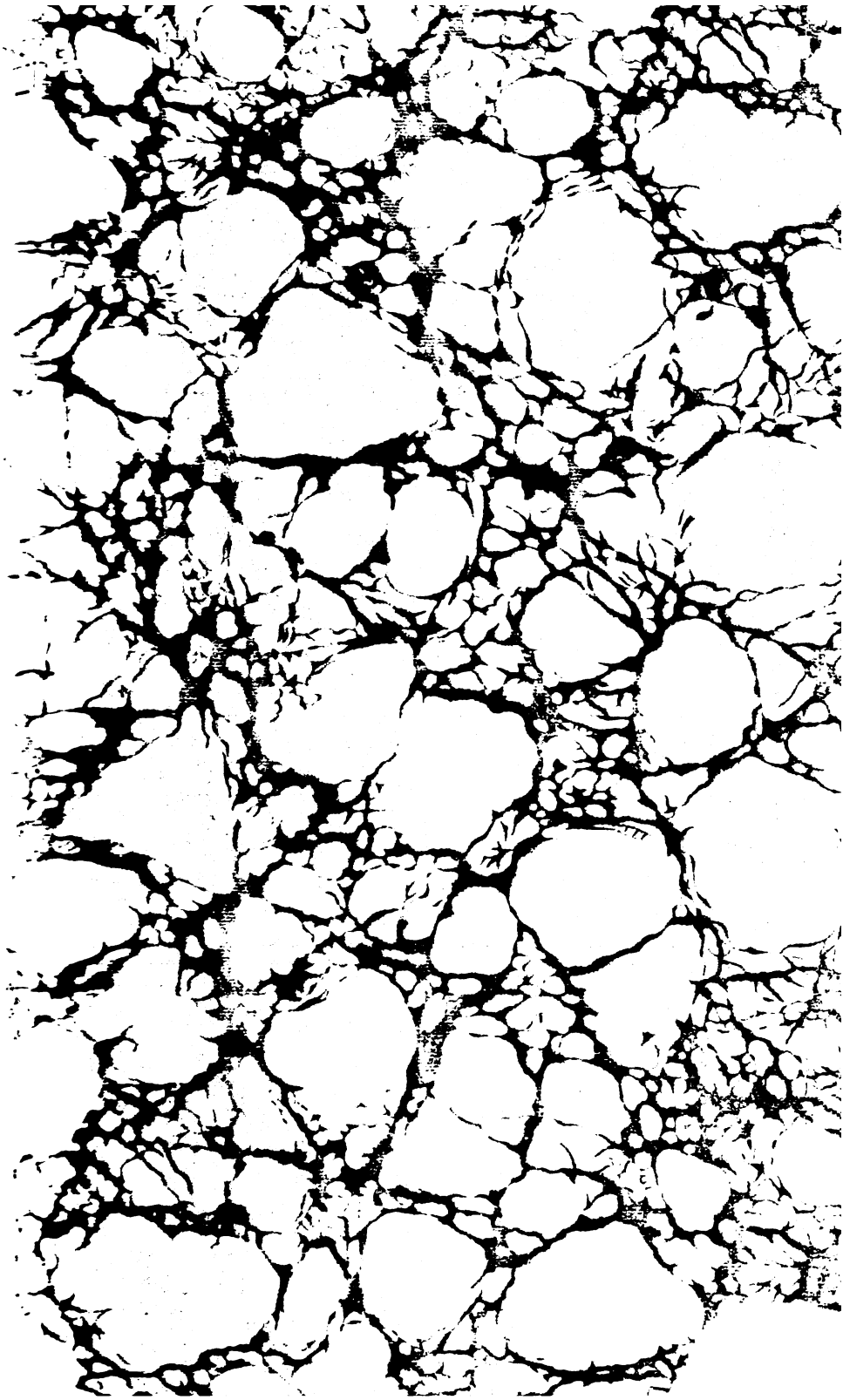

UN DERNIER GALLICAN

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(1791-1851)

PAR

ALBERT HOUTIN

PARIS
LIBRAIRIE EMILE BOUSSY

UN DERNIER GALLICAN

OUVRAGES DE L'AUTEUR

Les Origines de l'Eglise d'Angers. — La Légende de saint René. — Paris, Nourry ; Laval, A. Goupil, novembre 1901. In-8°, 76 p. — Prix : 2 fr.

Mes difficultés avec mon Evêque — Imprimé en avril, mis en vente en décembre 1903. In-8, 62 p.— Paris, Nourry.— Prix : 1 fr. 50.

ÉTUDES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE SUR LE XIXe SIÈCLE

Dom Couturier, abbé de Solesmes. — Paris, Nourry ; Angers, Germain et G. Grassin, rue du Cornet, juillet 1899. In-18, 384 p. avec portrait. — Prix : 3 fr.

Le Petit Séminaire Mongazon. Essai publié dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers* de janvier à novembre 1900.

Lettre à Dom Chamard sur un dernier Gallican. — 25 août 1901. In-8, 26 p. — Paris, Nourry. — Prix : 1 fr.

La Question Biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle. — Deuxième édition, revue et augmentée. — Paris, Picard (rue Bonaparte, 82), novembre 1902. In-8, IV-378 p. — Prix : 4 fr.

La Controverse de l'Apostolicité des Eglises de France au XIXe siècle. — Troisième édition, revue et augmentée. — Paris, Picard, mars 1903. In-12, 315 p. — Prix : 3 fr. 50.

L'Américanisme. — Paris, Nourry, décembre 1903. In-12, VII-497 p. — Prix : 3 fr. 50.

UN DERNIER GALLICAN

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(1795-1859)

PAR

ALBERT HOUTIN

Deuxième édition, revue et augmentée

PARIS
LIBRAIRIE EMILE NOURRY
*11, rue des Saints-Pères, VIe*

1904
Tous droits réservés.

ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY
CAMBRIDGE, MASS.
BL 714

« La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde de ne pas craindre de dire vrai ; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie ni d'animosité ».

Lettre de LÉON XIII *sur l'Histoire*,
18 août 1883.

AVANT-PROPOS

La première édition de ce livre parut dans la *Revue de l'Anjou* de novembre 1898 à février 1901. Son tirage à part forme un volume de 364 pages.

En insérant cette étude dans un périodique de la région qu'elle intéressait particulièrement, je me proposais de recueillir des corrections et des suppléments d'information pour un travail très délicat. J'atteignis mon but. Tout le long de la publication on me fit l'honneur de me communiquer de nouveaux documents. Après son achèvement, j'eus la bonne fortune d'une critique d'ensemble. Elle me fut accordée par dom Chamard, l'un des disciples les plus fidèles et les plus autorisés de dom Guéranger, le grand adversaire du gallican Bernier [1].

Cette seconde édition bénéficie de toutes les observations qui m'ont été adressées. Elle est allégée d'un grand nombre de détails concernant l'Anjou. Par contre, elle est augmentée de 5 chapitres complètement inédits [2].

Pour éviter toute équivoque, je tiens à répéter quelques-unes des explications que j'ai déjà données. Mon dessein n'est point de ressusciter le gallicanisme. Il est mort, comme finit par mourir, Dieu merci, tout ce qui est illogique. J'ai voulu, simplement, représenter la carrière d'un de ses der-

1 *Revue de l'Anjou*, numéros de mars-juin 1901 (Tirage à part : *Dom Guéranger et l'abbé Bernier*, Angers, Germain, in-8, 63 p.). Comme dom Chamard paraissait craindre que mon dessein ne fût de réhabiliter l'hérésie gallicane, je crus devoir le détromper, dans le numéro suivant. (*Lettre à dom Chamard sur Un dernier gallican*. tirage à part, in-8, 26 p.)

2 Les chapitres VIII, XII, XX, XXI, XXIV.

niers tenants et des scènes de la vie ecclésiastique au XIXe siècle.

Le chanoine Bernier fut pédagogue, curé, vicaire général, théologien d'un concile et d'un évêque, fondateur d'une congrégation. Sa vie présente un tableau de toutes les situations dans lesquelles un prêtre peut exercer son ministère. Les luttes doctrinales où il fut mêlé ont été combattues dans tous les diocèses de France et même dans toute l'Eglise catholique. Mais sur bien peu de théâtres elles réunirent des acteurs aussi curieux et aussi représentatifs que celles qui mirent aux prises, en Anjou, le restaurateur des moines, dom Guéranger, Jules Morel, le panégyriste de l'Inquisition, le célèbre politique Falloux, le chevaleresque comte de Quatrebarbes, l'honnête ministre Freslon, Mgr Angebault, le vrai type de l'évêque [1], le vénérable père Gautier, de la Société de Jésus. C'est pourquoi j'ai voulu en conserver le souvenir.

Il m'est arrivé quelquefois de prendre parti. Je croyais alors que les documents forçaient absolument le jugement et l'expression. Autrement je laisse chacun libre de s'édifier des pièces authentiques que je rapporte, le plus souvent intégralement jusqu'à l'encombrement. Si, dans le dernier chapitre et çà et là, j'ai dégagé très brièvement quelques idées générales, c'est qu'elles indiquent le lien qui rattache le présent au passé et permettent de tirer plus facilement les leçons de cette histoire.

Paris, 17 mars 1904.

1 Parole du nonce Chigi, rapportée par L. Guiet, *Vie de Mgr Angebault*, p. 501.

UN DERNIER GALLICAN

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(1795-1859)

I

Enfance et Jeunesse [1]
(1795-1821)

La famille du chanoine Henri Bernier habitait Cholet. Son père était marié depuis quelques années quand éclata la guerre de Vendée. Pour se mettre à l'abri des malheurs de son pays, il émigra vers la Normandie avec sa femme et la petite fille qui était le premier fruit de leur mariage. Ce fut à Alençon que lui naquit un second enfant, Henri-Ambroise, le 29 avril 1795. Plus tard, après le retour au foyer, deux autres garçons, Eugène et Benjamin, accrurent la famille.

Le père, possédant à juste titre la confiance d'une grande maison industrielle de la ville, fut, pendant de

1 *Revue de l'Anjou*, XXXVII (1898).

longues années, chargé de la surveillance de nombreux ouvriers. La mère s'occupait de ses enfants autant que le lui permettait le travail de tisserande dont elle vivait. C'était une femme énergique et d'une intelligence remarquable. Elle s'efforça d'imprégner de foi l'âme des siens et de leur communiquer sa propre vigueur.

Dans ses dernières années, M. Bernier se plaisait à raconter certains épisodes de son enfance. Il disait qu'étant tout petit il était souvent confié à la garde d'une vieille tante. Un jour, sa vivacité trompa la vigilance de sa gardienne; il s'arracha de ses bras et se précipita sur des charbons ardents. De cet accident, qui faillit lui coûter la vie, il conserva toujours une large cicatrice à la tempe gauche.

Il aimait encore à rappeler que sa mère essayait de le retenir près d'elle en lui imposant la tâche de nouer quelques bouts de fil. Se sentant fort peu d'attraits pour ce genre d'occupation, l'enfant cherchait à s'évader par tous les moyens possibles. La tentation devenait surtout violente, irrésistible, au son du tambour qui battait souvent à l'époque des guerres de l'empire. Quoique Henri fût sévèrement puni de ses fugues, il les réitérait quand même. Un jour, comme il entendait au dehors plus de bruit que de coutume, il partit furtivement. Dès qu'il eut appris ce dont il était question : la paix ! — la paix pour laquelle tous exprimaient les vœux les plus ardents — il accourut à la maison. Porteur d'une si bonne nouvelle, il pensait pouvoir reparaître fièrement et sans crainte. Il ne s'était pas trompé.

Pourtant, bien qu'il vît apprécier la paix, ses goûts

étaient tout autres. « Tiens, dit-il une fois avec enthousiasme à Eugène, j'ai trouvé de la poudre. Faisons la guerre ; tends la main. » Et le petit frère obéissant reçut la poudre à laquelle Henri s'empressa de mettre le feu. Aux cris de la victime, la mère accourut, mais le coupable s'était enfui à toutes jambes au collège.

Ayant remarqué de bonne heure ses dispositions pieuses et intellectuelles, sa mère avait conçu l'espoir qu'il pourrait bien devenir prêtre. Aussi prit-elle pour lui des soins particuliers et voulut-elle qu'il fît ses classes. Elle garda toujours dans son cœur la parole du principal confirmant ses espérances. Il lui avait dit : « Votre petit bonhomme ira loin ». Quand le vieux chanoine, abandonné de tous, racontait cette anecdote, n'y pouvait-il point mettre quelque malice ?

Du collège de Cholet, l'enfant fut placé, pour une courte période, à celui de Château-Gontier, puis à celui de Beaupréau.

Cet établissement avait été fermé en 1792 ; mais dès 1797, l'un de ses anciens professeurs, l'abbé Loir-Mongazon avait ouvert dans la ville une nouvelle école ecclésiastique. La première année complète de cette restauration fut l'année scolaire 1800-1801. Quand Henri Bernier y entra, le collège fonctionnait normalement. Sa physionomie était singulière. Les étudiants, nobles ou roturiers, et ceux-ci plus encore que ceux-là, se vantaient d'être fils ou neveux de « martyrs ». Plusieurs des professeurs, enrôlés dans l'armée catholique, en avaient été aumôniers, puis avaient erré dans la campagne, se cachant de ferme en ferme, parfois

dans un péril imminent. Groupés autour de M. Mongazon, dans une maison dénuée de toutes les commodités nécessaires à l'étude, maîtres et élèves supportaient leurs privations avec enthousiasme et travaillaient avec ardeur. Il s'agissait non seulement de leur fortune et de leur avenir : ils voulaient refaire la patrie. Autour d'eux, tout était un continuel stimulant. Dans cette campagne ruinée, chaque accident de terrain, chaque maison, réveillait des souvenirs de la grande guerre, que les enfants se racontaient sans cesse. Les uns, comme Louis de la Paumelière, pouvaient dire la triste fin d'un père mort sur l'échafaud ; d'autres, comme Levieil de la Marsonnière, les malheurs d'un petit mendiant, orphelin de *brigands* [1] ; d'autres, comme Théodore de Quatre-barbes, le temps de l'émigration où une marquise, sa mère, avait gagné le pain de ses enfants en tressant des chapeaux de paille. Aux souvenirs du passé, quelles nouvelles venaient s'ajouter! C'étaient les phases de l'épopée de Bonaparte, le détrônement des Bourbons de Naples et d'Espagne, la persécution du pape. Bientôt les événements se précipitaient : la déchéance du Corse, le retour du roi, les Cent-Jours, la seconde Restauration. On déchirait les cocardes tricolores, on illuminait, le drapeau blanc flottait, puis se cachait, et enfin reparaissait. Il est facile de se représenter quelle devait être l'effervescence d'une telle jeunesse, puisque dans l'agitation légitimiste de 1832, sur les quarante-cinq

1 *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, p. 117. A moins d'indication contraire, quand je cite cet ouvrage, je renvoie à la 2e édition.

combattants de la Pénissière on retrouve onze anciens élèves de Beaupréau et condisciples de M. Bernier [1].

Déçu de ses espérances politiques et publiant ses souvenirs de collège dans les premières années du second empire, le chanoine d'Angers n'a point décrit ce mouvement d'idées qui faisait rêver ses camarades de croisades et de saintes expéditions, et qui sans doute ne fut pas étranger à ses goût de polémiste. Il a raconté le cours plus ordinaire de la vie des collégiens et, pour connaître la sienne avec détails, il suffit de se reporter à la *Notice historique* qu'il a consacrée à son cher collège de Beaupréau [2].

Henri Bernier faisait sa seconde (année scolaire 1811-1812) quand le supérieur reçut l'ordre de congédier tous ses élèves de rhétorique [3]. La plupart allèrent achever leurs études au Lycée d'Angers. Ce fut une consolation pour M. Mongazon de voir quelques-uns de ses élèves briller six mois après à la distribution des prix du collège impérial. Il s'établit une heureuse émulation entre la jeunesse laïque et la cléricale. Celle-ci lutta glorieusement ; elle obtint même une supériorité marquée dans le cours nombreux et brillant de 1812-1813. René Régnier, le futur cardinal-archevêque de Cambrai, se plaça à la tête de la classe entière et s'y maintint [4].

1 *Notice*, p. 298.

2 Voyez un épisode de son année de troisième (année scolaire 1810-1811), une sédition au collège, *Notice*, p. 203-207.

3 *Notice*, p. 212 (1re édit).

4 *Ibid.*, p 213. — René Régnier, né à Saint-Quentin, près Baugé, le 17 juillet 1794, avait fait ses premières études au Prytanée de La Flèche. Il mourut en 1881.

Régulièrement, M. Bernier aurait dû faire partie de ce cours et lutter dès lors avec celui que les Angevins mirent toute sa vie en parallèle avec lui. Il regretta toujours de n'avoir point pris part à un concours qui aurait probablement constaté sa supériorité.

Embarrassé pour se procurer des régents, M. Mongazon avait offert à Henri Bernier de faire en particulier sa rhétorique avec un professeur et d'être en même temps maître de septième. Le jeune homme, âgé de dix-sept ans, trouva la proposition très avantageuse. Peut-être, en l'acceptant, fut-il cependant moins décidé par son propre intérêt que par celui de sa famille. Dans l'espoir qu'ils suivraient les traces de leur aîné, ses frères avaient été mis au collège. En restant avec eux, Henri pensait leur être utile. A l'exception d'un seul professeur, tous ceux dont il se trouva le collègue avaient été ses maîtres. Tous se montrèrent avec lui cordiaux et familiers, comme s'il eût toujours été leur collaborateur. Durant l'année 1813-1814, il fut professeur de quatrième; puis il suivit ses élèves en troisième.

Enfin, comme M. Mongazon avait pu se procurer un autre régent, il quitta Beaupréau dans l'automne de 1815, pour aller faire ses études de théologie à Angers.

Il a sans aucun doute rappelé ses propres impressions, quand, parlant d'un de ses intimes amis entré au séminaire un an avant lui, il s'exprimait ainsi :

« Ce fut un jour de fête, un jour de bonheur pour M. Ploquin et pour ses condisciples, que celui qui les plaça sous la direction de cet homme, de vénérable, de sainte, de délicieuse mémoire, dont le nom rappelle tant de science, tant de vertus,

tant et de si importants services rendus à notre diocèse, de cet incomparable abbé Meilloc [1], si édifiant comme prêtre, si aimable comme supérieur, si habile comme administrateur, si complet, en un mot, que personne ne l'égalait pour la finesse du tact ou la justesse des aperçus dans l'appréciation des sujets, non plus que pour la dextérité dans le maniement des esprits, et qui ne le cédait à personne, ni en aménité, ni en dévouement paternel et généreux pour les élèves du sanctuaire. Il avait alors pour collaborateurs M. Frémond et M. Desgarets, qui remplirent si dignement après lui les fonctions du supériorat, et dont les noms se confondent avec le sien dans les plus doux souvenirs du clergé [2]. »

Ces lignes suffisent pour montrer la filiale vénération de leur auteur envers ses anciens directeurs. Toutes les fois qu'il eut l'occasion de parler de leur société, il en fit un éloge aussi cordial. Il les voyait souvent, en reçut toujours volontiers des conseils, que, malheureusement pour lui, il ne crut pas toujours devoir suivre. Tant qu'il habita Angers, il eut son confesseur au séminaire. Et, au lendemain de sa mort, quand un prêtre [3], beaucoup plus jeune, mais qui l'avait bien connu, voulut le caractériser, il écrivit : « M. Bernier appartenait à une génération presque disparue, à une école que nous appellerions volontiers l'école sulpicienne. »

Aucun document ne reste sur son noviciat sacerdotal. Sans tenter de fragiles conjectures, il faut se borner à quelques renseignements généraux mais certains.

1 Sur le personnel du Séminaire, voy. *Histoire du Séminaire d'Angers*, par M. Letourneau.

2 *Eloge funèbre de M. Ploquin*, p. 10-11.

3 M. l'abbé S. Gardais, vicaire à la Cathédrale, plus tard supérieur de l'Externat Saint-Maurille. — Cf. *Journal de Maine-et-Loire*, 26 juin 1859.

Le cours des études, précédemment de deux ans, avait été porté à trois années. Elles étaient occupées par un enseignement sommaire de philosophie, de dogme, de morale et quelques leçons d'Écriture Sainte. Le peu de temps, pour une telle matière, ne permettait pas de recourir aux grands auteurs et on ne consultait guère que des théologiens français. Après le renversement de l'ancienne discipline, le nouvel état de choses rendait d'une application difficile et souvent impossible certaines dispositions du droit canonique commun. On était aisément induit à créer ou à accepter des nouveautés qui paraissaient les seules possibles ou les meilleures. Bien plus, il fallait se conformer à un droit civil nouveau. Les livres de texte manquaient. Ce ne fut qu'en 1818 qu'un ancien étudiant du séminaire d'Angers, Jean-Baptiste Bouvier, depuis évêque du Mans, fit imprimer les traités que le droit nouveau rendait les plus utiles, et qui tirèrent d'embarras tant de professeurs et tant d'élèves[1].

La restauration du séminaire était moins avancée que la date ne pourrait le donner à croire. Si les sulpiciens avaient pris possession de l'ancienne abbaye de Saint-Serge en 1806, ils s'étaient dispersés en 1812, Napoléon ayant supprimé la Compagnie. Des prêtres diocésains les remplacèrent jusqu'à la chute de l'Empire et ce changement, peu favorable à la formation cléricale, ne le fut probablement pas davantage aux études. « L'époque des Cent-Jours fut, pour les sulpiciens comme pour

1 Cf. *Vie de Mgr Bouvier*, par Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême.

tous les catholiques de France, une époque douloureuse et périlleuse ; mais, au milieu même de cet orage, le séminaire poursuivit le cours de ses exercices [1]. » Il paraît même que les étudiants pouvaient y jouir d'une paix incroyable, s'il faut accepter une anecdote de ce temps. Après la rentrée du Roi, cinq ou six séminaristes parlaient des événements. « Que veut-on dire, que Louis XVIII est rentré ? dit quelqu'un du groupe à son voisin. Je ne comprends pas cela. » Il ignorait ce qui s'était passé depuis plus de trois mois [2] !

Ce fut dans ce milieu et avec les espérances de la religion et de la royauté rétablies, que Henri Bernier conduisit à son terme sa vocation sacerdotale et commença les études ecclésiastiques qu'il continuera toute sa vie. Quand ses trois années de séminaire furent terminées, il n'avait point encore l'âge d'être ordonné prêtre. Il le fut seulement l'année suivante, le 5 juin 1819. Quelques mois auparavant, sa chère mère était morte, avec le regret de ne pouvoir assister à sa première messe, mais, du moins, heureuse de le voir au port tant désiré.

Après les vacances de 1818, Mgr Montault transféra l'enseignement de la philosophie du grand séminaire au collège de Beaupréau, devenu petit séminaire. « Le diocèse tout entier applaudit au choix du prélat, qui chargea M. l'abbé Régnier de ce cours important, dans lequel furent réunis tous les étudiants ecclésiastiques sortant de la classe de rhétorique [3]. » Bernier fut compris dans la

1 *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 304.
2 *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 312.
3 *Notice*, p. 243.

nouvelle organisation. Sa dernière année de séminaire était terminée ; M. Mongazon le rappela pour donner des leçons de philosophie, à titre de répétiteur. Le jeune abbé a raconté quelle était sa charge[1] :

« Suivant l'usage du séminaire, nous consacrions une heure chaque jour à revoir avec les élèves et à leur expliquer de nouveau les matières déjà traitées par le professeur, quelques semaines auparavant. Nous leur donnâmes deux leçons d'Ecriture Sainte par semaine et nous fûmes, en outre, chargé de la surveillance générale et de la tenue des écritures et des comptes. Il va sans dire que notre enseignement philosophique était toujours concerté avec M. Régnier et qu'il n'était, autant que cela nous était possible, qu'une répétition du sien. Parmi les choses agréables et avantageuses dont nous avons eu, dans le cours de notre vie, à bénir la Providence, nous mettrons toujours, en première ligne, les rapports de confiance et d'intimité que voulut bien avoir avec nous un collègue dont le mérite est maintenant trop haut placé et trop en évidence pour que nos éloges puissent y ajouter le moindre relief.

« Or, si l'on désire savoir quelles étaient nos pensées communes, sur l'importance, sur la fin et sur les conditions essentielles de cet enseignement, les voici : Nous regardions le cours de philosophie, non seulement comme le digne et noble couronnement des études classiques, mais comme un complément indispensable de ces mêmes études, pour tous ceux qui sont destinés à en faire d'ultérieures, à suivre une des professions libérales, ou seulement à prendre place, à quelque rang que ce soit, dans la société *pensante* et *influente*. Il s'agissait, croyions-nous, de préparer pour cette même société des hommes judicieux dans la recherche du vrai et dans toutes leurs appréciations, éclairés sur leurs devoirs de toute nature, et affermis dans

1 *Notice*, p. 244-246.

le bien par de fortes convictions ; en un mot, de former, comme on dit, des *hommes à principes*, par opposition à ceux dont les jugements sont vacillants ou hasardés et les volontés sans consistance, sur les points les plus graves, parce qu'ils ne savent la raison fondamentale de rien, et qu'ils n'ont des idées fermes et arrêtées sur rien ; chez qui la possession de la vérité, comme l'erreur, la pratique du bien comme celle du mal, sont uniquement un effet de l'instinct, de l'habitude ou de l'entrainement. Placés à ce point de vue, nous considérions l'enseignement de la philosophie, tout d'abord comme une direction donnée à la raison du jeune homme, dans l'usage qu'elle va faire d'elle-même, c'est-à-dire une indication, au moyen de ces notions claires par elles-mêmes et universelles, qui constituent ce qu'on appelle le *bon sens*, des voies à suivre pour éviter l'erreur, discerner le vrai du faux, savoir douter des choses incertaines et reconnaître, dans quelques autres, les caractères d'une entière certitude. Après avoir ainsi préparé, prémuni et fortifié nos jeunes intelligences, nous leur faisions aborder, étudier et discuter à fond les grandes vérités, sur Dieu et ses attributs, sur l'homme et sa double nature, sa destinée et ses devoirs ; vérités qui sont les seules bases de la religion, de la morale et de tout ordre social. Plus tard, nous aurions, sans nulle hésitation, donné un peu plus d'extension aux études psychologiques qui ont fait, depuis une trentaine d'années, de remarquables progrès ; mais nous nous serions bien gardé de leur donner, comme d'autres ont fait, une importance outrée et presque exclusive ; nous n'aurions pas sacrifié une autre partie très notable de l'année à ce qu'on a fastueusement appelé l'*histoire de la philosophie*, invention aussi prétentieuse et presque aussi abusive que la *philosophie de l'histoire*, et qui consiste surtout dans une analyse subtile et parfaitement stérile, des sublimes folies que les philosophes, tant anciens que modernes, ont érigées en systèmes. L'Université a profondément altéré, elle a presque annulé l'enseignement classique de la philosophie, en n'y laissant qu'une place très

secondaire à la logique et aux questions fondamentales indiquées plus haut. Ce reproche tombe moins sur les professeurs que sur ceux qui leur avaient imposé, du haut de leur omnipotence, des méthodes ou des systèmes de leur goût ou de leur invention. D'ailleurs, que pouvaient faire de pauvres professeurs, avec des élèves qui étaient travaillés, toute l'année, par un terrible cauchemar, le cauchemar du baccalauréat ? Il importait peu, pensait chaque étudiant, d'être plus ou moins philosophe ; mais il fallait bien être bachelier ; en conséquence, il devait, avant tout et par-dessus tout, trouver du temps pour classer dans sa tête, disons mieux, pour empiler dans sa mémoire les détails disparates compris dans un monstrueux programme. »

Quant à la vie du petit séminaire, M. Bernier la décrit ainsi :

« La période de 1818 à 1830 fut, sans contredit, la plus brillante pour le collège de Beaupréau et la plus heureuse pour M. Mongazon, car il eut à cette époque, et il eut abondamment, de ces jouissances pures que savent si bien goûter les âmes comme la sienne, les seules jouissances peut-être qui récompensent noblement et dignement, ici-bas, la vertu modeste et l'abnégation de soi-même : d'abord, et par-dessus tout, le succès dans le bien auquel on s'est dévoué, ensuite des sympathies tout à la fois honorables et cordiales. Rien ne manquait à la prospérité de l'établissement dont il était le créateur, et, au dehors, il se voyait entouré de propriétaires, de magistrats, de fonctionnaires, qui lui devaient leur éducation, le vénéraient et le chérissaient comme un père, ou qui rivalisaient avec ses anciens élèves, d'estime, d'affection respectueuse et de zèle pour sa personne et pour son œuvre [1] ».

1 *Notice*, p. 280.

Plus d'une cité populeuse aurait pu envier une société composée comme celle que la petite ville de Beaupréau possédait à cette époque. M. Bernier ne perdit jamais « le souvenir des moments délicieux » qu'il y passa.

Il fit un véritable sacrifice en acceptant, au mois de septembre 1821, sa nomination de principal provisoire au collège communal de la petite ville de Doué. L'abbé avait vingt-six ans. Une longue ère de lourdes responsabilités allait commencer pour lui.

Comme les prêtres de sa génération, il avait eu deux avantages : celui de vivre avec les survivants les plus vénérables de l'ancien clergé, à qui leurs malheurs sous la Révolution et l'Empire avaient donné les plus fortes leçons de la vie et celui d'être dans la nécessité d'exercer de bonne heure son activité. Ces deux circonstances firent une admirable génération sacerdotale, qui sut restaurer promptement l'Église de France et se distingua par son inépuisable charité envers les pauvres, son détachement pour soi, sa politesse, son hospitalité, nobles traditions du passé. Si, comme on l'a souvent répété, la science lui fit défaut, l'expérience des hommes, le sens pratique compensa. Tout était à refaire dans l'Église, et par la nécessité de travailler beaucoup et de travailler jeunes, des prêtres souvent d'une intelligence tout ordinaire ont couvert la France entière de grandes et belles œuvres.

Mais comme les prêtres de son époque, M. Bernier avait été élevé dans le gallicanisme et, toute sa vie, il devait rester gallican. Ses maîtres étaient très attachés aux quatre articles de 1682. Ils croyaient que les papes

avaient simplement condamné l'acte de la déclaration, accompli dans des circonstances pénibles, mais que la doctrine elle-même restait indemne, qu'elle était une opinion entièrement libre, bien plus, qu'elle était le seul système capable de rendre compte de l'antiquité ecclésiastique. Pouvait-on soupçonner de tendances schismatiques ou accuser d'erreur théologique sur un tel point ceux qui avaient préféré s'exposer à la mort ou s'expatrier plutôt que d'adhérer à la constitution civile du clergé ? N'avaient-ils pas l'auréole des confesseurs de la foi ?

II

Le Principal du Collège de Doué [1]

(1821-1831)

Le collège de Doué était administré conjointement par l'évêque du diocèse et par l'Université. Sous le gouvernement de la Restauration, le pouvoir ecclésiastique avait prépondérance sur le civil. Aussi, dès son arrivée, le nouveau principal imposa-t-il aux professeurs un règlement long et méticuleux, dûment approuvé par l'évêque et qui résume l'expérience de M Bernier au collège de Beaupréau.

Ecclésiastiques et laïques, furent astreints à cette règle. Tous étaient jeunes, attendant, ceux-ci l'avancement dans un lycée de classe supérieure, ceux-là l'âge canonique des ordres, ou même, selon le système diocésain du temps, faisant l'épreuve d'une vocation peu décidée.

Quoique de tendances si diverses, ce personnel vécut toujours dans la plus parfaite harmonie : les professeurs étaient, il est vrai, tous choisis par le principal et présentés ensuite par le recteur au ministre de l'instruction publique qui les nommait.

1 *Revue de l'Anjou*, XXXVII (1898).

Une forte direction ne pouvait manquer de donner l'homogénéité et la vie au petit collège. A la rentrée de 1821, il n'y avait eu que trente-deux pensionnaires. Ce nombre alla bientôt en augmentant et, les sept dernières années de la supériorité de M. Bernier, l'établissement comptait, terme moyen, de cent à cent dix pensionnaires et de cinquante à soixante humanistes. Les aspirants à l'état ecclésiastique formaient presque la moitié de l'une et l'autre catégories, et dans dix ans, il en sortit une cinquantaine de prêtres. Le collège de Doué était donc, selon l'idéal du supérieur, un véritable collège ecclésiastique mixte, rival des deux petits séminaires diocésains de Beaupréau et de Combrée, avec lesquels M. Bernier garda toujours les meilleurs termes d'amitié. La seule différence qui régnât entre ces différentes maisons était en faveur de Doué. Selon le programme universitaire, les études y furent plus vastes, mais sans rien perdre de leur solidité ; ainsi, sur la demande de l'inspecteur, en 1828, l'usage des thèmes vint fortifier l'étude du grec. C'est sans doute à ce passage dans l'Université que M. Bernier dut l'ardeur pour les études et l'émulation singulière dont il donna tant de preuves durant sa supériorité du petit séminaire Mongazon et de la communauté de Saint-Charles.

Un trait caractéristique du collège de Doué fut aussi le soin avec lequel le principal y combattit, comme il s'exprime lui-même, « une nouveauté dangereuse, qui séduisait, à cette époque, une foule de jeunes talents et leur faisait faire fausse route ».

« C'était le temps de leur enthousiasme exalté pour le *divin* Lamennais, le temps où ils chantaient sur tous les tons le triomphe définitif de la philosophie du *sens commun* sur la philosophie cartésienne, et proclamaient, avec un merveilleux aplomb, l'*impuissance radicale et la nullité absolue de la raison individuelle*. Le prophète rendait ses oracles dans notre voisinage, à la Chesnaie, au diocèse de Rennes. Il était bien difficile qu'il n'eût pas chez nous des disciples. Il était si séduisant ! Il était entouré de tant de prestige ! Tant de bouches célébraient à l'envi son incomparable génie ! C'était vraiment à donner des entorses aux esprits les plus droits et à décontenancer les caractères les plus fermes ! La philosophie bretonne eut donc de très chauds et de très spirituels partisans dans notre Anjou. Elle parut s'incarner dans un jeune professeur et trôna avec lui dans sa chaire [1] ».

Celui que désigne ainsi M. Bernier devait lui devenir un adversaire acharné. C'était l'abbé Adolphe-Charles Peltier. Son intelligence l'avait fait choisir, alors qu'il n'était âgé que de vingt-et-un ans, comme maître de philosophie du petit séminaire de Combrée. Les deux premiers volumes de l'*Essai sur l'indifférence* venaient de paraître : le jeune professeur abjura tout l'enseignement qu'il avait reçu pour adopter leurs nouveautés philosophiques et théologiques, en attendant qu'au scandale croissant de ses collègues la fidélité à son nouveau maître le détachât des affections légitimistes. L'abbé Peltier n'en était pas encore au terme de son évolution qu'on résolut de l'arrêter. Comme il déclarait hérétiques les articles de 1682, on ne l'appela pas aux ordres à l'âge canonique. Cette pénitence n'intimida

1 *Notice*, 1re édit., p. 168 ; 2e édit., p. 248.

pas un esprit aussi fortement trempé. Il continua de professer, avec une liberté toute menaisienne, ses idées sur les choses et les gens.

M. Bernier a cru même devoir conserver à la postérité des adieux de fin d'année adressés par le jeune professeur à ses élèves :

« On me l'avait dit, j'avais peine à le croire, cela n'est pourtant que trop certain ! M. l'abbé Régnier a cru pouvoir admettre dans le collège royal [1] deux élèves qui sont nés, qui ont été élevés et qui persévèrent dans la religion anglicane. L'intérêt que vous m'inspirez, chers élèves, m'oblige à vous dire que votre salut serait compromis si vous aviez le malheur de violer les lois de l'Eglise, en acceptant la commensalité avec les hérétiques ; les constitutions des Souverains Pontifes ne permettent aucun doute sur ce point. Si donc il arrivait que quelques-uns d'entre vous fussent désignés par Monseigneur l'Evêque, pour exercer dans cette maison les fonctions de maîtres d'études, leur devoir serait de se refuser à les remplir, pour ne pas encourir l'excommunication. Si l'on vous dit que ces constitutions n'ont point été publiées en France, sachez bien qu'elles n'en sont pas moins obligatoires pour les Français, dès lors qu'elles leur sont suffisamment connues [2] ».

Un tel enseignement ne pouvait être toléré longtemps, et, pour y mettre fin, l'administration diocésaine saisit avec empressement un petit incident. Aux examens

1 Ecrivant en 1847, et ne voulant point désigner clairement les personnages encore vivants. M. Bernier, dans cette narration, dit simplement l'abbé R. et *son pensionnat* Avant de raconter cette anecdote, il dit que M. R[égnier] faisait beaucoup de bien dans son établissement, « de concert avec des collaborateurs très capables, très dévoués et, *la plupart, ecclésiastiques* ». Au moment où le fait se passait, le proviseur du lycée était l'abbé Régnier, le censeur l'abbé Gouin (mort sulpicien).

2 *Humble remontrance au R. P. D. Guéranger*, p. 75-76.

semestriels de 1826, les élèves de l'abbé Peltier furent interrogés par le professeur de seconde, frais arrivé de Saint-Sulpice et, comme tel, parfaitement pur de tout menaisianisme. Après avoir facilement constaté chez les philosophes leur ignorance méprisante de Descartes et les idées bretonnes, l'examinateur se donna le plaisir d'argumenter longuement avec un élève brillant ; mais, au moment où son disciple allait être battu, le professeur, qui suivait la lutte avec anxiété, le remplaça. Comme la controverse se prolongeait, les deux champions sortirent de la salle, au grand regret des jeunes spectateurs fort curieux du résultat... Il fut pour Peltier de perdre la chaire qu'il occupait depuis cinq ans et de descendre en seconde, dont le titulaire passa en philosophie [1].

Malgré la persécution, le nouveau système faisait des progrès ; un peu plus tard, le bruit courut qu'il s'était glissé à Beaupréau. Un moment on crut à sa victoire, la jeunesse s'en vanta ; mais ce ne fut qu'une illusion de courte durée, dont l'amère déception [2] réjouit grandement M. Bernier. A l'ardeur avec laquelle il suivait le mouvement des opinions, on devine un futur polémiste. En attendant, d'autres événements vinrent

1 Adolphe-Charles Peltier, né à Doué, le 29 octobre 1800, prêtre le 9 juin 1827, nommé desservant de Vauchrétien le 1er octobre 1828 — Plusieurs mss de Mlle Leguay notent cet incident, mais en faisant à tort du principal de Doué un examinateur extraordinaire, envoyé par l'Evêché pour constater l'enseignement du professeur de philosophie. Le contradicteur de M. Peltier fut M. Louis Levoyer. Une notice lui a été consacrée par M. le chanoine Crosnier (Angers, 1887).

2 Lettre de M. Mongazon au rédacteur de la *Gazette de l'Anjou*, datée du 22 juillet 1831.

brusquement captiver son attention et changer le cours de sa vie.

M. Bernier allait être placé à la tête du collège du Mans quand survint la Révolution de Juillet. Sortie d'une émeute et affirmant les idées libérales, la nouvelle monarchie ne pouvait être que suspecte au clergé et en prendre elle-même ombrage. Aussi commença-t-elle par rendre au ministère paroissial les prêtres employés dans l'enseignement universitaire, et à les remplacer par des agents éducateurs moins susceptibles et plus dociles. Quoique les sentiments légitimistes de M. Bernier fussent très connus, on ne crut pas devoir l'enlever du collège dont il avait fait l'étonnante fortune. D'ailleurs son attitude et celle de ses collaborateurs fut inattaquable [1] et on peut en dire ce qu'il écrivit lui-même de M. Mongazon et des professeurs de Beaupréau : « Ils furent antipathiques à la Révolution de 1830, véritable escamotage politique, pour lequel tant d'autres

1 Un professeur ecclésiastique se permit cependant un jour (1831) de faire de sa fenêtre à la garde nationale un geste de carnaval. L'incident causa une grande émotion à Doué et ne fut pas étranger à la détermination que prit finalement M. Bernier. Ne connaissant point les circonstances précises de l'affaire, je ne puis que l'indiquer en note. — Aux pages 11-12 de ses *Mémoires* conservés aux archives de l'abbaye de Solesmes, dom Gourbeillon, ancien élève du collège de Doué, raconte ainsi cette période :

« Les provinces de l'Ouest se montrèrent fidèles à leur roi. Le collège de Doué se déclara ouvertement pour la cause royale ; les élèves s'armèrent de tout ce qui tombait sous leurs mains ; on fit l'exercice plusieurs fois par jour, et bientôt les cours et les jardins devinrent autant de champs de manœuvres. Mais hélas ! la cause de la Justice fut vaincue. Après la victoire, le gouvernement de Juillet châtia nos provinces, le collège de Doué fut fermé. »

Ses souvenirs ont trompé le bénédictin. Le collège ne fut pas fermé : ce qui précède semble peu vraisemblable, bien que le collège de Combrée ait essayé de soutenir l'insurrection de 1832.

ont fait plus tard, ne fût-ce qu'en 1848, de stériles *meâ culpâ*. Mais ils se résignèrent avec dignité aux faits accomplis ; ils respectèrent, comme il convenait, l'ordre qu'on s'efforçait d'en faire sortir, et le gouvernement nouveau n'eut rien à reprocher ni à leur attitude ni à leurs actes [1] ».

Cependant la réaction qui se produisit alors généralement contre le clergé ne pouvait épargner les ecclésiastiques de Doué. Ce ne fut toutefois qu'en 1831 que les tracasseries commencèrent à devenir inquiétantes. On ne sait si elles trouvèrent leur occasion dans une étourderie de collégien ou des manœuvres malveillantes.

Le 7 mai, un rideau suspendu à une fenêtre du collège représenta paraît-il, à la population de Doué, le drapeau blanc. L'affaire n'eut pas de suite, ayant été expliquée suffisamment au maire et au sous-préfet par les documents du principal. Le père d'un élève ne se tint pas aussi facilement pour satisfait ; il voulut du moins se donner la satisfaction d'une manifestation opposée. Son fils arriva au collège, un beau matin, à la fin du même mois, la boutonnière du veston ornée d'un ruban tricolore. Chef d'un établissement qui réunissait deux cents enfants partageant les opinions et les affections dominantes dans leurs familles, M. Bernier avait le droit de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre et la concorde. Il fit enlever le ruban par un régent, en déclarant qu'il ne blâmait point l'usage

1 *Notice*, 1re édit., p. 169.

des trois couleurs quand elles feraient naturellement partie de la toilette, comme dans un ruban de sûreté pour la montre. Le principal ajouta que, si un élève était assez audacieux pour mettre une cocarde blanche et tout autre emblème du gouvernement déchu, il le punirait exemplairement et sévèrement comme séditieux; mais que, si un élève portait la nouvelle cocarde, il le punirait comme désobéissant à ses ordres.

Dans la petite ville, et par ce temps d'effervescence politique, ces faits furent diversement racontés et appréciés. Il ne manqua point de gens pour y trouver un esprit intolérablement réactionnaire. D'autres prétendirent que, si M. Bernier avait de la modération, au moins en apparence, les professeurs en manquaient et que peut-être se conformaient-ils à des ordres secrets du supérieur. Ces bruits revinrent promptement aux oreilles du recteur, qui résolut avec empressement de mettre fin aux privilèges dont M. Bernier était favorisé dans le choix de ses professeurs. Le nouveau gouvernement avait cru prudent de faire des changements dans tous les collèges. Pourquoi laisserait-on celui de Doué échapper à cette mesure générale, et les incidents ne marquaient-ils pas que l'esprit de l'établissement avait besoin d'être modifié ? En conséquence le recteur décida de choisir les professeurs, de les envoyer de plain-pied, et de commencer cette année-là même en changeant, sans aucune demande préalable du principal, les régents de seconde, troisième et sixième.

L'année précédente, quand on parlait de sa nomination de proviseur, M. Bernier avait pensé à un de ses

amis pour son successeur à Doué, et il lui aurait volontiers remis le collège, sûr de voir continuer les mêmes règles de direction. En restant à son poste sous le gouvernement nouveau, le principal ne faisait point de sacrifice, mais il entendait bien qu'on ne lui en demandât pas. Il ne voulait surtout aucun changement qui, en aliénant la confiance des ecclésiastiques, aurait fait du collège un établissement purement universitaire, c'est-à-dire, croyait-il, incapable de subsister dans cette petite ville. Plutôt que de devenir spectateur de la ruine de son œuvre et simple employé d'un monopole, M. Bernier pensa tout de suite donner sa démission. Cependant il essaya d'abord de modifier les dispositions du recteur par la lettre suivante.

« Il y a dix ans que je conduis le collège de Doué. Si l'établissement a prospéré, je me plais à reconnaître hautement que la bienveillance et l'indulgence de vos prédécesseurs ont été tout à la fois les conditions nécessaires et les causes les plus efficaces de ce succès. Je viens donc, M. le Recteur, réclamer de votre part les mêmes dispositions et je vous avouerai franchement que je compte les trouver en vous : une autorité qui s'est toujours montrée paternelle ne peut que m'inspirer de la confiance quand je la vois déposée dans vos mains, M. le Recteur, dans les mains d'un membre de la famille angevine, d'un compatriote... Si je parle d'indulgence ce n'est point une vaine formule de modestie. Assurément j'ai besoin d'indulgence, pour moi-même, et à tous égards. Mais il s'agit ici de l'établissement, de la nature et de certains éléments extra-universitaires, sans lesquels il est impossible qu'il prospère, autrement qu'à titre de petite école. Je ne crains pas de penser *tout haut* avec vous, afin que vous connaissiez et ma pensée et la droiture de mes intentions.

« La moitié de nos élèves sont élèves ecclésiastiques et protégés par Monseigneur l'Evêque d'Angers. Ils se distinguent par leur excellente conduite et par leurs progrès. S'ils se retiraient, nos cours seraient sans émulation, sans consistance ; par là aussi les dépenses du personnel devenant de plus en plus disproportionnées aux revenus, il serait nécessaire de supprimer les classes élevées, de confier plusieurs classes à un même régent, etc., etc. Mais il est manifeste que la confiance de l'autorité ecclésiastique et celle des familles qui destinent leurs enfants au sacerdoce suppose que les fonctionnaires donnent des garanties suffisantes, non seulement pour les principes et pour une conduite exempte de blâme, mais pour les croyances religieuses et pour une conduite véritablement chrétienne. Cette confiance de l'autorité ecclésiastique et des familles, cette conduite des régents qui ne fait point contraste avec la vocation au sacerdoce, voilà des éléments pris en dehors de l'université, éléments que, du reste, elle n'a jamais jugés hétérogènes et avec lesquels je ne lui connais point d'incompatibilités. Mais il arrivera quelquefois, par suite de cette condition de l'établissement qui m'a été confié, que je paraitrai momentanément en opposition, non pas à l'esprit des règlements, mais avec la lettre *qui tue*; et j'ose compter sur vous, Monsieur le Recteur, pour nous sauver de temps en temps de *la lettre*. Cela du reste aura lieu le plus rarement possible et seulement pour quelques mutations dans le personnel. Ce n'est pas la cause des élèves ecclésiastiques ni du clergé que je plaide ici, mais bien celle du collège de Doué. J'ajouterai à ces considérations que, venant au secours du collège proprement dit, dont les revenus devraient suffire à la rétribution des maitres, et déboursant chaque année environ 4.000 fr. pour cet objet, je trouverais un peu dur qu'on n'eût pas égard à mes vœux quand il s'agit de mes collaborateurs [1]. »

1 Lettre du 13 juillet 1831.

Avant que le recteur eût pris le temps de répondre, d'ineptes tracasseries vinrent changer les dispositions du principal. M. Bernier fut même amené à envoyer au sous-préfet une véritable profession de foi politique :

« 1° A mes yeux, aucun droit, aucun intérêt, aucune volonté ne peut ni ne doit prévaloir ou même s'élever contre le droit, l'intérêt, la volonté de la nation.

« 2° Je ne dissimulerai pas que la révolution de Juillet n'ait laissé dans mon cœur un regret, mais il a pour objet unique, non pas telle personne ou telle famille, mais la légitimité seulement comme principe d'ordre et de stabilité.

« 3° Je n'ai point d'aversion pour les institutions de 1830, mais seulement des inquiétudes sur leur stabilité, dont les garanties ne me semblent pas assez solides.

« 4° J'ai pour devise : *ordre public et liberté* et je regarde comme un crime tout ce qui tend à troubler l'un ou à gêner l'exercice légitime de l'autre.

« Toute ma conduite est conforme à mes principes [1] ».

Les débats s'envenimèrent. Le conseil municipal et les notables de la ville exprimèrent la volonté d'avoir des professeurs dont « les principes politiques fussent en harmonie avec ceux du gouvernement actuel ». Le recteur résolut d'imposer « trois régents pour commencer ».

A l'Évêché, on jugea que, si telles étaient les dispositions des habitants de Doué et du recteur, mieux valait diriger les élèves ecclésiastiques sur les petits séminaires de Combrée et de Beaupréau. D'ailleurs une

1 Lettre du 5 août 1831. Le sous-préfet était M. Bruley-Desvarannes.

cure était vacante, où M. Bernier pourrait être l'homme de la situation.

La détermination du principal fut bientôt irrévocablement prise. Huit jours après, le recteur recevait sa démission et l'évêque le présentait au gouvernement pour la cure de Saumur. Grande fut l'émotion causée par cette nouvelle. Le collège, à lui seul, faisait circuler plus de cinquante mille francs [1] dans la petite ville et il épargnait de grosses dépenses à de nombreuses familles pour l'instruction de leurs enfants. Si M. Bernier, qui avait fait la fortune de l'établissement, le quittait, qu'arriverait-il ? Pris de frayeur, le maire et trois députés de la commune vinrent supplier le démissionnaire de rester et lui offrir d'appuyer ses désirs auprès de l'Université. Tout fut inutile. Deux jours après, le 20, les notables de Doué, venus en ambassade à Angers, n'eurent d'autre ressource que de ramener avec eux un nouveau principal, M. Moufflet, sous-censeur du collège royal. Le 23, eut lieu la distribution solennelle des prix. M. Bernier y invita ainsi qu'au dîner, les autorités et tous les officiers de la garde nationale, au nombre de quinze.

Ces braves gens purent entendre le discours d'adieu des élèves à leur regretté supérieur. Louis-Philippe y était déclaré « *dépositaire inviolable de l'autorité divine* ». — Une si douce proclamation fut à peu près la dernière satisfaction que les habitants de Doué goûtèrent de leur collège. Tout laïque qu'il était et malgré son incontes-

1 *Notice*, p. 184.

table mérite. M. Moufflet[1] ne put continuer l'œuvre de M. Bernier. La municipalité voulut alors essayer d'un *curé*, et puis d'un autre. L'Université en appela même un, du fond de la Picardie, comme habile restaurateur des collèges tombés ; mais, en sortant bientôt après, celui-ci ne laissa que des ruines.

1 M. Moufflet devint ensuite proviseur des lycées de Bastia et de Grenoble

III

Le Curé de Saumur [1]

(1831-1837)

Dans sa *Notice sur le Collège de Beaupréau*, M. Bernier oppose à la description enthousiaste de sa chère Vendée angevine le tableau de la région où s'écoulèrent dix-sept années de sa vie, soit comme principal, soit comme curé.

« Rapprochons-nous de Saumur, dit-il, pour observer les campagnes environnantes, surtout les communes qui s'étendent depuis la rive gauche de la Loire, jusqu'aux limites des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Nous trouverons dans les villages et dans les fermes de vrais philosophes, qui ont pris, nous ne savons pas où, leur philosophie, mais à qui Voltaire, Helvétius et Michelet ne sauraient plus rien apprendre. Pour eux, Dieu existe, probablement, mais ils ne le distinguent guère de la nature ; ils sont presque panthéistes, sans s'en douter, et leur religion est à peu près nulle. Ils ne sont pas bien sûrs d'avoir une âme, et ils aiment à répéter : « Quand *je serons morts*, tout sera mort ». Ils se mettent fort peu en peine des commandements de Dieu et de l'Église. Prédisposés à croire les plus grossières absurdités, pourvu qu'on les débite avec assurance, surtout quand ils y voient un vernis d'irréligion, ils réservent pour les enseignements de leur curé toute leur incrédulité et toute leur défiance. Ils sont rudes et souvent maussades, plutôt que simples ; leur hardiesse dégénère en effronterie ;

1 *Revue de l'Anjou*, t. XXXVIII (1899).

leur franchise ressemble trop à l'insolence, et souvent elle masque la mauvaise foi. Si vous paraissez être au-dessus d'eux, ne fût-ce que par votre habit, cela suffit pour qu'ils vous suspectent et vous jalousent, s'ils ne vont pas jusqu'à vous haïr. S'il vous prend envie de causer avec eux, souvenez-vous que ces esprits grossiers ne peuvent s'élever à aucune pensée de l'ordre intellectuel et moral, parce que chez eux il n'y a que la terre qui reçoive une culture un peu soignée. L'instruction primaire y végète misérablement, comme une plante exotique, et elle n'y produit que des fruits peu abondants et bâtards [1]. »

Qui reconnaîtrait dans ce portrait l'aimable et intelligente population saumuroise ? Peut-être fut-il ressemblant vers 1827 ou 1831 ; même pour cette époque, il paraît plutôt une caricature, où la main de l'auteur, guidée par une rancune amère et une haine de race, a trop accusé les traits universels du scepticisme rural ou de la crédulité populaire. N'aurait-on pas pu écrire de ces chers Vendéens : « Prédisposés à croire les plus grossières absurdités, pourvu qu'on les débite avec assurance, surtout quand ils y voient un vernis de *religion* ..? » Quoi qu'en ait dit M. Bernier, tel n'est point le Saumurois, et dans son indifférence vis-à-vis du catholicisme l'histoire impartiale peut découvrir des circonstances atténuantes.

Sans remonter au protestantisme dont Saumur fut une citadelle, ni même au jansénisme, la décadence religieuse de cette région était sensible avant la Révolution. Des moines riches et philosophes, des prêtres aux idées avancées avaient disposé ce peuple à recevoir avec

1 *Notice*, 1re édit., p. 6 ; 2 édit., p. 16.

enthousiasme la constitution civile du clergé. Le quart des ecclésiastiques du diocèse d'Angers prêta le serment, mais les jureurs furent surtout nombreux dans le Saumurois [1]. Les événements marchèrent vite et la Terreur, qui se fit sentir particulièrement en Anjou, poussa bientôt nombre de curés constitutionnels à l'abjuration publique d'une foi dont on leur faisait un crime et que plusieurs, d'ailleurs, n'avaient plus. On en vit rendre leurs lettres sacerdotales avec une fanfaronnade scandaleuse. D'autres, moins compromis, entrèrent dans l'arrangement concordataire. Napoléon ne voulait pas qu'on leur demandât de rétractation. Ils firent le moins possible amende honorable et, sans le vicaire général Meilloc, ils l'auraient complètement esquivée. D'aucuns n'avaient pas vécu sacerdotalement pendant plusieurs années, parfois pas même philosophiquement. Coiffés du bonnet rouge, quelques-uns étaient devenus dans les clubs des orateurs sanguinaires ou grotesques, accusateurs de leurs anciens confrères et de leurs partisans. En les voyant reparaître dans la nouvelle église, alors que d'autres moins avilis ou même estimés restaient sécularisés, comment le peuple n'eût-il pas été surpris? Ne reprenaient-ils pas simplement un métier ? Si plusieurs, par ambition ou par conviction, montrèrent du zèle, la plupart restèrent très accommodants et fraternisaient volontiers avec leurs anciens collègues, les prêtres *nuls*, comme on disait, qui, retirés de préférence

1 Cf. E. Queruau-Lamerie, *Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels, 1795-1803.* (*Revue de l'Anjou*, n° de mai-juin 1901).

dans cette contrée y vivaient bourgeoisement, quelquefois avec les revenus des anciens bien ecclésiastiques achetés à la vente nationale. Les curieux *Mémoires* d'Yves Besnard, un prêtre devenu percepteur à Fontevrault, alors qu'il eût pu obtenir un évêché concordataire, donnent quelques détails sur cette situation. « J'avais, raconte-t-il, des relations avec des curés du voisinage, surtout de Roiffai, des Trois-Moutiers, de Saix et d'Epieds, tous anciens prêtres qui ne partageaient pas les idées intolérantes, ni les haines cléricales des nouveaux et qui dans la suite me témoignèrent assez d'amitié pour accepter ma soupe ou m'offrir la leur, et quelquefois assez de confiance pour me consulter sur des cas de conscience et d'administration dans l'exercice de leurs fonctions [1] ».

Sur la paroisse de Fontevrault, il y eut en même temps jusqu'à quatre prêtres sécularisés. L'un avait épousé une religieuse de l'illustre abbaye dont il était chapelain. Assurément leurs conversations suffisaient pour anéantir la prédication du curé. Le courage des prêtres qui avaient préféré l'exil au serment, pouvait difficilement compenser le scandale. A défaut du fanatisme, les sceptiques l'expliquaient par le point d'honneur ; sans sortir du pays pour trouver un exemple, ils nommaient tel chanoine qui n'avait pas juré, mais dont la vie n'était pas ecclésiastique. Ce spectacle n'était pas de nature à rendre la foi aux Saumurois et cependant on plaça chez eux tous les jureurs. Il fallait bien les mettre

1 *Op. cit.*, t. II, p. 258.

quelque part et il était impossible de leur donner des fonctions dans la partie vendéenne du diocèse.

Pour les surveiller dans leur quartier, l'évêque nomma curé de Saumur un prêtre aussi digne que capable, l'abbé Forest. Sa qualité d'ancien émigré le fit mal accueillir. On ne parla rien moins que de le jeter à la Loire. Cependant, la ville comprit bientôt que le curé par la volonté de l'empereur, était un personnage considérable, le sous-préfet de la morale et du dogme traditionnel. M. Forest acquit une grande autorité. Il devint l'évêque régional. Quand les paysans des environs avaient quelques griefs contre leurs propres pasteurs, ils leur faisaient une menace qui a été longtemps proverbiale dans la contrée : On ira le dire au curé de Saumur !

La Restauration ne fit qu'affermir le prestige de l'archiprêtre. Toutefois, malgré la protection officielle du gouvernement, l'opposition irreligieuse du pays pouvait être seulement contenue et non pas vaincue. Un ami des jésuites avait acheté, en 1825, la magnifique abbaye de Saint-Florent pour les y installer : il fut forcé d'abandonner son projet. Le clergé séculier restait aussi impopulaire.

Au sortir d'une oppression monstrueuse, l'Église se trouvait non seulement libre, mais encore maîtresse. La faveur royale réservée au clergé émigré ou nouveau, les lois du dimanche et du sacrilège, l'instruction primaire confiée aux évêques, les encouragements donnés aux congrégations ramenaient le spectre de l'ancien régime. Toujours malléable, le peuple pouvait se prêter à la réaction, acclamer ses triomphes, dont le

principal à Saumur fut la mission des jésuites Gloriot et Guyon (1828) ; la classe aisée et la bourgeoisie crevaient de rage. Pour elles, la foi de la populace était sottise et lâcheté. Quand les employés et dépendants du gouvernement paradaient aux exercices religieux, on taxait leur présence d'ambition et d'hypocrisie. Les cantiques qui célébraient le Roi autant que le Christ semblaient un double défi. Des paroles imprudentes avaient blessé vivement, comme aussi les longues humiliations intentionnelles infligées aux acquéreurs des biens nationaux. Ceux qui les avaient perdus et ceux qui n'en avaient pas acquis aimaient à se montrer durs pour leurs voisins audacieusement enrichis et hors du danger de restitution.

Aussi la chute définitive des Bourbons fut-elle le signal d'une réaction, comme l'avaient été les Cent-Jours, mais cette fois plus violente, puisqu'elle suivait une compression plus longue. Tandis que dans les autres parties de l'Anjou les libéraux en minorité durent modérer leur revanche, les Saumurois purent s'en donner à cœur-joie ; l'école presbytérale de M. Forest, respectée par l'empire, fut supprimée en décembre 1830. On dut rentrer dans l'église la croix élevée sur la place durant la mission. Le vieux curé, hanté par les souvenirs de son exil, mourut douloureusement au milieu de la révolte et fut enterré sans honneurs. Pour le remplacer, l'évêque désigna un prêtre voisin [1], très honorablement connu dans la ville. Le gouvernement refusa d'agréer

1 M Jacques Lasne, desservant de Saint-Lambert-des-Levées. Il fut curé de Saint-Joseph d'Angers de 1835 à 1877.

cette nomination. Le curé, n'acceptant la situation que bien malgré lui, ne se pressa point de prendre possession, malgré les invitations de Monseigneur Montault. La vacance laissa toute liberté à la réaction. Les œuvres catholiques de la paroisse subirent une crise terrible. Toutes les croix des environs furent abattues ou profanées.

Telle était la situation quand M. Bernier quitta le collège de Doué. Alors l'évêque offrit à celui qu'il considérait comme le curé de donner sa démission et de nommer à sa place l'ex-principal. L'arrangement fut vite conclu, mais le gouvernement ne montra pas de meilleures dispositions. Plus décidé que son confrère et suivant le conseil de Monseigneur Montault, l'abbé Bernier résolut de passer outre. Il avait même fixé le jour de son installation quand arriva l'acceptation royale. La cérémonie de prise de possession fut présidée, le 17 novembre 1831, par M. Régnier, vicaire général.

Les Saumurois ne tardèrent pas à mettre à l'épreuve la patience de leur nouveau curé. Il eut à subir nombre de petites taquineries, dont quelques-unes, bien qu'elles datassent de 1830, n'avaient point encore perdu leur piquant au commencement de la troisième République. A certains jours on décorait l'église de drapeaux tricolores ; le 28 juillet, on exigeait un service pour les victimes des barricades, et chaque dimanche un *Domine, salvum fac regem* dans le goût des libéraux [1], et pour

1 L'histoire, malgré sa gravité, peut conserver la mémoire de ces luttes.

eux d'autant plus agréable qu'ils avaient eu grand'peine à l'obtenir.

C'étaient ces vexations usitées par toute la France qui avaient arraché au jeune abbé Lacordaire une fière protestation : « Ils exigent de vous des prières dont votre conscience ne reste pas juge, et ils l'exigent en n'invoquant qu'une raison, c'est que vous êtes payés. Ils n'ont pas besoin d'être justes : vous êtes payés. Ils n'ont point de comptes à vous rendre : vous êtes payés... A-t-on jamais traité des hommes avec plus de mépris ? Ils se moquent de vos prières, et ils vous ordonnent de les chanter. Si vous n'obéissez, vous êtes des séditieux à qui le trésor sera fermé ; si vous obéissez, vous leur devenez si vils qu'il n'y aura pas de termes, dans les langues, pour exprimer ce qu'ils pensent de vous [1]. »

Le suprême argument : *Vous êtes payés !* retentit bientôt à Saumur à propos d'une ancienne coutume qui s'y

Après la Révolution de Juillet, on continua de chanter dans les églises, selon le rit du diocèse le *Domine salvum*, sans nommer le souverain. Or, dans l'intention des fidèles, *Regem* désignait le Roi, le légitime, l'unique, le Roi de droit divin et non l'usurpateur. Pour eux le chant était une véritable manifestation. Les curés ne prirent point le nouvel usage de la cathédrale où, sur l'ordre de l'évêque, on avait intercalé dans l'antienne le double nom du roi-citoyen. Des prêtres avaient feint d'accorder satisfaction aux libéraux en faisant chanter *Domine, salvum fac regem Philippum*, concession insidieuse, car le deuxième nom était le seul usité, en terme de mépris, par les carlistes. Et puis quelles plaisanteries ne tireraient-ils pas de cet accusatif : *Philippe-pomme, Philippe-poire, Philippe-poireau !* Pour mettre fin à ces disputes irritantes, de par le roi, l'évêque, en supprimant la procession du 15 août, ordonna d'ajouter au verset les noms du souverain. Le mandement épiscopal ne mit point la paix. En Vendée, les carlistes sortaient de l'église dès qu'on entonnait l'antienne, même là où un seul chantre l'exécutait et presque à voix basse. Ailleurs, des philippistes se rendaient à la fin de la messe pour constater leur triomphe et parfois pour le renforcer.

1 *L'Avenir* du 27 octobre 1830, *De la suppression du budget du clergé*. 1er article.

est maintenue jusqu'à nos jours. Au moment de l'offertoire, les assistants à une messe de sépulture remettent une offrande pécuniaire au célébrant. Sans avoir conservé tout le cérémonial antique, du temps de M. Bernier le don des oblations ne manquait pas de grandeur. Après l'évangile, pendant le chant de l'offertoire, le prêtre descendait à l'entrée du chœur, se plaçait à la porte du balustre, tourné vers le peuple, avec le diacre à droite et le sous-diacre à gauche. Alors tous les assistants se présentaient à leur rang : la famille du défunt, les principaux du deuil, le peuple. Pour éviter la confusion, les fidèles venaient du côté de l'évangile, puis ils saluaient l'autel et le célébrant, baisaient la paix que celui-ci leur présentait, mettaient leur offerte dans le bassin et s'en retournaient du côté de l'épître en faisant des révérences aux parents du défunt.

Peu de temps après l'arrivée de M. Bernier, une famille de bourgeoisie perdit l'un des siens. Quelqu'un des parents ne se souciait peut-être pas de traverser toute l'église pour aller saluer l'autel et le curé. Ou bien la famille, jugeant comme un abus cette coutume de l'offerte, pensa-t-elle qu'il lui serait glorieux de supprimer délicatement ce reste d'un autre âge ? « Nous avons commandé un service de première classe, fit-elle représenter à M. Bernier, avec un luminaire qui, à lui seul, vous sera une bonne aubaine. Mais il nous répugne d'occasionner à ceux qui viennent nous témoigner de la sympathie la dépense de l'offrande. Nous vous proposons d'en racheter le deuil en payant tout de suite ce que vous l'estimerez, même plusieurs centaines de francs. »

D'ailleurs, laissait-on entendre, le curé s'honorerait grandement et se concilierait l'estime générale, en supprimant une coutume, locale et surannée, ou tout au moins en permettant de s'en délivrer, moyennant une somme fixée à l'amiable.

— Je suis, répondit M. Bernier, dans l'impossibilité de changer de ma propre autorité une coutume régionale, et mon exemple gênerait la liberté des prêtres voisins en jouissance du même usage.

— Eh bien, s'il n'y a pas moyen de s'entendre, personne ne bougera. Nous n'irons pas à l'offerte.

— S'il en était ainsi, je ferais continuer la messe basse.

— Vous n'en avez pas le droit ; le service de première classe est commandé.

— Oui, mais dans cette première classe, l'usage comprend une cérémonie dont vous ne pouvez vous dispenser sans rompre le contrat qui me laisse juge des rites et de la police de mon église.

On peut imaginer l'excitation produite dans la ville par le récit de cette conversation et la curiosité avec laquelle la nombreuse assistance de la messe de sépulture attendit le moment critique. A l'offertoire, M. Bernier descendit comme à l'ordinaire à l'entrée du chœur. Personne ne sortit des bancs. La famille en avait pris son parti. Le sacristain éteignit les cierges, à l'exception des deux nécessités par les rubriques, et la messe s'acheva sans aucun chant.

La victoire restait à M. Bernier, mais à quel prix! Sans l'habileté d'un vicaire [1] qui s'employa à calmer les

1. M. Coutant, plus tard curé de Cholet, mort en 1883.

esprits, le curé aurait été obligé de donner sa démission. L'effervescence, entretenue par les événements politiques, dura toute l'année 1832. Cette année, le département de Maine-et-Loire fut mis en état de siège durant les mois de mai et de juin. On n'entendait parler que de curés dénoncés pour embauchage de chouans, puis de prêtres emprisonnés, arrestations qui se terminèrent pour la plupart par des ordonnances de non-lieu. Parfois, l'arrivée et le passage de prisonniers politiques donnèrent lieu à des scènes hideuses, et la surexcitation de la petite ville empêcha, paraît-il, le gouvernement de confiner dans le château la duchesse de Berry — Câroline Berry, comme disaient les philippistes du pays. La nouvelle monarchie devenait cependant de plus en plus forte et tâchait de remettre à l'ordre les alliés trop avancés, dont elle avait honte et à qui, pourtant, elle était si redevable.

1832 fut encore la date d'une grande victoire des libéraux saumurois. Depuis une dizaine d'années, ils s'efforçaient d'établir dans leur ville une école mutuelle. Ils réussirent enfin à cette époque, grâce à une souscription publique à la tête de laquelle se placèrent les députés Benjamin Delessert et Félix Bodin, et même, pour deux cents francs, le duc d'Orléans. Toutefois, le Conseil municipal, réglant le budget de 1833, avait alloué une somme de 1.200 francs à l'école catholique établie par M. Forest.

En vain, dans une délibération subséquente, le vote en faveur des Frères fut-il maintenu ; l'autorité supérieure rejeta l'allocation. A partir du 1er janvier 1833, les

Frères ne reçurent plus aucun secours de la commune. Bien plus, leur local fut livré peu de temps après à l'école mutuelle. L'établissement ne pouvait donc se maintenir qu'au moyen d'une souscription dont le montant devait entretenir quatre instituteurs et leur procurer une maison à loyer. M. Bernier lança en leur faveur une circulaire dont le succès permit de louer un immeuble pour y installer les classes et un autre pour loger les Frères. Bientôt après, une veuve [1] donna sa maison pour l'école. Cette générosité n'empêcha pas le curé de lutter encore pour assurer la subsistance des instituteurs, bien plus pour défendre leur méthode.

Les libéraux étaient alors dans l'engouement pour l'enseignement mutuel. Il n'y avait point de naïveté et de paralogisme qu'ils ne débitassent en sa faveur. « En France, dit à ce propos M. Gréard, les esprits généreux ne doutent jamais de l'efficacité des réformes dont ils souhaitent le succès. Nous jetons d'un seul coup tout notre cœur et toute notre raison du côté où nous entraînent nos désirs et nos espérances. » En réalité, sous des questions pédagogiques se cachait l'antagonisme du parti de la sécularisation de l'école avec l'enseignement catholique. N'ayant point assez d'instituteurs laïques à opposer aux Frères, les libéraux se trouvèrent conduits à l'essai d'un autre système d'instruction. Au mode simultané, ils opposèrent le mode mutuel. Cette guerre scolaire, une des formes de la grande lutte politique, s'étendit partout où était vive la

1 Mme Oudry.

dispute des partis. Saumur n'y pouvait échapper. Dans sa circulaire, M. Bernier n'avait pas craint de faire l'éloge de la méthode des Frères, vivement attaquée. Un jeune avocat lui répondit[1]. Ce fut le commencement de nouvelles batailles. Comme on était alors dans l'intégralité des observances de l'enseignement mutuel, le féroce bon sens du curé trouva une ample matière à s'exercer sur tout ce qu'il y avait de creux, de faux et dangereux dans le système. Puis la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire vint élargir le champ de la discussion.

La fin du ministère de M. Bernier fut moins agitée. Les esprits se calmaient et les voltairiens les plus décidés n'osaient plus guère s'attaquer à un polémiste si redoutable, aux réparties caustiques et toujours prêt à la lutte. La fondation d'un asile pour les petites filles abandonnées, puis d'un monastère du Bon-Pasteur absorbèrent la plus grande partie de ses loisirs dans les années 1834 à 1837. Ces deux œuvres méritent un chapitre particulier. Quelques autres détails achèveront le récit de cette vie pastorale.

L'un des premiers soins de M. Bernier, en arrivant dans sa paroisse, fut d'organiser le service de secours pour les pauvres depuis longtemps négligé. Une vieille fille en avait été chargée après la Révolution. Trop fatiguée, elle ne pouvait plus s'acquitter convenablement de sa besogne. Le curé invita quelques dames[2] à

1 Prou (Charles-Emile), né à Beaupréau le 19 janvier 1815, mort à Angers le 5 janvier 1865.

2 Mme Mayaud mère, Mlles Brazille, Chaloppin, Jamet et Leguay.

l'aider, puis à la remplacer. Chacune eut son quartier. Comme l'arrangement était nouveau, il rencontra beaucoup d'obstacles et suscita de vives récriminations. La cure n'en resta pas moins le centre de l'assistance charitable. Quoique sans fortune et accablé de charges de famille [1], M. Bernier donnait beaucoup, autant que possible proportionnellement aux besoins réels des solliciteurs et de ceux dont il savait adroitement deviner les misères secrètes. Des paroles d'un intérêt véritable et des conseils judicieux accompagnaient toujours ses aumônes. Il montrait aussi beaucoup de foi et d'habileté dans sa manière de toucher le cœur de ses riches paroissiens pour s'en faire aider à soulager l'infortune.

Ce fut surtout pendant l'épidémie du choléra (août-septembre 1832) que se manifestèrent l'intelligence et l'activité de cette charité pastorale. Les vicaires rivalisèrent de zèle avec le curé, et les dames de charité secondèrent si bien le clergé qu'un tel dévouement fit du moins tomber quelques préventions. Le curé se montra toujours le plus empressé et le plus assidu de tous. Il faisait plusieurs visites par jour au quartier de Fenet, particulièrement ravagé par le fléau, en raison de l'agglomération et de la misère des habitants.

1 La sœur de M. Bernier, séparée de son mari pour cause d'incompatibilité d'humeur, alla vivre avec quatre de ses huit enfants à la cure de Saumur. Après que M Bernier eut donné sa démission de principal du collège de Doué, son frère Eugène qui y était employé en fut congédié : il resta quelque temps avec ses cinq enfants dans une position difficile L'abbé Guillaume (1801-1888) vint à son secours d'une manière très délicate. Enfin M. Bernier eut encore à s'occuper de son frère, l'abbé Benjamin, qu'une maladie nerveuse rendait impropre au ministère paroissial.

La charité envers le prochain doit être la manifestation de l'amour de Dieu. Aussi M. Bernier se préoccupa-t-il d'avoir des foyers de piété dans sa paroisse. Il établit la confrérie du Rosaire et apporta tous ses soins à celle du Saint-Sacrement établie en 1602. Il s'occupa surtout de la congrégation de demoiselles établie à la suite de la mission de 1828. Les jésuites n'avaient pu qu'ébaucher cette œuvre d'une nature toute nouvelle pour Saumur et les événements politiques l'ébranlèrent fortement. M. Bernier la reprit et la consolida. Avec tact et prudence, il commença par mettre en exercice un règlement, puis il sollicita une affiliation à Rome pour gagner de riches indulgences. Cette société lui était si chère, il y plaçait de si grandes espérances pour la reconstitution de foyers chrétiens, que chaque jour il se rendait à la chapelle de la congrégation donner une allocution familière.

L'instruction religieuse lui paraissait une véritable nécessité, le premier de ses devoirs, un de ceux dont il ne pouvait se décharger que sur une personne parfaitement compétente. Il aurait désiré trouver une pieuse laïque capable de faire les classes de religion dans les pensionnats féminins. Mais, ne croyant même aucune congréganiste capable de cette tâche, il la garda pour lui et l'accomplit régulièrement une fois par semaine.

Pour les instructions paroissiales, il alternait avec ses vicaires. Ses auditeurs goûtaient sa clarté, sa simplicité et ses conseils pratiques. Parfois même, ils étaient profondément remués, quoique le curé ne fît point appel à la sensibilité dont l'émotion reste

souvent stérile. En chaire, comme dans sa polémique ordinaire, M. Bernier savait surtout exposer et défendre. Des officiers de l'Ecole de cavalerie, ayant entendu dire qu'il devait prêcher sur le mystère de la Trinité, résolurent d'aller l'écouter, toutefois en évitant d'être aperçus du prédicateur. Le curé fut averti de leur projet. « J'assistais à ce sermon, racontait un témoin compétent ; je n'ai rien entendu ni lu sur la matière qui fût aussi net et aussi fort. Comme il y avait dans sa physionomie, déjà si expressive, et, dans son accent, quelque chose d'extraordinaire, je ne pus m'empêcher de lui en faire la remarque. Alors il me dit : « Ils étaient derrière des piliers, et me narra l'affaire ».

N'ayant point fait la part au feu de l'impiété, il saisissait toutes les occasions de parler religion avec les hommes. La netteté de son argumentation, la facilité avec laquelle il acceptait toutes les objections tirées de Voltaire, lecture habituelle des bourgeois de la ville, l'à-propos de ses ripostes, comme aussi la pureté et la vivacité de son zèle, lui concilièrent une grande considération.

Il gagna de nombreuses affections qui durèrent toute sa vie. Néanmoins, pour la majorité de ses paroissiens, son départ fut ce qu'est pour des écoliers indisciplinés celui d'un régent respectable, mais ferme et dur. Dans un temps de réaction où tout prêtre était impopulaire à Saumur, où tout curé de la paroisse principale devait l'être encore davantage, il ne le fut probablement pas plus qu'un autre n'eût été à sa place, et il sut bien défendre sa foi constamment attaquée.

IV.

La fondation d'une Maison pour les Enfants trouvés et d'un Monastère du Bon-Pasteur [1]

(1833-1837)

L'une des œuvres les plus utiles organisées par M. Bernier, sur sa paroisse, fut celle des Dames de Charité. Toutes de familles riches ou aisées, elles avaient pour charge d'assister les pauvres de leur quartier, ou, du moins, de les signaler au curé. Leurs visites, pleines de sollicitude, découvrirent de grandes misères. L'une des plus affligeantes était la situation des enfants de l'hospice. On les confiait à des femmes pauvres qui ne s'en chargeaient que dans un but d'intérêt. Une nourrice recevait six ou huit francs par mois. Une fois la rétribution payée chaque trimestre, l'administration ne s'occupait plus de rien. Pourtant, elle exigeait bien peu de garanties de ces mercenaires, quand elles se présentaient pour recevoir les enfants. Un certificat de bonnes vie et mœurs, pièce qu'un maire refuse seulement aux personnes de mauvaise conduite notoire, était le seul témoignage demandé. Les pupilles, s'ils demeuraient en ville, s'employaient le plus souvent à mendier. Vers la fin de 1833, sur la seule paroisse de Saint-Pierre, des

[1] *Revue de l'Anjou*, t. XXXVIII (1899).

familles nécessiteuses, sans honneur et sans mœurs, en élevaient de la sorte une quinzaine. A la campagne, les fermiers les utilisaient le plus vite possible à garder leurs troupeaux. Tous ces pauvres abandonnés ne recevaient, pas plus les uns que les autres, ni instruction, ni éducation. Et pourtant on aurait pu facilement les patronner, dans une ville comme Saumur, et en faire d'honnêtes et habiles ouvriers. Frappées de ces pensées, les Dames de Charité réfléchirent sur les moyens à prendre pour atteindre ce but. Elles commencèrent par solliciter d'envoyer assidûment les enfants à la classe gratuite des Sœurs. Efforts inutiles. Si petite que fût la recette d'une journée, la mendicité et quelques services rendus rapportaient davantage aux nourrices. Alors, Mlle Chaloppin [1], la fille d'un notaire, pensa à fonder une œuvre spéciale : « On fait, en France, dit-elle, des quêtes et des associations pour arracher de petits étrangers à l'idolâtrie ; pourquoi ne pas chercher à sauver ceux qu'on voit se perdre près de soi ? » Et la pieuse demoiselle fit part de ses idées à d'autres personnes. Un projet fut formé ; il parut si extraordinaire à celles qui l'avaient élaboré, qu'elles n'osèrent d'abord en parler à M. Bernier.

Vers la fin de 1832, elles se risquèrent toutefois, en feignant la plaisanterie. A leur grande surprise, le curé écouta sérieusement et déclara qu'il réfléchirait. Trouvant le projet acceptable, malgré de nombreuses difficultés, M. Bernier, pour le mieux étudier, écrivit

1 Décédée religieuse de la Retraite d'Angers, sous le nom de Mère Saint-Ephrem, le 17 décembre 1873.

les objections : « Qu'on ne croie pas, en lisant ces observations, disait-il, que je désapprouve le projet et que je cherche à le faire abandonner. Je cherche, au contraire, à m'en faire une idée juste, à en comprendre toute l'étendue, afin de le fonder solidement. Je n'incidenterai point sur l'article des difficultés pécunières ; je suis convaincu que, si l'œuvre est entreprise avec un courage généreux et une sainte confiance en Dieu, les ressources viendront. Ce que je crains plutôt, c'est qu'on manque des vertus nécessaires pour la faire prospérer, mais je puis assurer que je n'ai jamais rien entrepris avec plus de confiance ».

Une personne de la paroisse s'offrait comme gardienne des enfants : c'était Justine Leguay, âgée d'environ trente ans. Après avoir suivi, en qualité d'externe, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à quinze, les cours d'un pensionnat de la ville, elle avait aidé ses parents dans leur maison de commerce. A la mort de sa mère, elle persuada son père de se contenter de sa modeste fortune et de quitter les affaires, « craignant qu'elles ne fussent un obstacle à leur salut ».— Ils fabriquaient et vendaient des cartes à jouer. — Quelques années après, la connaissance de la Congrégation de la Retraite d'Angers aviva des désirs de vie religieuse déjà longuement caressés. Il se livra un long et pénible combat entre le père et la fille, pour la douloureuse séparation que, pourtant, ni l'un ni l'autre ne voulaient refuser à Dieu. Le confesseur de Justine ne voulut rien trancher. Elle resta près de son père, mais décidée à travailler seulement aux œuvres de charité. C'est alors que se présenta

l'œuvre des enfants abandonnés. « Cette entreprise, pensa d'abord la pieuse fille, va me rattacher au monde et créer peut-être des liens difficiles à briser. » Il lui semblait s'engager pour la vie. Son inquiétude, devenue extrême, eut besoin d'être calmée par son directeur.

Justine Leguay se vit bientôt amener par M. Bernier une compagne; c'était Mlle Epagneul, âgée de vingt-deux ans, orpheline dès son enfance et restée pensionnaire libre dans une maison d'éducation. A ces deux pieuses filles, de charitables dames assurèrent leur protection, et quelques amis promirent même une aide personnelle.

La petite œuvre commença au mois de décembre 1833. Elle fut entravée par des dénigrements de prêtres, l'hostilité de religieuses, les tracasseries de l'administration, la sottise populaire. Après une année de pénibles vicissitudes, M. Bernier acquit la conviction qu'il serait impossible de continuer longtemps l'entreprise et que des religieuses seules pourraient s'en charger. Aussi reçut-il avec une grande faveur la proposition de l'établissement d'une communauté.

Au mois de mai 1835, la supérieure générale du Bon-Pasteur d'Angers, la mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, priait le curé de bien vouloir se transporter à son monastère pour y prendre connaissance d'un projet de fondation à Saumur. L'entrevue eut lieu le 29. Pour la première fois se trouvaient en présence ces deux remarquables personnages. Enfants de la Vendée, leurs âmes paraissaient encore sœurs par la ressemblance des facultés. Clarté d'intelligence, invincible ténacité,

ces dons leur semblaient départis pour conduire à bonne fin de grands desseins et supporter de nombreux outrages et des disgrâces accablantes qui auraient brisé des natures ordinaires.

La mère Pelletier conquit immédiatement M. Bernier à la congrégation et à la nouvelle entreprise. Il s'empressa de détruire les objections restant à la supérieure contre son propre projet. A la fin de l'entrevue, la fondation était décidée. Le curé promit de lui chercher sur-le-champ une maison convenable.

Bientôt après il lui signalait l'ancienne abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, dont on venait de démolir péniblement les deux tiers pour en vendre les matériaux. Il restait un seul corps de bâtiments, appelé la Sénatorerie, parce que Napoléon l'avait fait décorer pour devenir la résidence du sénateur Lemercier. Le curé fit arrêter tout de suite la démolition. On lui offrait la maison et son vaste enclos pour quarante-cinq mille francs, à peu près ce que la propriété avait coûté. Il était impossible de trouver une plus belle occasion, aussi pressa-t-il vivement la supérieure de la saisir. Elle vint visiter l'abbaye, consulta l'évêque et fit l'acquisition.

Absorbé tout entier par sa fondation, le curé délaissait l'asile, et, dans ses rares visites, sa rudesse ne ménageait pas la susceptibilité de celle qui s'était toute dévouée au petit hospice.

Mlle Leguay finit par comprendre qu'elle n'avait plus qu'à se résigner et, devant cette substitution d'une puinée à l'œuvre première, son cœur de mère pensa

qu'autrefois Jacob avait dépouillé Esaü du droit d'aînesse. Elle crut que son entreprise devait s'effacer devant une autre, dont l'importance réunirait tous les privilèges et tous les avantages. Les Dames du Bon-Pasteur ne pouvaient manquer d'arriver bientôt. Suivant l'impulsion donnée, Mlle Leguay aida M. Bernier à leur préparer un beau mobilier; même elle voulut bien offrir à leur orphelinat ce que, depuis deux ans, elle avait, pour le sien, recueilli de la charité publique.

Le 29 juillet, le curé envoya prendre les cinq religieuses de la fondation, à Angers, par une voiture. Il en vante à la supérieure l'intéressant conducteur « qui ne fait entendre à ses chevaux qu'un langage soigné et sentimental. Quant à la *verse*, ces dames peuvent être tranquilles. Dalençon (le voiturier) n'a versé qu'une fois dans sa vie, il y a quelques semaines, dans les chemins de la Vendée; et cela ne doit arriver que très rarement à un homme de son mérite ». Le curé reçut les religieuses avec beaucoup d'égards et, sous leur direction, s'occupa des travaux de reconstruction et de réparation. Il alla même jusqu'à s'imposer de quêter à domicile [1].

1 Voici une partie du prospectus dont il se faisait précéder pour solliciter des aumônes en faveur des Dames du Bon-Pasteur : « Nous ne connaissons point d'œuvre plus utile ou plus appropriée aux besoins de la société que celles qui se font dans leurs établissemens. Elles encouragent le retour à la vertu, en offrant un asile au repentir. Elles préservent de la corruption de jeunes cœurs que le vice flétrirait infailliblement, s'ils n'étaient pas soustraits de bonne heure aux influences qui les menacent. De plus, et ceci mérite une attention toute particulière, elles savent épargner à des familles très honorables des humiliations et de grands chagrins, soit en affermissant dans la vertu des filles que les illusions de l'âge et de premières impressions pourraient ébranler, soit en opposant les soins assidus d'une éducation spéciale à des inclina-

Non content de relever les murs du monastère, M. Bernier se mit, avec la même ardeur, à le peupler de religieuses. Il trouva bientôt deux novices et, au mois de décembre, il en annonçait une troisième dont le départ causa bien des larmes à Mlle Leguay, mais qui devait être d'un grand secours dans les embarras financiers de la nouvelle fondation.

« J'éprouve, écrivait-il à la mère Pelletier, une grande satisfaction à vous annoncer une postulante dont vous aurez, je l'espère, du contentement, car c'est une bien bonne et bien belle âme. C'est Mlle Epagneul, âgée de vingt-deux ans et demi. J'ai beaucoup hésité, je l'avoue, à la séparer de Mlle Leguay et à lui faire abandonner une œuvre à laquelle j'avais contribué à l'attacher. Mais plusieurs considérations me paraissent décisives,

tions alarmantes, que des parents ont quelquefois la douleur d'observer dans une jeune enfant.

« Les personnes qui sont l'objet de ces bonnes œuvres, quoique dans un même établissement, forment différentes classes totalement séparées, même à l'église, et qui n'ont entre elles aucune relation. Aucun sujet n'est admis au nombre des religieuses, qui n'appartienne à une famille honorable, et dont la conduite dans le monde n'ait été sans reproche.

« Les douces insinuations d'une charité à la fois compatissante et ingénieuse sont le grand moyen que ces dames emploient : mais il serait peu efficace sans le travail auquel elles attachent les sujets qui entrent dans leurs maisons. Elles supplient donc les personnes bienfaisantes de leur procurer de l'ouvrage en linge, broderie, ornemens d'église, fleurs artificielles....

« Aux filles ou femmes, pénitentes libres, on demande 200 francs une fois donnés, et 20 francs pour le costume qui est brun. Elles restent dans la maison tant qu'elles veulent. Ces dames désirent, et elles l'espèrent si la bienfaisance vient à leur secours, ne jamais renvoyer les pénitentes qui se présenteront sans pouvoir payer.

« Les orphelines sont reçues depuis 3 ans jusqu'à 18. La pension annuelle est 150 francs, et l'on ajoute 20 francs pour le costume qui est bleu.

« Pour les jeunes personnes qui appartiennent à de bonnes familles, mais qu'on veut soustraire à des dangers, la pension est de 200 francs. Elles fournissent le trousseau, et elles prennent en entrant le costume noir, avec une pélerine blanche. »

et celle-ci entre autres : c'est que cette jeune personne, excessivement timide, et par caractère et par délicatesse de conscience, a besoin, pour être dans un état de calme et de repos, d'une autorité, d'une règle qui lui fasse bien connaître à tous les instants de quel côté sa volonté doit se porter et ce que Dieu demande d'elle. Une certaine dose de liberté l'embarrasse et elle est façonnée tout exprès pour l'obéissance. Du reste, vous reconnaîtrez qu'elle ne manque ni de vues, quoiqu'elle n'ait pas un talent au-dessus du médiocre, ni de courage et de fermeté malgré sa timidité.

« Ses père et mère sont décédés et elle jouit entièrement de son avoir. Elle se propose de payer pendant tout le cours de son noviciat la valeur d'une pension raisonnable et elle comptera 5.000 francs en vos mains, lors de sa profession.

« Voici maintenant un autre côté de médaille ; et il est utile de ne le pas montrer : Mlle Epagneul va faire pour St-Florent tout le bien qu'elle va pouvoir, sans bruit, sans opérer de vente, c'est-à-dire qu'elle va mettre à ma disposition les fonds qu'elle pourra réaliser d'ici au mois de mars. Plus tard vous en connaîtrez comme moi le montant, et je suis bien sûr que la maison-mère lui en saura gré. En attendant ménageons la susceptibilité d'un certain public et d'une famille ombrageuse, évitons le reproche de captation. Il sera sage de ne se point expliquer positivement sur la dot [1] ».

M. Bernier était si complètement gagné à la congrégation qu'il intervint même dans les disputes au sujet de la réforme de sa constitution. L'ordre a été institué à Caen, en 1642, par le père Eudes. Le premier monastère fit plusieurs fondations ; mais les maisons étaient indépendantes les unes des autres, comme encore aujour-

1 Lettre du 29 décembre 1835.

d'hui celles de la Visitation, entre lesquelles il n'existe que des liens de charité. La mère Pelletier, religieuse de la maison de Tours et fondatrice de celle d'Angers, eut l'idée de faire un grand ordre où l'association des maisons, l'échange facile des sujets, rendant la force plus considérable, permettraient un plus grand bien. Un décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers, du 16 janvier 1836, confirmé par Bref du Pape, le 3 avril, établit la supérieure du Bon-Pasteur d'Angers générale de toutes les maisons qu'elle avait fondées ou qu'elle fonderait. L'affaire n'alla point sans protestation. Des monastères réclamèrent la fidélité au principe séparatiste du père Eudes. M. de Montblanc, l'archevêque de Tours, qui avait quelque raison de se sentir froissé, se plaignit au Pape du changement et, en 1835, Grégoire XVI défendit l'idée du généralat. L'*Ami de la religion* [1] inséra la lettre papale, en la faisant précéder d'une note terne, d'aspect impartial, mais où quelques épithètes étaient de nature à causer une impression défavorable aux prétentions du monastère d'Angers. M. Bernier en écrivit au rédacteur Picot. « Insérer une réclamation, répondit celui-ci, serait manquer d'égard à l'archevêque de Tours ». C'était une défaite. La note de l'*Ami* n'avait pas craint d'être défavorable à Monseigneur Montault et aux évêques qui avaient approuvé le projet de la mère Pelletier. Le curé de Saumur répondit au journaliste en maintenant sa demande.

1 N° du jeudi 12 novembre 1835.

« Ceux qui ont occasionné le tort, dit-il, l'ont oublié ; cela arrive d'ordinaire. Mais la congrégation qui le subit injustement doit-elle rester absolument passive, quand il lui est si facile de se justifier ? Il me serait très pénible de déplaire à Monseigneur l'Archevêque de Tours. Mais je ne parle de lui que pour protester, au nom de ces dames, de la vénération et de la reconnaissance qu'elles ont pour lui... Si vous connaissiez les détails de cette affaire, vous verriez, Monsieur le Rédacteur, de quelle droiture, de quelle modération, de quelle patience on a usé à Angers, et de quels avantages ces dames auraient pu se prévaloir. Un de ceux qui ont écrit en cour de Rome disait, dans une lettre à Mme la Supérieure, assez peu de temps avant de se lancer dans l'opposition : « Je regarde les ennemis du généralat comme les ennemis de Dieu ». On a de lui plusieurs lettres en ce sens. Ce n'est point un prélat qui est tombé dans cette inconséquence [1] ».

Douée du talent de la temporisation et se croyant trop faible pour la lutte, la mère Pelletier n'appuya point la réclamation de M. Bernier. De cette abstention, Picot conclut, selon ses désirs, qu'il n'y avait pas lieu de rien insérer. L'affaire se trouva donc terminée. Une tentative de réconciliation, essayée entre la congrégation d'Angers et un des adversaires du généralat, n'eut pas plus de succès. M. Bernier aurait voulu amener M. Dufêtre, le tout puissant grand-vicaire de Tours [2], d'un état d'aigreur et d'hostilité à l'indifférence pacifique. Sa médiation ne fut pas encouragée.

Cependant la fondation s'aménageait. Il fut réglé que Monseigneur Montault, accompagné d'un évêque mis-

1 Lettre du 15 février 1836.
2 M. Dufêtre mourut évêque de Nevers.

sionnaire, bénirait la chapelle et le monastère le 25 avril 1836. Le curé prépara la fête et déclara, d'une manière délicate et spirituelle, qu'il en voulait faire les frais.

« Ce n'est point ici affaire de politesse et de générosité, écrivait-il à la supérieure générale. Il y a des considérations d'une nature plus grave. Nos *originaux* de Saumur s'accrochent à tous les moyens pour se dispenser de faire le bien, surtout quand il s'agit d'une maison religieuse : s'ils la voient souffrante et manquant de quelques parties essentielles à son établissement, ils disent que *cela n'a pas d'avenir,* que c'est *un projet téméraire,* que *cela tombera ;* s'ils voient des dépenses, ils en concluent que *la maison est riche,* qu'elle *ne manque de rien.* Je me tue à dire qu'elle a d'autant plus besoin d'être secourue et que sa pénurie est d'autaut plus grande, que Saumur ne fait rien pour les frais énormes d'acquêt et de premier établissement... Je serai bien moins écouté encore, lorsque la malveillance aura transformé un dîner modeste que donnerait la communauté en un festin splendide et dispendieux. Vous verrez, si le dîner se fait à la communauté, que les dames du Bon-Pasteur auront, un jour de Saint-Marc, été les émules du sénateur Lemercier ou de dom Macé [1], joyeux et dodu bénédictin. C'est comme cela que nous avons l'esprit tourné à Saumur. J'espère donc, Madame la Supérieure, que vous joindrez à toutes vos obligeances celle de me laisser faire pour ce qui concerne le dîner du 25 ».

On ne peut pas ne point se rendre à de telles considérations. Mais que servir un jour maigre à des hôtes distingués? Le poisson était très rare et fort cher à

1 Dom Macé ou Massey (René-Julien), prieur claustral de Saint-Florent, et l'un des 22 membres de l'Assemblée provinciale d'Anjou en 1787. Il fut massacré aux Carmes le 2 septembre 1792 (Cf. SOREL, *Le Couvent des Carmes,* p. 142).

Saumur, parce qu'en ce temps-là personne n'y faisait abstinence; les marchands n'en avaient que de très petites quantités. M. Bernier voulut bien que la mère Pelletier lui en envoyât un panier, mais à la condition expresse de le payer lui-même. Un peu plus tard, il offrait l'hospitalité aux religieux qui venaient prêcher la retraite au monastère. Ses aimables propositions sont toujours mêlées de judicieux conseils cachés sous des plaisanteries enjouées. Toute sa correspondance le montre ami dévoué de l'œuvre. Son zèle de quêteur alla jusqu'à recueillir douze mille francs pour elle et, cette année-là même, une de ses nièces entra au noviciat d'Angers. Jusqu'à la fin de son ministère paroissial le curé mit cette fondation au-dessus de toutes ses entreprises, bien qu'une connaissance plus approfondie de la congrégation eût refroidi son enthousiasme.

Il ne semblait plus se préoccuper du petit asile. Sans vouloir en témoigner de l'affliction, Justine Leguay rendait le plus de services possible à la fondation. Au moment où l'entrée de sa compagne dans le monastère lui causait autant d'embarras que de chagrin, elle dit aux dames du Bon-Pasteur : « Puisque vous enlevez la mère, vous devriez aussi vous charger des enfants! » Quelle ne fut pas sa surprise en entendant les religieuses lui répondre qu'avant leur départ d'Angers la supérieure générale les avait autorisées à recevoir les enfants que Mlle Leguay ne manquerait pas de leur offrir. Là-dessus la pieuse fille consulta. « L'abandon s'impose », répondit simplement M. Bernier. D'autres influences se firent sentir dans le sens de la continuation et Mlle Leguay s'y

résolut. « Je vous admire, mais je ne vous approuve pas », lui écrivit le curé, et il ajoutait qu'il entendait par cette déclaration se décharger de toute responsabilité dans l'œuvre, assurant d'ailleurs qu'il continuerait à lui porter un vif intérêt. La fondatrice de l'asile ne cessa cependant point de le consulter, et, quand elle apprit, au commencement de 1837, que Monsieur le curé venait d'être nommé supérieur-suppléant du petit séminaire Mongazon, elle songea tout de suite à remettre les enfants au Bon-Pasteur. Elle abritait alors, dans sa propre maison, de quinze à dix-huit petites filles. Ceux qui avaient déjà remporté la victoire pour faire continuer l'œuvre revinrent encore à la charge et M. Bernier lui-même se rangea de leur avis. Il resta le conseiller le plus judicieux et le plus influent de la pieuse fille.

Lorsqu'elle sollicita son avis pour la première fois après son départ en lui demandant la permission de lui écrire quand elle en aurait besoin, il lui répondit en ces termes [1] :

« N'hésitez point, ma bien chère demoiselle, quand vous aurez à m'écrire. Je pourrai bien quelquefois tarder à vous répondre, mais je n'hésiterai jamais.

« Répondrai-je à la partie de votre lettre qui a pour objet notre séparation ? Dieu sait combien elle m'est pénible ; mais il m'est bien consolant de voir et de sentir que ces liens formés par l'estime et la reconnaissance, sous les auspices de la sainte charité, seront durables et, j'ose l'espérer, éternels ! Du reste, plus je pense à Saumur, plus je comprends que la paroisse de Saint-Pierre, si misérable à bien des égards, inspire aux prêtres

1 Lettre datée du 24 février 1837.

que la Providence y envoie une si forte affection, et à ceux qu'elle en éloigne de si vifs regrets. C'est que cette miséricordieuse Providence y suscite, pour soutenir, pour animer et consoler ses ministres, de bonnes et belles âmes, d'une excellente trempe ; des cœurs bons et généreux, et singulièrement disposés à la reconnaissance et au dévouement. C'est une belle mission que le Seigneur donne à ces âmes, au profit des âmes peu chrétiennes. Vous l'avez remplie, sans vous en douter, cette noble mission. Vous l'avez remplie largement à mon égard, vous et quelques autres, et j'en suis sincèrement touché. Pour vous comme pour elles, je dis du fond de mon âme : *Que le Seigneur vous traite selon votre cœur et qu'il confirme tous vos desseins.* Transmettez ce vœu à votre excellent père, qui, lui aussi, y a tant de droits et que j'embrasse bien cordialement. »

V

Le supérieur-suppléant du petit séminaire d'Angers[1]

(1837-1839)

Une ordonnance royale du 8 septembre 1831 déclara la dissolution du petit séminaire de Beaupréau, en affectant le local au service du Ministère de la guerre. Elèves et professeurs se dispersèrent. M. Mongazon se retira dans une maison dépendante du château. Privé de ses chers enfants, après avoir passé cinquante années au milieu de la jeunesse, le bon vieillard se consumait depuis deux ans, dans une douloureuse solitude, lorsqu'en septembre 1833 une lettre de l'évêque vint le supplier de bien vouloir se transporter à Angers. Il obéit sur-le-champ.

Comme le gouvernement accordait une indemnité au supérieur du collège fermé, Monseigneur Montault avait résolu d'ouvrir une nouvelle école ecclésiastique dans sa ville épiscopale. Il priait M. Mongazon — âgé de soixante-seize ans — de prêter son expérience à l'entreprise et de lui assurer le prestige de son nom vénéré.

Les premières années de cet établissement improvisé, auquel on donna le titre de petit séminaire, furent lamentables. Le vicaire général, M. Régnier, proposa au

1 *Revue de l'Anjou*, t. XXXVIII (1899).

curé de Saumur la coadjutorerie de la supériorité, mais sans insister beaucoup. On croyait encore que les choses pourraient aller sans cette mesure. Il fallut bien s'y décider. L'abbé Tendron, le confesseur de M. Mongazon, chargé de l'amener à demander un auxiliaire, réussit parfaitement et, le 8 janvier 1837, directeur et dirigé écrivaient à M. Bernier pour l'engager à donner promptement sa démission et à venir prendre l'administration du collège.

Le succès de l'établissement était non seulement aléatoire, mais déjà fort compromis. En cas de fermeture, que deviendrait le supérieur-suppléant ? M. Bernier avait de telles charges de famille que, sans manquer de dévouement, il pouvait se poser cette question. De plus, par suite de la faiblesse de M. Mongazon et de la grande liberté que prenaient les professeurs, sa situation devait être très délicate. Il répondit prudemment en sollicitant qu'on lui accordât, en manière de traitement, le premier canonicat titulaire vacant. Cette combinaison présentait l'avantage de lui assurer une prébende sans grever le budget d'une maison que les mauvaises langues prétendaient déjà ruinée. Il demanda aussi qu'on précisât sa juridiction et son insistance sur ce point décèle encore une triste opinion de l'état du collège.

On lui répondit par de bonnes paroles. Il donna sa démission de curé et entra au petit séminaire le 18 février 1837.

Le supérieur-suppléant était âgé de quarante-deux ans. Son meilleur portrait, conservé dans la galerie du

collège date de cette époque. Le caractère et même la destinée semblent se lire sur la physionomie. Elle est plus empreinte de force et d'intelligence que de bonté. Enfoncés dans des arcades sourcilières accentuées et bornées de tempes carrées, les yeux éclairent brillamment, comme un feu très vif venant de l'intérieur, un visage maigre et un peu pâle dont l'expression spirituelle se complète par un fin sourire, le seul que semblent avoir connu ses lèvres délicates. Une opulente chevelure noire s'échappe de la calotte traditionnelle pour encadrer d'une manière séante, mais sans art, une figure dont tous les détails, disposés par plans, dénotent une âme antique [1].

Personne ne fut surpris de la nouvelle situation de M. Bernier. Celui qui avait rendu florissant le collège de Doué et mérité d'être proposé comme proviseur du lycée devenait naturellement supérieur du petit séminaire. Telle était sa considération personnelle que, dès son arrivée à Angers, Monseigneur Montault le nomma membre de son conseil. Quelques mois après il le fit chanoine honoraire. Cette dignité, dont les filles spirituelles de l'ancien curé avaient une haute idée et un grand désir pour leur directeur, a été l'objet de

1 Le portrait de M. Bernier, œuvre d'une manière dure, mais ressemblant, a été peint par Pierre Dussault. M. Port (*Diction. histor. de M.-et-L.*) l'attribue, par erreur, à l'abbé Guillaume, qui est l'auteur du portrait de M. Mongazon, également conservé au petit séminaire. L'abbé Bariller, professeur au petit séminaire Mongazon, a dessiné, peu artistement, un autre portrait de M. Bernier, lithographié par Jules Laurens. (In-folio, imp. Lemercier, Paris).

Le mauvais état de conservation de la première œuvre, le peu de ressemblance de la seconde m'ont détourné de la pensée de faire précéder ce livre d'une reproduction de l'une ou de l'autre.

plusieurs jolies lettres. L'une d'elles montre comment, malgré sa gravité, il savait être aimable et mêler délicatement les conseils aux remerciements et aux renseignements de politesse.

A Mademoiselle Modeste Mayaud

« Petit séminaire, 9 juin 1837 ».

« MADEMOISELLE,

« Connaissant votre goût pour les broderies d'église, bas d'aube, surplis, tours d'autel, etc., j'ai pensé que l'histoire d'un rochet à manches et d'une mozette pourrait vous intéresser. Vous savez d'avance par quelles mains et dans quelles intentions ces deux insignes de la dignité canoniale ont été confectionnés.

« Pour moi, bien convaincu qu'ils étaient votre ouvrage, je les ai reçus avec beaucoup de gratitude, et à la vue de la superbe mozette, j'ai senti, pour la première fois, un vif désir d'être chanoine... C'était, quelques jours après la Pentecôte, que j'avais reçu cet agréable cadeau. La veille du grand Sacre [1], le prélat me déclara qu'il me faisait chanoine honoraire, et il m'invita à la procession du lendemain. J'étais dans l'enchantement, lorsque tout à coup quelqu'un m'objecta l'inexorable coutume : — Avez-vous fait vos visites ? — De quelles visites entendez-vous parler ? — Des visites que vous devez faire accompagné d'un membre du Chapitre, à tous les autres membres, tant titulaires qu'honoraires, avant de vous présenter au chœur. — Il fallut bien se résigner, et je me mis en mesure pour les premières vêpres de l'octave du Sacre. Ce fut donc le samedi 3 juin que, sortant de la sacristie, la mozette sur le bras, j'allai la présenter au prélat, qui m'en revêtit, puis me bénit et

1 Le premier dimanche de la Fête-Dieu

me fit baiser son anneau, et je fus conduit à ma stalle par le grand vicaire qui m'avait accompagné. De vieux chanoines en rochet tout usés et défenseurs obstinés de la simplicité antique [1], regardaient, avec un œil sévère, ma brillante toilette. Car, l'instant d'auparavant, je crois qu'ils m'auraient arrêté tout court, dans la sacristie, si je n'avais pas été défendu par la Jeune-France qui, Dieu merci, commence à les déborder [2].

« Il faut que j'aie commis, ce jour-là et les deux suivants, bien des péchés de vanité ; car j'ai éprouvé, lundi dernier, un désappointement très pénible qui en est sans doute la punition. N'ayant pu montrer ma mozette ni à la fête du Sacre, parce que les visites d'usage n'étaient pas faites, ni le jour de l'Octave, parce que nous avions au collège notre procession, je me promettais de l'étaler lundi devant un nombreux clergé, au service des prêtres défunts de ce diocèse. Mais arrivé à l'évêché, après le commencement de l'office, j'ai beau fureter partout dans les appartements épiscopaux et fouiller dans tous les meubles, point de rochet et point de mozette. Je cours à la sacristie, pour demander mes habits de chœur : personne ne les a vus ! personne ne peut me donner des nouvelles de la boîte qui les contenait. La veille, à mon insu, on l'avait portée au collège, cette malheureuse boîte. Dans mon désespoir, j'allai m'asseoir dans un coin de la nef, en soutane, ne voulant pas compromettre ma nouvelle dignité, en paraissant dans l'église cathédrale, avec un mesquin et vulgaire surplis.

« L'histoire finirait là, si je m'en tenais à ce que j'ai vu moi-même. Mais quelqu'un m'assure que cette mozette vous porte bonheur, et que, depuis que vous l'avez faite, vous marchez à grands pas dans la voie de la piété. Je vous le dis, parce que vous ne vous en doutez pas, Mademoiselle, si l'interprétation

1 Le rochet des anciens chanoines était sans dentelle.

2 Voilà un *Dieu merci*, que M. Bernier n'eût pas écrit dix ans plus tard. La Jeune-France était l'abbé Jules Morel.

est un peu hasardée, le fond est très vrai ; et voilà les pensées que cela me suggère : si j'étais encore le curé de Mlle Modeste, je me vengerais de n'avoir pas pu la marier, en l'enrôlant dans la congrégation. Il me serait facile de lui présenter pour cela de puissants motifs. Ses pieuses mères l'autoriseraient, sans balancer, et M. Paul donnerait son agrément à la première ou seconde sommation...

Veuillez, Mademoiselle, me rappeler au souvenir de toute votre famille, et croire à mon sincère dévouement. »

« H. BERNIER, chanoine. »

Au moment où M. Bernier plaisantait avec cet enjouement, il se débattait dans de très graves difficultés pécuniaires. Mais si grandes que fussent sur ce point ses préoccupations elles étaient égalées par des soucis d'une autre sorte. Le plan de l'évêque et de M. Mongazon avait été de fonder une maison d'éducation distinguée, émule du collège royal. Des jeunes gens laïques et ecclésiastiques se seraient communiqué, en vivant ensemble, leurs qualités différentes ; et, formés soigneusement par le clergé, ils auraient refait une société chrétienne. Tel devait être le but du collège mixte d'Angers. On y avait eu en vue surtout la préparation aux carrières libérales ; on avait voulu que les étudiants qui s'y destinaient composassent la moitié de la population de l'institution. Et, en effet, il eût été inutile de bâtir pour des élèves ecclésiastiques, puisque le petit séminaire de Combrée pouvait en admettre près de trois cents.

C'était compter sans le monopole universitaire. L'application très stricte que les Académies de l'Ouest firent de la législation relative aux diplômes de fin d'études,

détourna beaucoup de familles de mettre leurs enfants dans le nouveau collège, par cette considération qu'ils ne pouvaient pas y conquérir leur baccalauréat ; beaucoup d'autres les en retiraient après la troisième ou la seconde. Protester ne pouvait aggraver la situation ; c'était rendre au contraire, manifeste, la jalousie des collèges royaux et intéresser l'opinion publique. Deux plaintes anonymes se produisirent simultanément, l'une à Nantes [1], l'autre à Angers, et celle-ci avait pour auteur M. Bernier.

Son opuscule est intitulé : *Quelques mots sur le monopole universitaire* [2].

Tous les polémistes égarent volontiers des coups et ne se bornent point à guerroyer pour l'objet de leurs prétentions. M. Bernier fait souvent son procès à l'Université elle-même au lieu de viser simplement le monopole. Pour n'omettre aucun motif d'attaque, il va jusqu'à oublier ce qui se passe dans son propre collège, comme « les mutations fréquentes ». Malgré ces procédés et des

1 *Empiètement de l'Université sur la puissance paternele*, in-12. Nantes, chez Merson.

2 *Quelques mots sur le monopole universitaire.* — Au profit d'un établissement d'orphelines. Angers, imprimerie-librairie de Pigné-Chateau. janvier 1839, in-16 de 41 pages.

La seconde édition porte le même titre. Prix, 1 fr. 25 c., Paris, chez Poussielgue-Rusand, Angers, chez Launay-Gagnot, 1839, in-8 de 37 pages. Cette édition est augmentée de trois notes, p. 17, 23, 37.

La brochure fut vendue au profit de l'asile de Mlle Leguay. « L'auteur, disait M. Bernier, sera amplement dédommagé des censures que provoquera infailliblement cette mince et très médiocre production, si elle lui est un moyen de procurer quelques aumônes à un établissement d'orphelines bien intéressant et bien nécessiteux. Monsieur votre curé est prié de recevoir celle qu'il vous plaira de faire, petite ou copieuse. »

vivacités de langage, sa petite brochure, sans trop d'emportement, sans déclamations, sans personnalités, ne mérite point d'être confondue dans la littérature des lourds pamphlets qui devaient se produire cinq ou six ans plus tard. En réclamant au nom du droit commun la liberté refusée, il offre fièrement et habilement de montrer que les petits séminaires en sont dignes. Qu'on les fasse concourir avec les collèges royaux.

M. Bernier n'était point le premier dans sa province à s'élever contre le monopole. Vingt ans auparavant avait retenti par toute la France la voix de La Mennais ; et pendant longtemps elle fatigua de ses revendications les prétendus libéraux. Le premier qui lui fit écho en Anjou fut un jeune homme dont l'enthousiasme pour les grandes causes devait durer toute sa vie : le comte Théodore de Quatrebarbes. Les réclamations avaient toutefois été devancées par une tentative d'émancipation. Sous Napoléon, un prêtre angevin prit cette liberté qu'on refusait, et on n'osa la lui ravir que sous Louis-Philippe. Neuf ans avant la brochure de M. Bernier, et plusieurs mois avant le grand procès de Montalembert et de Lacordaire, M. Forest, le curé de Saumur, avait vu fermer son école presbytérale respectée pendant vingt ans. Cette préparation de l'opinion publique ne fut sans doute pas étrangère à l'attention qu'obtinrent les *Quelques mots.*

L'édition, parue au commencement de janvier 1839, fut si rapidement enlevée qu'un second tirage devint nécessaire à la fin du mois. Personne, en Anjou, n'ignorait le nom de l'auteur, bien que la brochure ne fût pas

signée. Il se fit un plaisir de l'offrir à des universitaires et même à un chaud partisan de la Révolution de Juillet, qui avait parlé de jeter au feu un exemplaire de la première édition et qui reçut la seconde avec beaucoup de politesse en prédisant lui-même la chute prochaine du monopole. Étonné de l'audace du réquisitoire, le public parla de la destitution du supérieur-suppléant. Lui-même s'en expliquait ainsi :

« Le conseil académique m'a dénoncé au ministre de l'Instruction publique, en lui envoyant mes *Quelques mots*. Cela m'a fait beaucoup rire, en flattant un peu ma vanité. Je regrette une seule chose : c'est qu'on n'ait pas attendu la deuxième édition. Elle renferme deux notes qui auraient pu intéresser le ministre. Ces gens-là sont bien mal avisés ! M. de Salvandy a bien le temps de s'occuper de moi ! Qu'il conserve seulement son portefeuille, qu'il se maintienne au ministère, voilà tout ce qu'il peut faire en ce moment. C'est déjà bien fort. Du reste m'honorât-il de quelque attention, je ne vois pas, en définitive, ce qui peut en résulter de fâcheux [1]. »

Cette publication n'eut d'autre résultat pratique que de gagner à M. Bernier une plus grande considération. Pour lui, satisfait de fixer les esprits sur l'examen d'une si grave question, et de leur fournir des arguments propres à soutenir les pétitions qu'on préparait pour obtenir la liberté d'enseignement, il rentra dans le calme de la vie ordinaire. Sans plus s'occuper des

1 Lettre du 3 février. L'opuscule fut simplement adressé au ministre, ou bien M. Bernier a été induit en erreur sur la réalité de cette dénonciation dont on n'a pu trouver trace dans les registres et dans les archives.

débats politiques, sa correspondance se remplit de menus faits contés avec une si bonne grâce qu'on en doit conserver au moins une lettre adressé à Mlle Leguay :

Petit-Séminaire d'Angers, 21 avril 1839.

MADEMOISELLE,

« Il est tout décidé que le mercredi 8 mai nous recevrons, au petit séminaire, Monseigneur l'Evêque de Nantes et celui d'Angers. Ils viendront inaugurer un petit monument que nous érigeons au centre de notre cour intérieure, pour y placer une Vierge en pierre. Cette cour vous paraîtra méconnaissable. Vous serez bien aise, je pense, ainsi que Monsieur votre père, de voir cette intéressante cérémonie qui ne sera pas longue ; et je vous invite.

« Il faut bien que vous vous accoutumiez à me voir faire des étourderies. En voici une qui, dans son espèce, est bien aussi forte, pour le moins, que les articles de journaux, les brochures, les circulaires, etc. Il faut que je vous la raconte :

« Il y a bientôt quinze jours, je sortais de l'évêché, escorté de deux petits saints : celui que vous avez canonisé [1], assistée de votre sacré collège, et un autre qui ne jettera jamais d'éclat [2], fît-il des miracles, parce qu'il ne prêche, ni n'édifie ni congrégations, ni religieuses, mais seulement des séminaristes.

« Il était devers quatre heures, et n'ayant fait jusque-là aucune folie, je pouvais espérer être sage toute la journée, me trouvant en si bonne compagnie. Quand nous fûmes sur la place Sainte-Maurice, on me proposa de monter au clocher pour voir les travaux de la coupole [1].

1 M. Derice, aumônier du petit séminaire.

2 M. Chapin, économe.

« Après mainte objection sur l'obscurité de l'air, sur la violence et la rigueur du vent qui soufflait au nord, je me laissai entraîner et, m'étant assuré que nous trouverions l'architecte, j'entrai le premier dans l'escalier tournant.

« Arrivé à la dernière marche, je trouvai, en effet, ledit artiste qui nous fit traverser ledit échafaudage pour entrer dans l'intérieur de la flèche neuve. De là nous arrivâmes presque de plain-pied sur les murs de la coupole, au-dessus du timbre de l'horloge, entre les deux flèches. Après avoir admiré le travail et la noble simplicité de celle qui vient d'être reconstruite, ses quatre clochetons et les statues qui les décorent, nous examinâmes en détail les ornements gothiques qui se font remarquer à la base de l'ancienne, les crevasses qui font craindre sa ruine et les détériorations que le temps lui a fait subir. Comme elle va être démolie et reconstruite, elle est, comme l'a été sa voisine, entourée de petits échafaudages à six étages superposés ; à chaque étage, il y a des planches debout qui forment un garde-fou ; mais pour monter d'un étage à l'autre, il y a une échelle presque verticale, tout au bord extérieur du petit plancher et qui paraît être en l'air. Ce fut chose fort aisée pour nous de monter au premier étage, parce qu'on nous mit une échelle à l'intérieur de la flèche ; toutefois, nous laissâmes au pied de l'échelle nos bréviaires et nos chapeaux. De ma vie, je ne m'étais vu à une telle hauteur et pourtant je me sentais tenté par la possibilité de monter à 55 mètres plus haut.

« Encouragés par l'architecte, nous franchissons le premier intervalle d'un plancher à l'autre, puis le second. Ainsi deux de ces échelles qui nous faisaient peur l'instant d'auparavant étaient escaladées, lorsque le cœur manqua à l'un des trois compagnons. Ce n'était pas moi.

1 Les flèches de la cathédrale avaient été incendiées par la foudre le 4 août 1831. La restauration architectonique fut confiée à Mathurin Binet et à Duvêtre d'Angers ; celle de la sculpture à Dantan aîné, de Paris.

« J'enfile la troisième, puis la quatrième échelle, et je me trouve, avec notre petit saint, sur le cinquième plancher. Je n'avais pas neuf pieds à franchir pour toucher, de la main, la boule qui porte le pied de la girouette. Arrivé là, j'hésite, je cède les honneurs à l'abbé Derice et, pendant qu'il grimpe assez bravement, ma calotte se soulève, le vent agite et déploie la queue de ma soutane, mon rabat en perles me flagelle cruellement les babines, je bourde, non pas sans un certain dépit qui ressemble beaucoup à l'amour-propre blessé. Puis le dos collé à la flèche, pour éviter le vent, je réfléchis qu'il s'agit de descendre, et en même temps, chose singulière, la pensée de ma mère vient me préoccuper.

« Oh ! si elle m'avait vu où je suis, lorsque j'avais 15 ou 16 ans (et j'étais pourtant alors plus adroit et plus souple qu'aujourd'hui), si elle était maintenant au pied de ce clocher, quelles alarmes, quelle agitation, quel tourment ! pauvre mère ! mais qu'elle est bien mieux avec le Bon Dieu qu'avec son étourdi de fils ! Il y a déjà vingt ans que je n'ai plus de mère ! Et cependant tous les cœurs ne sont pas pour moi froids et indifférents ; j'ai cru plus d'une fois retrouver toute sa tendresse ; et je pourrais nommer qui serait fort mal à l'aise en me voyant sur ce plancher aérien.

« Quand le héros de la journée fut revenu à mon niveau, il avait un œil rouge, enflé, larmoyant, par l'effet du vent et des bourriers, ce qui modérait un peu la joie de son triomphe. Enfin, nous descendîmes ; et, en repassant dans les échelles, je demandai pardon à mon bon ange du surcroît de besogne que ma curiosité lui causait en ce moment.

« Quand j'étais au cinquième étage, la montée Saint-Maurice me paraissait presque nivelée, et les plus grands édifices se rabaissaient et se rapetissaient à mes yeux. Ainsi, on jugerait peut-être plus sainement toute chose en s'élevant bien haut, pour voir et considérer. Mais il me semble qu'il y a deux dangers à s'élever ainsi : la vue pourrait n'être plus assez forte

et se trouver trop courte ; puis, si la tête n'est pas bien solide, elle tourne et on ne peut pas regarder. Le plus sûr est, je crois, de rester au niveau ordinaire... Si je retourne là-haut, je vous ferai part des nouvelles réflexions que j'aurai faites.

« Votre tout dévoué,

« H. BERNIER,
« Prêtre ».

VI

Le Supérieur titulaire du petit séminaire[1]

(1839-1842)

L'année qui avait débuté avec l'attaque du monopole universitaire se remplit de deux événements graves pour le supérieur suppléant du petit séminaire : la mort de l'évêque et de M. Mongazon.

Monseigneur Montault mourut le 29 juillet. Les chanoines nommèrent tout de suite vicaires capitulaires les trois grands vicaires du prélat défunt. Ils jugèrent convenable de leur associer M. Bernier, et aussi, pour honorer leur corps, un membre du chapitre. Le supérieur suppléant du petit séminaire s'en expliquait ainsi à Mlle Leguay : « Les chanoines ont confirmé dans leurs pouvoirs, MM. Montalant, Régnier et Desgarets, puis ils ont conféré ces mêmes pouvoirs à M. Quincé, chanoine, et, comme si une cinquième roue pouvait jamais rendre un mouvement plus rapide ou plus régulier, il les ont conférés à moi-même. Nous sommes jusqu'à cinq vicaires généraux ! Du reste, la cinquième roue a déjà fonctionné tant bien que mal, et d'ici à quelques jours il faudra qu'elle se donne un peu de mouvement. Et, comme elle doit tourner un certain temps dans plusieurs

1 *Revue de l'Anjou*, t. XXXIX (1899).

directions, chaque jour, trouvez bon qu'elle ne s'arrête que quelques instants avec vous [1] ».

Des cinq vicaires capitulaires, M. Montalant, plus que septuagénaire, et M. Quincé, octogénaire, étaient trop fatigués pour s'occuper des affaires. Le supérieur du grand séminaire, M. Desgarets, très réservé, se croyait assez occupé du gouvernement de sa maison. De la sorte, l'administration diocésaine retomba tout entière sur MM. Régnier et Bernier. Celui-là, devenu plus tard archevêque de Cambrai, appelait son « vieux compagnon d'armes » ce collègue qui déjà, vingt années auparavant, lui avait été associé dans son enseignement de professeur de philosophie. Tous deux avaient les mêmes vues et gouvernèrent de bon accord. Le début de leur collaboration montre dans M. Bernier une circonspection littéraire trop rare dans sa vie pour ne pas être signalée. En rédigeant la lettre qui annonçait au diocèse la mort de Monseigneur Montault, M. Régnier trouva, dans le long épiscopat et les vertus du défunt, la pensée de le comparer à son célèbre prédécesseur du XVIIe siècle, Henri Arnauld. M. Bernier fit observer à son collègue que ce rapprochement pourrait être mal interprété et la phrase fut supprimée de la lettre capitulaire.

Deux mois ne s'écoulèrent pas entre le décès de l'évêque et celui de M. Mongazon.

Les dernières années du bon père avaient été heureuses. Jusqu'à son dernier soupir, il s'imagina le

1 Lettre du 31 juillet.

supérieur unique d'une maison idéale. Jamais il n'avait récompensé tant d'étudiants pour leur sage travail. Hormis les tracas suscités par l'Université, toutes les difficultés d'administration lui semblaient complètement aplanies. Libre et content, il vivait au milieu de ses enfants comme un aïeul, chef encore vigoureux de la famille. Une anecdote nous peint ses relations avec les élèves. Un jour, pendant la promenade, éclatait subitement un orage terrible ; où étaient-ils en ce moment ? Avaient-ils pu trouver un abri ? Ne serait-il point arrivé d'accident, car l'heure du retour est passée depuis longtemps déjà ? Le Père s'inquiète, se désole, il veut qu'on parte s'informer ; il résout d'aller lui-même à leur rencontre et s'y fait trainer dans sa petite voiture. Enfin, au bout du chemin du Colombier, il aperçoit ses enfants. Eux comprenant aussitôt sa pensée, ils accourent, l'entourent, se montrent sains et saufs, lui racontent où ils se sont réfugiés et le ramènent triomphalement. M. Mongazon recevait fréquemment de tels hommages d'affection.

Ces manifestations faisaient grand plaisir à M. Bernier. Ne s'adressaient-elles pas à son père ? Ne développaient-elles pas le sentiment familial, étouffé quelquefois si malheureusement par l'internat ? Le supérieur réel veillait seulement à écarter tout prétexte de troubles. Par un beau sacrifice, il favorisait les motifs et les témoignages d'affection pour le bon vieillard et se contentait d'estime pour lui-même. Hélas ! ce fut à quoi seulement il put prétendre pendant plusieurs années, de la part de collégiens encore inaccou-

tumés à la discipline et sur lesquels il était forcé d'exercer, continuellement et directement, son autorité répressive, la seule qu'il semblait s'être réservée, et dont il empêcha, par mille artifices ingénieux et délicats, M. Mongazon de soupçonner l'existence et la nécessité.

La mort du vénérable vieillard n'amena d'autre changement que de donner le titre de supérieur à celui qui, depuis deux années déjà, en accomplissait toutes les fonctions.

L'année suivante, au mois de septembre, le nouvel évêque, Monseigneur Paysant, le nomma vicaire général. « Lorsque M. Régnier et moi, disait un peu plus tard M. Bernier, nous causons administration avec notre évêque, nous sommes avec lui comme deux écoliers, tellement il a d'expérience et d'aptitude pour les affaires. » Sans faire autant de différence, le public trouvait les trois administrateurs capables, mais aussi de mine très sévère. On le disait, et eux-mêmes en plaisantaient parfois. Un jour ils se demandèrent lequel d'entre eux paraissait d'un plus facile accès. Dans l'impossibilité de se classer, ils reconnurent en souriant qu'on devait avoir sérieusement besoin d'eux pour les aborder.

La fermeté de l'évêque ne tarda pas à être mise en relief par un scandaleux procès auquel se trouva mêlé le nouveau vicaire-général.

En 1840, le chanoine Pierre Leconte[1] fut fortement

1 Né à Angers le 30 août 1795, ordonné prêtre le 26 février 1820, desservant de Champtocé, principal du collège de Saumur, directeur de la psalette, nommé chanoine titulaire le 26 octobre 1831.

accusé d'avoir abusé de plusieurs enfants de la psalette dont il était le directeur.

L'affaire causa d'autant plus de scandale à Angers que le chanoine y était très considéré. Il s'était toujours distingué par son assiduité auprès de l'évêque, sa sympathie pour les ordres religieux, son zèle doctrinal, sa dureté pour les prêtres malheureux et tombés. « Leurs fautes, avait-il écrit en 1826, ne sont-elles pas de nature à être ensevelies dans les ténèbres? Ne prend-on pas tous les moyens pour les couvrir du voile du mystère ? Ne sont-elles pas connues seulement d'un petit nombre de personnes, peut-être intéressées à ne pas révéler le fatal secret ? N'est-il pas naturel que celui qui les a commises affecte un extérieur d'autant plus composé que l'intérieur est plus déréglé ? N'est-il pas possible qu'il réussisse à jouer si bien son personnage, que les plus clairvoyants y soient trompés, surtout lorsque cet homme est plein d'adresse, d'esprit et de finesse[1] ? »

Quinze ans après que Leconte eut émis ces réflexions, on pouvait les lui appliquer.

Son ignominie n'était pas encore complètement ébruitée, lorsque Monseigneur Paysant chargea M. Bernier et M. Lambert, l'ancien économe du petit séminaire, d'informer canoniquement contre lui. Le prévenu se condamna lui-même en quittant précipitamment la France, pour se réfugier à Rome. Le tribunal correction-

1 *Lettre à M. Pinot, ancien curé de Mazé, en réponse à son mémoire* (Angers, 29 septembre 1826, in-8, 24 pp.), p. 21-22. — Leconte est également l'auteur d'un *Appel aux amis de la religion et de l'ordre social en faveur des écoles chrétiennes* (Angers, s. d., in-8, 43 pp).

nel d'Angers commençait ses poursuites. L'abbé Lambert n'avait pas su retenir sa langue et, pour sauver la réputation de son collègue, il s'était permis quelques petits mensonges. On racontait même qu'il avait dit à Leconte prenant la fuite : « Tu as eu des torts, mais partout où tu iras nos regrets et notre estime te suivront. » Il fut cité comme témoin. A l'audience du 23 janvier 1841, il nia les propos qu'on lui prêtait, et déclara qu'il ne pouvait communiquer des faits venus seulement à sa connaissance par l'enquête canonique dont une ordonnance épiscopale l'avait chargé. Il s'exprima en termes si pleins d'acrimonie, fit des réflexions si irritantes et si provocatrices, que les magistrats piqués remirent l'affaire à huitaine, en disant que l'évêque et M. Bernier seraient aussi assignés.

Après différents pourparlers, le prélat comparut en effet avec le supérieur de Mongazon à l'audience du 30 janvier. L'évêque déclara, comme il l'avait fait dans sa correspondance avec le substitut du roi, que, malgré son désir d'éclairer la justice, il ne pouvait prêter serment de dire toute la vérité, attendu qu'il avait lui-même dirigé, contre le coupable, des poursuites disciplinaires au cours desquelles il avait reçu des déclarations sous la foi du secret. Il se reconnaissait obligé en conscience à révéler tous les faits qui seraient parvenus à sa connaissance en dehors de sa juridiction ecclésiastique et il offrait d'indiquer le nombre des dépositions qu'il avait reçues, l'âge de leurs auteurs, leurs rapports avec l'accusé ; mais il refusait les noms parce que les déposants n'avaient consenti à parler

qu'à la condition d'un secret absolu, sous la foi du caractère épiscopal. Monseigneur Paysant soutint également que ses délégués ayant procédé, en vertu d'une ordonnance épiscopale, à l'enquête canonique, se trouvaient investis de sa juridiction et ne formaient qu'une même personne avec lui ; conséquemment, qu'ils ne pouvaient révéler les déclarations reçues par eux sous la foi du secret. M. Bernier se retrancha naturellement derrière la position de son évêque, mais en des termes d'un tact si parfait qu'ils le mirent en une grande opposition avec son collègue Lambert.

Le Tribunal ne goûta pas les raisons alléguées et condamna l'évêque à cinquante francs d'amende, les deux autres témoins à vingt-cinq francs et aux frais de l'incident. Un des considérants du jugement déclarait toute juridiction épiscopale abolie et n'accordait aux évêques que des attributions purement spirituelles, même envers leurs subordonnés dans la hiérarchie.

Le 8 février, Monseigneur Paysant et l'abbé Lambert en appelaient par devant la cour royale d'Angers. M. Bernier trouva superflu de se joindre à cette protestation : les principes exposés par l'évêque devaient se trouver suffisamment reconnus ou condamnés par la dernière sentence, sans qu'il eût besoin lui-même de faire appel.

La question prit une grande importance. Monseigneur Paysant envoya diverses pièces du procès à tous ses collègues de France en sollicitant leurs observations et leurs conseils[1]. Une ardente polémique s'éleva dans les

1 Une brochure de 16 pages in-4 : *Evêché d'Angers, Affaire de l'abbé Leconte. Incident sur la juridiction épiscopale, 1841.* — Angers, imprimerie de Launay-Gagnot.

journaux et de savantes consultations furent rédigées par des avocats de talent [1].

En résumé, presque tous les jurisconsultes s'accordaient sur ce point que le premier jugement devait être infirmé : ou parce que l'évêque et ses délégués ne devaient à la justice aucune révélation des déclarations reçues par eux sous la foi du secret, dans l'exercice de leurs fonctions disciplinaires; ou parce que, dût-on admettre la prétention du tribunal, la prétention contraire de l'évêque établissait un conflit, et qu'il n'appartenait qu'au Conseil d'Etat de vider cette question préjudicielle.

Le 29 mars 1841, la Chambre des appels correctionnels de la Cour royale d'Angers se réunit pour résoudre le débat. Deux questions se présentaient. En droit, les appelants étaient-ils dans un cas d'exception qui les autorisait à user de réserves ? En fait, indépendamment

1 Outre les journaux religieux, voir le *Droit*, la *Gazette des Tribunaux*, le *Journal des Débats*. — Le vieil évêque de Chartres protesta vivement contre le jugement du Tribunal, par une lettre du 27 février, à laquelle Grégoire Bordillon répondit sans politesse. L'archevêque de Toulouse, le chapître de St-Brieuc (le siège vacant), adhérèrent sans restriction à la lettre de M. Clausel de Montals. M. de Cormenin, trois délibérations d'avocats de Caen, M. Chifflot, de Dijon, se prononcèrent très favorablement à la juridiction ecclésiastique. — On a imprimé de M. Chifflot des *Observations sur le jugement rendu contre M. l'Evêque d'Angers par le Tribunal correctionnel de cette ville, le 30 janvier 1841 ;* in-4, 9 p., mars 1841 ; imprimerie Launay Gagnot, Angers.

Cf. le *Journal de Maine-et-Loire :* 27 et 30 janvier. 7, 11 et 22 février, 15, 24, 26, 30 et 31 mars, 1er et 2 avril.

Leconte fut condamné à cinq ans de prison, vingt ans d'interdiction des droits mentionnés dans l'article 42 du code pénal, mille francs d'amende et aux dépens. — Il vécut à Palerme de 1842 à 1847. Il avait confié la gestion de sa petite fortune au procureur des Chartreux de Rome, du consentement du prieur, dom Gérard, de Nantes. Le procureur s'enfuit du monastère, emportant l'argent de Leconte et du couvent. Leconte gagna sa vie en travaillant pour les jésuites Taparelli et de Villefort.

de ces restrictions, avaient-ils fourni tous les renseignements nécessaires aux poursuites de l'accusation ?

La Cour, dans l'audience du 31, rendit un arrêt longuement motivé, conforme au système de l'évêque. Mais le chanoine Lambert fut condamné aux dépens d'appel, attendu qu'il « avait observé des réticences auxquelles il n'était pas tenu par devoir ».

Cette longue et délicate affaire causa beaucoup de douleur et de fatigue à Monseigneur Paysant. A la fin d'août, quoiqu'il fût, dit-on, atteint d'un malaise assez sérieux pour le retenir à Angers, il voulut commencer une tournée pastorale. Le samedi, 4 septembre, il se rendit à Bocé, petit village situé à une lieue de Baugé. Il y éprouva une grave indisposition. Il tint à présider cependant, non sans lassitude, toutes les cérémonies du dimanche. Le lundi matin, son domestique, entrant dans sa chambre, le trouva privé de connaissance et presque sans vie. Le malheureux prélat expira dans la soirée entre les bras de M. Régnier. Comme le vulgaire, aveuglé par l'amour du mystérieux, croit difficilement que les personnages meurent subitement, on répéta longtemps qu'il avait été empoisonné.

Le lendemain, le Chapitre se réunit pour nommer les administrateurs du diocèse. MM. Régnier, Bernier, Quincé et Desgarets furent réélus. Deux jours après, ils publiaient un mandement ordonnant des prières pour le repos de l'âme de l'évêque. La fatigue ne permit pas à M. Régnier de prendre part à sa rédaction. M. Bernier l'écrivit seul dans une nuit. Cette mort, aussi regrettable qu'imprévue, lui inspira une émotion si pénétrante, et

il l'exprima avec tant de justesse, que la lettre capitulaire fut généralement admirée.

Les deux premiers vicaires du Chapitre gouvernèrent ensemble le diocèse jusqu'au 10 août 1842, jour de l'entrée dans la ville épiscopale et du sacre de Monseigneur Angebault. Dès sa préconisation, le nouvel évêque les prit pour vicaires généraux, en les invitant à résider près de lui, dans son palais. Il n'y avait aucune difficulté pour M. Régnier, c'était le maintenir à son poste. Le supérieur du petit séminaire devait opter entre sa maison et le grand vicariat. Sur le conseil amical et très net de son collègue et de M. Desgarets, M. Bernier accepta la proposition. Il fut réglé qu'il terminerait l'année scolaire au collège où il aurait pour remplaçant l'aumônier, l'abbé Derice. Cette fin d'année fut particulièrement laborieuse pour le supérieur. Les derniers temps de l'administration de la vacance du siège retombèrent principalement sur lui, vu qu'en juin M. Régnier fut promu à l'évêché d'Angoulême.

En quittant l'institution où il n'avait trouvé à son arrivée ni discipline, ni plan de direction, de gestion, d'éducation, M. Bernier lui laissait une bonne renommée et une belle organisation. Toutefois, il n'avait point assuré sa vie, tellement étaient grands les embarras suscités par le monopole universitaire. Malgré ses qualités si vantées d'administrateur, l'intervention de Monseigneur Paysant dans les affaires de la maison n'avait pas été heureuse. Il porta un rude coup à sa prospérité, en supprimant la classe de philosophie. Aussitôt la nomination de Monseigneur Angebault connue, le

supérieur lui adressa un mémoire racontant l'histoire du collège avec l'exposition de ses difficultés. La solution, trouvée l'année suivante, consista dans la suppression des classes de troisième, seconde et rhétorique, dont les élèves ecclésiastiques furent envoyés au petit séminaire de Combrée.

Dans son administration de vicaire général, M. Bernier conservera une prédilection pour l'institution au succès de laquelle il avait consacré tant d'efforts. Il s'employa persévéramment à lui faire rendre son plein exercice, à lui fournir des professeurs capables, à protéger de sa bienveillance les supérieurs. Lorsque, placés dans d'autres circonstances, ils crurent devoir s'écarter en quelque chose de sa ligne de conduite, loin de leur en témoigner jamais aucun mécontentement, il les encouragea dans leur besogne pénible. Il parlait de leur bonne volonté avec une charité franche et vraie.

M. Bernier n'emporta point avec lui les regrets de l'affection touchante et populaire dont fut entouré M. Mongazon. Supérieur suppléant pendant deux années, il avait été le grand justicier d'une maison mal composée et qu'il fallait discipliner. En arrivant, il établit si fortement son autorité qu'elle fut toujours inébranlable. La nécessité de renouveler de temps en temps des exécutions entretint dans les élèves une crainte salutaire, mais trop forte pour ne point étouffer des sentiments plus tendres. Il resta un souvenir ineffaçable de plusieurs de ses réprimandes publiques. Quelle que fût sa rigueur, il se possédait tellement, il était si impartial et si équitable dans ses sévérités, que, tout en les redoutant,

les coupables reconnaissaient leur justice. Les mères préféraient même son tribunal à des autorités inférieures cependant moins imposantes. Toutefois, pas plus que la crainte de causer des irritations redoutables, les larmes de la tendresse ne purent le fléchir en certains cas. Se prétendant responsable d'un dépôt sacré envers les familles, il congédiait sans merci les enfants suspects de mauvaise influence sur leurs camarades.

Aussi ferme pour les professeurs que pour les élèves, il en vit s'éloigner plusieurs, qui préférèrent la vie plus libre d'une cure à l'opiniâtre labeur auquel il voulait les condamner sur des matières qui, plus tard, croyaient-ils, ne devaient leur être d'aucune utilité. Si ses collaborateurs le trouvaient exigeant, du moins ils vantaient sa largeur d'esprit. Après avoir distribué les fonctions selon sa sagesse, exempt de mesquines jalousies, il abandonnait chacun à ses aspirations et à ses aptitudes, aidant seulement ceux qui réclamaient son concours. Le bien fait par les autres le réjouissait et il en parlait volontiers. Il ne cherchait pas à s'en attribuer la moindre part, mais ne se désintéressait pas non plus des résultats généraux et partiels. Une fois par mois, les maîtres se réunissaient dans sa chambre pour échanger des renseignements, discuter quelques points disciplinaires, entretenir leur zèle. Là, tous expérimentèrent combien cet homme d'intelligence supérieure laissait de liberté à la discussion et même à la contradiction. Il ne se détermina jamais sans avoir provoqué l'avis de ses collaborateurs, même en des choses secondaires. Avec une bonhomie charmante qui n'enlevait rien à sa dignité,

il tenait à demander et à peser l'opinion de ceux en qui il reconnaissait un sens plus droit et une plus grande expérience [1].

A ces utiles séances, on admirait, outre sa franchise, la netteté de ses avis, la justesse de ses décisions, la finesse de son esprit. Ces qualités brillaient dans toutes ses conversations. « Il nous souvient, dit un témoin oculaire, de l'intérêt avec lequel nous l'écoutions durant les heures de loisir qui suivent les repas et coupent les exercices du collège. Il apportait, dans ces causeries familières avec les professeurs ou les étrangers, une gaieté digne, contenue, qui n'était pas sans abandon, mais où les règles de la charité chrétienne étaient toujours scrupuleusement observées. De pareilles dispositions l'eussent fait accueillir dans le monde avec empressement, et nous savons qu'il y était justement apprécié pour ses talents, son amabilité, la distinction de ses manières. Il y allait rarement, autant par goût que par devoir. Il savait faire un meilleur usage des qualités sérieuses que le ciel lui avait si libéralement départies [2] ».

En effet, M. Bernier, fort avare de son temps, le consacrait, comme il disait, « à s'instruire ». Et toutes ses journées étaient disposées de manière à lui laisser le plus de moments possible pour l'étude. Il se levait de très bonne heure. Quoique muni d'un réveil-matin et d'une montre à répétition, il craignait les surprises du

1 Notes de Mlle Leguay.

2 *Eloge funèbre de M. Bernier*, par M. Priou. Chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers en 1881, M. Priou mourut en 1892.

sommeil, qui le contrarièrent toujours, même à la fin de sa vie. Il avait chargé de l'éveiller un serviteur dont il plaisantait souvent la rigoureuse exactitude : « Il ne manquait jamais son coup, racontait-il ; chaque matin je l'entendais crier en frappant à ma porte : *Dépêchez-vous, M. le Supérieur, la demie va sonner tout à l'heure.* Et l'homme ne s'était pas éloigné de quelques pas que sonnaient quatre heures et demie ».

Le soir, à dix heures, M. Bernier se rendait habituellement à la chapelle y faire sa dernière visite au Saint-Sacrement. Tandis que sa maison reposait en paix, il priait Dieu de la garder et sollicitait pour le lendemain les grâces nécessaires à chacun [1].

Une si longue journée s'était passée tout entière dans le travail et presque sans sortir de sa chambre [2]. « Il fait des livres », disait-on. L'un des jeunes gens qui l'ont connu [3] écrivait plus tard une lettre où se retrouvent tracés des sentiments bien généralement partagés sur le supérieur : « Il est un des hommes qui ont le plus mis dans ma vie et voici comment. Plusieurs fois il m'a prié de lui copier quelques pages extraites de nos meilleurs écrivains, de Bossuet en particulier. J'eus alors l'occasion de le voir au travail. L'impression que cette vue a produite sur moi ne s'effacera jamais. Le silence de son cabinet était profond. Sur un pupitre, devant lui, était ouvert un livre, un seul ordinairement. Il lisait silencieuse-

1 Notes de Mlle Leguay.

2 Il refusait si peu le travail, qu'il avait accepté d'être le rédacteur des Conférences ecclésiastiques du canton de Saint-Maurice.

3 M. le chanoine Gillet, curé-doyen des Rosiers.

ment ; quelquefois passait sur son front comme un éclair ; mais ordinairement il était très calme. La pensée se lisait cependant dans ses traits. Il notait quelquefois, à la marge de son livre, les passages qui le frappaient. Enfin, il était pour moi le modèle des grands hommes qui se livrent à l'étude. Quand je sortais de son cabinet, j'éprouvais une sorte d'émotion religieuse qui me rendait meilleur. Bien des fois son image m'est revenue, et avec elle l'amour du travail ».

M. Bernier donnait surtout une haute idée de lui-même à la lecture spirituelle. A cet exercice, l'un des grands moyens d'action des collèges ecclésiastiques, le supérieur dirige ses enfants ; il leur fait part de ses désirs, de ses craintes, de ses espérances et de ses joies ; il les forme sur toutes choses. Le vif intérêt que M. Bernier mettait partout, dans les classes qu'il faisait quelquefois, et où il expliquait les auteurs d'une manière incomparable, dans les fréquentes séances académiques qu'il savait organiser et présider, cet intérêt semblait encore plus grand à la lecture spirituelle. Quand il n'avait plus d'avis généraux à donner, il faisait lire et expliquait la Sainte-Écriture. Il commença avec la Genèse pour finir avec l'Apocalypse. La variété des livres bibliques fournissait un nouveau charme à ses commentaires. Possédant les plus beaux passages des classiques et des grands auteurs ecclésiastiques de France, sa mémoire prompte et sûre lui permettait de les citer sans hésitation au cours de sa glose. Son heureuse exposition saisissait vivement tous les esprits, et telle était la force de sa dialectique qu'elle forçait même les moins bien disposés

à respecter ce qu'ils ne voulaient pas goûter. Composé uniquement de la division des grands, son auditoire le suivait parfaitement. De plus jeunes élèves l'auraient moins bien compris, comme il arrivait à ses sermons.

Dans ses allocutions, soit aux grandes fêtes, en présence de tout le collège — M. Bernier prêchait à toutes les solennités — soit, à certains jours, devant les membres des petites congrégations qu'il accréditait volontiers de sa présence, il remplaçait, par la solidité et les vues pratiques, l'onction dont il n'était pas doué. Saccadée comme sa démarche, sa diction n'était pas agréable ; on le préférait néanmoins aux autres prédicateurs de la maison. Son genre paraissait même d'une tendre piété quand on le comparait à celui de M. Régnier qui prêchait quelquefois au petit séminaire. Le futur successeur de Fénelon tirait de la raison presque tous ses motifs de conviction, et l'un de ses textes emprunté à la « philosophie païenne » demeura longtemps célèbre : *labor improbus !*

Les élèves conservèrent de M. Bernier, non point seulement le souvenir d'un lettré ferme et habile, mais celui d'un digne et vrai ministre de Dieu. Il en vit revenir qui, ayant cessé toutes leurs pratiques religieuses, voulaient, en les reprenant, se confesser à lui, l'assurant que ses instructions les avaient empêchés de perdre la foi. D'autres lui soumirent la question de leur vocation. La considération de cet éducateur distingué s'étendit au loin. Quand il fut devenu premier grand vicaire, l'abbé de Dreux-Brézé, le futur évêque de Moulins, lui fit, au nom du prince de Chalais, des propo-

sitions aussi avantageuses qu'honorables de prendre la direction du collège de Pontlevoy d'où se retirait l'abbé Demeuré. L'établissement possédait un plein exercice légal, privilège dont jouissaient seulement trois ou quatre maisons depuis l'origine de l'Université. La carrière de M. Bernier fût sans aucun doute devenue bien différente, s'il eût accepté d'entrer dans le monde très influent des propriétaires de cette institution [1]. L'affection qu'il portait à son évêque, les supplications que lui fit celui-ci, de ne pas l'abandonner au milieu des difficultés de son administration, le décidèrent à ne pas retourner dans l'enseignement [2].

1 Les propriétaires étaient, avec le prince de Chalais, le comte de Vibraye et M Laurentie.

2 Le lecteur désireux de plus de détails sur la supériorité de M. Bernier au petit séminaire d'Angers peut consulter la *Notice sur le Petit Séminaire Mongazon* dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers* de janvier à novembre 1900.

VII

Les débuts du grand vicariat [1]

(1842-1845)

« Depuis quinze ans et plus, écrivait, en 1837, M. Bernier, c'est du côté de ma famille que me sont toujours venues les peines de cœur fortes et persévérantes, et sans que, je dois le dire, j'aie personnellement de reproches à faire à aucun des miens [2]. »

La principale source de ces chagrins, qui devaient durer encore longtemps, se trouvait dans son frère, l'abbé Benjamin. Peu de temps après son ordination sacerdotale, il avait été atteint d'une affection nerveuse dont l'un des effets fut la grande souffrance produite par une soif ardente. L'altération lui donna une habitude de boire qui aggrava un état déjà très délicat. Incapable d'aucun ministère paroissial, l'abbé avait été d'abord placé au collège de Doué, comme régent, mais, en réalité, pour être sous la surveillance de son frère, le principal. Cet arrangement ne dura pas longtemps. On fut obligé d'envoyer le jeune prêtre dans une maison de santé d'où M. Bernier le reprit encore près de lui, lorsqu'il devint curé de Saumur. Sa nomination de supérieur du petit

1 *Revue de l'Anjou*, t. XXXIX (1899).

2 Lettre du 3 Juillet 1837.

séminaire d'Angers le força de nouveau de le confier à des soins étrangers. Benjamin changea souvent de résidence, mais sans amélioration. Il lui fallait avant tout une maison où la vie fût réglée, où il y eût aussi de la société et des distractions. C'est pourquoi, en acceptant d'être vicaire général, M. Bernier pensa, au lieu d'aller habiter l'évêché comme le lui proposait Monseigneur Angebault, à se mettre en pension, avec son frère, chez M. Leguay, dont la continuelle compagnie serait une sauvegarde et un délassement pour le malade.

M. Leguay s'était établi à Angers, après avoir cédé sa maison à l'œuvre des Enfants-Trouvés.

Depuis le changement du curé de Saumur, l'asile avait passé par des vicissitudes très touchantes. Aux tourments et aux angoisses de la tendresse de Mlle Leguay, qui aimait ses pauvres abandonnées comme si elle eût été leur mère, vinrent bientôt s'ajouter les désolations de l'amour filial. Navré de la voir s'attacher à une besogne aussi pénible, son père tomba dans la mélancolie et prit la résolution de s'opposer à la continuation de l'entreprise. M. Bernier intervint alors et changea ses sentiments. Plein d'admiration pour la charité de sa fille, pour le prêtre dont les conseils la soutenaient dans toutes ses difficultés et qui venait de lui faire comprendre à lui-même la beauté de son dévouement, le digne homme fit en chrétien le sacrifice de son repos. Il acheta une maison voisine pour agrandir sa maison et se constitua l'architecte des constructions nécessaires à la petite famille qui augmentait toujours. Les aumônes de plusieurs bienfaitrices couvraient les dépenses presque au

jour le jour. Pourtant, Mlle Leguay trouva une fois toutes ses ressources réduites à deux pièces de cinq francs. En bâtissant, elle contracta des dettes. Sa tâche devint plus lourde au fur et à mesure que les enfants grandissaient. Désireuse de ne pas les envoyer à l'école et de participer aux secours accordés aux institutrices gratuites, elle tint à passer ses examens, — elle avait trente-six ans, — pour obtenir le brevet d'enseignement. Elle se mit à faire la classe aux aînées de ses pupilles. Un appartement servait de crèche, un autre de salle d'études. Les plus grandes rendaient service aux plus petites et s'initiaient peu à peu aux soins du ménage. L'œuvre naguère si durement critiquée devint l'objet de l'admiration générale, mais ce retour de l'opinion ne fut point assez puissant pour procurer à Mlle Leguay des auxiliaires dévouées. Malgré les conseils du préfet [1], qui lui témoigna toujours une grande bienveillance et lui répéta souvent : « Trouvez donc des religieuses comme vous ! » elle finit par demander de l'aide aux communautés diocésaines. Toutes refusèrent, et de soumettre des sœurs à la surintendance d'une laïque, et de prendre la direction d'une maison qui n'avait aucune dotation. Vers la fin de 1838, M. Régnier imposa à la congrégation de la Pommeraye de fournir deux coadjutrices au petit asile. L'une de celles qui furent ainsi prêtées se montra très entendue et devint sympathique aux protecteurs de l'œuvre. Mlle Leguay crut alors devoir se retirer. Dans le Mémoire qu'elle a laissé sur sa fondation, elle raconte ainsi sa retraite :

1 M. Gauja. Il fut ensuite préfet du Pas-de-Calais.

« Enfin, le 9 décembre 1840, après un combat inexprimable et d'excessives perplexités, en suivant l'avis de M. le curé, la direction entière de l'œuvre fut remise aux Sœurs de la Providence de la Pommeraye, représentées par la chère Sœur Constance. La maison se composait alors de *vingt-six* petites filles abandonnées.

« Dieu seul sait ce que coûta à ce cœur de mère cette pénible séparation. Il semblait que les difficultés sans nombre que Mlle Leguay rencontra dans le cours de ces sept années l'eussent attachée plus fortement à celles qui avaient été l'objet de ses combats ! Elle avait trouvé tant de jouissance à tourner ces jeunes cœurs vers le Seigneur, à leur faire bégayer les doux noms de Jésus et Marie ; à leur apprendre qu'à défaut des père et mère qu'elles ne connaissaient pas ici-bas elles avaient au ciel un Père qui leur réservait un riche héritage, si elles étaient fidèles à sa loi... Comme elle était amplement payée de ses peines lorsqu'elle se trouvait entourée de sa chère famille avide d'entendre l'explication du catéchisme, et jusqu'aux plus petites, qui, sans y rien comprendre, demandaient comme récompense d'y être admises ! »

En remettant l'asile aux religieuses, M. et Mlle Leguay s'étaient réservé un appartement dans leur maison. Il eût été utile aux enfants. La douleur de la fondatrice de les voir sous une autre direction, ses remords de ne pas avoir eu le courage de continuer une œuvre pourtant au-dessus de ses forces, se trouvaient entretenus par cette cohabitation qui privait aussi son père, bientôt septuagénaire, d'un repos nécessaire. Ils résolurent de quitter Saumur et vinrent, en mai 1841, habiter Angers.

Quand, un an plus tard, M. Bernier soumit à M. Régnier son idée de se mettre en pension chez eux avec son frère, le premier grand-vicaire jugea le plan très délicat ;

mais, frappé lui-même de l'état de l'abbé Benjamin, il avertit, deux jours après, son collègue de ne pas tenir compte de son observation et d'user hardiment de la permission que l'évêque ne refuserait certainement pas.

M. Bernier reçut bientôt cette autorisation. « C'était de grand cœur, lui écrivit Monseigneur Angebault, que je vous offrais de venir vous joindre à nous, mais les raisons que vous me présentez au sujet de votre pauvre frère me semblent bien graves et si M. Régnier et vous pensez que le Clergé et le public vous verront sans inconvenance dans la maison d'un laïque honorable et religieux, je croirais que les besoins de votre frère réclameraient votre présence. Je l'ai vu l'autre jour, ce cher frère ; je l'ai reçu avec bienveillance, j'aime à espérer qu'il comprendra tout ce que nous désirons, vous et moi[1]. » Après avoir communiqué cette lettre à M. Régnier, M. Bernier écrivait en note : « Le résumé de ses réflexions fut qu'on me saurait gré certainement du sacrifice que je ferais pour mon frère et pour l'honneur du sacerdoce. »

M. Bernier s'établit donc chez M. Leguay. Quand Benjamin mourut, l'année suivante[2], il ne crut point devoir changer de domicile. C'est dans l'intimité de ces gens simples et bons qu'il se reposera délicieusement de ses fatigues et de ses passions intellectuelles, tandis que ses hôtes, croyant au calme parfait du sanctuaire,

1 Lettre datée de Nantes, 6 mai 1842.

2 Benjamin, qui avait une très belle voix, servit de grand chantre à la cathédrale durant cette année.

se trouveront honorés de ses conversations comme d'une condescendance infinie. Lorsqu'ils se décidèrent à vivre sous le même toit, ils s'inquiétaient à la pensée d'entretenir des rapports continuels avec cet homme supérieur. « Mais, raconte Mlle Leguay, il savait si bien s'y prendre en choisissant toujours un sujet de conversation à la portée de ceux qui l'entouraient qu'ils étaient surpris de se trouver à l'aise avec lui et tentés de se croire à son niveau. » Elle lui demanda un jour « comment il pouvait entretenir la conversation avec un gros bonhomme, connaissance de son père, et dont la corpulence semblait étouffer l'intelligence ». — « Oh ! comment je m'y prends, répondit M. Bernier, c'est fort curieux. Je voudrais que vous fussiez là, nous écouter derrière le paravent, vous verriez que nous avons une conversation très animée. Eh bien ! nous causons chasse, engrais, vignobles, toutes choses fort intéressantes pour notre homme. »

Les débuts du grand vicariat de M. Bernier coïncidèrent avec l'apparition d'un ouvrage qu'il avait mis sous presse étant supérieur du petit séminaire. Il avait toujours déploré de voir la Bible mal comprise et, plus encore, ignorée des fidèles. En en révélant à ses élèves les trésors inconnus, il lui parut que son travail pourrait rendre des services plus étendus et résolut de publier le texte biblique qu'il lisait et commentait aux conférences spirituelles. L'œuvre parut sous ce titre : *Extraits historiques et moraux des auteurs sacrés, copiés textuellement sur la sainte Bible de Carrières, avec des*

notes apologétiques. Edition destinée aux familles chrétiennes, à la jeunesse et aux communautés. »

Sans songer d'abord à composer un travail personnel, l'auteur avait espéré le trouver préparé dans des ouvrages analogues. En réalité, il n'y eut pas un seul verset dont il ne fit l'examen avant de l'admettre dans son édition. Elle reproduit textuellement de la traduction du Père de Carrières tout ce qui est propre à instruire, à édifier ou à intéresser les fidèles, en laissant ce qui paraît « dangereux pour certaines imaginations, obscur ou sans intérêt pour ceux qui ne peuvent pas étudier suffisamment nos livres sacrés ». Comme le texte choisi ne présente ordinairement pas de difficultés, les annotations ne sont pas nombreuses. A ceux qui trouveraient d'ailleurs ces notes trop savantes, l'auteur donne obligeamment la permission de les passer, tout en constatant qu' « il y a dans les classes inférieures de la société des esprits assez développés pour saisir un raisonnement d'une certaine étendue, pourvu qu'il ne soit pas métaphysique et abstrait ». Les explications claires, loyales, judicieuses, ont la science exégétique de leur époque.

Avec ses cartes, une bonne table méthodique, l'édition, exécution d'une belle idée, aurait pu rendre service aux écoles, et l'auteur s'était flatté que le conseil royal autoriserait l'ouvrage pour les établissements universitaires. Mais, en France, la lecture de la Sainte-Ecriture n'est pas en faveur. Puis l impression peu élégante, les ornements dépourvus de goût, et le prix relativement

élevé de ces six petits volumes [1] indisposa sans doute contre eux. Le titre lui-même n'était pas pour attirer. On se montre toujours mal impressionné du mot *Extraits*, qui laisse trop de latitude à l'éditeur. Aussi, en 1845, l'imprimeur crut prudent de revêtir l'ouvrage d'une nouvelle couverture : *La Sainte Bible de Carrières*, avec le sous-titre *Extraits historiques et moraux*, nouvelle édition. M. Bernier fit présenter au pape, avec une lettre d'hommage, un exemplaire de son ouvrage, par l'entremise d'un personnage fort bien en cour, le père Vaures [2], qui sollicita et obtint un bref approbatif. Malgré la réclame et tous les moyens mis en œuvre, le livre ne trouva pas d'écoulement et endetta son auteur pour la vie [3].

Parmi les marques d'estime que M. Bernier reçut à

1 Quinze francs l'exemplaire.

2 Le père François Vaures avait été recueilli, à Nantes, ramoneur et mendiant, par l'abbé Angebault qui, frappé de son intelligence, le fit instruire au petit séminaire. Il entra dans l'ordre des Mineurs conventuels, devint pénitencier français de la basilique de Saint-Pierre et confesseur de Grégoire XVI. Très puissant auprès du pape, il récompensa son bienfaiteur en le faisant nommer, malgré sa résistance, évêque d'Angers. Des relations s'établirent naturellement par l'intermédiaire du prélat entre le père Vaures et M. Bernier.

3 L'ouvrage fut tiré à quatre mille exemplaires ; l'impression et les frais accessoires dépassèrent 18 000 francs. A la mort de M. Bernier, Mlle Leguay acheva de régler les comptes avec l'imprimeur : la perte totale subie par la pieuse fille dans cette entreprise fut supérieure à 6.000 francs, et il n'y eut d'autre moyen de se débarrasser de plus de 2.000 exemplaires, restant en 1860, que de les distribuer gratuitement à des séminaires, communautés et missions. L'amie de M. Bernier se consolait ainsi : « On peut bénir la divine Providence de l'utilité de cet ouvrage et admirer ses desseins. En ne permettant pas son écoulement lors de son émission. Elle le réservait peut-être pour être distribué vingt années plus tard dans les contrées lointaines où de courageux missionnaires vont porter la lumière de l'Evangile. ».

l'occasion de cette publication [1], les plus chaleureuses furent celles de Monseigneur Angebault, qui trouvait dans son vicaire général un auxiliaire supérieur encore à sa réputation.

Il en était besoin. Peu d'évêques reçurent leur charge dans de plus pures dispositions que le nouveau prélat ; peu d'évêques commencèrent leur administration avec de plus grandes difficultés. Très désireux d'être aimé, il eut à lutter contre le souvenir encore vivant du bon Charles Montault et les regrets de la fin prématurée de Monseigneur Paysant. Les premières mesures qu'il voulut prendre tendaient à introduire dans le diocèse des usages nantais dont il faisait sans cesse un éloge désagréable à l'amour-propre angevin. Il parut un réformateur travaillé d'une activé fébrile. Ceux qui avaient à craindre ses innovations et ceux qui furent blessés formèrent contre lui des cabales. On railla son élégance, sa voix féminine, sa prédilection pour les couvents et les œuvres de femmes. On n'épargna ni les caricatures ni les quolibets [2]. Enfin, par un comble de perfidie, bien que son grand-père fût mort sur l'échafaud révolutionnaire et que toute sa famille eût été maltraitée ou emprisonnée durant la Terreur, on ne craignit point de le décrier comme « philippiste ».

Navré de son impopularité, accablé de fatigue, l'évêque fut obligé de se condamner au repos et de prendre des

1 M. Bernier reçut des lettres de félicitations des évêques du Mans, de la Rochelle, de Luçon, Rennes, Quimper et Nantes, des abbés de Melleray, Bellefontaine, du Port-du-Salut, du prieur de Solesmes (Dom Gardereau), etc.

2 Un certain nombre de prêtres ne l'appelaient que « La Belle Ange ».

vacances dans sa famille, après cinq mois d'administration. Il eut même la velléité de démissionner. M. Bernier lui remonta le moral et lui fit donner de bons conseils avec de salutaires avertissements, par le supérieur du grand séminaire de Nantes, son ancien directeur. Sans savoir tout ce dont il était redevable à son vicaire général, Monseigneur Angebault lui voua dès lors une grande affection.

« Que votre lettre est excellente, lui répondait-il, un jour [1], de sa villégiature, que votre lettre est excellente, mon cher abbé et bien bon ami ; oui, elle est toute bonne, toute affectueuse, et c'est bien votre cœur qui l'a dictée. Je l'ai lue, relue, donnée à lire à mon frère et à ma sœur. Je n'ai jamais douté de vos sentiments pour moi ; je crois vous avoir fait comprendre, par la simplicité que je mettais dans nos relations, combien j'en étais reconnaissant ; mais cette preuve nouvelle de votre bonté pour moi m'a touché plus que je ne puis le dire. Vous avez pu voir, quelquefois déjà, combien mon âme brûlante a besoin d'expansion. Je regarde comme un bienfait de la Providence, dans le poste qu'elle m'a condamné à accepter, de m'avoir entouré de personnes qui ont la bonté de m'aimer, et vous, mon cher abbé, oui, vous serez pour moi un ami que déjà j'ai bien su apprécier. Les bains, le repos, ce petit séjour au sein de ma famille vont reposer la pauvre machine ; puis on me fait prendre de bonnes résolutions que vous m'aiderez à exécuter. Mme Angebault veut vous confier ses pouvoirs ainsi qu'à l'abbé Chesnet [2]. Ainsi, me voilà sous votre direction ; nous ferons donc de l'administration, mais nous irons plus sobrement, et, si le bon Dieu veut avoir pitié de ma faiblesse, si Marie, ma bonne, ma mère bien chérie, veut bien modérer ma trop grande activité, nous cheminerons bellement et plus utilement... ».

1 Lettre datée de Nantes, du 3 février 1843.
2 Pro-secrétaire, chanoine honoraire.

On reprit bientôt les travaux interrompus. L'un des premiers fut de régler la question des constitutions de la Congrégation du Bon-Pasteur. Monseigneur Angebault était arrivé à Angers avec de graves préventions contre la mère Pelletier, ne voyant dans son idée du généralat qu'une intrigue d'ambition. La grande admiration, que M. Bernier avait autrefois professée pour cette institution, s'était singulièrement affaiblie dans ses rapports, soit avec la supérieure, vers la fin de l'établissement du monastère de Saumur, soit avec sa nièce, soit avec les autres religieuses qu'il vit comme vicaire général. Il lui sembla que la seule mère Pelletier gouvernait entièrement l'ordre, sans aucune collaboration de ce cardinal protecteur, demeurant à Rome, et dont elle mettait sans cesse le nom en avant. Il la jugea, — et Monseigneur Paysant avait partagé cet avis — tourmentée du désir de fonder le plus grand nombre possible de maisons avec des ressources insuffisantes et trop peu de personnel. Il crut aussi remarquer que certaines pratiques des religieuses dénotaient un esprit peu éclairé [1]. Il se trouvait ainsi ramené à soutenir les prétentions de Monseigneur Angebault, que l'évêque d'Angers devait être le supérieur de la Congrégation avec toutes les attributions attachées à ce titre par les constitutions, et que le cardinal protecteur devait seule-

1 Ces pratiques qui ont échappé à la direction du cardinal protecteur, mais qui n'auraient peut-être pas échappé à celle d'un évêque diocésain, ont motivé de violents débats à la Chambre des députés, à la fin de novembre 1899, et le scandaleux procès de la maison du Bon-Pasteur de Nancy.

ment intervenir dans le cas de violation des dites constitutions.

Après deux années d'attente, la demande formulée dans ce sens fut repoussée par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers [1]. Le prélat, très froissé, se mit à l'écart des affaires du monastère, où il se fit remplacer comme supérieur local par le second vicaire général, M. Joubert. Quant à M. Bernier, imitant le père Vaures, il sut se retirer complètement des débats. « Pour ne pas laisser de doute sur son désir d'être agréable à la supérieure », il lui accorda toutefois sa médiation auprès de l'évêque dans une négociation à laquelle M. Joubert, qu'elle regardait de droit, n'osait donner son intervention.

Trois ans plus tard, la mère Pelletier fit de pressantes instances pour que le très considéré M. Bernier voulût bien figurer dans le conseil administratif d'une pieuse entreprise financière sur laquelle elle fondait de grandes espérances. Il refusa courtoisement mais persévéramment. Pour le fléchir, elle alla jusqu'à reconnaître avoir eu des torts envers lui. Il résista d'autant plus que l'affaire lui semblait conduite par « un intrigant effronté [2] ». L'issue ne lui fit pas regretter sa décision. Ce fut le dernier de ses rapports avec la jeune et puissante Congrégation à laquelle il avait montré tant de dévouement.

1 Décret du 14 février 1845, ratifié par le pape le 14 avril.

2 M. Viot. — *L'Œuvre catholique du Bon-Pasteur* était une société du genre *Propagation de la Foi*, avec cotisation annuelle de 5 francs. Aucun des historiens de la mère Pelletier n'a parlé de cette affaire, sans doute parce qu'il n'y eut pas que l'abbé Viot qui s'y rendit coupable d'intrigues.

VIII

Auri sacra fames [1]

(1843-1846)

Le 16 janvier 1843, mourait, à Angers, une vieille dévote, Mlle de la Terrandière. Vivant seule, n'ayant de parents que des cousins éloignés et qu'elle voyait peu souvent, elle devait être fatalement en butte aux manœuvres de ces ecclésiastiques zélés qui assurent le salut en échange de pieuses libéralités testamentaires.

Mlle de la Terrandière laissait toute sa fortune au mari d'une de ses amies intimes, Mme de la Villebiot. Personne n'en fut surpris. Les La Villebiot étaient une famille honorable, pauvre, intéressante. Lui venir en aide pour l'instruction et l'établissement de ses quatre enfants constituait une bonne œuvre. D'ailleurs ce n'était pas la seule que faisait la pieuse fille. On savait depuis

1 *Chapitre inédit.* — Sources : Minutes de lettres de M. Bernier ; *Journal de Maine-et-Loire*, 1845, décembre, 9, 16, 18, 21, 27 ; 1846, juin. 15, 18, 20 ; juillet, 2, 17 ; août, 31 ; septembre, 3, 7 9, 10, 14 ; novembre, 10 ; *Précurseur de l'Ouest*, 1846, juillet, 16, 18 ; *Traité fort abrégé du fidéicommis renfermant un cas de conscience en matière de justice*, publié le 1er avril 1846 ; *Réponse au traité fort abrégé du fidéicommis*, par l'abbé Maupoint, août 1846 ; *Mémoire à consulter à propos de la succession de Mlle de la Terrandière*, par E.-C. Prou, 5 nov. 1846 ; *Réfutation du mémoire à consulter* (2 édit., l'une publiée le 2 janvier 1847 à très peu d'exemplaires, l'autre le 11 janvier) ; *Cour royale d'Angers, Mémoire au soutien de l'appel par M. l'abbé Vincent, desservant de la paroisse de Saint-Jacques d'Angers, d'un jugement du Tribunal de police correctionnelle de la même ville, du 16 janvier 1847 ; contre M. Prou, avocat* (8 février 1847) ; *Ma réplique à M. l'abbé Vincent et à M. l'abbé Bernier*, par de la Villebiot (25 mars 1847).

fort longtemps qu'elle léguait sa maison [1] à la paroisse de la Trinité pour servir de presbytère.

Deux jours après la mort de la testatrice, M. Bernier, invité à dîner chez M. Vincent, curé de Saint-Jacques d'Angers, y apprenait la maladie et la mort de Mlle de la Terrandière. Elle lui était uniquement connue en ce qu'il avait ouï dire, comme tout le monde, quelle destination elle se proposait de donner à sa maison. Le curé Vincent [2] lui révéla d'autres dispositions. La testatrice, qui estimait sa fortune à un peu moins de 200.000 francs, en laissait 60.000 à sa famille ; le reste devait se répartir en un grand nombre d'œuvres pies. M. de la Villebiot n'était qu'un exécuteur testamentaire légal et un fiduciaire ; Mlle de la Terrandière priait M. Bernier de remettre au légataire un codicille portant le détail de ses vraies volontés.

Le vicaire général ne pouvait être surpris de l'histoire que lui contait le curé et du rôle dont il le chargeait en ami. Faire donner un héritage à un fidèle dont on est parfaitement sûr, puis le lui réclamer plus tard en exhibant un testament suprême, est un des procédés classiques employés par les ecclésiastiques pour entretenir leurs œuvres, en tournant les lois et sans attirer l'attention du public. Mais, pour être efficace, le moyen exige beaucoup de finesse. Le vicaire général semble avoir craint d'abord que le curé, brouillon et peu intelligent, n'eût pas pris les précautions requises.

1 Située impasse Lanchenault.

2 Pierre Vincent, d'abord vicaire à Saint-Jacques d'Angers, y mourut curé le 18 mai 1861.

« Il n'était plus temps, raconte M. Bernier, de contrôler un plan dont j'étais peu en mesure de bien juger les résultats préalables, attendu que j'avais une connaissance très imparfaite des personnes et des choses. Sans partager la complète sécurité de M. Vincent, j'acceptai, à sa prière, une commission pour laquelle, me dit-il, j'avais été désigné par la défunte elle-même : celle de faire connaître au légataire le détail des volontés secrètes. M. le curé ne m'envoya que la copie du codicille et cette réserve ne m'étonna nullement. Elle n'était qu'une conséquence de celle dont avait usé la testatrice elle-même. Ma commission d'ailleurs avait pour objet direct et spécial de prévenir le légataire sur le détail des legs qu'il aurait à remplir, et dans ma pensée cette manifestation devait se confirmer pleinement quelques jours plus tard, par l'exhibition du codicille secret. »

En conséquence, M. de la Villebiot reçut, le 20 janvier, le billet suivant du vicaire général :

« J'ai l'honneur d'offrir à M. de la Villebiot mes salutations respectueuses et je le prie d'avoir la bonté de passer chez moi, demain matin, samedi, de dix heures à midi, ou de une heure à trois heures, à son choix. Il serait plus poli, mais moins convenable, ce me semble, de l'aller trouver moi-même. Il s'agit d'une affaire pressée et très grave qui intéresse M. de la Villebiot personnellement. »

Cette lettre venait très à propos calmer l'anxiété du légataire. Certaines paroles et les circonstances l'avaient mis au supplice. L'avant-veille il avait donné le deuil aux domestiques de Mlle de la Terrandière et voilà que le curé avait dit à l'une d'elles : « Pourquoi M. de la Villebiot fait-il tant de frais et s'agite-t-il ainsi ? La succession n'est pas pour lui. » M. Vincent ne doutait

pas que ces paroles ne fussent rapportées au légataire et il avait attendu l'effet de ce message pour se présenter chez lui. La manœuvre réussit. Le lendemain, 19 janvier, en voyant entrer le curé, M. de la Villebiot n'eut rien de plus pressé que de lui demander des explications. M. Vincent répéta, avec une légère variante, la phrase mystérieuse, alléguant qu'il ne pouvait rien dire de plus, que M. de la Villebiot, s'il éprouvait quelque inquiétude, n'avait qu'à s'adresser à M. Bernier dont les lumières commandaient une entière confiance et qui l'éclairerait [1].

Au jour fixé, M. de la Villebiot se présenta chez le grand vicaire. Il en apprit que la testatrice avait laissé par écrit des volontés secrètes, dont elle confiait l'exécution à sa délicatesse et à sa probité. M. Bernier lut la copie du codicille. Le légataire témoigna peu d'étonnement. Après les incidents précédents il s'attendait naturellement à quelque communication de ce genre.

Il n'est pas douteux en effet qu'à ce moment il se croyait, à tort ou à raison, plus ou moins fiduciaire. Il le dit lui-même modestement ces jours-là à un M. Legendre qui le félicitait ce son aubaine : « J'ai beaucoup de legs à faire, tels que ceux de la Trinité, de Beaulieu, d'Angrie, Saint-Jacques. Il ne me restera presque rien. » Plusieurs personnes qui le complimentaient avaient reçu de semblables réponses. Sa femme, le jour même de la mort de la testatrice, avait dit : « Heureux s'il nous reste trente mille francs ! ».

1 *Mémoire à consulter*, p. 30.

La lecture de M. Bernier ne parut rien apprendre à M. de la Villebiot : et il refusa de prendre copie du codicille quand le grand vicaire le lui proposa. Il sortit sans expliquer ce qu'il se proposait de faire, raconte le vicaire général, « et après m'avoir entendu dire itérativement qu'il avait droit à ce qu'on lui produisît l'autographe dont je lui avais lu la copie, et que je me regardais comme engagé d'honneur à lui procurer ou à lui remettre cette importante pièce, lui assurant que le dernier paragraphe, en forme d'apostille, était tout entier de la main de Mlle de la Terrandière. »

Pourquoi le curé Vincent avait-il remis à M. Bernier non point l'original mais une simple copie du codicille, en lui demandant de le communiquer à M. de la Villebiot? Comment se faisait-il que le codicille fût simplement apostillé par la testatrice, alors que celle-ci écrivit elle-même fort méticuleusement, jusqu'à la fin de sa vie, tout ce qui concernait ses affaires et ses dépenses? Des problèmes se posaient invinciblement, et M. Bernier, trop confiant en son ami Vincent, semblait ne pas les apercevoir.

Le lendemain l'évêque reçut une lettre du beau-frère de M. de la Villebiot, M. Vinay. De même que le curé de Saint-Jacques avait cru devoir impliquer dans son plan M. Bernier, le légataire se faisait remplacer par son beau-frère qui, en sa qualité de juge de paix, était beaucoup mieux entendu en affaires.

Sa lettre, malheureusement détruite, représentait M. Bernier comme tourmentant la conscience timorée de M. de la Villebiot et priait Sa Grandeur de bien vou-

loir donner son avis. L'évêque invita M. Vinay « à passer à l'évêché[1] ». Comme Monseigneur Angebault avait communiqué sa lettre à M. Bernier, celui-ci écrivit aussi au négociateur « un mot d'explications[2] ».

Le soir même, M. Vinay se présenta chez l'évêque. On régla qu'une entrevue aurait lieu entre le curé de Saint-Jacques et lui, en présence de Monseigneur. Comme celui-ci partait en voyage le lendemain, la conférence fut ajournée. Dans cet intervalle, M. Vincent montra, paraît-il, le codicille à trois personnes qui causèrent. De plus toutes les paroisses qui s'attendaient à des libéralités, tous les particuliers qui se croyaient légataires, n'entendant parler de rien, commencèrent à jaser avec impatience.

Cependant M. Bernier, mis en possession du codicille, ne crut pas devoir s'en dessaisir avant de bien connaître la pensée de M. Vinay. Il alla donc le trouver un matin, à son domicile, vers sept heures. M. Vinay déclara « nettement que dans son opinion, fût-il incontestable que l'apostille était de la main de Mlle de la Terrandière, son beau-frère ne serait point obligé en conscience à remplir les divers legs mentionnés au codicille ; qu'on ne devait chercher les dernières volontés d'une défunte que dans un acte régulier ; qu'à ses yeux, enfin, le légataire qui n'est pas lié à l'avance par des engagements formels et précis, doit se regarder comme très légiti-

1 Lettre imprimée dans *Ma réplique*, p. 54.

2 *Mémoire à consulter*, p. 41.

mement approprié, quand on n'oppose pas une pièce légale à un testament légal[1] ».

M. Bernier, prenant au sérieux cette déclaration de principes, en conclut que le légataire ne viendrait point lui demander à voir le codicille, et, même que s'il le voyait, il ne se croirait pas obligé à en accomplir les prescriptions. Il rendit la pièce à M. Vincent et attendit le retour de l'évêque, pensant qu'une affaire arrangée par le curé comme « de confiance et de bonne foi », pour être réglée par le prestige sacerdotal, allait se transformer en une série de formalités et de chicanes.

Il y avait matière à dispute, comme on en peut juger par l'exposé de ce que racontaient en privé M. Vincent et ses amis pour expliquer dans quelles conditions M. de la Villebiot se trouvait l'héritier :

« Un jour d'octobre 1842, le curé se promenant sur sa paroisse, avait rencontré Mme de la Villebiot, une de ses pénitentes. Elle lui parla de la maladie de son amie, Mlle de la Terrandière, fille spirituelle aussi du même pasteur.

« Chose étonnante, disait la dame, on sait qu'elle veut faire du bien, elle peut mourir bientôt, et on n'entend pas parler de ses dispositions testamentaires.

« Après avoir répondu que ces questions ne le regardaient pas, M. Vincent déclara que la malade était embarrassée par la difficulté de se fixer sur le choix d'un homme de confiance pour le charger du soin de faire secrètement, après sa mort, les bonnes œuvres

1 *Réfutation du Mémoire*, p. 28.

dont elle avait à cœur d'assurer l'exécution. Mme de la Villebiot fit alors l'éloge de la probité consciencieuse de son mari, de la fidélité délicate avec laquelle il accomplirait des intentions secrètes, ne fussent-elles manifestées que par un mot de M. le curé...

« M. Vincent ne répondit pas, mais il porta l'offre à son adresse. Mlle de la Terrandière voulait le charger de la distribution de sa fortune. Frappé de mort légale par sa situation de confesseur, il lui fallait trouver un prête-nom, qui lui remît fidèlement l'héritage. Mme de la Villebiot offrait l'aide de son mari. Pourquoi ne pas l'accepter ? Depuis près de vingt ans, M. Vincent les confessait, elle et lui. Il les croyait dignes de toute confiance. M. de la Villebiot était pauvre ; l'éducation de ses quatre enfants lui imposait de durs sacrifices. Cet homme, qui n'avait jamais eu trois mille francs de rente, rendrait volontiers un service facile moyennant une honnête récompense.

« Mlle de la Terrandière écrivit ses dernières volontés. Elle eut toutefois des hésitations et fut six semaines à délibérer [1]. Ce fut seulement au mois de novembre qu'elle fit appeler M. de la Villebiot. En lui remettant un pli cacheté : « Voici, lui dit-elle, mon testament que je vous confie. Vous ne l'ouvrirez qu'après ma mort et en présence d'un juge du tribunal. » Et, voyant sur la figure du légataire un sentiment de curiosité bien naturelle, elle ajouta aussitôt : « Je vous donne tout mon bien ; vous remplirez mes intentions. »

1 *Réf.*, p. 56-57.

« Jusqu'au 16 janvier, jour de sa mort, Mlle de la Terrandière vit tous les jours M. de la Villebiot. Jamais elle ne lui dit un mot d'intentions secrètes, jamais elle n'y fit allusion. Vers la fin de décembre elle remit un codicille [1] à son curé, sous enveloppe à son adresse. Il en prit connaissance à tête reposée et revint trouver la malade pour lui faire quelques objections, sur l'irrégularité de la pièce et sur la position que lui faisait un pareil dépôt. Mlle de la Terrandière relut en sa présence le codicille et se refusa persévéramment à déférer aux observations du curé. Il se trouva donc dans l'alternative ou de recevoir et de conserver l'écrit ou de voir, quelques jours peut-être avant la mort de la malade, tout remis en question, le testament lui-même et les bonnes œuvres livrées aux plus fâcheuses éventualités [2].

« Mlle de la Terrandière croyait avoir les meilleurs motifs de faire ses libéralités le plus secrètement possible. Des déclamations passionnées avaient retenti récemment à Angers au sujet de plusieurs successions recueillies par l'Eglise [3]. D'un autre côté le curé ne voulait point attirer l'attention publique sur ce qui serait assuré à ses œuvres les plus chères, son église, ses pauvres. Nous voulûmes donc, disait-il, que, sans ignorer l'existence de dispositions quelconque, le légataire n'en sût rien. Il pourrait soupçonner, par la conversation de sa femme et quelques allusions peu claires de ma part, qu'il y avait des intentions secrètes et

1 *Réplique*, p. 61.
2 *Mém. Vincent*, p. 44 et *Mém. Prou*, p. 84.
3 Affaire du legs de Mlle Richard-Longerie et des successions de Neuville et Jacques Besnard.

réservées. Mais il ne devait pas le *savoir*. Il fallait qu'il pût répondre aux interpellations des héritiers, et au besoin à celles de la justice, qu'il ne connaissait qu'un testament olographe, pas l'ombre d'un codicille, aucune note de la testatrice modifiant l'acte officiel. S'il en savait plus long, peut-être ne serait-il pas discret. Un procès des héritiers naturels serait à redouter. Comme M. de la Villebiot avait peu de défense, peu de moyens, il le perdrait. Moins on lui en dirait, moins il y aurait à craindre. Le curé ne devait entrer dans les détails avec lui qu'après les formalités remplies et une fois le légataire en possession de l'héritage.

« Pour assurer la réussite de ce plan, M. Vincent crut devoir indiquer à la testatrice M. Bernier, le vicaire général dont la capacité ferait impression à M. de la Villebiot, et dont la loyauté était si universellement reconnue que personne ne manquerait de le croire sur parole.

« Le succès était d'autant plus certain que M. et Mme de la Villebiot allaient toujours à confesse à M. Vincent. Le curé leur ferait naturellement à la première occasion un devoir de conscience d'accomplir les volontés secrètes énumérées sur le codicille. »

Tel était le récit du curé. Peu de temps après il pouvait y ajouter que ses deux pénitents l'avaient quitté et s'étaient choisi des confesseurs différents. On raconta par la suite que celui de Madame se montrait toujours favorable aux dires de M. Vincent. Lui aurait-elle certifié les conversations de Mlle de la Terrandière sur ses donations futures, entretiens auxquels on appelait toujours le curé ?

En prenant la direction des affaires spirituelles de Monsieur, son nouveau confesseur, l'abbé Maupoint, curé de la Trinité, voulut mettre à couvert sa responsabilité. Il consulta son ami de séminaire, l'évêque de Rennes. Le prélat répondit que le légataire devait s'en tenir au testament et même soutenir procès si on le lui intentait. « La chose paraît de toute évidence, car c'est là, ou jamais, que la fin de la loi civile, qui est d'éviter toute captation, doit être procurée [1]. »

L'exposé des faits sur lequel est basée cette décision n'avait certainement pas été vicié par la mauvaise humeur. Quoi qu'il n'acceptât pas la validité du codicille, M. de la Villebiot avait fait à M. Maupoint don du legs qui y était marqué en sa faveur. Les témoignages oraux rendaient sur ce point absolument incontestable la volonté de Mlle de la Terrandière, bien que l'on pût se demander si elle faisait cette donation seulement pour la bonne œuvre de loger commodément le clergé, ou si, cherchant un intérêt plus spirituel, elle laissait son immeuble en imposant la condition que l'indemnité de logement de presbytère, payée par la ville, servît de traitement à un troisième vicaire pour la paroisse. Le règlement de l'affaire eût été périlleux dans le moment. Aussi le légataire promit-il à M. Maupoint de lui céder la maison un peu plus tard, sans bruit, par une vente fictive comme à un simple particulier.

Quand on eût appris le retour de l'évêque, M. Vinay lui écrivit pour solliciter l'entretien convenu. L'entre-

1. *Mémoire à consulter*, p. 108.

vue fut fixée au lendemain, 15 février. Convoqué à l'évêché par un billet qui ne portait pas l'objet de l'invitation, le curé de Saint-Jacques vint sans apporter le codicille. Il protesta vivement contre la présence de M. Vinay. « Une procuration donnée, dit-il, vaut devant un juge de paix et dans un débat judiciaire, mais devant un évêque et dans une affaire toute de délicatesse et de conscience, elle n'a aucune vertu. D'après la volonté de Mlle de la Terrandière, le codicille devait être montré à M. de la Villebiot et par l'entremise de M. Bernier. » Il fut décidé qu'on se réunirait de nouveau et que M. Vincent apporterait le codicille à Monseigneur au plus tôt.

Quelques jours après, quand M. Vinay alla revoir Monseigneur Angebault, l'évêque lui dit qu'il avait jeté la pièce au feu! Sa Grandeur ajouta : « Puisque M. de la Villebiot a manifesté l'intention de faire du bien, je me permets de lui recommander une des œuvres les plus intéressantes et les plus nécessiteuses de mon diocèse : le grand séminaire. ».

Plus tard le curé de la Trinité fut chargé par l'évêque d'amener le légataire à prélever sur la succession d'abord vingt mille, puis dix mille francs. Une fois, sans doute pour justifier ses vives instances, M. Maupoint ajouta que Monseigneur attendait une prompte réponse. M. de la Villebiot parut trouver que le don du presbytère constituait une bonne œuvre suffisante. D'ailleurs tant de frais l'écrasaient. Il venait encore de donner quelque chose à la famille de Mlle de la Terrandière. En effet, la vieille dévote, en laissant 60.000 francs à ses cousins, avait ajouté que s'ils respectaient sa volonté et ratifiaient

le testament, le légataire leur verserait en sus 15.000 francs [1].

Cet arrangement achevait le règlement de la succession. On disait généralement dans le public que la famille héritait du tiers de la fortune ; que la maison de la Terrandière allait devenir le presbytère de la Trinité ; que la vieille fille avait voulu venir délicatement en aide à Mme de la Villebiot dans l'éducation et l'établissement de ses enfants. M. de la Villebiot restait donc héritier en vertu du testament olographe qui avait une parfaite valeur légale et judiciaire. On ne pouvait contester la régularité de cet acte, comme quelques personnes l'avaient fait, en lui objectant la valeur naturelle et consciencieuse d'un codicille, puisque cette pièce était non seulement dépourvue de formes légales, mais encore si mystérieuse et peut-être si scandaleuse, que l'évêque l'avait brûlée sans même permettre au prétendu fiduciaire d'en prendre connaissance. Le curé Vincent n'éleva point de réclamations et l'affaire parut complètement réglée.

* * *

Les rumeurs qui s'étaient élevées autour de la succession La Terrandière allaient en s'éteignant, lorsqu'au mois de juin 1843, un procès les raviva et leur donna de grandes proportions [2].

Une pièce écrite tout entière, datée et signée de la main de Mlle de la Terrandière, pièce plus forte de sa

1 *Journal de Maine-et-Loire*, 27 décembre 1845.
2 Cf. *Journal de Maine-et-Loire*, 27 décembre 1845.

nature et moins contestable que les notes les plus authentiques, que le codicille le plus légal, un billet de 9,000 francs en bonne et due forme, fut présenté par un fermier de la défunte à son nouveau propriétaire. Au lieu de s'incliner respectueusement devant un engagement de sa bienfaitrice, M. de la Villebiot refusa d'acquitter le billet. Il fallut aller au tribunal. Les juges et le public furent très étonnés en voyant assigner M. Vincent à comparaître. Le légataire prétendait que le billet n'était qu'un fidéicommis au profit du curé. Cette équipée ne pouvait manquer de faire entrer toute l'histoire du codicille dans le domaine de la notoriété publique, bien inutilement pour M. de la Villebiot, car la sentence le força au paiement.

Il paraissait jouir paisiblement de son héritage, quand, environ vingt mois après la mort de sa bienfaitrice, un incident remit tout en question. Une fille de confiance de la testatrice, Manette Château, vivant retirée dans la maison de sa maîtresse, reçut, en septembre 1844, une lettre apportée par une personne inconnue et qui ne lui laissa même pas le temps de la dévisager. L'enveloppe renfermait une copie du codicille brûlé par l'évêque. La vieille domestique crut tout de suite à cet écrit où elle se retrouvait marquée pour un legs de 9,000 francs. Plusieurs autres personnes, connaissant, disaient-elles, les intentions de la défunte, ses hésitations à remettre le testament à M. de la Villebiot et même sachant assez exactement les dispositions principales du codicille, se montrèrent aussi portées à donner créance à la nouvelle pièce.

Dès que le légataire en connut l'existence, il résolut de la faire examiner. Il choisit comme juges deux de ses amis, un lieutenant-colonel en retraite [1] et un conseiller d'arrondissement [2].

Commencée le 5 octobre 1844, l'enquête des arbitres dura plus de six mois. Ils consultèrent, à la ville et à la campagne, nombre de témoins, se montrant impartiaux, mais sans critique. Ils ne prirent pas assez le soin de faire signer aux intéressés leurs dépositions. Les exagérations, les restrictions mentales, les invraisemblances leur furent un réseau dont ils eurent grand peine à se tirer pour rédiger un procès-verbal publié trop tardivement et contre lequel il s'éleva immédiatement plusieurs protestations. Néanmoins la sentence des deux honorables arbitres parut au public terminer heureusement une affaire qui avait déjà causé trop de scandale. On comptait sans les haines politiques.

Le 9 décembre 1845, comme toute l'attention des Angevins était portée sur une grande lutte municipale contre le maire, le *Journal de Maine-et-Loire* inséra la note suivante :

« Dans sa lettre aux électeurs du canton Nord-Ouest de la ville d'Angers, M. G. Bordillon cite les successions de Neuville, Besnard et La Terrandière, passées il sait bien où. Mais il oublie de comprendre dans cette nomenclature la succession de Mme G., allée il sait bien où, aussi, et cela, au préjudice, non de parents éloignés, mais d'un fils légitime, son unique héritier.

1 Sébastien Garin.
2 Serené Faugeron.

On nous prie de venir en aide à la mémoire de M. Bordillon, afin de compléter, par ce fait, le tableau des héritages détournés de leur destination naturelle. »

L'obligeante personne qui aidait ainsi les souvenirs de Bordillon n'était autre que M. de la Villebiot lui-même. Bien qu'il fût dans la sécurité de sa possession, et malgré une opulence nouvelle, il se rongeait dans la première exaspération d'un sobriquet avec lequel il lui fallait désormais vivre et mourir. Des gens qui croyaient que, par le fait de son indélicatesse, leur église paroissiale ne serait pas de sitôt terminée, l'avaient surnommé « le clocher de Saint-Jacques ». Le mot restait. Quelque indulgence que l'on accorde à un gentilhomme vexé par de tels procédés, on peut cependant taxer de graves imprudences ses représailles dans les journaux. Dans de tels cas le silence est excellent ; il était de rigueur quand l'adversaire se nommait Grégoire Bordillon. La réponse fut telle que, pour y riposter, M. de la Villebiot se fit accompagner de son confesseur. Sa propre lettre apparut suivie d'une note de M. Maupoint se défendant (et pourquoi ?) d'avoir jamais attiré l'attention sur cette affaire. Dans quel sens, disait-il, l'aurais-je pu faire ?

« Serait-ce contre M. le curé de Saint-Jacques ? J'apprécie trop la pureté de ses vues, la sagesse de sa conduite, le désintéressement de son zèle. J'estime et vénère infiniment cet excellent confrère. Serait-ce contre M. de la Villebiot ? Il est mon paroissien et les fautes de mes paroissiens, si je les connaissais, j'aimerais beaucoup mieux les couvrir des plis de ma

robe que d'aller sans pudeur les publier sur tous les toits. Après cela, ces traditions de loyauté et de religion que M. de la Villebiot a puisées dans une vieille famille bretonne et que, de l'aveu de tous, il a bien soutenues lui-même jusqu'à la succession La Terrandière, les aurait-il échangées tout à coup pour un héritage qui ne lui laissait en perspective que les remords les plus cuisants ? Personne ne le croira. »

Et le curé terminait par sa conclusion la plus chère, l'affirmation de sa neutralité dans les luttes des partis. Ces déclarations ont été parfois la manière la plus avantageuse de faire de la politique ; elles devaient mener M. Maupoint à un évêché[1]. Moins bien avisé, M. de la Villebiot terminait sa réponse en se faisant fort de pouvoir rapporter des opinions écrites de M. Bernier et du chanoine Mercier, en sa faveur. La protestation ne se fit pas attendre :

M. Bernier à M. de la Villebiot.

Angers, le 29 décembre 1845.

« Monsieur,

« Je lis dans une lettre signée de vous, sous la date du 25 de ce mois et insérée dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 27, qu'il serait en votre pouvoir de rapporter l'opinion écrite de *M. l'abbé Bernier diamétralement opposée à celle qu'on semble vouloir lui prêter* sur l'affaire de la succession Terrandière.

Si cette assertion, Monsieur, n'était que téméraire, je ne la relèverais pas plus que je n'ai relevé celle de M. G. Bordillon, à laquelle vous faites évidemment allusion. Le public que vous avez cru intéresser par vos tristes débats, sait bien que je ne peux

1 Il mourut évêque de Saint-Denis de la Réunion.

pas me trouver compromis par cela seul qu'il aura plu à vous et à la partie adverse d'invoquer mon nom dans une polémique passionnée. Quoiqu'il soit fort étrange, lorsque je n'aurais voulu figurer ni comme *improbateur*, ni comme *approbateur* de votre conduite, qu'on me fasse jouer l'un et l'autre, et devant ce même public, j'aurais encore gardé le silence, si vous n'aviez pas affirmé que vous pourriez rapporter mon opinion écrite. Il ne s'agirait donc plus, Monsieur, de ces rapports indiscrets et dénués d'autorité, de ces *on dit* sans consistance, que les lecteurs des journaux méprisent alors même qu'ils aiment à s'en repaître ? Ce sont des écrits de ma main.... Cette circonstance me décide à protester contre le rôle que vous me prêtez avec tant d'assurance, et qui me répugne infiniment. Elle m'oblige à vous dire : si vous avez de pareilles pièces, publiez-les, mais textuellement et intégralement. Du reste, je n'aime pas que les journaux s'occupent de ces sortes d'affaires, et je pense, Monsieur, que vous êtes, à l'heure qu'il est, de mon avis sur ce point. Je vous propose donc de mettre les pièces que vous avez en main sous les yeux d'une commission de huit membres, pris dans la société de la Cité dont vous faites partie, six à votre choix, et deux à mon choix. Ces pièces seront discutées par la Commission d'après les règles de la grammaire et de la logique, et l'on verra quelle opinion y est exprimée sur la succession Terrandière. De plus, Monsieur, veuillez vous adjoindre et amener à la réunion l'auteur présumé de la lettre du 25, de laquelle, assure-t-on, vous n'êtes que le signataire. Là, en présence de huit honorables témoins, vous entendrez, l'un et l'autre, mon opinion bien nettement formulée, sur votre conduite dans l'affaire de la succession Terrandière.

« J'ai l'honneur d'être, etc. « H. BERNIER, v. g.

« *P. S.—J'ai l'honneur de vous prévenir que je dépose une copie de cette lettre à la Société de la Cité.* »

Cette proposition semblait indiquée à M. Bernier par les circonstances. Elle écartait le danger d'un éclat scandaleux, et ne laissait personne abrité ou menacé par la législation. Et quels arbitres ne trouverait-on pas dans la société ? Etait-il un juge plus loyal que le comte Théodore de Quatrebarbes dont le nom restera synonyme de l'honneur le plus chevaleresque et le plus méticuleux ? Et qui pouvait prêter une plus fine habileté que le vicomte de Falloux ? Sans s'inquiéter du fond des choses, le public angevin accepterait, avec la plus grande confiance et comme définitif, un verdict prononcé par des hommes aussi honorables que MM. de Cacqueray, de Grignon, de Villebois, de Lozé, de Maillé, Logerais et Desnoyers.

M. de la Villebiot répondit par deux lettres, l'une à l'évêque, l'autre au grand vicaire. Les réponses furent les suivantes.

Monseigneur Angebault à M. de la Villebiot.

31 Décembre 1845.

MONSIEUR,

J'ai à peine l'avantage de vous connaître et je ne vous suivrai point sur le terrain où l'indiscrétion veut me placer. Assez de scandales avaient occasionné déjà de tristes débats sans qu'on y ajoutât celui de vouloir jeter mon nom comme un appât à la curiosité publique ; vous me permettrez donc, Monsieur, de ne point discuter votre lettre et de ne point répondre à votre appel.

Recevez, Monsieur, les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur.

† GUILL.

M. Bernier à M. de la Villebiot.

31 Décembre 1845.

MONSIEUR,

Vous avez fait injure à ma personne, au caractère dont je suis revêtu et à la position que j'occupe en me présentant au public comme approbateur de votre conduite dans l'affaire de la succession Terrandière. Je vous ai invité à publier, mais textuellement, intégralement les pièces écrites dont vous vous êtes prévalu. Je vous ai proposé de soumettre ces prétendues preuves à la discussion d'un jury composé aux trois quarts par vous-même. Au lieu d'accepter une proposition si loyale, vous faites déposer à la société une lettre de quatre énormes pages, qui ne prouvent rien, excepté votre embarras, votre peu de bonne foi et votre excessive témérité.

Tout de nouveau, Monsieur, je viens vous presser de paraître, vous et votre conseil, devant cet honorable jury : là, après la discussion des pièces de ma main, après l'expression très nette de mon opinion sur votre conduite, je répondrai aux détails de vos quatre pages. A qui ferez-vous croire, Monsieur, que nous ayions besoin pour cela, vous ou moi, ou votre conseil, de l'approbation de Monseigneur l'Evêque? Cette partie de votre grandissime lettre est du plus amer ridicule, si elle n'est pas inspirée par une pensée odieuse...

Au début de votre malheureuse affaire, vous avez mis en avant la décision d'un vénérable évêque étranger à ce diocèse, mais décision donnée sur un exposé très incomplet : c'était une *grave indiscrétion*. Ces derniers jours vous avez imaginé de rendre un grand vicaire solidaire de votre conduite, en affirmant dans un journal qu'il l'a approuvée par écrit : *c'est une calomnie, c'est une méchanceté réfléchie*. Maintenant vous voudriez impliquer votre propre évêque dans cette même affaire, et entre

autres moyens pour y parvenir, vous relatez de petits incidents qui auraient trois ans de date et un seul témoin, vous osez citer et mettre entre guillemets un langage que M. votre beau-frère aurait entendu ! Pour le coup c'est de l'effronterie, c'est un inqualifiable mépris des convenances.

Ces paroles sont sévères, Monsieur, elles ne le sont pas assez... Je ne vous en adresserai pas d'autres, à moins que ce ne soit en présence du jury que je vous ai proposé, s'il vous plaît de vous présenter devant lui, avec votre conseil.

J'ai l'honneur, etc.

H. BERNIER, v. g.

Réduits au désespoir par une correspondance aussi dure, M. de la Villebiot et son conseil résolurent de tâter encore de la casuistique. Ils envoyèrent à l'évêque du Mans un cas de conscience tel que le prélat n'y pouvant rien démêler réclama des explications complémentaires. M. Maupoint en fournit trois pages. Après avoir fait remarquer qu'il avait peine à croire que la testatrice eût voulu léguer toute sa fortune à son paroissien, le curé, sans insister sur le codicille brûlé par l'évêque d'Angers, mettait dans un éclatant relief l'origine mystérieuse et les irrégularités de sa prétendue copie. L'évêque du Mans répondit : « Je crois que la conscience du légataire ne doit pas être troublée. » M. Maupoint communiqua cette décision à Monseigneur Saint-Marc. Depuis que l'évêque de Rennes avait exprimé son avis, il n'était point sans avoir reçu d'autres informations. Manette Château lui avait écrit que sa bonne foi avait était surprise ; et dans sa lettre, la brave domestique ne ménageait ni le légataire ni son curé.

Puis un abbé Ormaron qui figurait sur la prétendue copie du codicille avec un legs de 17.000 francs fit le voyage de Rennes pour renseigner plus à l'aise l'évêque.

Ces témoignages, on se l'explique facilement, n'avaient point changé l'opinion du prélat qui exprima cependant une grande satisfaction en voyant son vénérable collègue du Mans aboutir à la même solution.

Les décisions épiscopales ne terminèrent pas les tribulations de M. de la Villebiot. Des deux personnages dont il avait si malheureusement mis en avant le témoignage en sa faveur, M. Bernier seul avait protesté. Le silence de l'autre n'était que la préparation d'un démenti plus éclatant, d'une plus cruelle vengeance.

Ami intime du curé Vincent, le chanoine Mercier suivait depuis le commencement toutes les phases de l'affaire. Comme la fortune de Mlle de la Terrandière était beaucoup plus considérable que ne se l'imaginait la vieille fille, M. Mercier avait écrit, en 1843, à M. Vinay pour lui suggérer de partager ainsi le différend : outre les 130.000 francs distribués selon les intentions du testament légal, 100.000 francs seraient répartis entre les paroisses d'Angrie, Beaulieu, les écoles et les pauvres de Saint-Jacques et de la Trinité d'Angers ; 230.000 francs resteraient à M. de la Villebiot. L'idée, condamnée à l'insuccès, n'est pas la partie la plus piquante de cette lettre. Le chanoine ne craignait pas de dire : « *Vous connaissez aujourd'hui sûrement la main qui avait rédigé le fameux fidéicommis.* »

En 1844, se trouvant à Rome, l'abbé Mercier consulta la Sacrée Pénitencerie. On sait que les réponses de

cette congrégation portent, comme le dit le terme consacré, pour le *for de la conscience*. Les affaires présentées doivent être tenues secrètes et on ne les soumet que sous des noms supposés, avec modification des circonstances accidentelles afin de ne pas faire reconnaître les personnes en question. Pour répondre au petit mensonge que M. de la Villebiot s'était permis à son endroit, le chanoine s'avisa de publier la décision du tribunal romain. Elle venait tout naturellement comme exemple à la suite d'un *Traité fort abrégé du fidéicommis*. Après les principes, l'application. Les Angevins n'eurent aucune peine à la faire dans le cas de conscience où ils retrouvaient tous les personnages de la succession sous les noms transparents de Boniface et sa femme Prudence (M. et Mme de la Villebiot), du noble Eudore (Mlle de la Terrandière), et du précepteur Emmanuel (*Dieu avec nous*, le confesseur Vincent). Le jugement de la congrégation suivait l'exposé : « La Sacrée Pénitencerie répond, dans le cas précité, que Boniface est tenu en conscience à remplir la volonté d'Eudore, certainement connue. Pour le for de la conscience ». Une semblable solution fut aussi donnée par le père Ventura qui, pensant bien n'être pas en présence d'un cas hypothétique, avait ajouté : « Telle est l'opinion du soussigné sur l'exposé qui lui a été soumis, et qui, à ses yeux, n'est pas un cas de conscience, mais l'histoire d'une honteuse trahison et du trafic sacrilège que des chrétiens font de leur âme, de leur paix et de leur honneur ».

Au reçu de la publication du chanoine, l'infortuné légataire courut prendre un avocat, M. Prou, qui alla

demander à l'évêque d'interdire sur le champ le chanoine Mercier, pour le sauver d'être traduit devant les tribunaux. Econduit, M. Prou s'en fut chez le pamphlétaire lui-même, où il essuya toutes sortes de défis et de refus. Ensuite il s'efforça, tout aussi inutilement, de persuader et d'intimider le curé de Saint-Jacques. De tous les ecclésiastiques qui s'étaient déclarés contre M. de la Villebiot, il ne restait plus que M. Bernier à tenter. Comme il n'était point d'un caractère à entrer facilement en composition, et qu'autrefois, à Saumur, M. Prou avait eu une vive polémique avec lui, au sujet de l'enseignement des Frères, l'avocat ne risqua cette démarche qu'en désespoir de cause. Il sollicita humblement une entrevue pour le 4 mai. Ce matin-là, tout joyeux de pouvoir enfin se soulager, M. Bernier écrivait à l'évêque : « Que ne venait-il plus tôt ! Je lui aurais peut-être fait comprendre que la menace d'un procès ne faisait peur à personne, qu'il courait risque de se tacher un peu en voulant débrouiller un objet qui sera toujours sale... » Et le soir, M. Prou tout abasourdi défendait à son client d'intenter procès.

Les amateurs de scandale auraient été déçus sans Grégoire Bordillon. Si les discussions religieuses ou cléricales étaient une récréation pour ce brave démocrate, la succession la Terrandière avec ses contrastes de caractères, ses dessous mystérieux, la variété des péripéties, la richesse des restrictions mentales, lui semblait une comédie particulièrement intéressante où pouvait s'exercer sa verve gauloise. Elle lui fournirait de plus le moyen de déconsidérer M. Vinay, conseiller municipal

orléaniste, et d'être désagréable à son intime ami le maire d'Angers, M. Giraud.

A une séance du conseil, Bordillon déclara que la cure de la Trinité était devenue, à la mort de sa propriétaire, Mlle de la Terrandière, un bien communal et que le curé ainsi logé par la ville n'avait plus le droit de toucher d'indemnité de logement. Le maire, Augustin Giraud, répondit : « M. Maupoint m'a déclaré être propriétaire, et voici l'acte authentique qu'il produit comme preuve ».

« Je défie, s'écria Bordillon, aucun de ceux qui m'écoutent de dire qu'il ajoute foi à cet acte, et je défie M. Maupoint d'affirmer par serment qu'il a acheté. » — « Il y a un acte, crièrent un grand nombre de voix, il faut s'en tenir là ». — Bordillon mit fin au tumulte en déclarant qu'il ferait, en son nom et à ses frais, le procès en restitution de ce bien communal, si le conseil ne se chargeait pas d'examiner les faits. Une commission fut nommée dont on lut le rapport à la séance du 14 juillet. Cette déposition de M. Bernier y était consignée : « Il est à ma connaissance que l'acte en vertu duquel M. l'abbé Maupoint possède la maison qu'il habite actuellement, est une vente fictive dont il n'a jamais payé le prix, et qu'il a toujours eu l'intention de disposer de cette maison en faveur de la paroisse, pour remplir une obligation de conscience : c'est ainsi qu'il s'en est expliqué en ma présence plus d'une fois. J'atteste en outre que le codicille secret de Mlle de la Terrandière, lequel j'ai eu en mains plusieurs jours, imposait à M. de la Villebiot de donner la dite maison à la paroisse de la Trinité. » Le rapporteur disait

encore: « S'il faut en croire les renseignements écrits et verbaux qui nous ont été fournis, Mlle de la Terrandière n'aurait pas borné ses actes de générosité envers la ville, à la cure de la Trinité, elle aurait fait d'autres dispositions parmi lesquelles nous avons remarqué diverses sommes destinées à la création d'une école de petites filles et au soulagement des pauvres d'une portion de cette commune. Nous déposons ces renseignements dans le sein du Conseil municipal, qui verra s'ils sont dignes de son attention. »

On lut ensuite une lettre du curé de la Trinité. « Puisque, disait-il, la maison que j'habite m'a été cédée pour me donner la facilité d'entretenir un troisième vicaire à la paroisse, je ne crois pas aller contre l'intention du donateur en l'offrant à la ville aux mêmes conditions. Que la ville veuille donc bien reconnaître trois vicaires à la Trinité comme à Saint-Maurice, et quand elle le voudra, je lui cèderai la propriété de cette maison. »

Le conseil municipal n'admit point cette transaction. Ou M. Maupoint, acquéreur de la cure, pouvait garder sa propriété, ou l'acte de vente était fictif et ses clauses mensongères, alors M. Maupoint n'avait aucun droit sur le presbytère, et la commune devait entrer en propriété du legs de Mlle de la Terrandière. Ces conclusions amenèrent à nommer une commission pour connaître le moyen d'introduire un procès contre le curé de la Trinité. Celui-ci résolut alors de rendre sa maison à M. de la Villebiot. Il était trop tard. L'avocat Freslon déclara que les faits fournissaient au conseil les moyens d'exercer son droit, qu'il existait un commen-

cement de preuves par écrit permettant d'arriver à des preuves testimoniales suffisantes.

Pour se garer du procès, le légataire ordonna au curé d'abandonner le presbytère à la ville. La cession s'opéra le 4 octobre 1846, par devant le notaire Aveline. On eut soin de mettre dans l'acte, on prit la peine de crier partout que M. Maupoint faisait ce don, vu que le conseil municipal avait reconnu le troisième vicaire utile, et promis, tant que durerait cette utilité, de lui assurer un traitement. M. de la Villebiot se déclara complètement satisfait. Voulant sauver l'honneur de ses amis, l'administration Giraud tiendrait sans doute à fournir le traitement du vicaire ; mais, après ce maire, l'avenir n'était nullement garanti[1]

La question soulevée par Bordillon, débattue tout au long dans son journal le *Précurseur de l'Ouest*, avait passionné le grand public. Les partis politiques se prononçaient. Si les orléanistes tenaient bon pour le légataire, en faveur de son beau-frère Vinay, les légitimistes, en haine d'un philippiste, se déclaraient pour le curé Vincent.

Malgré leur crainte de l'influence cléricale, les rares démocrates de la ville n'hésitaient pas à trouver préférable de partager l'héritage entre les écoles et les pauvres de plusieurs paroisses plutôt que de le voir redorer le blason d'un noble gueux. Pour défendre M. de la Villebiot ses amis répétaient sans cesse qu'il allait

1 En effet, quand l'administration municipale eut changé, en 1848, le troisième vicaire fut supprimé.

intenter un procès au curé Vincent. M. Maupoint rédigea un nouvel exposé pour la Sacrée Pénitencerie dont il obtint naturellement un jugement favorable à sa cause. Il le publia avec les décisions des évêques de Rennes et du Mans, dans une réponse au chanoine Mercier. Pendant ce temps, l'avocat Prou préparait un *mémoire à consulter*. Deux mille exemplaires de ces brochures jetées dans le public ne suffirent pas à ramener l'opinion au légataire. Dans la ville d'Outre-Maine, dans les paroisses de Saint-Jacques et de la Trinité, cette publication obtint si peu de succès que le curé fut pris de vertige. Il crut qu'avec de l'audace il pourrait ressaisir l'héritage, et, se prétendant diffamé, traduisit Prou en police correctionnelle. Alors pour réfuter l'avocat, éclairer l'opinion et les juges, il fit paraître une brochure maladroite (2 janvier) que M. Bernier s'empressa de retirer de la circulation et d'améliorer. Elle reparut le 11 janvier sous le titre de *Réfutation du mémoire à consulter*. Cinq jours après, le curé voyait renvoyer l'avocat de l'action dirigée contre lui et était condamné en tous les dépens [1]. Malgré de prudents conseils, M. Vincent en appela. « Ce n'est, disait-il, ni un motif d'intérêt, ni un sentiment d'orgueil qui m'a déterminé; ce n'est pas non plus que j'aie pensé que le jugement rendu fût de nature à porter atteinte à ma considération personnelle. Mais placé à la tête d'une paroisse importante, j'ai compris combien était impérieux, pour moi et pour mon ministère, le besoin de

1 Le texte de la condamnation se trouve dans le *Mémoire au soutien*, pages 8-10.

conserver intacte l'estime et la confiance des paroissiens confiés à mes soins; et je sais que dans un jugement, l'on considère bien plus le résultat de la sentence que les motifs qui l'ont dictée. C'est par ces raisons que je me suis déterminé à déférer ma cause à l'appréciation de la Cour royale. »

L'affaire fut jugée le 15 mars. Le curé de Saint-Jacques était représenté par M. Chaix-d'Est-Ange, avocat au barreau de Paris et M. Belon avoué. Au début de l'audience l'avocat pria la cour de bien vouloir rayer l'affaire du rôle. Il appuyait sa demande sur ce que M. Prou avait déclaré n'avoir point eu l'intention d'accuser le curé de faux, d'abus de blanc-seing, de violation de dépôt [1]. Les expressions de M. Vincent

1 Le point obscur dans cette histoire est la teneur du codicille, M. Vincent n'a pu la rapporter puisqu'elle était si compromettante que l'évêque fit brûler la pièce. M. de la Villebiot l'a expliquée hypothétiquement selon le bruit qui courait.

« D'après ce bruit, dit-il, que je répète après cent autres échos, un codicille au testament olographe aurait réellement existé. Le codicille n'infirmait pas, il confirmait le testament. Seulement, il ajoutait aux dispositions générales quelques dispositions particulières. Ces dispositions étaient écrites de la main même de Mlle de la Terrandière, et suivies, en forme d'apostille, d'une recommandation qui m'était personnelle. C'était enfin la simple indication de deux legs secondaires de plus que j'étais chargé d'acquitter, en ma qualité de légataire universel. Ces dispositions additionnelles étaient écrites sur le recto du premier feuillet d'une feuille de papier de quatre pages.

« Mais voici ce qui serait arrivé. Après la mort de Mlle de la Terrandière cette feuille de papier aurait été retournée, de telle sorte que le premier feuillet serait devenu le second, et la première page la troisième. Puis une main étrangère aurait écrit une longue nomenclature de legs sur tout le recto et tout le verso du premier feuillet de cette feuille ainsi retournée. De plus, comme un grand espace blanc existait au commencement de la page devenue la troisième, après avoir été la première, la même main étrangère aurait continué cette nomenclature de dispositions apocryphes, en tête de cette page, de façon à rejoindre l'écriture de Mlle de la Terrandière, afin que l'apostille, écrite de sa main, parût s'appliquer également aux legs ajoutés après coup. » *Ma Réplique*, p. 61-62.

perdaient alors leur caractère offensant envers M. Prou, puisque le curé avait combattu des assertions qui n'existaient pas. Le président fit observer qu'en matière correctionnelle, la radiation demandée ne pouvait être prononcée. La cour donnerait acte du désistement, ou défaut contre M. Vincent s'il ne se présentait pas pour soutenir son procès. M. Belon déclara n'avoir pas le pouvoir de se désister, mais en ajoutant que rien ne s'opposait à la radiation demandée puisqu'il ne s'agissait que d'intérêts civils au procès.

La cour délibéra. Et attendu que M. Belon n'avait pris aucune conclusion au fond et s'était borné à demander la radiation de la cause, elle donna défaut contre Vincent, confirma le premier jugement et condamna l'appelant aux dépens.

Huit jours plus tard, M. Vinay écrivait à l'évêque. M. de la Villebiot ne croyant pas de sa dignité et de son honneur de laisser le public sous l'impression du mémoire publié par les abbés Bernier et Vincent, allait lancer le lendemain cinq cents exemplaires d'une *Réplique*. Monseigneur, pour empêcher ce nouveau scandale, était invité à trouver une combinaison qui pût satisfaire les exigences du légataire et les susceptibilités des deux ecclésiastiques.

Le lendemain, 25 mars, M. de la Villebiot répandait sa brochure. L'évêque, qui y était longuement mis en cause, fut vivement irrité et permit à M. Vincent de composer un nouveau rapport. Comme le curé en était bien incapable, il en chargea M. Bernier. Le 30 mars, Monseigneur Angebault réclamait la réponse pour la

faire imprimer tout de suite. Il en adopta la rédaction, déclara qu'on la publierait. On en parla en ville, compromettant ainsi à l'avance et l'auteur présumé, et l'auteur véritable. Or la nuit porte conseil. Le lendemain le prélat envoyait à son vicaire général la lettre suivante :

Evêché d'Angers.

Angers, le 31 mars 1847.

MON CHER ABBÉ,

Dans des questions aussi graves que celles qu'hier j'examinais, on ne peut apporter trop de maturité. J'ai lu et pesé de nouveau la réponse de M. Vincent et, je dois vous le dire, une réflexion grave s'est présentée à mon esprit.

M. le Curé de Saint-Jacques dit, il est vrai, que les pages renfermant une doctrine qui offre tant de dangers, ou plutôt, il faut le dire franchement, qui est si blâmable, ne font qu'exprimer les pensées d'une fille vertueuse qui ignorait les lois, et les instructions qu'elle croyait pouvoir donner à celui qu'elle chargeait du dépôt de ses volontés.

Mais à cela on dira, que M. Vincent, lui, devait connaître ce qu'offrait de blâmable cette doctrine ; que comme confesseur il était tenu d'éclairer sa pénitente ; qu'enfin, si elle ne le voulait pas croire, ce qu'on ne comprendra pas, il ne devait pas se charger de ce dépôt, ni de l'exécution de ses volontés par de tels moyens. Les quelques mots de blâme intercalés n'empêcheront pas de dire que cependant il s'est chargé de suivre la marche tracée par la défunte, en admettant même que la défunte ait parlé ainsi.

Préoccupé de ces idées, depuis hier au soir, j'y ai beaucoup pensé cette nuit ; j'ai relu les avis de mon frère ; j'ai vu ce matin encore l'abbé Chesnet, qui m'a apporté ses paroles et ses recommandations de ne pas m'écarter de la ligne que j'ai suivie jusqu'ici.

Dieu sait combien je désirerais être utile à un ecclésiastique que je vois dans l'embarras, quoique ce soit par sa faute, puisqu'il n'a jamais suivi mes avis, mais je pense qu'il faut pour sauver le corps que le chef ne se compromette pas. Je renonce donc à prendre sur moi de produire la défense de M. Vincent. Je n'ose même pas l'engager à la présenter en son nom, pour les raisons que j'ai déduites plus haut. Je sens quelles en sont les conséquences pour lui : il succombe devant l'opinion comme devant les tribunaux. Je le déplore, mais cette triste position ce n'est pas moi qui l'ai faite.

Croyez, mon cher Abbé, à mes sentiments dévoués.

† Guill., Ev. d'Angers.

M. Bernier à Monseigneur Angebault.

Angers, le 31 Mars 1847, 8 h. 1/2 du soir.

Monseigneur,

En présence des conséquences que doit avoir pour moi la nouvelle résolution que vous avez prise, vous voudrez bien, j'ose l'espérer, m'accorder deux choses :

1° M'écrire la lettre dont la teneur suit ;

2° Trouver bon que j'insère votre lettre sans *aucun commentaire,* dans une courte note que je publierai en mon nom et qui ne remplira pas 3 pages in-8.

Mon cher Abbé,

L'obstination que l'on met à interpréter mon silence, sur l'affaire de M. le Curé de Saint-Jacques, ne saurait être pour moi une raison de le rompre. Je maintiens la résolution que j'ai prise dès le commencement de ne pas me prononcer sur cette malheureuse affaire et par conséquent de ne rien nier et de ne rien affirmer sur les faits et les circonstances qui en sont comme le fond. Mais vous connaissez mieux que personne ces faits et ces circonstances, et je ne me suis jamais opposé, je ne m'oppose point à ce que vous en fassiez l'exposé. Mon silence ne doit

en aucune manière infirmer votre témoignage sur des choses que vous savez par vous-même et il laisse à votre parole toute l'autorité à laquelle votre caractère bien connu vous donne droit.

Recevez, etc.

Monseigneur, j'attends avec calme, mais non sans une profonde douleur, la réponse que vous voudrez bien faire à

Votre, etc.

Monseigneur Angebault demanda deux jours pour répondre à cette lettre. Il tenait en réserve, toute prête pour l'impression, une apologie que son frère qui était avocat avait approuvée, en la corrigeant sur quelques points. Mais après de nouvelles réflexions, l'évêque ne la publia pas. Il vit du danger à descendre dans l'arène avec des hommes « passionnés » qui lui répondraient « malicieusement et sans bonne foi ». Il se rappela qu'il avait défendu à son clergé d'engager des luttes de presse et voulut donner l'exemple. Il se contenta de réunir tous les chanoines et les curés de la ville pour leur lire la réplique qu'il avait préparée et leur annoncer qu'il s'abstiendrait de répondre à MM. de la Villebiot et Vincent.

L'affaire de la Terrandière était terminée après cinq années de scandale et le dernier écrit sur lequel se régla l'opinion publique fut la brochure de M. de la Villebiot :

Avant, disait-il, je n'ai rien su, parce que Mlle de la Terrandière ne m'a rien dit. Après, je n'ai rien vu, parce que M. l'abbé Vincent et M. l'abbé Bernier ne m'ont rien montré. Mes démarches pour connaître, ont été infructueuses ; mes tentatives, pour lire, ont été vaines..... Ma main tremble de s'attaquer à des hommes sanctifiés par un ministère qui les

rend forts et puissants au milieu de nous, et revêtus d'un caractère devant lequel, tout le premier, je m'incline. Elle tremble, mais elle n'hésite pas, car ma cause est la cause de tous. En protestant contre une intrigue cléricale, dont la captation d'un héritage était le but, ma plume défend l'intérêt des familles. En repoussant les calomnies d'un prêtre qui a cru, dans un coupable excès de zèle, que le but justifie toujours les moyens, ma voix venge la sainteté des lois. Que deviendrait donc la société, que deviendrions-nous si, au mépris de la morale et de la religion, une doctrine allait, se propageant de paroisse en paroisse, qui enseignerait au clergé l'art de spolier les familles, de violer les lois, de fausser les serments ! Faudrait-il donc que désormais la défiance des parents entrât toujours avec le confesseur dans la chambre des pénitentes ? Les consolations de la parole de Dieu ne pourraient-elles plus approcher de la couche des malades sans y appeler les préoccupations de l'intérêt et les calculs de la cupidité ? Arrière, ces prêtres qui parlent des ambitions de la terre aux fidèles qui leur demandent les espérances du ciel. Arrière, arrière, ces prêtres qui ramènent vers les biens de ce monde l'esprit des chrétiens dont l'âme s'élance vers les joies d'une autre vie. Ce ne sont pas des ministres de la religion. Quand ils sont assis au chevet des mourants, les ministres de la religion leur parlent de mort et non de richesse, d'éternité et non d'héritage, et ce qu'ils mettent sous leurs yeux, ce n'est pas un testament, c'est un crucifix [1].

1 *Ma réplique*, p. 68.

IX

Les commencements du journalisme religieux à Angers[1]

(1845)

En 1842, pour faire diversion à une demande qui les importunait beaucoup, les adversaires de la liberté d'enseignement se mirent à crier *au jésuite*. Le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, la *Revue des Deux-Mondes* prirent au sérieux le danger. La polémique devint si générale que le célèbre avocat Dupin attaqua les Pères dans son discours de rentrée en 1843. Plusieurs villes de province ne le cédèrent point pour la défense de la patrie et de la civilisation à l'esprit et à la vigilance de la capitale. Dans le nombre de celles qui se distinguèrent ainsi, on peut compter Angers.

Depuis trois années déjà, le *Journal de Maine-et-Loire* y signalait le péril et il était immense. A la fin d'août 1839, quelques jésuites avaient établi une résidence au chef-lieu du département. Dès le 1er septembre, ledit *Journal* enregistrait une protestation de l'avocat Grégoire Bordillon, adressée au Conseil général alors en session. La pièce n'eut guère d'effet. Le *Journal de Maine-et-Loire* et une nouvelle feuille, créée par Bordillon en 1840, *Le Précurseur de l'Ouest*, continuèrent néan-

1 *Revue de l'Anjou*, t. XXXIX (1899).

moins à s'occuper de temps en temps des jésuites, mais sans éclat, jusqu'à la grande lutte de 1844 qui passionna toute la France. Les livres historiques et philosophiques du comte de Saint-Prest, de Crétineau-Joly, de Libri, Quinet, Génin et Michelet, le roman d'Eugène Sue, le procès Affenaër, eurent du retentissement à Angers. Déjà la ville et le Conseil municipal étaient plongés dans une division qui paralysa presque tous les services publics et dont le spectacle intéressa plus loin que la région. Les querelles religieuses s'ajoutèrent aux politiques avec une propagande protestante et les débats de la succession La Terrandière. La question des jésuites augmenta l'effervescence des esprits, qui atteint son plus haut degré grâce à l'avocat général Belloc.

Jaloux sans doute de M. Dupin, son collègue d'Angers choisit pour sujet de son discours de rentrée : Vie et travaux de Pierre Ayrault, lieutenant criminel du roi au présidial d'Angers, un des hommes qui ont le plus honoré l'ancienne magistrature. « L'incident privé le plus caractéristique de cette existence fut la lutte d'Ayrault contre la Société de Jésus, à laquelle il ne put arracher son fils René, quoique soutenu dans ses prétentions par l'autorité du roi et la protection bienveillante du pape [1]. »

1 *Eloge de Pierre Ayrault, lieutenant criminel au présidial d'Angers*, prononcé devant la Cour royale d'Angers, à l'audience solennelle de rentrée, le 6 novembre 1844, par M. Félix Belloc. — In-8 de 64 p. Angers, imprimerie Victor Pavie, 1844.

Au sujet de l'entrée de René Ayrault au noviciat, on a publié divers ouvrages dont on trouvera l'indication dans la *Bibliothèque historique de la Compagnie de Jésus*, De Backer, I, p. 350.

L'évêque assistait à l'audience de la Cour. En sortant, il complimenta l'orateur. Etait-ce une louange de pure convenance ? Monseigneur Angebault croyait-il que les quelques reproches adressés à la Compagnie de Jésus manquaient d'importance ? On ne l'a point su. Deux Angevins, voyant un défi dans le discours, trouvèrent que le temps du silence était passé et qu'il fallait profiter de la circonstance pour entraîner l'évêque dans une lutte nécessaire au salut de l'église. C'étaient le vicomte Alfred de Falloux et l'abbé Jules Morel.

L'histoire, incomplète encore, du mouvement catholique au XIXe siècle n'a point montré jusqu'ici ces deux personnages unis dans une même pensée, dans une même action. On se les représente, au contraire, comme symbolisant des opinions opposées ou comme des ennemis acharnés. Si telle fut leur attitude pendant la plus grande partie de leur carrière, ils y marchèrent néanmoins ensemble la main dans la main pendant plusieurs années. Tous deux appartenaient à cette jeune génération qui combattit pour la conquête de la liberté de l'enseignement et le triomphe de l'ultramontanisme. De la même province, presque de même âge, aimables et spirituels, se considérant comme de castes naturellement alliées, étouffant dans leur vieux monde dont ils désiraient la transformation et se sentant capables d'y aider, l'amitié devait les unir. Tous deux étaient ce qu'on appelait des *Jeune-France*. N'ayant encore rien fait, ils n'avaient rien à se reprocher. La différence de leur caractère et de leurs tendances paraissait à peine. Peut-être même, à cause du soin qu'ils avaient pris de ne pas

se compromettre, l'un à l'époque du soulèvement légitimiste de 1832, l'autre pendant la suprême lutte de son maître Lamennais, se trouvaient-ils réciproquement doués d'une sagesse qu'on est toujours heureux de rencontrer dans un allié.

M. de Falloux avait alors trente-trois ans. Il achevait de préparer ses débuts à la vie politique. Sur ce personnage célèbre, curieux résultat de causes multiples, tout n'a point été découvert, malgré les Mémoires laissés pour guider les historiens. Il s'y est tracé le portrait qu'il voulait avoir aux yeux de la postérité et son habileté va, en maint endroit inexact, jusqu'à donner l'illusion de la vérité vraie. Ceux qui voudront corriger le tableau tracé de main d'ouvrier n'y pourront arriver que par une fine analyse de ses éléments et surtout de quelques épisodes qui en ont été soigneusement élagués. M. de Falloux se serait mieux fait comprendre lui-même et il eût donné des esquisses de la vie provinciale bien curieuses et dignes de son talent, s'il avait raconté, par exemple, comment il essaya dans son pays la diplomatie dont il fit preuve ensuite sur un plus grand théâtre, et comment il se servit contre ses ennemis régionaux de petits et de grands moyens dont il usa dans les luttes où se consuma vainement son habileté de Mazarin d'une monarchie impossible. De même que pour entrer dans le monde politique il avait choisi un introducteur, le comte Théodore de Quatrebarbes [1], dont il devait plus tard se séparer très courtoisement, il prit un guide et

[1] Le chef du parti légitimiste en Anjou ; fut gouverneur de la ville et de la province d'Ancône dans la guerre de défense des Etats pontificaux.

un patron dans le monde ecclésiastique : l'abbé Jules Morel.

On n'a guère remarqué les dernières années de ce prêtre à barbe blanche, mort, en 1890, dans une maison de retraite d'Angers, près du « lieu de sa nativité ». Il les y passa solitaire et sans bruit, vivant d'illusions royalistes et de souvenirs ultramontains. Pris sur le tard d'un certain sentiment de paix, il partageait son temps entre des prières carmélites et la destruction d'une correspondance compromettante pour ses amis et ses ennemis. Sans une dernière lutte au sujet du tempérament de Sainte Thérèse et quelques formes inusitées de son costume, personne n'aurait deviné dans ce bon vieillard le bouillant excentrique d'autrefois. « Je n'ai trouvé mon équilibre que vers la quarantième année, disait Maxime du Camp, et si l'on venait me démontrer aujourd'hui que j'ai été un peu fou, je ne serais ni indigné, ni étonné. » Jules Morel devait être dans de pareils sentiments, car il reconnaissait n'avoir pris conscience de lui-même qu'à soixante ans ; et peut-être cet aveu cachait-il encore une de ces illusions flatteuses que l'amour-propre conserve dans une humble confession. Quoi qu'il en soit, le Morel de 1845 n'est point le vieux théologien de l'*Univers*, le consulteur du tribunal de l'*Index* [1], le journaliste à peu près discipliné par du Lac et Louis Veuillot. C'est le Morel de trente-

1 Il est regrettable pour le consulteur de l'*Index* qu'il n'ait pas eu une idée plus élevée de la congrégation sœur, celle de l'Inquisition : il voyait tout simplement un bon tour dans la condamnation de Galilée. *Univers* du 29 janvier 1877 et Moigno, *Les splendeurs de la foi*, tome III, appendice B, p. 23.

huit ans, terme encore éloigné de sa bienfaisante soixantaine. La manière dont il se targuait de l'affection de La Mennais le ferait même passer pour l'enfant gâté et mal élevé d'un génie, si l'infime place qu'il tient dans la vaste correspondance de son maître ne montrait pas irréfutablement que le grand homme ne donnait tout son cœur qu'à de plus riches natures.

Trois années d'études à la Chênaie lui avaient servi d'une longue école d'exagération. Il en garda moins les grandes idées qu'un enthousiasme infatigable. Après que La Mennais eut abandonné le projet de l'Université catholique de New-York, où Morel devait le suivre, celui-ci revint se mettre à la disposition de son évêque (1831). Loin de le suspecter pour son séjour chez le prophète de l'*Avenir*, Monseigneur Montault le nomma immédiatement, malgré ses vingt-quatre ans, aumônier de la prison, confesseur des écoles laïques et chanoine honoraire.

Jamais le chapitre angevin n'eut un plus gracieux ornement. Sa chevelure était surtout remarquable. Elle contrastait singulièrement avec l'antique coupe de cheveux ronde usitée parmi le clergé. Ceux de l'abbé Morel, séparés au milieu de la tête par une raie soignée, retombaient sur les épaules en boucles opulentes. On disait que de « vieilles perruques », indignées de tant d'art, ou peut-être jalouses, lui faisaient écrire, par des mains féminines, des billets anonymes pour lui demander l'adresse de son coiffeur. A cause de sa grâce à nulle autre pareille, le jeune chanoine était employé dans toutes les cérémonies et, notammment, chaque proces-

sion le revit longtemps tenir près de l'évêque une mitre bleue sommée d'un saint Maurice d'or. Au chœur, il avait toujours tête penchée, yeux baissés, mains jointes sur la poitrine.

Dans les rues, il était moins mystique. D'amplissimes vêtements, un chapeau ni haut de forme comme celui des séculiers, ni tricorne ni plat comme celui des ecclésiastiques, un foulard, chose alors aussi laïque que l'est encore le monocle, et l'habitude de marcher les mains derrière le dos lui donnaient un air étrange. Parfois, quand soufflait plus violemment le vent de ses caprices, il portait des gants blancs, un collet prétendu romain qui tournait à la fraise, un superbe jonc à pomme d'or. En 1848, un sulpicien nouvellement arrivé à Angers le rencontra pour la première fois : « Que vois-je, s'écria-t-il, est-ce une dame ? un homme déguisé en femme ? un turc ? Ce ne saurait-être un prêtre ! ! ».

Tant d'excentricité n'étonnait plus ses concitoyens. Ils le voyaient si souvent par les rues. S'il travaillait le matin, il passait la soirée en visites. Pour lui, l'axiome était « le prêtre hors de la sacristie », ce qui signifiait : le prêtre sur les boulevards ou dans les salons. Il réjouissait la société par l'inextinguible feu d'artifice de son esprit, et même les bourgeois libéraux goûtaient ce causeur paradoxal et très conciliant. Pas un ne soupçonnait dans un homme aussi tolérant le futur panégyriste de l'Inquisition.

A l'occasion, les relations peuvent servir. En 1840, le

1 « Le ton dont il le dit, je ne peux pas l'écrire ».

receveur-général [1] et le général commandant de Maine-et-Loire [2] sollicitèrent — sur quelle inspiration ? — un canonicat titulaire pour ce prêtre « si intéressant par sa pauvreté, si riche de mérites et par son esprit ». L'administration épiscopale lui préféra un autre ecclésiastique et M. Morel conserva sa liberté. Il s'en vantait sans cesse et, pour la mieux faire ressortir, racontait des anecdotes à son avantage, sans s'inquiéter de ceux avec qui il se mettait en comparaison. « Je n'oublierai jamais, disait-il, une conversation avec l'abbé Darboy, second aumônier du lycée Napoléon. Il finit par m'adresser ces paroles : Ce n'était pas la peine de venir à Paris, pour vous barrer le chemin le lendemain. — Comment ? le chemin du ciel. — Oh ! je ne dis pas cela, mais il y a tant d'autres voies en attendant [3] ». Morel racontait encore, même à Angers, qu'après l'apparition du Syllabus il alla montrer à l'abbé Freppel un travail sur cet acte pontifical. « Vous-même, demanda-t-il, n'allez-vous rien faire ? » Et M. Freppel de répondre : « Je garde une étude dans le tiroir ; l'archevêque m'a dit que quiconque publierait une ligne là-dessus ne recevrait aucune charge où le gouvernement peut quelque chose ». Le narrateur ajoutait : « Monseigneur Freppel fait un si bon évêque, qu'il pouvait désirer l'être ! [4] ».

1 M. Voisin.

2 Le comte Michel Ordener.

3 *Somme contre le catholicisme libéral*, préface, p. XXXIII.

4 Peut-être l'abbé Morel n'aurait-il pas été content de l'étude que préparait l'abbé Freppel. Celui-ci écrivait à Monseigneur Bécel : « L'on ne doit pas s'imaginer, avec quelques journaux de France, que le *Syllabus* n'a pas besoin de commentaire ni d'explication. Au contraire le *Syllabus* demande à être interprété... Si Dieu me prête vie, je compte

Peut-être, en racontant ces souvenirs, se rappelait-il les temps lointains où M. de Falloux, qui par la suite l'accusa d'ambition, lui prédisait un épiscopat grandiose et prochain et le félicitait de ses conférences de Notre-Dame d'Angers, comparables à celles de Notre-Dame de Paris. L'abbé Morel s'est toujours glorifié d'avoir préféré à toutes les distinctions, à toute recherche du succès, l'indépendance de sa pensée ; il aurait dit plus justement le vaniteux plaisir d'en exagérer l'expression. Il semble que, désespérant d'atteindre la gloire à laquelle étaient arrivés plusieurs de ses condisciples à l'école Menaisienne, il ait cherché la notoriété dans le fracas.

Son excentricité intellectuelle lui valut des horions célèbres. « Je fus appelé, raconte-t-il lui-même dans une préface blâmée par Louis Veuillot, je fus appelé à comparaître devant M. Bautain, à qui je fis bien la figure du plus grand ostrogoth qu'il eût jamais accueilli dans son cabinet de promoteur. Il me traita comme un fou, comme un monomane au moins, qui mettrait le feu au Temple pour faire parler de lui [1]. »

C'est toujours un mauvais signe d'être pris par un Bautain pour un Erostrate, et le jugement paraissait si fondé qu'il fut près d'être partagé par les meilleurs

bien en faire l'objet d'un travail spécial. Il faut absolument faire cesser les malentendus qui existent entre nous et les esprits sincères qui veulent rester chrétiens sans cesser d'être de leur temps et de leur pays. Nous avons beaucoup à faire, car il ne faut pas se le dissimuler, il y a un parti d'esprits exaltés qui, avec de bonnes intentions, je le crois, compromettent l'Eglise par des opinions qu'ils donnent pour la doctrine catholique et qui ne sont qu'un fruit de leur imagination ». Lettre datée du 12 avril 1869 et publiée dans Nicol, *Monseigneur Bécel, évêque de Vannes*, p. 146.

1 *Somme*, p. xxxi.

amis de l'abbé Morel, les rédacteurs de l'*Univers* eux-mêmes [1].

Le caractère du prêtre journaliste parut dans sa première polémique qu'il entreprit, avec la collaboration de M. de Falloux contre l'avocat général, dont il transforma le discours en une violente agression.

Dans sa *Réplique*, signée *des Catholiques* [2], Jules Morel avait, par une circonstance imaginée bien à tort, disculpé Monseigneur Angebault d'être « ou bien gallican ou bien longanime ». Si le prélat, disait-il, n'avait point protesté contre le panégyrique de Pierre Ayrault, c'est que, mal placé, il n'en avait rien entendu.

L'avocat Eugène Talbot se chargea de la défense de son ami Belloc [3]. Le nouveau venu dans la lutte était « catholique » lui aussi, et il le proclamait hautement ; mais son catholicisme, puisé à d'autres sources, ne ressemblait en rien à celui de la Compagnie de Jésus. On en peut juger par ces apostrophes adressées aux Pères : « Votre souffle ternit la pureté de notre air, car vous n'êtes pas faits pour vivre ou respirer la liberté. » « Arrière

1 « Il est mûr d'âge et jeune d'esprit » écrivait Louis Veuillot de Morel âgé de soixante-neuf ans ; « il est très dépendant des lois de Dieu, mais très indépendant des hommes, et naturellement plusieurs de ceux qui le connaissent et l'estiment ont néanmoins de la peine à le supporter ». Et, parlant des défauts de sa préface de la *Somme*, le célèbre journaliste ajoute qu'il « se donne un petit air d'importance qui lui appartient... Il enfle un peu son rôle et veut trop montrer son esprit... » — « L'abbé Morel passait, même parmi nous, pour un esprit aventureux, aimant les thèses hardies et soutenant volontiers les opinions extrêmes. » Paul Lapeyre, rédacteur à l'*Univers*, *Le catholicisme social*, t. II, p. 125.

2 *Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc*, par des Catholiques, in-8, p. 17, Angers, Cosnier-Lachèse (novembre 1844).

3 *Lettre aux Jésuites d'Angers, à propos de la Réplique au discours de M. l'avocat général Belloc*, par un père de famille Angevin, in-8, p 30. Angers, Conilleau et Maige (25 novembre 1844).

hypocrites et fourbes ! Ayez au moins de l'habileté dans vos ruses, si vous ne voulez rester dans l'ignominie, et ne venez plus jeter à la face des honnêtes gens l'infâme ordure de vos propres doctrines. »

Tout le fond des arguments de M. Talbot n'était pas de meilleure guerre que la forme, comme le montre très clairement la fin de sa *Lettre*, où il promettait de rentrer bientôt en lutte : « Puisque vous nous annoncez votre fougueux prédicateur, le jésuite Combalot, l'homme des cours d'assises, *le prêtre qui sort de sa prison pour monter en chaire* (où sommes-nous, grand Dieu !), je ne doute pas qu'il ne me fournisse ample matière à causer avec vous. »

L'abbé Combalot n'appartenait pas, notoirement, à la Compagnie de Jésus. Plusieurs autres erreurs et distractions furent relevées, tout de suite, par l'abbé Louis Picherit. Mais Jules Morel ne pouvait laisser le dernier mot à un collègue. Avec son auxiliaire, il composa une *Seconde Réplique*. Elles se terminait ainsi : « Après avoir combattu nettement nos adversaires nous devons un avertissement loyal à nos amis. Quand le discours de M. l'avocat général Belloc a paru, le mécontentement, ou tout au moins le malaise, s'est emparé du cœur des catholiques. Cependant il s'en est trouvé quelques-uns qui cherchaient à apaiser le grand nombre et qui répétaient en courbant la tête : « Que voulez-vous, ce sont des faits malheureux acquis à l'histoire ! Ils savent maintenant à quoi s'en tenir et si ces faits malheureux ne sont pas plutôt acquis à la fable et à la calomnie ! Ah ! oui, sans doute, il y a un fait malheureux acquis à

l'histoire, un fait d'un malheur immense, c'est que l'histoire même est effroyablement méconnue de nos jours, méconnue par l'audace de ceux qui conspirent contre elle, méconnue plus encore par *la peur de ceux qui doivent la défendre.* »

Personne ne se méprit sur le but de l'allusion et M. Talbot répondit[1] aux *Catholiques* qu'il appelait des « Jésuites de robe courte » : « Courage ! mes Pères, continuez d'insulter ! L'évêque d'Angers est digne de tous vos outrages ! Agitez-vous avec furie ; faites vos efforts pour le faire sortir de la voie de modération et de calme où sa dignité l'engage. Vous aurez beau faire, vous aurez beau multiplier les injures et redoubler d'audace, vous aurez la honte d'échouer encore, et il vous restera la ressource d'écrire à son sujet plus tard, comme vous le faisiez tout à l'heure au sujet de l'un de ses prédécesseurs : « *Cet évêque avec lequel la momie du Gallicanisme s'est trop longtemps assise sur le siège épiscopal d'Angers...* »

Fier de toute cette querelle qui était son œuvre, Jules Morel s'en allait partout poser cette question : « Avez-vous lu la *Réplique* des Catholiques ? » Et à qui lui demandait le nom de l'auteur, il répondait « Je ne le connais pas, mais il a infiniment d'esprit. » Un beau matin, il s'enhardit jusqu'à venir en parler à M. Bernier, dans la sacristie de la cathédrale, au moment de la messe. « Savez-vous qui a fait la brochure ? lui dit-il. On parle de MM. de Brossard et de Villebois ; mais c'est démenti.

1 *Deuxième lettre aux Jésuites d'Angers à propos de la seconde Réplique des Catholiques et de la brochure intitulée : Erreurs et distractions*, etc., in-8, p. 48 (20 janvier 1845).

Les uns pensent à dom Guéranger ; d'autres, à cause de l'éclat du style, nomment le P. Lacordaire. » Sans bouger, le grand vicaire, qui soupçonnait fortement le véritable auteur, répondit simplement : « Il y a autant de différence entre le P. Lacordaire et lui qu'entre un aigle et une pie. »

On arrivait à la fin de l'année 1844. Très blessé de la controverse, Monseigneur Angebault pria M. Bernier de profiter de la prochaine réception du nouvel an pour faire devant le clergé la manifestation des saines idées. L'évêque, dans sa réponse, donnerait une ferme ligne de conduite. Pusieurs prélats d'ailleurs se proposaient d'agir de même dans leur diocèse ; il en était d'autant plus besoin que Rome même venait de condamner les « tendances presbytériennes ».

En 1839, deux prêtres du diocèse de Viviers, les frères Allignol, avaient réclamé dans un écrit célèbre le retour au droit commun de l'Eglise : les chapitres, les officialités, les synodes diocésains, surtout l'inamovibilité canonique. Que ces revendications se soient produites à Viviers, rien de surprenant. L'évêque, Monseigneur Bonnel, déplaçait trop souvent ses prêtres sans motif suffisant. En 1835, il avait expédié trente-cinq changements par le même courrier. Son voisin de Valence, Monseigneur Chatrousse, dans un des premiers mois de son administration, changea pareillement de poste cent cinquante prêtres. Une polémique sur l'inamovibilité des desservants devint bientôt à l'ordre du jour. Des journaux en furent les organes. Deux d'entre eux pénétrèrent chez les curés de quelques cantons angevins

« où ils causèrent une légère émotion ». Monseigneur Angebault en parla à la retraite ecclésiastique de 1844. Ses avis, transmis à l'un des chefs du mouvement, l'abbé Clavel, directeur-gérant du *Bien social*, furent l'objet de commentaires désagréables. De son côté, le nouvel évêque de Viviers, Monseigneur Guibert, cherchait à obtenir de Rome un bref, une bulle, une encyclique qui condamnerait les nouvelles tendances. Il reçut une lettre privée, que les adversaires des frères Allignol eurent la satisfaction de lire dans l'*Ami de la religion* du 21 décembre. Pour M. Bernier, c'était un encouragement à faire sa manifestation. Le 31 décembre, il prononça donc l'allocution suivante, qui devait rester un des actes les plus importants de sa vie.

MONSEIGNEUR,

Les membres de votre chapitre viennent avec joie, à l'occasion du nouvel an, présenter à votre Grandeur l'hommage de leurs sentiments et de leurs vœux.

Ces sentiments et ces vœux, Monseigneur, ont la foi pour principe, en même temps qu'ils sont inspirés et dictés par le cœur. Depuis ce jour si mémorable et pour nous si abondant en grâces et en bénédictions, où nous vîmes l'onction épiscopale consacrer votre front, la foi nous découvre dans votre personne, Monseigneur, une dignité éminente, auguste, surnaturelle, et une autorité divine et paternelle, qui commandent une vénération profonde, un sincère amour, une soumission filiale ; elle nous montre dans l'Évêque diocésain, dans le successeur des Apôtres, un premier centre d'unité, en dehors duquel le prêtre, pas plus que le simple fidèle, ne saurait être uni au centre commun de l'Église universelle, au successeur de Pierre. Point d'union avec J.-C., l'auteur et le consomma-

teur de la sanctification ; partant, point de sève vivifiante, point de salut pour qui n'est pas uni d'esprit et de cœur au Pontife souverain qui représente J.-C. sur la terre; mais aussi point d'union véritable et sanctifiante, avec la chaire impérissable et indéfectible de Pierre, avec le Pasteur universel, pour qui n'est pas uni d'esprit et de cœur avec le Pasteur diocésain : telle est l'antique et imprescriptible constitution de la société chrétienne ; tel est le double principe de l'unité catholique, telle est, Monseigneur, la foi de tous vos prêtres. Vainement donc des hommes impies ou égarés par une téméraire présomption cherchent-ils à souffler la discorde et à jeter la division dans nos rangs : dans ce diocèse, Monseigneur, plus que partout ailleurs, le clergé rattaché à l'Église romaine par son union intime à son Évêque, fort de sa pieuse modestie et de sa paisible surbordination, sera toujours digne de combattre à la première ligne dans cette noble armée dont l'Esprit-Saint a loué la discipline et le bel ordre, *Terribilis ut castrorum acies ordinata*.

Vos prêtres savent, Monseigneur, que les ennemis les plus dangereux de la sainte hiérarchie ne sont pas les impies qui osent l'attaquer, le blasphème à la bouche et l'indifférence dans le cœur ; mais bien ceux qui, en reconnaissant sa divine origine, ne craignent pas de séparer les deux principes dont elle se constitue et s'efforcent d'en ébranler un, sous prétexte d'exalter l'autre et de le consolider ; ces faux zélateurs de l'Église et de son chef visible, qui s'imaginent avoir satisfait aux obligations qui résultent de l'unité catholique, quand ils ont proclamé en termes sonores et pompeux leur admiration, leur respect profond, leur soumission sans bornes à l'égard du Saint-Siège ; protestations souvent inutiles et sans but, et dictées par une inquiète vanité ; respect que ne refusent pas au Saint-Siège ceux même qui sont ses ennemis, qui n'engage à rien un simple prêtre et qui, dans aucun cas, ne peut compromettre ou gêner l'amour-propre ; soumission de parade qui

se réduit à une pure théorie et qui n'exige jamais un acte proprement dit d'obéissance, un sacrifice de la volonté [1].

Pour nous, Monseigneur, profondément pénétrés de vénération, d'obéissance et d'amour pour la chaire Pontificale et pour le grand Pape qui l'occupe avec tant de gloire, nous ne reconnaissons d'autres moyens à notre portée, pour mettre en pratique ces beaux sentiments et pour accomplir un devoir que nous impose l'unité, que de vénérer, d'entourer des marques de notre affection et de notre déférence le Pasteur que le successeur de Pierre nous a donné et qu'il honore de tant d'estime et de tant d'affection...

« Dans notre pensée, racontait un peu plus tard M. Bernier, il n'y avait là qu'une manifestation des sentiments dont tous nos confrères sont animés, et nous avions cru que ce serait faire plaisir au clergé que d'opposer cette manifestation aux opinions dangereuses qui cherchaient à faire invasion dans nos rangs, et de protester au premier pasteur qu'une tactique déloyale et téméraire serait sans succès dans notre pays, puisqu'elle y est bien jugée et que nous connaissons ce qu'elle a d'insidieux. Mais quelques-uns des assistants, à qui nous n'avions pas même pensé en écrivant les lignes qu'on vient de lire, se sentirent touchés à la prunelle de l'œil : ils se plaignirent immédiatement, mais si haut et si fort qu'on les crut véritablement atteints et blessés, et notre allocution passa pour une leçon offensante.

1 « Il est facile d'écrire de belles protestations de soumission à une autorité placée à quatre cents lieues, de proclamer chaque jour que l'on soumet à l'Eglise romaine tous ses écrits, toutes ses paroles et ses pensées les plus intimes, si à la faveur de ces formules on se dispense de la soumission et des égards envers l'autorité immédiate que l'on a près de soi ». Lettre circulaire de Monseigneur Guibert à son clergé, datée du 2 février 1853.

L'un d'eux [l'abbé Morel] courut au séminaire *dénoncer* à M. le Supérieur cette allocution comme « scandaleuse, véritablement dangereuse et inspirée par le plus *furieux gallicanisme*[1] ».

Pourquoi demander aux sulpiciens de protester contre le gallicanisme diffus du discours de M. Bernier, pourquoi troubler leur silence profond ?

Il était fondé, mais sur des raisons que quelqu'un, qui trouvait l'*Univers* trop peu courageux, ne pouvait comprendre. « Saint-Sulpice se montra réservé, parce qu'il crut remarquer dans la jeune école un air tapageur et des prétentions au *bel esprit* qui l'inquiétèrent ; Saint-Sulpice se montra réservé, parce qu'il avait de grands devoirs de respect et de soumission à remplir envers les Evêques de France.[2] »

Après cette escarmouche, chaque parti continua son chemin, Monseigneur Angebault, avec huit archevêques et quinze évêques, plus ou moins favorables au gallicanisme, fit adhésion à la lettre de Monseigneur Guibert sur les tendances dangereuses du parti qui se formait contre l'autorité épiscopale[3].

1 *Lettre sur le Journalisme*, p. 3.

2 Letourneau, *Histoire du Séminaire d'Angers*, p. 371.

3 « Hélas ! il faut bien l'avouer, parmi ces actes d'adhésion, plusieurs ont une odeur très accentuée de gallicanisme. L'évêque d'Evreux n'écrit-il pas : « L'abandon des principes de notre Eglise de France, l'appui, la louange donnée à l'ultramontanisme, voilà la vraie et l'inévitable cause du désordre qui menace de tout détruire. Les changements des liturgies reçues en France, les éloges donnés à MM. Lacordaire, Guéranger et Combalot ont bouleversé toutes les têtes ! » *Vie du cardinal Guibert*, II, p. 82.

Quant à l'abbé Morel, il expose lui-même ses sentiments dans une lettre où il remercie Dom Guéranger d'un hommage d'auteur :

« Angers, le 14 janvier 1845.

« Mon Très Révérend Père, votre brochure [1] a tenu tout ce que je m'en promettais, en coupant les feuillets avec crispation pour la lire et, pour moi, c'est tout ce que je puis dire de plus. Votre trait, votre ironie, votre netteté de discussion sont toujours les mêmes ; votre éloquence, vos vues prophétiques, votre ascension aux idées générales augmentent de volée. A. de Falloux, qui m'a arraché la *Défense* comme j'en finissais la dernière page, mêle son admiration à la mienne, mais il est plus sensible à quelques détails de forme, les gants jaunes et les manchettes du style ; surtout il est préoccupé du résultat et ne peut espérer que l'esprit public catholique, en France, admette une si verte semonce faite à un archevêque en *cheveux blancs*, même par un abbé. Que dira M. Montalembert à la tribune ? prévoit-il, si MM. de Portalis et autres lui répondent : « Vous nous traitez « comme les ultramontains réguliers, séculiers ou laïques traitent « les confesseurs de la foi ? » Il voudrait qu'on ne réfutât jamais un évêque français qu'en renonçant de soi-même à la moitié de ses moyens, et à la meilleure [2]. Quand je lui dis que cette courtoisie est un cinquième article des libertés gallicanes, il répond qu'il nous faut créer celui-là pour ruiner les quatre

1 *Défense des Institutions liturgiques*, en réponse à l'archevêque de Toulouse.

2 Il est curieux de voir, dès 1845, M. de Falloux exprimer un des motifs pour lesquels s'opéra la division des catholiques en 1850. Montalembert avouera les mêmes sentiments contre l'*Univers* dès 1846. Cf. LECANUET, *Montalembert*, II, p. 280. — On trouvera dans cet auteur, p. 281, note 2, et p. 282, des textes de dom Guéranger et de Lacordaire sur le sujet et qui montrent la séparation en voie de formation.

autres. Du reste, Mon Très Révérend Père, vous lui rendrez bien cette justice, avant que je vous le dise, qu'il trouve pitoyable qu'un prélat écrive l'histoire de votre *Histoire de la liturgie* comme un avocat général écrit l'histoire des Jésuites. De votre côté, vous n'avez pas manqué d'attribuer à notre évêché l'allusion qui terminait notre seconde brochure. M. Bernier a été chargé de tirer la vengeance. Au discours d'apparat qu'il prononça au premier de l'an, devant l'évêque et à la tête du clergé, il nous a donné, en guise d'étrennes, une mercuriale aigre, bilieuse, sur ces jeunes ultramontains qui exagèrent les prérogatives de la chaire *indéfectible* de Pierre, pour ravaler les droits de l'épiscopat, et qui trouvent plus commode d'étaler des sentiments d'obéissance pour un pouvoir qui est à cinq cents lieues, que de se conformer en toute simplicité et sans parade au pouvoir diocésain, au premier centre d'unité, dont la proximité gêne leur essor d'insubordination et leur amour du scandale. Par la grâce de Dieu, tout le clergé a été indigné, par une raison ou par une autre. Monseigneur, interrogé sur-le-champ et un peu vivement, a répondu qu'il s'agissait des protestants qui voulaient s'établir à Angers, et M. Bernier a déclaré, devant tout le monde, qu'il n'avait en vue que les presbytériens du *Bien social*.

« Veuillez, Mon Très Révérend Père, ajouter, pour cette fois, plus de confiance à mon dire qu'aux autres et me croire, pour toujours, votre respectueux et affectionné... ».

En écrivant cette lettre, Jules Morel ne se doutait pas qu'il allait commencer une véritable et longue guerre contre le vicaire général, M. Bernier, dans laquelle lui-même trouverait sa voie définitive. Un nouveau journal se fondait en Anjou, feuille à l'histoire compliquée, mais qui, pendant plusieurs années, devait jouer dans cette province, le rôle de l'*Univers* dans la France.

Le 13 juin 1844, Monseigneur Angebault, M. Bernier

et le comte Théodore de Quatrebarbes lisaient à l'évêché, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte-rendu d'un ouvrage d'un jeune Angevin [1]; l'article signé du rédacteur en chef [2], glorifiait le panthéisme comme la religion des âmes d'élite. Une note suivait, promettant la plus grande liberté aux écrivains désireux de traiter dans le journal des questions de critique historique, littéraire et philosophique, en ce qui n'affecterait pas l'unité de la direction politique. Chaque auteur garderait la responsabilité de ses opinions. Dans cette déclaration, l'évêque vit avec frayeur la menace d'une série d'articles, destinés peut-être à des lecteurs d'une culture supérieure, mais, à coup sûr, destructeurs de la foi. M. Bernier exprima le regret de n'avoir pas un journal chrétien pour combattre une telle influence. Alors, tout de suite, le comte de Quatrebarbes proposa d'en créer un.

La réponse, au lieu d'être encourageante, fut pleine de réserve.

Pour M. Bernier, la tentative d'un bon journal avait échoué récemment avec le *Mémorial angevin*, sorte d'*Ami de la Religion*, mais un *ami* provincial. Le rédacteur en chef, Urbain-Victor Mesnet, un des intimes du vicaire général, avait dû cesser la publication qui ne lui rapportait régulièrement que des pertes d'argent. Recommencer l'expérience dans d'autres conditions, et surtout avec le comte de Quatrebarbes, était s'exposer, croyait-on à l'évêché, à voir se créer un journal néo-

1 Paul Belouino (1810-1876).

2 Amédée Gayet de Céséna plus tard rédacteur du *Soleil*.

catholique, fort encombrant pour un évêque, comme il y en avait ailleurs, déjà, d'éclatants exemples.

Malgré le froid accueil fait à sa proposition, M. de Quatrebarbes, la soumit à M. de Falloux. On peut deviner l'empressement avec lequel l'accepta le débutant politique qui devait trouver promptement le moyen d'être le seul maître du journal. Un rédacteur fut improvisé, M. Éloi Jourdain, connu dans le monde de la littérature mystique sous le pseudonyme de Charles Sainte-Foi. Les abbés René Lambert et Jules Morel promirent leur collaboration.

L'*Union de l'Ouest* parut au mois de février. Le premier numéro portait en manifeste et comme « brevet de capacité » de ses rédacteurs, la belle lettre de Monseigneur Parisis [1], évêque de Langres, au comte de Montalembert, sur la part que doivent prendre aujourd'hui les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Église. D'un pareil début, M. Bernier ne pouvait rien attendre de bon. Ses craintes ne tardèrent pas à se justifier.

La question des jésuites s'était agrandie au point de devenir la lutte entre le rationalisme et l'orthodoxie : « C'est un grand procès, disait Montalembert, que celui qui se débat sous le pseudonyme des jésuites ». Comme l'histoire ne suffisait point à le plaider, on eut recours à l'imagination. Eugène Sue publia son célèbre roman, le *Juif-errant*.

1 Cette lettre est reproduite dans les *Cas de conscience* de Monseigneur Parisis, p. 279.

L'*Union de l'Ouest*, dans son numéro du 8, protesta contre cet écrit, qui obtenait du succès à Angers comme ailleurs. L'apologie des jésuites, faite par M. Charles Sainte-Foi, renfermait le passage suivant :

« Nous avons connu beaucoup de jésuites, non seulement en France, mais encore en Italie, en Pologne, en Allemagne, et nous déclarons devant Dieu que nous n'avons jamais aperçu chez aucun rien qui annonçât les affreuses dispositions que M. Sue leur attribue. *Nous les avons trouvés partout à la tête du clergé et pour la piété et pour la science,* et nous n'avons remarqué dans le clergé de préventions contre eux que dans les pays où leurs exemples sont pour beaucoup de prêtres une censure et un reproche toujours vivant de leur paresse et de leur tiédeur. C'est encore chez eux, nous l'avouons avec toute la loyauté de notre âme, que nous avons trouvé *une vue plus claire et une intelligence plus parfaite de la situation de l'Église, de ses besoins, des tendances et des instincts de notre époque et de la position des devoirs du clergé* ».

La forme de cet éloge indisposa M. Bernier :

« Est-ce qu'on ne pouvait pas flétrir, disait-il, d'ignobles calomnies et une lâche persécution, sans se poser en appréciateur infaillible *de la situation de l'Eglise, de ses besoins et des devoirs du clergé,* sans se constituer juge entre le clergé séculier et le clergé régulier ? Dans la lettre de Monseigneur de Langres, placée en tête du premier numéro du journal, comme introduction et comme brevet de capacité délivré à MM. les Rédacteurs, il n'y a pas un mot qui autorise M. Charles Sainte-Foi à parler sur ce ton. *Le Pape lui-même pourrait-il lui délivrer un brevet de capacité* à l'effet de remplir un pareil rôle ? »

Le mécontentement du vicaire général n'était pas encore calmé, qu'il vit, dans le numéro du mercredi 26, reproduite une parole de La Mennais sur le gallicanisme des rois de France. Le lendemain même, le journal donna une partie de la lettre par laquelle Monseigneur de Montals déclarait adhérer au mandement du cardinal de Bonald traduit devant le Conseil d'Etat. Or, de cette lettre, l'*Union* s'avisa de ne pas citer le manifeste gallican, et en particulier la phrase : « Quant aux libertés de l'Eglise gallicane, nous les entendons dans le sens de l'abbé Fleury, le moins suspect et le plus irrécusable des écrivains sur cette matière. »

« Ils sont, dans ce journal, beaucoup plus ultramontains que le Pape, dit M. Bernier, et ils se brouilleront avec le Saint-Siège, s'il ne prononce pas enfin que la déclaration de 1682 est une hérésie triple, quadruple et au premier chef[1]. » Et, ne se contenant plus, le vicaire général envoya aux rédacteurs de l'*Union* la lettre suivante :

« *Angers, le 1er mars 1845.*

« MESSIEURS,

« Je partage sincèrement le sentiment de bienveillance et d'intérêt qui a, de toutes parts, accueilli le journal que vous avez fondé parmi nous, et je suis du nombre de ceux qui en ont

1 M. Bernier crut toujours que les ultramontains français se méprenaient sur les intentions de Rome ; et il était mis, de Rome même, en garde contre eux. Au sujet de la question des jésuites, le P. Vaures lui écrivait :

« Les journaux vous ont très-mal informés de ces affaires. L'*Univers* surtout ne sait vraiment pas ce qui se passe, il a été complètement trompé par ses correspondants. L'*Ami de la Religion* a été exact et bien informé, excepté lorsqu'il a dit que M. Rossi allait aux exercices du mois de mai chez les jésuites. » Lettre du 17 juillet.

désiré et espéré le succès. Mais ce succès, Messieurs, est déjà gravement compromis : quelques-uns des rédacteurs semblent n'en pas comprendre les conditions et il me paraît fort aventuré, si vous ne vous hâtez de les arrêter dans la mauvaise voie où ils se sont imprudemment lancés. Il y a plus : vous voilà dans l'obligation de donner des explications catégoriques à vos abonnés, pour obvier à des interprétations qui mettraient en péril l'œuvre que des motifs on ne peut plus honorables vous ont fait entreprendre.

« Sans parler de certaines inconvenances, échappées sans doute à l'inattention et qui ont affligé vos amis les plus dévoués, je vous dirai que des yeux un peu exercés ont cru d'abord reconnaître dans quelques articles les préoccupations fâcheuses et les allures hasardeuses d'une école qui jeta la division dans le clergé à une époque encore récente et dont le caractère propre fut la *témérité*. Ces inquiétudes se sont malheureusement confirmées. L'insertion dans votre numéro du 26 des paroles que M. de La Mennais dicta en 1831 à son avocat, insertion sans correctif, précédées de paroles louangeuses, et la suppression dans votre numéro du 27 de la première partie de la lettre de Monseigneur l'Evêque de Chartres à M. le Ministre des Cultes, sont venues donner la preuve que quelques rédacteurs de l'*Union de l'Ouest* entendent faire de ce journal le *drapeau d'un parti*.

« Voilà une prétention contre laquelle vous devez protester, Messieurs, si vous ne voulez pas que d'autres protestent. Je viens donc vous inviter à déclarer dans un des plus prochains numéros de votre journal :

« 1° Que vous n'entendez pas taxer d'erreur contraire à la foi les opinions formulées dans la déclaration de 1682, ni contester l'orthodoxie de ceux qui les tiennent pour vraies ;

« 2° Qu'en poursuivant ou en flétrissant le *gallicanisme*, vous ne voulez ni comprendre dans cette dénomination très équivoque soit les quatre articles de 1682, soit les maximes admises par le

clergé de France, ni porter atteinte à l'honneur de l'ancienne Eglise gallicane et au respect qui lui est dû.

« Une déclaration en ce sens, mais nette et précise, vous laisserait pleinement, Messieurs, votre liberté d'opinion sur les points dont il s'agit. Elle serait le meilleur moyen de réparer le mal déjà fait : car c'est un mal, Messieurs, que de jeter un ferment de discorde au sein d'un clergé unanime et paisible ; c'est un mal d'y implanter l'esprit de parti ; c'est un mal de lui inspirer du mépris pour un passé vénérable à tant de titres.

« Il dépendra totalement de vous, Messieurs, que cette lettre soit publiée ou qu'elle ne le soit pas. Inutile d'ajouter que ce n'est point comme vicaire général que j'ai l'honneur de vous écrire et que les conséquences éventuelles de cette démarche devront m'être entièrement personnelles.

« Je suis avec une respectueuse et parfaite considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« H. BERNIER,
« Vicaire général. »

Le comte de Quatrebarbes alla trouver M. Bernier dans son cabinet, et là, amicalement et comme en famille, lui donna verbalement toutes les explications qu'il désira. Un article fut rédigé qui obtint la complète approbation du grand vicaire.

La paix dura presque deux mois, jusqu'au 30 avril, où parut un terrible article à propos du *Manuel* de M. Dupin. Tout le monde sait comment le cardinal de Bonald condamna ce livre et vit son mandement déclaré par le Conseil d'Etat entaché d'abus. Cette ridicule et odieuse incursion de César sur le terrain dogmatique ne fut pas heureuse. Soixante évêques adhérèrent à la lettre

du primat des Gaules ; la Congrégation de l'Index inséra le *Manuel* dans son catalogue et l'opinion publique, éclairée par divers publicistes, se déclara pour le droit épiscopal. Des diocésains de Monseigneur Angebault auraient été contents de voir leur évêque unir sa protestation à la majorité de ses collègues. C'était trop attendre de la prudence de leur pasteur. Pour ce qui est de M. Bernier, il a cru devoir dire à dom Guéranger, en 1847, sa pensée sur Dupin, après un grand éloge des du Vair, des Talon, des Séguier, des Lamoignon, des d'Aguesseau et des Portalis :

« M. Dupin n'a point les mêmes titres pour se faire pardonner son grand amour de la loi organique, et il est étonnant qu'une intelligence comme la sienne n'ait pas compris que ce qui pouvait convenir sous l'ancienne monarchie, et paraître naturel au despotisme impérial, n'est plus qu'un contraste choquant et odieux, après la Révolution et avec la charte de 1830. Toutefois, vous feriez bien, mon Révérend Père, pour le succès même de la liberté religieuse et pour l'honneur de ceux qui la défendent, de conseiller à quelques écrivailleurs de ne plus se ruer, en enfants perdus, contre un homme dont le nom et le mérite les écrase, et de le laisser aux prises avec les Bonald et les Cormenin [1]. »

Si, deux années après son apparition, un article inspirait encore à M. Bernier ces sentiments aussi vifs que peu gracieux pour leur auteur, c'est que la blessure avait été profonde. Examinant les conséquences que pouvait avoir la dispute de l'Eglise et de l'Etat à propos

1 *Humble remontrance au R. P. dom P. Guéranger*, p. 91-92.

du livre de M. Dupin, l'abbé Morel s'était demandé, avec une angoisse pleine de perfidie, ce que deviendraient les bonnes relations par lesquelles les magistrats dominaient les évêques. Après s'être posé longuement la question, il l'avait résolue de la sorte :

« Dieu nous garde de penser que la fécondité de MM. les Préfets et Procureurs généraux soit mise en défaut par cet événement fatal. Elle aura bientôt suppléé ce qu'elle vient de perdre. Les conversations amicales et même un peu *dévotes* continueront, après comme devant, dans le cabinet du palais épiscopal, et leur charme n'aura pas moins d'empire au futur que par le passé. »

Qu'est-ce à dire ? Les accusations de « philippisme » si odieusement lancées contre l'évêque, au début de son épiscopat, allaient-elles reparaître ? En 1842, on n'osait pas les imprimer ; un journal prétendu exclusivement catholique les reprendrait-il en 1845 ? et dans ce diocèse où, depuis la Révolution, la libre administration de l'évêque avait toujours été respectée, serait-elle désormais attaquée ou contrôlée par les fidèles ou même par les prêtres ?

A la vue de l'article de l'abbé Morel, M. Bernier se sentit « vivement éclairé » sur l'*Union de l'Ouest*. « La lumière fut si vive et éclatante, disait-il plus tard, que nous trouvâmes que, ce jour là, la leçon de nos instituteurs dépassait furieusement la portée de leur diplôme. Nous nous plaignîmes d'une manière un peu trop verte. » Le Comité de l'*Union* envoyait gracieusement le journal aux vicaires généraux sous une même bande

imprimée : MM. Bernier et Joubert. M. Bernier écrivit sur-le-champ un billet demandant à l'administrateur de rayer son nom de la liste des abonnés. La cause de cette démarche était l'article qualifié d'impertinent. Alors s'engagea la correspondance suivante :

M. Morel à M. Bernier :

« *Angers, 2 mai 1845.*

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« Nous avons reçu votre lettre du 1er mai, et nous nous sommes empressés d'y faire droit, mais nous n'avons pas pu rayer votre nom de la liste de nos abonnés, attendu qu'il n'y a jamais figuré.

« Nous devons vous faire observer, Monsieur l'abbé, que l'emploi du mot « impertinent » est très rarement convenable, parce que ce mot contient une offense ; et, quand on est réduit à l'employer, personne ne se dispense d'alléguer les preuves qui le justifient. Monseigneur Fornari, nonce de Sa Sainteté à Paris, n'a pas cru pouvoir se départir de cette règle, en considération de la position éminente qu'il occupe dans l'Eglise par rapport à vous. Quand il a appliqué, devant nos amis, cette fatale épithète à une lettre que vous lui aviez adressée, il leur a montré sur-le-champ, dans cette pièce, les expressions qui le condamnaient à cette rigueur.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de notre haute considération.

« Pour la Direction de l'*Union de l'Ouest,*

« L'Abbé J. MOREL,

« Rédacteur par intérim,

« Membre du Comité pour la défense de la liberté religieuse. »

M. Bernier aux Directeurs de l'Union de l'Ouest :

« *Angers, 9 mai 1845.*

« MESSIEURS,

« M. l'abbé Morel m'a écrit, sous la date du 2 de ce mois, la lettre suivante, POUR LA DIRECTION DE « L'UNION DE L'OUEST » : *(Suit la lettre).*

« Absent depuis le 2 mai, je n'ai pu ouvrir cette lettre qu'hier; mais j'apprends que, depuis plusieurs jours, le public en connaît le contenu.

« En conséquence, Messieurs, j'ai besoin d'avoir de votre part une réponse par écrit aux deux questions suivantes :

« 1° La Direction de l'*Union de l'Ouest* avoue-t-elle et prend-elle sous sa responsabilité la lettre ci-dessus de M. Morel ?

« 2° La Direction de l'*Union de l'Ouest* ne trouve-t-elle rien de blâmable, rien d'inconvenant, dans l'article du 30 avril, intitulé : *Condamnation de M. Dupin* ?

« Je dois vous prévenir, Messieurs, qu'un refus de me faire une réponse, *par écrit*, sur ces deux points serait interprété par moi comme un aveu formel et comme une approbation réfléchie de la lettre et de l'article.

« J'ai l'honneur d'être, etc... »

Le comte de Quatrebarbes à M. Bernier :

« MONSIEUR L'ABBÉ,

« J'ai reçu à Chanzeaux la copie d'une lettre que vous avez cru devoir adresser au Conseil de direction de l'*Union de l'Ouest*. L'estime et l'attachement de vieille date que je vous ai toujours portés me font déplorer tout ce qui peut porter à votre égard l'empreinte de l'aigreur ou d'un manque de convenance. Personnellement, Monsieur, je suis désolé d'une correspondance qui

a dû vous affliger. Je n'examine point si elle a été provoquée. Il me suffit de savoir qu'elle vous a été pénible.

« Après vous avoir exprimé mes sentiments personnels, je vous demanderai, Monsieur, la permission de vous répondre comme membre du Conseil de direction de l'*Union de l'Ouest*, car c'est à lui, et non à l'homme privé, que vous vous adressez.

« Le Conseil de direction ne reconnaît à personne le droit de lui demander des explications sur ses pensées les plus intimes.

« Il regrette profondément de voir un prêtre aussi vertueux et aussi éminent que M. l'abbé Bernier se méprendre sans cesse sur ses intentions, méconnaître la pensée qui a fondé le journal, apporter dans son examen un esprit continuel de critique et défiance, enfin s'arroger le droit de censure et de sommation, dès qu'un article n'est pas d'accord avec ses opinions politiques et religieuses.

« Le Conseil de direction repousse comme une injure la pensée qu'on lui prête de vouloir contrister un prélat vertueux et vénéré, ou de vouloir s'*immiscer* dans son administration ; mais il croit aussi qu'il est de son devoir de démasquer d'hypocrites manœuvres d'hommes sans foi et sans croyances, qui voudraient asservir à leur profit toutes les intelligences et bâillonner la religion et ses défenseurs.

« Dans un temps où, comme vient de le dire M. Barrot, toutes les questions avec l'Église ne sont pas finies, où une persécution odieuse et lâche menace tous ses enfants, le Conseil de direction de l'*Union de l'Ouest* croit qu'un vicaire général a mieux à faire qu'à prendre ombrage d'une ironie spirituelle sur les conversations hypocrites des légistes du parquet et des procureurs généraux. Il espère que M. Bernier, dont il connaît le cœur et le courage, ne méconnaîtra pas ses véritables amis pour quelques paroles échappées dans la rapidité de la presse périodique et le prie, en tous les cas, de recevoir l'assurance de

la haute estime et du respectueux attachement de tous ses membres.

« C'est dans ces sentiments, Monsieur l'Abbé, que je suis, avec un entier dévouement, votre, très humble et très obéissant serviteur.

« Cte de Quatrebarbes.

« *Chanzeaux, 11 mai 1845* ».

L'évêque se sentit profondément atteint par l'article de M. Morel et le refus de réparation du comte de Quatrebarbes. De plus, il craignait pour l'avenir de semblables incartades. Ses gémissements continuels appelaient du secours. Autant le second vicaire général, M. Joubert, était incapable d'intervenir, autant M. Bernier se sentait le courage et la force d'entrer en lutte. S'il le faisait à temps, peut-être empêcherait-il le clergé de subir la direction de l'*Union de l'Ouest*. Il se mit donc à rédiger une circulaire au clergé sur le *Journalisme religieux*. Avant de la lancer il proposa de la supprimer absolument si le journal consentait à insérer la courte déclaration suivante :

« Des explications nous ayant été demandées sur l'article du 30 avril, inséré en tête de l'*Union de l'Ouest*, nous tenons à déclarer que cet article n'avait été communiqué à aucun des membres du Comité de direction et qu'il est étranger au rédacteur en chef de ce journal, alors absent. Nous saisissons cette occasion pour protester de nouveau de notre respect filial pour le vénérable pontife placé à la tête de ce diocèse. Les catholiques comprendront qu'il ne nous appartient pas de contrôler, d'une manière quelconque, la direction que les évêques impriment à leurs diocèses, ou la marche qu'ils sont appelés à suivre dans les affaires de l'Église ».

En proposant cette insertion au Conseil de direction, M. Bernier consentait à ce qu'on attendît, pour la solution définitive, que deux membres absents, MM. de Quatrebarbes et de Falloux, eussent donné leur adhésion. Or, le Comité de direction se composait de cinq personnages. Les trois membres présents à Angers, MM. Jourdain, Lambert et Morel, étant de même avis et constituant la majorité, déclarèrent inutile d'en référer aux absents et refusèrent l'insertion sollicitée.

X

La Lettre sur le journalisme religieux[1]

(juin 1845)

Le refus, que faisaient deux prêtres et un très pieux laïque, de désavouer un article dont leur évêque se trouvait offensé et où ils ne voulaient voir qu'une ironie spirituelle et suffisamment respectueuse, détermina le vicaire général à mettre en garde le clergé contre le nouveau journal. Il lança donc la lettre circulaire dont il avait menacé la rédaction de l'*Union de l'Ouest*[2]. En voici quelques passages :

Angers, le 8 juin 1845.

MONSIEUR LE CURÉ,

Nous venons, à titre de confrère, vous faire part de quelques réflexions sur le *journalisme religieux*, à l'occasion de notre querelle avec un journal. Le public ne devait avoir aucune connaissance de cette querelle, mais on a été poussé, par nous ne savons quelle envie de faire du bruit, à en parler à tout venant, d'une façon fort peu mesurée et, surtout, on ne peut plus triomphante. Toutefois, nous garderions encore le silence que nous nous étions d'abord imposé, s'il ne s'agissait que de dissiper des impressions qui peuvent nous être personnellement défavora-

1 *Revue de l'Anjou*, t. XL (1900).

2 *Lettre sur le journalisme religieux*, petit in-8 de 17 p. Angers, Barassé frères, imprimeurs de Monseigneur l'Evêque.

bles. Mais des exemples dangereux ont été donnés, des principes de conduite ont été oubliés, et, puisqu'on a tant parlé, nous parlerons à notre tour, pour signaler ces écarts imputables, selon nous, au *journalisme religieux* et à sa fâcheuse influence.

Le mot *journalisme* fait naître des pensées opposées à l'estime et à la confiance, mais qui devraient s'atténuer quand on lui adjoint le mot *religieux*. Ces deux mots, néanmoins, ne sont point faits pour aller ensemble, et leur réunion entraîne l'idée d'un grand danger ou, ce qui est la même chose, d'un grave intérêt compromis. La religion, effectivement, est trop grande et trop supérieure aux choses purement temporelles, elle est trop positive et trop absolue dans son enseignement, elle est trop surnaturelle dans sa hiérarchie, pour s'accommoder de ces dimensions étroites et de ces formes mesquines qui suffisent à peine à la défense ou au développement d'un système politique ou industriel, de ces discussions superficielles et fugitives dont se contente la frivolité de tant de lecteurs, de ce contrôle incessant dont les actes de l'autorité sont l'objet, qui s'exerce, soit par l'éloge, soit par le blâme, et qui est si rarement exempt de partialité et de passion. Les allures d'un journal politique ou littéraire ne sauraient convenir à un journal *religieux* ; les conditions de vie et de succès ne sont pas les mêmes pour l'un et pour l'autre, parce que leur objet est d'une nature essentiellement différente.

On voit bien que nous appelons *journal religieux toute publication périodique ou quotidienne qui a pour objet spécial les intérêts de la religion et qui traite directement les questions religieuses,* quel que soit d'ailleurs son titre. Ces sortes de publications réussissent rarement et, si elles obtiennent, comme entreprises, un succès de vogue, il ne se soutient pas et la religion y perd toujours plus qu'elle n'y gagne. Ceux qui aiment à s'en nourrir se dégoûtent peu à peu des études suivies et qui coûtent du travail : il est si doux de trouver dans un journal une science que, sans lui, on devrait chercher dans des livres ! On y puise, sans effort, des

notions variées ; on ne s'aperçoit pas qu'elles sont incomplètes et peu sûres, et l'on s'en contente : on admire les vastes connaissances des rédacteurs, on se félicite et bientôt on s'admire soi-même ; on croit savoir beaucoup, mais, en réalité, que sait-on ? Voilà déjà un très grand mal, alors même que le journal ne propage pas des idées fausses, exagérées, dangereuses.

. . . . . .

. . . . . .

Rien n'est plus difficile que d'assurer le succès d'un journal religieux, surtout un succès qui profite à la religion ; rien de plus délicat, rien de plus scabreux qu'une pareille entreprise. Une foule d'hommes marquants ont osé la tenter, un seul a réussi : le vénérable M. Picot, dont l'excellent esprit revit dans ses successeurs. Une connaissance profonde de la religion et des affaires de l'Eglise, une sagesse, une modération, une réserve peu communes, l'horreur de tout esprit de parti, un grand respect et une religieuse déférence pour l'épiscopat, voilà ce qui a procuré, voilà ce qui promet encore au journal que ce publiciste a fondé une longue et honorable carrière, voilà ce qui a donné à l'*Ami de la Religion* une autorité dans les questions religieuses dont n'a jamais pu se vanter aucun autre journal. S'il n'a point eu le brillant, le piquant qui fait le principal mérite de tant d'autres, c'est que les idées de religion et de journalisme se repoussent ; c'est que, pour rester sérieusement et solidement *religieux*, il lui fallait être *journal* le moins possible.

Nous avons vu, pendant quelque temps, papillonner et bourdonner autour de cette feuille grave et sévère une autre feuille étincelante d'esprit et animée parfois d'une éloquente verve, qui s'intitulait le *Mémorial catholique*. Comparons les résultats, pesons la différence. Impassible au milieu des attaques les plus vives et les plus passionnées, digne et mesuré dans son langage, circonspect et modéré dans ses jugements, méthodique, lumineux, souvent nerveux et toujours substantiel dans ses discussions, l'*Ami de la Religion* n'a pas cessé d'être une source

d'instruction solide et de sages avis ; le *Mémorial catholique* s'est éteint il y a plus de quinze ans, mais après avoir divisé le clergé, après avoir enfanté l'*Avenir*, que Rome devait bientôt anathématiser, après avoir faussé et jeté dans de mauvaises voies de jeunes talents qui se ressentent toujours, plus ou moins, de cette première direction. L'histoire de sa vie, de sa mort et des effets qu'il a produits nous reste, comme une preuve sans réplique de cette vérité, qu'avec un style brillanté, avec beaucoup d'esprit et d'imagination, avec une érudition riche et variée, un journal religieux n'est pas sûr de se soutenir et qu'il peut, pendant son existence éphémère, faire beaucoup de mal à la religion. Chaque numéro du *Mémorial* était un météore aux lueurs éclatantes, mais trompeuses, un de ces feux follets qui éblouissent le voyageur en l'égarant.

Les écrivains de ce journal, du reste, étaient fiers, jusqu'à l'arrogance, de l'engoûment qu'il inspirait à une jeunesse inconsidérée et à d'autres lecteurs d'un âge plus mûr, mais trop disposés à subir les séductions de l'imagination et de l'esprit. On ne lit point sans indignation ces insultantes paroles que leur chef appliquait à un homme du caractère de M. Picot : « Jetons un dernier regard sur ces restes dégoûtants du gallicanisme... ». Quelle injustice ! quel langage ! mais quelle école, quel maître ! Ceux qui ont vu de près cet orgueil satanique sans en être scandalisés et qui peut-être ont été, par leurs louangeuses paroles, les complices de son exaltation, devraient comprendre que, pour expier ce tort et pour se faire pardonner, ils sont obligés à montrer une grande modestie...

Le souvenir de leurs extases en présence du *divin* Lamennais ou de ses livres les rend-il modestes effectivement ? Pour beaucoup d'entre eux, il n'en est rien : ils aiment à occuper le public ; ils ont toujours des amis qui se chargent de mettre leur mérite en évidence et ils se décernent mutuellement des éloges flatteurs ; ils tranchent sur tout, ils se mêlent de tout, ils se *fourrent* partout et spécialement dans le *journalisme religieux* ; et, puisque

nous voilà dans le langage familier, nous dirons qu'ils forment un parti qu'on appelle la *queue de Lamennais* [1]. L'apostasie de leur maître les afflige profondément ; mais une des considérations qui les touchent le plus, c'est qu'ils étaient destinés à opérer avec lui de grandes choses : expliquer plus amplement le catholicisme imparfaitement compris jusqu'à ce jour, faire tomber une foule de préjugés et d'abus, régénérer l'esprit public, raviver le vieux christianisme, etc., etc. Aussi, malgré la chute du *grand homme,* du *voyant,* du nouvel Ezéchiel à qui le Seigneur avait dit, comme au premier : *Va, prophète... je t'ai donné un front plus dur que leur front...* ils n'entendent point renoncer à la part qui leur semblait dévolue dans cette grande et noble mission. En conséquence, ils s'érigent en instituteurs du clergé, ils font la leçon aux évêques, ils régentent tout le monde... La tête à demi-écrasée se cache dans la boue, mais la queue se montre toujours et elle s'agite encore.

Nous n'entendons ni contester, ni déprécier le mérite de cette prompte et cordiale soumission dont l'immense majorité des disciples de M. de Lamennais nous ont donné l'édifiant exemple lors de la condamnation de cet écrivain, et nous comptons parmi eux des hommes éminents à qui nos paroles ne peuvent nullement être appliquées. Mais il est bien certain que le coup de foudre qui a dessillé leurs yeux sur des erreurs contraires à la foi les a laissés, la plupart, livrés aux préoccupations du parti et qu'il ne les a qu'imparfaitement guéris de la témérité présomptueuse qui faisait le caractère propre de cette dangereuse école.

. . . . . .

. . . . . .

Observez les écrits et les journaux de ces convertis, car ils écrivent beaucoup, et il faut bien qu'il nous fassent part de leur abondance ; vous y verrez une incroyable humeur contre

1 Expression de l'époque. Quand M. Rossi voulut faire condamner à Rome le parti religieux, en 1845, il répétait que c'était *la coda di Lamennais.* (Cf. Thureau Dangin, *Hist. de la mon. de Juillet,* V, p. 565).

certaines opinions qu'à Rome, pourtant, on juge fort tolérables, et un zèle outré pour d'autres opinions, dont Rome ne s'occupe guère, ou même dont elle juge la discussion intempestive.

Qui donc est venu jeter l'émotion dans toute la France, à l'occasion de la liturgie, et critiquer, avec une amertume peu décente, des changements plus ou moins antiques, des variantes plus ou moins importantes, dans lesquelles les souverains Pontifes n'ont jamais vu ni des principes de schisme ni des traces d'hérésie ?... Ces gens-là mettraient tout en combustion, pour quelques hymnes ou pour quelques antiennes à coup sûr bien innocentes [1], et ils feraient des livres pour vous prouver que c'est à grande peine si vous pouvez réciter le bréviaire de votre diocèse en sûreté de conscience. L'Église a soutenu de grands combats pour l'*Unité* ; eux, ils se passionnent pour l'*uniformité*. L'Église, comme une mère pleine de bonté, de condescendance et de sagesse, a vu, dans tous les siècles, non seulement sans inquiétude, mais avec une sorte de complaisance, une grande variété de rites et d'usages, parce que, dans cette diversité même, on retrouvait toujours, mais plus frappante, plus merveilleuse et plus manifestement divine, la double unité de la foi et du ministère ; pour eux, penseurs bien autrement profonds et catholiques plus entendus, ils veulent que tout soit *uniforme* dans les manifestations de la foi et dans le détail des règles disciplinaires ; l'*uniformité* est une de leurs marottes, et ils ne mourront pas s'ils ne voient pas toutes choses se faire en France comme elles se font en Italie.

L'esprit de parti, la hardiesse des opinions, les allures libres et dégagées, l'humeur batailleuse, le ton affirmatif et tranchant, tout cela va bien au journalisme, mais la Religion s'en accommode fort peu. C'est au moyen de journaux *religieux* que des

1 Pour expliquer la position des divers groupes catholiques, on peut rapprocher cette boutade contre dom Guéranger d'un jugement antérieur de Lacordaire : « L'abbé est un homme à théories raides qui pour un coup de canon d'il y a six cents ans perdrait un empire ». Cf. *Montalembert*, par le R P. Lecanuet, tome II, p. 39.

principes anarchiques cherchent à s'accréditer auprès du clergé et que, dans des diocèses, heureusement très distants et très différents du nôtre, des associations anticanoniques organisent la résistance à l'autorité. Ce sont des journaux *religieux*, beaucoup plus que la nécessité des circonstances, qui ont poussé les prêtres des villes et des campagnes, à délibérer sur des formules d'adhésion collective à la conduite de leurs Evêques, déviation manifeste des règles canoniques, lésion incontestable de la hiérarchie sacrée, et dont il est à désirer que le journalisme ne produise pas d'autres exemples. Car qui n'a pas compris que le droit d'approuver a pour corrélatif celui de désapprouver, et que, pour peu que le premier fût exercé deux ou trois fois, le silence même deviendrait, dans bien des cas, l'équivalent d'une improbation formelle ?

. . . . . .

. . . . . .

Les fondateurs de l'*Union de l'Ouest* jouissent, et à bien juste titre, d'une grande considération, ainsi que le rédacteur et directeur quotidien, qui s'est voué au journal ; ils ne veulent que le bien, et, très sincèrement, nous leur souhaitons plein succès ; mais nous demeurons convaincu, qu'en définitive ils feraient plus de mal que de bien et qu'ils ne pourraient pas donner vie pour longtemps à cette feuille, s'ils ne prenaient pas sérieusement le parti de lutter contre la manie à la mode : de faire de la théologie et du droit canonique, de se passionner en ces matières pour de simples opinions, et de se préoccuper de ce que les Evêques doivent faire ou ne pas faire.

A raison des circonstances, et pour des motifs de délicatesse qu'il est difficile de comprendre, seul, ici, nous pouvions publier nos réflexions sur le *journalisme religieux* ; seul nous étions en position de signaler des dangers trop peu sentis, parce que des intentions très pures et des noms imposants les couvrent. Devions-nous garder le silence ?... Il est, à la vérité, une douce

quiétude[1] qui aurait, pour nous aussi, beaucoup de charmes, que nous regarderions comme un grand bonheur de ne mécontenter personne. Mais cette double considération n'a jamais été, elle ne sera jamais la raison dominante de nos déterminations, en présence d'un intérêt grave.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, les très humbles salutations de votre affectionné et dévoué serviteur.

H. BERNIER,
Vicaire général.

Cette circulaire causa une émotion profonde dans le monde religieux du diocèse. Atterrés, les amis de l'*Union de l'Ouest* cherchèrent partout un vengeur. Un curé d'Angers, des plus ultramontains[2], envoya sur-le-champ un exemplaire de la lettre aux bénédictins de Solesmes, tandis que l'abbé Morel en écrivait à leur prieur.

« Tout le monde, lui disait-il, à l'unanimité blâme la forme surtout et la publicité. Un petit nombre maintient le fond en tout ou en partie. L'évêque ne sait quel parti prendre, je n'ose le voir de mon côté, de peur qu'il ne m'arrache une promesse de silence. Que pense le R. P. Abbé de cette situation ? Faut-il se taire ? Faut-il adresser une réponse dans le genre Belloc ? Nous avons adressé les mêmes questions à MM. de Falloux et de Quatrebarbes, et nous attendons impatiemment la réponse. Celle du R. P. Abbé aura une grande influence sur la résolution qui sera prise... Devrais-je adresser la *lettre sur le journalisme religieux* à M. de Montalembert, au Comité pour la défense ? à l'évêque de Langres[3] ? »

1 La quiétude du grand vicaire Joubert, collègue de M. Bernier. Il mourut le 27 août 1858.

2 Jacques Pasquier, chanoine honoraire, ancien aumônier du collège royal, curé de Notre-Dame. Il mourut le 30 décembre 1861.

3 Lettre à dom Gardereau, datée du 16 juin 1845.

Le jour même où l'abbé Morel demandait conseil à Solesmes, le comte Théodore de Quatrebarbes répondait au chanoine Bernier [1] :

MONSIEUR L'ABBÉ,

La lettre que vous avez publiée sur le *journalisme religieux* et l'*Union de l'Ouest*, vient de m'être adressée à la campagne. Je l'ai lue avec l'attention que mérite l'autorité de votre caractère et de votre nom, et plus encore avec cette disposition d'esprit respectueuse, qui survit au temps et s'attache au souvenir des premières leçons données à l'enfance; puis, je me suis demandé quel but vous vous étiez proposé en imprimant cette brochure. J'ai vainement cherché à le découvrir; car le désir d'étouffer une parole libre et chrétienne n'a pu entrer dans votre cœur si ami du bien; j'ai donc été réduit à déplorer le malentendu entre vous et la direction de l'*Union de l'Ouest*. Je ne méconnais point, Monsieur, vos intentions; je les crois erronées, mais je ne doute pas qu'elles ne soient pures et honorables.

Sentinelle avancée des lévites d'Israël, vous avez cru apercevoir l'ennemi et, avant même de le reconnaître, vous avez jeté le cri d'alarme. Dans votre esprit, le danger ne venait ni du côté des Philistins ou des fils d'Ammon, ni de Samarie, de Babylone ou de Ninive. Les adorateurs du Veau d'or et les vendeurs du Temple, les Pharisiens, les Scribes, les Docteurs de la loi, les juges du grand Sanhédrin, ce conseil d'Etat, ou si vous l'aimez mieux, cette Université de ces temps-là, continuaient, il est vrai, de menacer la cité sainte. Mais un péril plus grand encore était à ses portes. Vous avez eu l'honneur de le découvrir.

1 *Réponse à la lettre de M. l'abbé Bernier, vicaire général du diocèse d'Angers, sur le journalisme religieux et l'Union de l'Ouest, par M. le comte de Quatrebarbes*, in-12, 12 pages. Angers, Imprimerie-librairie de la veuve Pignet-Château. Je reproduis neuf pages de la brochure.

Le zèle de ses défenseurs compromettait Jérusalem ; il devenait urgent de leur enlever l'épée et la lance ; la paix et le salut n'étaient qu'à ce prix. Or, dans cette situation nouvelle, votre sollicitude vous a montré tout à coup des abîmes. Oubliant l'ennemi du dehors, vous avez jeté les yeux autour de vous et, plein d'effroi à la vue d'imprudents amis, vous avez signalé leurs audacieuses tentatives.

Depuis quelques mois, Monsieur, des hommes appartenant à des opinions diverses, mais unis par une foi commune et un ardent amour du pays, avaient choisi un terrain neutre où ils pouvaient honorablement se donner la main. Fatigués d'entendre leurs croyances insultées, leurs sentiments calomniés, ils s'étaient dit : « Nés dans un pays qui a sauvé en France la religion catholique par son héroïque courage et le sang de ses martyrs, verrons-nous chaque jour outrager notre foi, sans qu'un seul cri de défense et d'amour s'échappe de nos âmes ? Au milieu d'un siècle de libre discussion, où l'arbre de la science du bien et du mal étend ses rameaux sur le monde, sommes-nous descendus au point de nous réfugier dans les catacombes pour y prier en silence, laissant à l'ennemi la facilité de jeter l'ivraie dans le champ à la clarté du soleil ? Tandis que les partis, qui se disputent le pouvoir, semblent conspirer entre eux pour précipiter la France dans une voie d'humiliations inconnues, que la corruption flétrit les âmes, que l'amour de l'or étouffe jusqu'au dernier sentiment de dignité humaine, que le pouvoir, méconnaissant son origine populaire, ne se croit en sûreté qu'à l'ombre de ses bastilles, que la liberté de conscience est menacée, que des hommes qui ont grandi, en invoquant son nom, renient leur passé et rêvent le despotisme au profit d'ambitions coupables et de haines impies ; est-ce bien le moment de refuser le combat, d'abandonner le champ de bataille, de jeter au loin ses armes et d'enfouir ses drapeaux ? La France, cette noble patrie de tous les sentiments chrétiens et généreux, cette terre de liberté, d'honneur et d'intelligence, est-elle donc

destinée à périr dans une anarchie morale digne du bas-empire? Ne compte-t-elle plus dix justes dans son sein? et le dévouement de ses enfants, tant de vertu et d'héroïsme ne balanceraient-ils pas le mal de chaque jour? Non, ce n'est point le moment de désespérer d'une cause juste et sainte. Nous défendrons, avec l'aide de Dieu, la religion, la liberté, l'ordre, la gloire et l'honneur du pays contre des adversaires qui nous calomnient, peut-être aussi contre des amis qui nous méconnaissent. Il est impossible qu'à la longue aucun écho ne réponde à notre voix.»

Tels furent, M. l'abbé, les motifs puissants qui engagèrent des hommes, que vous appeliez vos amis, à créer dans cette province un journal destiné à devenir l'organe de tous les intérêts français et catholiques. Vous voulez bien reconnaître la droiture de ses fondateurs. Leurs sentiments étaient alors les vôtres, et vous-même applaudissiez à leur pensée comme à leurs efforts.

. . . . . .

. . . . . .

A cette époque, M. l'abbé, le mot *journalisme* ne s'unissait point dans votre esprit à des *pensées opposées à l'estime et à la confiance*. Vous étiez de votre siècle, et vous croyiez avec nous que, sous l'empire d'une législation qui admet sans restriction la liberté de la presse, des hommes comme MM. de Chateaubriand, de Bonald et de Montalembert, des prélats comme le cardinal de Lyon, l'archevêque de Reims, les évêques de Chartres, de Langres, de Rennes, etc., des publicistes distingués comme MM. Laurentie et Nettement pouvaient, sans perdre la confiance de leurs concitoyens, commettre le délit étrange d'opposer sur des *feuilles fugitives* le bien au mal, la vérité à l'erreur, la lumière aux ténèbres, la liberté de conscience au plus ignominieux esclavage.

Deux ou trois articles de l'*Union de l'Ouest* ont changé vos convictions, et vous citez à l'appui de votre opinion nouvelle

une lettre pastorale de Monseigneur de Montpellier[1]. J'ignore les motifs qui ont inspiré au vertueux prélat les lignes que vous avez reproduites. Je vous remercie, Monsieur, de ne pas y avoir ajouté les douloureux éloges que le même évêque eut à subir l'année dernière, dans une circonstance politique (l'élection de M. de Larcy), de la part de feuilles vouées d'ordinaire à d'autres intérêts que ceux du catholicisme.

. . . . . .

. . . . . .

Permettez-moi, M. l'abbé, de continuer de vous suivre pas à pas. Vous reprochez à un écrivain distingué, qui reçut à la Chesnaie les confidences du génie, quelques lignes sur les jésuites en réponse aux hideuses calomnies d'un roman immonde. Vous semblez trouver dans l'éloge un parallèle offensant pour le clergé séculier. Cet article a été même le sujet de la première lettre dont vous avez honoré l'*Union de l'Ouest*. Je n'ai point, Monsieur, à justifier ici un ami absent. Mais je vous le dirai avec douleur : comment en présence de tant d'accusations mensongères qui poursuivent aujourd'hui un ordre célèbre, au milieu de ces flots de haine et de calomnie sans cesse amoncelés, n'avez-vous pas craint d'écrire ces lignes ? Depuis quand l'éloge même exagéré d'un ami est-il devenu un blâme ? et sur un champ de bataille, où tous ont combattu avec la même ardeur, les blessés ne sont-ils pas toujours proclamés *les mieux faisant ?*

Ah ! je vous remercie, Monsieur, de me fournir ici l'occasion d'épancher mon cœur. Exilée loin de sa patrie, tenant un enfant par la main, un autre sur son bras, une jeune mère, chassée par les armées républicaines, se réfugiait en Angleterre, il y a plus d'un demi-siècle. Le malheur n'avait point affaibli son courage ; séparée de sa famille, de son mari, de ses parents, sans argent, sans ressource aucune, elle sut bientôt gagner du travail de ses mains le pain de chaque jour. Mais l'instruction

1 Charles Thibault.

de son fils, ce premier pain de l'âme, pouvait-elle le donner, absorbée qu'elle était par des soins de tous les instants ? C'est alors qu'elle connut des prêtres errant, comme elle, sur la terre étrangère, ils accueillirent son enfant, ils l'élevèrent ainsi huit ou neuf années *pension payable en France!* Plus tard, lorsque la tourmente révolutionnaire eut passé, un frère plus jeune reçut aussi, chez les mêmes religieux, des exemples touchants de vertus et de science. Puis, quand le pouvoir, par une concession fatale; ferma ces pieux asiles, des enfants d'une autre génération sortirent de France et suivirent en Belgique, et sur le sommet des Alpes, leurs vénérables instituteurs. Ces prêtres généreux étaient des jésuites, cette femme courageuse était ma mère.

J'ignore quelles persécutions nouvelles sont aujourd'hui réservées à ces saints religieux. Si le pouvoir veut rétablir pour eux l'exil et la confiscation, il ne manquera pas de *légistes hypocrites*, de parleurs de liberté, de tribuns de l'école de MM. Thiers et Dupin pour justifier ces mesures, les concilier avec la liberté des cultes, le respect du catholicisme, l'inviolabilité du domicile et découvrir dans la Charte de 1830 les décrets de la Convention et la légalité de la Terreur.

Je sais, Monsieur l'abbé, que personne ne sera plus que vous le courageux défenseur du droit et de la justice. L'élévation de votre cœur m'en donne la certitude. Mais, sans doute, alors disparaîtra à vos yeux l'étrange grief que vous avez soulevé contre l'*Union*. Peut-être même ajouterez-vous à *ses torts*, en faisant entendre de nouvelles paroles d'éloge.

En attendant ces jours néfastes, que semble hâter un aveuglement providentiel, je puis vous rassurer sur l'*émotion* que nos amis *ont jetée sur toute la France à l'occasion de la liturgie*. L'*Union* n'est point entrée dans ces doctes querelles. J'ignore même si elle en a parlé, et il y a une singulière exagération de langage ou au moins une naïveté puérile à soutenir sérieusement que *nous mettrions volontiers tout en combustion pour quelques antiennes à coup sûr bien innocentes.*

C'était, je crois, en 1827 qu'eut lieu dans le diocèse le changement de l'antique liturgie. Absent de France à cette époque, j'avais retrouvé au fond de l'Andalousie les hymnes du sol natal et le vieux chant grégorien. Il avait doucement résonné à mes oreilles, comme un souvenir de la patrie et de cette admirable unité catholique qui resplendissait à cinq cents lieues de ma Vendée. A mon retour en France, j'entendis de nouveaux chants ou plutôt un mélange confus de notes opposées. Ni le pasteur, ni le troupeau n'étaient encore habitués à ces sons, et ils firent sur moi une impression pénible. Aujourd'hui j'ai oublié le chant grégorien, mais, si je passais de nouveau les mers, je ne trouverais plus sur la terre étrangère les hymnes de fête de mon village.

. . . . . .

. . . . . .

Nous continuerons donc, comme par le passé, à suivre, avec modération et sagesse en toute occasion, les inspirations de notre conscience . . . . . .

« Quant à l'Église elle-même, nous le repétons ici avec l'*Union* du 15 juin, nous ne nous immiscerons jamais ni dans son administration, ni dans sa discipline, ni dans les questions qui ne se mûrissent qu'à l'ombre du sanctuaire. Contents du poste de sentinelle, nous ne demandons que la garde du camp. Notre respect l'exige et notre indépendance nous y convie. Nous voulons bien qu'on sache que la religion guide nos cœurs, mais que le clergé ne dicte point nos paroles, que nous ne pouvons compromettre que nous-mêmes et que nous n'offrons de services que dans la mesure du dévouement le plus spontané, le plus libre et le plus gratuit ».

Cette réserve, qui nous est imposée par le respect et la connaissance de nos devoirs, ne nous empêchera pas de signaler en toute occasion les *fabricants de pièges*. Le mot n'est pas de moi, mais d'un docte archevêque qui le prononça au sortir

d'une audience où il avait entendu des flots de pieuses protestations et de doucereuses paroles.

Finissons, Monsieur l'abbé, ce trop long débat. Il y a deux ans environ, le même prélat crut avoir à se plaindre de divers écrits, de mandements imprudents et surtout du zèle téméraire d'un journal religieux que vous enveloppez dans votre blâme. Une lettre pastorale fut écrite dans ce sens et adressée à tous les prêtres de son diocèse. Quelques mois s'écoulèrent et l'illustre pontife envoyait au rédacteur en chef, sous les verrous de la geôle, une adhésion formelle et ne croyait manquer ni aux lois, ni à la charité en prélevant sur son revenu, patrimoine habituel des pauvres, une somme destinée à payer une partie de la rançon du courageux prisonnier.

Je termine, Monsieur l'abbé, par une dernière réflexion : « *A raison des circonstances, dites-vous dans le dernier alinéa de votre brochure, et pour des motifs de délicatesse qu'il est facile de comprendre, seul ici vous pouvez publier vos réflexions sur le journalisme religieux ; seul vous êtes en position d'en signaler les dangers trop peu sentis.* » J'ignore, Monsieur, l'explication de cette énigme. Mais ce que je sais, je vous le dirai hautement, sans manquer à d'augustes convenances ; non, ce n'est point en qualité de vicaire général du diocèse d'Angers que vous avez écrit cette brochure. C'est le prêtre isolé, c'est l'abbé Henri Bernier, qui a jugé sa publication opportune ; et, si je n'avais pas par devers moi des garanties certaines, j'en trouverais l'aveu dans la première ligne de votre lettre.

Du reste, Monsieur l'abbé, vous ne cheminerez pas longtemps dans cette voie de défiance ; j'ose vous le prédire sans crainte d'être trompé. Votre conviction d'aujourd'hui changera encore, vous cesserez de combattre des dangers imaginaires, en face de l'ennemi commun. Alors, et nous nous en féliciterons, vous marcherez à notre tête. *Toutes les questions religieuses ne sont pas finies*, a dit, du haut de la tribune et d'un ton de menace, M. Odilon-Barrot. Déjà nous voyons l'horizon se noircir, le ciel se charger d'orages, et ce ne sera pas trop pour résister à la tem-

pête, que l'Eglise de France réunisse autour d'elle tous ses enfants.

Veuillez, Monsieur l'abbé, agréer l'assurance des sentiments d'attachement respectueux avec lequel je suis votre tout dévoué serviteur,

Comte DE QUATREBARBES.

Château du Plessis-Chivré, 16 juin 1845.

XI

Intrigues et polémiques [1]

(juin-août 1845)

Ignorant encore la réponse du comte de Quatrebarbes ou pensant qu'un auxiliaire ne serait pas de trop dans la circonstance, M. de Falloux, toujours peu désireux de se compromettre lui-même ouvertement, cherchait ailleurs du secours. Il se tourna du côté des bénédictins. Selon ses habitudes en semblable occurrence, il ne demande directement aide et protection. Il rappelle les intérêts de « la cause » et sollicite, avec délicatesse et par des voies détournées, une intervention publique ou clandestine. C'est l'art suprême de négocier du renfort un peu partout et d'accabler ses adversaires d'attaques et de coups de différentes provenances, sans avoir à en rendre compte. On le verra par la suite et, d'après un document daté du même jour que cette lettre, l'habileté du vicomte allait encore plus loin.

« Mon révérend Père, écrivait-il à l'abbé de Solesmes [2], on vous expédie en ce moment d'Angers, et de ma part, une brochure que M. Bernier, grand vicaire, vient d'adresser aux curés du diocèse, contre l'*Union* (de l'Ouest), les *Bénédictins,* les

1 *Revue de l'Anjou*, t. XL (1900).

2 Lettre du 19 juin 1845.

Lamenaisiens en général, contre M. Jourdain et l'abbé Morel en particulier, dont il relève deux articles. Je crois que vous jugerez le tout fort indigne d'une réponse publique, mais que vous jugerez aussi à quel point est *dangereux*, dans le poste éminent qu'occupe M. Bernier, un homme aussi malheureusement inspiré de principes, de sentiments et de langage. Pour nous, catholiques Angevins, nous le rencontrons partout, quelque sphère d'action que nous prétendions aborder, et les débris du jansénisme, dans ce qu'il a de plus pernicieux aujourd'hui et de plus atrabilaire, se substituent dans notre évêché à ce qu'on appelle les débris de l'abbé de Lamennais. L'*Union* n'a pas une existence encore assez enracinée et l'abbé Morel a une carrière trop à ménager vis-à-vis d'un pareil homme, pour que tous leurs amis n'aient pas donné (au journal et à l'abbé) le conseil de ne pas relever le gant. C'est aux hommes indépendants à agir pour eux. M. de Quatrebarbes et moi, actionnaires de l'*Union*, allons prendre fait et cause vis-à-vis de l'Evêque, et lui présenter à *huis clos* des doléances fort *énergiques* et *très motivées*. Nous devons espérer que les raisons graves que nous avons à faire valoir ne seront pas entièrement *incomprises* par Monseigneur d'Angers. Il est néanmoins certain que l'empire de M. Bernier sur son esprit est difficile à ébranler et que notre qualité de laïque sera exploitée contre nous, pour nous faire envisager comme des *brouillons*, c'est-à-dire des Montalembert au petit pied, ce qui est l'abomination de la désolation en ce lieu-là.

« Peut-on vous refuser, mon révérend Père, la parole et la compétence dans votre propre cause ? Puisque M. Bernier a eu l'heureuse pensée de vous comprendre dans des termes *véritablement indécents*, dans une aussi mesquine querelle, ne pouvez-vous riposter vous-même en demandant à l'Evêque de quel droit son grand vicaire vous signale en de telles couleurs à son clergé ? Quant à l'abbé Bernier lui-même, vous le connaissez assez pour savoir qu'il est inutile de lui dire quoi que ce soit, et que ce n'est pas là que votre intervention peut avoir une utilité quel-

conque. Si vous avez des raisons de penser que le recours à l'Evêque soit aussi complètement inefficace, ne pourriez-vous me répondre une lettre destinée à être communiquée aux membres principaux de notre clergé ? Enfin, mon révérend Père, veuillez accorder quelques instants de votre précieux temps et de votre attention à cette malheureuse affaire qui, vue de Paris est minime, et envisagée en Anjou peut faire très grand bien au lieu d'un très grand mal, en forçant notre Evêque à ouvrir les yeux sur le bord d'un abîme où on le plonge chaque jour plus en avant.

« En tout cas, mon révérend Père, veuillez me pardonner mon indiscrétion par mon intention. J'abrège ma lettre autant que je puis, et me trouve heureux, même en cette circonstance, de vous renouveler l'hommage invariable de l'attachement le plus respectueux, le plus *reconnaissant* et le plus dévoué. ».

Cependant M. Bernier accompagnait Monseigneur Angebault dans une visite pastorale du diocèse. « Tout est changé en Anjou, a dit M. de Falloux, excepté la manière dont on reçoit l'évêque. C'est toujours comme au temps de Charle X. » Les cavalcades, les processions, les interminables dîners, le débit des sermons, la rédaction des procès-verbaux, la réception des autorités : clergé, noblesse et conseil de fabrique, n'absorbèrent pas tellement le vicaire général qu'il ne trouvât le temps d'écrire des *observations* [1] au comte de Quatrebarbes. Il les envoya de Pouancé à son imprimeur d'Angers.

1 *Observations à M. le comte de Quatrebarbes sur sa réponse à une lettre sur le journalisme religieux*, in-16, de 12 pages. Angers, imprimerie de Barassé frères. — Je reproduis huit pages de la brochure.

« Monsieur le comte, disait-il, l'autorité de votre nom et de vos paroles ne me permet pas de laisser sans réplique votre réponse à ma lettre sur le *journalisme religieux*. Je saisis donc le premier moment libre que je trouve dans le cours d'une visite pastorale, pendant laquelle j'accompagne mon évêque, pour vous faire quelques réflexions.

« Franchement, Monsieur le Comte, y a-t-il justice, après m'avoir qualifié de *sentinelle avancée des lévites d'Israël*, à me dire : « *Dans votre esprit* le danger ne venait ni du côté des « Philistins ou des enfants d'Ammon, ni de Samarie, etc. ? » L'énumération si savante et si complète que vous avez faite des ennemis du peuple saint est une manière ingénieuse de répéter ce que vous m'aviez écrit le 11 juin : « Un vicaire général a mieux à faire qu'à prendre ombrage d'une ironie spirituelle, etc. » Sans me justifier d'un aveuglement auquel vous ne croyez guère, je vous dirai tout simplement, Monsieur le Comte, que, quand la religion et ses droits sont défendus par « des prélats comme le cardinal de Lyon, l'archevêque de Reims, les évêques de Chartres, de Langres, de Rennes, etc., » les vicaires généraux peuvent très légitimement faire autre chose que de combattre les *Philistins*, *les Pharisiens et le grand sanhédrin*. Vous me permettrez d'ajouter qu'il est bon nombre de publicistes qui devraient bien se borner, dans certaines questions, à propager les éloquents et courageux écrits de l'épiscopat, par la raison qu'ils n'ont rien *de mieux à faire* dans l'intérêt de la religion.

Vous avez lu dans ma lettre, Monsieur le Comte, que *votre journal a été fondé dans une pensée chrétienne*. Il n'était donc pas très nécessaire de nous présenter dans votre réponse, sous la forme d'une harangue, les motifs qui vous ont déterminés, vous et vos honorables associés, à créer un journal. « Né dans un pays qui a sauvé en France la religion catholique, verrons-nous chaque jour outrager notre foi, sans qu'un seul cri de défense et d'amour s'échappe de nos âmes... ». Ce langage rappelle

celui de Matathias, et ces sentiments sont dignes des Machabées. Toute cette tirade est fort belle en elle-même. Mais on a bien raison de dire que le *sublime* a un dangereux voisin... Car enfin il ne s'agissait ici ni de relever l'autel du vrai Dieu, ni de sauver l'arche sainte ; il s'agissait de créer l'*Union de l'Ouest*. Est-ce que vous pensez, Monsieur le Comte, que, sans cette création, les défenseurs de la religion allaient *abandonner le champ de bataille, jeter au loin leurs armes et enfouir leurs drapeaux?* Est-ce que, si nous n'avions pas les quatre ou cinq fondateurs de l'*Union*, on pourrait demander si *la France ne compte pas plus de dix justes dans son sein* ? Est-ce qu'il nous faudrait *désespérer d'une cause juste et sainte,* si elle n'était pas protégée par l'*Union* ?

. . . . . .

. . . . . .

« J'ai toujours cru et je croirai toujours qu'il est d'un journal *chrétien* de soutenir et de mettre de plus en plus en lumière les principes de tout ordre moral et social, qui ne sont autres que les principes de la *philosophie chrétienne*, les fondements de la révélation, les titres de l'Église à l'admiration, à la reconnaissance et à l'humble soumission des peuples ; il est dans son domaine quand il repousse quotidiennement des outrages quotidiens et quand il démêle les sophismes, quand il démasque la mauvaise foi, quand il flétrit les passions violentes et haineuses des ennemis de la religion. Mais, s'il ne se renferme pas dans ce domaine, lequel pourtant est bien assez vaste, s'il fait invasion dans un autre qui suppose des études spéciales et laborieuses, et où rien ne se décide que par voie d'autorité, *s'il veut donner l'impulsion à ceux de qui il doit la recevoir,* alors, je le répète, et tous les hommes graves le diront avec moi, *il y a danger, un grand intérêt est compromis.* Relisez donc, Monsieur le Comte, dans la lettre à laquelle vous me faites l'honneur de répondre, ce qu'a dit Monseigneur de Montpellier ? Et pourquoi me rappelez-vous l'élection de M. de Larcy, après m'avoir remercié de l'avoir passée sous silence ? Cette *prétermission* pour-

rait être louée par un professeur de rhétorique, mais elle sent un peu trop le journal. Elle a un autre défaut : elle nous place, vous le dites vous-même, sur le terrain de la politique ; ce n'est plus ici le *terrain neutre*, Monsieur le Comte, sur ce terrain-là un évêque est libre, autant que vous et moi, de se poser comme il l'entend, et, quelque position qu'il y prenne, nous devons toujours à ses paroles respect et déférence, quand il instruit ses prêtres en qualité de successeur des apôtres.

. . . . . .

. . . . . .

Je me félicite, Monsieur le Comte, de vous avoir fourni l'occasion de raconter au public un trait on ne peut plus intéressant, et d'ajouter une belle page à tant d'autres qui ne font pas moins d'honneur à votre talent qu'à votre cœur. Toutefois, je ne puis m'empêcher de vous le dire : *sed his non erat hic locus.* Avant de savoir le service rendu à votre famille par les pères jésuites, nous étions bien sûrs qu'ils trouveraient en vous un courageux défenseur ; mais il était de stricte justice de ne pas m'accuser d'avoir *blâmé la défense* de ces illustres persécutés. J'ai blâmé une seule chose, le ton qu'avait pris le défenseur et l'autorité qu'il attribuait à ses appréciations individuelles. J'ai dit : « Est-ce qu'on ne pouvait pas flétrir d'*ignobles calomnies, une lâche persécution,* sans se poser en appréciateur infaillible de la situation de l'Eglise, de ses besoins et des devoirs du clergé, et sans se constituer juge entre le clergé séculier et le clergé régulier ? Ceux qui liront votre *réponse* seront fondés à croire que j'ai dit tout autre chose dans ma lettre à MM. les Curés. A la réflexion, vous vous reprocherez, Monsieur le Comte, de m'avoir imputé un tort que je n'ai point.

Il est manifeste, Monsieur le Comte, que vous avez lu avec peu d'attention la lettre à laquelle vous répondez. Je n'ai reproché ni à vous, ni à l'*Union* d'avoir *jeté l'émotion dans toute la France à l'occasion de la liturgie.* J'ai fait ce reproche aux *confidents du grand homme*, pour montrer qu'ils ont l'humeur aventureuse,

qu'ils font de la controverse à outrance et que le clergé doit accueillir leurs livres et leurs journaux avec réserve et défiance. J'ignore comme vous si l'*Union de l'Ouest*, qui du reste est *entrée dans* beaucoup *de questions* très *doctes*, a parlé quelquefois de liturgie. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, si vous vous retrouvez jamais *au fond de l'Andalousie*, veuillez comparer ce que vous y verrez, ce que vous y entendrez, avec ce que vous avez vu et entendu en France : vous y trouverez des preuves de l'unité catholique d'une bien autre portée que l'identité des hymnes et la similitude des modulations ; vous y verrez, dans le culte extérieur, des différences d'une bien plus grande importance que celle qui vous choqua si fort à votre retour sur le sol natal. Le souvenir des chantres de Charlemagne faisant assaut dans la capitale du monde chrétien avec ceux du Pape, pour soutenir la supériorité de leur chant, devrait suffire pour vous bien convaincre qu'on peut être fort bon chrétien sans chanter du même ton et sur la même note que les Romains et les Andalous ; que le zèle est déplacé quand il s'échauffe pour ces choses-là, et qu'il y aurait petitesse à confondre l'*unité* avec l'*uniformité*. Monseigneur d'Astros et Monseigneur Affre, qui sont connaisseurs plus que vous et moi, Monsieur le Comte, en fait d'*unité* catholique, n'ont point cru tomber dans la *puérilité* que vous m'attribuez, quand ils ont signalé à leurs prêtres les discussions passionnées des liturgistes modernes.

Il est bien vrai que j'ai écrit trois fois à l'*Union de l'Ouest*. Il est vrai même qu'auparavant je m'étais permis de donner verbalement quelques conseils. Mais je ne me suis jamais *plaint ni d'un éloge exagéré des Jésuites, ni de certaines tendances ultramontaines*. Je vous disais tout à l'heure, Monsieur le Comte, ce que j'avais trouvé de répréhensible dans un article contre le *Juif Errant*. Mais j'affirme positivement qu'il n'en est pas dit un mot dans ma première lettre. Quant aux tendances ultramontaines, je les respecte quand elles ne sont point intolérantes, quand elles ne dégénèrent pas en esprit d'amertume et de contention,

quand elles n'affichent pas le mépris pour un passé qui a légué à la France tant d'illustration, et à l'Eglise tout entière l'exemple des plus glorieuses victoires qui aient jamais été remportées au nom et par le principe de l'*unité* avec la chaire pontificale. Dans un billet du 1er mai, j'ai *qualifié un article* du mot *impertinent*. Hélas, oui ! j'aurais dû me souvenir qu'on doit, quand on écrit, même confidentiellement, songer à autre chose qu'à la justesse et à la propriété de l'expression. Passons condamnation sur ce point.

. . . . . .

. . . . . .

Ne dites donc pas, Monsieur le Comte, que *j'ai voulu livrer ces débats à la publicité*. Tout Angers en avait connaissance avant l'existence de ma lettre sur le *journalisme*. Cette lettre, vous le savez bien, j'ai consenti, après l'impression, à la supprimer absolument, si l'*Union* consentait à insérer un très court article rédigé et proposé par un ami commun [1].

. . . . . .

. . . . . .

Voilà plusieurs points sur lesquels j'ai à me plaindre d'imputations injustes et qui n'ont aucun fondement, ni dans mes paroles, ni dans mes actes. Très noble et très loyal Chevalier, vous qui connaissez si bien les règles des combats légitimes, quelles influences vous empêchent donc de les observer à mon égard ?... Comment avez-vous pu, même une seule fois, sortir de votre caractère et de vos habitudes ?... Il faut que vous soyez sous le charme de quelque enchanteur [2].

Je vous remercie bien cordialement, Monsieur le Comte, de la *liberté* que vous me laissez de *renouer des liens toujours chers*. Je tiens votre bienveillance pour infiniment précieuse et honorable. Mais voici une maxime digne du christianisme, et dont à aucun

1 M. Mesnet.

2 M. de Falloux.

prix je ne pourrais me départir : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Après ces explications, s'il reste encore des impressions fâcheuses sur mon compte, et si j'ai moins part à l'affection d'honorables amis, je serai au nombre *des blessés*, et je me consolerai en considérant avec vous que les blessés sont *les mieux faisant.*

Veuillez agréer l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur le Comte, votre très humble et dévoué serviteur.

H. BERNIER, v. g.

Pouancé, le 29 juin 1845.

M. Bernier s'était trop pressé d'écrire. Il n'avait pas pensé que la rencontre qu'il devait faire, deux jours plus tard, de M. de Falloux « l'enchanteur », pouvait modifier la situation, ou tout au moins la nature des arguments à développer.

Le secours présumé de dom Guéranger et la réponse du comte de Quatrebarbes n'empêchèrent pas en effet le patron de l'*Union de l'Ouest* d'utiliser une occasion de manifester ses sentiments à l'évêque et à son vicaire général. L'itinéraire de la tournée pastorale comprenait la visite du Bourg-d'Iré. Le châtelain de la Maboulière put obtenir à force de négociations que Monseigneur descendrait chez lui, ce qui devait à la fois constater son influence, l'augmenter et lui procurer l'entrevue désirée. Pendant la visite épiscopale, il abandonna quelques moments le prélat pour prendre à part le grand vicaire et trois prêtres qu'il pria de se constituer juges entre M. Bernier et lui. Alors il leur exposa la querelle de

l'*Union de l'Ouest*. Avoir offensé l'épiscopat très soumis au pape, et en particulier l'évêque de Langres ; entretenir des préventions inexplicables contre les laïques catholiques ; s'obstiner dans un gallicanisme teinté de jansénisme, tels étaient les torts de son adversaire. L'exposé en avait été soigneusement préparé et, pour aider sa mémoire et donner des citations authentiques, M. de Falloux lut des notes « fort énergiques et très motivées ». Seuls les deux antagonistes auraient pu raconter ce conflit de doctrines anciennes et nouvelles se heurtant dans deux puissantes incarnations. Quel dommage que l'artiste auteur de tant de miniatures délicieuses des *Mémoires d'un royaliste* n'ait point rapporté cet épisode inouï d'une réception épiscopale en Anjou, et que le grand vicaire n'ait point décrit les souples attaques du politique qui, pour le combattre, s'aventurait jusque sur le terrain de la théologie ! M. Bernier subit la mercuriale dans le plus grand silence. Il dit simplement, avec son meilleur sourire, quand M. de Falloux eut terminé ses représentations : « Ici, Monsieur le Vicomte, l'imagination fait tort au jugement, et je ne m'attendais pas à entendre de telles paroles dans un tel lieu. » Cette réponse enleva aux témoins la force de dire un seul mot et le petit groupe s'en alla rejoindre l'évêque. Le châtelain, très piqué, ramena la conversation sur l'incident. L'évêque apprit ce qui venait de se passer et fit une scène de désolation. De pénibles explications recommencèrent publiquement, dans lesquelles M. Bernier seul garda son sang-froid. Aussi, n'ayant pas une parole à se reprocher, il prit en arrivant à Angers le malin plaisir d'ajou-

ter un post-scriptum à sa réplique au comte de Quatrebarbes. C'était déclaration d'authenticité des bruits qui couraient sur cette invraisemblable journée. M. de Falloux alla faire visite à son adversaire et l'embrassa « cordialement » en le priant d'oublier le passé [1].

Si M. Bernier fut dupe de ce baiser Lamourette, il ne tarda pas du moins à posséder la preuve écrite de la perfidie du politique. Depuis plusieurs jours l'abbé Morel se vantait par toute la ville, mais très confidentiellement, d'avoir vu une lettre du nonce au vicomte, datée du 19 juin et dans laquelle la doctrine de M. Bernier était si fortement incriminée que, du train dont allaient les choses, sa *circulaire sur le Journalisme* pourrait fort bien être mise à l'*Index*. Par ailleurs un personnage influent de la cour pontificale [2] écrivait au vicaire général qu'on cherchait à lui nuire à Rome. Monseigneur Angebault, très perplexe, consulta pour savoir si vraiment la doctrine de M. Bernier était répréhensible, puis il se décida à demander au nonce des éclaircissements.

La réponse diplomatique de Monseigneur Fornari ne

1 Voici ce *post-scriptum* : « P. S. De retour à Angers, et au moment où je corrige l'épreuve de cette lettre, j'apprends qu'on s'entretenait depuis plusieurs jours, ici et ailleurs, d'une *rencontre* qui devait avoir lieu pendant la tournée, entre quelqu'un et moi. Cette rencontre a eu lieu effectivement sans que je l'aie provoquée ni déclinée, en présence de très bons témoins, et je m'empresse, Monsieur le Comte, de vous en donner des nouvelles. J'ai donc été atteint et convaincu d'*offense envers l'épiscopat tout entier ;* on m'a prouvé que *j'ai des idées fixes et des tendances déplorables dans un grand vicaire, un esprit schismatique et janséniste, etc.* Tout cela a été démontré sans réplique... »

2 Le père Vaures.

fit qu'augmenter l'anxiété de l'évêque qui insista pour obtenir des explications plus précises[1].

Trois jours après, le nonce répondait à l'évêque : « Je pourrais me dispenser de revenir sur les incidents dont il est encore question dans la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 17 de ce mois ; mais, comme je vois, Monseigneur, que vous attachez tant de prix à de pareilles discussions, à votre pleine satisfaction, je puis en toute vérité vous affirmer que je n'ai jamais reçu de lettres d'aucun des deux ecclésiastiques[2] et que je n'ai eu aucune correspondance avec M. de Falloux.

« D'après cette déclaration, il est aisé d'apprécier dans leur valeur les faits qui ont suscité votre attention ».

La conclusion ressortait clairement en effet. La lettre du 19 juin montrée à l'abbé Morel devait être rangée parmi les ruses de guerre, tout comme aussi le racontar triomphalement enregistré dans la lettre du 2 mai du même abbé, et d'après lequel le nonce aurait qualifié d'impertinente une lettre de M. Bernier, lettre que le vicaire général avait toujours affirmé à son évêque n'avoir pas écrite et que Monseigneur Fornari déclarait en effet n'avoir jamais reçue. L'évêché d'Angers était dès lors suffisamment renseigné sur l'habileté de M. de Falloux[3]. De ces preuves, M. Bernier n'en avait pas

1 Lettre du 17 juillet, publiée dans la *Revue de l'Anjou*, n° de janvier-février 1900.

2 Morel et Bernier.

3 On pourra comparer avec intérêt ce procédé avec trois autres manœuvres rapportées par Eugène Veuillot dans *Le comte de Falloux et ses Mémoires*, Paris, 1888 : un billet lu à Monseigneur de Ségur, p. 8 ;

besoin pour connaître son homme et Monseigneur Angebault paraît les avoir promptement oubliées [1].

Cependant l'abbé Morel, ayant donné sa démission de membre du comité pour la défense de la liberté religieuse, reçut une réponse de Montalembert et se fit un malin plaisir de la communiquer à l'évêque.

« J'ai l'intention de faire imprimer cette lettre, lui écrivit-il, moins pour réfuter les interprétations odieuses dont j'ai été l'objet, qu'afin d'écarter le ridicule dont M. Bernier a couvert le titre et la personne de M. de Quatrebarbes aux yeux des révolutionnaires, au moment où cet excellent homme entre au Conseil général de Maine-et-Loire et va défendre, seul, avec le zèle de la foi, les intérêts religieux de votre diocèse. J'aurais pu prendre cette détermination sans un autre conseil que celui de mes amis, qui m'y portent avec empressement; mais la bonne grâce avec laquelle vous daignez m'accueillir, Monseigneur, m'empêche de rien commencer avant de savoir si ce projet ne blesse pas vos intentions. »

La réponse naturellement ne fut pas une défense, mais une supplication de ne point publier la lettre de Montalembert. D'ailleurs, dans une entrevue, l'évêque désavoua toute participation aux brochures du vicaire général. Apprenant que l'abbé Morel répétait cet entretien par toute la ville, Monseigneur Angebault réclama de la discrétion. Il en reçut la promesse dans les termes suivants :

une ruse contre le cardinal Pie, pp. 212 et 324-329, et une autre contre le comte de Chambord, pp. 331-353 Cf. aussi *Univers* du 29 janvier au 11 février 1888.

1 Aux élections de 1848, qui sont très incomplètement racontées dans la *Vie de Monseigneur Angebault*.

« *18 juillet 1845.*

MONSEIGNEUR,

« En vous accordant de ne rien imprimer, j'ai vaincu ma volonté, et maintenant je n'ai plus besoin d'effort pour vous promettre de ne pas parler. Je ne trouve dans cette promesse que la satisfaction de vous offrir un gage de plus des sentiments de soumission et de respectueux attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« de Votre Grandeur

« le très humble et très obéissant serviteur,

« J. MOREL. »

L'épisode ne devait point tarder à se clore. En lui envoyant un exemplaire de ses *Observations à M. le comte de Quatrebarbes*, M. Bernier disait à Monseigneur Angebault : « Je prends bien volontiers l'engagement de ne plus rien faire imprimer sur cette affaire, à moins qu'on ne s'avise d'accuser publiquement ma foi. » Tous les antagonistes étaient donc décidés à la paix ou du moins à une trêve. La polémique continua dans les journaux de Paris. L'*Ami*, ayant pris tardivement connaissance de la *Lettre sur le journalisme religieux*, recueillit pieusement cette pièce où son fondateur Picot recevait le titre de vénérable. La *Quotidienne*, journal légitimiste modéré, vit dans la circulaire « des opinions étranges et des indices donnant lieu à la douleur plutôt qu'à la dispute. C'était un acte d'incroyable hostilité contre la presse catholique et indirectement sans nul doute contre la presse royaliste. » Craignant d'avoir été mal compris, M. Bernier envoya à ce journal éploré,

« pour sa consolation et celle de ses abonnés », l'exposé de ses véritables sentiments :

« Quel que soit leur titre, quels que soient les principes et le mérite de leurs rédacteurs, les journaux sortent de leur sphère et ils compromettent la religion s'ils font de la théologie ou du droit canonique, directement et sans prendre l'avis des évêques ; ou bien s'ils se permettent de donner l'impulsion aux premiers pasteurs dans les affaires de l'Eglise, de contrôler la manière dont ceux-ci traitent les grands intérêts que la Providence a confiés à leur sollicitude [1] »

M. Bernier parut remporter le triomphe final dans la « sage et touchante allocution pastorale » prononcée par Monseigneur Angebault à la retraite des prêtres. L'*Ami de la Religion* reproduisit ce discours tout entier, parce qu'il « développait et complétait la haute pensée, le but vraiment pacificateur et ecclésiastique, dont la circulaire de M. l'abbé Bernier n'avait pu toucher que certains points [2] ». Ce fut le dernier acte de la querelle. Deux lettres ont été conservées, donnant sur cet épisode l'appréciation de deux spectateurs.

Le vicaire général de Nantes à M. Bernier [3] :

« J'ai lu les pièces que vous m'avez envoyées avec tout l'intérêt que m'inspiraient les choses et les personnes. Cette lettre polémique a dû exciter dans votre diocèse quelque émotion. Mais je suis fort aise que vous ayez signalé au clergé les tendan-

1 Lettre du 26 juillet, reproduite dans l'*Ami de la Religion* du 31.

2 *Ami de la Religion*, samedi 30 août 1845, n° 4109.

3 Lettre de M. Dandé, datée de Nantes le 21 juillet 1845.

ces Lamenaisiennes de ce nouveau journal, ou plutôt de ses rédacteurs. Il y a là un esprit de secte et de secte très dangereuse, que trop peu de gens aperçoivent. Sous ce rapport, j'ai trouvé votre circulaire excellente. Je ne suis pas sans regretter pourtant d'y voir quelques formes un peu piquantes, une touche un peu caustique : mais c'est la marque de l'ouvrier. Je vous parle avec la franchise de l'amitié, je voudrais que votre logique et votre raison revêtissent des formes un peu plus moelleuses, vous êtes serré quelquefois jusqu'à la raideur. Mais vous êtes fort assurément. J'ai beaucoup admiré votre dernière réponse à M. de Quatrebarbes, dont la lettre nous était arrivée par je ne sais quelle voie, et qui était pour moi une énigme, ne connaissant point ce qui avait précédé.

« J'étais à Saint-Rémy, lundi dernier (j'en revins mardi); le Curé me parla de cette polémique et de ses circonstances. Il m'a raconté la discussion que vous avez eue avec M. de Falloux, dans je ne sais quelle paroisse, pendant la visite pastorale. Vous en avez eu tous les honneurs. Cela se répète dans le clergé et me fait un plaisir infini. On dit qu'on vous croyait bien de l'esprit, mais qu'on ne vous en croyait pas tant. »

L'Archevêque de Besançon à Monseigneur Angebault :

« Je dois vous avouer, mon très bon Seigneur, que j'ai été étonné et peiné de la circulaire de M. Bernier : ce n'est pas qu'il n'eût bien raison pour le fond, mais la forme était des plus insolites et des moins prudentes : — des plus insolites, car on n'a pas encore vu que je sache, dans l'Eglise de France, un grand vicaire donner des circulaires à un clergé en présence de son évêque ; — des moins prudentes, car, loin de calmer les esprits par ce moyen, on les irrite, on se compromet avec la presse, et je doute fort que M. Bernier ait atteint avec votre clergé le but qu'il se proposait.

« D'ailleurs, qui croira que M. Bernier n'ait pas été votre organe et que vous soyez étranger à une mesure aussi publique de votre grand vicaire ? Tout le fort de l'affaire, quoi que vous en ayez, portera sur vous et vous en recueillerez vous-même les désagréments, sans que je voie par quels avantages vous les compenserez[1] ».

1 Monseigneur Matthieu. — Lettre du 28 août 1845.

XII

Une ère nouvelle [1]

(1845-1847)

La lutte du journalisme catholique continua sourdement, longtemps après la grande bataille de juillet 1845. A la fin de décembre, l'évêque défendit aux ecclésiastiques de ne rien insérer dans les journaux sans lui en avoir donné préalablement connaissance. Il ajouta qu'il fallait accepter avec réserve des opinions nouvelles présentées dans les feuilles publiques. Il n'osa point toutefois, dans l'interdiction générale d'y écrire, comprendre l'abbé Jules Morel, bien que l'*Union de l'Ouest*, dont il était rédacteur attitré, lui parût toujours un foyer d'opposition. L'évêque espérait gagner ses adversaires par la douceur et même, une fois, il ne crut point au-dessous de sa dignité de s'expliquer auprès du vicomte de Falloux sur divers commérages relatifs au couvent du Bon-Pasteur, à l'abbé Combalot et au choix des prédicateurs. Sur ce dernier point, le futur académicien se montrait « un peu plus ambitieux ou un peu plus impatient que le programme ordinaire présenté à la ville d'Angers ».

1 Chapitre inédit.

De son côté, M. Bernier ne manquait point de mettre en garde l'évêque contre les néo-catholiques et l'abbé Jules Morel en particulier.

Un article piquant et un méchant propos dont ce prêtre journaliste se rendit coupable, lors de la tentative de régicide commise par Lecomte, lui donna l'occasion de dénoncer à l'évêque les dangers qu'il faisait courir à son autorité.

L'attentat contre Louis-Philippe avait mis en mouvement les plumes des personnages officiels. Les préfets dans des arrêtés, les évêques dans des lettres pastorales flétrirent la tentative criminelle. Jules Morel ne trouva pas de son goût une sorte de proclamation lancée par le préfet de la Mayenne, Launay-Leprévost, et il en fit le sujet d'une chronique dans l'*Union de l'Ouest*.

Il ne faut pas moins, disait-il, de quarante mille maires pour administrer les communes de France et, même dans un siècle de lumières, ce n'est pas une petite peine de trouver un pareil nombre de mandarins lettrés. On pardonne aux maires les fautes dans lesquelles ils peuvent tomber. Mais quand la cacologie monte au style des sous-préfets, il n'y a plus lieu de rire. On doit exiger que le ministre de l'intérieur trouve, chez le peuple le plus spirituel du monde, quatre cents sous-préfets sachant écrire... Pourtant si le scandale littéraire, si la profanation de la langue nationale s'étalait dans l'œuvre d'un premier administrateur de département... Telle était l'énormité d'un cas récent et l'amour de la patrie faisait à Jules Morel le devoir d'afficher la phrase suivante au pilori du ridicule :

« Au sein d'un calme prolongé, d'une prospérité toujours croissante, la France se préparait avec empressement et bonheur à manifester ses sentiments de gratitude pour des bienfaits dûs à la haute sagesse, au noble courage qui a su maintenir l'ordre au dedans, assurer la paix au dehors, lorsqu'un odieux et lâche attentat est venu menacer encore la vie si précieuse du roi et celle de l'auguste et précieuse reine qui partage et allège tant de soucis et de douleurs, de nobles princesses qui par leurs grâces, leur affabilité touchante, par la pratique de toutes les vertus rehaussent et honorent encore la plus éminente position ».

Cette critique incitait les lecteurs de l'*Union* à comparer à la prose préfectorale celle que Monseigneur Angebault venait d'envoyer au clergé de son diocèse sur le même sujet [1]. Jules Morel ne s'en tint pas là, au dire de M. Bernier. Le 3 mai, le vicaire général écrivait à l'évêque :

MONSEIGNEUR,

Je désire que cette lettre ne soit connue que de Votre Grandeur. Je m'abstiendrais de la lui adresser si j'entendais autrement que je ne fais mes devoirs envers elle et si je tenais compte de ma position depuis plus d'une année. Car il s'agit de M. Morel et un peu de sa coterie : dès lors je suis suspect... Mais comme il s'agit aussi, Monseigneur, de votre autorité et de l'honneur même de votre administration, je mets de côté toute autre considération.

Hier, je me disposais à bénir une petite statue de la Sainte Vierge, dans la sacristie, après ma messe, lorsque M. Morel dit

1 Lettre datée du 21 avril 1846.

d'une voix assez haute : « *Je viens de saler vigoureusement le préfet de la Mayenne* », en même temps il s'approcha, en s'éloignant peu de la place où j'étais, d'un autre ecclésiastique qui me sembla lui demander à quelle occasion il avait ainsi *salé* ce préfet et j'entendis très distinctement ces paroles : « c'est qu'il s'est avisé de publier, à l'occasion de l'attentat de Lecomte, *un arrêté pour le moins aussi bête que la lettre pastorale...* » Je n'entendis rien de plus, l'interlocuteur se retira presque immédiatement, et l'homme *au sel* se rendit à l'autel pour dire la messe.

Or je viens de lire dans l'*Union* de ce jour, sous le titre *Chronique de l'ouest*, un article très injurieux contre le préfet de la Mayenne... article dont le style prétentieux et forcé ne vaut guère mieux que celui du passage de l'auteur *affiché au pilori du ridicule*.... L'étonnement redouble, même pour qui connaît l'auteur, quand on voit tomber de sa plume une critique si amère, si blessante, appliquée à des paroles où il y a si peu de chose à reprendre et du reste adressée directement à M. le préfet et en toutes lettres.

Lisez cet article, Monseigneur. Tout le monde y reconnaîtra M. Morel ; d'ailleurs il s'admire trop pour ne pas s'en vanter, témoin l'anecdote d'hier.

Je suis profondément convaincu, Monseigneur, que l'audacieuse présomption de M. Morel flattée ou soutenue par quelques autres et toujours triomphante a déjà nui à votre autorité. Voyez si votre bonté le corrige ! Voyez comment il use de l'exemption que, malgré ses précédents, vous lui avez accordée, *relativement aux insertions dans les journaux* ! Il y a là scandale pour le clergé. Mais la témérité d'aujourd'hui a encore à mes yeux un autre caractère : il sera donc permis à un prêtre, à qui notoirement il a déjà été beaucoup pardonné, de jeter publiquement l'insulte à la face des magistrats, lors même qu'ils sont inoffensifs à l'égard de la religion et de ses ministres !

Cet homme vous fera du mal, Monseigneur, il vous suscitera des embarras, si vous laissez croître l'importance qu'il se donne

et qu'il perdra quand vous voudrez. Jusqu'à son alliance avec MM. de Quatrebarbes, de Falloux et Lambert, il n'a été que ridicule. Deux ou trois autres membres du clergé angevin qui avaient avec lui un peu plus de rapports que les autres, n'avaient point réussi à lui donner cette importance. Mais il est facile encore d'arrêter tout court cette influence devenue dangereuse. A part l'esprit, et la souplesse du style, cette influence n'est pas fondée sur une grande estime: la réputation bien acquise d'étourdi, de présomptueux, de babillard ; les souvenirs tout vivants encore de M. Morel enfoncé dans les aberrations du Lamenaisianisme, applaudissant à la révolution de Juillet, patronné par toute notre magistrature, flatteur des autorités, et, suivant la remarque de certains laïques, *faisant les délices de Mme Janvier* [1] *d'abord, puis de Mme Gauja* [2], *comme il fait avjourd'hui celles de Mme la Comtesse de Quatrebarbes,* tout cela vous vient en aide : faites-lui sentir un peu votre autorité, prouvez-lui bien, à lui comme à ceux dont il s'entoure, qu'au besoin vous saurez en user sans être arrêté par la crainte de leur déplaire ; par cela seul vous ferez tomber cette importance usurpée, vous dissiperez peut-être une petite coterie qui peut devenir fort embarrassante, si vous la laissez croître et fortifier à l'abri d'une indulgence qu'on s'aviserait probablement de prendre pour de la timidité.

Ma pensée dite tout entière, j'aurai la satisfaction d'avoir accompli mon devoir, et payé ma dette de reconnaissance et de dévouement, sans déplaire à Votre Grandeur, j'ose l'espérer. Cela fait, je ne me préoccuperai nullement, Monseigneur, de ce que vous ferez ou ne ferez pas relativement à M. Morel, soyez en sûr.

Veuillez agréer l'assurance de mon respectueux et bien sincère dévouement.

H. BERNIER, v. g.

1 Femme de l'avocat.
2 Femme du préfet.

L'affaire tourmenta l'évêque. Il voulut savoir le nom de l'interlocuteur et sollicita de M. Bernier la permission de lui écrire pour lui demander quelles paroles avait exactement prononcées M. Morel. Le vicaire général répondit :

« C'est M. le curé de Saint-Maurice. Je ne lui ai pas dit un mot. Vous pouvez l'interroger... Il y a quelques années M. le curé aurait mal accueilli et relevé un pareil langage de M. Morel qui se plaignait d'être souvent dérisionné par lui. Aujourd'hui, M. Morel est inviolable sous le manteau de ses nouveaux patrons.

« Du reste, Monseigneur, ce propos, selon moi, ne devait pas faire une affaire. Il peint l'homme. Il vous fait connaître ses véritables dispositions par rapport à votre autorité et à vos actes. Mais après tout c'est un propos de simple causerie et de conversation particulière.... Cela ne peut donner lieu qu'à un avis de votre part, et à un entretien dont il tirera avantage et glorification, comme il est arrivé déjà.... Un avis, une réprimande prouvera que vous savez comprendre les choses et les sentir, mais ce ne sera point de l'autorité, ce sera même pris au fond pour de la timidité... M. Morel s'est fait journaliste sans votre aveu ; comme tel il a commis des inconvenances, même à votre égard ; malgré cela, vous lui avez donné ou laissé la faculté d'écrire dans les journaux, lorsque vous l'avez ôtée à tous vos prêtres ; il en abuse par de nouvelles impertinences. Voilà ce qui commande de votre part un acte d'*autorité*... Vous en avez fait un, Monseigneur, ces derniers jours et cet acte signale d'une manière haute et claire un indiscret, un pauvre hère... M. Morel est-il moins indiscret ? De plus il est frondeur, irrespectueux envers l'autorité ; il est l'enfant perdu d'une *coterie*. Je répète le mot à dessein pour ne plus le faire entendre. Puisse l'avenir n'en pas justifier la justesse [1]. »

1 Lettre de 4 mai. — Archives de l'évêché.

Ces considérations n'étaient pas pour dissuader l'évêque de se renseigner auprès de l'interlocuteur. Il lui écrivit sur-le-champ.

Le curé, M. Gourdon, qui usait habituellement d'une grande liberté de langage[1], répondit avec candeur : « Je n'ai gardé aucune impression de l'expression si grossière et si condamnable qui vous a été rapportée comme sortie de la bouche de l'abbé. Il venait de l'autel et j'allais y monter. Certainement j'aurais été frappé d'une si haute inconvenance et je ne m'en souviens point. Dans mon opinion elle n'a pas eu lieu ». D'après ses souvenirs, M. Morel aurait avancé, sur ouï-dire, que Monseigneur avait lui aussi beaucoup exalté Louis-Philippe et que sa circulaire était « du genre des préfets, au style près ». « Je lui répondis que je voyais bien qu'il ne l'avait pas lue et que je l'engageais à la demander à M. l'abbé Fouré, à qui je l'avais prêtée. Vous n'y trouverez, ajoutai-je, rien que ce qu'on a dit de toutes parts sur la démoralisation effrayante qui nous envahit. Il me quitta en me disant : J'en suis bien aise, et là finit notre conversation. »

L'évêque envoya la réponse du curé à M. Bernier qui maintint son affirmation en la motivant. « J'étais assez près, dit-il, pour entendre le mot *salé* et ses compléments, ainsi que ces mots *que la lettre pastorale*, la qualification

1 A propos des difficultés qui marquèrent le début de cet épiscopat son historien, M. le chanoine Gillet (*Vie de Monseigneur Angebault*, p. 80), dit : « Certains membres influents du clergé angevin étaient loin d'être bienveillants. L'un d'eux, surtout, pétillant d'esprit, ne reculait pas devant un bon mot, devant une plaisanterie d'un goût quelquefois douteux, quand il s'agissait de critiquer une mesure administrative ». Ce passage désigne M. Gourdon.

d'*aussi bête* ne m'a pas paru plus douteuse. Cela fut dit dès le début, et fut le premier jet. Vint ensuite un flux de paroles que je n'entendis pas assez pour les suivre et que le curé peut bien avoir rendues... »

Cependant un grave problème se posait. Peut-être Jules Morel avait-il dit « aussi belle », ce qui diminuait la gravité de l'irrévérence. Si le substantif auquel se rapportait le qualificatif eût été du féminin, comme le mot proclamation, par exemple, on eût pu admettre cette interprétation bénigne. Mais le texte était *un arrêté*, un arrêté aussi....

Malgré toutes ses recherches et toutes ses suppositions, l'évêque ne pénétra pas le mystère. Il ne se sentait pas rassuré du côté de l'abbé Morel et il lui gardait rancune d'un mot bien authentique, dont toute la ville d'Angers avait ri en le déclarant stupide. Quand Monseigneur avait fait dresser sur le trône pontifical un baldaquin de velours dans le style très riche du XVIIIe siècle, il avait conduit ses chanoines contempler cette œuvre d'art. Tous l'admirèrent hautement jusqu'au moment où Jules Morel, se penchant vers ses voisins, lança ce trait empoisonné : « Telle devait être l'alcôve de Madame de Pompadour ! » « La Belle Ange » vivement froissée inscrivit la parole au dossier du chanoine en la faisant suivre du nom du délateur, témoin oculaire[1].

1 Le chanoine Delaunay. — Ces documents étaient encore en 1896 dans le dossier Morel où j'en ai pris copie. L'abbé Bodaire y figure aussi comme délateur de deux mots prononcés en 1848 par Morel contre la brochure de M. Bernier, l'*Etat et les Cultes* : « C'est le va-tout de cet écervelé » et « Ce sont les pensées de M. Noyers dans le style de M. Mercier. »

Le règne des « potins » était commencé pour le diocèse d'Angers. Nulle part ils ne fleurissent autant que dans le monde ecclésiastique, tout en étant moindres chez le clergé séculier que chez le clergé régulier. L'extrême susceptibilité de Monseigneur Angebault, sa vanité, sa rancune en firent un système de gouvernement[1]. L'esprit viril de son grand vicaire savait en prendre et en laisser; mais l'évêque leur donna une telle importance qu'on peut dire que le diocèse entrait dans une ère nouvelle. Elle fut encore remarquable par d'autres traits.

Tandis que sa qualité d'évêque constitutionnel faisait agréer Monseigneur Montault de tous ceux qui professaient les idées modernes, sa piété et ses vertus lui assuraient le respect des légitimistes et des « ultras ». L'empire, la restauration, la monarchie de Juillet se succédèrent sans que la bonne harmonie fût gravement troublée entre le chef du diocèse et les représentants de l'État. Ceux qui détestaient le plus le cléricalisme ne trouvaient rien à blâmer dans la conduite de l'évêque, tellement il était circonspect et tellement il inspirait de vénération. La trop courte administration de son successeur, Monseigneur Paysant, ne fut guère marquée que par le triste incident de la juridiction épiscopale. La bourgeoisie exploita l'affaire, non seulement contre les immunités ecclésiastiques, mais encore contre la liberté de l'enseignement. On sentit que la disparition de « Charles Montault », le dernier des évêques d'Angers qui fut populaire, la mettait à l'aise. Sous Monseigneur

1 Cf. J. Subileau. *Cinquante ans de ministère paroissial.*

Angebault, l'écart s'accentua. Les meilleurs rapports officiels existaient encore entre l'évêché, la préfecture et la magistrature, mais les clairvoyants ne pouvaient s'empêcher de remarquer l'affaiblissement du sentiment catholique. Une active propagande protestante se fit alors dans la ville d'Angers. Si elle ne gagna point à l'église réformée ceux qu'elle ébranla dans leur ancienne foi — tellement sont grandes les difficultés qui accompagnent un changement de religion, tellement sont puissants les préjugés qui écrasent une minorité, — du moins elle contribua beaucoup à la sécularisation de la société.

Au moment où la foi traditionnelle de la région commençait à être battue en brèche, son représentant, doué de l'unique talent d'administrateur — moins encore au spirituel qu'au temporel, ne pouvait ni conquérir, ni défendre. Dépourvu de la grande force moderne : la science, il la croyait dangereuse pour le prêtre et ne l'estimait que dans le vicaire général à sa disposition. Il raillait les gros livres et déclarait n'avoir point de bonnes places pour les prêtres qui les lisaient. Quand il sortait du genre des homélies onctueuses, sucrées et parfois étrangement boursoufflées [1], dont il avait la

1 Voici des exemples de son style :

« Nous allâmes prier... Notre-Dame de la Garde. Aussi les flots dociles se courbèrent sous la nef qui Nous portait, et bientôt Nous fûmes déposés sur cette terre, l'objet de Nos vœux, et dans la vieille cité, du sein de laquelle, sur des ailes de feu, Nous fûmes transportés dans la ville éternelle ». — Ce qui signifie en français moins élégant : « J'allai de Marseille, par mer, à Civita-Vecchia, et de là, en chemin de fer à Rome » *Lettre pastorale à l'occasion du voyage de Rome*, 1862. — En 1856, les élèves de Mongazon exprimèrent le désir que l'argent consacré à l'achat des livres de prix fût donné aux victimes des inondations de

spécialité, il apparaissait mal renseigné. Aventuré dans l'apologétique biblique, il racontait qu'on voyait encore sur les bords du lac Asphaltite les restes de la statue de sel qu'était devenue la femme de Loth ; il annonçait triomphalement qu'on venait de retrouver les morceaux des tables de la loi que Moïse avait brisées de colère à la vue du veau d'or.

La nature de sa piété ne pouvait paraître aux hommes qu'enfantine ou féminine. Aussi, conscient de ce qui lui convenait, s'occupait-il presque exclusivement des couvents et des pensionnats, abandonnant le reste à ses grands vicaires.

Il aimait à proposer aux demoiselles d'une institution de la ville des sujets de devoirs. L'un d'eux égaya longtemps dom Guéranger ; il était intitulé : « Comparaison de la rose et de la jeune fille ». L'évêque ne dédaignait point de prendre part à la correction des copies. Les élèves qui avaient le mieux réussi étaient invitées à venir, avec leurs maîtresses, passer la matinée à sa maison de campagne. Elles assistaient d'abord à la messe de Monseigneur qui leur adressait une courte allocution. Son action de grâce terminée, il leur faisait servir, en sa présence, le déjeuner [1].

Un de ses principaux soins fut l'établissement de nouvelles dévotions et de pieuses associations. Il gémis-

la Loire. On ne distribua donc à la fin de l'année que des couronnes. Dans son discours de distribution, l'évêque dit aux élèves qu'ils ne trouveraient pas, « à côté des couronnes si enviées, ces livres, juste récompense de leurs travaux et de leurs mérites : la charité les avait enlevés, et déjà les inondés les avaient mouillés des larmes de la reconnaissance ».

1 E. Rondeau, *Histoire de la R.-M. Marie-Sainte-Cécile*, p. 160.

sait de ce que ses prédécesseurs n'eussent pas fait davantage pour le culte extérieur. Le peu de solennité de la première procession de l'Assomption qu'il vit à Angers (1842) l'affligea, et il chercha tous les moyens de lui donner de la splendeur.

« Mais le bien se fait lentement. En 1845, la statue de la sainte Vierge fut portée sur un brancard bien simple, un chœur de jeunes filles suivait en chantant des cantiques... Le lendemain, Monseigneur réunit les chanteuses dans une chapelle de la cathédrale, il les remercia de leur dévouement de la veille, les encouragea à persévérer, il les exhorta à l'amour, à la confiance envers Marie et leur donna rendez-vous pour l'année suivante [1]. »

Les jésuites voulaient les réunir en association ; l'évêque chercha une présidente et la trouva dans une demoiselle de trente-quatre ans, Célestine Boguais de la Boissière. « En 1846, les chanteuses de l'année précédente furent fidèles au rendez-vous ; beaucoup de nouvelles s'adjoignirent ; alors Monseigneur leur exposa ses intentions, l'œuvre des *Filles de Marie* fut fondée. » Elles firent leurs débuts dans l'église d'Angers à la fête de l'Assomption de 1847, en donnant à la procession un éclat tout particulier. Voici comment la Vie de Mlle Boguais raconte l'événement :

« Dieu sait au prix de quelles fatigues ces décorations si belles étaient faites ; le dévouement des associées prodigues de leur temps était infatigable ; la nuit ne les ralentissait pas ; leur

1 *Notice sur Mlle Célestine-Joséphine Boguais de la Boissière*, p. 63-68, (Angers, 1865), par Mme Hector Boguais.

zèle était soutenu par l'exemple de leur présidente, qui commandait comme un général et travaillait comme un soldat. A peine avait-elle le temps de prendre un court repas et, le plus souvent bien souffrante, elle n'épargnait ni son temps ni ses forces.

« Les membres étaient nombreux et offraient bien des ressources ; de leurs mains habiles sortirent ces merveilleuses décorations en fleurs de plume, dont Angers garde encore le souvenir. La statue de la sainte Vierge sur un brancard, d'une blancheur éblouissante, d'une légèreté aérienne, était portée par les associées, qui entouraient l'image de leur divine Mère en portant des oriflammes flottant comme des vapeurs légères et des arceaux charmants. Les attributs de la Reine du ciel la suivaient : la Rose mystique, la Porte du ciel, accompagnées de leurs gracieuses bannières et de corbeilles de fleurs ; cette troupe nombreuse vêtue de blanc, enveloppée de ces vaporeuses fleurs de plume et d'or, formait un digne cortège à la Reine des Vierges et des anges, et offrait un coup d'œil dont le souvenir est ineffaçable.

« Mlle Boguais de la Boissière, à la tête de ses filles, portait une grande croix ornée de tout ce que l'art du fleuriste peut produire de plus léger, de plus gracieux ; un agneau d'or décorait le milieu ; des écharpes de tulle bordées de fleurs aidaient à la soutenir. Mlle Célestine marchait, selon l'expression du bon évêque d'Angers, « comme une reine à la tête de son peuple », vêtue de blanc, enveloppée de son long voile comme d'un nuage transparent ; son front rayonnait de candeur ; son air recueilli, sa démarche ferme et majestueuse frappaient la foule....

« Monseigneur était ravi. »

Le soir même, Grégoire Bordillon prenait la plume et appréciait différemment ces « pharisaïques splendeurs que la population étonnée ou curieuse, vit défiler

avec des sentiments tout autres que ceux du recueillement et de la foi. »

« Dans la foule, disait-il, chacun racontait l'origine de ces mille palmes et girandoles, croix et bannières de plume encadrant des cœurs dorés, et de dévots anagrammes que portaient, en interminables files, des enfants et jeunes femmes vêtues de blanc.

« De nos jours, paraît-il, comme au temps de Marthe et de Marie, il est des âmes au zèle affairé, pétulant, qui préfèrent aux calmes méditations de la vie religieuse, les besogneuses et tracassières pratiques de la vie dévote. Reste à regretter qu'une voix amie ne refrène et ne dirige plus cette intempérance d'activité et ne lui dise : *Martha, sollicita es et turbaris erga plurima.*

« Donc on racontait que, depuis six mois et plus, cinq à six sœurs Marthes avaient fait une pieuse razzia sur toutes les plumes d'oie de trois à quatre départements circonvoisins et qu'à grands frais elles s'étaient ingéniées à fabriquer ainsi ces dévotionnettes dont l'exhibition prouve du moins tous les progrès inconnus que l'art du plumassier a su faire.

« Que dans l'enceinte d'un couvent, des nonnes se passent cette fantaisie, elle prouverait chez leur directeur spirituel plus de complaisances que de lumières, mais n'est-ce pas chose affligeante, déplorable qu'envahissant nos temples, ces futilités italiennes s'imposent aux solennités d'un culte chrétien.

« L'évêque qui, sur le siège épiscopal d'Angers, tient aujourd'hui la place que, durant quarante-quatre années, Henri Arnauld a si dignement remplie, croit-il que cet évêque de savante et austère mémoire eût toléré pareil spectacle dans notre cité ?

« Un homme paraissait merveilleusement à sa place en pareil cortège, c'était le magnifique suisse que M. le curé de la Trinité (bien qu'il n'ait pas le moyen de payer un troisième vicaire) a cru devoir affubler d'épaulettes de colonel et de chapeau de

maréchal de France. On se demandait, en le voyant, si M. l'abbé trouverait convenable qu'un jour de revue M. le général donnât à ses sapeurs l'aumusse des chanoines ou la chausse des docteurs en théologie.

« Mais une figure sagace et grave contrastait au contraire avec les dévotes fioritures de cette par trop mondaine cérémonie ; c'était celle d'un grand vicaire qu'on dit un des trop rares représentants des traditions de l'église gallicane. Sa robuste et saine intelligence devait assurément porter un jugement bien sévère contre les tristes innovations où se laisse induire, en France, le culte de Dieu[1]. »

1 *Le Précurseur de l'Ouest*, lundi 16 août 1847.

XIII

L'Humble Remontrance à Dom Guéranger [1]

(1847-1848)

En 1840, dom Guéranger édita le premier volume d'un ouvrage intitulé *Les Institutions liturgiques*. Cette histoire des rites catholiques attaquait indirectement les liturgies en usage dans l'Eglise de France. Le second volume précisa et accentua si fortement les accusations que deux prélats crurent devoir y répondre. C'étaient l'archevêque de Toulouse, plus tard cardinal d'Astros, et Mgr Fayet, évêque d'Orléans. Ainsi commençait une polémique qui devait durer une quinzaine d'années, sans compter la période des disputes sur son histoire. Les évêques adoptèrent le rit romain quand le pape se fut prononcé. Mais l'évolution fut longue; d'abord les directions pontificales n'étaient pas claires [2], puis des causes toutes matérielles retardaient le changement.

La proximité de Solesmes fit commencer de bonne heure en Anjou la querelle liturgique. Dès 1845, Jules

1 *Revue de l'Anjou*, t. XL (1900).

2 « J'ai conquis à Rome la France entière pour la liturgie en 1843; on a fait tout à Rome pour m'arrêter. On m'a désavoué, on a écrit des lettres bienveillantes à mes adversaires, jusqu'à ce qu'enfin mon triomphe étant devenu évident par les faits, on m'a complimenté, on m'a loué, on m'a félicité, on m'a remercié. » (Lettre de dom Guéranger au commandeur J.-B. de Rossi, datée du 14 juillet 1857.)

Morel lisait « avec crispation » la réponse de dom Guéranger au cardinal d'Astros. Quel dut être son enthousiasme, deux ans plus tard, en recevant du père abbé une *Troisième lettre* à l'évêque d'Orléans ! L'auteur y développait cette thèse que « les lois générales publiées par le pape obligent les fidèles, alors même qu'elles n'ont pas été notifiées par les évêques ». Observant qu'à cet égard la conviction n'était pas encore complète en France, dom Guéranger montrait « une des plus énergiques manifestations de la dangereuse doctrine contraire », et il la citait avec d'autant plus d'assurance que son auteur avait cru devoir lui « donner une plus éclatante publicité ». Sans aucune mention des circonstances, le père abbé reproduisait alors quelques lignes du compliment adressé à Mgr Angebault, le 31 décembre 1844, puis il en faisait sortir par interprétation et déduction une doctrine restrictive du pouvoir pontifical[1]. Suivait une leçon de théologie, longue de quatre pages, où ce passage s'adressait directement au chanoine Bernier :

« L'irréflexion, n'en doutons pas, suffit pour donner le motif de l'inconcevable aberration dans laquelle est tombé l'ecclésiastique distingué auquel j'ai cru devoir emprunter cette citation ;

1 Voici le passage incriminé : « Profondément pénétrés de vénération, d'obéissance et d'amour pour la chaire pontificale et pour le grand Pape qui l'occupe avec tant de gloire, *nous ne connaissons d'autres moyens à notre portée, pour mettre en pratique ces beaux sentiments et pour accomplir le devoir que nous impose l'unité*, que de vénérer, d'entourer des marques de notre affection et de notre déférence le Pasteur que le successeur de Pierre nous a donné et qu'il honore de tant d'estime et de tant d'affection. » (Cf. *Troisième lettre*, reproduite au tome IV de la deuxième édition des *Institutions liturgiques*, p. 469.)

mais il n'en est pas moins vrai que ces principes dangereux sont encore représentés parmi nous dans une fraction du clergé, si peu nombreuse qu'elle puisse être. A aucune époque, il est vrai, les témoignages de respect et de soumission au Siège apostolique n'ont été plus éloquents, plus chaleureux qu'ils ne le sont dans la presse religieuse. Sous des phrases pompeuses, imposées quelquefois par une heureuse bienséance, les dernières nuances du gallicanisme paraissent souvent se fondre et s'effacer, mais, il est arrivé plus d'une fois que, sous cette écorce rassurante, le pernicieux système qui a fait de si grands maux à l'Eglise de France se retrouvait tout entier. Laissons donc à des temps qui ne sont plus, et qui ne reviendront pas, ces traditions désormais inutiles. »

Ce petit sermon constituait évidemment la réponse aux deux attaques que M. Bernier avait poussées contre le père abbé dans la controverse du journalisme religieux. C'était aussi le secours que les ultramontains d'Anjou avaient sollicité de Solesmes en 1845. Occupé à liquider la ruine de ses deux fondations de Paris et de Bièvres, dom Guéranger n'avait pas pu l'accorder au moment désiré, mais, on le voit, le délai ne perdit rien et le vicaire général de Mgr Angebault ne s'en trouva pas moins dénoncé dans toute la France pour ses dangereuses doctrines. Profondément blessé, le chanoine résolut de répondre. Pendant longtemps il avait entretenu les meilleures relations avec les bénédictins, parmi lesquels il connaissait particulièrement un de ses anciens élèves de l'école de Doué, dom Gourbeillon, et un prêtre angevin, dom Gardereau. Curé de Saumur et supérieur du petit séminaire, il les visitait et fit même à l'abbaye un séjour qui laissa les meilleurs souvenirs.

Les querelles ultramontaines et surtout l'appui et les conseils que les prêtres du diocèse qui ne goûtaient pas « le gallicanisme » de l'évêché trouvaient, disait-on, auprès de dom Guéranger, refroidirent les rapports. Très affable, d'un dévouement aussi grand que sa fidélité, M. Bernier devenait inflexible lorsqu'il voyait ou croyait voir en question la vérité. Il ne pensait plus alors ni à lui, ni aux autres : toute personnalité disparaissait, il prenait sa plume, — plume de fer. Ce fut sa première pensée en lisant la brochure de l'abbé de Solesmes. Il demanda à l'évêque l'autorisation d'écrire et l'obtint par la lettre suivante :

Angers, le 22 août 18..

MON CHER ABBÉ,

Je comprends que vous soyez contrarié des attaques injustes de l'abbé de Solesmes et que vous ayez le désir de montrer combien il est exagéré dans ses principes et dans les conséquences qu'il en tire à votre sujet. Je n'y mets point d'obstacle ; je pense seulement qu'il faut mettre une grande modération dans la réplique et circonscrire la discussion dans un cercle étroit et très serré ; autrement il se jettera à l'écart et ne demandera pas mieux que de se lancer dans les questions de gallicanisme, etc.

Croyez à mes sentiments dévoués,

† GUILL., év. d'Angers.

Cette lettre montre dans son auteur des illusions profondes. Quel était donc pour M. Bernier le point capital à défendre, sinon le gallicanisme ? Les hymnes et les antiennes du bréviaire parisien lui semblaient « bien innocentes » et, d'ailleurs, il abandonnait là-dessus

dom Guéranger à l'archevêque de Toulouse et à l'évêque d'Orléans. Au jugement du chanoine, il importait uniquement de montrer que les gallicans ne s'étaient pas trompés pendant des siècles sur une question aussi grave que celle de la constitution de l'Eglise, et que Rome n'aurait point toléré une erreur d'une si grande conséquence. Fort de son talent et de l'amour de la vérité, il ne se mit point en peine des désagréments que pouvait lui attirer une lutte avec un puissant adversaire. Sur la demande de Mlle Leguay, le supérieur et un directeur du grand séminaire, M. Helly et M. Roger, essayèrent de lui persuader de ne pas publier la brochure qu'il rédigea tout de suite et qu'on disait piquante : « Nous sommes avec Bossuet, leur répondit-il, n'ayez pas peur ! »

Dès le mois d'octobre il faisait paraître une *Humble remontrance au R. P. dom Prosper Guéranger sur sa troisième lettre à Monseigneur l'évêque d'Orléans* [1]. Ce titre, renouvelé d'une autre littérature, montre qu'il ne s'agit pas là seulement d'une apologie, mais encore de la critique d'un acte et d'un système.

Je sens le besoin, disait l'auteur à ses lecteurs dans un court avant-propos, de déclarer que je suis plein d'estime pour le Révérend Père Abbé de Solesmes et de respect pour la position qu'il occupe. C'est à mon grand regret que je me vois forcé par une attaque publique, directe et violente contre mon orthodoxie, de faire abstraction de la dignité dont il est revêtu et des qualités éminentes qui le distinguent pour ne plus voir en lui que le controversiste ».

1 Librairie Périsse, in-12 de VI-171 pages.

Il disait ensuite à son adversaire :

« Votre exemple, mon R. Père, suffirait pour m'apprendre qu'un prêtre ne peut pas rester muet quand on révoque en doute son orthodoxie, quand on l'accuse d'errer dans la foi, et que c'est surtout dans cette circonstance que ce précepte de l'Esprit Saint oblige, *curam habe de bono nomine*. Je crois donc remplir un devoir en établissant trois choses, qui feront le sujet de trois paragraphes différents :

« 1° *La doctrine dangereuse* dont vous voyez une *manifestation énergique* dans les paroles que j'adressai à Monseigneur l'Évêque d'Angers, le 31 décembre 1844, ne se trouve nullement exprimée par ces mêmes paroles ;

« 2° La docrine que vous opposez à celle que vous me prêtez si gratuitement est présentée par vous d'une manière vague, inexacte, et qui entraîne des conséquences anarchiques ;

« 3° Ce *système* dont vous voyez les *dernières nuances sous des phrases pompeuses*, vous deviez le définir avant de le qualifier et de l'accuser comme vous faites ; entendu comme il doit l'être, il n'a pas besoin de se masquer ; il peut être soutenu et professé, à la face du soleil, à Rome comme à Angers ; et vous violez les règles de l'unité catholique par votre intolérance individuelle et arbitraire ».

. . . . . .

« Je ne veux point donner, ajoutait-il, à ce petit écrit une importance qu'il ne doit point avoir, autrement je le déposerais, avec une pleine sécurité, aux pieds de Sa Sainteté Pie IX. Rien n'empêche Dom Guéranger et ses puissants amis de le déférer en cour de Rome et d'en poursuivre la condamnation, s'il leur paraît hétérodoxe ».

Depuis le concile du Vatican, le système dont s'inspirait M. Bernier ne peut plus être professé, à la face du soleil, par aucun catholique romain : mais, si sa

thèse est condamnée, nombre de ses développements resteront toujours d'un grand intérêt pour l'historien. Ils sont présentés sous une forme remarquable, attestant un grand progrès de pensée et d'expression dans le controversiste déjà si redoutable de la *Lettre sur le journalisme religieux*. On ne peut s'étonner que d'éminents prélats aient regardé avec un certain plaisir un tel travail. Mgr Morlot, archevêque de Tours, Mgr Fayet, évêque d'Orléans, Mgr Bouvier, évêque du Mans, Mgr Mioland, évêque d'Amiens, Mgr Guibert, évêque de Viviers, l'abbé Fruchaud, futur archevêque de Tours, lui adressèrent leurs félicitations [1].

Le clergé d'Anjou, resté en majorité très attaché à son évêque, fut encore plus satisfait que les prélats de la brochure de M. Bernier.

Les vieux prêtres, qui disaient n'avoir jamais dans toute leur carrière sacerdotale rencontré l'occasion d'un acte tant soit peu coûteux et méritoire d'obéissance au Saint-Siège, mais qui avaient fait de si nombreux sacrifices à leur évêque, se trouvaient vengés de ceux qui leur échauffaient sans cesse les oreilles d'appel à Rome et de coutumes romaines. On croyait que la brochure ramènerait au respect ceux qui s'en étaient écartés et qu'elle servirait de préservatif aux autres. On savourait la victoire, on la croyait décisive. Le triomphe fut de courte durée.

A la fin du mois de décembre, les journaux donnèrent

1 Lettres publiées dans la *Revue d'Anjou*, XL (1900).

le texte d'une allocution prononcée par le pape dans un consistoire secret :

« Vénérables frères, avait dit le Souverain Pontife, Nous vous communiquons l'extrême surprise dont nous avons été profondément affecté quand un écrit, émané d'un homme constitué en dignité ecclésiastique et imprimé par lui est parvenu jusqu'à Nous. En effet, cet homme, parlant dans cet écrit de certaines doctrines qu'il appelle les traditions des églises de son pays, n'a pas rougi d'affirmer que ces traditions étaient tenues en estime par Nous. Loin de Nous, certes, Vénérables Frères, la pensée ou l'intention de Nous éloigner jamais, pour si peu que ce soit, des errements de nos ancêtres, ou de laisser amoindrir en rien l'autorité du Saint-Siège ! Oui, sans doute, Nous attachons du prix aux traditions particulières, mais à celles qui ne s'écartent pas du sens de l'Eglise catholique ; mais, pardessus tout, Nous révérons et Nous défendons très fortement celles qui sont d'accord avec la tradition des autres Eglises et, avant tout, avec cette église romaine, à laquelle, pour Nous servir des paroles de saint Irénée, « il est nécessaire, à cause de sa suréminente primauté, que se rattache toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles qui sont partout, et sous laquelle s'est conservée, par ceux qui sont partout, cette tradition qui vient des Apôtres. »

Dès que ce texte fut connu des prêtres angevins, ils y virent la censure de l'*Humble remontrance*. Leur émotion fut énorme. Le 4 janvier, à la réunion des chanoines, M. Lambert dit au milieu de la consternation générale : « Je déclare en mon nom et au nom du chapitre que M. Bernier, eu égard à certains bruits fâcheux répandus dans le public, ne peut plus présider nos réunions capitulaires. » Prié d'exposer les raisons de sa déclaration, l'auteur s'embrouilla, refusa, mais demanda de la

motiver dans un rapport. Il espérait peut-être le rédiger avec ses amis Morel et de Falloux. Satisfaction fut donnée à son désir, et on décida que la pièce serait lue à la prochaine séance ordinaire du chapitre.

M. Bernier faisait bonne contenance.

Il exprima le désir que les chanoines honoraires pussent assister à la lecture de ce réquisitoire dressé contre son orthodoxie qu'il était sûr de justifier. Mais, à la réflexion, cette défense dans une société si peu nombreuse lui sembla disproportionnée aux bruyantes attaques qu'il subissait par toute la ville. Il pensa d'autant plus à reprendre la plume qu'il se sentait frappé, comme le montre la lettre suivante qu'il adressait le lendemain à l'évêque.

5 janvier 1848.

MONSEIGNEUR,

Je suis convaincu que c'est ma réponse à dom Guéranger qui est l'objet d'un des paragraphes de l'allocution du Souverain Pontife dans le consistoire du 17 décembre... Quel rôle l'intrigue fait jouer au successeur de saint Pierre !

Les intrigants ont été :

1° Mme la Supérieure du Bon-Pasteur qui a fait passer immédiatement ma brochure à Rome, avec de bonnes recommandations.

2° M. de Falloux qui a dit : « Je me charge de cette affaire, *je la chaufferai.* »

3° Dom Guéranger dont on connaît l'ardeur et qui ne doit pas manquer d'amis parmi les religieux de Rome.

Je ne dis rien de Mgr Fornari, ni de M. de Montalembert.

J'aime mieux du reste être dans cette allocution qu'à l'*Index*... Ce n'est pas à dire que je m'y trouve bien. Mais on me laisse

plus d'un moyen de faire sentir à ceux qui m'y ont fait mettre la témérité et l'inconvenance de leur conduite. Il ne me sera pas difficile, si je le veux, d'être, en réalité, le moins embarrassé de tous ceux qui figurent dans cette affaire à laquelle on donne comme à plaisir et très imprudemment de gigantesques proportions.

Devrai-je subir et accepter une accusation calomnieuse, vague et mal définie, de mauvaise et suspecte doctrine ? Le pourrai-je ? L'attitude de M. Lambert favorise peu l'affirmative, mais cela demande réflexion et conseil.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma vive reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

H. BERNIER,
Vicaire général.

Mgr Angebault n'eut point la peine de répondre à cette lettre. Il apprit de source certaine, le jour même, que le « constitué en dignité ecclésiastique », visé par l'allocution, était son collègue Charles Thibault, évêque de Montpellier. Ce prélat avait accompli son voyage *ad limina* en juillet 1847. Le gouvernement, qui attachait une haute importance à le faire passer pour un favori de la cour de Rome, sollicita pour lui de nombreuses distinctions. L'évêque les obtint d'autant plus facilement qu'il avait réussi dans une négociation très agréable au pape [1]. Il fut nommé comte romain, assistant au trône pontifical ; on érigea sa cathédrale en basilique mineure et ses chanoines reçurent le privilège de porter camails et manteaux violets bordés d'hermine. Surpris

1 L'acceptation par le gouvernement français du sarde Valerga, sujet piémontais, pour le patriarcat latin de Jérusalem. Cf. Louis de la Roque, *Les évêques de Maguelonne et de Montpellier*, 1893.

et charmé de tant d'honneurs, l'évêque épancha son enthousiasme dans une lettre pastorale qui fit le tour de la presse :

Partagez, Nos Très Chers Frères, la joie de notre cœur, car la gloire de Pie IX est la gloire de celui qui est votre père et le nôtre. Partagez-la avec d'autant plus de transport qu'il a daigné vous bénir en la personne de votre évêque, qu'il aime notre patrie, qu'il honore le clergé français et les pontifes qui marchent à sa tête qu'il regarde notre belle France comme l'une des plus nobles portions de son immense héritage. Sa foi est la nôtre : il respecte nos TRADITIONS PARTICULIÈRES et, loin de vouloir que la prééminence de son siège soit défendue avec une sagesse dépourvue de sobriété, il n'a garde de condamner une modération de principes éminemment propre à ramener au giron de l'Eglise les esprits égarés. Non, ce ne serait pas lui qui voudrait jamais contrister toute une grande Eglise, en flétrissant du nom d'*erreur* jusqu'à l'enseignement de cette école célèbre, surnommée le *Concile permanent des Gaules*, et à laquelle plusieurs de ses augustes prédécesseurs ont décerné les plus magnifiques éloges. Il sait, ce grand Pontife, pour l'avoir lu aux sources mêmes de notre histoire, que tout ce qui cherche à s'imposer parmi nous, au moyen de la témérité ou de la violence, dure peu de temps dans notre pays et que nous autres Français, nous ne savons pas plus nous résigner à subir les tyrannies de certaine école, que les tyrannies de toute autre sorte.

Mgr Thibault y allait de si bon cœur qu'il fit remettre en hommage sa lettre pastorale dans les propres mains du pape. La cour pontificale jugea l'écrit comme une pomme de discorde jetée au milieu d'un épiscopat de plus en plus romain, et le blâme fut infligé en plein consistoire.

Par une correspondance plus longue encore que celle qu'il avait tenue avec le nonce en 1845 — elle dura trois mois — Mgr Angebault acquit la certitude de tous ces événements. Son grand vicaire n'avait donc encouru aucun blâme.

Les Angevins n'eurent point besoin de tant de pourparlers pour croire que M. Bernier était indemne de la censure et, dès que le nom du véritable inculpé fut en circulation, l'abbé Lambert perdit son assurance. A l'évêque qui lui demandait si l'on devait convier les chanoines honoraires à la lecture de son réquisitoire, il répondit avec une sagesse inusitée qu'il n'avait aucun motif personnel de souhaiter ou de craindre leur présence, mais que, sur l'avis de plusieurs confrères, il était plus convenable de ne rien changer aux coutumes.

Les collègues, dont M. Lambert mettait en avant l'autorité sous la désignation de « plusieurs », étaient en réalité au nombre de deux. La majorité du chapitre s'était ressaisie et désapprouvait absolument le spectacle étrange et pénible qu'on avait imaginé de lui donner. Quelques jours après, cinq chanoines titulaires sur huit écrivirent à l'évêque qu'ils entendaient garder M. Bernier comme président et qu'ils protestaient contre les dires de leur collègue [1]. Alors Mgr Angebault déclara que l'incident était clos.

De rares journaux ultramontains n'en continuèrent pas moins à attaquer l'*Humble Remontrance* et son auteur ; leurs dénigrements ne paraissent point avoir

1 Lettre du 8 janvier.

trouvé d'échos. Plus tard, Mgr Régnier, évêque d'Angoulême, écrivait à M. Bernier. Sa lettre, le dernier des documents sur toute cette querelle conservé dans les papier du chanoine, résume à peu près les débats :

Les Sables, le 25 août 1848.

MONSIEUR ET BIEN BON AMI,

. . . . . .

Je ne vous ai rien dit encore de la brochure que vous m'avez envoyée, il y a déjà longtemps, au sujet de l'attaque dirigée contre vous par D. Guéranger. La mutiplicité de mes affaires diocésaines, un état assez prolongé, non pas de maladie, mais de malaise, les préoccupations de tout genre qui ont rempli les six derniers mois m'ont fait différer de jour en jour à vous remercier de cet envoi.

Le R. P. vous a pris à partie sans motif, ni prétexte. Votre compliment du premier de l'an était fort inoffensif et ne devait assurément pas amener la guerre qu'il a fait éclater. Vous avez eu raison de vous plaindre d'une agression que vous n'avez point provoquée et de la repousser. Le droit et la raison étaient pour vous dans cette polémique : seulement je regrette que vous ayez poussé les représailles un peu trop loin et que vous ayez cru devoir faire à l'histoire certains appels qui sont très contestables et qui n'étaient pas nécessaires pour votre pleine justification.

Quant aux doctrines gallicanes, comprises comme les enseignent les théologiens sages, et non comme les pervertissent et les *schismatisent* les jurisconsultes jansénistes et parlementaires, elles sont aujourd'hui, comme autrefois, *tolérées* par le Saint-Siège. Pie IX n'a sévèrement improuvé le mandement de l'évêque de Montpellier que parce que ce prélat lui prêtait, à lui souverain pontife, une sorte d'adhésion au gallicanisme ; c'est cette interprétation imprudente des sentiments personnels

du Pape qui a été solennellement réprimandée. En parlant de la note que le saint archevêque de Paris avait adressée aux membres de la Chambre des députés relativement à l'exemption du chapitre de Saint-Denis, le Saint-Père ne condamnait pas, il se bornait à dire en souriant que ce qu'avait écrit le vénérable archevêque était *un peu fort*.

Au reste tout porte à croire que ces discussions théologiques approchent de leur fin. Il y aura, en définitive et par la force des choses, dans les deux opinions extrêmes, une modération qui les conciliera. Ce doit être notre vœu à tous, car plus que jamais nous devons éviter d'épuiser dans nos dissentions intestines des forces dont nous avons si grand besoin contre l'ennemi commun.

Recevez, Monsieur et bien cher ami, l'assurance de mon dévouement tout affectueux.

† R.-F., év. d'Angoulême.

XIV

1848 [1]

Quand M. Bernier publiait ses *Quelques mots sur le monopole universitaire*, Mlle Leguay, qui savait combien peu provinciale est la liberté de parler et d'écrire, lui faisait toutes sortes de représentations sur le danger de se compromettre. Après les avoir copieusement réfutées, le supérieur de Mongazon ajoutait : « Je n'ai plus rien du tout à vous dire sur vos inquiétudes. Elles sont si vagues, si générales, si loin de toute prévision qu'il ne m'est pas possible de les combattre par des raisonnements. Si nous avons une crise républicaine, elle peut être violente ; ce sera peut-être un sauve-qui-peut universel pour les prêtres. Je vous proteste que, si elle arrive, le souvenir de mes *Quelques mots* ne m'alarmera pas [2]. »

Le 24 février 1848 éclatait la crise entrevue si longtemps à l'avance ; mais, loin d'être persécutés, jamais dans tout le siècle, les ecclésiastiques ne se trouvèrent si populaires. Ils avaient réclamé la liberté d'enseignement avec de tels arguments de droit commun qu'on les croyait sincèrement libéraux. En grande majorité ils

1 *Revue de l'Anjou*, t. XL (1900).

2 Lettre de janvier 1839.

n'avaient pas été « philippistes » et la monarchie de juillet, surtout dans l'Ouest, les soupçonnant de rester le soutien de la légitimité, leur avait joué plus d'un mauvais tour.

L'église et la démocratie paraissaient unies en fait dans la même délivrance et le même triomphe. L'épiscopat déclara qu'elles l'étaient sur les principes et ce fut en ce sens que se rédigèrent toutes les lettres pastorales publiées quelques jours après la révolution de février.

« Les évêques, en effet, dit un publiciste catholique, dans ces mandements, ne se sont pas bornés à reconnaître que l'Eglise peut et doit s'accommoder à tous les régimes et à toutes les formes de gouvernement — cela est incontestable et incontesté, — mais ils sont allés plus loin et, au lieu de dire qu'il n'y avait aucun accord possible entre la religion et l'état républicain, ils se sont empressés de déclarer d'une voix unanime que, à la prendre dans son essence même, dans sa pureté et sa sincérité, la démocratie repose sur des bases essentiellement chrétiennes, et que sa devise politique n'est qu'un emprunt fait à la morale évangélique, de sorte que son avènement dans le monde moderne ne serait qu'une application faite à l'ordre politique des principes moraux que le christianisme a enseignés aux hommes [1]. »

Si l'alliance de la démocratie et de la religion semblait chose faite dans la plus grande partie de la France, dans l'Ouest, région moins avancée, elle semblait facile. Elle l'était particulièrement pour l'église d'Angers.

1 Pierre Pradié. *La question religieuse*, p. 22 ; *La Vie de Mgr Maret*, I, p. 184-224, donne des citations considérables de ces importants documents.

Le commissaire du gouvernement dans le département de Maine-et-Loire, Grégoire Bordillon, croyait la République née trop tôt pour vivre. Désireux de lui éviter toute entrave, il cherchait à lui ménager les faveurs du clergé, et ses bonnes dispositions se doublaient dans ses relations des obséquiosités de la nécessité. Un autre homme politique angevin, le très loyal Freslon, procureur général près la Cour d'appel, moins bruyant mais plus profond, souhaitait pareillement non seulement une entente, mais encore une alliance perpétuelle, fondée sur les principes du plus honnête libéralisme.

Quand arriva le moment des élections, l'évêque, sur la suggestion de M. Bernier, voulut patronner les hommes capables, à quelque parti qu'ils appartinssent. Il fit une liste en tête de laquelle il inscrivit le nom de l'évêque d'Angoulême suivi de ceux de Bordillon et de Freslon. Si M. Bernier avait été le seul maître des négociations, cette combinaison eût probablement abouti : mais l'évêque s'était réservé de traiter. Il tomba dans les lacets de M. de Falloux, qui fut assez habile pour supprimer la liste épiscopale, sans porter sur la sienne le nom trop voyant d'un évêque ou ceux des chefs de la démocratie angevine.

Les élections s'accomplirent au hasard et comme par surprise dans toute la France. Freslon se trouva parmi les élus de Maine-et-Loire[1]. Il avait noué, durant les derniers événements, des relations cordiales avec le vicaire général. Lui-même a raconté quelle fut leur suite.

1 Bordillon ne se présenta pas.

« Ayant été nommé représentant à l'Assemblée constituante, je pensai que la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat serait probablement examinée. D'autre part, je désirais, dans la carrière qui s'ouvrait devant moi, concourir à fonder la liberté régulière en France, mais être éclairé sur les conséquences de ce principe appliqué aux cultes et surtout au culte catholique, celui où je suis né et qui est la religion de l'immense majorité des habitants de nos contrées.

« Depuis longtemps déjà, j'avais en ma possession un ouvrage de M. Nachet, couronné par la Société de Morale chrétienne, sur la liberté des cultes. Je priai M. l'abbé Bernier de le lire, de noter ce qui lui paraissait vrai et d'indiquer les points qui pouvaient troubler la conscience des catholiques. M. l'abbé Bernier eut l'obligeance de faire ce travail et de me le confier. J'emportai ces observations avec moi et elles contribuèrent à fixer mes idées sur la conduite à tenir dans les circonstances nouvelles et difficiles que nous avions à traverser[1]. »

L'écrit de M. Bernier se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur s'efforce de démontrer qu'une alliance entre l'Etat et les cultes n'est nullement inconciliable avec les vrais principes de la liberté religieuse ; dans la seconde, il expose les inconvénients qui résulteraient pour l'Etat comme pour l'Eglise catholique de leur séparation[2].

1 Lettre du 30 mai 1866.

2 Cette brochure fut inscrite au catalogue de l'*Index* en 1850 : La *Vie de Mgr Angebault* explique cette condamnation en disant que M. Bernier n'avait pas distingué la thèse de l'hypothèse. Est-ce que cette distinction n'est pas formulée dans ces lignes : « les droits de la foi qui est essentiellement une et de la vérité qui n'admet pas de contradiction une fois réservés, nous voulons une entière tolérance pour les autres comme pour nous »? De plus, est-ce que cette distinction se rencontre davantage sous la plume des « gardiens de la doctrine catho-

M. Freslon communiqua ces notes à plusieurs représentants qui les goutèrent beaucoup. Ils demandèrent à l'auteur la permission de les imprimer. Celui-ci n'y mit d'autre condition que celle de respecter l'anonymat [1]. Il

lique » les plus autorisés, même maintenant que ces matières ont été tant débattues ? Je me borne à citer ces deux exemples récents : « Pas de privilèges, nous n'en demandons pas ; nos droits, les droits de tous dans les conditions où tous les exercent. Pas de servitudes non plus, par exemple. Nous n'en souffrirons pas. Nous sommes des citoyens comme d'autres. La liberté dans la mesure où elle ne blesse pas autrui ». *Discours de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, prononcé dans la cathédrale d'Angers*, à l'inauguration du tombeau de Mgr Freppel, le 13 novembre 1899. — « Je défends la liberté de tout le monde, des amis et des ennemis : je la veux pour tous comme pour moi. Dieu accorde bien à Satan la liberté de nous faire beaucoup de mal : pourquoi ne l'accorderai-je pas à ses suppôts ? Mais je ne veux pas qu'on attente à la mienne. » *Lettre de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix.*

Je ne crois pas que M. Bernier ait laissé « de côté, à dessein, la thèse pour ne s'occuper que de l'hypothèse » ; toute sa vie, toutes ses œuvres protestent contre une telle dissimulation de sentiments. Il fut, sur cette question comme sur toutes les autres, invariablement sincère En 1850, on attribua généralement sa condamnation à la dernière page que je crois devoir reproduire ici intégralement et jusqu'à la fin de la brochure : *« Il faut le reconnaître et le dire avec franchise : sur bien des points, la France et ses véritables besoins sont mal connus et mal jugés à Rome. Si l'on est sûr d'y retrouver toujours les vrais principes, on ne l'est pas également qu'on y fera toujours une heureuse application de ces principes à telle ou telle partie de la catholicité. Cela vient de ce que les bonnes applications dépendent d'une multitude de circonstances et de conditions qu'il est fort difficile de bien apprécier sur de simples rapports, quand on est à une grande distance des personnes et des choses. L'épiscopat français est dans les meilleures conditions possibles pour bien juger des mesures à prendre pour régler convenablement les rapports entre l'Eglise de France et la République française, et, si l'on peut lui disputer l'initiative sur ce point, ce serait lui faire injure et méconnaître ses droits que de chercher à l'écarter.*

« L'Assemblée nationale comprendra la nécessité d'inviter les évêques de France à s'occuper de ces graves questions et à mettre en commun leurs lumières, leur expérience et leur dévouement pour en préparer la solution. Défense leur fut faite un jour par le despotisme militaire, de se réunir pour délibérer entre eux sur les intérêts sacrés de la discipline et de la foi. Il serait glorieux pour l'Assemblée nationale de déclarer solennellement que ces indignes entraves ont été brisées comme toutes les autres, le 24 février 1848. »

1 *L'Etat et les Cultes ou quelques mots sur les libertés religieuses Aux citoyens représentants du peuple à l'Assemblée Nationale.* Paris, Périsse, frères, in-8 de 68 p.

fut promis, tenu, et seulement violé quelques mois après par le préfet Bordillon. Aussitôt que ce secret de mince importance eut été éventé, les ennemis de l'auteur de l'*Humble remontrance* se précipitèrent sur la brochure, espérant bien y relever quelque proposition qui sentît le fagot. « C'est le va-tout de cet écervelé », dit Jules Morel, et, pour remettre dans le rang l'éminent vicaire général, il ne trouva rien de mieux que de le comparer à deux ecclésiastiques qui n'étaient point de ses amis et qui, bien que chanoines, ne jouissaient pas d'une grande considération : « Ce sont, répétait-il partout, les pensées de M. Noyers dans le style de M. Mercier. »

L'opuscule n'en fut pas moins communément fort apprécié, et son auteur y perdit si peu de sa réputation que, quand vers la fin du mois de septembre le bruit courut de sa nomination à un évêché, personne n'en fut surpris. Ses ennemis s'en montrèrent très irrités. « Si c'était vrai, dit Jules Morel, il serait temps de prendre la plume. » Et il se mit à rédiger des notes où il avait déjà esquissé la réfutation des idées politiques de M. Bernier. Il les publia tout de suite sans demander de permission à l'évêque. Sa conviction particulière, disait-il, et l'exemple donné par l'auteur de l'ouvrage qu'il attaquait, lui avaient tracé cette manière d'agir. Toutefois il fit hommage de son pamphlet à Mgr Angebault.

Angers, le 14 octobre 1848

MONSEIGNEUR,

Je me fais un devoir et un plaisir de présenter à Votre Grandeur la brochure ci-jointe dans laquelle je discute les opinions de M. l'abbé Bernier.

Je dois reconnaître dans votre caractère sacré mon premier juge dans la foi, et j'aimerai toujours à tenir un compte très sérieux des avis que vous émettrez sur les matières théologiques.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être Monseigneur,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur,

Jules MOREL.

La brochure sortait des presses lorsqu'arriva une grosse nouvelle. Cavaignac venait de remanier son ministère pour se rapprocher du parti conservateur. Sénard, Vaulabelle, Recurt étaient remplacés à l'intérieur, à l'instruction publique, aux travaux publics, par Dufaure, Freslon et Vivien. L'ancien procureur d'Angers avait été choisi comme républicain décidé, et tout au moins « du jour » pour affaiblir un peu la nuance Vivien et Dufaure[1]. Il reçut de plus le portefeuille des cultes. M. Bernier, depuis qu'il avait remis ses notes au représentant angevin, ne lui avait pas écrit, malgré des invitations réitérées. A peine M. Freslon était-il

1 Une légende qui eut cours en Anjou attribua le ministère de Freslon à l'intervention de MM. de Falloux et Montalembert. Ce conte a été reproduit par M. Célestin Port (*Dictionnaire*, art. *Freslon*), par la biographie de *Victor Pavie* (Angers, 1887) et par Mlle Leguay dans ses *Souvenirs manuscrits sur la vie de M. Bernier*. Comme ce dernier travail fut communiqué à Freslon, l'ancien ministre écrivit à l'auteur : « On vous a mal informé lorsqu'on vous a dit que j'avais été nommé par M le général Cavaignac ministre de l'Instruction publique et des Cultes, *sur la présentation de MM. de F. et de M.* Ces Messieurs sont absolument étrangers à cet événement important de ma vie publique; j'ignore absolument qui a pu faire courir à Angers un bruit semblable. M. de Falloux sait mieux que personne qu'il est faux de tout point. » (Lettre du 30 mai 1866). La lettre citée par M. Port : « Je savais bien que je serais ministre de l'instruction publique, mais je ne pensais pas que cela dût être si tôt » n'a jamais existé. Mlle Leguay avait résumé ainsi de mémoire et à contre sens, dans une de ses premières rédactions, la lettre que je reproduis dans mon texte.

entré au ministère qu'il envoyait au vicaire général cet aimable billet :

« Lorsque je vous ai prié de me faire connaitre, avant mon départ d'Angers, votre opinion sur les rapports qui doivent exister, dans l'intérêt social, entre l'Église et l'État, je ne pouvais prévoir combien j'avais raison d'appeler votre expérience à m'éclairer sur ce point délicat. J'ai lu depuis longtemps la brochure sans nom d'auteur dans laquelle vous avez, avec tant de fermeté et de simplicité, touché aux questions difficiles que vous abordiez. Ce matin, je vois aux annonces de l'*Union* que M. l'abbé Morel rompt une lance contre vous. Je crains d'avance que son imagination ne vienne se briser contre votre raison et votre logique.

« Permettez-moi, dans tous les cas, de vous féliciter d'avoir saisi les bons esprits de l'Assemblée, par votre brochure qui a attiré leur attention.

« J'espère dans les diverses fonctions que je vais occuper *suivre la ligne que vous avez si bien tracée*. C'est le meilleur hommage que je puisse vous rendre. Écrivez-moi donc si l'inspiration vous vient ; parlez-moi franchement. Il y a toujours à profiter des conseils donnés par un homme qui conserve au milieu des agitations de la politique le calme et la sérénité du sanctuaire. »

Trouvant dans cette lettre la volonté franche de s'éclairer et de faire le mieux possible, M. Bernier envoya tout de suite au nouveau ministre « quelques idées sur les motifs qui devaient déterminer le gouvernement français à favoriser et même, dans les circonstances présentes, à provoquer des assemblées d'évêques ».

Contant ces petits événements à Mgr Angebault, le vicaire général ajoutait : « Quant à la brochure de M. Morel, elle fait, je crois, peu fortune. Si elle obtient quelque part les honneurs d'un compte rendu, je ne lui accorderai certainement pas celui d'une réponse [1] ».

Une autre lettre de M. Bernier à l'une de ses pénitentes renseigne complètement sur ses pensées dans ces conjonctures.

A Mademoiselle,
Mademoiselle Bernard [2], au château de l'Aunay,
commune de Louresse, près de Doué-la-Fontaine

ÉVÊCHÉ D'ANGERS — *Angers, le 18 octobre 1848.*

MADEMOISELLE ET BIEN CHÈRE FILLE,

Votre lettre m'est arrivée la veille de la longue et douloureuse agonie de mon bon et vénérable hôte, M. Leguay, qui est mort le 4. Vous sentez qu'il n'agonisait pas tout seul, et que cet événement, en m'enlevant un temps considérable, a dû produire une accumulation d'affaires, qui m'a depuis lors laissé bien peu de moments libres. Sans cela je n'aurais point laissé passer quinze jours sans vous répondre.

Vous savez maintenant, je n'en doute pas, que les bruits qui vous ont préoccupé n'avaient pas de fondements sérieux. Quelques paroles louangeuses de M. Bordillon revenant de Paris y

1 Lettre de M. Bernier à l'évêque alors dans sa famille, en date du 17 otobre.

2 Mlle Bernard mourut au monastère de la Visitation d'Angers, religieuse sous le nom de sœur Marie-Victoire. Elle était dame de compagnie chez la marquise de Contades, propriétaire du château de Launay.

avaient donné lieu et je n'ai vraiment pas eu à m'en alarmer. On allait jusqu'à nommer le siège épiscopal que j'étais appelé à remplir : celui de Saint-Flour, dont le titulaire passait, disait-on, à l'archevêché d'Avignon. En réalité, c'est l'évêque de Troyes qui occupera ce dernier siège et l'abbé Cœur [1] qui est appelé à le remplacer. Je ne peux ni ne veux nier la bienveillance et l'estime que professe assez hautement pour moi notre Préfet, pas plus que la bienveillance et l'estime plus réservée et plus silencieuse de notre nouveau Ministre des Cultes ; mais, sans parler de la fragilité ou de la mobilité de tout cela, je vous dirai, Mademoiselle, qu'il y a très loin de là à un Évêché offert et accepté..... Du reste, pour compléter votre sécurité, je vous dirai, en vous priant de ne pas trouver mauvais que j'unisse le sérieux au plaisant, j'ai presque dit au burlesque, qu'à cette fois M. l'abbé Morel est tout à fait de notre bord, qu'il s'est fait fort d'empêcher une promotion si alarmante pour l'Église, et qu'il vient d'y mettre bon ordre en publiant une discussion qui a pour titre : *Les périls de la foi catholique* dans une brochure anonyme intitulée L'ÉTAT ET LES CULTES.

Pour ce qui vous concerne, ma chère fille, je bénis mille fois le Seigneur de ce qu'il daigne se servir de moi pour faire quelque bien à votre âme ; je le bénis de la disposition où il vous met de tirer profit de mon ministère et de mon dévouement. Ce dévouement, je vous l'assure, vous est si bien acquis, que vous pourriez y compter pleinement encore, si pour une cause ou pour une autre, mon ministère n'était plus à votre portée. Mais sur ce dernier point vos inquiétudes sont excessives. Votre salut, votre perfection n'est certainement pas attaché à la direction de tel ou tel homme que ce soit. Si l'hypothèse que vous redoutez se réalisait, le divin Maître trouverait bien le moyen de vous

1 Mgr Cœur (Pierre-Louis), né à Tarare le 14 mars 1805, mort le 10 octobre 1860 frappé d'apoplexie foudroyante chez Mme de Truchy, au château de Charmont. Il fut très décrié pendant sa vie et après sa mort par les ultramontains qui le regardaient comme un de leurs ennemis.

fournir d'amples compensations et votre joie même serait, dans le plan de sa charité, un moyen de procurer sa gloire et votre avancement. Tant d'autres ont éprouvé ce que je vous dis là !

Je remercie Madame de Contades de son souvenir. Je la prie d'agréer comme vous, ma chère fille, l'assurance de mon respectueux dévouement.

H. BERNIER, v. g.

La proposition de M. Bernier à l'épiscopat avait été plus réelle qu'il ne le croyait lui-même. Le Nonce consulta le comte Théodore de Quatrebarbes sur le candidat, et le gentilhomme angevin s'honora grandement en donnant à son ancien adversaire les plus grands éloges et les plus chaudes recommandations[1]. La glorieuse carrière du vicaire général fut entravée d'un autre côté. Déconcerté de l'accueil fait à sa brochure, Jules Morel écrivit tout de suite à l'abbé de Solesmes :

« M. Bernier, disait-il, a composé son *Etat et ses cultes* sur la demande de MM. Bordillon et Freslon, et *ad usum delphinorum*. Ses apprentis théologiens sont enchantés de leur précepteur ; et, certainement, le premier acte de leur piété filiale sera la nomination de leur Fébronius à l'évêché de Saint-Flour, si quelqu'un ou quelque chose ne se mettent en travers. J'ai tâché d'être le quelque chose par la brochure que je vous ai adressée et que j'ai aussi adressée au Nonce et qui fait ici l'effet d'une fusée. Après le quelque chose, c'est à vous, mon Révérend Père, d'être le quelqu'un. Ecrivez donc sur le champ au Nonce quel malheur menace un diocèse qui n'y peut mais[2]... »

1 Plus tard, en 1860, M. de Quatrebarbes faisait également au cardinal Antonelli l'éloge de Mgr Maret, bien qu'il eût le défaut, à ses yeux, d'être gallican et bonapartiste. Cf. *Vie de Mgr Maret*, II, page 136.

2 Lettre du 15 octobre 1848.

L'abbé de Solesmes accéda au désir qui lui était exprimé. Il fit expédier les brochures du vicaire général à Mgr Fornari. Celui-ci n'eut qu'à jeter les yeux sur les opuscules pour se convaincre que les doctrines de l'auteur étaient loin d'être « romaines ».

Quant à M. Morel, sa brochure ne fut prise au sérieux que par le vicaire général Joubert, qui la jugea comme un défi jeté à l'évêché. M. de Falloux la trouva d'idées étroites et intolérantes ; l'auteur lui sembla un allié compromettant et il s'en sépara insensiblement. Abandonné de tous et déconsidéré dans sa province, l'abbé Morel prit la résolution de porter ses talents de polémiste sur un autre théâtre. Il se rendit à Paris. Il y vécut complètement inconnu jusqu'au mois d'avril 1850 où, pour établir sa réputation, il ne trouva rien de mieux que de s'élever avec éclat contre son intime ami Lacordaire coupable d'avoir mal parlé de l'Inquisition[1].

Les espérances de glorieuse paix que les Français pouvaient former pour leur patrie furent de courte durée. Le 10 décembre un plébiscite élisait Président de la République Louis-Napoléon. Le ministère donna sa démission. Ce jour-là commençait entre le prince et l'Assemblée une lutte qui se termina au 2 décembre 1851 par la victoire du pouvoir exécutif. L'esprit si pénétrant de M. Bernier devina tout de suite la fin de cette rivalité, il en fut davantage avec les honnêtes libéraux vaincus. Il félicita Freslon de son attitude, en des termes sans doute bien chaleureux si l'on en juge par la réponse de l'ex-ministre :

1 Dans une conférence faite au Cercle catholique, le 22 avril.

26 décembre 1848, Paris.

MONSIEUR,

Je vous remercie du contenu de votre lettre du 22 de ce mois. Votre témoignage m'est précieux à tous les titres et votre estime est pour moi une récompense des efforts que j'ai faits ici, depuis le 4 mai, pour servir les grands intérêts de notre pays. Quant à mon court passage au ministère, je remercie le ciel de m'y avoir fait entrer avec des hommes de bien et d'en être sorti avec eux.

J'ai cru ne pas commettre une indiscrétion en communiquant votre lettre au général Cavaignac. Il vous connaissait déjà par les conversations que nous avions tenues ensemble sur vous. Je suis persuadé que l'appréciation que vous faites des actes de l'un de ses ministres aura réjoui ce cœur noble et pur qui demeure pour la France une force au service de la vérité et du droit.

J'ignore la durée de l'Assemblée nationale ; je pense qu'elle ne sera pas très longue. Nous élaborons les principales lois organiques et chacun sent qu'il est important de marcher avec célérité. J'espère, notre œuvre finie, aller vous voir en Anjou et vous remercier de vive voix de l'approbation que vous voulez bien donner à ma conduite ici. Je n'éprouve qu'un regret d'être sorti si promptement du Ministère, c'est de n'avoir pas pu vous donner un témoignage de la confiance absolue que j'ai dans votre caractère et vos vertus.

Agréez, Monsieur, l'expression bien sincère de tout le dévouement de votre serviteur et compatriote,

A. FRESLON,
Représentant de Maine-et-Loire.

Quelque temps après, M. Bernier apprenait l'entrée du vicomte de Falloux dans le premier ministère présidentiel. Il devait servir de trait d'union entre le président, la droite de l'Assemblée et le parti catholique.

Avec quel intérêt M. Bernier suivit les actes du diplomate légitimiste, ses papiers le démontrent. Il conservait un grand nombre de numéros de l'*Union de l'Ouest*, portant sur plusieurs incidents très discutés de cette carrière curieuse. Le lien explicatif des documents a disparu : mais, pour celui qui avait été serré de si près dans ses intrigues, nul doute qu'ils n'aient représenté des épisodes piquants. Leur lecture fut une récréation pour M. Bernier, au milieu des sentiments de tristesse avec lesquels il voyait la France lancée dans une politique d'aventures.

XV

Le Concile provincial[1]

(1849)

Après la Révolution de 1848, les idées de liberté religieuse semblaient prévaloir. Les évêques profitèrent de ces heureuses dispositions pour se concerter. Dès le mois de juillet, l'archevêque de Tours recevait en conférences plusieurs de ses collègues. C'étaient les évêques d'Angers et de Blois [2] accompagnés de leurs vicaires généraux MM. Bernier et Morisset. L'évêque du Mans, retenu par une indisposition, se fit représenter par son grand vicaire, M. Vincent. L'évêque de Blois vint à la réunion muni de notes considérables fournies par l'un de ses prêtres, l'abbé Guettée [3]. Elles furent discutées et modifiées, et l'on en confia la rédaction définitive au prélat qui les avait apportées. Il la fit autographier chez son imprimeur. Entre temps Mgr Angebault alla soumettre les conclusions de la petite assemblée à Mgr Bouvier, de telle sorte que le mémoire qui les résuma parut au nom de l'archevêque et des trois évêques.

Il portait en titre *Véritable exposé de l'état présent de*

1 *Revue de l'Anjou*, t. XL (1900).

2 Fabre des Essarts.

3 Cf. Dr Wladimir Guettée, *Souvenirs d'un prêtre romain devenu prêtre orthodoxe*, in-8, 421 p., Paris, Fischbacher, 1889.

l'Eglise en France et de la conduite des évêques dans le gouvernement de leurs diocèses. De la description de l'Eglise de France, les auteurs concluaient qu'elle n'éprouvait le besoin « ni d'amélioration, ni de réforme », tellement avait été « sage et prudente la conduite des évêques ». « Un simple aperçu tout pratique et uniquement appuyé sur les faits » glorifiait magnifiquement l'épiscopat, pour l'instruction de ceux que le prétexte d'un plus grand bien aurait tentés de prêter leur appui, ou même leur concours, à des projets mal dissimulés. Seuls prononçaient le mot de réforme quelques esprits inquiets ou mécontents « dont en réalité le but était de paralyser l'action de l'épiscopat, d'affaiblir son autorité, et de lui susciter des entraves qui l'empêcheraient d'aller plus avant dans la carrière vraiment apostolique suivie jusqu'à ce jour ».

De cette situation, il ne s'ensuivait pas qu'il n'y eût pas lieu de réclamer pour l'Eglise de France, sur certains points, un ordre de choses qui mît plus sûrement à l'abri ses intérêts et ses droits. « Nous ne connaissons pas et nous ne cherchons pas à connaître, disaient les quatre prélats, quels sont dans l'avenir les desseins de Dieu, mais les temps sont mauvais et ils peuvent devenir plus mauvais encore. » Là-dessus commençait l'examen des questions qui passionnaient les ecclésiastiques : l'élection des évêques, les conciles provinciaux, l'institution et les prérogatives des chapitres, les officialités, les succursales à titre amovible. Tous ces points étaient traités de la manière la plus respectueuse pour les droits du Saint-Siège.

Le mémoire fut distribué à tous les évêques de France. Le 15 avril 1849, soixante-deux avaient fait connaître leur adhésion. Avec ce concert établi d'avance sur les plus graves questions, il semblait facile d'obtenir non seulement la permission du gouvernement, de celle-là on ne pouvait douter, mais encore celle du pape, pour réunir un concile national. Les archevêques de Tours et de Paris et onze évêques écrivirent alors à Pie IX pour lui exprimer leur désir et l'inviter à faire lui-même la convocation du concile et à nommer un président.

M. Bernier parla au ministre Freslon de cette assemblée qu'il désirait vivement. Il croyait que l'autorité épiscopale y déciderait les questions débattues dans les journaux catholiques au préjudice de l'Eglise et de l'Etat. Ses espérances paraissaient fondées. Elles furent trompées et précisément du côté dont il semblait le moins l'attendre. Peu de temps après, le vicaire général écrivait :

« Le bref en réponse, je l'ai lu, est un refus, fondé uniquement sur ce que :

1° Nous n'avons pas maintenant assez de paix et de calme ;

2° Les évêques seraient retenus trop longtemps hors de leurs diocèses ;

3° Les correspondances de la France avec Rome et Gaëte n'ont pas jusqu'à présent exprimé ce désir !!!

« Quelles tristes réflexions cela suggère... Voilà tout notre épiscopat en état de suspicion. C'est bien immérité assurément. »

Il n'y avait plus de doute possible, Rome prenait parti pour l'infime minorité des évêques, ceux qui n'avaient pas adhéré au mémoire. Champ libre était laissé aux

« ultramontains » et à leurs journalistes. Ils en profitaient. La querelle liturgique atteignait alors une violence inouïe. Rome laissait faire, sans se prononcer encore, attendant tranquillement l'heure de l'unité et de la centralisation. Les gallicans ne semblaient point comprendre l'issue certaine de ces luttes. Ils se contentaient de gémir.

« Quand est-ce, écrivait à M. Bernier Mgr Mioland, que les journaux cesseront de se croire obligés de gouverner l'Eglise de Dieu et de diriger les évêques ? Comment M. Melchior Dulac et M. Guignard de l'*Univers* se croient-ils en conscience obligés de régler la liturgie ? Quelle profonde ignorance tout ce monde n'a-t-il pas de la liturgie, de l'histoire ecclésiastique, de l'esprit de l'Eglise, de l'état de nos diocèses et des besoins spirituels des peuples ! Dieu nous garde de ces réformateurs sans mission, sans grâce d'état et sans prudence[1] ! »

La situation politique, pas plus que la direction des affaires religieuses, n'était entièrement conforme aux aspirations de M. Bernier. Aussi, quand au mois de juillet 1849 le prince président de la République vint à Angers inaugurer la ligne nouvelle du chemin de fer d'Angers à Paris par Orléans et poser la première pierre du grand hôpital de la ville, le vicaire général ne se dérangea pas pour lui présenter ses hommages. Il se trouvait alors en villégiature à une petite station d'eaux thermales située dans le département et qui jouissait d'une réputation locale. L'évêque fut d'autant moins satisfait de son abstention qu'elle le privait de précieux conseils.

1 Lettre du 9 juillet 1849.

Il n'hésita cependant point à lui soumettre, comme d'habitude, la rédaction des allocutions que la nécessité lui imposait. Comme d'habitude, M. Bernier trouva ample matière à la critique.

Cependant l'opinion ecclésiastique réclamait des conciles. N'en pouvant avoir un grand, on résolut d'en tenir de petits. Rome n'avait point les mêmes raisons de les redouter. Des assemblées provinciales n'aborderaient point les grosses questions ; les forces gallicanes seraient morcelées, et on corrigerait plus facilement les décisions d'une dizaine de réunions régionales que celles d'un concile national.

Le concile de la province ecclésiastique de Tours, qui comprenait alors, outre ses diocèses actuels, ceux de Bretagne, fut convoqué à Rennes pour le 11 novembre 1849.

M. Bernier prépara soigneusement, pendant plusieurs mois, les matières à traiter. Il se mit à l'étude des anciens conciles pour en extraire de riches notes sur les opérations, les sessions, le cérémonial. Une question particulière débattue au chapitre d'Angers lui fournit même le sujet d'un mémoire.

Le dimanche 13 octobre, les chanoines de la cathédrale s'étaient réunis sous la présidence de l'évêque. On avait convoqué à la séance les deux vicaires généraux, le curé de la cathédrale et le supérieur du grand séminaire ; ils y assistèrent, à l'exception de ce dernier personnage. Mgr Angebault demanda qu'on élût deux représentants du chapitre pour le concile, conformément au décret d'invitation. L'irréductible opposant Lambert

et son ami Guy Ménard soutinrent que l'élection ne serait pas canonique et valide si les grands vicaires et le curé y prenaient part, attendu qu'ils ne pouvaient avoir voix délibérative et décisive dans les réunions capitulaires, n'étant pas *e gremio capituli*. Ceux-ci prétendirent au contraire, par l'organe de M. Bernier, que leur intervention et celle du supérieur du séminaire avec participation au vote avait pour fondement, outre une possession de quarante-six années, un acte légitime de l'autorité compétente chargée de réorganiser le diocèse et l'église d'Angers. « Il serait donc injuste, concluait le vicaire général, et anticanonique de méconnaître notre droit et, tout au moins, le chapitre est incompétent pour en prononcer la nullité ». En conséquence il fut arrêté, d'un commun accord, que tous les membres présents prendraient une égale part à l'élection des délégués du chapitre [1], mais que le débat soulevé à cette occasion serait soumis aux pères du concile [2].

1 Les procureurs élus furent les chanoines Guy Ménard et Delaunay.

2 La thèse opposée à celle de M. Bernier fut soutenue devant les Pères par M. Guy Ménard et par M. Heurtebize, chanoine du Mans. Le concile donna une décision applicable à tous les cas analogues à celui d'Angers, en insérant dans le décret *de Capitulis cathedralibus* le paragraphe suivant :

« Quamvis autem hodierna in Galliis capitulorum constitutio non sit juri antiquo omnino conformis, eorum nihilominus statuta ipsis, virtute auctoritatis Apostolicæ per Cardinalem Legatum subdelegatæ, ab Episcopis data, necnon ab eodem Cardinali Legato sufficienter approbata, et aliunde per diuturni temporis usum confirmata, observanda esse declaramus, quoadusque Sancta Sedes aliter statuerit, vel Episcopus virtute decreti præcitati ea, aut proprio motu, aut prævio Concilii Provincialis judicio, perspecta opportunitate, et attentis circumstantiis, requisito prius capituli consilio, immutaverit. Cum igitur ut canonice erecta haberi debeant capitula, monemus nostrarum Cathedralium Canonicos, sicut eorum jura, ita etiam officia e sacrorum canonum regulis etiamnum esse metienda ».

Mgr Angebault, accompagné de ses théologiens, MM. Bernier et Helly, et des procureurs du chapitre, partit pour Rennes. Le concile était composé de MMgrs Morlot, archevêque de Tours ; de la Motte de Broons et de Vauvert, évêque de Vannes ; Bouvier, du Mans ; Graveran, de Quimper ; Le Mée, de Saint-Brieuc ; Brossais-Saint-Marc, de Rennes ; Angebault ; Jacquemet, de Nantes. Les abbés qui y assistèrent furent dom Guéranger ; dom François Couturier, du Port-du-Salut ; dom Maxime Malouin, de la Meilleraye. La première réunion privée du concile eut lieu le vendredi 9 novembre. Les évêques seuls y prirent part. Ils déterminèrent le règlement de chaque jour et l'organisation intérieure des sessions. Le lendemain, dans l'après-midi, se tint la première congrégation générale. On y reçut les abbés, les délégués des chapitres, les théologiens des évêques.

Le métropolitain nomma les promoteurs, les secrétaires, les notaires et maîtres de cérémonies ; il fit ensuite connaître les membres composant sept congrégations spéciales constituées pour l'étude des différentes matières sur lesquelles devait se prononcer le concile. Chacune de ces congrégations était présidée par un évêque, avec un vice-président choisi dans le clergé supérieur. Mgr Angebault fut président de la congrégation *de la discipline ecclésiastique ;* l'abbé Guéranger, vice-président de celle *des études*, dont le président, l'évêque de Rennes, se montra pour lui, dit-il, « obligeant à l'excès ». M. Bernier reçut l'honneur de deux charges importantes : premier promoteur [1] du concile et vice-

1 Le second promoteur fut Hippolyte Chevreau, vicaire général du Mans.

président de la congrégation *de la foi et de la doctrine.*

Au sujet de ces distinctions, Mlle Leguay a laissé cette note : « Il y eut, parmi les membres inférieurs du concile, une sourde opposition aux deux nominations dont M. Bernier fut honoré. Mais des esprits graves et sensés parvinrent à calmer cette émotion en faisant comprendre aux opposants qu'ils devaient respecter le choix des évêques ». Le fait est qu'à ce moment de luttes ardentes, les rencontres entre divers personnages ne pouvaient manquer d'être délicates et les rapports tendus. « J'aurai, écrivait, avant le concile, dom Guéranger à Mgr Pie, j'aurai des ennemis dans les Vrignaud [1], les Bernier, les Combes [2], sans parler des évêques du Mans et d'Angers ; mais, avec la grâce de Dieu, j'espère naviguer de manière à ne leur donner aucune prise [3] ». M. Bernier était également parti avec des appréhensions. Le lendemain de son arrivée, il rassurait ainsi Mlle Leguay : « Sachez donc, pour votre édification, que nous nous sommes cordialement embrassés, sans plus de façon, dom Guéranger et moi, et que nous ne nous gênons nullement l'un l'autre ». Peut-être cette harmonie eût-elle subsisté sans les distinctions données au vicaire général d'Angers et qui ne pouvaient flatter celui qui en avait reçu une *Remontrance* très publique. « L'abbé Bernier, écrivait dom Guéranger à un de ses amis, a une omnipotence majeure, outre qu'il est pro-

1 Vicaire général de Nantes

2 Vicaire général de Rennes.

3 Lettre du 6 octobre 1849.

moteur. Nous ne faisons que nous saluer[1] ». Dans une lettre à un de ses moines, où il donnait son impression sur divers membres du concile, l'abbé de Solesmes disait encore : « M. Bernier... mais cela ne s'écrit pas. L'abbé Vrignaud me regarde un peu noir, cela m'amuse. Il est facile de voir qu'il n'aura pas, sous Mgr Jacquemet, l'omnipotence qu'il avait eue sous Mgr de Hercé[2] ».

Les gallicans semblent avoir savouré gravement la leçon donnée à leurs adversaires, dans la nomination de M. Bernier à la congrégation *de la foi*, où le laissait ordinairement présider Mgr Le Mée, évêque « administrateur », qui ne parut point ambitionner le renom de docteur. La charge, mal définie, de promoteur était considérable. Elle consistait à remplir, auprès de l'assemblée, les fonctions du ministère public dans une cour laïque, à requérir les délibérations utiles, introduire les discussions et veiller à l'observation des règles ecclésiastiques.

Il ne rentre point, dans une notice de M. Bernier, d'examiner l'œuvre de l'assemblée de Rennes. Les différents conciles de cette époque ont donné lieu à des appréciations diverses, selon le parti des juges. Il en est ainsi partout et de toutes choses. *Cada cual habla de la feria segun le ha ido en ella.*

L'histoire peut enregistrer l'opinion des ultramontains du temps, même après que les décrets de Rennes eurent été approuvés par le pape : l'influence « gallicane » s'y

1 Lettre à Léon Landeau, du 18 novembre 1849.

2 Lettre à dom Fonteinne, du 19 novembre.

serait fait sentir. On n'y parla même pas de la question liturgique ; on y donna de longs avis aux apologistes et aux journalistes catholiques, chose très significative ; on y condamna le traditionalisme[1], alors appelé par plusieurs l'unique philosophie chrétienne.

Quoi qu'il en soit, cette assemblée fut une des plus remarquées de tout le mouvement conciliaire et elle ne paraît pas devoir rentrer dans le jugement qu'en a porté en bloc le cardinal Guibert : « On aurait dû se préparer davantage, faire étudier au préalable les questions qu'on devait soumettre aux délibérations, se rendre compte des anciens usages, des traditions perdues, afin d'y revenir et d'éviter ainsi pertes de temps et tâtonnements. En un mot, tout cela était trop improvisé, œuvre d'imaginations surchauffées[2] »

En tout cas, M. Bernier n'a point de part à prendre dans ces reproches. Au jugement de tous ses contemporains, il fut un des membres les plus méritants de l'assemblée de Rennes. Quand Mgr Villecourt, l'évêque de la Rochelle, à qui son zèle pour les doctrines romaines devait valoir plus tard le chapeau de cardinal, voulut avoir des détails sur le concile, il ne trouva rien de mieux que de s'adresser au vicaire général d'Angers. En lui demandant ces renseignements, il lui fit hommage de son livre : *La France et le Pape*[3], qui, disait-il, devait le

1 On a même prétendu que le XXIIIe décret visait particulièrement les *Etudes philosophiques*, d'Auguste Nicolas. Cf. Paul Lapeyre : *Auguste Nicolas, sa vie, ses œuvres*, Ch. XVIII. — La lettre synodale que les évêques publièrent pour la promulgation des actes du concile ne fut pas moins explicite sur les avis donnés aux écrivains catholiques.

2 *Vie du cardinal Guibert*, II, p. 11.

3 Livre anonyme publié par le chanoine André en 1849.

convertir. « J'ai peu vu de controverse moins concluante », remarqua tout simplement M. Bernier, et, après avoir remercié l'évêque, il se déclara « inconverti ». Mgr Villecourt répondit :

Pour ce qui est de mon livre, il est bien sûr que je n'ai pas voulu y prononcer des oracles. Il y a pourtant cette différence entre vous et moi, que vous admettez la faculté de doute là où je ne croirais pas, en conscience, pouvoir l'admettre. Nous sommes tous deux d'accord que la doctrine opposée aux 4 articles n'est pas de foi ; mais vous devez conclure dans votre opinion que le Clergé de France a pu rédiger et publier les 4 articles : et moi je suis convaincu qu'il a commis un véritable attentat. Nous pensons, vous et moi, que les 4 articles ont pu être enseignés dans les séminaires, mais vous pensez qu'on a pu les enseigner comme une bonne doctrine : et moi je suis convaincu qu'on devait en faire sentir l'audace et la témérité. Vous croyez qu'il est de l'intérêt et de la dignité du Clergé français, de l'intérêt et de la dignité de l'Eglise entière de soutenir les 4 articles ; et je crois que la doctrine des 4 articles est la honte de la France et la douleur de l'Eglise. Vous croyez qu'il est de la gloire de l'épiscopat français de se maintenir dans les principes proclamés en 1682 ; et je suis convaincu qu'il ne trouvera le rang qu'il avait avant cette triste époque, qu'en faisant une amende honorable au Saint-Siège de l'outrage que lui a fait notre clergé.

Si j'avais à prononcer sur la conduite à tenir à l'égard d'un ecclésiastique gallican, mais pieux, comme vous, je dirais : « donnez-lui l'absolution, et recommandez-vous à ses prières. » Si j'avais à prononcer sur un ultramontain dans le genre de M. de Régnon [1], je dirais : « ne vous chargez pas de le diriger : vous n'y gagneriez rien : et si vous ne pouvez pas vous en

1 Sur le marquis de Régnon, cf. *Vie de Mgr Angebault*, pages 206-208.

abstenir, ne l'absolvez qu'autant qu'il consentira à garder le silence sur des matières qu'il n'entend pas, et qu'il n'a pas grâce pour entendre » ; mais, tout en usant envers vous de toute sorte d'égards, je saisirais toutes les occasions pour vous faire sentir combien il est peu séant à un enfant de tracer à son père les limites de son autorité. Je vous le ferais toucher au doigt, dans la conduite de ces ecclésiastiques révoltés contre l'autorité d'un évêque ou de ces grands vicaires, et trouvant du despotisme à réformer dans la conduite même la plus sage et la plus conforme aux règles, je vous ferais remarquer aujourd'hui, en France, des prêtres qui ne sont en révolte contre leurs Prélats qu'en vertu de 4 autres articles, sous la protection desquels ils prétendent s'abriter contre l'autorité épiscopale. Il est vrai qu'on ne trouverait pas un Bossuet parmi ces prêtres : et pourtant un Lamennais et quelques autres ne seraient pas tout à fait sans autorité.

Quoi qu'il en soit, je prie sincèrement le Seigneur, non qu'il vous pardonne, ne vous croyant pas coupable ; mais qu'il vous ouvre les yeux sur un point qui, comme le remarquait le cardinal Gerdil, s'il n'est pas de foi, est pourtant essentiellement lié à la foi [1].

Les événements du Concile provincial fournirent naturellement à M. Bernier la matière de son compliment de nouvelle année.

« Cinq semaines ne se sont pas écoulées, Monseigneur, disait le vicaire général, depuis le jour de douce mémoire où vous vous plaisiez à raconter à cet heureux clergé, qui se groupait comme aujourd'hui autour de Votre Grandeur, le bel ordre, la touchante harmonie qui avait régné dans le concile de Rennes, le zèle laborieux et l'excellent esprit des prêtres dont les Prélats

1 Lettre du 19 décembre 1849.

avaient voulu s'entourer : à nous maintenant, à nous qui en avons été témoins, de dire l'honorable part que vous avez prise aux graves et importants travaux des Pères de cette assemblée et les exemples de régularité ponctuelle, d'assiduité infatigable et d'affectueuse cordialité que vous avez donnés constamment. A nous de publier avec reconnaissance ce noble mélange, que les évêques nous ont montré, de la dignité et de la douceur, de l'autorité et de la bonté paternelle, des lumières et du recours confiant aux conseils des inférieurs : alliance admirable qu'inspirait au clergé la vénération en même temps que l'amour, et avec une plénière et franche liberté le plus grand respect pour l'initiative épiscopale.

« Avant qu'il nous eût été donné de jouir de ce beau spectacle, nous savions, Monseigneur, nous croyions, d'après la Sainte-Ecriture et la Tradition, que les Evêques sont les successeurs des Apôtres et qu'ils ont reçu de l'Esprit-Saint la charge de gouverner l'Eglise de Dieu ; que si l'Evêque lui-même est dans l'Eglise, pour chacune de ses brebis l'Eglise est dans l'Evêque, *Episcopum in Ecclesia, Ecclesiam in Episcopo,* que l'Evêque est pour nous un autre Jésus-Christ, *Episcopus alter Christus.* Mais, en présence des vénérables Pères de ce concile, ces croyances sont passées pour chacun de nous à l'état de sentiments profonds. Impressions impérissables, Monseigneur, mais impressions qui se sont propagées sympathiquement dans toute notre province, auxquelles le cœur de tous vos prêtres était à l'avance largement ouvert et dont ils sont pénétrés comme nous-mêmes. Respect profond, affection sincère, confiance entière et soumission filiale : tel est le résumé. Veuillez en agréer l'hommage avec les vœux que nous formons pour votre bonheur à l'occasion de la nouvelle année. »

Plusieurs ultramontains présents à ce discours le prirent pour une réédition de celui de 1845. Ils s'en irritèrent et en gémirent comme d'une nouvelle agression,

puisque l'orateur ne nommait même pas le pape. Leurs regrets se trouvèrent bientôt satisfaits. Sans doute fatigué des travaux du concile, l'évêque se déchargea, au mois de janvier, sur son vicaire général du soin de faire la lettre pastorale de carême. M. Bernier prit pour sujet « l'autorité de l'Eglise ». S'il n'exposa point la dévotion au pape avec l'ampleur et la magnificence qui, déjà à cette époque, étaient lieux communs chez les laïques ultramontains, du moins les droits du Saint-Siège ne subirent aucune diminution, et, dans son style de convention, ce mandement ne révèle point l'auteur de l'*Humble remontrance*. Mgr Angebault rendit justice d'ailleurs à cette lettre qui se distinguait, par la doctrine, des sciences plus pleines d'onction. Classant ses instructions pastorales pour en faire un volume[1], il dit en y mettant celle de carême 1850 : « En voilà une bonne, elle est de l'abbé Bernier. »

Pendant que l'Eglise entrait ainsi dans une période critique qui rendait manifeste son évolution, la société politique continuait lentement la sienne : elle aurait passé inaperçue sans quelques incidents révélateurs. L'un de ceux qui surprirent le plus le monde conservateur et clérical fut le scrutin du département de la Seine, le 10 mars 1850. Il donna la majorité à trois socialistes[2]. M. Bernier était alors en correspondance avec Freslon qui venait de lui offrir les œuvres de saint Jean Chrysos-

1 *Recueil d'instructions pastorales de Mgr Angebault, évêque d'Angers.* — 1 vol. in-12 de 430 p. Paris, Leclerc : Angers, Barassé, 1863.

2 Le comte Lazare-Hippolyte Carnot, François Vidal, le vicomte de Flotte.

tôme. L'ex-ministre profita de l'occasion pour envoyer à son ami sur la situation quelques renseignements sincères qui l'empêchèrent de s'enlizer avec la plupart de ses collègues dans les illusions royalistes.

Paris, ce 22 mars 1850, rue du Havre, 2,

MONSIEUR,

M. Mareau, votre parent, nous a remis, il y a déjà un peu de temps, les six volumes reliés avec soin, que vous avez bien voulu donner à Mme Freslon.

Mon Saint Chrysostôme vous était envoyé en échange de vos notes sur les rapports de l'Eglise et de la société laïque ; votre cadeau me constitue de nouveau votre débiteur, je ne m'en plains pas. J'aspire bien plus à resserrer les liens qui me rapprochent de vous qu'à les détendre.

Vous ne pouviez, au reste, nous adresser un présent qui nous fût plus agréable.

C'est une œuvre de vous, et votre édition de l'Ancien Testament, des évangiles, des actes des apôtres, et des épîtres, accompagnée de notes claires, fortement raisonnées, sur les textes controversés est de nature à satisfaire ceux qui sont déjà imbus de la tradition judaïque et chrétienne, et peuvent instruire ceux qui n'ont pas l'habitude de remonter à ces sources précieuses et pures pour nourrir leur esprit et fortifier leur cœur.

Les protestants anglais, qui lisent beaucoup la bible, en répandent des éditions, traduites par eux, dans tout l'univers. L'un de mes neveux, qui arrive de Saint-Domingue et de New-York, y a reçu gratis des bibles et une foule de petits livres que distribuent sur les ports et les places publiques, les agents de la propagande méthodiste.

Les catholiques français ne font pas, à ma connaissance, des efforts de ce genre pour répandre leur foi ; ils attachent plus d'importance à l'enseignement oral du clergé institué pour la propager.

Il me semble, si j'avais droit et compétence pour donner un avis en semblable matière, que la parole émanée des supérieurs hiérarchiques pourrait très bien se combiner avec la lecture de livres tels que ceux que vous avez publiés.

Il ne s'est rien accompli ici depuis l'élection du 10 mars ; chacun cherche à en déterminer les causes et à en fixer le sens. Si je ne craignais de vous prendre trop de temps et si je pouvais écrire un volume, je vous dirais, avec détail, conjectures, présomptions et preuves, mon avis sur ce grave objet.

Je me résumerai, si je le puis, en peu de mots. Paris, quoi qu'on en puisse dire, ne contient pas un atome de vraie foi monarchique ancienne ou nouvelle. Les classes riches, les banquiers, les financiers, les boursiers, les soldats de tous les régimes, devenus généraux, les personnages importants, débris de la Restauration et du règne de Louis-Philippe, sont tous plus ou moins radicalement la proie d'un scepticisme moral et politique aussi certain que désolant. Ils ne se feraient pas arracher un cheveu pour une dynastie, quelle qu'elle soit.

Avec ces dispositions d'esprit, on peut se grouper pour défendre des intérêts constitués que l'on veut maintenir, intriguer, nourrir des regrets personnels, donner de l'illusion aux spectateurs éloignés du théâtre des grandes affaires, mais on ne fonde rien, pas même un grand parti.

Eh bien, en face de cette réunion d'hommes venus de tous les horizons se placent : 1° des ouvriers rudes, durs pour eux-mêmes, habitués à un travail pénible et peu productif, souffrant souvent des chômages de l'industrie, accusant, non pas une institution politique qui leur a donné des droits, mais un état social dont ils ne voient que les imperfections qui les touchent ; 2° une foule d'hommes qui ont une foi vive dans les idées de

justice et d'égalité que dix-huit siècles d'enseignement chrétien ont fait passer dans les veines des masses ; 3° les républicains politiques qui pensent que le principe du suffrage universel est juste et seul assez puissant pour résoudre pacifiquement les difficultés de ce temps ; tous ces groupes dont les tendances définitives ne sont pas également bonnes, ont cru leur conquête commune, la république menacée et ils ont fait effort pour constater leur volonté de la maintenir.

Voilà le sens philosophique et politique de l'élection du 10 mars.

Les esprits qui ne séparent pas la défense de l'ordre social de l'institution démocratique ont assurément à regretter que les auteurs de cette manifestation aient cru devoir emprunter, pour unir des groupes séparés par des vues ultérieures différentes, des noms qui, pris pour ce qu'ils valent effectivement, ne donnent pas de garanties de sécurité à la société telle qu'elle est constituée. Pour mon compte, je déplore et j'ai déploré qu'il en fût ainsi.

Toutefois, ce résultat ne devait avoir rien d'imprévu pour des hommes qui, comme vous et moi, réunis après le 24 février dans une pensée loyale de reconstruction politique et sociale, avons voulu placer la direction de la politique de notre pays dans les mains des républicains de la veille ou du lendemain, mais éclairés, de leur temps, respectueux défenseurs de tout ce qui nourrit un peuple au point de vue du cœur, de l'esprit, le règle et le discipline dans la liberté.

En désirant ces hommes à la tête de nos affaires, quel avantage présentaient-ils ? Ils étaient sans arrière-pensée, sans réticences, sans faux-fuyants, ils s'appuyaient sur une base immense : l'institution démocratique loyalement acceptée, servant de point d'appui et de lien à toutes les croyances et à tous les intérêts sur lesquels la société française repose.

En face de ce grand, de ce vrai parti de l'ordre, se seraient, je le veux, dessinés tous les sectaires qui veulent la ruine des

cultes, qui mêlent dans leur cerveau un mysticisme exalté à un radicalisme anti-social, tous les prédicants de la rupture du lien moral, tous les abolisseurs de la propriété individuelle.

Il n'y aurait pas eu d'équivoque possible dans une lutte de cette nature. Le parti de l'ordre, digne alors de ce beau nom, car chacun y eût été sincère, n'aurait jamais eu plus de force pour résister à l'absurde et fonder des institutions de liberté religieuse, politique et civile généreuses et fécondes.

Qu'est-il arrivé au contraire ? Le parti de l'ordre, dont la masse se compose certainement d'excellentes gens, se produit comme un hypocrite, chacun y fait des réserves : ce n'est plus la société que l'on semble y protéger, ce n'est plus dans tous les cas la liberté ; ce ne sont plus les principes essentiels et vitaux de l'existence d'un peuple que l'on défend ; on parait n'être occupé que de son fétiche et de son intérêt le plus direct : je crois que les nations ne suivent pas ou suivent peu de pareils guides.

La nation française surtout aime la netteté et la droiture. On dit qu'elle est la plus logique de l'Europe ; je pense qu'elle est assurément celle qui aime le mieux marcher à la clarté des idées générales et vers les solutions positives.

Pourquoi d'inutiles regrets ? J'ai l'intime conviction qu'après bien des oscillations que nous aurions pu et dû éviter, notre pays ne trouvera de véritable repos que dans les conditions d'une liberté légale, loyalement acceptée, également pratiquée et dont l'Amérique a fourni au monde le premier type.

Il y a des différences très grandes entre notre pays et la civilisation anglo-américaine ; je le sens ; aussi ne serons-nous jamais américains ; mais il y a bien des causes qui ont agi sur les deux peuples et qui persisteront : l'esprit chrétien et philosophique qui ont conduit les américains nous sont-ils donc étrangers ? Ces deux souffles de la religion et de la science ne sont pas sur le point de cesser dans notre chère patrie. Elles sauveront le présent et féconderont notre avenir démocratique.

Pardonnez-moi ma longue lettre ; je n'ai pu arrêter ma plume. J'ai cédé au plaisir de causer avec vous d'abondance de cœur : que ce soit mon excuse, je vous prie.

Agréez, Monsieur, l'expression bien sincère de mon respectueux et dévoué attachement.

A. FRESLON,
Avocat général à la Cour de cassation.

XVI

La mise à l'Index[1]

(Juillet 1850)

Le Concile de Rennes marque l'apogée de la carrière de M. Bernier. A cette époque, il est généralement considéré comme un penseur et un sage administrateur. L'insuccès des attaques tentées contre lui avait mis le sceau à sa gloire. L'évêque semblait fièrement la partager. Pour avoir l'occasion de louer les deux brochures si vivement critiquées, il les plaça sur son bureau. Il aimait à les montrer à ses visiteurs avec cette expression consacrée : « Voici mon *vade-mecum* » ; ou bien, en feuilletant l'*Etat et les Cultes*, il disait : « Jamais M. Bernier ne s'était élevé si haut ». En toute circonstance, il cherchait, parfois naïvement, à le mettre en relief. Un jour, dans un dîner à l'Evêché, au milieu d'une conversation que M. Bernier soutenait avec sa finesse habituelle, ses yeux si perçants rencontrèrent ceux du prélat. Feignant la timidité d'un enfant et se tournant du côté opposé, la figure cachée d'une main, Mgr Angebault s'écria : « Il me fait peur, l'abbé Bernier, quand il me regarde ! »

1 *Revue de l'Anjou*, t. XL (1900).

La roche Tarpéienne est bien près du Capitole. Par une singulière coïncidence, au moment où M. Bernier glorifiait Rome dans le mandement sur la constitution de l'Eglise, Rome s'apprêtait à le condamner.

Furieux de l'influence du vicaire général d'Angers au Concile de Rennes, les ultramontains avait résolu d'en finir une bonne fois avec lui. En ne traitant pas la question liturgique, en blâmant le traditionalisme, en rappelant à l'obéissance aux évêques les journalistes catholiques, ce concile provincial avait donné à ceux qui devaient le suivre un exemple redoutable. Pour conjurer son autorité, ou même supprimer ce précédent, il importait que l'instigateur d'une telle conduite fût frappé, déconsidéré, anéanti le plus promptement possible. Tous ceux qui se trouvaient lésés organisèrent alors une vaste cabale qui fut bientôt assurée du succès. Le prieur de Solesmes, de passage à Paris en avril 1850, écrivait à son abbé : « L'archevêque de Reims vient de prendre connaissance de la brochure de l'abbé Bernier sur les *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*. Il est outré, et ne conçoit pas qu'un homme aussi suspect dans la foi puisse être encore en place. Le Nonce m'a dit que l'abbé Bouix vient de se faire le dénonciateur de cette brochure à Rome et que, si l'affaire se poursuit, un tel écrit ne peut guère manquer d'être à l'Index [1]. »

Dans le même temps, une lettre signée *M. B., Membre du clergé de Paris*, avertissait Mgr Angebault que plusieurs prélats préparaient une condamnation de plus de vingt

1 Lettre du 22 avril.

propositions, tirées des deux brochures de son vicaire général. « En vous écrivant, disait l'anonyme, j'ai pensé que vous pourriez parer le coup en amenant l'abbé Bernier à désavouer publiquement son erreur déjà condamnée par les conciles et les constitutions apostoliques [1]. »

La rétractation publique ! Telle fut aussi la conclusion d'une brochure qui parut deux mois après : *Défense de l'Eglise et de son autorité contre un opuscule intitulé : l'Etat et les cultes.* L'auteur, qui ne se nomma qu'un peu plus tard, était Adolphe-Charles Peltier, l'ancien professeur de philosophie de Combrée [2]. Le digne homme, se croyant créé tout exprès pour convertir Lamennais [3], avait essayé d'accomplir sa mission, d'abord en le réfutant, puis en cherchant à pénétrer près de lui, ne doutant pas qu'il le vainquît par ses larmes et ses prières. Plusieurs fois, du fond de l'Anjou, il fit le voyage de Paris et sollicita une entrevue toujours refusée. Espérant le bonheur de rencontrer un jour la brebis égarée, il résolut de se fixer dans la capitale. L'archevêque le nomma quatrième aumônier de la Salpêtrière. Comme il y

1 Il me semble que le dénonciateur en question était l'abbé Dominique Bouix, qui appartenait au diocèse de Paris, non par sa naissance, mais par sa résidence. Il avait déjà critiqué *l'Humble remontrance* dans la *Voix de la Vérité* des 25 et 27 février 1848. Il est à remarquer qu'il signe par les lettres *M. B.* qu'il faut sans doute interpréter Monsieur Bouix, mais qui sont les initiales de son frère, membre de la Compagnie de Jésus.

2 L'abbé Peltier signa sa polémique au mois d'août ; le premier tirage de son opuscule porte par *M. l'abbé A..., ancien professeur de Séminaire* ; le second, publié en octobre, donne le nom de l'auteur, et son titre de *vicaire à la Villette.*

3 Cf. *Lamennais*, d'après des documents inédits, par Alfred Roussel (1892), t. II, p. 343-346.

« opéra le baptême » d'une juive sans avoir prévenu préalablement le directeur de l'établissement, et que la contravention s'aggrava par le refus de donner des explications à une commission d'enquête, l'abbé Peltier fut révoqué. On le nomma vicaire à la Villette.

Il se brouilla avec l'archevêque de Paris, comme il s'était brouillé avec l'évêque d'Angers, comme il s'était brouillé avec son propre frère [1]. A la fin de l'année 1850, il émigra dans le diocèse du cardinal Gousset où il mourut en 1880, curé de Bézannes. Il a laissé une collection d'ouvrages imprimés des plus volumineuse. Pendant quarante ans, il se leva dès quatre heures du matin pour traduire et compiler des livres, ou corriger des épreuves au compte des grands entrepreneurs de librairie ecclésiastique. Il ne s'accordait d'autre récréation que de dénoncer, au nom du « traditionalisme » dont il était imbu, tout ce qui pouvait relever du « rationalisme » chez les catholiques qui pensaient par eux-mêmes. Il poursuivait ses victimes avec des pamphlets mal venus. Les rencontrait-il en personne, il se collait à elles pour les accabler d'un flux de paroles, roulant des citations toutes plus gothiques les unes que les autres. Il avait le physique de son moral. Petit homme maigre, d'un aspect peu agréable, desséché et tracassier, nul n'aurait pu servir de meilleur modèle à un artiste désireux de représenter « un familier du Saint-Office ». Il racheta ce caractère en se montrant toujours très aumônier à l'égard des pauvres.

1 Ferdinand Peltier, curé de Chanzeaux.

L'abbé Peltier était encore à la Villette quand on vint lui demander son concours à la croisade entreprise contre M. Bernier, son ancien ennemi personnel. Il eut vite fait une brochure à laquelle les ultramontains consacrèrent une immense réclame. L'évêque d'Angers redevint inquiet : « Je suis triste pour vous des attaques si peu mesurées de Paris, écrivait-il à son vicaire général, ces taquineries ridicules sont plus agaçantes que redoutables, mais elles finissent par ennuyer [1] ».

M. Bernier restait imperturbable. Il n'eut point de peine à ramener ses amis, en leur montrant l'embarras, la confusion, les équivoques qui régnaient dans l'œuvre de son réfutateur anonyme. Les ultramontains d'Angers crurent que la campagne était à recommencer, et l'un d'eux pria tout de suite dom Guéranger de reprendre l'affaire en main. Il écrivait à l'abbé de Solesmes :

« Une pensée vient de m'être suggérée par un homme éminent dans le clergé angevin. Ce serait d'extraire de l'*Humble remontrance* et de l'*État et les Cultes* toutes les propositions choquantes et de s'adresser pour cela à un savant théologien, et de donner tout cela à rédiger à un habile écrivain. Personne ne peut aussi bien que vous faire tout ce travail. Mais, si la prudence et vos occupations ne vous le permettent pas, ne pourriez-vous pas prendre le temps d'éliminer, sinon tout ce qu'il y a de mauvais, mais ce qu'il y a de plus mauvais dans les pamphlets ; donner vos notes, indiquer ce qui est formellement condamné, ce qui est contraire à l'histoire. On pourrait confier ces notes à l'abbé Morel qui, je crois, ferait une excel-

[1] Lettre du 8 Juillet.

lente rédaction. Car il faut en finir avec ses vieilleries gallicanes qui, pourtant, font du mal. Vous pouvez compter sur ma discrétion. Si vous acceptez cette besogne, je me chargerai d'achever le reste » [1].

Tant de peine n'était point nécessaire. L'*Univers* venait d'apprendre officieusement la condamnation de M. Bernier [2]. Aussitôt, le 16 juillet, il commença la publication de l'opuscule anonyme de Peltier. Il continua dans le numéro du 22 et il ne pensa point manquer à la charité chrétienne en imprimant cette petite plaisanterie : « M. le vicaire général appelle un remède anodin la condamnation des livres par la congrégation de l'Index. Voudrait-il porter ses lecteurs à croire qu'à l'occasion ce remède ne produirait sur lui aucun effet? »

Le lendemain l'*Univers* et l'*Ami de la Religion* publiaient le décret de condamnation.

Ce jour-là même, le vicaire général, secrètement averti du coup qui le frappait, écrivit à l'*Ami* la lettre suivante :

Angers, 23 juillet 1850.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Attaqué dans ma foi par un auteur qui a cru devoir se cacher dans l'ombre, et par un journal, avec une violence dont heureusement on voit peu d'exemples et, j'ose le dire, par des arguments qui n'entreront jamais dans une défense judicieuse de l'Église et de son autorité, je préparais une réponse et des explications lorsque j'ai appris, par une voie officieuse mais

1 Lettre du curé Pasquier, datée du 14 juillet.

2 La condamnation fut portée le 29 juin et publiée à Rome le 11 juillet.

certaine, que mes deux opuscules intitulés, l'un : *Humble remontrance* et l'autre l'*État et les Cultes,* viennent d'être mis à l'Index par un décret de la Sacrée Congrégation. Bien que cette décision ne justifie en particulier ni telle ou telle assertion de mes adversaires, ni telle ou telle interprétation, je renonce immédiatement à toute discussion pour n'avoir même pas l'air de me débattre contre une décision qui doit être pleinement respectée.

Les prêtres bien pénétrés des principes de Bossuet, de la Luzerne et de Frayssinous sont prédisposés à la soumission beaucoup plus qu'on n'affecte de le croire, et ils sont bien plus loin, peut-être, que les âpres et fougueux ennemis de leurs opinions, des procédés téméraires et irrespectueux à l'égard de Rome.

Je m'empresse donc de déclarer que je me regarde comme bien jugé par la Commission de l'Index et que j'adhère à son jugement sans hésitation ni restriction ; que j'en conclus que, dans les deux opuscules, il s'était glissé, quoique à mon insu, des propositions tout au moins dangereuses et susceptibles d'un sens peu orthodoxe ; que c'est, à mes yeux, un malheur ; que, de grand cœur, je rétracte toute erreur contre la foi du Saint-Siège qu'il me serait arrivé d'avancer.

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur le Rédacteur, en donnant à cette déclaration une place dans votre plus prochain numéro.

Agréez, etc.

H. BERNIER, vicaire général.

Lorsque M. Bernier connut sa mise à l'Index, Mgr Angebault était en villégiature à la Trappe de Bellefontaine, d'où il ne devait revenir que trois jours après, le vendredi 26 juillet. Le vicaire général résolut de guetter le retour du prélat pour être le premier à l'entretenir de la

mauvaise nouvelle. Il s'absenta néanmoins le 25 pour souhaiter la fête d'un de ses amis les plus intimes, Jacques Claude, le curé des Rosiers. Avant le dîner il apprit aux invités sa condamnation dans les termes de sa lettre à l'*Ami de la Religion* : pas un mot de dépit, pas un signe de mépris ne lui échappa ; tous admirèrent sa digne fermeté, aussi exempte d'une humilité de convention que d'orgueilleuse bravade. Pendant le repas personne ne parut moins gêné que lui : il conduisit la conversation comme à l'ordinaire : mais il quitta de bonne heure la compagnie pour rentrer dès le soir même à Angers. Le lendemain matin quand il mit au courant Mgr Angebault, le prélat tomba dans un abattement navrant ; il ne sut rien dire. Le vicaire général lui offrit sa démission. L'évêque la refusa sans explication. Il ne retrouva de force que dans la soirée pour envoyer des lettres de consultation à plusieurs de ses collègues.

M. Bernier conservait toute son énergie. Le 23, en publiant le décret de l'Index, l'*Univers* le fit suivre de réflexions inexactes. Le vicaire général crut devoir les démentir en écrivant à Louis Veuillot.

Angers, le 26 juillet 1850.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Tout en me soumettant purement et simplement au décret de la Congrégation de l'*Index*, du 27 juin dernier, je conservais pleinement le droit de discuter les raisonnements de M. A... et les vôtres et de publier ma réponse. J'ai pris spontanément et même j'ai annoncé la résolution de n'en rien faire ; j'y tiendrai. Mais, dans votre n° du 23 de ce mois, vous donnez comme

notoire un fait totalement faux, que je tiens à détruire parce qu'il peut suggérer des inductions que je ne dois pas accepter. Vous avez dit : « Tout le monde sait que de *très graves remon-* « *trances* avaient été adressées à M. l'abbé Bernier sur ses deux « opuscules, au Concile de Rennes. » Voici ma réponse :

Tout le monde sait que les vénérables Pères de Rennes m'ont nommé promoteur du Concile et vice-président d'une Congrégation, charge qui devait emporter et qui emporta effectivement la présidence d'une grande partie des séances.

Tous les membres du Concile savent que, loin d'être traité comme un collaborateur suspect, j'ai été appelé à déployer tout ce que j'avais de bonne volonté et d'activité.

J'affirme n'avoir reçu des vénérables Evêques et des dignes ecclésiastiques dont ils étaient entourés, que des témoignages d'estime et d'affection, qu'apparemment j'étais loin de mériter, mais dont je suis heureux de pouvoir leur témoigner ici ma profonde gratitude.

J'affirme surtout, sans la moindre crainte d'être démenti, qu'*aucune remontrance* ne m'a été faite et qu'il ne m'a été adressé aucune monition ni aucun reproche, ni en présence de témoins ni en particulier, soit pendant, soit après le Concile de Rennes, soit par les Evêques eux-mêmes, soit par intermédiaire et en leur nom, non plus que par aucun des membres du clergé réuni ; en un mot, que je n'ai entendu *aucune remontrance* à l'occasion du Concile de Rennes, ni sur l'un ni sur l'autre de mes deux opuscules.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BERNIER, vicaire général.

Pendant que l'*Univers* s'acharnait ainsi sur sa victime, elle commençait à recevoir de nombreuses lettres de sympathie. Les deux premières en date méritent d'être conservées.

Le curé de Saumur à M. Bernier :

Saumur, 21 juillet 1850.

MON BON AMI,

Si j'habitais Angers, je me ferais un devoir d'ami franc, d'ami dévoué d'aller te faire une visite de condoléance dans les circonstances pénibles qui viennent de t'atteindre. Un trop long espace nous sépare, mais mon cœur est près de toi, et te dit : Tout homme est sujet à faillir, *omnis homo mendax*, tu t'es trompé, tu acceptes le jugement porté ; tu fais ce que fit autrefois, à la grande édification de son siècle et de la postérité, un de nos plus illustres évêques, ce que vient de faire dernièrement un des plus savants ecclésiastiques des temps actuels, l'abbé Rosmini ; et je t'aime davantage, et j'ai plus confiance en toi, parce que tu es humble de cœur, et que l'humilité, toujours difficile, l'est surtout en certains cas ; parce que encore le chef suprême de l'Eglise te dit comme jadis à Pierre : *Tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

Tout à toi, mon cher ami, et de tout cœur,

FOURMY, prêtre.

M. Freslon à M. Bernier :

MONSIEUR LE GRAND VICAIRE,

Je suivais avec une grande attention la discussion, que vous avez justement caractérisée, du journal l'*Univers* contre votre brochure distribuée à l'Assemblée constituante, lorsque j'ai lu dans les journaux la décision de la Congrégation de l'Index. Bien que je fusse certain d'avance du parti que vous venez de prendre, parti manifesté à cette heure dans votre lettre publiée par l'*Ami de la Religion* et plusieurs journaux de Paris, je n'ai pas voulu écrire avant de connaître d'une manière officielle

votre résolution. J'étais retenu par des sentiments de réserve que votre âme délicate comprendra facilement. Je ne puis oublier cependant que j'ai peut-être été l'occasion de votre écrit sur l'Etat et l'Eglise ; je devrais donc avoir ma part de l'ennui que cette œuvre faite, à si bonne intention, vous cause. Il ne serait ni décent, ni convenable de ma part de faire ici la critique du jugement de la Congrégation de l'Index que votre foi et votre attachement à l'Eglise catholique vous font accepter sans murmure et avec tant de noble simplicité. Permettez-moi cependant de dire que les catholiques qui marchent dans les sentiers de Bossuet, du cardinal de la Luzerne, de l'abbé Frayssinous, sur la question des rapports de l'Eglise et des sociétés temporelles ont des racines plus profondes dans l'histoire que les disciples attardés de Bellarmin.

Je n'ajouterai qu'un mot : vous m'avez semblé, fidèle en cela aux traditions des premiers siècles au moins de l'Eglise, conscient des temps où nous vivons, des pays que nous habitons, vouloir faire rentrer par la persuasion dans l'Eglise ceux qui ont pu oublier ou méconnaître la vérité de ses dogmes. Le journal qui vous a combattu justifie, lui, en matière de croyances, l'emploi de la coaction et de la force. Permettez-moi de ne partager, ni au point de vue de la liberté que j'aime, ni au point de vue de la politique bien entendue du catholicisme, l'avis de l'*Univers*.

Excusez-moi, Monsieur le Grand Vicaire, je m'aperçois que je dogmatise presque, lorsque je ne dois que vous exprimer ma gratitude et les sentiments d'estime et de juste confiance que m'inspirent votre conduite soit avant, soit depuis la décision de la congrégation de l'Index.

Agréez, Monsieur le Grand Vicaire, l'expression de mon sincère et respectueux dévouement.

A. FRESLON,
Avocat général à la cour de cassation.

Paris, ce 26 juillet 1850, rue du Havre, 2

Un silence pesait à M. Bernier, celui de l'évêque. Il n'en entendait plus parler. On lui dit seulement qu'il « ne recevait personne ». Vivement blessé, trop fier et trop délicat pour s'imposer, le vicaire général résolut de donner sa démission et de demander la desservance d'une petite succursale, Bagneux, ne comptant pas mille âmes, et qu'il venait précisément de faire ériger. Il rentrerait ainsi dans le rang sans déplacer aucun prêtre. Voici la lettre que l'évêque lui écrivit :

ÉVÊCHÉ D'ANGERS. *Angers, le dimanche 28 juillet 1850.*

MON BON ET BIEN CHER ABBÉ,

Je vous réponds de mon lit où je suis retenu très souffrant depuis hier au soir et surtout depuis ce matin.

Je ne vous ai pas écrit de suite, parce que dans ces circonstances aussi pénibles, je voulais réclamer le conseil de ceux qui ont votre confiance et la mienne. Vendredi, quand vous m'apprîtes ce que j'ignorais, je vous laissai pressentir que j'écrirais à notre excellent Archevêque. Vendredi soir, j'écrivis donc très confidentiellement au bon métropolitain et à mes vénérables collègues du Mans, de Nantes et de Quimper qui vous estiment et vous affectionnent. Samedi matin, j'écrivis à Mgr Régnier à Bordeaux. Je pensais qu'il était prudent pour moi d'attendre leurs réponses. En voici deux que je reçois ce matin ; vous y verrez leur intérêt pour vous dans la peine profonde qu'ils ressentent comme moi. Je n'ai pas encore les autres réponses. Mais vous-même m'annoncez une détermination prise. Je ferai, mon bien bon abbé, tout ce qui dépendra de moi pour adoucir cette position et j'aimerais à vous voir choisir un autre lieu que Bagneux.

Dans tous les temps, dans tous les lieux, veuillez être assuré de mon affection bien vraie. Je n'oublierai jamais les preuves de dévouement que vous m'avez données et toujours je saurai, quand je pourrai, vous témoigner que ces sentiments seront en moi inaltérables.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments encore plus dévoués dans ces circonstances.

† Guill., évêque d'Angers.

XVII

Le grand vicaire démissionnaire[1]

(Août-novembre 1850)

A peine la nouvelle de la démission de M. Bernier fut-elle connue, que, de toutes parts, s'élevèrent des protestations. Les curés de la ville, ayant à leur tête ceux de la cathédrale et de la Trinité, MM. Denéchau et Legeard de la Dyriais, vinrent près de l'évêque réclamer contre cette décision inopportune. Des curés de cantons lui écrivirent dans le même sens. On trouvait que si, à l'extrême rigueur, M. Bernier ne pouvait plus être vicaire général titulaire, au moins devait-il rester à Angers pour aider encore le clergé de ses conseils et pour garder une considération dont tout le monde voulait qu'il restât entouré ; on aimait mieux le voir sans position — ses amis se chargeaient de le faire vivre — plutôt que de le voir en accepter une ne répondant point à ses mérites.

Au milieu de protestations aussi générales, comme pour ne point gêner la liberté de l'évêque, l'ex-grand vicaire annonça la résolution de s'absenter quelque temps. Avant de partir, il alla faire visite à Monseigneur et lui parla de donner sa démission des quatre commu-

1 *Revue de l'Anjou*, t. XLI (1900).

nautés dont il était supérieur [1]. Ne voulant pas qu'on imputât à la mauvaise humeur cette démarche qui n'avait été précédée d'aucune ouverture, M. Bernier ne fit part là-dessus que d'intentions et quitta l'évêque sans rien décider, rien promettre et en se réservant d'y penser.

Le 1er août, M. Bernier partait pour un mystérieux voyage. Mlle Leguay lui en fournit les moyens ; l'abbé Legeard de la Dyriais y ajouta quelques pièces d'or qu'il avait mises en réserve pour ses vacances. Arrivé à Paris, le 4 août à dix heures du soir, M. Bernier prit connaissance de l'*Univers*. Le numéro du 31 juillet portait sa lettre, mais une note de la rédaction maintenait les prétendues remontrances du Concile de Rennes [2]. Le numéro du 2 août reproduisait, d'après l'*Union* et avec des commentaires désobligeants, un article d'un journal protestant, le *Semeur*, appréciant la conduite de M. Bernier [3].

1 Voici le nom de ces communautés : l'Hôpital de Doué dont M. Bernier était supérieur depuis près de vingt ans ; Saint-Charles d'Angers, dont il était chargé depuis 1842 ; et les deux couvents de Baugé : la communauté du Saint-Cœur de Marie, qui dessert l'établissement dit des Incurables (fondé à la fin du XVIIIe siècle par Mlle Hardouin de la Girouardière), la communauté de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph (fondée au XVIIe siècle par Marthe de la Beausse et Anne de Melun). La supériorité de ces deux maisons avait été confiée à M. Bernier, à son retour du Concile de Rennes, après la démission du chanoine Guy Ménard.

2 On peut rapprocher de ces insinuations le procédé de Du Lac envers l'abbé Guettée qui, disait-il, n'avait pas reçu les approbations dont il faisait mention. (Cf. *Souvenirs*, p. 199.)

3 « Le respectable vicaire général se soumet, mais sans savoir à quoi. On l'a condamné, mais sans prendre la peine de l'instruire ; il n'a donc pu changer d'avis sur aucun point particulier ; mais il cède à ce que nous nommerons volontiers avec lui une prédisposition à la soumission. Elle n'empêche pas que les grands principes qu'il a soutenus subsistent tout entiers dans son esprit, qu'ils aient de profondes racines dans son

M. Bernier, qui devait partir le lendemain, écrivit une longue lettre à l'*Univers*, le rendant responsable du jugement erroné porté par le *Semeur*. Il chargea un allié de sa famille, chez lequel il descendait, M. Jouan-Duverger, d'aller remettre à Louis Veuillot sa protestation. « Je trouve, répondit le journaliste, que M. Bernier se fait beaucoup de tort et qu'il devrait garder le silence. Je ne veux pas l'aider à se compromettre davantage dans la mauvaise voie où il semble s'engager. J'insérerai cette lettre, s'il l'exige ; il peut m'y forcer, mais je ne le ferai pas volontairement. Dites-lui de la reprendre, de la lire à tête reposée, d'y réfléchir quelques jours. Je l'en prie à titre de chrétien, en dehors de toute question personnelle. » Louis Veuillot demanda ensuite si M. Bernier était à Paris. Sans répondre, M. Jouan-Duverger se borna à faire entendre que l'auteur ne changerait rien à sa lettre ; il ajouta cependant qu'il prenait sur lui-même de la garder, si l'*Univers* consentait à insérer une rétractation. Louis Veuillot demanda sur quel point elle porterait ; le messager mal informé ne put répondre. Il se retira donc avec sa protestation et le lendemain un huissier venait contraindre le rédacteur de l'*Univers* à la publier. Elle parut dans le numéro du 8.

cœur et, si l'occasion s'en présentait de nouveau, il saurait, nous l'espérons, les défendre avec la même conviction et le même courage. Que n'a-t-on été plus explicite avec lui ! On l'aurait vu, nous aimons à le penser, se prévaloir lui-même de ce droit de libre examen qu'il a revendiqué avec tant d'énergie pour les autres. Les vérités qu'on attaque en nous doivent nous en devenir plus chères ».

Paris, le 5 août 1850.

A M. le Rédacteur de « l'Univers ».

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je croyais avoir acquis, par la modération dont j'ai usé à votre égard, le droit de ne plus figurer dans les colonnes de votre journal. Le droit à l'oubli, c'est modeste, assurément. Cependant vous me le déniez. Comme il vous plaira ; mais résignez-vous à m'écouter un peu.

A l'occasion d'un article du *Semeur*, que je n'ai point lu, mais que, d'après les appréciations de personnes non moins éclairées qu'impartiales, on aurait dû citer plus amplement si l'on voulait satisfaire aux règles de la bonne foi, l'*Union* a commis à mon égard une injustice dont l'*Univers* est la cause et qui n'est réellement imputable qu'à lui. En insérant avec de grands éloges de copieux fragments de la brochure de M. A**, votre journal a itérativement affirmé que j'ai pris pour point de départ et pour base de tous mes raisonnements le *libre examen de la religion protestante* ; vous avez abusé du mot *libre examen* pour dénaturer et travestir ma pensée. De là l'erreur de l'*Union* et du *Semeur*. Singulière position que la mienne ! Vous interprétez d'une manière forcée, complètement fausse et très défavorable pour moi, ce que j'ai écrit, à la faveur d'un silence que je me suis imposé par des considérations de pure délicatesse ; vos interprétations sont adoptées de confiance par le *Semeur*, journal protestant, et voilà qu'on s'arme contre moi de cette adoption et qu'on m'en fait un crime ? En vérité, c'est à dégoûter de la modération.

Oui, Monsieur, quoi que vous en puissiez dire, le *libre examen*, malgré l'extension abusive et pernicieuse que lui ont donnée tous les hérétiques, est un principe que la véritable religion, la religion catholique romaine, n'a jamais entendu répudier d'une

manière absolue. C'est par le libre examen qu'on arrive à la foi, en acquérant la certitude de la révélation. C'est par lui que le chrétien qui a perdu la foi la recouvre en revenant aux preuves de la révélation. C'est par lui que le croyant fidèle se rend compte et se met en mesure de rendre compte aux autres de la solidité de sa foi, en reconnaissant à nouveau le cachet divin de la révélation. Ainsi le *libre examen* dont j'ai parlé, et vous ne l'ignorez pas, puisque je l'ai dit très expressément, ne *s'applique qu'aux faits appelés révélation.*

L'examen appliqué aux faits de la révélation est libre de la part de toutes personnes non baptisées, tout le monde en convient et cela est évident. Mais il est libre aussi, quoique d'une manière moins complète, dans un adulte baptisé. Ce dernier pèche assurément, et je n'ai dit ni pensé le contraire, par cela seul qu'il entretient dans son âme un doute volontaire. Mais du moment qu'il examine, soit qu'il doute, soit qu'il ne doute pas, son *examen* est véritablement *libre*, en ce sens qu'il n'y a pas d'autorité à interposer entre son intelligence et le fait de la révélation, et que pour lui, tout autant que pour celui qui n'est pas chrétien, *c'est la certitude de la révélation qui est la base nécessaire de la certitude de l'autorité de l'Eglise.* « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, disait saint Paul, votre foi est vaine et nous-mêmes nous ne sommes que de faux témoins. »

Est-ce donc là, qu'on le dise, le *libre examen* du protestant qui soumet tout à son appréciation personnelle, même la divine inspiration des saintes Ecritures ?

A la manière dont vous m'avez combattu sur ce point, vous donnez lieu à l'incrédule de vous dire avec un dédaigneux sourire que votre foi est un paralogisme et toute votre religion un cercle vicieux. A la manière dont vous avez interprété le Concile de Trente, vous autorisez l'impie à vous reprocher que la *soumission de la foi* est une soumission de *contrainte imposée par la force.* Enfin, à la manière dont vous défendez l'Eglise et son autorité, vous surexcitez l'esprit de dénigrement et de calomnie

qui se plait à l'accuser de vouloir absorber les droits de l'Etat et de ne réclamer la liberté que pour arriver à la domination. Soyez à mon égard injuste et sans ménagements, mais, de grâce, ne défendez pas notre sainte religion d'une façon si compromettante pour elle. Vengez au besoin la foi catholique, mais ne lui faites pas l'injure et le tort de la confondre avec de pures opinions. Si vous voulez faire aimer et adopter la vérité révélée, ne la surchargez pas de croyances *controversables*. Si vous désirez que vos frères errants viennent à vous, n'allez pas trop loin d'eux, ne dépassez pas la ligne ou s'arrête l'église enseignante ; en un mot, ne soyez pas *ultra-catholique*.

On a osé nous parler *de secte* à propos de *gallicanisme*, qui n'est pas plus en cause dans cette affaire que tel autre point de controverse ; ici comme toujours on ne définit pas le gallicanisme, on le laisse dans le vague, afin d'en parler plus à l'aise. Il n'y a secte, qu'on le sache donc bien, que là où il y a attachement à une doctrine condamnée par le Saint-Siège. Or, la Sainte-Congrégation de la Pénitencerie admettant elle-même formellement la distinction très réelle qui existe entre la déclaration de 1682 et la doctrine énoncée dans cette déclaration le 27 septembre 1820, *qu'aucune note de censure théologique n'a été imprimée à la doctrine contenue dans cette déclaration*[1]. On devrait savoir aussi que la fameuse *Défense* de Bossuet, qui est consacrée tout entière à soutenir les quatre articles dont il fut le rédacteur, n'a pas même été mise à l'*Index*.

Quant à la solution d'une énigme en ce qui concerne les renseignements sur le Concile de Rennes, je vous assure qu'il n'y aura pas de solution, attendu qu'il n'y a pas d'énigme ; vous

1 Il est évident qu'il y a une lacune dans cette phrase. On peut aussi remarquer sur ce passage que la Pénitencerie n'est pas une *congrégation*, mais simplement un tribunal, comme la Daterie. Voici le texte entier du jugement : « Nullam tamen theologicæ censuræ notam doctrinæ declatione illa contentæ inustam fuisse ; propterea nihil obstare quominus sacramentali absolutione donentur sacerdotes, illi qui, *bona fide et ex animi sui persuasione*, doctrinæ illi *adhuc* adhæreant, modo absolutione digni aliunde videantur. »

avez eu trop de confiance dans certains correspondants, et voilà tout. Cependant, je dois avouer qu'il y a près de quatre ans un vénérable évêque à qui j'avais envoyé l'*humble remontrance*, et qui ne partage pas mes opinions, me fit l'honneur de m'adresser quelques observations ; mais j'ajoute que j'ai en portefeuille, et que je suis en mesure d'exhiber un bon nombre de lettres d'évêques et d'archevêques qui m'ont adressé, sur cet opuscule, des félicitations.

Malgré les insinuations que je trouve dans votre article du 26 juillet, je respecte trop la Congrégation de l'Index pour la croire solidaire, soit de loin, soit de près, de vos arguments et de ceux de M***.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le 5 août, M. Bernier partait pour Londres d'où il rentra le 11 à Paris. Le récit de son voyage eût été très intéressant et il avait pris la peine de l'écrire. Il est arrivé à son manuscrit le sort de beaucoup d'autres déposés en des archives ecclésiastiques. Chaque génération supprime charitablement ce qui contrarie la mode théologique en faveur de son époque, de sorte qu'avec le temps il ne reste plus que des documents aussi peu nombreux que peu caractéristiques.

Si l'importante relation laissée par M. Bernier a disparu, du moins on sait pourquoi, malgré ses goûts sédentaires, il entreprit une telle expédition.

Au sacre de Mgr Angebault, M. Bernier avait vu le vicaire apostolique de Londres. Ils avaient causé de la conversion de l'Angleterre et le prélat lui avait dit que la position prise officiellement dans le Royaume-Uni par les catholiques romains était celle du gallicanisme théologique. Le 25 janvier 1826, tous les archevêques,

évêques et coadjuteurs d'Irlande, au nombre de trente, avaient fait une déclaration absolument imbue de cette doctrine qu'ils présentaient comme catholique. Peu de temps après, les évêques et vicaires apostoliques en Angleterre et en Écosse suivaient leur exemple. Depuis, on n'avait jamais entendu dire, sur le continent, qu'ils eussent varié ni qu'ils se montrassent enclins à l'ultramontanisme. Comment donc Rome laissait-elle tracasser en France la doctrine qu'un épiscopat professait en corps dans un autre pays ? Le gallicanisme était-il donc permis seulement comme tactique ? M. Bernier avait une trop haute idée de la sainteté de la chaire apostolique pour s'arrêter à cette opinion, mais, ne pouvant expliquer cette antinomie, il résolut d'aller en demander la solution au vicaire apostolique de Londres.

L'Angleterre était alors à une grande date de son histoire religieuse[1]. L'église romaine s'y préparait à la restauration de sa hiérarchie. L'église établie subissait

1 Cf. *Theology, Past and Present, at Maynooth* by the Very Rev. Dr. Neville, rector of the Catholic University of Ireland. *Dublin Review*, october 1879. — *The Alleged Gallicanism of Maynooth and of the Irish Clergy*, by the Rev. William J. Walsh, vice-président of St. Patrick's College, Maynooth. *Dublin Review*, january 1880. — *Maynooth College, its centenary history* (Dublin, 1895), p. 271-287. — Purcell, *Life of Cardinal Manning*, t. II, chap. V et VI. — W. Ward, *The life and times of Cardinal Wiseman*, ch. XIII, XVII, XXI. — Chez les catholiques anglais la campagne contre le gallicanisme commença en 1849. Elle ressemble fort à celle qui fut menée en France. Manning écrivait à Monsignor George Talbot : « Jusqu'à ce que disparaisse la présente race épiscopale il n'y a pas d'espoir ». Talbot répondait le 13 décembre 1860 : « Je suis de plus en plus de votre avis. Jusqu'à ce que l'ancienne génération de prêtres et d'évêques soit enlevée — au ciel, j'espère, car ce sont de bonnes gens — on ne peut attendre, je le vois, aucun grand progrès de la religion en Angleterre ». Purcell, *op. cit.*, t. II, p. 89-101 Talbot en arriva à dire de J.-H. Newman : « C'est l'homme le plus dangereux de l'Angleterre ! »

une crise, avec l'affaire Gorham qui allait décider la sécession d'un archidiacre dont le zèle de néophyte devait battre en brèche, au profit de l'ultramontanisme, le particularisme des catholiques romains. Mais, personne ne pouvait prévoir un coup d'état aussi prochain que la démission du coadjuteur Errington, et l'épiscopat continuait tranquillement les errements de ses pères. Il est à croire que M. Bernier ne reçut dans son voyage que des explications réconfortantes. Si elles lui eussent été défavorables ainsi qu'à sa chère doctrine, on n'aurait pas supprimé son manuscrit.

En rentrant à Paris, le 11 au soir, M. Bernier prit connaissance de l'*Univers*. Il vit qu'on avait publié sa protestation par contrainte d'huissier, en l'accompagnant de cette note : « Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour obtenir que M. l'abbé Bernier ne nous obligeât pas à publier cette lettre ». Cette formule ne sembla pas claire, et il fit porter au journal par la même voie, une relation de M. Jouan-Duverger, racontant comment les faits s'étaient passés.

Le désir de M. Bernier eût été de rester quelques jours dans la capitale pour y voir M. Freslon et quelques ecclésiastiques distingués, mais il repartit dès le lendemain matin. Des lettres qui l'attendaient d'Angers lui apprenaient qu'on craignait pour la vie de l'évêque.

Mgr Angebault éprouva dans sa carrière trois grandes peines : l'opposition qu'on lui fit au début de son épiscopat [1], la condamnation de M. Bernier, le blâme qu'il

1 Cf. sup ch. VII.

encourut de Rome, dans l'affaire dite des jeunes prêtres[1]. A la suite de ce dernier incident, il tomba malade. Lors du premier, il fut obligé de quitter le diocèse pour aller se soigner dans sa famille. Il avait fallu l'industrie et l'énergie de M. Bernier pour lui remonter le moral et l'empêcher de donner sa démission. La condamnation de son vicaire général lui fut un coup plus sensible. Il crut son épiscopat désohonoré. Quel triomphe pour ceux qui lui avaient fait une constante opposition ! Et d'un autre côté, comment ne pas voir que la grande majorité du clergé protestait contre la retraite du grand vicaire, avec un air qui semblait lui attribuer les mérites et la capacité de l'administration ?

De tous côtés, le pauvre évêque n'apercevait que honte, confusion, embarras. Il refusa toute nourriture, toute conversation, se mit au lit et parla de mourir. Les médecins se déclarèrent impuissants. Bientôt, l'inquiétude de l'entourage épiscopal atteignit une telle extrémité que, le 8 août, le clergé reçut l'ordre de commencer des prières publiques pour sa guérison. Dans son mandement, le vicaire général, M. Joubert, disait : « Nous disputerons au ciel, qui le réclame, un évêque que ses vertus, ses talents, son expérience nous rendent si nécessaire. » Quand le bruit d'une amélioration dans l'état du malade se fut répandu, des Angevins osèrent douter qu'une telle expression fût orthodoxe. Ils avaient entendu dire jusque-là qu'on disputait une âme à l'enfer et à Satan, mais la disputer au ciel et à Dieu ! Si le

1 Cf. *Vie de Mgr. Angebault*, p. 406.

mandement de ce bon M. Joubert allait être, lui aussi, mis à l'Index !

Non seulement il ne se produisit aucune catastrophe, mais l'évêque se sentit bientôt revivre. A la prostration succéda l'ardeur mystique. Il se fit apporter dans sa chambre sa chape et sa mitre, s'en revêtit ; on ouvrit les ſenêtres, et, plein d'idées et de forces nouvelles, il salua, remerciant Dieu, sa bonne ville d'Angers, et se mit à dicter le brouillon d'une lettre pastorale. Il disait à ses diocésains :

« En apparaissant une première fois au milieu de vous, il y a huit ans, nous n'avions à vous adresser que des paroles d'espérance et d'amour. Nous vous promettions de nous consacrer à vous sans partage et, dans ce jour, nous commencions à cimenter cette union qui doit faire le bonheur de la famille et unir toujours le père et les enfants, par les liens mutuels de la charité. Aujourd'hui, une autre mission nous est confiée : que de choses nous aurions à vous dire ! Quand on est arrivé sur cette limite qui sépare les deux mondes, les yeux s'éclaircissent au flambeau de la foi, qui jette un éclat plus vif ; les illusions disparaissent, ces nuages qui cachent la vérité s'envolent comme ces hommes qui s'élèvent portés sur les ailes des vents. On ne voit plus que dans un lointain qui s'efface le monde, ses vapeurs, ses misères, ses ambitions et ses vaines espérances. Vous avertissant au nom celui qui est et qui nous envoie vers vous, nous venons vous dire : *tempus breve est,* le temps est court, oui, bien court ; c'est la vapeur qui disparaît, c'est le sillon qui fuit sous la marche du vaisseau rapide [1]... »

1 Cette lettre pastorale ne fut publiée que le 15 septembre, et l'évêque la data de Sucé, près de Nantes, où il était allé en convalescence chez son frère.

En rentrant à Angers, M. Bernier y trouva les marques les plus touchantes d'affection et de dévouement respectueux.

« Vous savez, vénérable ami, lui avait écrit le curé de Saint-Martin de Beaupréau, que nulle part vous ne trouverez plus d'amis de cœur que dans notre canton, où chacun s'empressera de vous rendre plus supportable l'épreuve si accablante que la Providence vous envoie. En tout autre temps, je n'aurais osé vous offrir ma maison, et aujourd'hui je me sens vivement pressé de la mettre à votre disposition pour autant de temps qu'il pourra vous être agréable de l'habiter[1].

Le curé de Bouchemaine[2] mettait à sa disposition une maison de campagne qu'il possédait à Avrillé. Un autre prêtre lui disait :

« Oh ! s'il est vrai que vous avez eu quelques bons moments en venant à Tigné autrefois, je vous en prie, revenez-y maintenant ! Vous me serez encore bien plus cher ; je serais si heureux de vous entourer d'amour et de prévenance ! Venez à Tigné, vous en serez le Curé et vous m'aurez pour Vicaire. Vous vous souvenez que j'ai des peines ; avec vous elles deviendront légères ; vous présent, elles disparaîtront[3]. »

Pendant le voyage de M. Bernier, un de ses amis, le curé de Saumur, M. Fourmy, s'était occupé de ses finances, dont il soupçonnait le mauvais état. Grâce aux renseignements de Mlle Leguay, il acquit prompte-

1 Lettre du 3 août ; le curé était M. Rabouan.
2 M. Roffay.
3 Lettre du curé B. Vivion.

ment la certitude que le vicaire général, malgré l'austérité de sa vie et l'ordre de sa dépense, se trouvait dénué des ressources nécessaires à l'installation d'une petite cure de campagne. M. Bernier avait employé, au fur et à mesure, ses modestes émoluments à secourir sa famille, donnant, par ailleurs, généreusement aux bonnes œuvres quand il se trouvait mieux en fonds. Or, il existait en dépôt dans les greniers de la cure de Saumur une grande quantité d'exemplaires de la Bible éditée par l'ancien curé [1]. M. Fourmy eut l'idée d'exposer délicatement la situation de son ami à ses collègues. « Nous sommes, leur disait-il dans une circulaire, au moins sept cents prêtres dans le diocèse. Qu'il me soit permis, qu'il me soit commandé par vous tous d'envoyer à chacun un exemplaire de la Bible, au prix de neuf francs. Nous le garderons pour nous-mêmes, si nous ne l'avons déjà ; dans le cas contraire, nous le donnerons à quelque pauvre famille et ce sera deux bonnes œuvres à la fois, et notre sacrifice sera léger et nulle délicatesse n'aura à souffrir. Nous en placerons encore dans le cercle de nos connaissances, et le témoignage d'estime et de gratitude que nous voulons offrir à un confrère vénéré s'accroîtra d'autant. » Cette sorte de souscription rapporta environ 4.000 francs, avec lesquels M. Bernier paya une partie de l'impression de sa Bible, qui était bien loin d'être soldée. M. Fourmy eut encore la pensée de réclamer pour son ami l'application

1 M. Bernier avait confié l'impression de ses *Extraits Bibliques* à un de ses anciens paroissiens qui, manquant de place dans ses magasins, en obtint au presbytère pour remiser une trop copieuse édition.

du décret du 26 février 1810 et de l'ordonnance du 29 septembre 1824, qui assurent aux vicaires généraux révoqués un traitement de 1.500 francs, en attendant un canonicat. La demande fut préalablement appuyée par les députés Freslon, Bineau, de La Touche, auprès du ministre, M. de Parieu, et M. Bernier la présenta directement dans la même lettre où Mgr Angebault sollicitait l'approbation du gouvernement pour le nouveau vicaire général, M. Bompois. Le ministre répondit que le cas de M. Bernier ne rentrait pas dans ceux que précisait le décret invoqué ; toutefois, on accorda, pour l'année 1850, une somme de 500 francs, et si, l'année suivante, l'ex-vicaire général n'était pas pourvu d'un emploi, sur une pétition de l'évêque, le gouvernement serait disposé à accueillir la proposition d'une subvention plus élevée. En montrant cette réponse à M. Bernier, son ancien collègue, M. Joubert, lui conseilla de demander, de préférence à la cure de Bagneux, celle de Juigné-sur-Loire, dont le desservant sollicitait depuis longtemps sa retraite. Ayant déjà songé à cette combinaison, M. Bernier n'eut pas de peine à suivre le conseil. Mgr Angebault, feignant de ne pas entendre ceux qui émettaient l'avis de donner une cure de la ville d'Angers à l'ex-grand vicaire, et paraissant le croire pressé de partir à la campagne, se hâta de lui accorder l'objet de sa demande.

Les relations de l'évêque et de M. Bernier devenaient peu à peu celles d'un administrateur condescendant, vaguement bienveillant, avec un subordonné coupable. « J'ai cru, écrivait au ministre des cultes le prélat, j'ai cru que des raisons de haute convenance s'opposent à

ce que cet ecclésiastique exerce dorénavant les fonctions de vicaire général, malgré sa soumission entière et spontanée audit décret. Il a su comprendre et apprécier lui-même ces graves motifs [1]. » L'abandon d'un évêque pour lequel il s'était tout dévoué fut la grande peine de M. Bernier. Sa demande d'une cure de campagne n'avait d'autre motif que de ne pas vouloir compromettre, par sa présence, celui qu'il considérait comme un bienfaiteur et un ami. Il lui fut bientôt impossible de s'illusionner. Par fierté, il serait volontiers parti sur-le-champ dans son exil, et pourtant avec quelle reconnaissance n'aurait-il pas accepté une intervention qui eût fait rapporter sa nomination ! Les circonstances prolongèrent cet état d'anxiété. Le presbytère de Juigné était inhabitable. L'ancien curé, ne pouvant obtenir de ses fabriciens les réparations nécessaires et voulant se retirer dans sa paroisse, y avait acheté une maison où il vivait depuis plusieurs années. La cure, à demi-ruinée, exigeait une complète restauration. On se mit à l'œuvre pour le nouveau pasteur, mais les travaux ne pouvaient être terminés avant le mois de novembre. Toutes les fois que M. Bernier revenait de les presser et de les visiter, il apparaissait en proie à une certaine tristesse dont il ne voulait pas convenir, qu'il s'efforçait de dissiper, mais qui contrastait très fort avec la sérénité parfaite et toujours égale de son caractère. « Deux choses me contrarient, avoua-t-il une fois, l'importance de la paroisse et cette cure peu convenable. » Les amis de l'ancien

1 Lettre du 17 août.

vicaire général comptaient [illegible]
de l'évêque de ne pas éloigner [illegible]
Mlle Legnay, les curés de [illegible]
rent séparément une suprême [illegible]
dorées, Mr Angebault répondit [illegible]
nistrateur, presque dans les mêmes [illegible]
que les deux curés n'étaient pas [illegible]
comparés à des anges gardiens.

Renonçant donc à tout espoir de [illegible]
abbé Fourmy voulut améliorer [illegible]
auprès de l'évêque ses instances [illegible]
va à Juigné sans répugnance [illegible]
ble point mécontent de son sort. Maintenant je voudrais
pour lui, pardon, s'il vous plaît, de ma liberté de parole,
un traitement fixe et assuré, au moins égal à celui d'un
curé de seconde classe, ce qui ne serait point [illegible] à
se procurer, vu qu'il y a dans la paroisse une rente
annuelle de 200 francs au profit du curé [illegible]

M. Bernier ignorait ces pourparlers dont sa dignité, s'il les eût connus, aurait été blessée. Il attendait avec résignation le moment de partir et n'avait guère d'autres distractions que de se voir poursuivre dans les journaux ultramontains. L'abbé Peltier ne désarmait pas. Il attaqua la doctrine de la lettre envoyée par M. Bernier le 5 août. Le condamné de l'Index se crut encore obligé de défendre sa foi dans une lettre publique. Une nouvelle réponse de Peltier suivit, mais si pédantesque et si manifestement entachée de traditionalisme

1 Lettre du [illegible]

que sa victime se crut vengée et garda le silence[1]. Le « philosophoïde » continua la campagne tout seul, de son mieux, pendant deux années encore, avec un acharnement qui relève sans doute plutôt de la vengeance personnelle que du zèle théologique. Si la conduite de M. Bernier ne satisfit point ses adversaires[2], elle excita du moins l'admiration des gallicans. Beaucoup d'entre eux croyaient qu'un décret de l'*Index* n'oblige pas strictement.

1 Lettre de Peltier au rédacteur, dans la *Voix de la Vérité* du 24 août; réplique de M. Bernier, datée du 27 août ; réponse de Peltier. Ces pièces ont été reproduites dans un *Supplément à la défense de l'Eglise et de son autorité*, in-8 de 48 pp., imprimé à Reims en 1852.

2 Voici ce qu'en écrivait dom Guéranger à Mgr Pie dans une lettre datée des 24-28 août 1850 : « L'abbé Bernier a tenu la triste conduite que vous avez pu suivre dans l'*Univers*. Son pauvre évêque a enfin compris, à la suite de plusieurs lettres de ses collègues qu'il était par trop inconvenant de garder un grand vicaire dont les écrits étaient réprouvés à Rome Il est vrai que les honneurs rendus à celui-ci par le concile de Rennes semblaient au prélat une raison de le garder auprès de lui. Il aimait à répéter qu'il n'était pour rien dans les écrits de M. Bernier, qu'il ne les avait pas lus, ce qui voulait dire que la doctrine est chose qui ne regarde pas les évêques.

« Nous en sommes là, et on veut une censure contre les écrivains orthodoxes, quand on n'en est même pas au catéchisme le plus vulgaire. Aussi cela leur a porté malheur.... Pour en revenir à l'abbé Bernier, après quelques jours d'hésitation, tant de son évêque que de lui-même, il a fini par donner sa demission et, après un séjour à Paris, assez étrange, il a accepté à Saumur une succursale qu'il venait précisément de faire ériger sans se douter qu'elle lui était destinée.

« Il était temps qu'il vînt quelque chose de Rome sur les doctrines du personnage. La brochure de M Peltier dont l'*Univers* a parlé avait mis en émoi le parti de M. Bernier dans l'Anjou, et ce parti est considérable, grâce aux nombreux placements qu'il avait eu soin de faire dans le diocèse durant les jours de sa puissance. Tous ces forts théologiens portaient bien haut les doctrines de leur maître et ne juraient que par son pélagianisme et son rationalisme qui leur semblaient la vérité même. Aujourd'hui assurément ils n'y voient pas plus clair sur les principes, et les populations restent entre les mains de gens qui ne savent pas et ne sauront jamais ce que c'est que *la foi* Vous avez vu comment M Bernier est mécontent que l'on ait compromis le concile de Trente en citant les décrets de foi par lesquels il enseigne que la foi n'est pas une chose qui soit libre pour les chrétiens baptisés. »

Ils reconnaissaient à la congrégation romaine le droit de condamner un ouvrage, non seulement pour une doctrine erronée, mais encore à cause d'une seule proposition inopportune, ne le fût-elle qu'à Rome. Mais ce qui avait des inconvénients au-delà des monts pouvait bien être anodin en deçà ; aussi pour devenir valable en France, la condamnation devait être confirmée par les évêques. Quatre ans après celle de M. Bernier, Mgr Clausel de Montals disait dans un écrit public : « L'*Index* n'est pas reçu en France, non plus que dans d'autres pays catholiques[1] ». En se soumettant sans épiloguer, le vicaire général d'Angers passa généralement pour donner un grand exemple.

La retraite de M. Bernier fut autant accompagnée de regrets que de commisération. On vit avec peine s'éloigner cet homme distingué, très affable quoique peu expansif, toujours disposé à rendre service de quelque manière que ce fût, dont les décisions étaient promptes, claires et sûres, et qui faisait siennes toutes les causes qu'on venait lui soumettre. Les humbles, les timides, les faibles pouvaient toujours compter sur son concours empressé et persévérant ; aussi lui donnèrent-ils de particulières marques de sympathie. La jeunesse cléricale l'aimait : il en faisait la conquête aux examens du séminaire. Un sourire d'autant plus charmant qu'il surprenait dans sa physionomie, ordinairement sévère, prouvait sa bienveillance. Une question sur le pays, sur la famille, un souvenir rappelé avec un aimable à-propos

1 *Coup d'œil*, p. 67.

ne manquait jamais de rendre l'assurance à l'examiné qui trahissait quelque trouble. Puis le grand vicaire posait ses questions d'une manière si lumineuse que l'attention des spectateurs était vivement piquée et que l'interrogé, s'il était capable, brillait toujours et, s'il ne savait pas, n'échouait jamais dans un complet naufrage. « Mgr Freppel, raconte encore volontiers le vénérable témoin d'un demi-siècle d'études au grand séminaire[1], Mgr Freppel seul savait questionner d'une manière aussi intéressante. » M. Bernier excellait aussi à donner aux jeunes prêtres des conseils d'étude et de travail. Il les exprimait d'un ton si pénétré que leur souvenir ne s'effaçait pas.

Un jour, traversant un corridor du séminaire, il aperçut dans une chambre, par la porte entr'ouverte, un de ses élèves de Mongazon. M. Bernier avait remarqué au collège son aimable caractère, ses heureuses dispositions et surtout sa grande application. Aussi s'approcha-t-il du jeune homme en lui demandant s'il avait toujours conservé son ardeur pour le travail. Une quinzaine d'années après, l'étudiant, M. Mathurin Subileau, devenu dans la charge de supérieur de Mongazon le plus distingué des successeurs de M. Bernier, lui rappelait avec reconnaissance que cette conversation fortuite avait été pour lui un stimulant inoubliable.

Non seulement la grande majorité du clergé angevin entoura de sa sympathie le vicaire général démissionnaire, mais encore elle témoigna du mépris à ceux qu'on

1 M. l'abbé Ruchaud.

accusait d'être les auteurs de son malheur. Par un jugement téméraire on mettait en leur nombre l'abbé Jules Morel. Il fit déclarer par tout l'Anjou qu'il n'y était pour rien. On doit l'en croire. Malheureusement la campagne qu'il mena dans le même temps, par un brusque revirement contre Lacordaire, son intime ami séminaire, le jeune compagnon qu'il avait entraîné la Chesnaie, et qu'il avait rêvé de suivre dans la libre mérique, n'est guère plus honorable pour sa mémoire [1]. pudeur dans l'affaire de M. Bernier ne fut pas imitée tous. Quelques-uns, enfants perdus du parti, blessés r l'administration, jaloux de tout mérite, excités par mesquines rivalités de coteries et de collèges, se rèrent à de telles manifestations que ceux qui n'étaient s complètement aveuglés par la haine théologique en rouvèrent de la honte et du remords.

Enfin l'incident atteignit son dénouement et M. Ber- er partit pour sa cure. Juste un an auparavant il se ndait au concile de Rennes où les évêques de la rovince, sans inquiétude sur son orthodoxie, lui onnaient cette prépondérance qui devait déchaîner nt de colère et causer sa perte.

1 Cf. *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, tome II, p. 163-167.

XVIII

Le curé de Juigné-sur-Loire[1]

(Novembre 1850-novembre 1851)

Le 7 novembre, M. Bernier, arrivé dans sa paroisse, écrivait à Mlle Leguay, restée pour quelques jours encore à Angers : « Voici, ma bonne fille, la première lettre que je date de Juigné. Il est bien juste que vous ayez les prémices. J'ai le cœur en paix et presque joyeux. J'espère que la divine Providence sera avec nous. »

Trois jours après, M. Bernier prenait possession de son église et se présentait lui-même et sans cérémonie à ses paroissiens. « Le jour même de son installation, écrivait M. Claude à Mlle Leguay, je passais bien près de lui ; la rivière seule nous séparait. En apercevant ce vieux clocher de Juigné à travers les arbres, j'avais le cœur vraiment triste, en songeant que c'est à ce misérable trou qu'allait être désormais réduit celui que tant de désirs appellent ailleurs parce qu'il en est si digne. »

Ainsi, tout était consommé. Le grand vicaire, devenu desservant de campagne, se distinguait seulement des curés voisins par les fonctions de supériorité qu'il conservait sur les deux communautés qui avaient refusé d'accepter sa démission. Cette charge le mettait parfois

1 *Revue de l'Anjou*, t. XLI (1900).

dans la nécessité de traiter avec l'évêque, et c'est ainsi qu'il eut bientôt à lui transmettre une invitation pour une fête des sœurs de Saint-Charles. Le prélat répondit simplement :

Angers, le 16 novembre 1850.

MON BIEN CHER ABBÉ,

Je vous renvoie la lettre de la bonne Supérieure. Je suis très heureux de ses dispositions et je me fais un plaisir d'assister à cette pieuse cérémonie.

Je vous remercie bien, mon bon abbé, des détails que vous me donnez sur votre hermitage. Puisse le bon Dieu bénir l'hermite et lui faire trouver dans la solitude le calme et le repos qui n'habitent pas toujours les villes.

Croyez bien, je vous prie, à mon affectueux dévouement,

† GUILL., évêque d'Angers.

Par une coïncidence très remarquée, Mgr Régnier se trouvait alors en Anjou, attendant les pièces nécessaires à sa prise de possession du siège de Cambrai. On fit généralement la comparaison du nouvel archevêque et de son ancien collègue. Ils partageaient, dit-on, les mêmes idées, mais l'un les gardait avec prudence, et l'autre se compromettait pour les défendre. Voilà pourquoi, partis d'un même point, placés naguère sur une même ligne, l'un se trouvait en poste cardinalice et l'autre desservant d'une humble paroisse de campagne.

Quelle que fût leur distance, Mgr Régnier voulut absolument visiter son vieil ami. L'évêque d'Angers fut du voyage et, le 20 novembre, l'unique rue de Juigné, étroite et tortueuse, vit passer le carrosse des deux pré-

lats. M. Bernier fit avec franchise et simplicité les honneurs de sa cure. Il s'efforça, d'un air gai, de cacher ce que sa position avait de pénible pour lui et ses visiteurs.

Toujours grand distributeur d'images, Mgr Angebault en offrit une au curé et à Mlle Leguay. C'étaient de petites gravures sur bois, éditées par Letaille. Celle de M. Bernier représente un proscrit partant appuyé sur un bâton et accompagné d'un ange gardien, de robe blanche et longue. Le fugitif s'éloigne, tête basse, de sa patrie que figure une citadelle fermée, défendue par une sentinelle vigilante. L'image porte, en bas, le mot Exil, et, en haut, la parole divine : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Au verso, se lit une petite homélie : « Qu'importe à l'homme qui a la foi au cœur, qui a l'espérance, que lui importe sur quels parages il ait à mériter le ciel ! Ne peut-il pas dire avec saint Basile : Je ne connais point l'exil, n'étant attaché à aucun lieu ? Toute la terre est à Dieu : elle sera partout ma patrie ou plutôt le lieu de mon passage. »

Mlle Leguay s'édifia beaucoup de ces sentiments. « Bien compris par ceux qui souffrent, écrivait-elle, ils sont un baume salutaire pour le cœur et un puissant encouragement pour l'âme chrétienne, unie à son Dieu par la souffrance ». Mais la pieuse fille ne fut sans doute pas moins réconfortée par les assurances que l'évêque ne cessa de donner : qu'il accorderait à M. Bernier le premier canonicat titulaire vacant et qu'il lui laissait tous ses pouvoirs de vicaire général.

Le curé n'eut pas d'illusion. A l'un de ses amis qui, dans les mêmes jours, s'adressait à lui comme à un

accusait d'être les auteurs de son malheur. Par un jugement téméraire on mettait en leur nombre l'abbé Jules Morel. Il fit déclarer par tout l'Anjou qu'il n'y était pour rien. On doit l'en croire. Malheureusement la campagne qu'il mena dans le même temps, par un brusque revirement contre Lacordaire, son intime ami de séminaire, le jeune compagnon qu'il avait entraîné à la Chesnaie, et qu'il avait rêvé de suivre dans la libre Amérique, n'est guère plus honorable pour sa mémoire [1]. Sa pudeur dans l'affaire de M. Bernier ne fut pas imitée de tous. Quelques-uns, enfants perdus du parti, blessés par l'administration, jaloux de tout mérite, excités par de mesquines rivalités de coteries et de collèges, se livrèrent à de telles manifestations que ceux qui n'étaient pas complètement aveuglés par la haine théologique en éprouvèrent de la honte et du remords.

Enfin l'incident atteignit son dénouement et M. Bernier partit pour sa cure. Juste un an auparavant il se rendait au concile de Rennes où les évêques de la province, sans inquiétude sur son orthodoxie, lui donnaient cette prépondérance qui devait déchaîner tant de colère et causer sa perte.

1 Cf. *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset, tome II, p. 163-167.

Ce que je craignais, c'était d'aborder des détails scabreux de mœurs et de coutumes. Je me suis appliqué à éviter cet écueil, il paraîtrait que j'y ai réussi, vous n'avez fait aucune observation à ce sujet.

Vous me dites qu'une grande partie des auditeurs ne comprendra pas le mandement ; je le sais bien, quoique cependant tout m'y semble assez clair ; mais comment faire ?

Il faut s'adresser à toutes les classes, alors il est bien évident que la population des campagnes ne s'élèvera pas à la hauteur de celle des villes et dans les villes mêmes les degrés sont bien différents. Je vois mes collègues traiter des question de droit social et, cependant, une immense majorité ne peuvent aborder de telles questions.

Vous craignez, me dites-vous, mon cher Abbé, des critiques sévères. Je ne sais sous quel point de vue : je n'ai pas compris toute votre pensée.

Enfin, je vous avoue que je serais bien embarrassé maintenant pour faire choix d'un autre sujet et pour trouver le temps de le travailler. Je suis accablé de travail et il me faut tout faire en courant. Veuillez donc me dire définitivement toute votre pensée.

Quant aux corrections elles seront faciles à faire, sauf un ou deux endroits où vous voudriez plus d'ordre dans les idées. Je ne me suis pas bien rendu compte de ce que vous désirez. Vous savez que, quand on a fait une chose, on n'en voit pas aussi clairement que les autres les défauts.

J'attends de vous encore un mot de réponse à cette petite lettre et je vous réitère l'assurance de mon affectueux dévouement [1].

1 La lettre pastorale fut éditée et, l'année suivante, Mgr Angebault prit pour sujet : *Ce que les femmes ont fait pour la religion*. M. Bernier ne paraît pas avoir été appelé à proposer ses corrections, autrement on n'y aurait pas lu qu'Aquila et Prisca étaient deux dames (*Salutate Priscam et Aquilam*, Ep. ad Rom., xvi, 3). Les portraits idylliques de la « métayère vendéenne » et des religieuses dénotent aussi l'œuvre exclu-

Cependant, dès son arrivée à Juigné, malgré la rigueur de l'hiver et les mauvais chemins, M. Bernier fit une visite à tous ses paroissiens. Il ne s'attendait pas à de grandes satisfactions spirituelles. Avant la Révolution, la cure, bien dotée, n'avait pas toujours eu des bénéficiers résidants ni exemplaires. La constitution civile du clergé fut acclamée dans la région, et la paroisse s'élut un jeune ministre patriote qui devint, bientôt après, vicaire et secrétaire de l'évêque assermenté. Les électeurs le remplacèrent par son frère, d'idées aussi avancées. Tous deux déposèrent par la suite leurs titres de prêtrise et achetèrent ce qu'ils purent de biens nationaux. Le second acquit l'église et le domaine curial et se transforma en notaire. Le premier s'établit une façon de médecin à quelques lieues de là [2]. L'influence des deux frères sur le pays fut aussi grande que peu favorable au catholicisme. Elle dura toute leur vie, et l'un ne mourut qu'en 1842, huit années seulement avant l'arrivée de M. Bernier à Juigné. Dans cette contrée le rétablissement du culte par le Concordat n'avait paru que la restauration d'un service social prétendu nécessaire. Un prêtre pouvait avoir toutes les qualités personnelles, on le respectait, mais son enseignement laissait

sive du prélat : « La bonne Sœur, c'est comme la fontaine à laquelle chacun vient puiser... La Sœur de l'*Espérance*, justifiant un nom si doux vient s'asseoir au chevet du malade, voltige, en quelque sorte, autour de lui .. » — Ces deux lettres pastorales ont été reproduites dans le *Recueil d'instructions*, mais on y a supprimé l'erreur concernant Aquila.

2 Loir-Mongazon (Louis-Pierre), né à la Grésille le 27 avril 1763, chirurgien-accoucheur à Brissac, exerçait en vertu d'un certificat qu'il avait obtenu le 6 messidor an XI, du sous-préfet. Ce certificat tenait lieu de diplôme, conformément à l'article 23 de la loi du 19 ventôse, an XI.

absolument indifférent. M. Bernier ne fut pas traité autrement et, après plusieurs mois de ministère, toute l'impression qu'il faisait à ses paroissiens se résumait ainsi : « Celui-là ne nous restera pas longtemps, il est trop bien en bouche. »

Ils s'étonnaient presque autant de la clarté que de la dignité de sa parole. La facilité avec laquelle un homme de si grande réputation se faisait comprendre leur semblait diminuer son mérite. L'utile simplicité de ses sermons était encore surpassée par celle de ses explications du catéchisme. Il les rendait intéressantes, comme autrefois ses classes, en les agrémentant des détails les plus variés, d'anecdotes frappantes, de comparaisons très nettes. Comme un autre Gerson, il se complaisait à se rabaisser au niveau de ses auditeurs petits et grossiers. Il leur parlait avec une bonhomie touchante, et les quelques personnes capables d'apprécier sa situation ne purent retenir leurs larmes en l'entendant un jour dire doucement aux enfants qu'il conduisait à une lieue de là, dans une église voisine, pour y recevoir la confirmation : « Soyez sages et bien attentifs. Il faut que vous vous fassiez remarquer par votre bonne tenue, car vous ne voudriez pas donner à votre curé la confusion de présenter des enfants dissipés et sans recueillement. Il faut que les enfants de Juigné donnent l'exemple de la modestie et de la piété. »

Quelques mois auparavant, remarquait-on, il assistait aux cérémonies de ce genre au premier rang, près de l'évêque. A celle-ci, desservant une petite paroisse et dernier arrivant, il s'effaça derrière ses collègues. Rien

n'était changé dans son extérieur, et comme autrefois il se consacrait tout à ses fonctions qui, seules, avaient varié. Il rencontra un de ses anciens élèves près du prélat et le félicita de sa fortune, très cordialement et sans paraître aucunement songer à son propre passé.

L'action de M. Bernier, dans sa paroisse, fut surtout celle d'un administrateur. Comme la sacristie était absolument insuffisante, son premier soin fut de solliciter d'un propriétaire voisin la cession d'un emplacement convenable pour cette annexe. Il poussa si vivement la construction qu'il put s'en servir la même année. Le succès couronna moins promptement ses innombrables démarches pour obtenir de la commune l'agrandissement et la clôture du cimetière. A toute plainte, à toute demande, les paroissiens répondaient : « Il y a longtemps que les choses sont en cet état ; ça peut bien durer encore. » A force de persévérance, il bénit, cependant, un vaste cimetière parfaitement clos. Il fit à cette cérémonie une émouvante allocution, où, regardant d'un œil d'envie cette terre du dernier sommeil, il exprima le vœu d'y reposer un jour au milieu de ceux avec qui la Providence l'avait envoyé terminer sa vie.

Il ne traînait point ce qu'il appelait ses derniers jours avec fatigue ni désespoir. Il semblait n'avoir rien perdu. Un jour il disait tranquillement : « Chaque fois que je jette un regard en arrière sur ma vie, j'y constate à regret une lacune, c'est de n'avoir jamais été vicaire. » On eût cru que sa carrière avait été toute ordinaire. Une personne lui posa cette question : « Êtes-vous heu-

reux ici ? Je crains que vous n'y rencontriez pas ce qu'il faudrait ? » Il répondit avec une sérénité qui montrait la paix de son âme : « Le vrai bonheur consiste toujours dans l'accomplissement du devoir. » Il avait besoin de cette force d'esprit pour supporter une peine qui vint s'ajouter à toutes celles du passé. Quand on vit M. Bernier depuis plusieurs mois dans sa cure, on pensa que l'évêque ne l'en retirerait jamais, et plusieurs de ceux qui lui paraissaient autrefois fort attachés lui témoignèrent de la froideur. « Il ne faut pas, disait M. Bernier, attribuer au cœur de mes amis cette défaillance de leur affection, ils subissent des influences. » Néanmoins, l'abandon dans lequel le laissait Mgr Angebault lui était très pénible. Sa délicatesse n'en fut pas amoindrie. Sorti de l'administration, il l'entendit critiquer vivement ; il supporta même de graves reproches dont il aurait pu se justifier d'un seul mot : « Cela s'est fait sans moi et malgré moi ». Rappelait-on devant lui les circonstances qui déterminèrent son changement de position, toujours aussi charitable, il ne permettait pas que sa retraite fût attribuée à d'autres qu'à lui-même. Il poussa même si loin la délicatesse sur ce point qu'il laissa Mlle Leguay ignorer les circonstances et les auteurs de sa condamnation. Il ne sortit qu'une fois de la réserve sévère dont il s'était fait une loi. Pour consoler son amie d'une déchéance qu'elle ne cessait de déplorer, il lui dit un jour en souriant : « Croyez-vous donc qu'il soit si

agréable d'être vicaire général. Il faut mettre toute son éloquence à convaincre de leur tort de pauvres curés qui ont cent fois raison ! [1] »

Dans ce revirement de fortune l'attitude de la société laïque lui fut une consolation. Tous ses anciens amis de l'aristocratie et de la bourgeoisie, les de Monti, les de Contades, les de Cacqueray, les Mayaud, les Merlet ne cessèrent de lui témoigner leur considération. Le conseil départemental de l'instruction publique le nomma délégué cantonal pour la visite des écoles [2]. Freslon lui envoyait toujours de bonnes lettres, et le compromettant Bordillon ne manquait pas une occasion d'appeler sa relégation à Juigné un scandale. Ils s'étaient rencontrés un jour en voiture publique lors de la démission. Naturellement l'homme politique avait engagé la conversation sur cet événement. Après avoir exprimé beaucoup de regrets et quelques reproches, il s'était écrié tout à coup avec son originale bonhomie : « Du

1 Si étonnante que puisse sembler cette parole, elle ne fait que d'insinuer très charitablement quelle fut la vraie situation des prêtres de France vis-à-vis leur hiérarchie durant le XIXe siècle. M. le chanoine Ulysse Pannet, doyen du chapitre de Châlons, écrivait encore naguère à M. l'abbé E. Misset, directeur de l'Ecole Lhomond : « Je fréquente depuis de longues années les Evêchés et les Evêques, et je sais combien ils ont de ressources, dans leur situation et dans leur caractère, je ne dis pas pour se faire donner raison, mais pour placer leurs adversaires dans des positions embarrassantes et sans issue. » Lettre imprimée dans MISSET, *Notre-Dame de l'Epine, près Châlons-sur-Marne. Avant-propos d'une petite réponse* (Paris, 1903).

2 Les papiers de M. Bernier conservent la minute d'un intéressant rapport qu'il envoya au Conseil académique d'Angers sur plusieurs écoles communales. — J'ai publié cette pièce dans la *Revue de l'Anjou*, n[le] de juillet-août 1900.

reste, M. le vicaire général démissionnaire, ce n'est pas vous que je plains, ce sont *les autres !* » [1]

Deux incidents apportèrent quelque diversion dans cette vie monotone de curé. M. Bernier eut à prononcer deux grands discours. L'un prêché à l'occasion du deuxième centenaire de l'Hôtel-Dieu de Baugé, le 26 novembre 1850, fut composé au milieu des préoccupations de l'installation à Juigné. C'est un panégyrique de mérite qui impressionna vivement l'auditoire nombreux et choisi. Lorsque, à la fin de la première partie, l'orateur, par une transition heureuse, amena l'éloge d'un parent de la fondatrice de l'hôpital, le vicomte Armand de Melun, qui jouissait alors à Baugé de la plus grande popularité, la sainteté seule du lieu contint les applaudissements [2].

L'autre discours est l'éloge funèbre d'un de ses amis d'enfance, René Ploquin, curé de Notre-Dame de Cholet. Dans le récit de cette vie, d'apparence simple et commune, il sut trouver des faits caractéristiques, pour les mêler à des idées générales d'une manière aussi intéressante que pleine d'enseignements [3].

Tout faisait croire que M. Bernier mourrait dans sa

1 Sur l'attitude du *Précurseur*, journal de Bordillon, vis-à-vis de M. Bernier, cf. les numéros des 5 et 10 août, 5 et 25 septembre 1850.

2 Ce discours a été imprimé dans une brochure commémorative publiée par le curé P. Baranger : *Le beau jour de la charité à Baugé ! Fondation de l'Hôpital en 1650. Célébration de cet anniversaire en 1850. Historique de la Fête, sermon, discours* ; Baugé, Colinette, in-12 de 48 pages.

3 Ce discours fut imprimé et vendu pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Ploquin : *Eloge funèbre de M. René Ploquin, curé de N.-D. de Cholet, prononcé dans l'église Notre-Dame le 29 juillet 1851* ; Cholet, imp. Lainé, petit in-8 de 23 pages.

cure, quand, vers la fin de 1851, un canonicat devint vacant par la démission de son titulaire. Tourmenté depuis longtemps du désir d'être jésuite auprès de la Vierge de Fourvières et touché de la position de son ami M. Bernier, le chanoine Mercier résigna sa stalle, mais en demandant expressément à l'évêque de la donner au curé de Juigné. Quand les négociations furent terminées, il partit pour Lyon d'où il avertit de son dessein le pauvre desservant. Celui-ci lui envoya la lettre suivante :

Juigné-sur-Loire, 2 octobre 1851.

MON CHER AMI,

Une petite course m'a empêché de répondre immédiatement à ta lettre. La pensée de donner ta démission du canonicat dont tu es titulaire et celle de ma nomination sont restées unies dans ton esprit, ou plutôt dans ton cœur. Je t'en remercie bien sincèrement. Je vois là une nouvelle preuve d'une amitié dont je m'honore et qui m'est bien précieuse. Je t'avoue que je l'aurais cru, lors même que tu ne me l'aurais pas écrit, tant mon amitié se tenait sûre de la tienne ; mais je t'avoue en même temps que je n'ai jamais cru, et que je crois peu encore, à ta démission et j'ajoute qu'à ta place je ne la donnerais pas. Ce n'est pas, mon cher ami, que je doute le moins du monde de ton courage ni de ta persévérance, je connais tout ce qu'il y a de généreux dans ton âme ; mais les supérieurs doutent, peut-être, de ta vocation comme j'en doute moi-même. Puis, crois donc bien qu'ils pèsent une considération dont tu ne tiens pas assez compte quand tu me dis qu'en cas de non-admission tu te jetteras dans les bras de Notre-Dame de Fourvières *pour sauver des âmes au confessionnal*. A soixante-et-un ans on peut d'un jour à l'autre tomber infirme. A la charge de qui tomberais-tu ? ou

bien quelles seraient tes ressources pour n'être à charge à personne ? Le pauvre abbé Bedeau, curé de Saint-Serge, bien plus jeune que toi, mort presque inopinément, était hier porté en terre. Le même jour on enterrait à Longué ton condisciple Hubert. L'abbé Ploquin et l'abbé Bureau [1] les avaient précédés de quelques semaines. Il nous va mal à notre âge de nous ouvrir de nouvelles carrières. J'ai quatre ans au bas mot de moins que toi, et pourtant, quoi que tu en dises, je pense *que ma vraie place* est dans le cimetière de Juigné. La tienne est dans le cimetière d'Angers. Viens donc, en attendant que tu en prennes possession, prier dans ta stalle à côté du saint homme Dubois et parfois du placide abbé Joubert. Si, malgré tout, tu donnes ta démission, car tu as, aussi toi, une tête où l'on trouverait, en cherchant bien, la bosse de l'obstination, je crois que Monseigneur m'offrira le canonicat. Il m'en dit un mot dès le mois de novembre. Que ferai-je dans cette hypothèse ? Je ne le sais vraiment pas, mais ce que je sais bien c'est que j'aimerais mieux n'avoir pas à me prononcer et t'embrasser, chanoine comme devant, à la Toussaint prochaine. Les circonstances dans lesquelles et avec lesquelles cette offre serait faite contribueraient sans aucun doute à me décider pour ou contre.

Prie donc Notre-Dame de Fourvières pour ton ami.

H. Bernier.

Le chanoine Mercier persista dans sa résolution et l'évêque offrit la stalle vacante à M. Bernier. Celui-ci avait pensé que les choses se passeraient autrement, qu'il rentrerait à Angers nommé par l'administration et sans avoir lui-même à décider de son retour. Il hésita beaucoup et peut-être sa fierté fut-elle seulement vaincue par les prières de Mlle Leguay. Il finit sans doute par

1 Il fut curé de Saint-Laud d'Angers.

entrer dans les représentations qu'elle lui adressa, car il écrivait un peu plus tard :

« Si je m'étais borné à comparer position à position, le canonicat aurait eu peine à l'emporter sur la succursale, mais, je suis dans ma cinquante-septième année, des infirmités, ou seulement un affaiblissement de santé me placeraient ici dans un état pénible, ma situation y serait fausse. C'est donc une pensée d'avenir, un besoin éventuel, mais présumable, de repos qui m'a décidé... Ce départ ne se fera point sans quelque peine ; ce n'est jamais qu'au moment même de la transplantation qu'on reconnaît bien les racines qu'une plante a poussées dans le sol. Je n'ai pas végété longtemps dans celui de Juigné ; mais si je l'ai trouvé bien inculte, il ne s'est montré ni d'une mauvaise nature, ni rebelle à la culture [1]... ».

Au moment où M. Bernier sortait de Juigné, il venait d'assurer la restauration de l'église. Toutes les ressources de son ascendant et de sa diplomatie avaient été nécessaires pour décider le conseil municipal à voter des fonds pour cette œuvre dont il refusa longtemps de comprendre la nécessité. Le préfet s'empressa d'appuyer une demande de secours au gouvernement et tout était en si bonne voie que le successeur de M. Bernier, guidé par ses conseils, parvint à posséder une belle église. Le nouveau chanoine avait pensé à patronner quelqu'un pour sa succession. Les circonstances de son changement lui firent abandonner ce dessein, et ce fut comme un desservant ordinaire et non comme un ancien vicaire général qu'il quitta le lieu de son exil.

1 Lettre à Mlle Bernard, en date du 25 octobre.

XIX

Le chanoine titulaire [1]

(1851-1859)

Au mois de novembre 1851, M. Bernier prenait possession de la dernière stalle du chapitre dont il occupait naguère la première. Le nouvel arrivant ne sentit jamais beaucoup de goût pour ses fonctions. La régularité de son assistance au chœur le fit néanmoins passer pour un parfait chanoine, puisque cette dignité n'a plus de charges que l'office divin.

Il vécut éloigné des affaires diocésaines, sans être membre du conseil épiscopal, quoiqu'il reçût encore de Mgr Angebault des consultations et des témoignages d'une confiance intime. Des quatre congrégations confiées à sa sagesse deux lui restaient encore, celle de Saint-Charles dont il résigna le gouvernement en 1854, et celle de Saint-Joseph de Baugé dont il garda la supériorité jusqu'à sa mort. Quand, au moment de la mise à l'*Index*, il offrit sa démission à ces dernières religieuses, elles répondirent qu'on ne suspectait pas sa foi et qu'elles ne tenaient pas à l'honneur d'avoir comme supérieur un vicaire général. Elles se déclarèrent toujours heureuses et reconnaissantes de sa direction.

1 *Revue de l'Anjou*, t. XLI (1900).

Il fit également partie, jusqu'à la fin de sa vie, de l'administration des hospices, à laquelle il fut nommé vers la fin de 1852. Il apporta dans ces fonctions le zèle et l'activité qu'il consacrait à tout ce dont il voulait bien se charger, visita souvent et aima cet asile de misère. Son assiduité aux réunions hebdomadaires de la commission, son concours au bien, modestement accompli et avec dévouement, le règlement de plusieurs affaires délicates le firent beaucoup apprécier de ses collègues.

Ces occupations lui laissaient encore du temps libre. Il le consacra, comme il disait, « à s'instruire ».

Dans sa cure de Juigné il s'était livré avant tout à ses devoirs d'état, prédication, visite de ses paroissiens, construction de son église. Il avait complètement mis de côté ses chers livres et l'étude de la controverse, si passionnante à ce moment. Des occupations plus conformes à ses goûts absorbèrent désormais ses loisirs. Sa vie fut plus heureuse. Mlle Leguay était aussi plus contente. Son vénéré père, revenu de l'exil, tenait une place en rapport avec son ancien rang. Les principaux membres du clergé et quelques familles distinguées le visitaient respectueusement.

Des collègues que retrouvait M. Bernier le temps a effacé pour la plupart jusqu'au souvenir. Seul le doyen, M. Mossion, avait pris ses précautions contre l'oubli en faisant imprimer de sa prose et de ses vers. Il orna le livre de ses élucubrations [1] de cette belle épigraphe

1 *Lettres sur la vérité du martyre de saint Maurice et de sa légion, écrites des lieux mêmes témoins de ce martyre à un jeune Angevin*, in-8 de 312 p., orné d'une vue du Verollay. Angers, Launay-Gagnot, 1839.

empruntée à La Bruyère : « Quand on ne serait pendant sa vie que l'apôtre d'un seul homme, ce ne serait pas être en vain sur la terre, ni lui être un fardeau inutile. » L'application était modeste pour qui se fit le champion de la légion thébaine, composée, comme le dit poétiquement l'auteur :

> De six mille six cent soixante-six soldats
> Armés de toute pièce, et prêts pour les combats.

Outre ses collègues, M. Bernier visitait quelquefois le Cercle de la Cité, appelé plus ordinairement des *Têtes-de-Bois*, véritable congrégation laïque dont le nom éveillait toujours l'idée d'une collection antique où perçaient cependant alors les idées nouvelles de l'ultramontanisme.

Le premier fruit des loisirs de M. Bernier fut une *Notice historique sur le collège de Beaupréau et sur M. Urbain Loir-Mongazon.* Le travail parut presque entièrement dans la *Revue de l'Anjou* de mars à octobre 1853, et fut publié en volume [1].

L'incomparable mérite de cette œuvre est que son auteur a revécu son enfance et sa jeunesse pour en tracer un charmant et fidèle tableau. Les idées générales exprimées sur l'éducation sont, sans aucune modification, celles qu'il mit en pratique à Doué et à Mongazon, celles qu'il exposa dans sa lutte contre le monopole universitaire, celles du clergé d'alors, vulgarisées depuis par Mgr Dupanloup.

1 Angers, Cosnier et Lachèse, 1854, in-8, 223 pp.

Un trait remarquable de la *Notice*, c'est qu'après avoir vivement critiqué le régime oppressif du monopole universitaire, M. Bernier n'ait pas un mot pour la loi de 1850. Lui qui avait combattu l'un des premiers pour la liberté ne se réjouit pas de la conquête et ne parle pas d'espérances.

Du moment que les catholiques avaient voulu pousser jusqu'à la victoire leurs revendications, pensait-il, ils auraient dû montrer qu'ils méritaient l'autonomie de l'enseignement, qu'ils étaient prêts à en jouir en toute capacité. Dès lors, avant le vote de la loi, il eût désiré voir établir pour les petits séminaires une école normale ecclésiastique où les membres du clergé enseignant se fussent formés. Or, même depuis 1850, les administrations diocésaines n'entraient pas dans cette idée. Avec son expérience d'ancien supérieur, M. Bernier craignait qu'on ne recueillît pas d'une liberté si longuement disputée les fruits qu'autrement on eût été en droit d'en attendre.

Des instances souvent réitérées ont fait rééditer la Notice historique à l'un des supérieurs du petit séminaire de Beaupréau, M. le chanoine Moreau [1]. Il s'était proposé tout d'abord de conserver dans son intégrité le texte de M. Bernier, en l'éclairant et en l'expliquant par des notes. Il renonça vite à ce projet. Il reconnut que l'auteur est inexact et incomplet en ce qui touche le dix-huitième siècle. « L'histoire du collège ne commence guère pour lui qu'avec l'arrivée de M. Mongazon à Beau-

1 In-8 de 342 p. Angers, imprimerie Saint-Antoine, 1900.

préau vers 1785; et même il n'est vraiment bien renseigné que sur la période qui va de 1792 à 1821. Il est vrai que cette période est la plus intéressante de la vie de M. Mongazon et de l'existence du collège. L'histoire, dit M. Moreau, en a été écrite par M. Bernier d'une façon parfaite et définitive, au moins dans l'ensemble, avec un esprit, une délicatesse, un charme de souvenirs, une fraîcheur d'imagination vraiment admirables et qu'on ne trouve peut-être à ce degré dans aucun ouvrage de ce genre. Si quelqu'un, dans le but de faire connaître les collèges et la vie de collège en France au dix-neuvième siècle, s'avise un jour d'extraire des ouvrages composés sur ce sujet un recueil de morceaux choisis, M. Bernier y tiendra une place d'honneur. Des pages comme le portrait de M. Mongazon, comme la description de la procession des Rogations dans le parc de Beaupréau, comme le tableau des jeux des élèves et de leurs promenades sur les coteaux de l'Èvre, etc., ne craignent aucun voisinage, ne redoutent aucune comparaison [1]. »

Aussi, sans songer un seul instant à entreprendre une œuvre entièrement nouvelle, M. Moreau se contenta de faire ce que M. Bernier eût fait lui-même s'il avait donné une nouvelle édition de sa notice : il rectifia les inexactitudes, répara les omissions, ajouta parfois, retrancha rarement.

M. Bernier était trop intéressé dans les grandes luttes qui divisaient les catholiques pour s'occuper uniquement d'histoire locale. Tout le conviait à suivre de près

1 *Op. cit*, préface, p. 7.

les disputes. Son nom y revenait assez fréquemment. En 1851, dans la préface de son troisième volume des *Institutions liturgiques*, dom Guéranger crut devoir se justifier contre trois de ses contradicteurs, les abbés Prompsault, Laborde et Bernier. Sa réponse était d'autant plus facile et d'autant moins urgente que l'Index avait déjà condamné les deux derniers auteurs [1]. Néanmoins, « dans un but tout pacifique », l'abbé de Solesmes releva plusieurs assertions de l'*Humble remontrance* et, pour se défendre de l'accusation d'innovation, produisit des textes de Bossuet, saint Cyprien, saint Éphrem, saint Augustin, Hincmar, Jonas d'Orléans, Yves de Chartres, Pierre de Blois, Pierre de Celles, et du concile de Chester [2]. M. Bernier n'a point écrit sa pensée sur cette très longue leçon de théologie. Ceux qui la liront trouveront que beaucoup de témoignages allégués et nombre de raisonnements ne se rapportent guère à la question et que la mention de l'Index semble un sarcasme contre un condamné sans défense [3].

Pour intimider et déconsidérer leurs adversaires, les ultramontains français trouvèrent alors le moyen très simple de faire inscrire leurs ouvrages au catalogue des livres prohibés. L'une des premières victimes de ce procédé, largement employé et qui avait si bien réussi

1 Prompsault ne fut mis à l'Index qu'en 1855 pour son opuscule : *Du siège du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ. Lettre à M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de l'Union catholique.*

2 Ouvrage cité. Préface, p. XXXIV à LXIX (2e édition, Paris, Palmé, 1883).

3 Les habiletés de procédé de dom Guéranger contre M. Bernier ont été relevées par Prompsault dans la première de ses spirituelles *Lettres*, p. 45-49.

pour M. Bernier, fut un vicaire général de Paris, l'abbé Lequeux. Comme le manuel de droit canonique dont il était l'auteur avait été adopté dans un grand nombre de séminaires, sa condamnation ne frappa pas seulement le livre mais encore retomba sur les professeurs et les évêques qui l'avaient mis entre les mains des étudiants ecclésiastiques.

M. Bernier envoya sur-le-champ ses condoléances à son collègue. Il en reçut la lettre suivante, qui ne laisse pas que de jeter un grand jour sur la controverse de cette époque.

J'ai été sensible aux marques touchantes de sympathie que vous m'avez données dans les circonstances du décret de la Congrégation de l'Index, et je puis vous dire qu'elles ont renouvelé tout ce que j'avais éprouvé de sentiments au sujet de ce qui vous était arrivé à vous-même, il y a environ deux ans. Beaucoup de circonstances sont identiques dans les deux affaires : la mienne a cela de singulier que j'étais allé à Rome, que j'avais porté moi-même mon livre au secrétaire de l'Index, en demandant qu'on voulût bien me faire des observations : et cependant on ne m'en a fait aucune ; en sorte que j'ai été très étonné de ce coup qui m'a frappé, malgré tous les avis que j'avais reçus. Du reste, vous avez vu combien le décret était absolu et sans réserve. Ce n'est pas que je regrette d'avoir fait à votre exemple, un acte de soumission : je reconnais que ce tribunal a la *compétence* nécessaire pour prononcer sur les livres ; et ainsi je respecte son autorité ; je reconnais le droit qu'il tient du Souverain Pontife. J'aurais été disposé, et je le suis encore, si la chose devient possible, à retrancher ce qui aurait été de nature à déplaire au Souverain Pontife ; mais j'ignore présentement ce que c'est. Je présume que c'est tout ce qui est contraire à ce mouvement ultramontain qu'on veut faire prévaloir. Je ne sais si on nous

comprend à Rome ; mais du moins on n'aime pas nos usages et nos libertés. C'est aux évêques qu'il appartient dans ces circonstances de donner la direction : mais l'épiscopat français n'est guère, en ce moment, en mesure de prendre une détermination et de la faire connaître. Aussi je suis porté à penser qu'après un peu de bruit qu'aura un instant produit cette affaire, le silence prévaudra, et que la même marche continuera : peu d'écrivains oseront pouvoir penser un peu librement sur ces sortes de matières. Je crains bien quelques fâcheux effets de tout cela ; mais ce qui me console, c'est qu'après tout ni ma personne, ni mon livre, ni mes opinions, ni même les libertés de l'Eglise gallicane ne sont pas nécessaires au salut de l'Eglise et qu'elle triomphera de ces embarras par des moyens que la providence a dans les mains.

Quant à nous, Monsieur l'Abbé, nous serons heureux, si, après avoir essayé de la servir, par des moyens qui n'ont pas toujours réussi, nous trouvons dans l'onction du Saint-Esprit la solide consolation. Veuillez demander pour moi une grâce aussi précieuse [1].

Plus tard l'abbé Lequeux, ayant occasion d'écrire à M. Bernier, lui disait encore :

Nous sommes toujours dans une situation singulière, et il semble même qu'elle se complique par l'exagération des partis. Peut-être est-ce de là même que viendra la guérison. Mais assurément il est impossible d'espérer une amélioration, à moins que Nosseigneurs les Evêques ne s'occupent sérieusement des innovations qu'on cherche de toutes les manières à introduire, dans le but d'entraver leur autorité et de leur imposer des assujettissements qu'on fera tourner contre eux. De simples prêtres ne peuvent que gémir et prier, car pour entrer même

[1] Lettre du 15 décembre 1851.

en discussion il faut savoir jusqu'à quel point on peut espérer d'être appuyé par les premiers pasteurs et de répondre à leur pensée [1].

Trois mois après cette lettre, les Gallicans trouvaient encore une ample matière à mélancoliques réflexions dans la mise à l'Index d'un célèbre mémoire : ***Sur la situation de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier.*** Comme cet opuscule prenait la défense des auteurs récemment condamnés, Bernier, Lequeux, Bouillet, Guettée, sa propre condamnation leur infligeait une nouvelle humiliation [2].

Rome répétait sans cesse ses censures, aux grands applaudissements des ultramontains de plus en plus nombreux, et déjà on pouvait entendre sous différentes formes un cri de stupeur : « De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Eglise, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anticamera du Vatican [3]. » Comme rien ne faisait prévoir encore que l'auteur de ce juge-

1 Lettre du 18 janvier 1853.

2 Sur l'état d'esprit des gallicans à cette époque on peut voir le curieux mémoire du 4 décembre 1857, cité dans la *Vie de Mgr Maret*, tome II, p. 31 et la *Vie du cardinal Guibert*, t. II, pp. 140, 144, 153-155. A propos de l'encyclique du 21 mars 1853, Mgr Guibert écrivait à Mgr de Mazenod ; « J'ai cru devoir me borner à un accusé de réception de l'encyclique, exprimant en quelques lignes mon respect et ma soumission pour cet acte émané du Saint-Siège. Il est évident que, dans ce moment toutes explications ou observations seraient mal prises et complètement inutiles. Il y a un parti pris d'aller en avant et l'on ne s'arrêtera que lorsque des événements que je prie Dieu d'éloigner, viendront montrer combien la voie dans laquelle on s'est engagé est périlleuse. » *Op. cit.*, II, p. 155.

3 Montalembert à Doellinger. Lettre du 7 novembre 1869.

ment, qui n'a pas été dépassé par la rage des vieux gallicans, le comte de Montalembert, arriverait au même point que ses anciens ennemis, la « transformation » n'avait pas encore atteint son maximum de mystère. Pourtant quelle matière à réflexion, que de singuliers changements, de curieuses tendances, M. Bernier ne trouvait-il pas dans cette évolution théologique? Il se rappelait le temps où le diocèse d'Angers ne comptait pas un seul tenant de l'ultramontanisme, doctrine qu'il avait vue s'introduire et grandir sous la double influence des écrits d'un prêtre breton, « homme de génie que l'orgueil a dégradé jusqu'à l'impiété et jusqu'au cynisme », et d'un laïque piémontais « âme noble et chaleureuse, sincèrement catholique, mais passionnée pour des opinions[1] ».

Ils avaient accrédité dans la France entière la nouvelle doctrine. La vogue et l'engouement n'avaient pu trouver une résistance suffisante dans un clergé trop peu instruit. M. Bernier se rappelait comment, en 1834, étant curé de Saumur, il défendait l'autorité du Saint-Siège contre les assertions d'un jeune prêtre, l'abbé Perché[2], soutenant, en pleine conférence ecclésiastique, sans qu'il s'élevât de protestations, que les évêques réunis pourraient priver un pape légitime du droit de présider leur concile. On disait cet abbé converti maintenant à l'ultramontanisme. Etaient-ce les

1 *Humble remontrance*, p. 103.

2 L'abbé Perché (Joseph-Napoléon), né à Angers en 1802, succéda en 1870 à Mgr Odin sur le siège archiépiscopal de la Nouvelle-Orléans. Il y mourut en 1884.

études théologiques dont il manquait naguère si extraordinairement qui l'avaient changé ? La fortune de cette opinion ne venait-elle pas généralement de la passion des nouveautés, de l'influence de publications tapageuses, même de l'ambition ? Et dans quel chaos se débattaient les catholiques de France depuis 1845 ! Non seulement ils se divisaient en gallicans et ultramontains, en liturgistes autonomes et romains, mais encore en rigoristes et purs probabilistes, en spiritualistes semi-rationalistes et en traditionalistes. Depuis 1850 les opinions architecturales se trouvaient érigées en dogme et tout bon catholique devait tenir pour le style ogival. Il n'y avait que de vieux obstinés, comme l'évêque de Chartres, pour maintenir la liberté de penser sur ce point et oser s'écrier : « Non ! Jésus-Christ n'est pas venu sur la terre pour former des maçons et des architectes[1] ! »

Uu peu plus tard, s'élevait encore contre les auteurs classiques une controverse ridicule, « fruit de l'antigallicanisme le plus étrange et le plus farouche. On a lié, disait l'évêque de Chartres, cette dispute par une chaîne artificielle et par des rapports très forcés à la question de l'ultramontanisme outré. Tous les anti-gallicans étaient de ce côté[2]. »

Aux discussions théologiques s'ajoutaient celles de la

1 *Lettre sur la gloire*, page 17 — Montalembert répondait : « Ils ne reviendront plus ces jours.. où les monuments de la foi de nos pères étaient tournés en dérision par des esprits aussi élevés que Fénelon et Fleury et systématiquement dévastés par ceux qui en étaient les dépositaires » (*Des intérêts*, p. 41).

2 *Effets probables*, p. 8.

politique. Comme M. Bernier n'avait plus d'espérances ni d'illusions au sujet de la vieille monarchie nationale, l'objet de ses préférences, il s'était franchement rallié à la République. Il crut aux bonnes intentions et à la capacité de Cavaignac. Le coup d'Etat du deux décembre lui parut une aventure blessant l'honnêteté et la liberté. Aussi, lorsqu'il apprit par les feuilles publiques que Freslon avait donné, le 7 décembre, sa démission d'avocat général à la Cour de cassation, il lui envoya tout de suite de chaleureuses félicitations. L'ancien ministre gardait toujours un bon souvenir de ses courtes relations avec M. Bernier. « Je vous traite, peut-être, lui écrivait-il, un peu trop comme un ancien ami. Que voulez-vous, vous êtes prêtre sincère, homme instruit et probe ; votre caractère est net et fier ; vous m'avez séduit, vous en subissez les conséquences. » Quand il reçut l'approbation de ce spectateur dégagé d'intérêts et libre de préventions, l'ex-avocat lui répondit avec effusion :

La nouvelle que vous avez lue dans le journal des faits est exacte ; j'ai cru, par des motifs de conscience et de haute bienséance sociale, devoir sacrifier la position que j'occupais à la Cour de Cassation ; je n'ai pas partagé les sentiments de la direction morale et politique que notre compatriote Falloux a donnée, selon ce que vous m'écrivez, à ses amis.

A une époque aussi troublée que la nôtre, la voie droite est difficile à trouver et à pratiquer ; aussi ne suis-je disposé à blâmer personne ; mais je crois que la sincérité dans la conduite, l'harmonie entre les pensées et les actes, le goût du sacrifice pour ce que l'on croit juste et bon sont encore des principes plus propres à rétablir le lien social que le parjure,

la violence à l'appui des appétits effrénés, la duplicité et les ruses d'une politique empruntée aux plus honteuses époques de l'histoire des hommes.

Depuis février 1848 surtout, j'ai, au milieu des circonstances les plus diverses, cherché à vivre de manière à n'avoir jamais à rougir ni devant la conscience d'un chrétien sincère ni devant la conscience d'un esprit éclairé par les inspirations des sages dont l'espèce humaine a gardé le nom. Ce que j'ai fait le 7 décembre est le résultat de ces pensées intimes. C'est à vous, Monsieur, qui voulez bien me dire votre âge, à vous qui avez atteint cinquante-sept ans dans un sacerdoce auguste, que j'ouvre ainsi sans regret, les replis de mon cœur ! Hélas ! Les épreuves de la France ne sont pas finies ; nous sommes tombés dans l'ordre moral plus bas que le vulgaire ne se l'imagine et, ce qui me désole, bien plus que les circonstances qui me touchent, c'est que toutes les puissances morales de la société semblent frappées de peur et hébétées à la vue d'événements pendant lesquels elles devraient se sentir appelées à relever les hommes que le despotisme le plus grossier et le matérialisme le plus abject vont déshonorer. Tout ceci serait-il de la décadence ? Si nous devons subir le sort de la populace et de la foule abjecte des Romains du bas empire, je n'oublie pas qu'il y a des âmes qui, dans ces temps néfastes, ont su se préserver de toute souillure, qu'elles n'avaient pas oublié qu'elles cachaient, sous leur enveloppe d'argile, une flamme céleste qui venait de Dieu et qui devait aspirer à rentrer après la mort dans ce cœur de l'esprit et de la vérité.

Pardonnez-moi, Monsieur, tous ces sentiments ; je ne vous peindrais pas l'état de mon âme si je ne vous parlais ainsi ; vous êtes prêtre chrétien, vous êtes honnête ; je vous ai voué une estime et une amitié sincères ; à tous ces titres je crois pouvoir vous écrire comme je le fais. C'est presque me confesser [1].

1 Lettre du 17 décembre 1851.

Montalembert et Falloux ne tardèrent point à se repentir de leur adhésion au coup d'État. Il se séparèrent alors du nouveau gouvernement, blâmant ceux qui s'y attachaient en sacrifiant « la liberté à la force sous prétexte de religion [1] ». Une nouvelle division fractionna encore les catholiques en parlementaires et en absolutistes. La carrière du comte de Falloux en fut brisée et sa finesse diplomatique ne servit pas plus à la patrie que la forte intelligence de l'ancien vicaire général, son antagoniste, ne servait à l'Église. Rejeté dans les lettres et l'agriculture, l'ancien politique mena une vie d'opposition sourde et distinguée. « Je commençai dès lors, raconte-t-il, à connaître une jouissance qui n'est pas sans saveur, celle de demeurer fermement royaliste en pleine disgrâce du Roi. J'y ajoutai bientôt une seconde jouissance de même nature, *celle de demeurer fidèlement catholique en pleine défaveur du Pape*. Certains diront : — Voilà bien l'école de l'orgueil ! — Non, c'est simplement l'école de la conscience [2] ».

Ainsi, sept années avaient suffi pour donner au fervent ultramontain de 1845 des sentiments plus que gallicans. Non seulement M. Bernier qu'il avait implacablement persécuté comme janséniste et schismatique, n'avait jamais savouré « la pleine défaveur », mais encore il vénérait le pape et croyait seulement défendre l'Église contre les empiètements d'une coterie du journalisme dont M. de Falloux se plaignait si amèrement maintenant qu'il ne pouvait plus l'utiliser.

1 Montalembert (1852), *Des intérêts catholiques*, p. 105.

2 *Mémoires d'un Royaliste*, II, p. 209.

La correspondance du chanoine, en conservant ses impressions sur les événements qui troublaient la France et l'Eglise, ne donne point de longs détails sur sa vie intime. Le petit nombre de ses lettres qui ont été conservées fait vivement regretter de ne pas en posséder davantage. Quels charmants tableaux elles peignent ! Le voici qui raconte les grandes occupations de Justine Leguay et d'une autre vieille fille qui la venait voir fréquemment, Mlle Leconte. Il écrit à une de ses pénitentes, très liée avec ces deux demoiselles, et l'invite à passer à Angers « quelques instants du moins ».

Je vous connais, ajoute-t-il, deux amies qui auront tant de jolies choses à vous dire ! L'une d'elles, je le sais, vous tient au courant de tout. Mais ce n'est qu'en causant qu'on vous pourrait faire connaître par le menu mille intéressants détails, mille petits incidents. D'ailleurs on ne peut jamais rendre par lettre ce que le geste, le ton et le jeu de la physionomie ajoutent aux choses de piquant. Le chapitre qui fournira les meilleurs récits est, sans contredit, celui de l'*Association pour l'adoration diurne du Saint-Sacrement*, dont, comme vous le savez, vos deux amies font partie, où, de plus, elles sont dignitaires et en charge. A part la ferveur édifiante de ces Dames, il se passe dans cette crypte de l'Evêché, dans la sacristie qui la dessert et dans la salle du Conseil, des choses très propres à vous intéresser, je vous l'assure. Le Conseil, présidé par le directeur, M. J. Ménard, s'est réuni déjà trois ou quatre fois pour disserter des questions, sinon très profondes, du moins très compliquées. Mlle Leguay, qui n'entend pas tout, ne me donne que quelques bribes de ces graves délibérations ; mais Mlle Leconte a dû prendre des notes. Cela ne peut manquer d'être curieux ; venez donc à Angers. Vous pensez, avec raison, que l'amour-propre est entièrement banni de ces saintes réunions et qu'on n'y connaît ni la suscep-

tibilité, ni les petites rivalités. Ajoutez, pour être dans le vrai, que la charité n'y est blessée ou légèrement égratignée, ni avant, ni pendant, ni après... C'est admirable ! Néanmoins, pour ne rien vous dissimuler sur le compte de vos amies, je dois vous dire qu'elles n'acceptent pas toujours avec assez de simplicité certaines décisions, certaines mesures qui ne s'ajustent pas à leurs idées, qu'elles ont un peu l'esprit tourné à la critique ; je crains même pour l'une d'elles que son zèle ne participe un peu de l'esprit de *cabale*.

Je ne suis pas si étranger à cette association que le public pourrait croire. Mlle Leguay en est sacristine en chef. Quelquefois elle me quitte brusquement, au beau milieu du dîner, pour aller voir dans la crypte si les bougies ne sont point éteintes. Trois à quatre fois la semaine, elle me sert, comme complément de dessert, à la suite du souper, six *souches* à préparer et à mettre en bonne humeur pour le service du lendemain ; je pense qu'incessamment M. le Directeur me signera un brevet de *sous-sacristain*. Me voilà en voie de progrès[1]...

Mlle Leguay était sourde et rhumatisante ; Mlle Leconte souffrait d'étouffements momentanés qui l'obligeaient à recourir parfois aux sangsues. Une franche gaieté n'en remplissait pas moins leurs entretiens. De son cabinet de travail le vieux chanoine les entendait rire à pleine gorge, et il souriait au milieu de ses austères occupations.

La manière plaisante dont on prenait les menus incidents constituait le charme de cette vie monotone pour un homme très actif. Il excellait à les raconter. Voici quelques lignes des premiers jours de l'an, temps des dîners officiels et des cadeaux :

1 Lettre du 8 juillet 1854.

Un superbe quartier de chevreuil m'arriva lundi matin par la voiture de Normandie. Invité que j'étais à diner mardi chez mon Evêque, je crus honorer de mon mieux le noble gibier que la Providence m'envoyait, en sollicitant son admission sur la table épiscopale. Il y figura, effectivement, avec beaucoup d'avantage, et il y fut très fort goûté par tous les convives. Vous croiriez que sa gloire doit se terminer là. Point du tout. Le lendemain, grâce à l'habileté du découpeur de la veille, je la vis figurer encore, sous le nom de *gigot* et, à ce titre, dans une parfaite intégrité, en première ligne, sur la table quasi-épiscopale du radieux abbé Joubert ; il fut comblé d'éloges par de nombreux amateurs, tant chanoines que curés. Il fut reconnu, toutefois, et déclaré revenant, mais revenant *bon*, et chacun voulut connaître son histoire. Alors je soutins qu'il était normand, arrivé en droiture de Saint-Maurice-du-Désert, département de l'Orne, et j'ajoutai que, pour plus amples renseignements, on s'adresserait, à coup sûr, à M. L. de Contades. Je le prie de me pardonner cette indiscrétion [1].

A partir de 1854, le chanoine, qui jusque-là n'avait guère donné que de fréquentes instructions à la communauté de Saint-Charles, se mit à prêcher des sermons solennels. Après avoir accepté deux premières invitations, il écrivait à l'une de ses correspondantes :

Je n'ai, du reste, rien de nouveau, rien d'extraordinaire, rien de piquant à vous dire, si ce n'est, peut-être, que j'ai à prêcher deux sermons, vrais sermons, entendez-vous bien, et non pas deux de ces entretiens que nous appelons quelquefois dîners, deux sermons, dis-je, à huit jours d'intervalle, l'un à la cathédrale pour la fête du Rosaire, au premier dimanche d'octobre,

1 Lettre du 9 janvier 1853.

l'autre à Saint-Serge, pour la fête patronale. C'est, vous le voyez, beaucoup plus que je n'en fais d'ordinaire, dans le cours de deux ou trois années. Mais ne craignez pas qu'à mon âge je tombe dans la manie de prêcher et de travailler des sermons. D'ailleurs, je commence à devenir paresseux, je le sens, et je dois avouer que ce sentiment ne me fait guère rougir ; j'ai même une certaine tendance à m'y complaire. Voyez ce que c'est que 60 ans ! Tâchez donc de ne pas vieillir... Deux sermons d'ici à quinze jours !! Croyez-vous que ce serait pour moi effrayant, si le vide ne se faisait pas vite à Saint-Charles, où, depuis un mois, nous avions plus de 200 religieuses.

Quoi qu'il eût dit de sa paresse et sans devenir maniaque, le chanoine monta dès lors assez souvent dans les chaires de la ville et même de la campagne. Sa parole très distinguée lui créait toujours du succès : la société se dérangeait pour aller l'entendre et les gens du peuple étaient ravis de sa clarté et de ses conseils pratiques [1].

De cette vie très occupée, le jardinage était presque la seule récréation. Pour reposer M. Bernier de ses livres, Mlle Leguay acheta ce qui porte, assez mal à propos quand il s'agit de tels acquéreurs, l'appellation de « vide-bouteille ». La propriété se nommait le *Triangle*,

1 Deux allocutions de M. Bernier ont été imprimées : l'une dans le *Journal de Maine-et-Loire* du mercredi 18 octobre 1854 ; elle fut prononcée à la bénédiction d'une statue de la Vierge sur la levée de la Loire, à La Daguenière ; l'autre forme une brochure intitulée : *Inauguration des peintures murales de la chapelle de l'Hospice Sainte-Marie d'Angers. Discours prononcé par M. l'abbé Bernier, 17 août 1857.* In-8 de 21 pp., Angers, Cosnier et Lachèse, 1857. M Bernier n'eut que fort peu de temps pour préparer ce discours. L'évêque, qui avait promis de le donner, s'excusa au dernier moment quand les convenances ne permettaient plus de demander un prédicateur. Son titre d'administrateur enjoignit à M. Bernier l'obligation de combler le vide. Ce discours, qui est, en même temps que l'explication des peintures, un véritable sermon fut très goûté.

sans doute parce que le toit de son pavillon représente cette figure[1]. Le jardin en était vaste et le chanoine l'entretenait lui-même avec le plus grand soin. S'absentait-il, Mlle Leguay veillait à ne rien laisser dépérir, quitte à y mettre elle-même la main. Durant un des trois séjours qu'il fit aux eaux de Martigné, elle lui écrivit qu'elle avait arrosé « consciencieusement » ses plantations. Mais la pieuse fille donnait de moins longs détails sur le jardin que sur son peu de progrès dans la vie spirituelle. Le chanoine lui répondit :

Grand merci pour mes chers thuyas. Je pense, s'ils survivent à cette sécheresse, malingres qu'ils étaient déjà, qu'ils devront ce bienfait à votre *consciencieux* arrosement. Si je les vois un jour en pleine possession de la vie, je me dirai : en vain, je les aurais plantés, binotés, palissadés, recommandés et patronnés en mille manières ; si une main intelligente, dévouée et *consciencieuse*, ne les avait pas arrosés, ils étaient destinés à périr. Admirables effets de la *conscience* ! Parlez-moi de la conscience pour faire prospérer les thuyas ! Je me réjouis d'apprendre à mon voisin Leroy[2] le grand secret pour faire pousser vigoureusement les jeunes arbres et surtout les thuyas. Je ne saurais croire, quoi que vous en disiez, qu'avec une conscience si propre à faire reverdir un thuya, il soit difficile de faire prospérer l'arbre qui s'appelle *perfection*. Mais il faudrait se souvenir que cet arbre a, tout

1 Le *Triangle* était en pleine campagne et à une demi-heure de la cité. On s'y rendait par le Bas-Chemin du Mail. Un bosquet le séparait de la ligne du chemin de fer d'Angers à Tours. La ligne d'Angers à Noyant a bouleversé l'enclos et passe tout auprès du pavillon. Bien qu'il soit à l'extrémité de l'avenue Savary, on ne peut y accéder de ce côté, mais seulement par une propriété située sur le chemin de Saint-Léonard, n° 87. — Rue du Vollier, M. Bernier habitait au n° 9 actuel. On y voit encore, dans le corridor d'entrée, une inscription commémorative que fit placer Mlle Leguay.

2 Le grand horticulteur d'Angers.

comme l'autre, ses moments de sève et ses moments de langueur ; surtout il ne faudrait pas oublier que l'œil ne peut jamais en saisir les progrès et les accroissements, et ne pas prétendre, à force de culture et par de vains mais très lassants efforts, le pousser, dans deux ou trois saisons, à une hauteur exagérée et peut-être chimérique.

Enfin, pour revenir *à mes thuyas*, sans perdre de vue tout à fait *votre perfection*, je finis en m'appliquant ce mot de saint Paul : *j'ai planté, Apollo a arrosé*, mais Dieu a donné l'accroissement.

XX

Le Supérieur de Communautés [1]

De toute la vie de M. Bernier, l'œuvre qui coûta le plus de temps et le plus d'efforts, fut l'établissement des sœurs de Saint-Charles. Elle mérite d'être contée avec quelques détails. Lui-même sachant combien les individus qui passent peuvent être défigurés dans l'histoire, au profit des institutions qui demeurent, à pris la peine de faire le récit de ses travaux et d'en conserver les preuves authentiques [2].

Vers 1714, une Angevine, Anne Jallot, réunit autour d'elle quelques personnes dévouées pour faire l'école aux enfants de la classe ouvrière et donner des soins aux malades pauvres. Désirant assurer l'avenir de cette société, la pieuse fille lui fit don d'une maison convenable, et elle y attacha quelques rentes, à condition qu'on y formerait des sujets pour rendre les mêmes services aux petites filles et aux pauvres des campagnes de l'Anjou.

1 Chapitre inédit.

2 M. Bernier a écrit une *Notice sur la congrégation de Saint-Charles* ; elle est imprimée en tête des *Statuts et Règles de la Congrégation* (Angers, Barassé 1854). M. Bernier fit relier à la suite de son exemplaire le récit autographe des circonstances qui l'amenèrent à donner sa démission de supérieur de la communauté.

Le 27 décembre 1723, l'évêque Michel Poncet de la Rivière, approuva, signa et revêtit du sceau épiscopal le règlement qu'Anne Jallot avait fait accepter par ses compagnes. Dans ces statuts il n'y a nulle mention de vœux de religion, et on n'y trouve rien qui règle les rapports entre la maison d'Angers et les sujets qu'elle enverra, après leur formation, dans d'autres localités.

Pendant plus d'un siècle, selon l'intention de la fondatrice, la petite compagnie, dite de l'hospice de Saint-Charles, fut uniquement composée de séculières. La pharmacie, les pansements, l'assistance des malades pauvres étaient, avec une piété solide, l'objet principal de ses membres. Les pieuses filles montraient ensuite à lire et à écrire, faisaient apprendre le catéchisme et « les quatre règles ». Leur enseignement se bornait à ces éléments qui semblaient suffisants pour les pauvres.

Lorsque Mgr Angebault prit possession du diocèse d'Angers, la petite société était présidée par une supérieure qui se faisait appeler *sœur*, tandis que les précédentes avaient gardé le traitement de Mademoiselle. Quand, pendant un siècle, la maison n'avait procuré des institutrices qu'à six ou huit paroisses, cette supérieure, sœur Céleste, en avait déja pourvu trente-six en dix années. Tout comme la mère Pelletier, c'était une grande congrégation que rêvait cette femme active et intelligente. Le premier soin de son administration lui semblait être de placer le plus possible de filles revêtues de son costume et s'appelant *sœurs de Saint-Charles*. Quatre-vingts sujets portant cet habit et ce nom se trouvaient ainsi répartis dans 42 établissements, desser-

vis la plupart par deux sœurs, quelques-uns par une seule, le plus petit nombre par trois, et dont les ressources étaient plus ou moins précaires, plus ou moins insuffisantes. Aucun vœu ne liait ces personnes ; elles ne prenaient même aucun engagement. Vêtues et envoyées en obédience après avoir fait à l'hospice Saint-Charles un séjour dont la durée n'était point fixée, mais le plus souvent fort court, elles se créaient une existance tout à fait indépendante. Elles ne gardaient avec la maison d'Angers que des rapports entièrement libres de reconnaissance, de confiance et d'affection. Elles manquaient de ce qui semble nécessaire aux habitudes de formation religieuse et de centralisation ecclésiastique : d'un corps de statuts ou de règles émanant de l'autorité compétente, d'exercices réguliers de noviciat, d'épreuves faisant connaître la vocation, d'instructions indispensables sur les obligations de la vie religieuse. Leur situation parut irrégulière à Mgr Angebault.

Le nouvel évêque, restaurateur de la congrégation épuisée de Saint-Gildas, avait le désir et l'habitude de s'occuper de religieuses. Son zèle trouvait matière dans cette société. Il ne parait pas avoir songé un seul instant que le diocèse comptait déjà trois congrégations enseignantes, fondées au commencement du siècle [1], et qu'au lieu d'en établir un nouvelle, il vaudrait peut-être mieux incorporer à quelqu'une la communauté de Saint-Charles. Il pensa moins encore lui laisser son caractère de dames laïques, vouées à l'enseigne-

1 Les communautés de la Pommeraie, établie en 1814, de la Salle de Vihiers en 1823, et de Torfou en 1825.

ment chrétien et à la visite des malades. « L'évêque confia la charge de supérieur de la communauté à M. Bernier, et lui demanda de travailler à la formation de *la congrégation de Saint-Charles* [1] ». M. Bernier trouva dans un grand nombre de sujets des dispositions louables et une bonne volonté qui suppléa, en partie, à ce qui manquait pour la connaissance et la pratique de la vie religieuse.

Il se consacra surtout aux novices. Même étant vicaire général, il alla presque chaque jour leur donner des leçons d'histoire, de géographie et de lecture [2]. Les résultats de sa ferme direction furent bientôt appréciés. L'estime et la confiance du public et du clergé envers la communauté s'accrurent rapidement. Confiantes dans l'avenir, les sœurs acquirent, en 1846, une vaste propriété [3] où l'on put installer commodément la maison-mère et le noviciat. Tout annonçait la prospérité quand M. Bernier donna sa démission de grand vicaire. Il voulut aussi se démettre de la supériorité des quatre congrégations qui lui avaient été confiées. Seulement, pour Saint-Charles, la situation le fit balancer. Comme il a écrit lui-même la fin de ses relations avec la communauté, il est préférable de les lui laisser exposer, d'autant que son récit met suffisamment en relief ce qui rendit très lourd son gouvernement aux religieuses.

1 *Vie de Mgr. Angebault*, p. 89.

2 M. Bernier rédigea pour elles un traité d'arithmétique imprimé en 1845 et 1852, et le *Syllabaire des écoles dirigées par les sœurs de Saint-Charles* (Angers, Barassé, 1858).

3 Boulevard de Laval et chemin du Silence.

Il me semblait évident que le changement qui s'opérait dans ma position aurait une influence inévitable et désavantageuse sur ma situation comme supérieur et me rendrait plus difficile l'exercice de l'autorité. D'un autre côté, Saint-Charles était déjà dans un état prospère à la vérité, mais à un de ces points critiques et décisifs où l'opinion publique, devenue favorable, attend cependant encore pour se fixer définitivement, et où il faut peu de chose pour qu'elle se retire, ou se retourne en sens inverse. Quel effet mon éloignement pouvait-il produire sur l'opinion ? Il ne m'appartient pas de répondre moi-même à cette question que, pourtant, je ne pouvais guère ne me pas faire. Mais j'étais compétent, seul compétent peut-être, pour juger des circonstances énoncées ci-dessous, les quelles me décidèrent à conserver la supériorité pour Saint-Charles, et, par une conséquence naturelle, pour les trois autres maisons qui d'ailleurs demandaient ensemble beaucoup moins de travail et de soins que la première toute seule :

1° La supérieure de Saint-Charles (Mère Modeste Trédille), naturellement timide et peu jalouse d'autorité, ne savait point encore assez se faire obéir ; on ne respectait pas assez son caractère de Supérieure Générale ; elle était restée trop étrangère au noviciat ; elle rêvait une démission qu'il ne lui fut permis de donner deux ans plus tard que pour lui rendre son autorité et l'affermir et fortifier son moral.

2° L'économe générale[1], qu'il avait été indispensable, en 1843 de choisir pour assistante, n'avait pas su comprendre ce qu'il y avait de délicat et de dangereux dans ce cumul ; son caractère très ardent et peu mesuré, la portait à tirer, en toute occasion, grand parti de ce double titre, pour se donner un ascendant exorbitant, dont elle usait souvent avec témérité et ténacité, parce que, dès en 1850, elle avait le malheur de se croire *indispensable* à la maison-mère. Le remède au mal était d'autant plus

1 Sœur Saint-Charles.

difficile à trouver que cet excès était justifié ou dissimulé à ses yeux et aux yeux de bien d'autres, par un grand dévouement et une incontestable capacité, jointe à un excellent cœur. De là une pression pénible et fatigante sur la supérieure et même sur le conseil ; de là du malaise dans les esprits et de la gêne dans les rapports ; de là aussi des exemples quotidiens tout opposés à l'esprit de subordination. S'il était difficile de bien reconnaître le mal et d'en trouver le remède, il était plus difficile encore d'en venir à l'effet et de réussir dans l'opération.

3° En 1850, le véritable esprit de communauté était encore de trop fraîche date à Saint-Charles et sa domination sur l'ancien esprit d'individualisme était encore trop faiblement établie, le bien y était assez généralement adopté, mais assez peu compris ; surtout il n'était pas encore suffisamment passé à l'état d'habitude.

4° En 1850, il y avait encore trop peu d'unité d'enseignement et trop d'arbitraire de la part des supérieures locales dans la tenue des obédiences.

5° En 1850, la supérieure et ses conseillères n'étaient guère plus avancées qu'en 1843, pour les affaires d'administration extérieure, c'est-à-dire pour la correspondance et les rapports plus ou moins officiels de la communauté, avec les autorités locales ou supérieures, avec les maires, les curés, les patrons de leurs obédiences, etc.

Sur tous ces points il y avait énormément à faire dans Saint-Charles, au mois d'août 1850. Je me crus assez fortement posé pour, Dieu aidant, remplir toutes ces lacunes et lever tous ces obstacles en assez peu de temps. Ce n'était pas une vaine illusion, et la Providence a permis que dans les quatre années qui ont suivi, la communauté ait fait, sous les divers points de vue que je viens de signaler et dans le bien en général plus de progrès que dans les huit années précédentes.

Cependant les succès eux-mêmes ou plutôt les voies suivies pour les obtenir préparaient peu à peu mon éloignement et

prédisposaient les esprits à voir ma démission sans regret, du moins en ce qui concerne un certain nombre de sœurs. Dès l'année 1853, il me fut manifeste que mon autorité commençait à leur être à charge. Il avait si souvent fallu la faire intervenir, à défaut de la conviction et de la persuasion ! Tant de fois une volonté ferme et inébranlable avait été une condition indispensable pour faire le bien utilement et solidement ! Il n'est pas très étonnant que ces filles se soient lassées d'une tutelle si peu flexible et dont l'impulsion, le contrôle ou l'opposition, étaient d'une fréquence presque quotidienne. D'ailleurs elles se sentaient de force à marcher désormais sans être tenues en laisse. Outre les impressions qu'avaient pu laisser dans quelques-unes les deux grands *coups d'état*, opérés à 9 ans d'intervalle, à savoir la déchéance de la sœur Céleste et celle de la sœur assistante, il avait fallu faire bien souvent de l'autorité et causer des contrariétés plus ou moins fortes, même à la supérieure dont, j'aime à le reconnaître, les vues étaient le plus souvent d'accord avec les miennes. Le seul point sur lequel il y a eu jusqu'à la fin d'assez fortes dissidences entre elle et moi était l'admission à la la prise d'habits de sujets trop peu instruites et leur envoi prématuré dans des obédiences nouvelles, acceptées un peu témérairement. Il a été excessivement difficile de faire comprendre, et à peine comprend-on à l'heure qu'il est, la nécessité de conserver à la maison-mère une réserve suffisante de sujets capables et disponibles pour les remplacements imprévus.

Cependant une grave question préoccupait M. Bernier ainsi que le Conseil. Il devenait urgent d'augmenter les constructions de la maison-mère. Les religieuses songeaient à commencer par la chapelle qu'elles voulaient belle et vaste. Le supérieur songeait à l'augmentation des bâtiments d'habitation qui étaient devenus très

insuffisants et dont les graves inconvénients se faisaient sentir continuellement. Un conflit devint inévitable.

Il me fut bien vite manifeste, raconte M. Bernier, qu'on s'était échauffé, exalté, par le désir d'avoir, avant tout, une belle chapelle et que, dans cette exaltation, on regarderait comme des puérilités toutes mes raisons en faveur des bâtiments d'habitation. Je prévis dès lors l'issue de cette affaire, et j'acceptai la crise comme pierre de touche pour le degré d'influence qui me restait près des conseillères. Mais, pour qu'il n'y eût point de surprise, je déclarai, à l'avance et plus d'une fois, que je ne permettrais point que *la chapelle eût la priorité sur les bâtiments d'habitation*. Puis l'incertitude de l'avenir me fut une raison pour pousser, de concert avec qui de droit, la refonte totale et l'impression des *règles* ; opération qui devenait aussi très urgente et rigoureusement nécessaire pour consolider le bien déjà fait. Plus d'une fois, en me livrant à ce travail, je me suis dit que ce service rendu à Saint-Charles serait probablement le dernier. Il n'a été adopté, approuvé et authentiqué qu'au bout de huit mois (le 17 septembre).

Pendant ce temps, M. Duvêtre, l'architecte, avait, sur ma demande, fourni des plans et des évaluations propres à éclairer tout le monde, sur les constructions à faire, tant de la chapelle que de diverses parties des bâtiments. Sur l'inspection de ces pièces, je dis, en conseil, que je ne m'opposais point à la construction de la chapelle, si l'on voulait faire simultanément des parties de bâtiments que j'indiquai.

. . . . . .

Fort peu de temps après, ces Dames ayant causé avec Monseigneur et lui ayant présenté sur leur situation financière un compte, au dire de l'économe elle-même, très incomplet et peu exact, sans lui mettre mes notes sous les yeux, Sa Grandeur me renvoya les plans et devis, en me disant (sa lettre est du 27 septembre 1854) qu'il croit prudent de se borner à entreprendre les

articles 4 et 5 montant à 49.864 francs pour la chapelle et le vestibule, mais sans rien prononcer d'une manière absolue.

Le 29, j'écrivis à la mère supérieure en lui renvoyant le dossier : « Le jour où il sera décidé qu'on bâtira une chapelle sera la veille du jour où je donnerai ma démission, *si l'on ne décide pas en même temps qu'une dépense égale sera entreprise et exécutée simultanément, pour l'agrandissement des bâtiments d'habitation.* »

Le 30, réponse signée par les cinq membres du conseil et portant qu'on ne peut pas changer la détermination annoncée à Monseigneur de bâtir seulement la chapelle et son vestibule.

Le 2 octobre, j'envoie au prélat ma démission motivée [1] et je la notifie à la Supérieure.

Il m'eût été facile de prendre les devants sur ces dames auprès de Monseigneur ; et même après sa lettre du 27, il m'eût été facile de lui démontrer qu'à Saint-Charles, pas plus qu'à la *Retraite* [2], la chapelle ne devait avoir la priorité sur les bâtiments d'habitation... Mais le moyen de me faire pardonner cette facile victoire ? Comment conserver assez d'influence pour faire du bien à ces bonnes filles, après avoir, de haute lutte, refoulé un désir pieusement, mais réellement, passionné ? C'était bien le cas de faire une sérieuse application de la plaisanterie de Gresset :

> Désir de fille est un feu qui dévore,
> Désir de nonne est cent fois pis encore...

1 Mgr Angebault répondit à M. Bernier : « Je suis bien triste de cette détermination et je pense qu'il vous en aura coûté à vous-même pour la prendre. Depuis douze ans vous avez donné à ces pauvres filles des soins assidus, vous les avez tirées du précipice et il doit vous être pénible de renoncer aux consolations qui devaient être le prix de vos efforts. Votre détermination paraît tellement arrêtée que je n'insiste pas pour vous prier de reprendre un fardeau dont vous paraissez si fatigué ; elles devront du moins être toujours reconnaissantes de tout ce que vous avez fait pour elles. Mon embarras sera bien grand pour vous remplacer et je ne sais vraiment pas à qui je confierai une telle mission. » (Lettre du 4 octobre).

2 Communauté d'Angers.

D'ailleurs, toute l'affaire se résumait en ce peu de mots : aux yeux du conseil si ma démission était fâcheuse, l'ajournement d'une belle chapelle eût été plus fâcheux encore.

Cet exposé très sobre, ne dit point tout ce que M. Bernier fit pour ses religieuses, combien leurs procédés à son égard furent parfois singuliers, ni combien il en souffrit. Après avoir gaillardement accepté sa démission, elles lui demandèrent, par l'entremise de l'évêque, la continuation de services d'une grande commodité pour la communauté, messes et saluts plusieurs fois la semaine, chaque dimanche exhortation. Le chanoine leur rendit encore ces bons offices jusque dans le cours de 1855, où les sœurs, ayant trouvé moyen de se passer de lui, le remercièrent. Dans le mois de novembre de la même année, leur supérieure tomba frappée presque subitement. En faisant part de sa grave maladie à M. Bernier, on se borna à lui demander le secours de ses prières, sans l'inviter à revoir celle dont il avait dirigé si longtemps l'inexpérience dans les affaires et qu'il avait aidée à la formation d'une grande congrégation.

Plus tard les religieuses ont reconnu la sagesse du plan de leur supérieur. Quels que soient les sentiments qu'elles lui gardent, il reste l'auteur de la constitution qui régit leur vie, l'auteur de leur directoire scolaire qui dénote une profonde science pédagogique et dont l'observation a fait leur succès.

Dans le même temps que M. Bernier travaillait à la refonte définitive des règles de Saint-Charles, il rédigeait un long rapport à la commission des hospices sur un traité nouveau à conclure avec les sœurs de Sainte-

Marie, dites des Renfermés, pour le service du bel et vaste hôpital général d'Angers.

Vous concevez, écrivait-il à Mlle Bernard, qu'à cette occasion, j'ai eu sur les bras, et je n'en suis pas quitte, les bonnes religieuses et leur excellent père Joubert, qui ne voient pas toutes choses du même point de vue que mes honorés collègues, les administrateurs. Voyez un peu le côté délicat de mon rôle : naturellement, je serais, dans la commission, le défenseur des prêtres et des religieuses, s'il était besoin qu'ils y fussent défendus. Eh bien ! j'ai la conviction que la commission peut et qu'elle doit faire une économie annuelle de 3000 fr. sur le personnel des sœurs ; il y a, entre mes propositions et celles de la commission, une différence d'environ 2000 francs [1].

Deux mois plus tard, en revenant sur cette affaire, il disait à sa correspondante :

A propos de religieuses, savez-vous, Mademoiselle que je vous ai trouvée bien sévère à leur endroit, dans votre dernière lettre. Il y a un côté par où elles doivent assez naturellement paraître, de temps en temps, très blamables aux personnes séculières : c'est l'esprit de communauté, ou pour parler plus exactement, le zèle pour leur communauté. Alors même que ce zèle se renferme dans de justes limites, il est rarement compris, très souvent il suscite des plaintes sans fondement et des hostilités passionnées. A plus forte raison en est-il ainsi quand il cesse d'être modéré, discret, judicieux. Mais je soutiens que même dans ces cas, il devrait encore être jugé avec indulgence en faveur des motifs qui l'inspirent, et du désintéressement *personnel* qui s'y rencontre presque toujours. Je l'ai plus d'une fois combattu et ramené à ce qui me semblait être la juste

1 Lettre du 8 juillet 1854.

borne ; mais je l'ai toujours respecté, et en outre, regardé comme une condition de vie pour les congrégations religieuses, une des conditions sans lesquelles le bien qu'elles font serait bien vite amoindri et réduit à de fort minces résultats. C'est là, si l'on veut, le mauvais côté des communautés, le côté faible ; car toute institution où l'humanité entre comme principal élément, a ses inconvénients et ses faiblesses, quelle que soit d'ailleurs son origine. Hors de là, je vous avoue que je ne vois plus dans les communautés religieuses, prises et considérées en général, que des reproches individuels à faire, que des nuances plus ou moins heureuses résultant de la variété du caractère, du naturel, de la direction donnée, des circonstances personnelles et des règles ou statuts des divers ordres. Or tous ces blâmes, toutes ces défectuosités, toutes ces faiblesses sont encore à mes yeux d'un poids bien mince, lorsque je les balance avec les choses édifiantes, admirables, éminemment louables et utiles dont on est témoin quand on voit les religieuses fréquemment et de près. Que de fois j'ai remarqué beaucoup de grandeur dominant beaucoup de petitesses ! Les petitesses tenaient aux personnes, la grandeur venait de l'institution elle-même et de ses principes fondamentaux. Peu d'ecclésiastiques, peut-être, ont lutté plus que moi contre des religieuses. Je n'aurais pas tant lutté, je vous l'assure, si je n'avais pas eu une grande estime pour l'état religieux [1].

Le manque de documents pour ce qui concerne les rapports de M. Bernier avec les trois autres communautés dont il fut supérieur ne permet point d'esquisser la manière dont il les gouverna. D'après les témoignages recueillis, on y apprécia son talent et son dévouement. Chez les religieuses hospitalières il insistait sur les soins

1 Lettre du 25 septembre 1854.

respectueux et pleins de foi qu'elles devaient prodiguer aux malades. Partout on remarquait qu'il était intarissable dans ses recommandations de charité fraternelle et de respect envers les supérieures.

A la supériorité qu'exerça M. Bernier sur une communauté enseignante se rattache un incident d'intérêt plus général. En vertu d'une ordonnance royale du 26 juin 1836, consacrée à cet égard par la loi du 15 mars 1850, les lettres d'obédience tenaient lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat. En conséquence les sœurs n'étaient pas soumises à des examens. La conscience, le souci d'une bonne réputation faisaient exiger par les supérieurs une instruction suffisante, à moins qu'ils ne se laissassent illusionner par un idéal scientifique trop borné, et le désir d'accroître le nombre des écoles de la congrégation. M. Bernier protesta souvent contre l'envoi en obédience de sujets insuffisamment préparés. Ce qui se passait malgré lui, à Saint-Charles, était plus fréquent dans d'autres communautés gouvernées par des supérieurs moins fermes et moins exigeants. La bienveillance de la loi donnait ainsi naissance à de graves abus. Le chanoine parvint à faire partager ses craintes très fondées à l'évêque, et il en obtint une ordonnance réglant qu'à partir du 1er avril 1853, toutes les religieuses du diocèse, soit pour une grande classe, soit pour une petite, ou même une salle d'asile, passeraient un examen fixé et proportionné devant une commission épiscopale. Les communautés ne surent aucun gré à M. Bernier de cette formalité qui

ne tarda pas d'ailleurs à devenir un simulacre. Néanmoins dans tous les débats sur les lettres d'obédience, la prescription de l'évêque d'Angers a été invoquée et célébrée en preuve de la vigilante sollicitude épiscopale exercée sur l'instruction catholique. D'aucuns trouveront qu'un seul acte de cette nature pour toute la France est peu de chose. En tout cas ce peu est l'œuvre d'un prêtre dont on s'est appliqué à effacer jusqu'au souvenir.

XXI

Loisirs de Chanoine[1]

Après sa démission de supérieur de Saint-Charles, M. Bernier résolut de consacrer ses loisirs à la controverse. Au mois de septembre 1856 il terminait un premier manuscrit capable de fournir un livre de 600 pages in-octavo. Il était intitulé : *Les néo-catholiques ou les ultramontains du XIXe siècle convaincus d'exagération et d'injustice.* Comme autrefois, il croyait que le gallicanisme était une doctrine complètement libre et sa sérénité apparaît dans les développements préliminaires. « D'où vient, dit-il, que, dans une religion révélée et qui a pour principe fondamental l'unité d'enseignement et de croyances, il y a de vives et interminables controverses sur des question religieuses?... Le plus sage parti ne serait-il pas de s'en tenir, sur ces points controversés, aux opinions qui ont faveur à Rome?... Les doctrines de la Déclaration de 1682 n'ont jamais été condamnées par le Saint-Siège... » .

Mlle Leguay voyait avec appréhension son vénérable ami traiter ces questions brûlantes. Elle consultait sur le sort probable d'une telle publication les prêtres qui avaient sa confiance. Ils étaient unanimes à déclarer

1 Chapitre inédit.

l'ouvrage dangereux pour son auteur et nuisible au clergé dont il augmenterait la division. La pieuse fille soumit alors ses craintes à l'archevêque de Cambrai :

« Monseigneur, lui écrivait-elle, Votre Grandeur me pardonnera-t-elle la liberté que j'ose prendre en venant lui demander un conseil dont le motif ne peut que vous paraître étrange ?

« Depuis bientôt deux ans, je vois M. Bernier occupé d'un travail laborieux et assidu dont j'ignore le but, mais qui ne laisse pas de me causer quelque inquiétude par l'effet produit par ses précédents écrits. A mes questions il répond : « Ce sont des notes sur l'Eglise et le résumé des études de toute ma vie. »

« Je ne puis, Monseigneur, vous rendre compte de ce travail; je n'y comprends rien. Il dit qu'il veut prouver que les gallicans sont catholiques — ce qu'on leur refuse aujourd'hui — et que pour cela il ne fait que copier divers auteurs qui ont traité ces matières, etc.

« Sa conviction profonde et sincère est qu'il sera utile à l'Eglise par ses développements. Je ne puis partager cette conviction lorsque j'entends des prêtres qui possèdent ma confiance dire que toutes ces discussions seraient plutôt de nature à déchirer le sein de l'Eglise. Tout cela, Monseigneur, me cause une perplexité indéfinissable qui me détermine à venir vous confier mon anxiété. Si j'étais assurée que c'est pour procurer la gloire de Dieu qu'il travaille, quoi qu'on puisse dire contre lui, je ne m'en inquiéterais pas, mais l'incertitude me cause un grand trouble. Votre jugement, Monseigneur, sera pour moi irréfragable et lorsque vous me l'aurez fait connaître il mettra fin à mon trouble et à mes incertitudes[1]. »

1 Lettre de décembre 1856.

L'archevêque répondit :

Cambrai, le 27 décembre 1856

MADEMOISELLE,

Vous pouvez en toute sûreté de conscience détourner M. Bernier de la publication du travail qui l'occupe. Dans l'état où sont actuellement les esprits, un ouvrage de ce genre, quoique grave et modéré en lui-même, deviendrait le texte de discussions ardentes qui ne tourneraient pas au profit de l'Eglise. L'auteur serait mal jugé ; on lui susciterait certainement, s'il en donnait le moins du monde le moyen, des désagréments comme ceux qu'on lui a fait précédemment éprouver. Ce qui contribuerait peut-être à embarrasser et à compromettre sa position, c'est qu'il recevrait les éloges et les encouragements des ennemis de l'Eglise. Si donc j'avais occasion de donner sur ce point un conseil à mon bon et vieil ami, ce serait de ne pas livrer son travail au public, quoique la thèse qu'il soutient soit d'ailleurs vraie.

Recevez, je vous prie, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments dévoués en N.-S.

† R.-F., Archev. de Cambrai.

Dès lors commença entre Mlle Leguay et son vénéré père une lutte où elle s'efforça de lui arracher la promesse du silence et pendant laquelle M. Bernier à demi-vaincu continua pourtant de s'entourer de nouveaux documents et paracheva son ouvrage jusqu'aux approches de la mort.

Au temps où le chanoine s'était mis à étudier les exagérations et les injustices des ultramontains, l'évê-

que avait sollicité son secours dans une œuvre qui est un épisode capital de la fin du gallicanisme : la substitution du rit romain aux liturgies diocésaines. L'Eglise d'Angers ne suivait pas la liturgie romaine [1]. Sans remonter aux usages de l'ancien régime, il suffit de rappeler que d'après le célèbre décret du cardinal-légat, en 1802, les évêques se croyaient en droit d'organiser ou de réorganiser dans leurs églises le culte et les cérémonies [2]. Ils le firent de leur mieux. Mgr Montault, manquant de secours et d'hommes de science, trouva plus simple d'adopter la liturgie parisienne. Il y alla de si bon cœur qu'il en prit même le calendrier, sans l'examiner, si bien que l'Eglise d'Angers fêta, grave irrégularité, sans bulle ni bref, la bienheureuse Marie de l'Incarnation dont le culte était particulier au diocèse de Paris. Une commission fut chargée de s'occuper de la réforme liturgique et d'en parfaire les premières opérations. De ces travaux sortit, en 1838, un *Liber ceremonialis*, et, l'année suivante, une édition améliorée du missel ; on en prépara une nouvelle du rituel. Sur ces entrefaites, en 1840, le restaurateur des bénédictins publia le premier tome de ses *Institutions liturgiques*. Après des notions préliminaires sur son objet, dom Guéranger retraçait l'histoire de la liturgie depuis les

1 Je n'ai pas obtenu communication des archives liturgiques de l'évêché d'Angers. Qu'on veuille bien excuser ce que ces pages peuvent présenter d'inexact et d'incomplet.

2 Sur le droit liturgique réservé au pape, on trouve de judicieuses observations dans : Dubarrat, *Le Missel de Bayonne*, p. CCCCXXXII ; Marcel, *Les livres liturgiques imprimés de l'église de Langres*, p. 65 ; Ulysse Chevalier, *Renaissance des études liturgiques*, partie publiée dans les *Mélanges de litt. et d'hist. de Mgr de Cabrières*, t. III, p. 271.

origines apostoliques jusqu'à Urbain VIII qui lui donna sa forme actuelle. Le clergé ne parut pas s'apercevoir des conséquences immédiates des principes et des faits exposés dans l'ouvrage. Mais quand le second volume parut, l'année suivante, l'accueil fut bien différent. Aux acclamations des ultramontains répondirent des cris d'opposition. Une guerre commença qui devait durer trente ans. Nous l'avons vue se déclarer en Anjou, avec les applaudissements de Jules Morel et de M. de Falloux et la circulaire de M. Bernier sur le *journalisme religieux*. La réfutation des *Institutions liturgiques* par l'archevêque de Toulouse et l'évêque d'Orléans, parut très suffisante à l'évêché d'Angers, et, sans s'inquiéter des plaisanteries des « néo-catholiques » de l'*Union de l'Ouest*, on y continua les travaux sur la liturgie diocésaine. Un rituel fut publié en 1849 pour remplacer celui de Mgr Montault [1].

La réaction contre les liturgies autonomes gagnait si sensiblement que l'Anjou ne pouvait rester longtemps sans que les « romanistes », désormais les plus forts, exigeassent le « retour à l'unité ». Craignant de se trouver dans la minorité des prélats gallicans, c'est-à-dire moins ultramontains, Mgr Angebault se décida à la réforme en 1851. Mais, par toute la France, il ne suffisait plus aux ardents d'être certains de la victoire, ils la

1 Les différences entre les deux éditions ne portent guère que sur les instructions aux prêtres administrateurs de sacrements et à la reprise des litanies du rituel de Jean de Vaugirault, plus en harmonie avec la dévotion du diocèse. La préface de cette nouvelle édition dit qu'elle est l'œuvre de la commission nommée par Mgr Montault et continuée sous ses successeurs. Avec M. Bernier, le membre le plus actif de cette commission fut le sulpicien Lucas.

voulaient tout de suite. Les lenteurs inévitables des commissions épiscopales, chargées de préparer l'adoption d'un nouveau rit et de rédiger les offices propres au diocèse, leur paraissaient scandaleuses et intentionnelles. Ils jugeaient plus mal encore les prélats qui tardaient à nommer ces petites chambres liturgiques. En 1852, pour presser son évêque auquel il faisait une vive opposition, un chanoine du Mans questionna la Congrégation des Rites sur quatre points dont la réponse devait être la condamnation, non seulement des liturgies françaises, mais aussi de tous les délais à sortir d'une situation déclarée illégitime. Le procédé réussit à tel point que le chapitre manceau avait le plaisir, dès 1854, de signer les offices propres dont il sollicitait l'approbation romaine. Le bref louangeur qui la lui donna, en 1855, devait être, par son interprétation extrême, un désastre pour la critique ecclésiastique [1]. Cette nouvelle matière à discorde n'était point encore venue envenimer les débats que les offices propres du Mans étaient discutés dans toutes les commissions liturgiques. Mgr Angebault les soumit à ses chanoines comme le modèle de ce que l'opinion ecclésiastique semblait réclamer [2]. Les travaux préparatoires commencèrent. Dès le début l'évêque reçut de M. Bernier la lettre suivante :

1 Cf. *La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle*, 3e édit., p. 47.

2 On peut voir dans les *Etudes liturgiques* de J.-F. Bergier, (2e partie, 4e étude) p. 280, 199, un inventaire admiratif des richesses du propre manceau.

Angers, le 16 avril 1855.

MONSEIGNEUR,

Les observations que vous m'avez entendu faire avant-hier, en séance capitulaire m'ont été suggérées par le travail de nos confrères du Mans. Le premier cahier m'avait déjà montré que je ne savais guère à quoi je m'engageais lorsque j'avais accepté l'honorable commission de préparer, pour une notable part, le *propre* liturgique de notre diocèse. Le second cahier est venu me démontrer que, pour viser à la perfection du genre, d'après les idées dominantes d'aujourd'hui, ou seulement pour ne pas encourir trop de blâme de la part des connaisseurs en liturgie, j'aurais, non seulement à faire une très grosse besogne, mais à sacrifier mes convictions, mes appréciations et presque ma conscience, sur une foule de points. En effet, lorsque j'entends prôner autour de moi le *beau, l'excellent travail* de nos voisins, j'ai le malheur, tout en applaudissant à leur application sérieuse, au mérite de leur vaste érudition, à la gravité de leur langage, de trouver pitoyable le résultat de tant d'efforts ; il m'est impossible de qualifier autrement une partie de leur *propre* et notamment leur grand office de saint Julien. Le fond de cet office est d'une pauvreté insigne, les pensées en sont vulgaires, la diction en est plate et sans pureté, la critique en demeure douteuse et problématique malgré les dissertations préliminaires. C'est, du reste l'œuvre d'un auteur du moyen-âge... Evidemment je n'entends rien aux formes et au style liturgiques et je ne suis point apte à la facture d'un *propre* diocésain ; car, à mes yeux, les rédactions du 17e et du 18e siècles ne sont ni trop pures, ni trop châtiées, ni trop modernes ; à mes yeux les paroles de Moïse, de Salomon, de saint Paul, ne sont ni trop simples, ni trop communes, ni trop vieilles pour fournir la matière des antiennes et des répons : autre opposition de ma part avec les vrais liturgistes.

Or, Monseigneur, que ces derniers diront-ils de moi, si je contribue à faire écarter des prières dans le goût de celles que Le Mans vient d'adopter, par exemple un office *moyen-âge* de saint Maurice...? N'accuseront-ils pas l'influence de l'*entêté gallican*, si j'obtiens le rejet de certaines légendes que nous trouvons dans les Bollandistes, ou même dans nos propres liturgies, et qui renferment des anecdotes tout aussi piquantes que celle du gros serpent, lequel, disent nos vénérables et doctes manceaux, *crepuit medius*, à la vue de saint Julien [1].

La séance du 14 a tout naturellement achevé de me déconcerter. On n'avait rien étudié, rien préparé; plusieurs n'avaient même pas lu le travail de la commission. Cependant ce travail a été jugé immédiatement dans l'ensemble et dans les détails; une soixantaine de saints ont passé, au pas de course, par les mains du chapitre qui a fait leur affaire dans deux heures, ce qui représente deux minutes, l'un dans l'autre, pour chacun; et Dieu sait pour quels motifs 4 ont été élus plutôt que 29 autres, dans la catégorie de ceux qui ne figuraient pas au projet de la commission! Une pareille manière d'opérer ne menace-t-elle pas des plus disgrâcieuses éventualités le travail bien autrement long et délicat qu'il s'agirait maintenant de faire, sur le calendrier adopté samedi?

Enfin, Monseigneur, j'ai persisté à regarder comme fâcheuse et trop peu motivée la substitution de la liturgie romaine à la nôtre et à n'y voir, dans un avenir peu éloigné, que des dépenses, des embarras, d'inutiles regrets, pour notre diocèse, et sans compensation appréciable. Cette considération qui ne m'a pas empêché cependant d'accepter franchement le travail, au début, contribue avec les raisons précédentes à m'inspirer un profond

1 « Dum urbem repetunt, in itinere obvius fit puer, quem serpens flexuosis nexibus complectebatur : ad cujus aspectum omnes invasit tremor. Sed orante beato Pontifice, *serpens crepuit medius* et puer evasit incolumis » (Officia propria insignis Ecclesiae Cenomanensis. Die XXVIII januarii, secundo die intra oct., lectio VII).

dégoût ; ce sentiment très involontaire, paralyse le peu d'aptitude que je pourrais avoir pour ces sortes de choses, et il justifiera suffisamment, aux yeux de Votre Grandeur, de la démission que je la prie d'accepter, et que je fais par la présente, de mes fonctions comme membre de la commission du propre liturgique.

Je suis, etc.

Cette lettre refroidit les relations de M. Bernier et de l'évêque. Mgr Angebault la prit pour un blâme. Dans ses conversations il ne faisait que gémir de l'audace ultramontaine en la flétrissant de presbytérianisme et de laïcisme, et néanmoins il lui obéissait. Il croyait que le système historique qu'on voulait introduire dans la liturgie n'était point fondé, et il l'acceptait. Tout le monde répétait son mot : « Ils veulent du romain, ils en auront. » Il prenait sa revanche en réduisant à leur minimum les offices propres de son diocèse. Et voilà qu'un de ses chanoines se retirait de l'entreprise avec dégoût sans vouloir sacrifier ses convictions à l'engouement pour une fausse chronologie et des légendes apocryphes ! L'évêque vit dans cette fierté une leçon blessante et l'abandon rancuneux d'un auxiliaire sur la capacité duquel il avait compté. Pour éviter désormais des tiraillements douloureux, il s'avisa prudemment d'établir une bascule entre les partis. Les élucubrations et les embarras de la commission liturgique furent soumis officieusement à dom Guéranger par l'entremise du chanoine Lamoureux, ancien aumônier de l'Ecole des Arts, et du bénédictin dom Lebreton, ancien élève de cette Ecole. A l'occasion Sa Grandeur intervenait elle-même auprès du père abbé

et, pour se le concilier, savait lui adresser des compliments qu'on est étonné de trouver sous sa plume. En même temps et sur les mêmes questions, il réclamait à titre d'ami le secours de son ancien vicaire général. Le chanoine ne lui refusa point ses services, mais n'intervint plus ostensiblement. Il s'abstint même de prendre part à la controverse liturgique. Il se garda de comparer, comme d'autres gallicans, les légendes romaines à celles des bréviaires français. La volonté du Saint-Siège fut son seul motif de soumission, mais il crut toujours que cette volonté avait été surprise, et que, plus tard, une fois l'effervescence passée, on regretterait des dépenses et des travaux inutiles, beaucoup de bruit et de besogne pour un résultat peu appréciable. Quand, à la fin de 1858, il lui faudra faire abandonner le bréviaire où sa jeunesse sacerdotale avait trouvé la joie et la force, il n'étalera point de stériles regrets. Sur son lit de mort, à propos de l'autorité des livres liturgiques, il écrira quelques pages inspirées par la seule doctrine théologique qui soit judicieuse et respectueuse pour le Souverain Pontife [1].

Un débris de la correspondance de M. Bernier avec l'une de ses pénitentes qui se plaignait de son retard à écrire, renseigne sur son train de vie, lorsqu'il eut terminé son grand travail sur les *Néo-catholiques*, et cessé d'être membre de la commission liturgique.

1 *Le Doute légitime*, p. 67-70.

Angers, le 24 septembre 1856.

MADEMOISELLE ET BIEN CHÈRE FILLE,

J'aime les interprétations que vous donnez à mon silence. Elles prouvent, tout à la fois, la confiance que vous inspirent mes dispositions à votre égard et celle que je dois avoir dans les vôtres pour moi. Il est certain que je me sentirais de force à vous faire un peu souffrir, s'il le fallait, pour votre bien ; et vous auriez raison d'appeler cela du dévoûment pénible. Mais je dois vous dire, chère fille, en bonne conscience, que, pour cette fois, je n'ai point ce mérite. Ma paresse pour écrire, jointe à l'absence d'utilité notable : voilà la cause unique de mon retard. Je tenais aussi à profiter de circonstances favorables, pour certaines études qui demandaient un peu de suite ; cela a pu contribuer, comme à mon insu, à l'ajournement de ma lettre et de plus d'une autre chose. Maintenant, je n'ai plus rien en chantier ou sur le métier. Mais ne vous fiez pas trop pour cela à une certaine assiduité épistolaire ; vu la nature dont je suis, — et j'ai le malheur, peut-être, de n'en point rougir, — je serais téméraire, si je prenais des engagements à cet égard, excepté toujours, le cas d'utilité... Du reste dans le temps même, où je ne devais nullement appréhender l'ennui du désœuvrement, j'avais toujours quelque travail ou étude en commencement, pour savoir à quoi m'occuper utilement dans les instants libres. A présent que je nage en plein dans le loisir, croyez bien que je ne manquerai pas à mettre toujours entre moi et l'ennui, quelque chose qui le tienne à distance, et il y aura même tel moment où ce quelque chose l'emportera sur des choses qui me sont en elles-mêmes agréables. Vous savez que le *Triangle* fait une diversion assez notable sur le fleuve de temps qui vient chaque matin inonder ma vie. Il serait trop long de vous dire en détail, mes semis, mes plantations, mes arrosements, etc., etc. Mlle Leconte pourrait vous dire tout cela. Elle aimera

mieux, peut-être, vous décrire les réunions plus ou moins mondaines, plus ou moins dévotes, et les collations plus ou moins fines et confortables que Mlle Leguay s'est mise sur le pied de donner, à son jardin, dans le cours de la belle saison. Je crois que c'est fini pour cette année, attendu que l'équinoxe est passé, et qu'il fait ici une pluie diluvienne. Mais laissons revenir le printemps : on se fera inscrire des semaines, des mois à l'avance, pour être admis aux collations du Triangle. Mlle Leguay est presque fière de ce succès, qui finira peut-être par dépasser ses espérances et ses prétentions. Si notre amie commune ne vous en a rien dit, c'est apparemment un effet de sa modestie ; car elle y a singulièrement contribué.

Vous allez donc habiter Tuffé. Est-ce bien loin du Mans, Tuffé ? Je vois bien, sur mon *Almanach du clergé*, que Tuffé est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mamers, mais cela ne m'apprend pas si vous communiquez facilement avec le Mans, si vous finirez par vous trouver à portée du chemin de fer, qui ne tardera pas à se relier avec Angers ; si vous trouverez dans ce chef-lieu quelques personnes à voir... Je vois que feu M. André, doyen de Tuffé, était né en 1781 et qu'il occupait son poste depuis 1815. Soit. Que vous y viviez vous-même 40 ans bien ronds et bien bien complets : quel âge cela vous ferait-il ? Je ne sais trop ; mais vous ne seriez point encore si vieille. Va donc pour la quarantaine d'années. Mais, dans ce temps-là, combien de fois aurez-vous renouvelé les jolies tapisseries de votre petit logis ? Combien de fois aurez-vous renouvelé les plantes vivaces et les pêchers de votre jardin ? Combien aurez-vous dit de chapelets et de *De profundis* pour le repos de mon âme ? A ce propos, je remarque une chose sur mon almanach, c'est que l'inamovible curé de Tuffé n'était mon aîné que de 14 ans, bien qu'il soit mort vieux ; cela tout seul prouverait assez que je ne suis plus jeune...

Il serait pourtant bien convenable de parler un peu spiritualité à une fille de sainte Thérèse, et de ne pas se borner à lui

dire des fadaises ! Mais voilà ma quatrième page bien avancée ; il n'est plus temps. Je vous dirai toutefois, bien chère fille, pour répondre à votre question, que, toutes choses égales d'ailleurs, il est sage de prendre pour confesseur le curé de préférence au vicaire. Je ne peux que louer l'ouverture que vous avez faite à M. le supérieur (dont je désire connaître le nom). Ses décisions me semblent sages et mesurées. Comme vous n'êtes pas maîtresse de maison, je ne vois guère de circonstances où il y ait pour vous une sorte de *nécessité* de *convenance* d'aller au spectacle, tandis que la profession haute et manifeste de piété impose à tous ceux qui vous connaissent l'*obligation de convenance* de ne pas vous gêner sur ce point.

Priez pour

Votre très affectionné et tout dévoué.

H. BERNIER, chanoine.

Une partie de ces loisirs dont l'immensité effrayait l'activité de M. Bernier était consacrée à la direction. Ses conseils étaient recherchés et appréciés. Il compta toujours de nombreux prêtres parmi ses pénitents. Son attitude remarquablement correcte, la gravité de sa célébration de la messe, la dignité de tous ses mouvements, le respect avec lequel il traitait les choses saintes, l'habitude de prier avant et après l'exercice de toute fonction sacrée, sa ferveur égale à celle des premiers temps de son sacerdoce, l'idée qu'il professait de la science ecclésiastique, laissent facilement conjecturer ce qu'il demandait aux prêtres qui se mettaient sous sa direction. Il leur recommandait particulièrement la pratique de la méditation quotidienne.

La plupart de ses pénitents laïques appartenaient à la classe riche et éclairée. S'il savait s'en faire écouter avec

une respectueuse confiance, il dirigeait avec tout autant de soins les pauvres et les ignorants. Quand on avait besoin de ses conseils ou seulement de ses encouragements, il n'économisait pas ses instants. Il en avait toujours agi ainsi, même dans les périodes les plus occupées de sa vie, répondant aux questions, non comme un administrateur accablé de sollicitude, mais comme le plus désœuvré des prêtres.

Dans cette intimité, son austérité disparaissait devant une bonté toute paternelle : et c'est elle qui lui créa des affections inaltérables. Il compatissait aux faibles et aux scrupuleux, et leur prodiguait de solides consolations. Ses exhortations étaient courtes, lucides et toujours appropriées aux besoins de ceux à qui elles s'adressaient. On y reconnaissait un savoir profond, une psychologie sûre, une charité ardente. Comme dans ce qu'il écrivait, chaque mot portait, chaque phrase servait de sujet de réflexion. Il voulait une piété sincère, franche et généreuse et la dégageait de tous les « entourages superflus et modernes » qui, disait-il, ne servent le plus souvent qu'à obscurcir la foi.

Ses vues surnaturelles à l'égard de ceux qu'il dirigeait le trompaient rarement et il n'est guère arrivé que ceux à qui il ait conseillé d'entrer en religion non seulement n'y aient pas persévéré, mais encore ne se soient pas fait remarquer par leur perfection. Ce n'est pas d'ailleurs qu'il inclinât vers les couvents. Il étonna beaucoup, maintes fois, en conseillant le mariage à des personnes que leur grande dévotion semblait destiner au cloître. Un jour qu'il venait de donner la bénédiction nuptiale à

une jeune fille d'une rare piété, on se permit de le plaisanter de ce qu'il n'en avait pas fait une religieuse. « Je voudrais avoir, dit-il en souriant, toutes les semaines, des saintes à marier ».

Au nombre des pénitentes de M. Bernier se trouva l'une des demoiselles les plus accomplies de la société angevine. Elle devint Mme Félix de Las Cases. Son mariage donna de grandes espérances de bonheur. Dans le temps où elle allait être mère, son mari n'était pas auprès d'elle. « Il se disposait à y revenir, raconte Mlle Leguay, quand, avant son départ, il eut un rêve ou une vision. Il lui sembla qu'étant en route pour se rendre, il faisait la rencontre d'un convoi funèbre. » Il hâte son voyage et reçoit l'annonce du malheur dont il est menacé. Quelle ne fut pas sa douleur lorsqu'à peu de distance de son habitation où il accourait, il rencontra le convoi de l'enfant qu'il ne pouvait plus voir et dont la naissance allait imposer un double sacrifice à son cœur d'époux et de père. Il ne lui resta que la triste consolation de passer au chevet de sa femme quinze jours d'angoisses et d'alarmes.

On ignore si avant son union, M. de Las Cases entretenait des relations avec M. Bernier ; mais brisé par la douleur, l'infortuné vint chercher quelque consolation près du guide spirituel de celle dont la perte l'accablait. Il y trouva le calme et la paix. S'en tenant à un premier sentiment, il songeait à quitter le monde. Les dominicains lui inspiraient de l'attrait et pourtant tout restait vague et obscur devant lui. M. Bernier lui conseilla d'aller faire une retraite dans un ordre religieux vers lequel il ne se

sentait pas porté. M. de Las Cases se rendit dans un monastère de la Trappe. Il revint soumettre ses impressions à M. Bernier qui crut y démêler des indices certains de vocation ecclésiastique. Il décida M. de Las Cases, quoiqu'il eût passé l'âge des études ecclésiastiques, à entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Il eut la satisfaction de l'y savoir heureux, mais il mourut trop tôt pour voir dans les ordres, celui qui, dix années après, devait être l'évêque de Constantine et d'Hippone[1].

A partir de l'hiver de 1856-57, la santé du chanoine devint sensiblement moins bonne. Il ne se faisait point d'illusions et se résignait :

« Je sens très bien que j'ai perdu toute ma vigueur juvénile et je ne suis nullement porté à m'excéder. Ma 63e année commence le 29 de ce mois ; je ne dois pas m'étonner de me voir entré dans un déclin désormais bien caractérisé. S'il dépendait de moi de revenir à la vigueur de 40 à 50 ans, je ne sais vraiment pas si je m'y déciderais. Quoique je n'éprouve ni ennui, ni profond dégoût, je ne me sens pas attaché à la vie. C'est, en vérité, si peu de chose quand on la compare avec notre fin dernière, avec la vie véritable, qu'elle devrait, tout au moins, ne nous inspirer que de l'indifférence. Du reste j'y suis peut-être plus attaché que je ne pense. Priez Dieu, qu'il m'en détache véritablement. Je me suis dit plus d'une fois, quand, ce qui a

1 Félix-Barthélémy de Las Cases naquit le 12 septembre 1819 à Poudis (Tarn). Aussitôt après son ordination sacerdotale, il fut appelé comme grand vicaire à Périgueux par Mgr Baudry. Après la mort de l'évêque, il retourna en Anjou, et fut nommé, le 9 août 1863, supérieur de la congrégation du Bon Pasteur. En entreprenant des réformes, il se créa des difficultés qui l'amenèrent à démissionner le 1er juin 1866. Quelque temps après avoir été nommé curé de Notre-Dame d'Angers, il fut préconisé, le 27 mars 1867, évêque de Constantine et d'Hippone. En 1872, il donna sa démission. Il mourut, le 1er octobre 1880, à Béziers.

été assez rare, je me suis laissé aller à de pures rêveries, que, ma sœur une fois dans le ciel, je ne serais plus nécessaire à rien ou à personne sur la terre, et qu'il n'y aurait plus de raison apparente pour que Dieu m'y laissât. Songeant, depuis lors, à ces rêveries, je me suis dit que s'il plaît au Seigneur de mesurer le temps de ma vieillesse sur le besoin que j'ai de faire pénitence, elle pourrait se prolonger jusqu'à la décrépitude [1]. »

1 Lettre du 22 avril 1857, à Mlle Bernard.

XXII

Jésuitisme et Jansénisme[1]

(1857-1858)

Au mois d'août 1857, M. Bernier rencontra fortuitement le directeur de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, M. Lemarchand, qui lui demanda s'il n'aurait pas dans ses études quelque article intéressant la province. Depuis la publication de la jolie *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, c'était la seconde fois qu'on faisait à son auteur l'honneur de cette sollicitation. « Je n'ai rien, répondit le chanoine, sinon un travail déjà vieux sur le *Jansénisme*, et qui, pour rentrer dans la spécialité de la *Revue*, aurait besoin d'additions relatives à notre évêque Henri Arnauld. » M. Lemarchand les sollicita, et, peu de jours après, tous deux lisaient ensemble le manuscrit. Un point accidentel fut modifié de commun accord et le directeur ne témoigna pas la moindre hésitation pour l'admission de l'article[2].

L'*Etude sur le Jansénisme* faisait un bel et court éloge des *vrais gallicans* qui se laissèrent « spolier, proscrire, égorger par milliers, par attachement au Saint-Siège et

1 *Revue de l'Anjou*, t. XLI (1900).

2 Cf. *Revue de l'Anjou*, tome III (1858), p. 113. — L'*Etude sur le Jansénisme* parut en novembre 1857, p. 101-115.

par amour de l'unité[1]. » Mais le passage qui pouvait choquer le plus les ultramontains était l'appréciation de la conduite de la Compagnie de Jésus.

« Le zèle des jésuites, disait M. Bernier, ne parut ni assez pur ni assez mesuré ; et l'on put croire qu'ils avaient à cœur de faire triompher le système sur la grâce, inventé par leur père Molina, autant, tout au moins, que d'abattre une erreur opposée à la foi. Leur zèle, qui eut, dès le principe, les caractères de l'esprit de corps, n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et il eut trop souvent les allures de l'esprit de parti. Ils compromirent la cause de la bonne doctrine et de l'Eglise, tout en la défendant, parce qu'ils passionnèrent la défense : ils la compromirent encore plus, peut-être, en l'identifiant et en la confondant avec leur cause propre, car on se porta comme janséniste pour n'être pas soupçonné de favoriser les casuistes relâchés. Que l'opinion, égarée par la calomnie, ait été injuste envers cette Compagnie, au sujet de la casuistique, c'est ce que je n'entends point discuter ici ; mais il reste toujours qu'à tort ou à raison on se rapprocha de Port-Royal pour se tenir à l'écart des jésuites. Pascal leur fit cruellement expier les excès et les déviations de leur zèle en leur infligeant les *Provinciales* ; et l'expiation se perpétue comme le succès de ces immortelles satires, dont, après tout, la solidité n'est qu'apparente, et qui ont été suffisamment réfutées, quant au fond, par le livre intitulé : *Entretiens d'Eudoxe et de Cléandre*[2]. »

Si surprenante que fût cette liberté d'appréciation dans la *Revue de l'Anjou*, elle le semblait plus encore

1 *Revue*, nov. 1857, p. 115.

2 Novembre 1858, p. 111.

quand on pensait à son directeur, Albert Lemarchand [1]. Les bourgeois voltairiens l'appelaient « jésuite de robe courte » ; lui, posait comme bénédictin laïque et faisait partie des conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul dont il fut même le secrétaire. L'abbé Morel, qui se vantait de sa conversion, l'avait naturellement mis dans « les bons principes [2] » ; son biographe ajoute que « les moines de Solesmes, en défrayant sa revue, le confirmèrent dans l'ultramontanisme [3] ». Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la lecture de l'étude imprimée de M. Bernier, il ait senti qu'il n'en pouvait rester là. Aussi, quoiqu'il fût doué de la plus grande tendresse de cœur, il n'hésita pas à susciter une nouvelle controverse, sans aucune commisération pour l'auteur. Quelques jours après, il écrivait à un religieux de Solesmes, dom Piolin, la lettre suivante :

Mon Révérend Père,

Il y a dans la dernière livraison de la *Revue de l'Anjou et du Maine* un article qui vous a peut-être surpris et affligé. Je veux parler de l'*Etude sur le Jansénisme*, de M. l'abbé Bernier. Je n'ai inséré qu'à regret, et par respect pour le caractère honorable de

1 Sur A. Lemarchand, cf. André Joubert, *Revue de l'Anjou*, 1889, t. xviii, p. 262-266 ; Eusèbe Pavie, *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Science et Arts d'Angers*, 1890, t. iv, p. 1-153 ; et surtout L.-F. La Bessière, *Revue Angevine*, 1898, t. v, p. 2-16.

2 « Lemarchand en digne néophyte du captivant abbé Jules Morel, avec qui les hasards de la cohabitation et une pieuse entremise l'avaient déjà lié de la plus déférente amitié et qui se flatte à bon droit de sa conversion religieuse opérée par lui dès 1846 : Lemarchand, dis-je, à sa suite, s'était vite enrôlé dans cette phalange de catholiques opposant leur intransigeance d'othodoxie aux écarts de l'émancipation sociale » E. Pavie, *loc. cit.*, p. 8.

3 E. Pavie, *loc. cit*, p. 56.

l'auteur, ces pages où la Compagnie de Jésus est fort maltraitée, et qui semblent moins avoir pour but de flétrir les doctrines de l'évêque d'Ypres que de réhabiliter les opinions gallicanes. J'ai pris soin de dire, il est vrai, à M. l'abbé Bernier, que je ne me faisais nullement solidaire de ses appréciations. Mais ma conscience n'est pas tout à fait tranquille, et je souhaiterais vivement qu'une réfutation parût dans le recueil même qui contient l'erreur. J'entrerais bien en lice moi-même ; mais il se pourrait que mes forces ne fussent pas au niveau de mon zèle, ou que je me servisse maladroitement des armes de la vérité. Il faut un chevalier vigoureux et aguerri. Le R. P. dom Guéranger vaincrait inévitablement. Auriez-vous l'obligeance d'être mon intermédiaire près de lui et de lui demander l'appui de son bras si ferme et si sûr ? Je suis indiscret peut-être ; mais vous trouverez une excuse, je l'espère, dans la gravité même de la cause à défendre.

Veuillez agréez, mon Révérend Père, l'assurance de mon respectueux attachement et de mes sentiments les plus distingués.

Albert LEMARCHAND [1].

Le 13 janvier M. Lemarchand réclamait de l'abbé de Solesmes l'article promis et sur lequel il avait compté pour le 15 décembre [2].

On ne peut être surpris de voir entrer en scène celui que Pie IX appelait dom Guerroyer. Depuis deux ans, il menait campagne contre le naturalisme en histoire et

1 Plus tard, quand la polémique que M. Lemarchand avait provoquée eut été engagée, il crut devoir donner à ses lecteurs « quelques mots d'explication sur le débat ». *(Revue de l'Anjou et du Maine*, mars 1858, p 355). Il raconta que M. Bernier était allé lui-même lui proposer une étude sur le Jansénisme, etc. Le chanoine rétablit la vérité des faits : ceux-là il les connaissait. Mais il ne sut jamais comment la polémique avait éclaté.

2 Lettre de Lemarchand à dom Piolin, datée du 27 novembre 1857.

en philosophie. Une étude qui ne célébrait pas comme providentielle la Compagnie de Jésus devait lui paraître entachée de ce rationalisme dont il s'était déclaré l'infatigable redresseur. De plus on doit se rappeler une parole de sa vieillesse : « Si je valais la peine d'être résumé, ma vie n'a été autre chose qu'une réaction contre la tendance jansénienne ». Comme il y a eu des semi-ariens et des semi-pélagiens, il n'entendait pas qu'il restât des semi-jansénistes. En toutes choses il adopta les théories et les tendances contraires à celles de la secte et prétendit à tel point les imposer qu'il renvoya de son noviciat un postulant très bénédictin [1], défenseur de la doctrine traditionnelle de l'ordre sur la grâce. « J'exècre les thomistes, disait-il, autant que le bréviaire de Paris ».

Un blâme contre les jésuites dans leur lutte avec le jansénisme lui semblait une défense indirecte de l'hérésie. De la part d'un gallican c'était une incartade bonne à relever. L'occasion se présentait belle de déconsidérer sa doctrine en la montrant compromise avec une erreur formellement condamnée.

Ni le souvenir de ses malheurs, ni les sentiments de bienveillance qu'il professait pour Solesmes — et dom Guéranger les connaissait mieux que personne [2] — ne pouvaient mettre à l'abri le délinquant. Pour un théo-

1 Le P. Emmanuel André, fondateur du monastère de Mesnil-Saint-Loup (diocèse de Troyes), mort le 31 mars 1903. Il fut novice à Solesmes en juin-juillet 1874.

2 En 1853 M. Bernier conseillait à l'un de ses protégés d'entrer au noviciat de l'abbaye de Solesmes et lui donnait une lettre de recommandation pour dom Guéranger.

logien polémiste l'amour de la vérité prime toutes les considérations ; le silence ou le repos serait une trahison.

Pendant que l'orage s'amoncelait, le chanoine soignait une grippe tranquillement et sans aucune défiance. Dans une lettre pleine de sages conseils à l'une de ses dirigées [1], il raconte ainsi sa maladie :

« Je tiens à ce que vous sachiez que j'entre dans mon neuvième jour de grippe. Par le passé, je plaisantais volontiers à propos de la grippe, lui reconnaissant à peine l'importance et la gravité d'un rhume sérieux. Quel préjugé ! Quelle criante injustice ! Vraiment j'en ai presque des remords. Si jamais vous n'avez eu la grippe, ma bonne demoiselle, je crains que vous n'en ayiez comme moi que des idées fausses ou très incomplètes. Détrompez-vous ; sachez apprécier la grippe. Faites tout pour échapper à la grippe. En preuve de mes assertions, je vous dirai que je n'ai pas célébré la sainte messe depuis mercredi ; que je n'ai quitté la chambre qu'hier après midi ; que j'ai absorbé une quantité fabuleuse de tisanes, de sirops, de bonbons sans parler d'une salutaire décoction de *coques d'amandes*, recommandée par Mlle Leconte comme remède infaillible. Mais voici qui est plus fort : malgré tout cela, je ne suis qu'un *imprudent*, parce que j'ai eu jusqu'à lundi soir la prétention de me rendre aujourd'hui mercredi aux Rosiers, pour remplir l'engagement de prêcher l'Adoration, et qu'il a fallu, pour me faire lâcher prise, qu'on organisât une formidable coalition, à la tête de laquelle s'est placé M. Bompois. Tels sont ici, au physique et au moral, les caractères de la grippe en l'an 1858. Après cela, plaisantez donc de la grippe ! — En réalité, je n'ai eu que quelques fièvres très peu fortes. La toux a très notablement diminué et changé de nature ».

1 Mlle Bernard ; lettre du 20 janvier.

M. Bernier se trouva juste guéri pour recevoir, le 1er février, la réfutation de dom Guéranger et soutenir une terrible polémique. Le chanoine, qui ne l'avait point cherchée, l'eût voulue purement historique : son antagoniste déplaça sans cesse la question, pour la rendre doctrinale. Au fur et à mesure qu'il sortait du terrain critique pour porter la lutte sur le gallicanisme, il manœuvrait sensiblement plus à l'aise. Quant au sujet en litige, il sembla se garder de vouloir le pénétrer et M. Bernier ne vit dans son argumentation que des raisons *a priori*, « saupoudrées de dévotion », « présentées « sur le ton d'une conscience mal édifiée », « des considérations sentimentales » et des provocations gratuites. Néanmoins l'auteur de l'article ne le trouva pas si mauvais et, ne jugeant pas la publicité de la *Revue de l'Anjou* suffisante, il le fit reproduire dans l'*Univers*[1]. Il reçut bientôt les remerciements d'un des membres les plus distingués de la Compagnie de Jésus, le père Michel Fessard.

M. Bernier montra facilement, dans une riposte qu'il publia le mois suivant, que son contradicteur n'avait pas « rendu un vrai service à ceux dont il s'était constitué l'avocat ». Puis, entrant dans l'arène où on l'avait défié, il consacra quelques pages à la justification du gallicanisme. Pour se défendre partout où il avait été attaqué, il adressa sa réponse à l'*Univers*. Naturellement le journal refusa, sous prétexte de longueur, de la publier *in-extenso*, alléguant encore qu'elle engagerait une série

1 11 et 15 février.

de répliques et que, d'ailleurs, il lui répugnait de publier « une pareille thèse » sans y être contraint par les moyens légaux. Le chanoine ne jugea pas à propos d'envoyer l'huissier chez Veuillot. Il ne demanda point non plus la publication d'extraits de sa défense, sachant trop bien la partialité des coups de ciseaux du journaliste. La polémique se trouvait circonscrite à l'Anjou. C'était d'ailleurs suffisamment gros de promesses, comme on peut le conjecturer de la lettre de M. Lemarchand à l'abbé de Solesmes.

Angers, 1er Mars.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Vous recevrez demain la nouvelle livraison de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. Elle contient une réponse à votre article, ou plutôt un second acte d'accusation contre la Compagnie de Jésus, grossi d'un véritable manifeste gallican. J'espère que vous voudrez bien achever l'œuvre que vous avez commencée et faire justice des erreurs et des ressentiments dont M. l'abbé Bernier persiste à se faire l'organe. Pouvez-vous m'envoyer votre réplique du 20 au 25, et quelle place à peu près faut-il vous réserver ?

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Albert LEMARCHAND.

P.-S. — M. Bernier fait tirer à part et envoie à plusieurs évêques.

Quelques jours après, dom Guéranger écrivait à son prieur absent : « Le Bernier vient de publier un article abominable dans la *Revue de l'Anjou* en réponse au mien.

Il faut que l'Evêque d'Angers déteste bien cordialement les Jésuites pour avoir souffert qu'un de ses chanoines publiât une telle diatribe. J'en ferai justice en allant et venant, comme du premier article. »

La vérité, facile à deviner, est que l'évêque n'avait point eu connaissance de la Réplique avant son impression. Quant à ses sentiments envers les jésuites, ils ne devaient pas être haineux puisqu'il se confessait au supérieur de leur résidence d'Angers, le père Gautier, religieux à qui la renommée de sa patience dans une longue maladie gagna une grande vénération[1]. Atterré de l'éclat produit par l'article de M. Bernier, l'évêque envoya l'expression de ses regrets au P. Gautier et celui-ci lui répondit au nom de la Communauté :

J'ai été peiné de l'article de M. Bernier, car il me semble qu'il aurait pu employer plus utilement pour le bien de l'Eglise les talents que Dieu lui a donnés. Il y a du vrai dans ses paroles ; nos pères ont commis des fautes, mais il y a bien des exagérations et bien des assertions fausses. Je ne puis expliquer autrement ces erreurs qu'en les attribuant à un travers d'esprit et, comme le dit Votre Grandeur, cette maladie est incurable ; les meilleurs avis ne sauraient en arrêter le cours. J'espère du moins qu'elle lui servira d'excuse auprès de Dieu. Pour nous, il me semble que nous n'avons rien de mieux à faire qu'à répéter la parole du prophète : *Bonum mihi quia humiliasti me.* Il nous est utile de recevoir de temps à autres quelques humiliations. Cependant je compte envoyer à notre Révérend Père Provincial l'article de M. Bernier, afin qu'il puisse juger s'il convient de relever quelques-unes des erreurs qu'il renferme [2].

1 Le père Gautier mourut à Angers le 14 juillet 1860. Sa vie a été publiée par le P. Noury, quatre ans plus tard.

2 Lettre du 10 mars.

Cette correspondance ne parvint point à la connaissance de M. Bernier ; mais on lui rapporta un mot du père Gautier qui dit à son propos, « sur le ton le plus pénétré et de l'air le plus recueilli » : « Ainsi se réalisent ces paroles de notre divin Maître : S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront[1]. » Le chanoine ramassa cette phrase qui osait l'assimiler aux ennemis du Christ et des Apôtres, mais il n'en garda pas de rancune à son auteur qu'il tenait pour un homme « vénérable et distingué ». « Voilà, disait-il tristement, une sensibilité qui se conçoit jusqu'à un certain point, quand on comprend ce que produit l'esprit de corps sur les âmes les mieux trempées ; voilà une susceptibilité qui peut, quoique excessive, avoir quelque chose d'honorable dans son principe. Mais ce n'en est pas moins une vraie faiblesse[2] ».

M. Bernier avait-il espéré que les jésuites d'Angers reconnaîtraient qu'il n'était pas leur ennemi? Ils devaient le savoir. Vicaire général, il leur avait prodigué les marques d'estime, spécialement par des visites dont il était ordinairement si avare. Ses écrits antérieurs les avaient loués[3]. Dans la polémique actuelle, il allait même jusqu'à déclarer sans cesse qu'il ne comprenait pas qu'on pût être « ami de l'Eglise, du moins ami sage, éclairé, judicieux, et en même temps ennemi de cette grande et noble institution ». « Il serait peu digne d'un

1 *Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur.* (Jean, xv.)

2 *Nouvelle remontrance*, p. 12.

3 Cf. *Notice historique sur M. Mongazon*, p. 167 et p. 173 (1re édit).

catholique, disait-il encore de se complaire à jeter sur eux le blâme et la censure. » Seulement, il ajoutait, en matière d'histoire : « Vérité et justice pour tous, pour les jésuites comme pour les jansénistes, pour les hétérodoxes comme pour les orthodoxes. ».

Or, la résidence d'Angers se composait alors de religieux qui, comme beaucoup d'autres, à différentes époques, se disaient prêts à blâmer tout ce qu'on leur montrerait le mériter dans leur Société, qui se déclaraient même disposés à rire de bon cœur d'une spirituelle et honnête satire qu'on en tenterait. Mais, zélés missionnaires et pieux directeurs, n'estimant l'histoire que comme un répertoire d'anecdotes édifiantes, dès qu'on découvrait dans leur passé quelque chose de moins pur, tremblant de voir diminuer leur sainte autorité, craignant qu'on ne leur empêchât d'être « les canaux de la grâce », ils gémissaient sur cette œuvre diabolique et savaient, par des insinuations habiles, au moins discréditer l'homme dangereux, l'esprit faux, capable de telles incartades. Dans la circonstance, il n'en fut pas autrement. Le père Derice (l'ancien collaborateur et successeur de M. Bernier au petit séminaire d'Angers) eut beau avertir ses confrères que le chanoine était un bon prêtre et point du tout ennemi de la Compagnie, ils ne l'en représentèrent pas moins comme l'héritier inconscient des haines jansénistes. Ils n'osèrent pas l'écrire, mais ils le répétèrent. D'ailleurs l'apologétique variait, comme on vient de le voir. A ceux qui étaient censés renseignés, on disait : *Bonum mihi quia humiliasti me*; à ceux qui ne l'étaient pas : *Et vos persequentur.* Un

usage aussi saint de l'Ecriture ne pouvait manquer son effet, surtout de la part du père Gautier qui, les yeux modestement baissés, les mains croisées dans ses manches, d'une voix doucereuse, parfois avec de petits soupirs pleins de pardons résignés, faisait si bien entendre comment les hérésies s'enchaînent et se perpétuent.

Si le succès de ces manœuvres est très facile dans un certain monde, du moins ceux qui ont une pensée y échappent-ils. Le chanoine vit de nouveau s'écarter de lui quelques-uns de ses amis ; les plus distingués ne l'abandonnèrent pas et sa correspondance a conservé une lettre qui dut singulièrement le réconforter. Urbain Mesnet lui écrivit :

MONSIEUR ET BIEN CHER ABBÉ,

Je viens un peu tard vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire d'un exemplaire d'un tirage spécial du dernier numéro de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. Veuillez croire que ce retard ne provient que de mes trop nombreuses préoccupations, car vous ne pouvez douter que personne, plus que moi, ne prenne un sincère et cordial intérêt à tout ce qui vous touche. La veille du jour où j'ai reçu votre brochure, M. Freslon, qui tout dernièrement s'est abonné à la *Revue de l'Anjou*, avait eu l'obligeance de me transmettre le fameux numéro.

Quel scandale, mon bien cher Abbé, de voir un moine, crossé, mitré, consacrer les loisirs du cloître à faire, de gaieté de cœur et sans retenue aucune, de l'éreintement contre un prêtre dévoué, entouré de la considération publique, qui vit au milieu de ses confrères dont il est le guide le plus prudent et le plus éclairé, après avoir traversé avec honneur les postes les

plus élevés et les plus difficiles de son diocèse ! Quel scandale de venir ainsi, sans motif légitime, sans ombre de provocation, semer l'agitation, la division dans la grande famille catholique, et de s'ingénier à lui rendre suspecte l'orthodoxie de ses membres les plus fidèles et les plus vénérés ! Et pourquoi toute cette bile monacale ? Parce que, dans la grande querelle religieuse du XVIIe siècle, vous distinguez soigneusement la cause de l'Eglise de la cause des jésuites ; parce que, pour l'honneur de la papauté, vous osez croire qu'Urbain VIII aurait foudroyé l'hérésie de l'*Augustinus* sans les lumières des RR. PP. Petau et de Champs[1] ; parce qu'appuyé sur les documents historiques vous faites remarquer sans sourciller que, dans cette mêlée générale, il s'est rencontré d'ardentes rivalités qui exploitaient la cause de l'Eglise pour les plus grands bénéfices de la Compagnie de Jésus et que son désintéressement était loin d'être pur de tout alliage. Et la conclusion de votre polémique, mon bien cher Abbé, est à la plus grande gloire de l'Eglise et de la papauté ; et celle du T. R. P. abbé D. Guéranger est à la plus grande gloire des RR. PP. jésuites seulement : le froc n'oublie que trop souvent le *non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*. Et voyez jusqu'où va l'aveuglement de tous ces ultramontains ! L'un d'eux et des plus autorisés, affirmait, devant moi, que « vous étiez janséniste, et qu'on ne comprenait pas que l'évêque d'Angers vous laissât vos pouvoirs » ; ce qui m'a amené à répliquer qu'avec un peu plus de charité il devrait s'empresser de vous recommander, ainsi que votre évêque, aux prières de l'archiconfrérie. Et voilà, mon bien cher Abbé, comment tous ces braves gens-là entretiennent la paix et l'harmonie au sein de l'Eglise de Dieu ! Chez eux le fiel est partout et la charité nulle part : ils sont bien les dignes successeurs des RR. PP. Nouet et Brisacier.

1 Cf. n^os^ d'avril, p. 79-80.

Adieu, Monsieur et bien cher Abbé, croyez toujours à mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

U.-V. MESNET.

Paris, 19 avril 1858.

P.-S. — Ne vous donnez pas la peine de me faire adresser la suite de la réplique de D. Guéranger. Freslon me communiquera le prochain numéro de la *Revue*.

Je ne sais si vous avez l'ouvrage de M. Cousin, ayant pour titre : *Madame de Sablé* ; c'est là que D. Guéranger a pris sa citation de la lettre de Mme de Choisy ; elle se trouve à la page 50 de l'édition Didier, Paris, 1854. Vous aurez la preuve que le T. R. P. ne fait que de l'érudition de *seconde main*.

Cependant le public angevin, qui se passionnait pour la controverse, attendait impatiemment la seconde réponse de Dom Guéranger. Une erreur, commise à la poste, empêcha les épreuves corrigées d'arriver à temps, si bien qu'au 1er avril le bureau de la *Revue* fut envahi par les abonnés, très étonnés de ne pas avoir reçu le numéro le matin même. Comme ils avaient tendance à interpréter le retard par la difficulté de réfuter le chanoine, le directeur, pour mettre à l'abri de toute diminution la réputation du moine, fit procéder au tirage.

Il porta lui-même un exemplaire tout frais au père Gautier, qui s'en montra fort satisfait.

Dom Guéranger déclarait prudemment n'avoir pas entendu écrire dans son étude de février « un morceau d'histoire », mais seulement opposer « aux assertions malheureuses », « aux accusations générales de l'adversaire de la compagnie, quelques généralités mieux fondées en justice et en vérité historique ». Après s'être

appesanti sur les intrigues et les subtilités des jansénistes — développements inutiles puisque le chanoine les avait reconnues, — il essayait de leur opposer, dans un tableau d'égale dimension, le zèle pur des jésuites.

Le père abbé sollicita l'*Univers* de reproduire ce nouveau travail. Le journal qui avait refusé de donner la première défense de M. Bernier s'excusa par cette lettre de Dulac, en date du mercredi-saint :

« Si nous insérons votre réplique, il exigera certainement l'insertion de sa première réponse et de celle qu'il vous fera encore. Nous vous prions donc de ne pas vous exposer à cet ennui et de nous permettre de ne pas reproduire votre réponse. J'espère que vous ne vous méprendrez pas sur le motif de cette demande et que vous nous la pardonnerez... Je me recommande toujours à vos prières en ces saints jours. Pour moi votre image est toujours présente quand je suis devant Dieu. »

Après le second article de l'abbé de Solesmes dans le même numéro d'avril, se trouvait une lettre de M. Bernier sur l'origine de « cette regrettable controverse ». Le chanoine quittait le champ de bataille. « J'ai cédé à l'avance, disait-il, l'honneur du dernier mot à qui l'ambitionnera, mais il ne sera donné à personne de clore à la satisfaction des esprits judicieux, avant d'avoir cité, discuté et comparé les divers monuments du jansénisme[1]. » M. Bernier ne s'attendait pas alors à un troisième article de dom Guéranger. Quand, dans les derniers jours d'avril, le bruit se répandit par la ville qu'il s'en imprimait un nouveau, plus violent que les précé-

1 *Revue*, p. 114.

dents, le chanoine perdit toutes ses résolutions pacifiques. Il écrivit à M. Lemarchand pour lui demander, dans la *Revue* du premier juin, une insertion dont l'étendue resterait notablement au-dessous du texte fourni par son antagoniste. Le directeur répondit en offrant place seulement pour quatre ou cinq pages. Dès lors, M. Bernier résolut de prendre un autre moyen pour se défendre « et défendre la vérité ». Cette décision ne pouvait être modifiée par le fond du troisième article de dom Guéranger, paru le premier mai. Il était plein d'une érudition tendancieuse, peu correcte et d'une superbe assurance qui ne craignait pas d'évoquer le souvenir de l'Index. Après de fortes remarques sur le gallicanisme dont il parlait comme d'une hérésie expirée, le père abbé terminait par cette conclusion inattendue : « M. le chanoine Bernier, j'en suis sûr, m'excusera d'avoir prolongé cette polémique et de m'être laissé trop dominer peut-être par l'intérêt que le sujet m'inspirait. Qu'il demeure convaincu que, si j'ai pris la hardiesse de combattre ses idées, cette lutte, où je n'avais aucun intérêt personnel, n'a jamais suspendu chez moi les sentiments d'estime envers lui, que je partage avec ses nombreux amis, en même temps que j'aspire à conserver la sienne. »

Cependant le bruit se propageait que M. Bernier préparait une réponse. La conjecturant proportionnée à l'attaque, on s'attendait bien qu'il n'hésiterait point à exhumer certaines histoires très désagréables. L'évêque voulut alors intervenir par ces conseils qui sont des ordres. Pour éviter l'embarras d'une conversation avec son ancien vicaire général, il lui écrivit. La précaution

prise de lui faire remettre la lettre après son départ pour une tournée pastorale rendait impossible une demande d'audience. Le chanoine répondit :

Angers, le 10 mai 1858 [1].

MONSEIGNEUR,

Je remercie votre Grandeur de la petite lettre qu'elle a bien voulu m'écrire avant son départ, pour me communiquer ses *pensées,* son *opinion,* ses *observations,* sur l'intention où je serais de continuer par un nouvel article la polémique ouverte dans la *Revue de l'Anjou* concernant les *Jansénistes et les Jésuites.*

J'y trouve une parfaite conformité avec mes désirs de paix, avec mes véritables dispositions personnelles à l'égard des Pères Jésuites, avec des espérances que je conservais encore lors même que je savais fort bien que Dom Guéranger préparait une réplique. Je pouvais penser effectivement qu'après mes observations et mes plaintes mon adversaire, que du reste je n'avais nullement provoqué, cesserait de crier au scandale, de me dénoncer à la conscience des catholiques et de traiter mes appréciations historiques comme offensives des oreilles pieuses. Or, ces deux derniers articles sont, sous ce rapport, d'une injustice et d'une hostilité bien plus caractérisées encore que le premier ; ce système d'attaque, qui dénature complètement la controverse, a eu du succès grâce à l'imperturbable aplomb de D. Guéranger et à ses artifices de langage. Il m'est impossible d'accepter la situation et de ne pas montrer l'absurdité et l'injustice de cette polémique. Mon honneur de prêtre y est engagé, et je me trouve sous l'empire de cette parole : *Curam habe de bono nomine.* S'il ne s'agissait que de la discussion historique, bien que le P. Abbé soit moins fort qu'il n'a l'air de croire et

1 Lettre écrite le 9 datée du 10 et adressée à Mgr Angebault, de passage à Saint-Quentin.

plus facile à réfuter que dans son premier article, j'en ferais l'abandon très facilement.

Pour vous donner une preuve, Monseigneur, du désir que j'ai de vous être agréable, je viens, bien que l'impression de ma réponse soit commencée, vous faire une proposition ou plutôt vous adresser une demande, dont le succès fera cesser toute controverse : la demande d'une lettre de Votre Grandeur que je puisse *honorablement* insérer dans la *Revue*. Voici comment je l'entends :

Invitez-moi à ne pas pousser plus loin une polémique qui ne peut être ni utile ni édifiante ; mais veuillez reconnaître nettement deux choses :

1° Que si une polémique a été soulevée et a pris des proportions regrettables, cela ne doit pas m'être imputé ;

2° Que les assertions et les appréciations qui en ont été l'occasion, quelle que puisse être leur valeur au point de vue historique, n'avaient point ce caractère d'*inconvenance* et de *scandale* que quelques personnes ont cru pouvoir leur reprocher.

Ces deux points sont essentiels, Monseigneur, et ils sont le fond moral de la situation que m'a faite la polémique adroitement passionnée de mon agresseur. Deux mots de votre part pourront y remédier suffisamment, pourvu qu'ils ne laissent lieu à aucune interprétation qui me soit défavorable. Cela est très facile, sans donner le moindre appui ni direct ni indirect au reproche que j'ai cru pouvoir faire au zèle des Jésuites. Et pour le reste vous savez mieux que personne ce que c'est qu'une lettre que le destinataire peut honorablement publier. Il me semble que je suis dans le vrai et dans la justice, puisque les articles derniers de Dom Guéranger on doublé pour moi le droit imprescriptible de légitime défense. J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien m'adresser le plus tôt possible la lettre dont je viens de vous proposer le plan. Tout aussitôt je m'entendrai avec le directeur de la *Revue*.

Je suis, avec le plus respectueux dévouement, de Votre Grandeur, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

H. BERNIER.

L'évêque répondit brièvement qu'il regrettait de ne pouvoir écrire une lettre ostensible dans le sens demandé, parce qu'elle le ferait sortir de la position qu'il avait prise et dont il ne voulait pas se départir. La déception du chanoine fut cruelle. Que de fois il avait entendu dire à Mgr Angebault que, tant qu'il serait évêque, jamais dom Guéranger n'établirait de fondation dans son diocèse, ni les jésuites de collège ! Et voilà que, pour ne pas les mécontenter, il lui refusait une lettre qu'en défenseur de l'honneur de ses prêtres il devait peut-être lui donner.

Ce quasi déni de justice ne fut point la plus dure épreuve de M. Bernier. Tout le long des jours, il avait près de lui, muette et tristement résignée, Mlle Leguay, trop respectueuse pour le solliciter sans cesse de ne pas continuer la polémique, trop attachée pour ne point la redouter. Plusieurs fois elle osa lui formuler le désir que toute sa manière d'être exprimait déjà très clairement. Alors, raconte-t-elle dans ses notes, la physionomie de M. Bernier s'animait et, avec une énergie qui semblait à la pieuse fille « tenir de l'intrépidité d'un saint Paul », il s'écriait : « Qu'ai-je à craindre de sacrifier les restes d'une vie qui s'éteint ?... Je me rendrais coupable d'une insigne lâcheté, si je laissais planer sur mes opinions la forme qu'on cherche à leur insinuer. Je dois

à ma dignité d'homme et plus encore à mon caractère sacerdotal d'expliquer clairement mes convictions. »

Malgré ces fermes protestations, les prières et les larmes obtinrent une transaction. La réplique, déjà commencée à imprimer, ne fut pas mise en vente ; sa rédaction ne fut pas même terminée, la seconde partie parut en petit texte à l'état de notes. Son premier titre : *Dom Guéranger et les jésuites. Nouvelle remontrance au R. P. Abbé de Solesme*, fut changé sur la couverture en celui de *Notes particulières sur la polémique du R. P. Abbé de Solesme, relatives aux jésuites et aux jansénistes.*

Dans un avertissement préliminaire, le chanoine disait :

« Je me suis réduit à faire imprimer des notes que je réserve à des lecteurs de mon choix et dont l'estime a pour moi un prix tout particulier. J'éprouve l'invincible besoin de leur parler encore et de les mettre à même de juger, à tête reposée et avec une pleine connaissance de cause, entre mon adversaire et moi. Avec eux, je pourrais me dispenser, peut-être, de démontrer que la piété chrétienne et les convenances sacerdotales n'ont point d'affinité avec les appréciations historiques dont on affecte de se scandaliser. Mais je tiens à leur montrer clairement que la confiance dans les jugements du R. P. Abbé de Solesme ne doit point se mesurer sur la bruyante renommée de cet écrivain, dont la polémique est plus habile que concluante, plus magistrale que solide ».

Après avoir péniblement obtenu la restriction de la polémique, pour être plus sûre de sa victoire et procurer du repos à M. Bernier, Mlle Leguay s'occupa de l'éloigner d'Angers. Elle y parvint avec l'aide d'une amie

commune, la comtesse de Tigné, née Mayaud-Mayaud, dont la famille allait passer la saison à Vichy. Le chanoine accepta la commensalité qui lui fut offerte. Il partit le 12 juin. Le lendemain on distribuait aux amis une quarantaine d'exemplaires de la réponse à dom Guéranger. M. Bernier en écrivait à M. Mesnet :

A présent que j'ai fait ce que la vérité, mais surtout ce que ma dignité personnelle comme homme et comme prêtre me commandait de faire, je suis tranquille et, en un sens très véritable, fort en paix. Mais cette paix ne dépend pas de ce que ma dernière réplique fera dire. Je n'ai pas la prétention d'amener à se *déjuger* franchement tant de gens qui m'ont mal jugé sur la foi et à cause des arguments de mes adversaires. Cela coûte énormément. J'ai voulu obliger à reconnaître que j'étais non seulement dans mon droit et dans les limites des convenances, mais dans la vérité, et que, tout pesé, il y a, dans les articles qu'on m'oppose, beaucoup d'argutie et de présomption. Quant à l'approbation, au succès extérieur, à la victoire reconnue, je n'y ai point prétendu et je ne l'ai point mendiée par de lâches concessions ; je ne veux point non plus la répudier. Assez d'autres font aujourd'hui prendre l'Église en haine et en défiance par la manière dont ils la défendent, et surtout la manière dont s'y prennent certains catholiques qui n'ont pas reçu cette mission, accumule des orages sur sa tête [1].

Le séjour de M. Bernier à Vichy fut heureux. Les plus belles lettres qui aient été conservées de sa correspondance sont celles de ce voyage. Tout y respire la paix,

1 On trouve la même pensée, trois ans plus tard, sous la plume de Mgr Guibert : « Ce parti a fait un grand mal dans le passé ; c'est lui qui a préparé depuis dix ans les violentes réactions du moment et qui a amassé dans l'atmosphère toute l'électricité dont elle est chargée. » (*Vie du cardinal Guibert*, II, p. 293).

récompense des sacrifices de repos faits à la vérité. Mais le clergé angevin n'était pas aussi calmé, comme le montre une lettre d'un curé que le chanoine recevait à son retour.

[illegible]

Monsieur,

[illegible]

ni ennemi des jésuites, ni coupable de scandale ; une autre dans laquelle, vous trouvant malgré vous amené sur un terrain où l'on a toujours l'espérance de vous faire trébucher, vous avez été comme pris au piège et que, par conséquent, la première partie peut rester très solide et très juste, quoique la seconde mérite quelque blâme.

Vous auriez mille fois raison, Monsieur, et, comme le pensent certains lecteurs de l'*Univers*, il pourrait aussi arriver une fois, par hasard, à l'*Ami de la Religion*, d'avoir raison, que ni vous, ni l'*Ami de la Religion* ne pourraient être écoutés, par l'effet de la prévention qui règne aujourd'hui, et par l'assurance et le tapage avec lesquels les partisans de l'*Univers* proclament qu'avec nos opinions nous puissions jamais avoir le bon sens, et le sens catholique avec nous et pour nous.

Vous n'avez pas voulu donner à la Congrégation de l'Index une autorité que lui donnent certains ultramontains et dont certainement elle ne veut point elle-même se croire investie ; on vous décrie comme son détracteur, comme son ennemi, comme admettant qu'on peut ne pas se préoccuper de ses décrets. Je proteste partout contre cette fausse conséquence que vous avez vous-même réfutée d'une manière si édifiante par votre conduite. Votre adhésion au jugement de la Congrégation de l'Index a été telle qu'on pouvait le souhaiter ; on s'en est scandalisé, parce qu'après avoir franchement et *laudabiliter* adhéré à l'Index vous avez prévenu et combattu d'avance qu'on voudrait en arguer que c'étaient vos opinions gallicanes, les *quatre articles*, qu'on venait de réprouver.

Parce que je ne veux pas consentir à faire un acte de foi sur tout ce que décide l'Index, je partage avec vous l'accusation de mépriser l'Index, je manque au respect que je dois à l'Eglise, je ne sais pas me soumettre aux volontés du Souverain Pontife !

En deux circonstances de ma vie seulement (et je bénis le Bon Dieu que la chose soit arrivée si rarement) je me suis trouvé dans le cas de montrer, mais pratiquement, mon opinion sur

l'Index. Une première fois c'était à l'occasion de votre livre mis à l'Index. Je l'avais en ma possession ; malgré la vive douleur que j'éprouvais du chagrin qui en résultait pour vous, et l'estime que je vous ai vouée, et la reconnaissance que je vous porte, j'ai jeté votre livre au feu.

Plus tard j'avais Bailly [1], dont les opinions qui l'ont fait mettre à l'Index étaient déjà corrigées, sinon dans mon édition, au moins dans mon esprit ; Bailly, auquel je tenais, parce que j'y trouvais facilement une foule de *quæres*, suivis de réponses bien claires et bien courtes, très utiles pour ceux qui sont très occupés dans le ministère. Aussitôt après le décret de l'Index, j'ai commencé à le déchirer.

Je crains, et je suis très certain, Monsieur, que vous le craignez aussi, vous, plus que personne, de manquer non seulement à ce que la foi demande de nous, mais à ce que le Saint-Siège désire.

C'est une chose vraiment curieuse, qu'on veuille quelquefois s'occuper de moi et me traiter de Gallican, de Janséniste ! Cela me fait peine à cause de l'horreur que je conçois des principes qui méritent ces qualifications. Cependant je me console. Gallican !! Mais je regarde l'opinion qui croit le Souverain Pontife comme infaillible, lorsqu'il parle *ex-cathedra*, comme la plus probable, et je suis bien résolu à la suivre pratiquement. De plus j'admets le pouvoir indirect sur le temporel. Janséniste !! je suis ainsi appelé par des gens qui, j'en suis sûr, ont moins mérité que moi de l'Eglise, contre les Jansénistes. Pendant neuf ans que je les ai eus en face [2], je puis me flatter

1 La *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminariorum* ; elle eut d'innombrables éditions et fut suivie dans presque tous les grands séminaires.

2 Allusion aux difficultés qu'eut P. Milsonneau, étant vicaire à Brain-s.-l'Authion, avec les châtelains du Rosseau : Charles-Jacques Senot de la Londe (mort en 1849) et sa femme Elisabeth de Boylesve (morte en 1857). Ils passaient pour jansénistes.

de n'avoir jamais failli à mon devoir et d'avoir fait au moins autant que jésuite, avec mes faibles forces, aurait pu faire.

Je ne voulais que vous remercier de votre envoi, et je m'entretiens bien longuement avec vous, et cela d'une manière qui sera peut-être sans intérêt pour vous. Je vous prie de m'excuser et de bien vouloir agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué et très humble serviteur.

P. MILSONNEAU,
Curé de Mozé.

Pour tous ceux qui n'eurent point connaissance de l'opuscule de M. Bernier, et ce fut la très grande majorité des Angevins, la victoire restait à dom Guéranger. La condition du vaincu fut déplorable. Il passa pour hérétique ou scandaleux. Etablis à Angers depuis une quinzaine d'années, les jésuites y étaient connus comme de bons missionnaires et des directeurs distingués. On voulait juger leurs pères d'après eux. Dès lors, toutes les présomptions étaient contre M. Bernier. Il perdit la considération dont il jouissait. Echauffés par les luttes doctrinales, des ultramontains rêvaient de donner une leçon à ce vieil obstiné. Un jeune prêtre l'osa faire et s'en vanta. C'était un ancien élève de Mongazon, intelligent et que M. Bernier, très bienveillant pour les jeunes, avait, dans de nombreuses rencontres, comblé de marques d'intérêt. Soucieux de sa fortune, le petit abbé cherchait à plaire aux gens nouveaux plutôt que de se compromettre avec les démodés. Un jour, le chanoine le rencontra. « Avez-vous vu mes *Notes particulières* ? » demanda-t-il confiant. — « Je ne lis jamais les mauvais livres », répondit l'abbé, tournant le dos.

Dom Guéranger connut bientôt par un chanoine d'Angers [1] la publication des *Notes particulières*. Après s'en être procuré un exemplaire, le père abbé dénonça dans la *Revue de l'Anjou* « l'œuvre clandestine » de son adversaire et promit de répondre au grand jour. « J'attendrai cependant, disait-il, le temps qui m'est nécessaire pour l'achèvement d'un autre travail que l'on me réclame et qui touche à sa fin [2]. » Le grand guerroyeur se trouvait alors lancé dans une longue étude sur le naturalisme en histoire et sur Marie d'Agréda, qui l'occupa jusqu'en novembre 1859. A la fin de ce même mois, il donnait aussi dans l'*Univers*, à un jésuite, une forte leçon de théologie qui se terminait ainsi : « Je demande pardon au R. P. Matignon de l'insistance que j'ai mise dans mes réclamations contre son article. Sans s'en être rendu compte, peut-être, il a heurté contre un homme de convictions fermes et qui ne craint pas de se montrer en face. C'est le même homme, qui, l'année dernière, a bravé plus d'une colère, pour défendre la Compagnie de Jésus injustement attaquée, et qui n'est pas même sorti encore de l'arène. Le R. P. Matignon est Angevin, il doit savoir mieux que personne la portée de cette allusion [3]. »

1 M. Lamoureux.

2 *Revue de l'Anjou*, 2e série, tom. III, p. 263.

3 Les rédacteurs des *Etudes* répondirent à D. Guéranger : « Nous n'ignorons pas l'attachement dont il nous a donné plus d'une fois des preuves, et il nous est doux de lui témoigner notre reconnaissance pour les travaux où il s'engage en combattant un de ses plus anciens adversaires, qui est aussi le nôtre, et en réfutant un ouvrage qui a fait quelque bruit, même en dehors de l'Anjou. Mais nous pensons qu'il n'est digne ni de lui, ni de nous, de croire que les liens de la reconnaissance

L'amour de la polémique conduit à l'usage d'étranges expressions. Quelles puissantes colères avait donc bravées le prélat de Solesmes pour combattre un vieux prêtre sans défense ? Et quand dom Guéranger se vantait ainsi de ce courage et de cette fidélité orthodoxes qui ne lui avaient point encore permis de « sortir de l'arène », il s'agitait auprès d'un tombeau : M. Bernier était mort depuis cinq mois.

Jamais le père abbé ne réfuta la *Nouvelle Remontrance*. Ce qu'il avait attaqué au fond, c'était un gallican et non pas une thèse historique. Il avait moins voulu glorifier la Compagnie de Jésus qu'anéantir un adversaire redoutable dont il disait plus tard : « S'il y en avait eu quatre comme celui-là, le mouvement ultramontain n'aurait pas réussi. » Dans le cours de sa polémique, le chanoine angevin l'avait invité à démontrer théologiquement cette proposition : « On peut, sans faire injure à l'Eglise et au Saint-Siège, supposer que les doctrines opposées aux

doivent enchaîner l'indépendance de nos jugements, nous obliger à louer tout ce qu'il loue et à blâmer tout ce qu'il blâme » Cf. *Etudes de Théologie*, nouvelle série, t. I, 1859, p 625-626. Le souvenir de l'ingratitude des jésuites resta longtemps dans la mémoire des compagnons de dom Guéranger ; le cardinal Pitra y faisait encore allusion dans une lettre du 8 décembre 1885 : « Vous ne féliciterez pas vos voisins jésuites de la lettre de leur général [publiée dans l'*Univers* du 21 novembre 1885], le seul régulier non évêque figurant au *Livre d'or*, comme si la Compagnie était plus suspecte que tout le reste. Le piquant est qu'il se fait honneur d'avoir donné dès le principe un mot d'ordre contre moi (en mai par conséquent). Or, le P. Martinof, au milieu de septembre, vint me demander un exemplaire de ma lettre du 4 mai pour le général qui ne l'avait pas encore vue ! J'ai le tort de D. Guéranger, attaqué par le P. Gagarin, au moment où l'abbé défendait les jésuites et après beaucoup de services. J'ai rendu (sans vanité) de plus insignes services à la Société, surtout à l'*Index*, en des cas difficiles et compromettants pour moi. »

quatre articles seront un jour rangées parmi les dogmes, par une décision définitive [1] ». Dom Guéranger répondit, onze ans plus tard, dans son livre de la *Monarchie pontificale*. La plus chère des opinions de M. Bernier était théologiquement réfutée et par son plus grand adversaire.

1 *Revue de l'Anjou*, mars 1858, p. 387.

XXIII

La Mort [1]

(1859)

Quand M. Bernier fut de retour de Vichy on s'aperçut d'un grave dérangement dans sa santé comme s'il était allé chercher la mort où d'autres trouvent le moyen de l'éloigner. Après avoir combattu quelque temps le mal en silence, il se résolut au mois d'octobre à consulter un médecin. Une grave affection du foie fut constatée. L'hiver se passa dans un état habituel de malaise.

Le chanoine n'en travaillait pas moins comme par le passé. Il donna un sermon, son dernier, à la cathédrale, le 16 janvier 1859, jour de la fête du Saint-Nom de Jésus. L'épitre de la messe fournit tout naturellement le texte : « Sous le ciel, il n'y a pas un autre nom qui ait été donné aux hommes par lequel nous devions être sauvés[2]. » La première partie du discours développa l'idée que l'homme ne peut être sauvé que par le nom de Jésus, la seconde traita des autres noms véritablement grands et dignes de la dévotion « qui consiste à honorer Dieu dans les saints que sa grâce a formés, culte dont le nom de Marie occupe le sommet dans un degré ineffable de

1 *Revue de l'Anjou*, t. XLII (1901).

2 *Act. Apost.*, IV, 12.

supériorité ». L'orateur en exposant comment ce culte secondaire ne fait point de tort à celui de Dieu, s'éleva incidemment contre des prédications où, par un zèle mal éclairé pour la Vierge, on ne conserve pas les vrais principes sur Jésus-Christ, unique médiateur. Ce passage occasionna de nouveaux débats. Le vicaire général Chesneau [1] osa se reconnaître parmi les « certains docteurs modernes » qui poussent à outrance « cette belle maxime : Tout par Marie [2] ». Il quitta immédiatement sa place sans en entendre davantage. Le fait prêtait aux commentaires. On se rappela que, dans le cours de l'année précédente, M. Chesneau, prêchant une retraite à l'église de la Trinité, avait pris cette maxime pour texte d'un sermon où il exposa en détail les apparitions de Lourdes et de la Salette. Ces narrations avaient même causé quelque sensation. En effet, la commission d'enquête sur l'événement très récent des Pyrénées ne s'étant point encore prononcée, la prudence ecclésiastique condamnait qu'il fût porté dans la chaire. Quant au miracle de la Salette, on le discutait trop vivement pour qu'il fût judicieusement proposé avec tant d'assurance aux fidèles, surtout à ceux de cette paroisse. Le curé, M. Legeard de la Dyriais, était connu de tout Angers pour ce qu'on appelait alors « un opposant » et on ne pouvait attribuer cette attitude à ses « idées gallicanes ». Le coryphée des ultramontains, le cardinal Gousset, archevêque de Reims, dans son synode pro-

1 Mort le 9 janvier 1897.

2 Expressions de M. Bernier ; il les a répétées dans *Le doute légitime*, p. 80.

vincial, tenu du 5 au 8 octobre 1858, prohiba la prédication publique de la dévotion de la Salette et plus encore l'exposition de la statue de l'apparition [1].

Les circonstances firent passer le sermon de M. Bernier pour une leçon donnée au jeune vicaire général. Quand ces bruits revinrent au chanoine, il en fut si désolé qu'il alla tout de suite se justifier auprès de M. Chesneau. « J'avais en vue, lui dit-il, deux personnages qui ont prêché à Angers des exagérations : les pères Laurent [2] et Lavigne [3]. »

Grâce à cette explication les bons rapports subsistèrent entre le grand vicaire et M. Bernier. Mais « le scandale » loin de s'éteindre fut exploité longuement. S'il

1 La conduite de Rome a donné raison au cardinal Gousset. Qu'il suffise d'alléguer en preuve une lettre du préfet de la sacrée Congrégation des Rites, le cardinal Bartolini, adressée, le 13 janvier 1882, à l'archevêque de Turin : « Quum adparitio Beatae Mariæ Virginis sub vulgari appellatione *de la Salette* Apostolicae Sedis approbatione nullatenus gaudeat, haud licet illius imaginem sub typo jampridem expressam publico cultui exhibere. » On admettait assez généralement, au moins en dehors de l'Anjou, la liberté de discussion sur ce sujet. Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle et cardinal, disait dans son *Nouveau récit de l'apparition* : « Pour moi, je crois l'apparition véritable, c'est pour cela que je la publie. Si je la croyais fausse, je mettrais plus de zèle encore à la décrier que je n'en mets à la faire connaître. »

2 Le P. Laurent d'Aoste (provincial et procureur général de l'Ordre des Frères mineurs capucins, ancien vicaire général et supérieur de grand séminaire, théologien au concile du Vatican) prêcha à Angers la station de carême 1858. J'ignore si sa doctrine mariale qui choqua M. Bernier est exposée dans son ouvrage *Conférences ecclésiastiques prêchées dans un grand nombre de diocèses à propos des retraites pastorales.* M Bernier (*Le doute légitime*, p. 83) l'appelle : « un homme fort distingué à plusieurs égards, mais préoccupé des traditions relativement très récentes de l'ordre auquel il appartient, et qui propage avec zèle de prétendues révélations données à l'Eglise, après seize siècles, comme un admirable supplément aux écrits tronqués et décolorés des Apôtres. »

3 Le P. Lavigne, S. J., prêcha la retraite ecclésiastique de juillet 1857. M. Bernier l'appelle (*ibid.*, p. 84) un « religieux plus disert que véritablement éloquent, dont le langage facile, harmonieux et sentimental est très goûté, surtout par les dames ».

était question de ce sermon devant certaines gens d'église, ils disaient avec une douceur affectée : « C'est ce qu'*il* pouvait prêcher sur le sujet », et leur attitude laissait entendre : « Mieux vaut s'en taire que d'en parler ; ne blessons pas la charité. » Par contre, à ceux qui ne connaissaient pas l'incident, ils trouvaient moyen de le raconter. Ils triomphaient de ce qu'ils transformaient en une nouvelle preuve du « jansénisme » de leur « adversaire » et rappelaient que les hérétiques n'ont jamais été dévots à Marie [1].

C'est ainsi que s'élaborait une légende à laquelle aucun trait traditionnel ne devait manquer.

A la fin de janvier, M. Bernier se crut encore assez de forces pour répondre à une invitation que lui fit le curé des Rosiers de chanter dans sa paroisse la messe solennelle de l'Adoration. Le chanoine partit le 26 au soir, ayant déjà les jambes très enflées. Dans la nuit, il fut pris d'une fièvre violente qu'il brava. Il célébra la grand'messe, mais avoua dans la suite n'avoir jamais tant souffert que de la soif ardente dont il fut dévoré pendant cette longue nuit et cette pénible matinée. Malgré ses efforts pour cacher ses souffrances, elles se

1 Après la mort de M. Bernier, Mlle Leguay tint à soumettre le texte de ce sermon au père Derice. Il répondit : « Je pense tout ce que M. Bernier a dit, mais je n'oserais pas le prêcher. » — Au sujet des idées du chanoine sur le culte de la Vierge on peut consulter outre sa brochure du *Doute légitime*, *Le Journal de Maine-et-Loire*, numéros des 27 avril et 8 mai 1854. Une de ses lettres, datée du 13 septembre 1837, remercie ainsi Mlle Leguay qui lui avait offert une statue : « C'est une excellente idée de m'avoir envoyé une Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus. La mère eût été très bien accueillie si elle me fût arrivée seule, mais je l'aime beaucoup mieux accompagnée de son fils ; et j'opinerai toujours pour qu'on ne les sépare point. »

révélaient à tous. On craignit qu'il ne pût achever le saint sacrifice. L'évêque qui présidait la cérémonie prit prétexte de cet état pour gourmander M. Claude d'avoir invité un malade. Déjà, lorsqu'il était arrivé, Monseigneur apercevant M. Bernier avait dit au curé : « Vous m'avez joué un tour ! » Et en effet, depuis la polémique du jansénisme, Sa Grandeur n'aimait point à rencontrer publiquement son ancien vicaire général dont elle savait encore cependant solliciter les conseils par lettre[1].

M. Bernier garda la chambre pendant trois semaines. Il put recommencer à célébrer la messe vers la fin de février. Il écrivait alors à son frère qui, habitant Nantes et souffrant d'une maladie de cœur, n'était pas venu le visiter : « Mon ami, nous voici tous les deux arrêtés dans notre course. Nous ignorons quel sera celui qui partira le premier; cependant si je revendique mon droit d'aînesse, je devrai te précéder. Toutefois, promettons-nous que le premier guéri ira voir l'autre. Et pour ce qui nous reste de temps à passer ici-bas, soumettons-nous aux décrets de la divine Providence. Faisons surtout en sorte de nous tenir prêts à soutenir le redoutable jugement et travaillons de manière à nous rendre notre juge favorable. »

Et il ajoutait à son ami Mesnet : « J'attendrai le moment marqué par le Seigneur... et je m'y préparerai sans présomption, Dieu m'en garde ! mais sans trouble, je l'espère, et avec confiance[2]. »

1 Le 30 mars et le 2 avril 1859, l'évêque le consultait encore sur l'office de saint Florent et lui faisait part de sa correspondance avec l'archevêque de Paris et l'abbé Darboy.

2 Lettre du 15 février.

Il caressait encore l'espoir de faire le voyage de Paris pour y donner à l'impression deux manuscrits. « J'ai la profonde conviction, disait-il, que la publication en serait solidement utile, non pas à moi personnellement, car je n'ai à y gagner que des déclamations, des calomnies et des colères, mais à la cause véritable de la religion et de la sainte Eglise que l'on compromet chaque jour d'une façon si déplorable. Un seul obstacle m'a arrêté : comment à soixante-quatre ans, lorsqu'on a plutôt des dettes que des avances, s'engager dans une opération typographique d'environ deux mille francs ; alors surtout qu'on doit s'attendre à une violente hostilité de la part d'un parti puissant et qui peut compter l'*Index* parmi ses moyens [1] ? »

Au milieu des travaux et des souffrances qui désormais l'absorbèrent jusqu'à la fin de sa vie, M. Bernier n'éprouva que deux consolations : M. Mesnet permit, sur ses instances, à sa fille [2] de se faire religieuse, et M. Félix de Las Cases lui écrivit, en sollicitant de ses nouvelles, qu'il persévérait dans la voie où il était entré. Il lui mandait :

Je me trouve toujours fort bien au Séminaire et je bénis Dieu qui m'a si terriblement frappé de m'avoir dans ma douleur conduit ici. Le souvenir de celle qui faisait ma joie et mon orgueil ne me quitte jamais ; la vie de douleur que la mort a

2 Lettre du 15 février.

3 Anna Mesnet, née à Angers, le 27 octobre 1832, y décéda le 26 février 1900. Sous le nom de Mère Saint-Victor elle a tenu pendant trente ans la fonction de préfète des études au couvent Dames de la Retraite.

fait en moi a pénétré mes os, mais je supporte ces souffrances avec résignation et patience, et j'espère, avec la grâce de Dieu, porter les jours qui me restent à vivre d'une manière profitable pour mon salut et utile à ceux que Dieu jugera convenable de me confier.

Priez Dieu pour moi afin que je devienne un bon prêtre, simple et dévoué. Je ne désire plus rien pour moi ; ma vie est finie ; je ne désire que pouvoir être utile à ceux qui auront besoin de moi ; mais pour cela il faut être humble et sans vanité et Dieu seul donne ces qualités si nécessaires au prêtre[1].

Etant un peu mieux au commencement d'avril, M. Bernier en profita pour aller passer une journée chez son frère. Au retour de ce voyage il subissait une consultation à la suite de laquelle il écrivait[2] : « L'enflure toujours croissante, et devenue très gênante des jambes, dénote assez que la maladie de foie s'aggrave. Grâce à Dieu, je puis encore célébrer la sainte messe. J'ignore ce que les médecins ont conclu ». Jusque là, M. Bernier avait encore assisté fréquemment à l'office capitulaire. Il lui fallut cesser. Le 12, fin d'une neuvaine à la Sainte-Face pour sa santé, il célébrait très péniblement la messe qui devait être sa dernière, et la dernière personne qui reçut de sa main la communion fut Mlle Leguay. Plusieurs fois pendant la quinzaine de Pâques, il put encore se traîner à la cathédrale[3]. Quand il fut obligé de renoncer à la suprême consolation d'aller commu-

1 Lettre datée du séminaire Saint-Sulpice, 20 mars 1859.

2 Lettre du 9 avril.

3 Le 16 avril, M. Bernier envoya au *Journal de Maine-et-Loire* un long article *sur la lune pascale* ; il parut dans le numéro du 20.

nier, il demanda qu'on le transportât au Triangle. Il n'y avait là pour habitation qu'un simple pavillon qui n'offrait aucun confort. Accoutumé à se contenter de peu, M. Bernier s'y trouva bien. De sa fenêtre il jouissait d'un spectacle ravissant. La vue du soleil levant, les immenses champs de fleurs de ses voisins les horticulteurs, le bosquet qui dérobait la vue du chemin de fer, les arbres verdoyants et le beau jardin auxquels il avait consacré des loisirs dont les hommes ne voulaient pas, le chant des oiseaux réjouissaient le malade. Jamais il ne semblait avoir plus aimé la nature qu'au moment de cette splendeur où il devait lui dire adieu.

Il en pouvait goûter la beauté dans cette solitude que ne troublaient ni les importuns, qui ne visitaient plus depuis longtemps ce disgracié, ni les bruits de la ville. Il n'entendait plus guère d'autres voix que celle de Mlle Leguay et de deux religieuses gardes-malades. En arrivant au Triangle il avait dit : « Quoique je sois bien ici, je m'en retournerai pour mourir au sein du Chapitre ». Lorsqu'on s'aperçut de l'aggravation de son état et, qu'en différant, son transport à la ville présenterait de graves difficultés, on lui rappela sa parole. « J'ai changé d'avis, répliqua-t-il, et, s'il n'y a pas d'inconvénients, je préfère rester ici ».

Mlle Leguay lui exprimait souvent le regret de voir les prières faites pour sa guérison rester sans efficacité. Il lui répondait : « Laissez agir le bon Dieu ; il sait bien mieux que nous ce qu'il me faut, mais priez toujours beaucoup pour m'obtenir la grâce de mater ma volonté. C'est le point principal ». Et quand son amie s'affligeait de

l'inefficacité de ses soins, il la consolait avec une pieuse résignation mêlée de gratitude : « Eh bien ! lui ajoutait-il, si vos soins empressés et dévoués ne me guérissent pas, au moins ils me soulagent ». Toujours bon et affable, il ne recevait jamais le plus léger service sans en exprimer sa reconnaissance. Évitant tout ce qui aurait pu devenir une surcharge pour ses gardes-malades, il se gênait lui-même. Cependant, il craignait d'être plus « pichelin » qu'un autre, n'étant point accoutumé à la maladie. C'est ainsi qu'il passa le dernier mois de sa vie, sans jamais exprimer une plainte ni perdre un seul instant son calme habituel. Chaque fois qu'on lui demandait des nouvelles de son état, il répondait : « Je ne suis pas mal ». Lui qui avait tant enduré de disgrâces, de contradictions, répétait souvent : « Il y a une grande différence entre les souffrances physiques et les morales : celles-ci sont beaucoup plus difficiles à supporter que les autres... Mais la foi vient les encourager toutes, en faisant espérer en échange d'immortelles récompenses ».

Il garda jusqu'à la fin ses habitudes de régularité. Dès cinq heures du matin, il commençait la récitation de son bréviaire dont il s'acquitta, quoique péniblement, jusqu'à l'avant-veille de sa mort. Il employait la plus grande partie de sa journée à revoir ses papiers ou ses deux manuscrits.

L'un, le plus volumineux, intitulé les *Néo-Catholiques*, était terminé depuis bien longtemps, mais un obstacle arrêtait son impression.

M. Bernier savait que sa succession ne pourrait que couvrir ses dettes. Se risquerait-il à une publication

dont les adversaires auraient soin, dès l'apparition, de demander la condamnation ? S'ils réussissaient, il serait obligé de détruire les restes d'une édition dont la la partie vendue ne suffirait peut-être pas à couvrir les frais. Ne sachant à quoi se résoudre il chercha conseil et aide de divers côtés, démarches sur lesquelles sa correspondance très épurée ne fournit pas suffisamment de documents. Quoi qu'il en ait été, l'abbé Guettée lui proposa d'imprimer son manuscrit dans l'*Observateur catholique* avec des conditions si avantageuses que le chanoine ne les crut pas réfléchies. Il répondit « par un refus positif ». [1] L'entente n'était pas possible entre ces deux gallicans de couleur très différente. Tandis que le chanoine angevin eût préféré le martyre à la séparation de Rome, le prêtre blaisois sacrifiait la primauté pontificale à son amour de l'ancienne discipline ecclésiastique. M. Bernier essayait de trouver un éditeur par l'entremise de M. Freslon, quand ses négociations furent arrêtées par la mort.

Le second des manuscrits avait pour titre : *Le doute légitimé sur l'apparition miraculeuse de la très-sainte Vierge à deux bergers de la Salette.*

Au XIXe siècle, deux événements modifièrent la forme de la piété française envers la sainte Vierge, — l'apparition de la Salette et la définition de l'Immaculée-Conception. M. Bernier les étudia beaucoup, et avec eux la théologie mariale. La très grande majorité des gallicans

1 « Les principes de ce recueil ne me paraissent pas orthodoxes, bien que le journal soit religieux exclusivement et s'intitule catholique ; j'ai répondu par un refus positif. » Lettre à M. Mesnet, datée du 5 juin 1859.

professaient avec ferveur la doctrine du dogme nouvellement promulgué, mais plusieurs, dans leur conservatisme, ne sentaient pas le besoin d'en modifier la position. D'après sa correspondance, le chanoine n'eut aucun mérite à faire un acte de foi. L'exemption de toute tache originelle en Marie lui avait toujours paru la conséquence naturelle de l'incarnation. Il comprit même parfaitement la joie que le décret causa dans toute l'Eglise. Cependant il trouva puéril, peu digne et plein d'inconvénients d'attacher à ce point de doctrine autant d'importance que le firent les ultramontains. Leur immense enthousiasme lui sembla et une exagération doctrinale et un blâme de la conduite de l'Eglise qui pendant dix-huit siècles s'était abstenue d'une définition. « Non seulement, disait-il, cette croyance est à un rang très inférieur dans l'économie générale de la révélation chrétienne, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle occupe le sommet dans le plan particulier des croyances relatives à la très-sainte Vierge [1]. » « Si encore on se bornait à exagérer outre mesure la grandeur et la sublimité du titre de *Vierge immaculée* et l'importance du dogme qui le reconnaît en Marie ! On peut du moins au moyen d'une mauvaise métaphysique et de quelques phrases sonores, aussi creuses que bien arrondies, donner à tout cela un caractère apparent de gravité et de vérité. On ne s'en tient pas là. On rattache au dogme et au décret qui l'a proclamé mille idées arbitraires, hasardées, étran-

1 *Le doute légitime*, p 85.

ges[1], on veut nous y faire voir le commencement d'une *ère nouvelle*, le présage de bénédictions inouïes de la part du ciel, l'annonce prochaine de la conversion en masse des sociétés dissidentes[2], etc., etc. » Bref, il parut à M. Bernier que, pour beaucoup, l'Immaculée-Conception était « une seconde religion », comme la vision de la Salette[3].

Depuis quelques années cet événement passionnait

1 Bien que M. Bernier n'en ait pas parlé, son histoire peut relever qu'à l'aide du dogme nouvellement défini l'abbé Jules Morel prouvait la nécessité de l'absolutisme, l'inanité des idées républicaines et prédisait la ruine prochaine des Etats-Unis d'Amérique. Cf. MOREL, *Inquisition et libéralisme*, p. 165-169 ; HOUTIN, *L'Américanisme*, p. 183.

2 *Le doute légitime*, p. 86 — Les catholiques ont discuté sur ce sujet jusqu'au XXe siècle, si bien que Pie X a dû rappeler la vraie doctrine, dans son encyclique du 2 février 1904, promulguant un jubilé pour le cinquantième anniversaire de la définition du dogme. « Ne faut-il pas taxer, dit-il, *de peu de foi* des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu ? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer les trésors secrets de grâces, que, durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Eglise à la prière de la Vierge ? Et, laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité ? et de la définition de l'infaillibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient sitôt surgir ? et de cet élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et de tout climat ? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu, en des temps si troublés, gouverner saintement l'Eglise, dans des conditions de durée qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat ? A quoi il faut ajouter, que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie, que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge ; et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrage de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne. — Tant et de si insignes bienfaits, accordés par Dieu, sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer *le salut pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru ?* »

3 *Ibid.*, p. 3 et 86.

les catholiques de l'Anjou. Une guérison attribuée à l'eau de la Salette avait non seulement déterminé un grand nombre de fidèles à croire à la vérité de l'apparition, mais encore à vouloir l'imposer à leurs coreligionnaires. La liaison de la guérison et de l'apparition leur semblait nécessaire et ils répétaient en chœur avec l'abbé Rousselot la célèbre parole de Richard de Saint-Victor : « Seigneur, si ce que nous croyons est une erreur, c'est vous qui nous avez trompés ».

L'écho le plus sonore qu'ils éveillèrent fut celui des voltairiens qui répondirent par des sarcasmes aussi nourris que prolongés [1]. Les catholiques plus instruits se sentirent dans une situation humiliante et dangereuse.

« Ces catholiques sincères et judicieux, dit M. Bernier, voient d'un côté de fervents apôtres de la Salette qui excitent l'admiration et l'enthousiasme des fidèles, d'un autre côté les libres-penseurs qui s'emparent de cet enthousiasme même et de ce grand mouvement opéré dans un siècle tel que le nôtre, à l'occasion de miracles mal caractérisés et très problématiques, pour décrier tout le surnaturel des siècles passés, moins éclairés et plus crédules que le dix-neuvième, et pour soutenir que tout s'explique en définitive par ces quatre mots : Amour du merveilleux et crédulité du côté des peuples, zèle du prosélytisme et habileté du côté des prêtres. Quand on considère de bonne foi et sérieusement cette lutte, suscitée par la Salette, entre deux influences qui agissent en sens inverse sur les esprits, il est naturel de craindre que le résultat total n'en soit pas heureux [2]. »

1 On en retrouve dans la correspondance de Grégoire Bordillon.

2 *Le doute légitime*, p. 55.

M. Bernier, l'abbé Legeard de la Dyriais, M. de Lens, l'inspecteur d'Académie, M. Bougler, conseiller à la Cour d'Appel, pensèrent qu'il était urgent pour l'intérêt de leur foi de réduire à ses justes proportions l'événement prétendu miraculeux. Ils cherchèrent une plume de bonne volonté. Deux laïques auxquels le travail fut proposé le refusèrent prudemment. M. Bernier l'accepta. Comme la discussion n'était point particulière à l'Anjou, il résolut de ne faire aucune allusion aux disputes locales ; mais il voulut profiter de l'occasion pour exposer et justifier en même temps la doctrine de son sermon qu'on avait si étrangement dénaturé. Il posa ainsi sa thèse en trois parties : « un catholique judicieux, un catholique soumis d'esprit et de cœur à l'autorité de l'Église, un catholique sincèrement pieux envers Marie, peut se refuser à croire que la Sainte Vierge est réellement apparue, le 19 septembre 1846, à deux jeunes bergers de la Salette [1] ». Quant à la dévotion nouvelle, née dans ces conjonctures, l'auteur la déclare respectable, telle que l'autorité compétente l'approuve, et il se garde en conséquence de toute expression blessante. Mais il veut avoir si complètement raison qu'il ne néglige aucun bon argument. Un opposant de son temps ne pouvait en dire davantage pour ruiner la crédibilité de l'événement, ce que pourtant le chanoine ne déclare pas entreprendre. Partout et le plus naturellement du monde il dépasse de beaucoup son sujet, mais sans jamais l'abandonner. Il s'élève aux plus graves questions

1 *Ibid.*, p. III.

de l'apologétique. « D'où vient, dit-il, que dans notre France la bourgeoisie qui se pique de lire et de raisonner, et la classe populaire, qu'elle entraîne tout naturellement à sa suite, s'éloignent de plus en plus des pratiques religieuses et des prêtres, en proportion, semble-t-il, des efforts que l'on fait pour les ramener dans les sentiers de la fidélité [1] ? » Il émeut et communique sa peine à un lecteur même indifférent quand, à propos d'un article du *Journal des Débats* « marqué au coin de l'esprit et du bon sens », il dit mélancoliquement [2] : « On souffre en voyant qu'un journal dont les libres-penseurs s'accommodent, a si manifestement et si péremptoirement raison contre un journal qui s'est donné la mission de soutenir et de défendre l'Église contre toute sorte d'attaque ! »

M. Bernier termina cet opuscule sur son lit de mort. Quinze jours avant de rendre le dernier soupir, il en écrivait encore plusieurs pages, les plus vigoureuses. Mais quels que soient l'éclat et la force des développements, on n'y retrouve plus le ton sûr et dégagé de ses premières polémiques, ni même la manière ferme et confiante de ses récentes *Notes particulières*, où il croyait encore au triomphe de la raison sur la passion, du jugement sur le piétisme. Il sait trop bien que l'unique résultat de cette solide défense a été de le transformer en survivant des jansénistes. Son dernier travail est recouvert d'un voile de tristesse; parfois il trahit une

1 *Le Doute légitime*, p. 48.

2 *Ibid.*, p. 91.

vive angoisse. L'auteur n'est toujours inspiré que par sa conscience et l'amour de l'Eglise, mais sans illusion de succès. Il en désespérait tellement qu'à la dernière heure il ordonna de tirer l'opuscule à cent vingt-cinq exemplaires seulement [1], pour les envoyer aux archevêques et évêques de France, et à quelques personnes de son choix. Il pensait que cette réserve empêcherait son cadavre d'être injurié, et qu'on ne ferait point un crime à un prêtre mourant de livrer ses convictions « en ce qui concerne l'honneur de l'Eglise et le progrès de la foi [2] » à l'examen de ceux qu'il reconnaissait respectueusement pour ses juges et pour ses maîtres [3].

« Du reste, ajoutait-il dans la conclusion de sa brochure, quel que doive être le sort de ce petit écrit, jamais nous ne pourrions nous repentir d'avoir voulu, dans la mesure de nos forces, dégager l'Eglise de toute solidarité, par rapport à des exagérations de doctrine qui peuvent faire considérer la foi comme un joug intolérable, et la fidélité catholique comme une abdication absolue de la raison. Nous déclarons en même temps, qu'après avoir franchement combattu tout ce qui est à nos yeux propre à dénaturer, à rapetisser et à avilir le culte de l'auguste Vierge qui enfanta le Sauveur du monde, nous nous trouvons un peu moins indigne de l'appeler notre mère et notre douce espérance, et que nous nous sentons plus confiant dans notre recours à sa miséricordieuse et puissante intercession [4]. »

1 *Le Doute légitime sur l'apparition miraculeuse de la Très Sainte Vierge à deux bergers de la Salette* (Angers, imprimerie de Cosnier et Lachèse, 1859, in-8. III-116 p.). — Il ne subsiste, à ma connaissance, que six exemplaires de cet ouvrage, dont un conservé à la Bibliothèque Nationale, un autre à la bibliothèque de l'évêché d'Angers. — Sur la suppression qui en fut faite, voyez ci-dessous pp. 419-422.

2 *Ibid.*, p. 11.

3 *Ibid.*, p. 100.

4 *Le Doute légitime*, p. 99.

Combien de temps de vie me donnez-vous encore? demanda-t-il vers la fin de mai à son médecin, M. Farges. — Une dizaine de jours, répondit le docteur. — En ce cas mon livre paraîtra. — Et l'auteur pressa l'impression et corrigea assidûment ses épreuves. Comme Mlle Leguay lui apportait un volume de Bossuet pour la vérification d'un texte, elle lui dit qu'il serait bientôt avec le grand évêque qui lui tendrait sans doute une main secourable pour l'introduire au pied du trône du juge suprême. « Vous avez servi Dieu, ajouta-t-elle, tous les deux avec un zèle éclairé et désintéressé. » M. Bernier ne put s'empêcher de sourire, mai si joyeusement et si spirituellement qu'elle regretta d'être seule pour jouir de l'effet produit par sa naïveté.

On s'étonnait que le malade n'eût pas été emporté par une crise [1], quand, le lundi 6 juin, ses souffrances diminuèrent. Mlle Leguay profita de ce qu'il avait terminé la correction de ses épreuves et qu'il sentait quelque calme, pour le prier de lui laisser par écrit une pensée sur un petit papier qu'elle lui présenta taillé en forme

1 « M. l'abbé Bernier est mourant ; les médecins sont étonnés qu'il existe encore. » Lettre du curé Pasquier à dom Guéranger, datée du 6 juin.

d'image : ce devait être le dernier cadeau, la suprême recommandation de l'ami et du directeur [1].

Les forces semblaient revenir au malade. On fixa une communion pour le lundi suivant, lundi de Pentecôte, et le petit ermitage se réjouit d'être bientôt sanctifié par la présence réelle de Jésus-Christ. Pensant que M. Bernier profiterait de l'amélioration pour retourner à la ville, Mlle Leguay lui répéta que plusieurs de ses collègues le désiraient. « Dites-leur, répondit-il, que je les remercie de leur affectueux souvenir et que je me recommande à leurs prières. » Il ajouta en souriant :

1 Voici ce qu'écrivit M. Bernier :

RECTO

Souvenir ✝ du « Triangle »

—

N'abandonnez point votre âme à la tristesse, et ne vous affligez point dans vos pensées.... La tristesse n'est utile à rien *(Eccle)*. Tristesse mélancolique : elle vient ou de lâcheté dans les épreuves, ou d'un amour propre déçu dans ses confiances secrètes en lui-même, ou de ce qu'on ne comprend ni on ne goûte assez les réjouissantes promesses de l'espérance chrétienne. Voilà la tristesse que l'Esprit-Saint condamne et à laquelle l'Apôtre oppose ces paroles : *Réjouissez-vous... toujours...*

VERSO

A Mlle J. Leguay

—

L'homme a deux ailes, pour s'élever au-dessus des choses de la terre : la simplicité et la pureté. — *(Imit. l. 2 ch. 4)*. On conçoit que la pureté n'est autre chose que l'exemption de toute affection ou volonté désordonnée. Quant à la simplicité, Bossuet la fait bien-comprendre en disant que l'œil simple recommandé par N.-S. est celui qui ne regarde fixement qu'un seul objet à la fois : image de l'intention qui, en tout, se dégage de tout, pour se porter à Dieu son unique objet.

—

6 juin 1859.

« Il n'y a pas plus loin, pour aller au ciel, du Triangle que de la rue du Vollier ; je ne m'en irai d'ici que pour partir au paradis. »

Le jeudi, 9 juin, plusieurs de ses amis firent à son intention le pélerinage d'une chapelle très vénérée à Angers, celle du Champ-des-Martyrs, et M. Vincent, le curé de Saint-Jacques, y célébra la messe. Afin d'être libre pour s'unir à ces prières, M. Bernier se fit rendre de bonne heure les soins accoutumés. Après une longue oraison, il prononça le vœu d'aller, s'il recouvrait quelques forces, offrir quatre fois le saint sacrifice dans ce sanctuaire [1].

Le vendredi, Mlle Leguay trouva moins bien son cher malade et il s'en étonna. La nuit avait été bonne et toute de sommeil. Dans la matinée, il mangea quelques cerises. Un insecte les avait-il souillées ? Y eut-il simplement coïncidence avec un mal qui ne s'était pas encore déclaré ? Bientôt après M. Bernier se plaignit de souffrir à la langue. Peu à peu elle enfla et, dans la nuit suivante, elle prit un volume effrayant. En se voyant perdre complètement la parole, il tâcha d'exprimer une dernière fois sa reconnaissance à la religieuse qui le veillait. Il regrettait, disait-il, de la voir se priver de sommeil inutilement puisqu'elle ne pouvait le soulager en rien.

A cinq heures, on fut chercher M. Farges, et comme il n'arrivait pas tout de suite, le malade le réclama

1 Quatre jours après il mourait ; sa promesse fut cependant accomplie par ses amis : MM. Vincelot, aumônier du Champ-des-Martyrs, Gardais, de la Dyriais et Claude.

plusieurs fois instamment en écrivant son désir ; c'était le seul moyen qui lui restât désormais de communiquer sa pensée. A six heures et demie il écrivait : « La langue a pris un développement énorme. Elle menace d'obstruer le canal de la respiration. Il est de toute nécessité d'aviser à un dégagement, s'il est possible. En l'absence de M. Farges, qu'on m'amène un autre médecin ».

Et un peu plus tard : « J'avoue que je crains un étouffement ; si je pouvais voir un médecin, je consulterais pour savoir s'il ne serait pas temps de demander l'Extrême-Onction ».

Enfin, le docteur arriva suivi du curé de Saint-Joseph. Pour dégager les voies respiratoires, M. Farges s'empressa de faire à la langue des incisions dont le malade supporta courageusement l'opération. Désormais il fallut, pour ainsi dire de minute en minute, nettoyer, avec de petites éponges, cette bouche qui se remplissait de sang et de mucosité infectante. Après une demi-heure d'excessives souffrances, se sentant un peu soulagé, M. Bernier fit signe au médecin par un geste d'autorité que c'était assez et qu'il devait céder la place au prêtre. En recevant le sacrement des mourants, il s'unit aux prières de l'Église et présenta successivement les membres qui devaient être sanctifiés par les onctions. La journée fut mauvaise. On essaya de nourrir le malade en lui injectant un peu de liquide à l'aide d'une sonde très péniblement introduite dans la gorge. On résolut de lui poser un vésicatoire au cou et, pour en rendre plus facile le pansement, il se rasa lui-même.

Au soir il reçut la bénédiction apostolique et, sur la demande de Mlle Leguay, il bénit les personnes présentes : les deux religieuses gardes-malades et un prêtre son condisciple. Quand il entendit sonner l'*Angelus* de la cathédrale annonçant la solennité de la Pentecôte, il témoigna une jubilation dont son entourage ne put deviner la cause. Il expliqua son ravissement dans ces quelques lignes : « Vous n'entendez donc pas la belle harmonie des cloches de Saint-Maurice qui annoncent la fête que l'Eglise célébrera demain ? »

Le dimanche matin lorsque les cloches appelèrent les chanoines au chœur, M. Bernier voulut réciter l'office avec ses confrères. Il demanda par signe son bréviaire. Après d'inutiles efforts, il lui fallut bientôt fermer le livre de la louange divine et se contenter d'unir sa prière mentale à celle de l'Eglise.

Comme il attendait la visite du médecin, dont il était le confesseur, il écrivit ce petit billet : « Jusqu'ici j'avais toujours espéré, non pas une guérison, mais une prolongation d'existence : je sens maintenant que je touche à mes derniers moments. Je ne veux pas quitter cette terre sans vous remercier des soins assidus que vous m'avez prodigués avec autant de zèle que de dévouement. Je demanderai pour vous en échange les bénédictions célestes. »

M. Farges vint en effet et se montra fort touché de cette dernière marque d'affection. Quelques visites d'amis fidèles occupèrent encore cette matinée. M. Bernier fit aussi connaître à Mlle Leguay les messes dont

il lui restait à s'acquitter et l'esprit de ses dernières volontés.

A 8 heures, on fit une lecture au malade sur l'acceptation de la mort. En entendant répéter après chaque paragraphe : « J'accepte la mort en expiation de mes pêchés », il s'inclinait avec approbation. On lui récita ensuite les « litanies de la bonne mort », auxquelles il s'associa pareillement.

Vers dix heures il écrivit : « Je me sens agité. Ne pourrait-on pas me donner une potion calmante ? J'entends du bruit au jardin. » Et comme Mlle Leguay répondait que tout était tranquille, il continua : « Alors, c'est la fièvre qui m'agite. Cette fièvre sera suivie du délire et terminée par l'agonie. Il serait bon de convoquer un certain nombre de personnes pour l'après-midi. »

Peu après, il fit signe qu'un travail destructeur s'opérait dans sa tête. Il paraissait suivre tous les degrés de sa décomposition. Mlle Leguay lui dit que l'heure de la délivrance approchait. Il leva les yeux au ciel avec sérénité puis jeta un regard suppliant sur le petit crucifix qu'il tenait à la main.

Il reprit encore son crayon, c'était pour la dernière fois : « J'opine pour qu'on récite ici les prières des agonisants. Qu'on aille aussi prévenir le chapitre, si les circonstances actuelles permettent qu'il puisse s'en mêler. »

Les circonstances étaient la messe pontificale et le chant solennel du *Te Deum* en actions de grâces de la bataille de Magenta.

Mlle Leguay dit à l'une des religieuses de porter le billet à la cathédrale. Mais M. Bernier lui fit signe que c'était elle-même qu'il chargeait du message. Elle lui avait toujours obéi instantanément, sans aucune objection. A l'instant suprême, elle obéit encore et partit sur le champ. Elle ne lut point dans les regards du moribond le dernier adieu : elle ne pénétra point le motif de sa dernière volonté. Au moment de paraître devant Dieu, pour ne pas être attendri et distrait par le spectacle de sa douleur, il éloignait la femme qui, seule, avait mis quelque douceur en sa vie. Il préférait mourir, comme à l'hôpital, entre des mains étrangères.

Les deux gardes-malades commencèrent à réciter la prière aussitôt que Mlle Leguay fut partie. Vers la fin il fit signe de les interrompre et de l'aider à se relever la tête. On n'eut pas le temps d'exécuter son ordre. Par un suprême effort il se souleva, se passa la main sur le front et retomba inanimé. On retrouva près de lui son chapelet qui ne le quittait guère et son petit crucifix de vermeil portant l'indulgence plénière *in articulo mortis*, ainsi que l'indulgence du chemin de croix pour les malades [1].

Cependant Mlle Leguay arrivait à la sacristie de la cathédrale. L'office n'était pas encore terminé. Elle fit porter immédiatement à l'évêque sur son trône le billet du moribond. Quelles pensées ces dernières lignes

1 M. Bernier conservait précieusement dans ses papiers la concession d'une indulgence plénière à l'article de la mort. Il l'avait obtenue par un de ses amis qui la tenait de Grégoire XVI pour sa famille et vingt-cinq personnes de son choix.

éveillèrent-elles dans le prélat ? Revit-il ses dix-sept années d'épiscopat, l'affection tendre et délicate qui l'avait empêché, dès le début, de s'en démettre, les luttes pour la justice, la vérité, l'honneur de l'Eglise, et regretta-t-il l'abandon final ? Dès la fin de la cérémonie, accompagné de MM. Bompois et Mathurin Subileau, il se rendit au Triangle. Le vicaire général Chesneau qui disait la messe de midi eut la pieuse pensée de l'offrir à l'intention du défunt.

Sur l'ordre de Monseigneur le corps fut ramené le soir à la ville pour faciliter les honneurs de la sépulture. L'évêque la présida très solennellement le mardi suivant, en faisant la levée du corps et en donnant l'absoute. Au nom de la Commission des Hospices, le maire d'Angers, M. Ernest Duboys, prononça sur la tombe l'éloge de l'administrateur dévoué des établissements hospitaliers de la ville.

Une assistance nombreuse et recueillie remplit encore la cathédrale pour le service de huitaine. L'évêque, « entouré de tout le clergé de la ville, de tous les curés d'arrondissement, d'un grand nombre de curés de canton et de desservants accourus de tous les points du diocèse, présidait avec une visible émotion cette funèbre cérémonie ; on remarquait dans la foule des représentants de toutes les administrations, des députations de toutes les communautés religieuses, les professeurs et toute une division du collège de Mongazon. »

Un jeune ami du défunt, l'abbé Gardais, vicaire à la cathédrale, rendit compte dans le *Journal de Maine-et-*

Loire [1] des hommages dont les Angevins avaient tenu à honorer l'homme de caractère qui venait de disparaître.

« Maintenant, disait l'article, il nous reste à faire espérer dans quelques mois un travail consciencieux qui embrassera la vie tout entière de M. Bernier... Sa biographie sera une belle page de plus dans l'histoire de l'Eglise d'Angers. »

Ce mort si dangereux pour un parti allait-il donc revivre dans un livre ? On conçoit que les adversaires aient été désagréablement surpris. L'un d'eux ne put s'empêcher d'en écrire à dom Guéranger [2] :

Mon très révérend Père, vous avez dû recevoir ce matin un numéro du *Journal de Maine-et-Loire* renfermant un article nécrologique sur M. Bernier qui vous inspirera, sans doute, une profonde pitié.

Voilà donc comment on écrit l'histoire de nos jours ! Pour moi, je suis bien affligé qu'un prêtre qui n'aimait pas l'Église puisse trouver un écho parmi nous...

Vous savez peut-être qu'en mourant M. Bernier faisait imprimer un mémoire contre la Salette qu'il a adressé aux évêques de France.

Personne ne le connait ici. S'il vous parvenait, je serais heureux de le voir. Il en a laissé encore un autre qui n'est pas imprimé et dans lequel il veut montrer que la définition sur l'Immaculée Conception n'a nui en rien à la cause du Gallicanisme. Et voilà encore une fois un prêtre dont on veut écrire

1 Numéro du dimanche 26 juin 1859.

2 Lettre de l'abbé Debeauvoys (*alias* de Beauvoys), à dom Guéranger, datée du 28 juin 1859 — Louis-Hippolyte Debeauvoys, né à Saint-Aubin du-Pavoil, le 8 février 1819, chanoine honoraire, mourut à Angers, le 14 juin 1872

la vie ! Je compte sur votre affection, mon très révérend Père, pour demander au bon Dieu pour moi une mort chrétienne et plus sarcerdotale.

Les circonstances du décès de M. Bernier et l'envie de savoir le contenu de ses manuscrits firent beaucoup causer. Ses adversaires mirent particulièrement en relief que, pour justifier un sermon scandaleux, il avait passé ses derniers jours à écrire contre la Sainte Vierge et qu'il était mort sans recevoir le viatique. On en tira des conclusions désavantageuses. Mais personne en Anjou ne possédait assez de lecture ou de passion pour leur donner le style de l'histoire traditionnelle des hétérodoxes. La formule fut frappée à l'abbaye de Solesmes et de là elle se répandit sur la ville d'Angers avec l'éclat d'un coup de foudre : « Il a blasphémé comme Nestorius, il est mort comme lui, la langue pourrie[1] ».

1 Comme la plupart des morts d'hérétiques, telles qu'on les raconte chez les catholiques, celle de Nestorius est légendaire. Au sujet de la maladie de M. Bernier on peut voir la description que fait le professeur Jaccoud (*Traité de pathologie interne*, 1877, t. II, p. 58) de la « glossite profonde aiguë ». Cette description correspond de tout point à la relation qu'a laissée Mlle Leguay de la mort du chanoine. — Un des adversaires du chanoine est mort dans un suprême effort sur une chaise percée (*crepuit medius*), deux autres sont morts fous. Ceux qui savent si bien lire dans le livre de la Providence, n'ont heureusement vu là ni châtiment (il s'agissait de leurs amis), ni même ombre d'épreuve.

Peut-être les historiens de l'Église d'Angers recueilleront-ils avec intérêt le jugement que porta sur son clergé dom Guéranger, en juin 1874, quand il chargea Mgr Pie de patronner pour l'évêché du Mans M. de Montbron, curé de Saint-Porchaire : « Si M. de Cumont (le ministre) faisait des difficultés, demandez le curé de la cathédrale d'Angers, M. Bodaire, homme très distingué et instruit, un des rares Angevins qui ne soient pas pourris de gallicanisme et de libéralisme ».

L'édition de la Bible par M. Bernier avait été trouvée commode à Solesmes et on l'avait mise entre les mains des frères convers. On la leur retira, et ils ne rentrèrent en son usage qu'après la mort de dom Guéranger.

Pieusement acceptée par les ultramontains cette interprétation ne facilitait point la tâche de celui qui devait prononcer l'oraison funèbre du défunt.

Elle avait été fixée à un service solennel qui devait être célébré le 26 juillet au petit séminaire Mongazon.

L'évêque présida, assisté de ses deux vicaires généraux. On remarquait dans l'assistance, M. Eugène Bernier, le maire d'Angers, M. de Lens. Les ecclésiastiques étaient très nombreux. On se demandait avec surexcitation comment une mémoire si discutée inspirerait l'orateur. C'était M. Priou, curé de Saint-Laud d'Angers, ancien supérieur de Mongazon. Il prit pour texte : « Bien grand est celui qui a trouvé la sagesse et la science ; mais plus grand encore est celui qui craint Dieu ».

Vous n'attendez pas de moi, dit-il dans son exorde, un éloge complet du cher défunt. Cette tâche serait au-dessus de mes forces. Désigner d'ailleurs, pour ce rendez-vous de la religion et du souvenir, la chapelle du petit séminaire d'Angers, c'était d'avance nous tracer le cadre et nous indiquer le plan de notre discours. Nous sommes loin de nous en plaindre. En faisant ce choix, le Pontife vénéré qui préside cette cérémonie funèbre a voulu donner une nouvelle marque de sa tendre sollicitude pour ses bien-aimés enfants de Mongazon et honorer dans M. Bernier la mémoire d'un ancien supérieur, en la proposant pour modèle à la jeunesse studieuse, cléricale ou laïque, de cette pieuse maison. Il a voulu que l'administrateur habile fût loué en présence d'hommes éminents, dignes appréciateurs du mérite, qui déjà nous ont devancé dans son éloge en parlant de lui beaucoup mieux que nous n'osons le faire [1]. Il a voulu que

1 M E. Duboys. dans l'allocution prononcée au cimetière.

le saint prêtre fût loué en une assemblée de prêtres, pour la plupart ses condisciples, ses élèves ou ses collaborateurs, mais tous ses amis, afin que l'éloge de cette vie sacerdotale ne rencontrât dans notre auditoire que des cœurs bienveillants et des esprits sans prévention ».

Se renfermant dans les limites qui lui semblaient assignées par les circonstances, M. Priou essaya « de retracer brièvement dans M. Bernier — 1° les qualités de l'homme et principalement de l'instituteur de la jeunesse, — 2° les vertus du prêtre. » Il ne se permit que cette allusion à ses controverses : « Pour rendre compte des travaux de notre cher défunt, il nous faudrait des talents et des connaissances que nous sommes loin de posséder. Nous n'irons point surtout, pilote inexpérimenté que nous sommes, nous aventurer sur cet océan de la polémique, où lui, notre maître à tous égards, n'a pas toujours su éviter les écueils. Seulement, au sujet des points litigieux qui, dans ces derniers temps, ont été débattus, sans profit pour la religion, nous dirons à la louange de M. Bernier que, constamment, il a porté dans la discussion une franchise et une loyauté dignes d'un meilleur sort et dignes aussi de servir de modèles à ses adversaires eux-mêmes. »

L'orateur qui avait montré beaucoup de courage en prononçant un tel éloge en manqua pour l'imprimer. Sa prudence, comme il aurait dû le prévoir, ne produisit point tout l'apaisement désiré. On travestit ses pensées et ses paroles. Pour se défendre il fut obligé de déposer en plusieurs endroits des copies authentiques

de son discours et les intéressés allaient les vérifier. Malgré tout, la simple vérité historique disparaissait peu à peu, encore une fois, devant une tragique légende ecclésiastique. L'exagération des traits de la biographie de M. Bernier y aboutissait facilement. En éditant une Bible française, il s'était montré protestant ; en jugeant les jésuites, janséniste ; en critiquant l'apparition de la Salette, rationaliste. Son gallicanisme et son libéralisme étaient trop notoires pour qu'il fût nécessaire de les rappeler. L'accusation de ses mœurs — elle se tira de sa cohabitation avec Mlle Leguay — et sa fin douloureuse achevaient de lui fournir deux caractéristiques de l'hérétique idéal. La superstition et l'intérêt propagèrent ces données. Comme leurs fauteurs faisaient une profession toute particulière de l'amour de Dieu et du prochain, elles réussirent incomparablement. Le cardinal Pie ne se faisait point prier pour raconter la punition de cette langue blasphématrice. Un bénédictin[1] prêchant une retraite cita au bon peuple qui l'écoutait cet exemple, très récent, très voisin, de la malédiction dont Dieu frappe les contempteurs de sa mère. Enfin, par une transition fatale, du châtiment terrestre, on conclut à la peine éternelle et le misérable chanoine fut déclaré « réprouvé ».

Il est facile de deviner quelles tortures ces mesures causèrent aux personnes qui l'avaient aimé. Mlle Leguay l'a laissé entendre dans un récit qui raconte aussi d'où leur vint la consolation.

1 Dom Bimier.

Après le décès de M. l'abbé Bernier, une personne très-pieuse et toute dévouée à sa mémoire se trouvait cruellement oppressée par les diverses appréciations qui lui parvenaient sur le sort éternel de celui qui possédait depuis de longues années son intime confiance et duquel elle recevait de salutaires et précieux conseils. Dans sa peine elle eut recours à la prière et conjurait avec instance le Seigneur de lui donner quelque connaissance du sort qui était réservé à son vénérable Père. Déjà quelques mois s'étaient écoulés sans satisfaction à ce sujet, elle redoublait de ferveur dans sa demande en disant à Dieu qu'elle n'osait pas solliciter cette faveur pour elle-même, et elle lui désignait une de ses amies intimes qui partageait et son estime et son affection pour la mémoire du vénéré défunt, afin qu'Il voulût bien lui donner cette connaissance. Cette personne s'exprime ainsi :

« Quelques mois après le décès de notre vénérable défunt, j'eus la satisfaction de l'apercevoir en songe. En le voyant entrer dans ma chambre, je ne savais comment lui exprimer la joie que me causait son retour à la vie, et je m'écriai : « Quoi ! vous voilà, cher bon Père, que je suis heureuse de vous revoir !... » Ma joie se manifestait hautement ; à quoi il répondit : « Taisez-vous et ne faites pas si grand tapage ou bien je vous emmènerai avec moi. » Je répondis avec enthousiasme : « Emmenez-moi, c'est mon plus grand désir. » Il répliqua : « Mais, je ne suis pas très bien ; en effet, je me suis trompé ». Puis il disparut.

Ces mots : *je ne suis pas très bien*, sans donner une satisfaction complète, donnaient toujours l'espérance d'un acquittement plus ou moins éloigné. La même personne reçut plus tard une affirmation plus positive. Elle dit :

« Le mardi de la semaine sainte, 3 avril 1860, étant allée au jardin où je n'étais pas allée depuis quelque temps, et qui me rappelle toujours le souvenir des derniers jours de ce bon Père, dans la nuit, je le vis près de la porte du champ. Je m'empressai d'aller à lui. Il me parut en très bonne santé et il n'avait même pas de canne. Je lui demandai comment il se trouvait. Il

répondit : « Mais c'est étonnant comme je suis bien. » Il avait à la main une poignée de cerfeuil qu'il se disposait à porter à sa bouche. Je lui dis : « Ne mangez pas cela, ça pourrait vous faire mal ». A quoi il répondit, avec une assurance qui produisit sur moi sûrement une forte impression : « Soyez bien tranquille, maintenant je n'ai plus rien à craindre ». Puis il disparut.

Une autre personne à qui ces communications avaient été confiées écrivait, à la date du 16 août 1860 :

« Si vous saviez comme ces rêves me reviennent souvent à la pensée et comme ils me semblent l'expression de la vérité ! Il semble que Dieu n'ait demandé à ce bon Père que l'aveu de son erreur pour la lui pardonner et le récompenser de toutes ses vertus : « *En effet je me suis trompé* ». Puis peu de temps après : « *C'est étonnant comme je suis bien. Maintenant je n'ai plus rien à craindre* ». Que le bon Dieu est bon d'avoir permis cette révélation ! C'en est bien une pour moi ».

Rêves sacrés de l'amitié ! Ils ne pouvaient manquer de se produire parmi les pieuses filles qu'avaient subjuguées tant de vertus et tant de talents. L'adversaire de M. Bernier, dom Guéranger, inspirera aussi des visions, mais elles seront, comme il conviendra dans leur milieu, plus conforme aux traditions hagiographiques.

XXIV

Histoire posthume[1]

Par un testament fait à Juigné, M. Bernier avait institué Mlle Leguay sa légataire universelle. Sans elle il lui aurait été impossible de s'établir dans sa cure, et il s'imaginait qu'il lui laisserait quelque bien pour reconnaître son dévouement. En réalité sa succession consistait en plusieurs milliers de francs de dettes. Il s'en aperçut avant de mourir et constata qu'après toute une vie de labeur, il n'avait pas « où reposer sa tête[2] ». En écrivant sur un codicille l'expression de ses dernières volontés : il disait : « Je ne puis donner à ces mots la forme de testament, puisque je ne possède rien ». Il laissait à son frère son petit crucifix de vermeil ; à Mlle Leguay, son chapelet, don des enfants de l'asile de Saumur en 1836 ; au petit séminaire, son camail et ses deux rochets de chanoine. Pour ses autres amis il puisa dans son unique trésor, sa bibliothèque. Après en avoir distrait, en souvenir, quelques beaux ouvrages, il la légua tout entière à la Commission des hospices pour être déposée à l'Hôpital : elle serait divisée en deux sections, l'une de trois cents volumes à l'usage des

1 Chapitre inédit.

2 Le terrain de sa sépulture lui fut payé par Mlle Bellanger, propriétaire, chemin des Banchais.

laïques, l'autre de huit cents volumes à l'usage des ecclésiastiques et des aumôniers. Le legs fut accepté. Mais, plusieurs années après, Mlle Leguay apprit que les livres restaient en caisses dans le grenier et qu'on ne prenait aucune disposition pour qu'ils pussent servir ; elle les racheta pour cinq cents francs. Ils furent alors déposés à l'aumônerie de la Visitation : on les emprunta, on les pilla même un peu. Mlle Leguay en fit alors présent au petit séminaire.

Le soin le plus important qui incombait à la pieuse fille, concernait les œuvres posthumes de M. Bernier. La brochure sur *Le doute légitime* sortait des presses au moment où il mourait.

Mlle Leguay en soumit un exemplaire à Mgr Régnier en lui apprenant la mort de son ancien collaborateur. L'archevêque de Cambrai répondit :

Cambrai, le 5 juillet 1859.

MADEMOISELLE,

J'étais en visites pastorales, quand j'ai appris par votre lettre la perte que nous avions faite de l'excellent abbé Bernier. Les affaires diocésaines dont j'ai eu à m'occuper sans cesse depuis mon retour à Cambrai ne m'ont pas permis de vous remercier plus tôt de l'affectueuse obligeance avec laquelle vous m'avez écrit.

M. Bernier était un de mes plus anciens et de mes meilleurs amis. Notre liaison datait de 1815 ; nos rapports ont été de tous les jours pendant de longues années, et jamais notre amitié ne fut troublée par le plus léger nuage. Presque en tout nous avions mêmes goûts et mêmes vues, comme nous eûmes

longtemps mêmes sollicitudes et mêmes travaux. J'ai offert pour le cher défunt le saint sacrifice de la messe, dès que j'ai su que Dieu l'avait retiré de ce monde. Je lui conserverai un pieux souvenir au saint autel tant que je vivrai.

J'ai reçu la petite brochure dont l'impression l'occupait pendant sa dernière maladie. Je n'ai pu qu'en commencer la lecture. Dans quelque temps, je serai à même de vous dire ce que j'en pense. La mémoire du bon abbé m'est chère et précieuse comme à vous.

On peut graver sur sa tombe ces paroles de l'Ecriture : *Timenti Dominum bene erit in extremis, et in die defunctionis suae benedicetur.* (Eccl. I. 13). « Celui qui craint le Seigneur se trouvera heureux à la fin de sa vie, et il sera béni au jour de sa mort. ». Elles font allusion aux tribulations qui ont agité une partie notable de sa vie, et à la mort si calme, si douce et si pieuse qui l'a terminée[1].

Recevez, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en N. S.

† R. F., Archev. de Cambrai[2].

Cette lettre arrivait à point pour tirer d'embarras Mlle Leguay. Mgr Angebault considérait l'opuscule de la Salette comme un formidable dépôt de dynamite

1. Mlle Leguay consulta beaucoup pour savoir quelle inscription graver au pied de la simple croix qui marque le tombeau de M. Bernier. M. Chesneau proposa : *Justus de angustia liberatus est.* — L'idée de M. Gardais l'emporta :

Requievit super eum Spiritus Domini.
Spiritus intellectus et fortitudinis.
Spiritus scientiae et pietatis.
Benefac, Domine, bonis et rectis corde.

La tombe de M. Bernier se trouve, — du côté gauche quand on entre dans le cimetière, — derrière le monument de Dauban, entre la pierre tombale de M. et de Mme de Chateauneuf et la chapelle de la famille Lepage.

2 Lettre du 5 juillet 1859.

malencontreusement placé dans son voisinage et sous sa responsabilité. Sa prudence ne cessait d'en réclamer la destruction. A la lecture de la lettre de l'archevêque de Cambrai, Mlle Leguay imagina de lui remettre l'édition tout entière. Ne lui écrivait-il pas qu'il partageait les « vues » de leur ami défunt? N'avait-elle pas entendu dire à M. Bernier que l'archevêque ne croyait pas plus que lui à l'apparition et qu'il se servait même invariablement, pour s'en exprimer, de cette courte formule : « C'est l'abbé Rousselot qui a fait la Salette » ? Mlle Leguay crut qu'elle pouvait prier en toute confiance Mgr Régnier de distribuer la brochure à ses collègues. Un mois après l'archevêque lui répondait :

J'ai terminé, il y a quelques jours seulement, la lecture de l'opuscule du cher abbé Bernier. Les thèses qu'il y soutient me paraissent certaines, quoique, d'ailleurs, quelques-uns de ses arguments puissent prêter à la discussion et à la critique. Veuillez, Mademoiselle, me dire quel nombre d'exemplaires vous désirez que je vous envoie et je vous les ferai immédiatement passer. [1]

Pas un mot de la distribution de l'ouvrage ! Mlle Leguay profita de ce qu'elle pouvait offrir le portrait du chanoine à l'archevêque pour lui rappeler la volonté formelle de l'auteur mourant. La réponse fut laconique :

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire du portrait lithographié de notre bon et digne abbé Bernier. Je garderai toujours pour ce cher défunt un souvenir plein d'es-

1 Lettre du 16 août.

time et d'affection. Sa dernière brochure, si elle se répandait ne ferait guère que troubler le repos de sa tombe. Elle ne changerait pas les idées de ceux qu'elle combat. Peut-être donnerait-elle lieu encore à une polémique où la mémoire de l'auteur serait peu ménagée. Mieux vaut garder le silence que d'exciter un bruit qui ne saurait avoir de bons résultats. Je ne vous envoie que les trois exemplaires auxquels vous avez restreint votre demande. Je pars pour une longue tournée de confirmation [1].

L'archevêque fit presque entièrement détruire l'édition. Mlle Leguay crut encore, sur l'avis de Mgr Régnier et de plusieurs autres ecclésiastiques, nécessaire de différer l'impression du manuscrit des *Néo-catholiques*. Elle se consola en préparant la publication de la vie de M. Bernier. Immédiatement après sa mort, M. Bougler avait accepté l'offre de l'écrire. Il ne se pressa point et ce ne fut que quand il sentit les atteintes de la maladie qui devait l'emporter qu'il se préoccupa d'achever son œuvre. Elle était presque finie quand il mourut au mois d'août 1866. Il avait fait retourner à Mlle Leguay les papiers qu'elle lui avait confiés, mais sans y joindre son propre travail. Le manuscrit fut perdu ou supprimé dans sa succession. Toutes les recherches qu'entreprit pour le retrouver le confesseur de l'auteur, l'abbé de la Dyriais, restèrent vaines. Ainsi disparut une biographie composée trop tôt pour être complète, mais très précieuse parce qu'elle avait été élaborée dans un cercle d'hommes de talent, d'amis intimes du défunt, et de contemporains des faits.

1 Lettre du 18 septembre.

Pour aider M. Bougler, Mlle Leguay avait écrit une relation de l'établissement de son asile de Saumur et quelques souvenirs sur la vie de M. Bernier. Ces pages furent revisées par un prêtre distingué, l'abbé Gardais. Il indiqua les points à développer, les témoignages à recueillir. Le petit mémoire grossit parallèlement à l'œuvre de l'historien en titre et peut-être aurait-il atteint la forme d'un livre si le conseiller de la pieuse fille n'avait été éloigné de la ville d'Angers, par sa nomination à la cure des Rosiers, en décembre 1862.

De nombreux amis de M. Bernier demandèrent à Mlle Leguay de faire imprimer cette notice. Elle allait céder, en 1869, à leurs instances réitérées, quand la crainte de déplaire à Mgr Angebault et de réveiller la haine des adversaires du chanoine l'arrêta. Plus tard, dans des circonstances difficiles qu'elle n'osa pas surmonter, elle vit une preuve de l'opposition de la volonté de Dieu.

L'œuvre de Mlle Leguay est une œuvre de sentiment. On n'y rencontre pas, comme on le pense bien, la prétention de raconter, d'analyser, de juger le théologien et le polémiste ; on n'y voit que l'attachement respectueux qui veut mettre en lumières les éminentes qualités de l'esprit et surtout du cœur de son directeur et de son ami vénéré.

La forme est ordinairement simple, quelquefois embarrassée, mais pleine d'une grâce touchante, et d'une onction d'autant plus pénétrante qu'elle est moins cherchée. Les erreurs de faits, l'absence de critique historique, des longueurs, des hors-d'œuvre, quelques

défauts de style, achèvent de lui donner un caractère spécial. C'est cette notice qui a sauvé de l'oubli le nom de M. Bernier. C'est elle qui a suggéré à son historien l'idée de retracer son portrait, c'est elle qui lui a permis de retrouver et de classer les documents de sa carrière.

Mlle Leguay en a laissé une quarantaine d'exemplaires écrits de sa propre main, et destinés aux meilleurs amis du chanoine [1]. Les copies postérieures à 1869 sont les moins intéressantes. Les expressions clichées de la dévotion y tiennent de plus en plus de place, et cette nouvelle manière s'explique par le changement de vie de l'auteur.

En 1866, la servante qu'elle avait chez elle depuis dix-sept ans et qu'elle avait élevée elle-même dans son petit asile, la quitta pour se marier. Désolée de se trouver seule, elle eut la pensée de retourner à Saumur auprès de ses chers enfants. Leur grâce, leur joie et leur tendresse lui auraient donné la joie et la consolation. Elle aurait revêcu le temps de sa jeunesse. Cette heureuse pensée ne se réalisa pas. Les deux amies de Mlle Leguay, la comtesse de Tigné et Mlle Bernard, qui avaient pris le voile à la Visitation d'Angers, lui conseillèrent de se retirer dans leur monastère. Elle s'y fit

1 J'ai réuni et déposé une quinzaine de ces mémoires aux archives de Mongazon. — En 1901, j'ai offert à la bibliothèque de la Ville d'Angers, trois manuscrits de Mlle Leguay, contenant, le 1er, le catalogue des livres composant la bibliothèque de l'abbé Bernier, catalogue dressé et écrit par lui-même en octobre 1858 et sa biographie par Mlle Leguay ; le 2e, une biographie plus longue, écrite en 1871 : le 3e, une notice sur la fondation de la maison d'enfants trouvés, et sur la fondation du monastère du Bon-Pasteur à Saint-Florent le jeune.

admettre comme agrégée, sans être assujettie à la règle ni à la clôture.

Les copies qu'elle écrivit de ses *Souvenirs* à partir de cette époque se distinguent des précédentes par la substitution du pronom indéfini « on » aux expressions de la première personne et par la suppression de tout ce qui la concernait, elle et sa famille. Elle disait à M. Chesneau, le supérieur du couvent : « Je vais m'efforcer d'apprendre l'humilité à la façon de nos chères sœurs visitandines [1] ».

Malgré son désir de ne point se mettre en avant, elle essayait de profiter de toutes les occasions de justifier la mémoire du chanoine. Quand l'évêque fit, en 1867, le voyage de Rome, Mlle Leguay lui demanda de bien vouloir donner à la congrégation de l'Index des explications sur M. Bernier. Bien qu'il se fût soumis complètement et publiquement après sa condamnation, on n'en avait tenu aucun compte, on n'avait jamais fait suivre dans le catalogue des livres prohibés la mention de ses deux ouvrages de la formule : *Auctor laudabiliter se subjecit* ou bien *opus reprobavit*... Pensant attirer les bénédictions divines sur la négociation, Mlle Leguay remit entre les mains de l'évêque, avec l'expression de sa demande, l'offrande de cinq cents francs pour le denier de Saint-Pierre. A son retour, Monseigneur lui écrivit : « Je me suis occupé à Rome de l'affaire que vous m'avez confiée et à laquelle moi-même je portais bien de l'intérêt. J'ai consulté plusieurs fois un prélat

1 Lettre de décembre 1869.

influent. Il a répondu que si la personne était encore vivante, la Congrégation pourrait encore traiter avec elle, pour demander des explications ou donner des instructions, mais que la Congrégation ne pouvait et ne voulait jamais revenir sur l'examen des faits accomplis, quand la personne n'existe plus [1] ».

En 1872 une religieuse de la Visitation mourut après avoir passé plus de cinquante ans dans le cloître. La pensée de tant de mérites acquis et le spectacle d'une fin très édifiante firent rougir Mlle Leguay de ce qu'elle appelait la lâcheté de sa vie. Malgré ses soixante-dix ans elle sollicita d'entrer au noviciat. Avant l'immolation suprême, elle réunit ses derniers documents sur M. Bernier et alla les joindre avec ceux qu'elle avait déjà déposés au petit séminaire dans le prie-Dieu de M. Mongazon. Le supérieur, M. Subileau, lui avait promis de les garder précieusement jusqu'au jour où se présenterait un historien qui voulût bien les mettre en œuvre [2]. L'orientation religieuse et politique que Mgr Freppel donnait à son diocèse montrait que cette possibilité tarderait.

L'ancien aumônier de la Visitation devenu évêque d'Evreux, Mgr Grolleau, un des bons amis de M. Bernier, fit exprès le voyage d'Angers pour donner l'habit de religieuse à la pieuse fille. Elle reçut, en même temps, le

1 Lettre du 19 juillet 1867. L'allégation est inexacte.

2 Mlle Leguay remit aussi à M. Subileau, pour le futur historien qu'elle désespérait déjà de connaître, cinq cents francs qu'on devait lui donner, capital et intérêts. La somme fut placée dans une entreprise catholique qui a fait faillite. Enfin Mlle Leguay fit une fondation de quatre messes par an dans la chapelle du petit séminaire.

22 octobre, le nom de sœur Françoise-Marguerite. M. Subileau prêcha le sermon de vêture.

« Vous avez eu, dit-il à la novice, ce bonheur insigne de rencontrer pour votre âme des guides éclairés et pleins de l'esprit de Dieu, qui, comprenant les desseins de la Providence sur vous et vos aptitudes naturelles, ont tourné votre activité du côté du dévouement généreux aux besoins du prochain. Je passe sous silence une œuvre précieuse due en grande partie à vos soins. Dieu seul doit être loué dans cette journée et dans ce lieu....Que sont, d'ailleurs, nos œuvres les meilleures, accomplies en vue de Dieu, comparées aux œuvres de Dieu sur nous?.... Je me reproche même, peu s'en faut, d'avoir parlé des guides de votre conscience. Peut-être ai-je contristé la modestie de l'un d'eux, prêtre si vénérable, qui est présent à cette cérémonie [1]. Peut-être aussi ai-je ravivé dans votre cœur une douloureuse blessure... Et, pourtant, il fallait bien signaler ici comme une grâce capitale d'avoir vécu tant d'années dans l'intimité d'un prêtre éminent, non seulement par les dons de l'intelligence, mais, ce qui vaut mieux, par les qualités du cœur, et, ce qui est mille fois préférable, par une foi profonde, par une exquise délicatesse de conscience, par un dévouement absolu au devoir. »

Sœur Françoise-Marguerite mourut le 15 janvier 1879. Avec elle disparaissait la fidèle gardienne de la mémoire de M. Bernier. Ses adversaires n'avaient point d'intérêt à l'entretenir. Quant aux politiques, pour ne pas se compromettre, ils avaient depuis longtemps commencé à ignorer le chanoine. Mgr Fruchaud, l'archevêque de Tours, peut servir d'exemple de leur conduite. Il s'était flatté de son amitié et il connaissait son mérite, ayant

1 M. Lasne, curé de Saint-Joseph d'Angers.

été professeur au petit séminaire d'Angers, l'année de son ouverture. Lorsqu'en 1866, il prononça l'oraison funèbre de M. Mongazon, à l'occasion de la translation de ses restes, il distribua des éloges à tous les survivants et à tous les morts mêlés à l'entreprise de l'établissement de son collège, à Mgr Montault et à M. Boutreux, à Mgr Régnier et à l'abbé Lambert. Il n'eut pas une allusion pour le prêtre de cœur et de talent qui, seul, avait empêché l'œuvre de son héros de sombrer dans la déconsidération et la faillite, et qui avait assuré à sa vieillesse décrépite une fin douce et heureuse.

De même qu'on le frustrait de la juste reconnaissance qui lui était due pour la fondation du petit séminaire, on essayait de laisser tomber dans l'oubli son titre d'insigne bienfaiteur de la congrégation de Saint-Charles. En 1863, l'aumônier de la communauté M. Le Tellier, édita les lettres d'une religieuse[1] en les faisant précéder de sa biographie. Il évita de payer le plus petit tribut à celui qui était l'auteur des constitutions sous lesquelles cette sœur se glorifiait d'avoir vécu, à celui qui l'avait reçue au noviciat et dont elle rappelait avec bonheur le souvenir[2]. En 1876, quand mourut M. Bompois, le second supérieur de la congrégation, on l'ensevelit dans le couvent avec les plus grands honneurs. Sœur Françoise-

1 La sœur Saint-Martinien.

2 Dans l'*Eloge funèbre de M. l'abbé Paul Le Tellier*, prononcé le 30 mars 1876, l'abbé Gardais, toujours courageux, après avoir rappelé aux religieuses « la règle définitive » tracée par M. Bernier et « l'élan qu'il avait imprimé aux études du noviciat » ajoutait : « Il ne vous manquait plus qu'un aumônier. M. Bernier vous rendit ce dernier service, et le choix heureux, qu'il avait ménagé, fût-il son seul titre à votre reconnaissance, qu'il suffirait à faire vivre ici sa mémoire. »

Marguerite crut qu'on ne refuserait point de lui réunir les restes du fondateur, oubliés dans le grand cimetière de la ville. L'idée soumise aux supérieurs de Saint-Charles et à l'évêque fut repoussée. On fit un pompeux éloge funèbre de M. Bompois qui avait moissonné, mais on écarta tout souvenir de M. Bernier qui avait semé [1].

Le lierre prit bientôt possession de cette tombe. Ni le chapitre dont M. Bernier avait été le membre le plus remarquable, ni le collège dont il avait assuré la vitalité ne rétablirent sur cette pierre le nom qu'en avait effacé l'intempérie des saisons. Un jour, en 1900, un homme du peuple disait dans l'intimité : « Que de fois j'ai eu l'intention de faire remettre son inscription, mais je n'ose pas. Si on le savait on dirait : Ce n'est qu'un ouvrier, c'est un pauvre. De quoi se mêle-t-il ? Et pourtant M. Bernier fut si bon pour mon père ! [2] »

1 *Eloge funèbre de Mgr J.-B. Bompois*, par l'abbé Joseph Pessard, vicaire général. Voyez p. 14 et 18.

2 S'il faut, pour être complet, raconter l'attitude de ceux qui n'appartenaient pas au monde clérical, je dois ajouter que dans une polémique qui intéressa pendant une année la ville d'Angers, Bordillon ne manqua pas de rappeler les malheurs de M. Bernier. Après avoir rapporté des apophtegmes de l'abbé Morel (*L'archevêque Régnier n'est, après tout, que le premier des prêtres vulgaires. . L'abbé Fayet (mort évêque d'Orléans) n'était à vrai dire que le plus spirituel des prêtres gallicans*), il parle « des rancunes de la Légion ultramontaine » :

« C'est merveille que de voir avec quelle désinvolture de paroles on y catégorise ses malédictions et ses haines : Haro sur celui-ci, c'était un janséniste ! sus à cet autre, il est gallican ! gare à cet autre-là, il est rationaliste ! et tous des réprouvés !... Eh ! ne l'avons-nous pas vue à l'œuvre, il y a douze ans, quand, au grand dommage de ce diocèse, au grand scandale des honnêtes gens, un prêtre d'une vie exemplaire, d'un savoir consommé, d'un esprit robuste et sain, fut arraché par une intrigue, à ses fonctions de grand vicaire, et refoulé dans cette retraite où l'ont suivi et entouré jusqu'à sa dernière heure les respects et les regrets de la majorité de notre clergé. Mais, d'Angers au Bourg-d'Iré, de Doué à

Sa mémoire était presque éteinte lorsqu'en 1894, un jeune professeur du petit séminaire Mongazon eut connaissance de ses papiers. Ils n'étaient plus dans le meuble où Mlle Leguay avait ordonné de les conserver. On les avait dispersés : dix années de recherches n'ont pas abouti à en retrouver une grande partie et l'on peut conjecturer que, d'après les habitudes ecclésiastiques, les plus « compromettants » ont été supprimés [1].

Quelle lumière les événements écoulés depuis la mort du malheureux chanoine ne jetaient-ils pas sur les documents épargnés !

Estimant fratricides les luttes qui divisaient les catholiques, Léon XIII avait imposé une pacification. Les tirailleurs refusèrent de mettre bas les armes. A la direction du nouveau pape, ils opposèrent celle de son prédécesseur. Ceux qui s'étaient montrés si fort scandalisés d'une hypothèse que M. Bernier avait formée, qu'il avait appelée lui-même « inadmissible et presque absurde [2] », la dépassèrent étrangement et la jugèrent réalisée dans plusieurs nonces de Léon XIII. Les plus

Reims, et de Solesmes à Rome circulait le cri de haine des sectaires : « A bas ce Gallican ! » *Henri Arnauld, évêque d'Angers. Défense de sa mémoire et de son tombeau contre M. l'abbé Pletteau et autres héritiers et ayant cause du Père Jésuite Brisacier*. Angers, 1863, 4e édit., p. 32.

1 Voici l'indication des papiers de M. Bernier déposés par Mlle Leguay à Mongazon et que je n'ai pu retrouver : cahier sur l'affaire Leconte ; notes sur la question des pompes funèbres ; cahier sur les élections de 1848 ; sur la mise à l'Index et le voyage à Londres ; lettres sur la liturgie ; écrit adressé à M. le maire d'Angers ; le manuscrit des *Néo-catholiques* ; des notes sur l'histoire de l'Eglise : quatre articles, erreurs condamnées par Grégoire XVI ; observations sur le livre intitulé : *Essai sur l'indifférence*. — Une famille et trois couvents conservent des papiers dont je n'ai pu avoir connaissance qu'en partie.

2 *Humble remontrance*, p. 73 ; voyez ci-dessous p. 437, note.

fervents ultramontains reprirent à leur compte l'assertion que « sur bien des points la France et ses véritables besoins sont mal connus et mal jugés à Rome[1] ». Le 12 mars 1881, l'archevêque Lavigerie écrivait : « Nos ardentissimes.... sont dans la voie des Tertullien, des Jansénius, de la Petite-Eglise, et de tous ceux qui se sont permis de juger que le Pape, quel qu'il fût, était trop modéré, ou trop prudent, ou trop conciliant. » Quatre ans après ce pronostic et quinze ans seulement après le Concile qui avait anéanti le gallicanisme, un fils de dom Guéranger, le cardinal Pitra, outrageait publiquement le Pape dont la direction n'était pas conforme à ses propres idées et appelait, lui aussi, « basse-cour du Vatican », l'épiscopat obéissant à Léon XIII[2]. Alors, par une injuste confusion de mots dont a vu tant d'exemples, les moines de Solesmes furent traités de jansénistes et de gallicans ! Un peu plus tard, ces mêmes religieux, qui avaient aidé autant qu'il leur était possible à la destruction de tous les usages particuliers de l'Eglise de France, à la ruine de toutes ses traditions, au profit de la centralisation romaine, s'opposaient sourdement à la centralisation de leur ordre entreprise par Léon XIII. L'on put croire, en dernière analyse, que

1 *L'Etat et les Cultes*, dernière page, citée plus haut, ch. XIV, p. 232.

2 « Le *Journal de Rome* aujourd'hui même publie une lettre qui fera scandale dans la basse-cour du Vatican. » Lettre du 19 mai 1885. Le cardinal appelle un peu plus loin cette lettre « le plus violent manifeste d'intransigeance qui ait paru depuis la mort de notre saint et si regrettable Pie IX ». — Dans une lettre du 21 décembre 1885, il représente le Pape comme « enveloppé d'un tel amas de délations, de calomnies, de mensonges, et sur ses meilleurs amis, qu'humainement parlant il ne peut s'en dégager. » Huit cents évêques applaudirent au blâme dont Léon XIII frappa l'opposition du cardinal.

les grands prédicateurs de la soumission absolue au Pape, quand il s'appelait Pie IX, n'avaient tenu leur langage que parce que Pie IX partageait leur avis. La réduction à l'obéissance fut dure et lente, et cette nouvelle phase des querelles ecclésiastiques présenta de frappants rapports avec celles dont M. Bernier fut la victime.

En 1888, une lettre du pape sur le journalisme catholique[1] exposa, contre les « ultras », les principes posés, en 1845, par le vicaire général d'Angers dans la circulaire qui le voua pour toute sa vie à la vengeance d'un parti. Toute la politique française de Léon XIII, subordonnée à l'idée d'empêcher la séparation de l'Église et de l'État, sanctionne les conseils que M. Bernier donnait aux « citoyens représentants du peuple à l'Assemblée nationale » de 1848, et son acceptation franche et loyale de la forme du gouvernement établi. Les directions de Léon XIII sur la lecture de la Bible et la sincérité dans l'histoire furent également dans le sens de celui que la passion avait accusé, sur ces points, de jansénisme et de protestantisme. Les thèses que le chanoine défendit sur les apparitions, les révélations, les miracles, sont librement exposées maintenant dans l'enseignement catholique. Les bénédictins eux-mêmes n'ont point persévéré dans la réaction anticritique qu'ils avaient appliquée à la liturgie et aux légendes relatives à

1 Lettre au cardinal Meignan datée du 17 décembre 1888, écrite à l'occasion des polémiques de M. Jules Delahaye, journaliste à Tours. L'affaire du cardinal Pitra (mai-juin 1885) se rattachait également aux disputes du journalisme religieux.

l'apostolicité des églises de France. Il semble qu'il n'y ait eu à descendre dans la tombe, avec M. Bernier, que le gallicanisme étroit et borné que lui avait enseigné Saint-Sulpice, et auquel il s'était attaché de plus en plus, avec son obstination de vendéen et par horreur, sans doute, des exagérations ultramontaines.

Bien plus, comme si, dans ce revirement d'opinion, les chefs de la réaction romaine devaient même porter la peine du talion, Solesmes qui avait tant combattu l'hétérodoxie du chanoine Bernier, Solesmes, seize ans après la mort de dom Guéranger, fut visité par un enquêteur apostolique et ses deux abbayes durent souscrire un formulaire.

Si grandes qu'aient été sa vigilance et son habileté, Léon XIII ne pouvait pas anéantir les haines religieuses fomentées en France ; il n'y pouvait pas supprimer la méfiance à l'égard du catholicisme, détourner « les orages accumulés sur sa tête[1] », conjurer les effets préparés, pendant presque un siècle, par des causes éclatantes et puissantes. Avide de progrès, la société prenait la résolution de briser ou de mettre hors d'état de lui nuire ceux qui entravaient sa marche. L'autorité ecclésiastique compétente n'avait pas voulu, ou n'avait pas osé, surveiller, éclairer, diriger, réformer un grand nombre de congrégations : l'État les supprima. Educateurs fanatiques et rétrogrades, moines journalistes et obscurantistes, religieuses vivant dans la routine et trop portées à bâtir de grands couvents et de

1 Expressions du chanoine Bernier ; voyez ci-dessus, p. 379.

belles chapelles ; innocents, coupables et suspects, tout fut balayé par une démocratie brutale et pressée. Spectacle encore plus étrange et plus navrant ! Au lieu de s'adapter au monde qui les voulait de leur temps, et de chercher à sauver ce qui restait de l'antique foi, les vaincus se montraient surtout, comme au temps de M. Bernier, préoccupés d'écraser ceux de leurs coreligionnaires qui gardaient leur confiance dans la vérité et dans la liberté.

APPENDICE

I

Lettres épiscopales

écrites à l'occasion de

L'HUMBLE REMONTRANCE A DOM GUÉRANGER [1]

Mgr Fayet à M. Bernier :

ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS — *Orléans, le 4 novembre 1847.*

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai lu votre petit ouvrage d'un seul trait : c'est vous dire assez tout le plaisir que j'ai pris à cette lecture. Il me paraît impossible de fixer d'une main plus ferme les limites du dogme et de l'opinion libre. Vos raisonnements sont si forts que pas un de vos adversaires n'y répondra par des raisonnements. Vous dire maintenant qu'ils n'y répondront point par des injures, ce serait ne pas connaître leur logique. Mais n'importe, vous avez frappé juste et les blessures que vous avez faites ne guériront pas de sitôt. En ce qui me concerne dans ces misérables controverses, je n'ai pas encore lu une seule ligne des lettres que m'a fait l'honneur de m'écrire M. Guéranger. En ceci comme en tout le reste il a des allures qui ne sont qu'à lui. Il m'adresse des lettres, mais il a bien soin de ne pas me les envoyer. Quand j'ai réfuté ses rêveries liturgiques, je me fis

1 Voyez ci-dessus, p. 220.

cependant un devoir de lui envoyer un des premiers exemplaires de mon livre. Peut-être a-t-il cru qu'en répondant à ce procédé il se montrerait par trop Gallican, et il a mieux aimé induire le public en erreur que de se relâcher en rien de ses principes ultramontains. J'espère du reste trouver le temps de causer avec lui et j'ai pensé qu'il fallait lui laisser le loisir d'épancher sa bile et ses arguments, d'autant plus que ces hommes-là, plus ils écrivent, plus ils s'embrouillent.

Vous auriez bien tort, Monsieur l'Abbé, de briser votre plume : quand on a votre cœur et votre talent, on n'abandonne point le champ de bataille ; vous y êtes entré avec éclat et l'Église a besoin de vos services. Permettez-moi de vous faire hommage à mon tour d'un exemplaire de mon pauvre livre contre M. Guéranger dans la persuasion où je suis que ses lettres n'ont pu que faire ressortir la vérité de mes accusations et l'évidence de mes preuves.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon sincère et respectueux dévouement.

† J. J., évêque d'Orléans.

Mgr Morlot [1] *à Mgr Angebault :*

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS — *Tours, le 3 novembre 1847.*

TRÈS CHER ET VÉNÉRÉ SEIGNEUR,

J'ai reçu le petit livre de M. l'abbé Bernier et, si ce n'est pas trop indiscret, je lui adresserai ici mes bien sincères remerciements. Je l'ai lu avec empressement, avec intérêt et en m'associant d'un bout à l'autre aux pensées et aux sentiments qu'il renferme. Je crois que M. Bernier est parfaitement dans le vrai lorsqu'il apprécie le zèle de notre jeune clergé, de notre jeune France, de notre parti catholique pour le Saint-Siège. Les

1 Mgr. Morlot mourut cardinal-archevêque de Paris en 1862.

réflexions de l'auteur sur l'autorité des Évêques, sur le Gallicanisme, etc., etc., me paraissent pleines de justesse et de vérité, et cependant je trouverais à reprendre dans les formes qui sont un peu trop vives et je craindrais que l'opportunité de cette publication ne fût pas suffisamment démontrée. Les esprits querelleurs et hargneux, tels que le R. P., se plaisent à ces luttes et, comme ils ne cherchent qu'à mordre et à déchirer, on leur fait peut-être trop de plaisir en relevant le gant et en répondant à leurs provocations. Beaucoup de lecteurs trouveront aussi que l'hypothèse *inadmissible* dont il est parlé p. 73 est une allusion très directe et très personnelle. On ne manquera pas de faire lire cela à celui qui en est l'objet [1].....

† F. N., archevêque de Tours.

Mgr Bouvier à M. Bernier :

ÉVÊCHÉ
DU MANS
—
CABINET
DU PRÉLAT

Le Mans, le 5 novembre 1847.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec beaucoup d'intérêt vos *remontrances* à dom Guéranger.

Vous aviez été bien gratuitement et insolemment attaqué ; vous avez répondu avec vigueur et d'une manière solide. J'ai été fort content surtout de vos observations si justes touchant les définitions inexactes, les exagérations continuelles et la

1 Voici ce passage, — M. Bernier y parle des légats et des nonces : « Le Nonce n'en est pas moins, par suite du respect profond que le Saint-Siège inspire, en position d'exercer parmi nous et sur le clergé une influence très grande ; influence naturellement salutaire, qui ne pourrait devenir fâcheuse que par accident, et dans l'hypothèse, inadmissible et presque absurde, où celui qui occupe le premier rang dans la diplomatie serait un homme peu circonspect, facile à impressionner et à surprendre, trop prompt à juger les Évêques et à livrer sa pensée sur leur administration, trop disposé à bien accueillir les mal-contents, trop peu en garde contre les coteries... ».

confusion des opinions libres avec les doctrines vraiment catholiques.

Seulement, Monsieur, je prendrai la liberté de vous faire observer que vous-même, emporté par un mécontentement que vous laissez trop apercevoir, n'avez pas toujours usé de cette précision. Par exemple, en faisant observer avec grande raison que la doctrine contenue dans les quatre articles n'a été ni condamnée ni flétrie, il vous est échappé de dire qu'elle est *orthodoxe*, ce qui n'est pas rigoureux, car elle n'appartient pas à la doctrine catholique.

Du reste, je le répète, vous avez écrit avec une grande aisance, et, en somme, j'ai été fort content.

Veuillez bien, Monsieur l'Abbé, agréer mes remerciements et l'assurance de mes sentimens distingués.

† J. B., évêque du Mans.

L'abbé Fruchaud[1] *à M. Bernier* :

ÉVÊCHÉ D'ANGOULÊME *Angoulême, le 12 novembre 1847.*

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je m'empresse de vous offrir tous mes remerciements de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre *Remontrance* à dom Guéranger. Je l'ai lue avec l'intérêt que commande votre style incisif et votre logique serrée et pressante. Monseigneur, qui est arrivé hier en joie et en santé, va se hâter de prendre connaissance de votre ouvrage qu'il a reçu avec gratitude.

Je me suis très peu occupé de la polémique, regrettable pour le fond et pour la forme, que le R. P. a si intempestivement soulevée. Il y a longtemps que je regrette qu'il ne fasse pas un autre usage de son talent incontesté et qu'il commence par où les ordres religieux ont fini.

1 L'abbé Fruchaud devint évêque de Limoges et mourut archevêque de Tours.

Je vous avouerai que j'ai toujours regardé l'opinion ultramontaine sur l'infaillibilité du Pape comme plus conforme au sens naturel des promesses et des textes évangéliques, plus simple et plus avantageuse pour le bon gouvernement de l'Eglise. Mais j'ai déploré qu'on soulevât cette question, et qu'on la défendît avec des exagérations et une *irrévérence* pour l'Episcopat français qui ne peuvent que tourner au détriment de la religion et de la hiérarchie catholique. Il fallait laisser le clergé français, qui a toujours été dans la pratique plus ultramontain que les ultramontains eux-mêmes, le devenir dans la théorie. Il me semble que ce travail se faisait naturellement, sans secousse, par les circonstances où nous sommes placés. Un autre grief de Dom Guéranger, c'est que, par la violence de ses attaques, il ait forcé des hommes tels que Mgr d'Orléans, tels que vous, Monsieur et très cher Confrère, à entrer dans la lice avec des armes trempées pour des combats plus utiles à l'Eglise. Du reste, je ne suis pas étonné de l'*ire* de certaine école à l'apparition de votre écrit. Vous dites avec franchise, avec talent, des vérités qui n'ont pas dû lui plaire. J'avais fait souvent *in petto* l'observation que ceux qui se font les champions les plus *ultra* de l'autorité du Souverain Pontife sont loin d'être les plus soumis et les plus respectueux envers l'ordinaire. Leurs clameurs les accuseront : ils ne sont aussi sensibles que parce que vous avez mis le doigt sur la plaie vive.

Je vous renouvelle tous mes remerciements et l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très cher Confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

F. FRUCHAUD,
v. g.

Mgr Mioland [1] *à M. Bernier :*

ÉVÊCHÉ D'AMIENS *Amiens, le 16 novembre 1847.*

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je me hâte de vous remercier de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire de votre *Remontrance*. Je l'ai lue avec une grande attention et un intérêt d'autant plus vif que je pense tout-à-fait comme vous. Je déplore la funeste tendance du clergé à se laisser conduire par des journaux sans doctrine et des partis exagérés. Les nouveaux convertis devraient être plus modestes. Quand on a eu le malheur de s'égarer, il convient d'écouter les Pasteurs et les docteurs, et de ne pas se donner la mission de régenter tout le monde. Cette manie de dénigrer nos Pères et notre savante Eglise Gallicane est peu digne de vrais théologiens et d'hommes instruits.

Vous avez dignement interprété M. Emery, M. Frayssinous et les autres esprits sages et judicieux qui, sans renier leurs pères, ont su toucher ces questions comme il convient, et je vous prie d'agréer l'expression de ma satisfaction pour un si grand bien que vous m'avez fait. Quand votre opuscule n'aurait pour résultat que de rendre plus circonspects et plus réservés tant de jeunes gens d'une suffisance absurde, ce serait déjà beaucoup.

Tout en louant votre travail pour le fond et pour la forme, me permettrez-vous quelques observations ?

1° Je crois qu'il aurait été mieux d'omettre la note page 162 et celle page 166.

2° A la page 73 on aurait pu omettre la phrase *qui ne pourrait devenir fâcheuse,* etc., et puis *supplanteurs !*

3° A la page 138, la réflexion sur le cardinal Orsi, *malgré cela*, peut choquer bien des oreilles sans offrir aucun avantage.

1 Mgr Mioland, évêque d'Amiens, est mort archevêque de Toulouse, le 16 juillet 1859 ; sa vie a été écrite par le chanoine Desgeorge.

4° A la page 152, même observation sur le cardinal Bellarmin *qui avait gagné la pourpre romaine.*

Du reste, M. l'abbé, ce que j'ai le plus admiré, c'est toute la première partie, et les pages 94, 106, 118, 130, 148, etc.

Recevez, Monsieur l'abbé, la nouvelle expression de mes sentiments très particuliers d'estime et de religieux dévouement en N.-S.

† JEAN, évêque d'Amiens.

Mgr Guibert[2] *à Mgr Angebault :*

Viviers, le 23 novembre 1847.

MONSEIGNEUR,

. . . . . .

Je n'ai pas le temps, en ce moment, de lire l'ouvrage de M. l'abbé Bernier avec attention. Un coup d'œil rapide sur quelques pages de cet écrit me fait penser que l'auteur abonde dans le sens du gallicanisme : peut-être ne serais-je pas d'accord avec lui sur tous les points, quoique je n'aime pas l'ultramontanisme *exagéré.* Quant à Dom Guéranger et son école, je les abandonne à M. le Grand Vicaire ; il leur rendra un grand service, et à nous aussi, s'il parvient à les corriger de leurs ridicules et insolentes prétentions.

Daignez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon dévouement affectueux et plein de respect.

† J. HIPPOLYTE, évêque de Viviers.

2 Mort cardinal-archevêque de Paris.

II

Lettres de derniers Gallicans

écrites à M. BERNIER

à propos de sa mise à l'Index.

I.

MONSIEUR LE GRAND VICAIRE,

Assez peu curieux de nouvelles en fait de liturgie depuis que presque tous mes anciens amis se sont rangés du côté de dom Guéranger et ne lisant d'autre journal que celui des *Villes et des Campagnes*[1], je n'ai pas su avant ce jour que vous avez publié un écrit contre l'abbé de Solesmes sous le titre modeste d'*Humble Remontrance*, etc. Je vous prie, Monsieur, de daigner me dire chez quel libraire de Paris se trouve votre brochure et, en même temps, pour quelle assertion ou quelles expressions cette brochure a été signalée comme défectueuse (ainsi que l'assure mon

1 Cette feuille, aujourd'hui oubliée, est ainsi appréciée par Charles Louandre dans la *Revue des Deux Mondes* (1er février 1844, page 477): « Le *Journal des Villes et des Campagnes* qui s'adresse principalement aux maires et aux desservans des communes rurales, s'abstient, en politique comme en religion, d'émettre des idées. Légitimiste timorée et sourdement taquine, cette feuille appartient à cette classe de publications qui vivent par les vieilles habitudes et les opinions effacées, par la modicité du prix et l'indulgente charité des abonnés, par leur âge même, sans se renouveler, sans faire un pas, et en s'adressant aux lecteurs arriérés de la province. — Le *Journal des Villes et des Campagnes*, à peine connu dans Paris, est cependant de tous les organes de la presse religieuse celui qui réunit le plus d'abonnés : il figure sur les envois de la poste pour 6.390 exemplaires : la nullité serait-elle donc, auprès d'une certaine classe de lecteurs, un élément de succès ? » — Eugène Veuillot dans la Vie de son frère, t. I, page 364, l'appelle « une feuille terne, nulle, très répandue dans le clergé. »

journal) par la Congrégation de l'Index. Je voudrais bien que mon petit journal se fût trompé, ou du moins que Rome n'eût point condamné cette proposition autrefois généralement admise en France : « La bulle de saint Pie V n'a pas en France force de loi. »

Les évêques français dans les diocèses desquels la liturgie romaine avait été introduite vers le commencement du XVIIe siècle ont pu lui préférer et faire recevoir à sa place quelqu'une des nouvelles liturgies en usage chez leurs voisins. Aujourd'hui encore, en rétablissant le bréviaire et le missel romains, pour resserrer, comme ils le disent, les liens de l'unité et pour témoigner leur filiale affection, leur entier dévouement à l'égard du Souverain Pontife, tous les évêques ne sont pas sensés se soumettre à la bulle de saint Pie V et aux conséquences que les théologiens étrangers en déduisent.

L'évêque d'un diocèse où le rit romain a été rétabli par suite des spécieux raisonnements de dom Guéranger et de ses violentes déclamations contre les excellents livres du XVIIIe siècle, conserve le droit de dispenser du bréviaire romain ceux de ses prêtres qui allèguent, pour obtenir cette faveur, quelque cause raisonnable, et ce droit lui vient de ce que le rit romain n'est devenu et n'est obligatoire dans son diocèse qu'en vertu de l'autorité épiscopale.

Insensiblement, Monsieur, me voici arrivé à une question qui regarde mon diocèse redevenu romain à la voix de l'éloquent abbé de Solesmes. Notre évêque [1] paraît avoir beaucoup plus cédé dans cette révolution à l'entraînement de son clergé qu'à ses propres lumières. Pourriez-vous me suggérer un solide et clair argument prouvant ce que Collet enseignait de son temps, qu'en France, un évêque peut dispenser du bréviaire romain, comme il dispense *dans les choses qui sont de sa compétence ?* Ou, du moins, de la coutume dans laquelle ont été les évêques de

1 Joseph-Marie Graveran (1793-1854).

Quimper, dès avant la révolution, de dispenser du bréviaire romain, peut-on conclure et clairement prouver qu'ils peuvent dispenser en cette matière, comme en ce qui regarde les lois générales du jeûne et de l'abstinence ? Mais avant tout, il faut savoir si, en émettant sur cela un avis favorable, nous ne blesserons pas les oreilles délicates des théologiens romains ?

Je me suis oublié, Monsieur ; je n'avais pris la plume d'abord que pour vous demander quelques éclaircissements sur la triste annonce *du Journal des Villes et des Campagnes*. Cependant j'aime à espérer que si vos occupations vous le permettent, vous aurez la charité de m'éclairer sur ce qui concerne le droit de dispense, le seul, hélas ! qui nous puisse rester ici [1].

Veuillez bien excuser mon indiscrétion et agréer les sentiments de respect et de parfaite estime avec lesquels je suis,

Monsieur le Grand Vicaire,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

QUILIEN, chanoine [2].

Quimper, le 27 juillet 1850.

II.

Argent (Cher) par Gien, 28 juillet 1850.

MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

Ayant su par les journaux que deux opuscules, écrits par vous, ont été mis à l'index, je viens m'informer auprès de vous si cette espèce de censure italienne empêchera les libraires de

1 Les questions posées dans cette lettre ont été résolues par les décisions de la sacrée congrégation des Rites (10 janvier 1852) en réponse au chanoine Lottin du Mans. (Cf. *Annales de philosophie chrétienne*, août 1852 et ci-dessus, ch. XXI, p. 347).

2 L'abbé Quilien, du diocèse de Quimper, né en 1793, nommé chanoine titulaire en 1835. En 1840, il dota son église d'un bréviaire, qui fut, je crois, le dernier composé en France. Le missel qui devait lui servir de complément resta dans les cartons de l'auteur.

Paris de les vendre; et dans ce cas, je vous prierai de vouloir bien m'en réserver en secret un exemplaire. Car je vous dirai, Monsieur le Vicaire Général, que je suis un des prêtres qu'a indignés la manière peu respectueuse dont M. l'abbé Guéranger traite l'épiscopat français. Le titre de votre dernier opuscule joint à la circonstance de la mise à l'index italien, pique singulièrement ma curiosité, d'autant plus que, dans le diocèse de Bourges, quelques têtes exaltées se sont passionnées pour le Bénédictin de Solesmes, et c'est à qui parmi ces Messieurs rabaissera le mieux les évêques au niveau des simples prêtres. J'espère donc trouver dans votre livre des arguments qui fortifieront notre croyance sur le légitime pouvoir qu'ont eu nos prélats au dernier siècle de réformer leur liturgie.

Votre soumission au décret de l'Index édifiera bien du monde, Monsieur le vicaire général, sans prouver aucunement, suivant moi, que vous soyez hérétique, ni schismatique.

Vous voudrez bien pardonner la liberté que je prends aujourd'hui auprès de vous, en faveur de mon intention qui n'est autre que de me fortifier dans la défense des droits des Evêques et de m'éclairer sur la valeur de la mise à l'index dont j'entends dire souvent des choses fort singulières.

Si vous m'adressez vos 2 opuscules, je vous en ferai passer le montant par la poste,

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le Vicaire Général,

Votre très humble et dévoué serviteur.

LISSOT, curé d'Argent [1].

P. S. — Je prévois que nos exaltés ne manqueront pas de se prévaloir bien haut de cette mise à l'index, pour établir l'orthodoxie des prétentions guérangistes ; si vous saviez sur quelles propositions en particulier tombe la condamnation des cardi-

1 Né en 1811, nommé curé d'Argent en 1848.

naux, cela serait très utile à noter, je crois, pour conserver l'autorité des autres raisonnements. Au reste, je ne suis pas fixé sur la valeur de cet Index ; tout ce que j'en ai entendu dire prouverait, si c'était vrai, que c'est très peu de chose. Ainsi par exemple le cardinal Bellarmin y est, dit-on, pour n'avoir soutenu que le pouvoir *indirect* des Papes sur le temporel des Rois, au lieu du pouvoir *direct* ; d'après cela toutes les théologies gallicanes devraient y être ; plusieurs bréviaires français y sont, qu'est-ce que cela prouve contre eux ?...

III.

Mennetou-sur-Cher, le 21 Août 1850.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Si les sentiments de vos confrères étrangers à votre diocèse, mais aussi catholiques que ceux de MM. les théologiens laïcs de l'*Univers*, peuvent adoucir la position où vous vous trouvez en ce moment, veuillez compter sur les miens en particulier. Il faut en vérité vivre dans un temps comme celui-ci pour entendre un journal se disant religieux, patronné par Nos Seigneurs les Evêques, donner le change à ses lecteurs sur cette proposition souverainement raisonnable et *éminemment théologique* : que la raison précède la foi dans la recherche de la Révélation, et lorsqu'on y est parvenu aidé de la grâce divine, dans l'examen de ses preuves pour nous en faire sentir toute la force et nous obliger à nous soumettre à leur évidence.

Je me rappelle que le P. de Ravignan dans une de ses plus belles conférences établissait le droit de la raison pour les vérités premières, pour le droit des faits, pour les solutions fixes sur les grandes questions religieuses, et voici ses propres paroles : « Aussi l'Eglise catholique a-t-elle toujours entendu être acceptée raisonnablement, avoir un lien dans l'intime

raison de l'homme. L'Eglise n'a jamais prétendu faire admettre son autorité, même infaillible et divine, sans qu'elle se rattachât avec la grâce à un *principe intérieur* de conviction personnelle. »

La manière de penser de ces Messieurs sur le Gallicanisme a la même force théologique. Puissent-ils, un jour et peut-être avant peu de temps, ne pas regretter la manière inintelligente avec laquelle ils auront défendu et servi l'Eglise. C'est quand l'impiété et l'indifférence font chaque jour des progrès effrayants, et n'en sont plus seulement à nos portes, mais dans l'enceinte, que des enfants sans doute dévoués à l'Eglise, mais imprudents, soulèvent des questions brûlantes qui ne peuvent que susciter des préjugés et des haines.

Parmi ces questions il en est une que j'appelle *impraticable* et funeste à la religion, au culte divin, dans certaines contrées : le changement de liturgie. Je suis persuadé que dans plus de la moitié de nos paroisses où nous avons déjà tant de peine à nous procurer des chantres, nous serions réduits à dire des messes basses. C'est un des côtés pratiques de la question ; vous connaissez mieux que moi, Monsieur l'Abbé, la question de droit.

Je ne connais, Monsieur et honoré confrère, aucun de vos ouvrages et, malgré mon désir de les lire, je me soumets à la congrégation romaine. Mais je ne puis croire que les deux questions que vous traitez dans votre lettre du 5 août[1] soient comprises dans une censure même indirecte. Depuis longtemps on appelle *gallicanisme*, ce qui a toujours été la pratique de l'Eglise, les appels, les privilèges qui sont devenus des lois par la coutume. Je crains que notre Eglise de France, cette portion si belle de l'Eglise universelle, ne devienne bientôt semblable à notre pauvre société divisée en plusieurs partis, et souvent exposée à la rébellion de ses enfants, parce qu'on aura voulu leur imposer des vérités qu'ils ne peuvent pas recevoir, *vos non potestis portare modo*.

[1] Voyez ci-dessus, ch. XVII, p. 277.

Il vous appartient plus qu'à tant d'autres, d'éclairer et d'avertir, en demeurant dans la ligne de l'orthodoxie. Il y a bien des réformes à demander, autres que l'abolition du chant parisien, et à espérer, autres que les changements de costume pour le chœur. Que Dieu les inspire à ceux qu'il a préposés pour gouverner son église. Qu'il nous donne non pas des néophytes pour nous conduire, mais des hommes, non d'imagination, mais de science et d'expérience.

Agréez, Monsieur, l'hommage de mes sentiments très respectueux.

LE CONIAT[1],
Curé de Mennetou-sur-Cher (Loir-et-Cher).

*
* *

Mennetou-sur-Cher, le 7 septembre 1850.

MONSIEUR ET BIEN HONORÉ CONFRÈRE,

En vous donnant spontanément une marque de sympathie à l'occasion de la guerre de coups d'épingle que vous faisait le journal l'*Univers*, et de votre conduite franche et catholique en cette circonstance, je n'avais pas droit d'attendre de vous, au milieu de tant d'embarras et de contrariétés, une réponse si bienveillante et surtout l'envoi de vos deux brochures qui ont soulevé tant de récriminations. Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma bien vive reconnaissance.

Je n'ai pu lire que l'*État et les Cultes*, et j'y ai retrouvé, avec un plus grand développement et plus de talents sans doute, les mêmes idées que j'avais exquissées moi-même dans une pétition signée par tous les prêtres de mon canton et que Mgr l'Evêque de Blois voulut envoyer lui-même à un Représentant indiqué par moi, après en avoir pris connaissance. La séparation de

1 Né en 1809, nommé curé de Mennetou en 1845.

l'Église et de l'État et sa conséquence, la suppression du budget des cultes, m'ont paru un grand malheur pour l'Eglise, surtout dans les temps de peu de foi où nous vivons, et par rapport aux localités que nous habitons. J'écrivis, dans ces moments, quelques articles qui parurent dans la *Voix de la vérité* et Monsieur de Montalembert lui-même, revenu de ses idées de l'*Avenir*, se montrait défenseur du budget des cultes. M. Thiers, de son côté, écrivait à un curé Den. de ce canton qui, dans la prévision de ce malheur, lui avait adressé ses réflexions, que la suppression du salaire entraînait la perte du catholicisme dans les deux tiers de la France, et réduisait le clergé français au rôle du clergé irlandais pour la misère.

Ce que j'ai parcouru de la réponse à l'Abbé de Solesmes m'a semblé non moins raisonnable ; c'est la doctrine soutenue par 26 évêques dans un mémoire adressé au roi de Charles X, et par le clergé catholique de la Grande-Bretagne à l'occasion du bill d'émancipation. Il n'y a rien de nouveau en fait d'erreurs et de vérités, aussi il y a quelques jours, j'ai trouvé dans le livre de Rocaberti *de Romani pontificis auctoritate,* combattu par Bossuet en quelques mots à la fin de son tome 9e, les mêmes exagérations théologiques qui peuvent susciter selon moi tant d'animosités contre l'Eglise et empêcher le retour des enfants égarés.

Ces Messieurs viennent de recevoir une bien terrible leçon par la condamnation solennelle que Mgr l'Archevêque de Paris vient de faire de leurs prétentions [1]. C'est la peine du talion, mais je doute qu'ils en profitent. On peut louer leur zèle, leur dévouement, mais contester leur prudence, et déplorer leur amertume dans la discussion et leurs prétentions exagérées. Je crains qu'à Rome, comme vous le dites fort bien à la fin de la première brochure, on ne se fasse illusion sur l'état et les opinions du clergé français ; on pourrait pren-

1 Condamnation de l'*Univers* par l'archevêque Sibour, 24-31 août ; Cf. *Louis Veuillot*, II, p. 302.

dre le change et se laisser séduire par les journaux exagérés, les opinions de certaines congrégations qui n'ont d'autre lien et d'autre rapport avec le clergé des paroisses que ceux qui naissent des retraites ecclésiastiques. La masse du clergé dans nos diocèses du centre, ne s'occupe guère de cette politique irritante : nous avons assez à faire de défendre les derniers restes de la foi et de la morale et d'administrer nos paroisses souvent au milieu d'embarras et de difficultés sans nombre. Pour mon compte, Monsieur l'abbé, depuis bientôt deux ans j'ai eu ma part de toutes ces tribulations. Deux malheureux prêtres apostats dont un a habité si tristement Angers comme libraire, étaient venus s'établir sur cette paroisse avec les deux sœurs ; le sieur Doublet, dont M. l'abbé Mercier, chanoine, a été dupe, est parti ; mais j'ai encore ici un monsieur Moreau, ex-premier vicaire de la métropole de Bourges ; un troisième, d'Orléans, est venu s'établir comme fermier à six kilomètres d'ici. Voilà des hommes méprisés maintenant, mais qui, dans des temps de trouble, se mettraient sur les rangs pour occuper nos Églises et nos Presbytères, si l'Etat ne protégeait pas l'Église et se séparait d'elle.

J'ose, Monsieur et bien digne Confrère, recommander à vos ferventes prières et saints sacrifices notre pauvre contrée. Vous avez peut-être appris l'interdit d'un curé de canton frappé par sentence *ex informatâ conscientiâ* par notre évêque. Le curé destitué de Salbris a rappelé au métropolitain qui s'est déclaré incompétent en renvoyant l'affaire *devant qui de droit* ; l'ex-curé a rappelé au conseil d'état contre la sentence de l'archevêque de Paris et la première de l'Évêque diocésain. Il faut croire que notre pieux Evêque n'a pas agi sans motifs graves, mais il est à regretter qu'il n'ait pas suivi la voie canonique reconnue en France : il se serait épargné bien des chagrins qui n'ont pas peu contribué à miner sa santé gravement altérée [1].

1 L'affaire de l'abbé Régnier, curé de Salbris, dura longtemps. Il fut particulièrement défendu par l'abbé J.-H.-R. Prompsault.

Mgr le Cardinal Dupont ne ressemble pas pour l'enthousiasme à tous ceux qui ne veulent voir dans le clergé romain que modèle [à] copier. A la retraite pastorale il n'a pas dit un mot sur l'état présent de la capitale du monde chrétien. Pourquoi nier ce qui est évident, que tout à Rome n'est pas pour le mieux ? Pie IX n'a-t-il pas dit au commencement de son Pontificat qu'il ne pouvait mettre le doigt quelque part sans trouver un abus ? Nos généraux les mieux pensants sous le rapport religieux, qui reviennent de Rome ne sont-ils pas forcés de dire, comme le général Gueswiller à Blois, qu'il y a des abus et même des désordres plus que dans le clergé français. Ah ! c'est la preuve que *les portes de l'enfer* ne peuvent rien contre l'Église ; Pierre y est toujours qui conduit sa barque où est Jésus-Christ.

Excusez, Monsieur et bien vénérable confrère, cette longue et diffuse digression. Et veuillez agréer l'hommage de ma vénération profonde.

LE CONIAT,
Curé de Mennetou-sur-Cher.

IV.

MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

En jetant les yeux sur ma signature vous vous demanderez pourquoi je vous adresse ces lignes.

Je prends cette liberté, Monsieur, pour savoir de vous-même ce qu'il faut penser de l'incroyable article inséré dans quelques journaux *ultra* : « Est mis à l'index l'ouvrage de M. Bernier intitulé : *Humble remontrance à Dom Guéranger.* » Or, pour moi et plusieurs de mes confrères, c'est à ne plus savoir où nous en sommes. Aurait-on voulu défendre toute réponse à ce boute-feu qui voudrait brûler tous les missels et bréviaires de France ?

Aurait-on eu la maladresse de lui donner tant soit peu raison? En vérité, nous sommes plus que désireux d'avoir sur cela un petit mot de votre part.

Comptant sur votre obligeance, je vous prie de me croire en toute occasion,

Monsieur le Vicaire général,

Votre tout dévoué et respectueux serviteur,

M. A. J. E. MALAIS,

Curé de St-Martin-Eglise, près Dieppe, 4 septembre 1850.

III

Lettres de M. BERNIER

écrites de Vichy [1]

I.

A Mademoiselle Leguay.

Vichy, le 15 juin 1858.

BIEN CHÈRE FILLE,

Hier, devers 3 h. 1/2, j'arrivais ici, un peu las et harassé, comme une trentaine d'autres amateurs qui arrivaient par la même voie, quoique de points fort éloignés. Le petit trajet, de 5 quarts d'heure tout au plus, de St-Germain-les-Fossés à Vichy, en omnibus, est plus fatiguant, à lui seul, que 30 lieues en wagon. Du reste il se fait à travers un pays charmant et aboutit à une petite ville que l'établissement des eaux rend aussi animée que Paris, mais incomparablement plus agréable comme lieu d'habitation transitoire.

J'ai trouvé une petite société installée et ma chambre toute prête. Hier, après-dîner, nous avons tous ensemble visité l'établissement et ses belles dépendances, où je n'ai pas été peu étonné de retrouver Mme Latouche avec cette famille de Paris avec laquelle elle est liée.

J'ai consulté très consciencieusement le Docteur Nicolas, qui n'aime pas les déclarations sommaires et les confessions incomplètes. En somme, il ne dit pas de mal de mon tempérament, bien au contraire ; et bien que l'estomac et les viscères lui

1 Voyez ci-dessus ch. XXII, p. 379.

semblent plus à soigner que la poitrine, il m'a ordonné, provisoirement et pour les trois premiers jours, 4 verres de l'eau thermale du *puits Chomel*, 2 le matin et 2 avant dîner. Cette eau est chaude d'une manière très sensible au toucher ; et je l'avale sans nul dégoût.... Mon rhume n'est resté ni dans les wagons, ni dans la salle d'attente de la gare d'Orléans où j'ai stationné hier matin, depuis 1 h. 3/4, jusqu'à 3 h. 3/4, ni dans l'omnibus de Saint-Germain à Vichy ; si bien que j'ai pu l'exhiber dans son beau, au savant Dr Nicolas. Il y a très certainement aujourd'hui de la diminution.... Du reste, s'il fallait, pour m'en guérir, ne point suer, je n'aurais point à compter sur une guérison, tant que la température restera ce qu'elle est ici depuis quelques jours.

Mlle de Foucault ne fait point bande à part; nous sommes quatre à une table ronde, entourés d'autres amateurs qui déjeunent et dînent dans la même salle et dont les heures coïncident quelquefois avec les nôtres, de 9 à 10, de 5 à 6. Puis, il y a un salon commun, ou chacun va et reste quand et autant que bon lui semble. Ces Dames m'ont bien demandé de vos nouvelles et de Mlle Lecomte. J'ai commencé ce matin et je me propose d'acquitter de suite les messes que vous m'avez recommandées.

Dieu vous bénisse, bonne et bien chère fille. Au prochain numéro de la correspondance, d'autres détails.

Tout à vous.

H. Bernier, ch.

P. S. — Si la sécheresse continue, il sera très utile de donner un peu d'arrosement aux figuiers, à quelques poiriers qui sont un peu en souffrance du côté de l'allée parallèle au mur. aux petits rosiers que j'ai plantés ce printemps du côté de la maison... Surtout à un certain petit poirier chargé outre mesure d'excellents et beaux fruits. Le père T. n'est point tenu à l'arrosement des arbres ni des arbustes....

II.

A Mademoiselle Bernard.

Vichy, le 20 juin 1858.

BIEN CHÈRE FILLE,

Votre première lettre m'arrivait mardi à Vichy, avec une adresse rectifiée par Mlle Leguay. J'ai donc une double réponse à vous faire, ce dont, croyez-le bien, je suis loin de me plaindre. Rien ne m'empêchait de répondre de suite à la première, mais j'ai voulu, auparavant, savoir un peu mon Vichy.

Je suis venu ici comme je suis allé, trois fois, à la fontaine de Jouannet sans avoir à guérir aucune maladie bien caractérisée ; et j'aurais pu rester chez moi, sans gros détriment pour ma santé. On m'a poussé à ce voyage à l'occasion du séjour que M. et Mme de Tigné et Mlle de Foucault se proposaient de faire aux eaux et j'ai accepté leur commensalité, qu'ils m'ont très gracieusement offerte, et dont j'ai beaucoup à me louer. Je suis arrivé le 14, sans trop savoir ce que je devais demander à la vertu multiple de ces fameuses eaux, ni à quelle source me vouer. Je me suis mis, avec une parfaite docilité, entre les mains d'un médecin, qui me promet de grosses et luxuriantes joues, avant trois semaines, phénomène qui ne dépasse pas moins mes prétentions que mes espérances.

Vichy est vraiment Paris en petit dans la saison des eaux ; je l'entends sous le rapport de l'animation et du luxe ; car il est comme habitation et comme agréments bien au-dessus de Paris. Nous avons ici des représentants de toute l'Europe ; je pourrais dire que, dans notre hôtel, quoiqu'il soit des plus modestes, nous sommes en pleine Russie. Nous avons deux demoiselles de Klupfel [1], catholiques ardentes, instruites et spirituelles, et fixées à Clermont depuis quelques années, qui attirent à notre

1 Mlles Thérèse et Ludmille de Klupffel. — M. Bernier eut aussi beaucoup de relations avec la princesse Alexandrine Ouroussoff, née comtesse Ouvaroff, et Mme Brémontier, née Tarbé de Vauxclair.

salon de grandes dames, récemment arrivées de Pétersbourg et d'autres qui les avaient devancées... Que n'y amenez-vous Mlle votre sœur.....?

Vous devez espérer, comme je l'espère moi-même, que le renouvellement de vos engagements avec le Tiers-Ordre sera pour vous un renouvellement de grâces précieuses. Je bénirai le Seigneur de tout progrès qu'il vous fera faire dans la vertu du *détachement*. Mais n'oublions pas que le dégoût de la vie, loin d'être le détachement n'en est pas même quelquefois la contre façon. Du reste, alors même qu'une sensibilité excessive, l'horreur des souffrances morales et la déception dans la recherche secrète du bonheur *actuel*, n'ont pas la plus grande part, comme causes, dans ce dégoût, on peut, on doit en tirer parti, pour se mieux défendre contre l'entraînement des créatures et pour passer peu à peu au détachement chrétien. Il serait un pur mal et incapable de devenir le principe, ou l'occasion même, d'aucun bien, s'il avait pour effet de nuire à la charité pratique, au zèle, au dévouement, et s'il jetait l'âme dans la langueur.

Vous me prêtez souvent, ma bonne fille, beaucoup plus d'esprit et aussi de malice que je n'en ai. Prenez-y donc garde ; cela pourrait vous jeter quelquefois dans l'erreur et vous faire, à l'occasion, beaucoup de mal à vous-même. Je suis tout à fait innocent de cette trahison indirecte de vos confidences, que vous avez cru voir dans quelques paroles que votre amie vous a transmises. Si l'ensemble de son langage justifie votre conjecture, c'est une preuve manifeste qu'on s'expose à me juger mal, si l'on veut trop creuser mes actes ou mon langage pour y trouver autre chose que ce qu'ils expriment naturellement et simplement. Que mes yeux en disent souvent plus que ma langue, je ne m'en défends pas. Seulement je crois que ces organes de ma pensée ne sont jamais en désaccord ; puis, je désire que les personnes que j'aime beaucoup et qui me le rendent, comme vous, bien chère fille, ne restent jamais avec des doutes ombrageux sur ce qu'elles croient voir dans mes yeux, et que, pour cela, elles lisent

tout haut et sans se gêner, pour me mettre à même, s'il y a lieu, de faire la rectification. Promettez-moi de lire *tout haut*, si jamais vos yeux étaient peu contents des miens... !

Pour ce qui est de M. votre Curé et à m'en tenir à vos mutuels rapports, je ne vous dissimulerai pas que c'était à mes yeux une étrangeté que vous parler longuement, au confessionnal, des questions débattues entre les ultramontains et les gallicans. S'il ne vous en parle plus, c'est qu'il vous regarde comme endurcie sur ce point et inconvertissable. Ne lui en parlez donc point, s'il ne vous en parle, et, à l'occasion, montrez-lui toujours qu'il chercherait en vain à troubler sur ce point votre conscience. Mais je désire qu'il prenne connaissance de ma dernière réplique à Dom Guéranger, dût-il s'appliquer la qualification d'*enfant terrible* qui convient à tant de modernes ultramontains. Car je n'ai pas demandé le renvoi de cette dernière pièce... La composition en exigeait du travail ; mais ce travail m'a été beaucoup moins pénible que l'incertitude, la lutte contre moi-même et contre les autres, sur la question même du silence ou d'une réplique. Pendant huit jours et plus, j'ai été décidé à publier à 500 exemplaires, à mettre en vente, avec annonce dans les journaux, une brochure d'après le plan que vous avez sous les yeux. Ce que j'ai fait était le moins qu'il me fût possible de faire ; et il n'est pas possible que la publication, du reste excessivement bornée, de mes notes ait des conséquences plus pénibles pour moi que n'eût été une abstention complète. Je crois avoir fait ce que je devais à moi-même et à mon caractère.

Parti d'Angers la veille même de la distribution d'une quarantaine d'exemplaires, j'ignore totalement quel en a été l'effet ; et franchement je m'en préoccupe fort peu... Si vous étiez un peu plus versée dans l'histoire des controverses religieuses, vous seriez un peu moins étonnée des torts de D. Guérangêr. C'est *l'esprit de parti* dans la polémique, renforcé de l'esprit puisé jadis à l'école excentrique de Lamennais.

Votre tout dévoué, H. BERNIER, Ch^e^.

III.

A Mademoiselle Leguay.

Vichy, 26 juin 1858.

Un peu de causerie avec vous, s'il vous plaît, ma chère fille, cela fera couler plus doucement quatre énormes verres d'eaux thermales, suivis d'un déjeuner passablement copieux; car ces eaux, quoique peu appétissantes par elles-mêmes, sont loin d'amortir l'appétit, que les promenades, sous les platanes du parc, aiguisent naturellement.

Je viens d'assister à la bénédiction d'une annexe considérable au grand établissement thermal et qui va, à partir de lundi, offrir deux cents cabinets de plus pour les bains et les douches. C'est, comme le reste, grandiose et très bien conditionné. Il n'était bruit à Vichy, depuis une quinzaine, parmi les étrangers, que de l'arrivée de Mgr de Moulins pour faire cette bénédiction. Le curé m'avait dit, la semaine dernière, que ce bruit lui paraissait sans fondement. Avant hier, l'abbé Vallée (de Cambrai) ayant demandé ce qu'il en serait à un des principaux administrateurs, avait reçu cette réponse : « Dans l'impossibilité d'avoir ensemble le préfet et l'évêque, nous nous en référons à la bénédiction du vénérable curé de Vichy. » C'est le curé, en effet, qui a fait la cérémonie entière, y compris une allocution très convenable, qui a été très goûtée ; un assez nombreux clergé du voisinage entourait le curé.

Je ne pense pas que la vanité, le luxe et l'amour du plaisir, contenu toutefois et décent, règne ailleurs plus qu'à Vichy, dans cette saison ; et il me semble qu'on ne saurait être mieux placé pour reconnaître, si l'on veut y réfléchir, tout ce qu'il y a de futile, de puéril, de creux, d'extravagant même et de décevant, dans les préoccupations de la mondanité. Je pense, toutefois, que la plupart des jeunes filles qui viennent ici en sortent un peu plus mondaines qu'auparavant, parcequ'elles ne voient que

l'écorce des choses, se dissimulent tout ce qui devrait les désenchanter, et ne jugent du reste que par l'imagination et par l'impression des sens. Il est manifeste pour moi que nos donneuses d'eau et les baigneuses qui servent les dames, avec leur costume simple, mais très séant, malgré leur dépendance et leur pénible assiduité, sont incomparablement plus heureuses que nos Françaises, nos Russes, nos Anglaises, si bien toilettées, si entourées d'attentions, de prévenances et de courtoisie. La comparaison des physionomies, en mettant hors ligne celle des dames qui paraissent souffrantes ou que la nature a trop mal dotées, ne me laisse aucun doute sur cette immense différence. J'ai encore remarqué que, parmi les étrangères, les physionomies les plus calmes et, si je puis ainsi parler, les plus satisfaites se retrouvent ordinairement à l'Eglise, le matin pour la messe, le soir ou dans le cours de la journée. Grâce à Dieu, il y en a un bon nombre dans cette catégorie; il y a aussi des messieurs.

Au centre du grand établissement dont les deux façades, antérieure et postérieure, présentent au rez de chaussée, deux galeries formées par une vingtaine d'arcades, règne une galerie plus vaste, d'où rayonnent, à droite et à gauche, des corridors où se trouvent les cabinets de bains et de douches. Cette même galerie conduit du parc à trois sources très fréquentées, qui sont abritées par les arcades du fond. Il y a là une très grande affluence, un mouvement perpétuel et un indicible pêle-mêle, surtout de 6 à 10 h. du matin. Si l'on veut stationner avec un peu de persévérance dans cette galerie centrale, on est sûr d'y voir passer les 3/4 au moins, des buveurs et des buveuses, baigneurs et baigneuses, dont le nombre doit être en ce moment de 2000. J'y vas souvent et j'y trouve, dans la variété des âges, des mines, des physionomies, des toilettes, des tournures, et des attitudes, un spectacle piquant par ses étrangetés et par ses contrastes. Le laid et le burlesque s'y étalent à côté du grave et du beau, le ridicule et le guindé à côté du gracieux ; la vanité y coudoie la modestie. La vie se montre luxuriante sur bien des

visages, trompeurs apparemment. Sur d'autres, et le nombre en est grand, la maladie a laissé des traces qui ne dénotent que trop qu'elle n'a point encore lâché sa proie, on croit lire sur quelques-uns *une assignation à terme prochain signifiée par la mort.* Et quand on a considéré tout cela, on se sent un peu plus porté à la tristesse qu'à la joie, ou du moins à des pensées graves qu'à des pensées légères.

Autre contraste : Le soir, surtout si le temps est calme et doux, tout ce monde où l'on a vu, le matin, tant de laideurs, tant de ridicules, tant de faiblesses pitoyables, qui s'est lavé, baigné, purgé à l'intérieur et à l'extérieur, et qui a si péniblement lutté contre ses misères, fait le beau, le séduisant, et le bienheureux, dans les grandes allées du parc, dans les cercles et les groupes brillants qui se forment entre le parc et l'établissement, au concert, au spectacle, dans les soirées données dans les grands hôtels ; et c'est alors que le luxe s'étale avec complaisance et qu'on s'efforce d'oublier la fragilité et les misères de la vie.

Tel est Vichy à cette époque ; tel est du moins Vichy, vu du côté moral. Sous huit jours au plus tard j'annoncerai mon arrivée.

Priez pour votre tout dévoué.

H. B., chanoine.

IV

Le Manuscrit des NÉO-CATHOLIQUES[1]

I.

Prospectus analytique du manuscrit intitulé : *les Néo-Catholiques, ou les ultramontains du XIXe siècle convaincus de témérité et d'injustice.*

*Première lettre de la marquise de *** à M ***, chanoine de *** et réponse à la lettre.*

Sujet de la correspondance et occasion de la discussion.

Origine et véritable signification des mots *ultramontains* et *gallicans.*

Nécessité de distinguer deux espèces de *gallicanisme* et de reconnaître une sous-division dans l'une des espèces... Déclaration de l'assemblée de 1682, formule authentique du gallicanisme *théologique...*

Proposition à laquelle se rattachent toutes les parties de la présente controverse, et qu'il s'agit d'établir solidement : « L'hypothèse d'une définition de foi opposée aux doctrines des *quatre articles* de la déclaration de 1682, serait injurieuse à l'Eglise et au Saint-Siège et, par conséquent, *anti-catholique* ».

Deuxième lettre de la marquise, — note dictée par un jeune curé. Réponses à la lettre et à la note.

D'où vient que dans une religion révélée et qui a pour principe fondamental l'unité d'enseignement et de croyances, il y a de vives et interminables controverses sur des questions religieuses ?...

1 Voyez ci-dessus, p. 342.

Le plus sage parti ne serait-il pas de s'en tenir, sur ces points controversés, aux opinions qui ont faveur à Rome ?...

Peut-on, sans manquer de respect à l'Eglise, soutenir que telle ou telle opinion théologique ne peut pas être *définie* par elle, c'est-à-dire proclamée comme étant révélée et *de foi* ?...

Disparités essentielles, relativement à une définition, entre la doctrine des quatre articles de 1682 et celle de l'immaculée conception de Marie...

Réponses à quelques objections mystiques plus que théologiques, sentimentales plus que raisonnables, contres les *quatre articles*...

Les gallicans prouvent, l'histoire à la main, que les discussions sur l'autorité pontificale, ne sont, originairement, imputables qu'à leurs adversaires...

Mémoire de d'Aguesseau sur la lettre écrite à Innocent XII, par quelques signataires de la déclaration de 1682...

Il est faux que les Evêques de l'Assemblée aient fait une démarche quelconque vis-à-vis de Rome à l'occasion de leur déclaration...

Interprétation illogique et abus inqualifiable de ces paroles de Bossuet : « *Que la déclaration devienne ce qu'on voudra* ».

Les doctrines de la déclaration n'ont jamais été condamnées par le Saint-Siège... Discussion des actes pontificaux dans lesquelles on a prétendu trouver la condamnation des *quatre articles*...

Troisième lettre de la marquise, — deuxième note du curé, et réponses du chanoine.

Origine, affiliation, moyens de succès de l'*ultramontanisme français moderne.*

Son caractère propre est une exagération téméraire et compromettante pour l'Eglise... Exagération des principes généraux sur l'autorité ecclésiastique... Exemples particuliers d'exagération compromettante : sur le moyen-âge ; sur l'usage de la

critique ; sur le pouvoir des démons ; sur l'intolérance en fait de religion ; sur la Renaissance...

On calomnie les doctrines de la déclaration de 1682, quand on leur impute le gallicanisme des Parlements ; on doit reconnaître, au contraire, que la mise en pratique des maximes ultramontaines a fourni des aliments et des prétextes spécieux à l'esprit parlementaire... C'est une calomnie plus odieuse encore, d'avancer que les doctrines de la déclaration ont soutenu le Jansénisme et *qu'elles ont eu pour corollaire la fameuse constitution civile du clergé*...

Des principes admis par toute la théologie s'opposent absolument, ainsi que l'expérience, à ce que la grande faveur dont jouissent aujourd'hui les doctrines opposées aux *quatre articles* soit admise comme preuve qu'elles peuvent être rangées parmi les dogmes, par une définition... Cette grande faveur est l'effet naturel de deux influences très puissantes, en dehors de la théologie et du raisonnement : l'influence de la cour de Rome et celle des congrégations religieuses...

Réfutation des prétendues preuves de la *définibilité* du pouvoir, même indirect, de l'Église, sur les choses de l'ordre temporel et civil... Graves inconvénients qui résulteraient nécessairement d'une définition en faveur de cette théorie...

Quatrième lettre de la marquise, — troisième note du curé. Réponses du chanoine.

Origine du pouvoir temporel et civil de l'Église, au Moyen-Age.

La théorie du *droit divin* autorisée par les actes de Grégoire VII, a jeté les dépositaires de l'autorité spirituelle dans une voie périlleuse et réellement fatale à l'église...

Véritable sens et portée du quatrième article de la déclaration de 1682 ; à cette occasion, parallèle de deux cardinaux français de notre siècle...

L'infaillibilité du pape, enseignant comme pape et avec

solennité, *indépendante du consentement de l'Eglise*, n'est une conséquence, ni de l'*Ecriture*, ni de la tradition ; et le vice radical du système ultramontain consiste à raisonner et à conclure sur les textes comme si le *fondement de l'Église*, comme si le *centre d'unité*, comme si le *Saint-Siège* était une *personne individuelle*, tandis qu'il est une *institution*...

Cette infaillibilité, indépendante du consentement commun, ne ressort pas davantage de quelques principes reconnus par tous les catholiques...

L'histoire des combats de l'Eglise contre les hérésies démontre que, pendant une longue suite de siècles peu éclairés, on n'avait pas la croyance d'une infaillibilité indépendante de l'adhésion du corps épiscopal...

Deux mots sur l'enseignement du pape *ex cathedra*...

Cinquième lettre de la marquise. — Quatrième note du curé. Réponses du chanoine.

Les actes de l'Assemblée de 1682 sont-ils une tache pour l'Eglise gallicane ; la conduite du pape Innocent XI est-elle, au contraire, digne de grands éloges ?...

Bossuet a-t-il terni sa gloire par sa participation aux actes de cette assemblée ?... Le livre publié sous le nom de Bossuet et intitulé *défense de la déclaration*, etc., est-il digne de ce grand écrivain ? Est-il authentique ?...

Qu'est-ce que l'*Index* de Rome, quelle est la force obligatoire d'un décret de mise à l'*Index* et que peut-on en conclure relativement à la valeur intrinsèque et à l'orthodoxie d'un livre ?

Quels sont les points controversés, relativement à l'autorité disciplinaire et législative du Souverain Pontife ?

Il est faux que l'opinion formulée dans les 2e et 3e articles de la déclaration ait pour principal fondement les décrets des conciles de Constance et de Bâle.... Eclaircissements et réflexions sur ces deux conciles.

Il y a autant d'injustice que de légèreté dans ces deux asser-

tions : que les maximes énoncées dans les 2e et 3e articles de la déclaration *favorisent l'insubordination et le schisme ;* que les *libertés de l'Eglise gallicane* sont une chimère, odieuse à *toutes les autres églises ;* qu'elles ont eu pour résultat de *mettre le clergé français sous le joug de la puissance civile...*

Dangers et graves inconvénients de l'entraînement irréfléchi qui porte aujourd'hui le clergé à s'écarter indéfiniment des libertés de l'Eglise gallicane...

Preuves directes de cette thèse : « Que l'hypothèse d'une définition en faveur des opinions opposées aux quatre articles de l'assemblée de 1682 est injurieuse au Saint-Siège et à l'Eglise, et anticatholique. ».. Conclusions....

L'auteur n'entend nullement garder l'anonyme et son nom figurera en titre de l'ouvrage. Il ne se flatte point d'échapper à un décret de l'Index. Mais il croit que la publication de ce travail aurait de l'*actualité*. Il croit qu'une émission copieuse du présent prospectus assurerait un succès satisfaisant, avant que l'effet des colères ultramontaines pût venir nuire à la vente [1]....

II.

Lettre de Mgr Robiou [2] *à M. Bernier.*

Rennes, le 11 août 57.

Monsieur l'Abbé,

J'ai pris rapidement connaissance de votre prospectus. J'ai l'honneur de vous le retourner, sous ce pli, selon votre désir.

Vous avez eu l'obligeance de me demander un avis sur votre projet. Je vous le transmets avec confiance, en soumettant mon opinion à votre judicieuse appréciation.

1 Ce prospectus analytique, autographe de M. Bernier, m'a été communiqué par la famille Mesnet.

2 Louis-Jean Robiou, évêque de Coutances de 1836 à 1852, vivait retiré à Rennes.

J'estimerais donc que la forme adoptée d'introduire différents personnages correspondant entre eux, pourrait être nuisible au succès. Ce mode adopté par les écrivains peu sérieux ne me paraît pas convenable à une polémique religieuse, résultat des convictions consciencieuses du prêtre catholique.

Je serais porté à croire que la division par chapitres où vous traiteriez chaque question objet des lettres de Mme la Marquise, du Chanoine et du Curé, atteindrait plus sûrement le but que vous vous proposez.

Je suppose ici que le style de cet ouvrage est marqué au caractère du siècle et revêt les formes exigées par les auteurs modernes, dont vous avez le type dans les écrits récemment publiés par MM. les abbés Michon[1], Prompsault[2], etc., et, parmi les laïques, par MM. Ed. de la Pomeraie, Bordas-Demoulin[3], etc.

Dans ces conditions, Monsieur l'Abbé, vous trouverez, sans difficulté, un éditeur qui, sûr du succès, se chargera volontiers de toute responsabilité.

A mon estime, vous vous exagérez le nombre et l'importance des partisans de l'opinion ultramontaine, soit parmi le clergé, soit parmi les laïques. La jeunesse cléricale, qui s'est aperçue que l'ambition même modérée ne pouvait espérer de succès qu'en s'abritant derrière les idées nouvelles, s'est précipitée sans réflexion et surtout sans étude préalable, dans le progrès des idées antifrançaises.

Les laïques industriels, qui sont aujourd'hui si nombreux, les ont adoptées par *cupidité* ; mais les uns et les autres sont prêts à se ranger sous la bannière de la vérité dès qu'elle leur apparaîtra sous son véritable jour.

1 L'abbé Jean-Hippolyte Michon (1806-1881).

2 L'abbé J.-H.-R. Prompsault chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts — Voyez sa Notice biographique et littéraire par M. Victor Advielle. Paris, 1862, in-8.

3 Sur ce personnage, voyez *Histoire de la vie et des œuvres de Bordas-Demoulin* par F. Huet (Paris, Lévy, 1861, in-12, 296 p.).

A mon estime encore, le succès des principes dont vous vous faites généreusement le défenseur dépend uniquement de la *réfutation* du système erroné, *hérétique* même, de M. de Maistre dans son ouvrage *du Pape*. Ce système adopté par le trop célèbre Lamennais est passé, à l'aide de son style enchanteur, dans la tête d'un grand nombre, il est vrai, mais la vérité mise en lumière, avec talent et bonne foi, doit dissiper tous ces nuages, si le pouvoir temporel continue l'œuvre commencée le 1er *avril dernier*.

Je serais donc d'avis que vous vous entendissiez avec l'église de Paris, que vous vous missiez en rapport avec les ecclésiastiques de cette église qui sont restés fidèles aux doctrines françaises, et ils sont en plus grand nombre que vous ne l'imaginez; que vous les consultassiez sur votre écrit ; par ce moyen, il ne vous serait pas difficile de trouver un éditeur, qui ferait emboucher la trompette par quelques bons articles des journaux de la capitale; à ces conditions, je garantirais bien le succès.

Je sais bon gré, Monsieur l'Abbé, à M. Legeard de m'avoir procuré l'occasion de faire votre connaissance.

Je suis toujours disposé, croyez-le bien, à vous prêter la main, pour la réussite de votre entreprise à laquelle j'attache le plus grand prix.

Veuillez agréer l'assurance du bien respectueux attachement avec lequel je suis,

Monsieur l'Abbé,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† L. J., anc. Ev. de Cout.

V

Règlement de M. BERNIER [1]

En 1835, M. Bernier se fit le règlement suivant, qu'il observa jusqu'à la fin de sa vie.

« Voici ce que sous les auspices de la mère de Dieu, *j'ai juré et résolu* d'observer fidèlement pour la correction de toute ma vie et pour obtenir et conserver la miséricorde de Dieu.

1° Trois choses me seront principalement à cœur sans cesse et en tout point : la destruction de l'orgueil, le soin de refréner mes sens, surtout dans le boire et le manger, l'attention pieuse à la messe et à l'office canonique.

2° Je me rappellerai souvent, comme m'étant dit à moi-même d'une façon spéciale : « *Veillez et priez...* »

3° Chaque année, pendant une semaine soit à la retraite pastorale, soit ailleurs, je mettrai ordre à ma conscience et donnerai mes soins à mon salut personnel.

4° Chaque mois, je choisirai un jour dans lequel, écartant autant que je le pourrai les autres affaires, je penserai à moi et à ces présentes résolutions. Le même jour (pendant un an) je célébrerai la messe pour *la réparation des injures.*

5° Tous les jours à quatre heures et demie, je me lèverai en récitant le psaume : « O Dieu, tu es mon Dieu, je te cherche au point du jour... » (Ps. LXII)

6° Aussitôt après et pendant une demi-heure, je vaquerai à l'oraison et à la méditation. Et ce qui me restera de temps jusqu'à six heures, je l'emploierai à la lecture du Nouveau Testament.

7° Je donnerai mes soins à la préparation avant la messe, et à l'action de grâces. Et après la messe, aussitôt que possible, je dirai Prime, et les autres petites Heures.

8° Après dîner, aussitôt que possible, je réciterai vêpres, et je lirai un chapitre dans l'Ancien Testament.

9° Tous les jours je réciterai le rosaire, sinon en entier, du moins en partie.

10° Après souper, les nocturnes et les laudes, la lecture d'un livre de piété, l'examen de conscience, la prière, de telle sorte qu'à dix heures, je me coucherai en disant le *De profundis* ou le *Miserere.*

L'an du Seigneur 1835, le 9 octobre.

H. B., Prêtre ».

1 Je cite un texte français conservé dans les papiers de Mlle Leguay. L'original, en latin, fut donné à l'abbé de la Dyriais.

Prière à la Croix

PAR M. BERNIER

Recevez l'hommage de ma vénération et de mon amour, bois sacré, instrument de ma rédemption ! .. Divin Rédempteur, tenez mon cœur attaché au vôtre sur cette Croix, où vous a immolé votre amour !... C'est vous-même que j'adore, ô Jésus ! vous que je remercie du fond de mon âme. Vous que j'aime de toutes mes forces. En collant mes lèvres sur ce gage précieux, faites passer dans mon âme toute la vertu de cette Croix et qu'elle me fasse adopter et pratiquer vos humiliations, vos mortifications, votre divine Charité !... Faites, ô mon Dieu Rédempteur, qu'en baisant amoureusement votre Croix, j'accepte généreusement les miennes. Faites surtout que je me soumette bien franchement, par reconnaissance et par amour, aux privations, aux angoisses et aux peines de tous genres que vous me réservez dans cette vallée de larmes.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Affre, archevêque de Paris. 188, 227
Allignol (les frères) 146-147
Ami de la Religion.. 147, 153, 156 168, 169, 195, 196, 266, 268, 270 381
André (chanoine)..... 251
André (curé) 353
André (le P. Emmanuel) 363
Annales de Philosophie chrétienne 144
Angebault, évêque d'Angers... 80 89, 92, 96-99, 104-106, 111, 118, 129 132, 136, 145-150, 152, 159, 184 190-213, 215-217, 222-223, 225, 233 236, 242, 248, 254-255, 261, 265 267-268, 272-274, 280, 282-284 287-290, 295-298, 302, 306, 308 324, 325, 329-337, 340-341, 346-350 367, 375-377, 410, 413, 420, 423 425, 436, 441
Antonelli (cardinal) 238
Arnauld (Henri), évêque d'Angers 72, 212, 359, 430
Astros (cardinal d'). 151, 188, 214 215, 218, 346
Aveline, notaire 126
Avenir 35, 139, 169, 449
Ayrault (Pierre)..... 135, 143
Ayrault (René) 135
Backer (le P. de) 135
Bailly 382
Baranger (curé P.) 304
Barillier (abbé)..... 60
Barrot (Odilon) 163
Bartolini (cardinal) 389
Baudry, évêque de Périgueux.. 357
Bautain (abbé) 142
Beauvoys (de), voyez Debeauvoys.
Bécel, évêque de Vannes..... 141
Bedeau..... 306
Bellanger (Mlle)..... 418
Bellarmin 271, 441, 446
Belloc (avocat) 135, 143, 144, 173
Belon (avoué) 128-129
Belouino (Paul)..... 153
Bénédictins (de Solesmes) 217, 361 412, 431-432
Bergier (J.-F.)..... 347
Bernard (Mlle). 236, 306, 338, 358 361, 424
Bernier (Benjamin) 1, 6, 41, 88-89, 92
Bernier (Eugène). 1, 3, 6, 41, 391 413
Bernier (Joséphine)..... 41, 358
Besnard (Jacques)..... 108, 114
Besnard (Yves)..... 30
Bien social 147
Bimier (dom) 415
Bineau 287
Binet (Mathurin)..... 68
Bodaire (abbé)..... 206, 412
Bodin (Félix) 38
Boguais (Célestine) 210-211
Bompois (Mgr). 287, 364, 410, 428, 429
Bon-Pasteur (Congrégation du) 47-56, 199, 424
Bonald (cardinal de). 156-159, 176 185
Bonaparte (Louis-Napoléon)... 239 245
Bonnel, évêque de Viviers..... 146
Bordas Demoulin..... 466
Bordillon (Grégoire). 78, 114-116 123, 124, 126, 134, 211, 230, 236 238, 303, 304, 399, 429
Bossuet, évêque de Meaux. 84, 253 267, 276, 449, 462
Bougier..... 400, 422, 423
Bouvier, évêque du Mans. 8, 96, 120 127, 220, 242, 248, 249, 272, 437

Bouillet..... 316
Boulx (abbé)..... 263
Boutreux..... 428
Boylesve (E. de)..... 382
Brazille (Mlle)..... 40
Brisacier (le P.)..... 371, 430
Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes.... 96, 120, 127, 176, 185, 248
Brossard (de)..... 145
Bruley-Desvarannes..... 25
Bureau (curé)..... 306
Cacqueray (de)..... 118, 303
Camp (Maxime du)..... 138
Carnot (Lazare)..... 25
Carrières (le P. de)..... 93-95
Cavaignac (général). 234, 340, 319
Céleste (sœur)..... 329, 334
Césena, voyez Gayet.
Chaix-d'Est-Ange (avocat).... 128
Chalais (Prince de)..... 87
Chaloppin (Mlle)..... 40, 45
Chamard (dom)..... 7
Chapin (abbé)..... 67-69
Château (Manette)..... 113, 120
Chateaubriand..... 176
Chatrousse, évêque de Valence 146
Chesneau. 388, 389, 410, 420, 425
Chesnet (abbé)..... 97, 130
Chevalier (Ulysse)..... 345
Chevreau (abbé H.)..... 248
Chifflot..... 78
Chigi (Nonce)..... 8
Claude (curé).. 268, 289, 294, 390, 391, 405
Clausel de Montals, évêque de Chartres.. 78, 156, 157, 176, 185, 291, 318
Clavel (abbé)..... 146
Cœur, évêque de Troyes..... 237
Collet..... 433
Collet-Dubignon (recteur) . 23, 24
Combalot (abbé)..... 144, 199
Combes (abbé)..... 249
Contades (L. de)..... 324
Contades (marquise de) . 236, 238
Cormenin (M. de)..... 78, 159
Coutant (curé)..... 37
Couturier (dom François)..... 248
Crosnier (chanoine Alexis).... 19
Cumont (M. de)..... 112
Dalençon (voiturier)..... 49
Dandé (abbé)..... 196
Dantan..... 68
Darboy, archev. de Paris. 141, 391
Debeauvoys (abbé)..... 411
Delahaye (Jules)..... 432
Delaunay (chanoine).... 206, 247
Delessert (Benjamin)..... 38
Demeuré (abbé)..... 87
Denéchau (curé)..... 274
Derice (le P.).. 67-69, 80, 369, 390
Descartes..... 19
Desgarets (sulpicien) 7, 71, 72, 79, 80
Desnoyers..... 118
Doublet..... 450
Dreux-Brézé, évêque de Moulins 86
Dubarrat..... 345
Dubois (chanoine)..... 306
Duboys (Ernest)..... 410, 413
Dufaure..... 235
Dufêtre, évêque de Nevers..... 53
Dulac, voyez Lac (du).
Dupanloup, évêque d'Orléans.. 310
Dupin (avocat général). 134, 158-160, 178
Dupont (cardinal)..... 451
Dussault (Pierre)..... 60
Duvêtre..... 68, 335
Emery..... 440
Epagneul (Mlle)..... 47, 50, 51
Etudes..... 385
Eudes (le P.)..... 51, 52
Fabre des Essarts, évêque de Blois..... 242, 448
Falloux (le comte Alfred de)... 118, 136, 137, 142, 143, 151, 154, 165, 173, 182, 189, 190-194, 197, 199, 203, 222, 230, 234, 239-240, 321, 346
Farges..... 403, 405-407
Faugeron (Serené)..... 114
Fayet, évêque d'Orléans.. 214, 218, 220, 346, 429, 435, 439
Fessard (le P. Michel)..... 365
Flotte (de)..... 255
Foisset..... 292
Fontenne (dom)..... 250
Forest (curé)..... 32, 33, 38, 65
Fornari (nonce). 161, 192, 193, 222, 238, 239, 437
Foucault (Mlle de)..... 454, 455

Fourmy (curé). 270, 285, 286, 289
Fraysslnous, évêque d'Hermopolis 267, 440
Frémond (sulpicien) 7
Freppel, évêque d'Angers. 141, 232 292, 426
Fresion (A.). ... 230, 232, 234-240 255-260, 271, 282, 287 303, 319-320, 370, 396
Fruchaud, archevêque de Tours 220 427, 438
Gagarin 385
Gardais (abbé ... 7, 405, 410, 420 423, 428
Gardereau (dom) ... 96, 173, 216 262, 366
Garin 114
Gauja 90, 263
Gautier (le P.) 367, 370, 372
Gayet de Cesena 153
Gazette de l'Anjou 19
Gerdil (cardinal) 253
Gillet (chanoine Louis) ... 84, 205
Giraud 124
Glorlot (le P.) 33
Gorham 282
Gouln (sulpicien) 18
Goulin, voyez La Terrandière.
Gourbeillon (dom) 20, 216
Gourdon (curé) 204, 205
Gousset (cardinal) .. 176, 185, 262 264, 388, 389
Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix 232
Graveran, évêque de Quimper. 96 248, 272, 443
Gréard (Octave) 39
Grégoire XVI 52, 95
Grignon (de) 118
Grolleau, évêque d'Evreux 426
Guéranger (dom) 146, 151-152 159, 171, 182, 190, 209, 214-222 226, 238, 239, 248, 249, 262, 265 290, 313, 345, 350, 362-386, 403 411, 412, 417, 431, 433, 435-445 457
Gueswiller 451
Guettée 242, 275, 316, 396
Guibert (cardinal) 147, 149, 150, 220 251, 316, 377, 441
Guignard 245
Guillaume (chanoine) 41, 60
Guillemot, voyez La Villebiot.
Guillier de la Touche ... 287, 453
Guyon (le P.) 33
Hardouin de la Girouardière. 275
Helly (sulpicien) 218, 248
Helvétius 28
Hercé (Jean-François de), évêque de Nantes 67, 96, 250
Heurtebise (chanoine) 247
Huet (F.) 466
Jacquemet, évêque de Nantes. 248 250, 272
Jallot 328
Jamet (Mlle) 40
Janvier (Mme) 203
Jésuites, 32, 42, 154, 155, 177, 178 210, 360-385
Jouan-Duverger 276, 282
Joubert (abbé), 99, 161, 164, 173 283, 284, 287, 306, 324, 338
Joubert (André) 361
Jourdain (Eloi) 154, 155, 188
Journal de Maine-et-Loire, 7, 78 100, 112, 134, 153, 325, 390, 393 401, 410, 411
Journal de Rome 431
Journal des Débats 78, 134
Journal des Villes et des Campagnes 442
Klupffel (de) 455
La Beausse (Marthe de) 275
La Bessière 361
Laborde (abbé) 313
Lac (Melchior du), 138, 245, 275, 373
Lacordaire .. 35, 65, 146, 151, 171 239, 292
La Dyrlais, voyez Legeard.
La Luzerne (cardinal) 267
Lambert (abbé René) ... 75-79, 154 165, 203, 221, 223, 225, 246, 428
Lamennais. 17, 65, 137, 139, 157 170, 183, 253, 263, 457, 467
La Motte de Broons et de Vauvert 248
Lamoureux (chanoine) ... 350, 384
Landeau 250
La Paumellère (L. de) 4
Lapeyre (Paul) 143, 251
La Pomerale (E. de) 466
Larcy (de) 177, 186

La Roque (L. de)..... 223
Las Cases (F. de), évêque de Constantine... 356, 357, 392, 393
Lasne (curé)... 33, 46, 406, 427
La Terrandière (Marie-Rosalie Goulu de la) 100-133, 135
La Touche, voyez Guillier.
Launay-Leprévost..... 200
Laurent (le P.)..... 389
Laurentie 87
Lavigerie (cardinal)..... 431
Lavigne (le P.)..... 389
La Villebiot (Louis-Marie-Tous-saint Guillemot de) .. 100, 102-108 111-113, 115, 118, 119, 124, 128-133
La Villebiot (Marie-Françoise Larrieux, dame de). 100, 106, 107 112
Lebreton (dom)..... 350
Lecanuet 151, 171
Lecomte (Mlle). 322, 328, 352. 364 454, 455
Lecomte..... 200, 202
Le Coniat (curé)..... 448-451
Leconte (Pierre)..... 74-78, 430
Legeard de la Dyrlais (abbé). 274, 275, 388, 400, 405, 422, 467-468
Legendre..... 103
Leguay (Justine). 19, 40, 46, 48-50, 55, 56, 64, 67, 71, 83 84, 89-95, 218, 234, 249, 275 285, 289, 294, 296, 302, 306, 309 323, 325, 326, 327, 342-344, 353 377, 378, 390, 393-395, 403-409 412, 415-430, 453-460, 468
Leguay (M.)..... 57, 89, 228, 236
Lemarchand (Alb.) 359-362, 366, 374
Le Mée, évêque de Saint-Brieuc. 248, 250
Lemercier 48, 54
Lens (de) 400, 413
Léon XIII..... 398, 430-433
Lequeux (abbé)..... 313-316
Leroy (André)..... 326
Le Tellier. 428
Letourneau (sulpicien).... 7, 150
Levieil de la Marsonnière ... 4
Levoyer (chanoine Louis)..... 19
Lissot 445
Logerais..... 118
Loir-Mongazon (Louis-Pierre). 299
Loir-Mongazon (abbé Urbain). 2-6, 10, 12, 19, 20, 58, 59 63, 72-74, 81, 310, 428
Lottin..... 347, 444
Louandre..... 442
Louis-Philippe..... 26, 35
Lozé (de)..... 118
Lucas (sulpicien)..... 346
Macé (dom)..... 54
Maillé (de)..... 118
Maistre (J. de)... ..... 317, 467
Malais (curé)..... 452
Malouin (dom)..... 248
Manning (cardinal)..... 281
Marcel (abbé)..... 345
Mareau..... 256
Maret, évêque de Sura, 229, 238, 316
Martinof..... 385
Massey, voyez Macé.
Matthieu (cardinal) 197
Matignon..... 384
Maupoint, évêque de Saint Denis... 100, 110, 111, 115, 116 120, 124-126, 212
Mayaud (Mme)..... 40
Mayaud (Modeste) 61
Mayaud (Paul)..... 63, 303
Mazenod (Mgr de)..... 316
Meignan (cardinal) 432
Melloc (sulpicien) 7, 30
Melun (Anne de) 275
Melun (Armand de)..... 304
Mémorial Angevin 153
Mémorial Catholique.... 168, 169
Ménard (chanoine Guy) . 247, 275
Mercier (chanoine). 116, 121, 206 233, 305, 306, 450
Merlet..... 303
Mesnet (U.-V.).. 153, 189, 370-372 379, 372, 379, 391, 392, 396, 465
Michelet..... 28
Michon (abbé) 466
Milsonneau..... 384
Mioland, archevêque de Toulouse..... 220, 245, 440
Misset (abbé E.)..... 303
Mongazon, voyez Loir-Mongazon.
Montalant (chanoine)..... 71, 72
Montalembert (comte Charles de). 65, 151, 154, 176, 183, 193 222, 234, 316-318, 321, 449

Montais (de). Voyez Clausel.
Montault, évêque d'Angers. 9, 18, 34, 48, 52, 53, 58, 60, 63, 71, 96, 139, 207, 345, 346, 428
Montblanc, archevêque de Tours. 52
Montbron (de)..... 412
Monti (de)..... 303
Moreau..... 450
Moreau (chanoine)..... 311, 312
Morel (abbé Jules)... 62, 136, 138, 145, 150-152, 154, 160-165, 173-174, 183, 192-195, 199, 214, 222, 233-235, 238, 239, 292, 446, 360, 398, 429
Morisset (chanoine)..... 242
Morlot (cardinal).... 220, 242, 244, 248, 278, 436
Mossion (chanoine)..... 309
Mouffet..... 26, 27
Nachet..... 231
Nestorius..... 412
Nettement..... 176
Neuville (de)..... 108, 114
Neville..... 281
Newman..... 281
Nicolas (Auguste)..... 251
Nicolas (docteur)..... 453, 454
Nouet..... 374
Noury (le P.)..... 367
Noyers (chanoine)..... 206, 233
Observateur catholique..... 396
Olivier, évêque d'Evreux..... 150
Ordener (Michel)..... 141
Orléans (Ferdinand-Philippe, duc d')..... 38
Ormaron (abbé)..... 121
Orsi (cardinal)..... 440
Oudry (Mme)..... 39
Ouroussoff (princesse)..... 455
Pannet (chanoine)..... 303
Parieu (de)..... 287
Parisis, évêque de Langres..... 154, 176, 191
Pasquier (Jacques). 172, 266, 403
Pavie (Eusèbe)..... 361
Pavie (Victor)..... 234
Paysant, évêque d'Angers.... 74-80, 96, 98, 207
Pelletier (la mère)... 47-55, 98-99, 222, 329
Peltier (Adolphe-Charles) ... 17-19, 263-266, 289, 290
Perché, archevêque..... 317
Pessard (abbé J.)..... 429
Petau..... 371
Picherit (Louis)..... 144
Picot..... 52, 53, 168, 169, 195
Pie V..... 443
Pie IX.... 226, 227, 244, 398, 431, 432, 451
Pie X..... 398
Pie (cardinal).. 194, 249, 290, 380, 41 , 415
Pinot (curé)..... 75
Piolin (dom)..... 361, 362
Pitra (cardinal)..... 385, 431, 432
Ploquin (curé René) .. 6, 304, 306
Poncet de la Rivière, évêque d'Angers..... 329
Port (Célestin)..... 68, 234
Portalis..... 151, 159
Pradié..... 229
Précurseur de l'Ouest... 100, 136, 134, 213, 304
Prieu (chanoine J.-B.). 83, 413, 414
Prompsault (abbé). 312, 450, 466
Prou (Ch.-Emile).... 40, 100, 123, 127-129
Purcell..... 281
Quatrebarbes (Comte Th. de) . 4, 65, 118, 137, 153, 154, 158, 162-165, 173-190, 192-195, 203, 238
Queruau-Lamerie..... 30
Quilien (chanoine)..... 444
Quincé (chanoine).... 71, 72, 79
Quotidienne (*La*) 195
Rabouan..... 285
Ravignan (Le P. de)..... 446
Recurt..... 234
Régnier (cardinal). 5, 10, 18, 34, 58, 71, 72, 74, 79-80, 86, 90-92, 226, 227, 272, 295, 342-344, 419-422, 428, 439
Régnier (curé)..... 450
Régnon (marquis de).... 252, 313
Revue de l'Anjou. 1, 15, 28, 30, 44, 58, 71, 88, 134, 166, 182, 193, 214, 220, 228, 242, 261, 274, 294, 303, 308, 310, 359-387
Revue des Deux-Mondes..... 442
Richard-Longerie (Mlle)..... 108
Robiou, év. de Coutances. 465, 466
Rocaberti..... 449

Roffal 285
Roger (sulpicien) 218
Rondeau (abbé E.) 209
Rosmini (abbé) 270
Rossi (Pellegrino) 155, 170
Rossi (J.-B. de) 214
Roussel (Alfred) 263
Rousselot 399, 421
Ruchaud (sulpicien) 140, 292
Saint-Ephrem (mère), voyez Chaloppin.
Saint-Marc (Mgr), voyez Brossais.
Sainte-Euphrasie (Marie de), voyez Pelletier.
Sainte-Foi (Charles), voyez Jourdain.
Salvandy (M. de) 65
Sébaux, évêque d'Angoulême .. 8
Ségur (Mgr L.-G. de) 193
Semaine religieuse d'Angers. . 88
Semeur (Le) 275-277
Sénard 234
Senot de la Londe 382
Sibour, archevêque de Paris ... 244 264, 391, 449
Soleil (*Le*) 153
Soyer, évêque de Luçon 96
Subileau (Jos.) 207
Subileau (Mathurin). 292 410, 426-427
Sue (Eugène) 135, 154, 155
Sulpiciens 7, 8, 13, 150, 433
Talbot (Eugène) 143-145
Talbot (George) 281
Taparelli 78
Tendron (abbé) 59
Thibault, évêque de Montpellier 177 186, 223, 224, 226
Thiers 178, 449
Thureau-Dangin (Paul) 170
Tigné (Mme de) 379, 424, 455
Touchet (Mgr), évêque d'Orléans. 232
Trédille 332
Truchy (Mme de) 237
Valerga 220
Vasiin, maire de Doué 26
Vaugirault (Jean de), évêque d'Angers 346
Vaulabelle 234
Vaures (le P.) .. 95, 99, 156, 192
Ventura (le P.) 122
Veuillot (Eugène) 193, 442
Veuillot (Louis) 138, 142, 143, 268 276, 366
Vibraye (de) 87
Vidal (François) 255
Villebois (de) 118, 145
Villecourt (Clément), évêque de la Rochelle ... 96, 251, 253, 389
Villefort (le P. de) 78
Vinay 104, 105, 110, 120, 123, 126, 129
Vincelot (chanoine) 405
Vincent (chanoine) 242
Vincent (Pierre) 100, 104-107, 109-112, 113, 115, 122, 127-133, 404
Viot (abbé) 99
Vivien 234
Vivion 285
Voisin 141
Voix de la Vérité 290, 449
Voltaire 23, 43
Vrignaud (abbé) 249, 250
Union (l') 275, 277
Union de l'Ouest (l') .. 154, 191-199-202, 235, 241, 346
Univers ... 138, 143, 150, 151, 152 156, 194, 245, 265, 268, 269, 270 275-280, 282, 290, 365, 373, 381 384, 385, 446, 449
Walsh (W.-J.) 281
Ward (W.) 281

Table des Matières

Avant-Propos.

I. — Enfance et jeunesse (1795-1821) 1
II. — Le Principal du Collège de Doué (1821-1831) 15
III. — Le Curé de Saumur (1831-1837) 28
IV. — La fondation d'une Maison pour les Enfants trouvés et d'un Monastère du Bon-Pasteur (1833-1837) 45
V. — Le supérieur suppléant du petit séminaire d'Angers (1837-1839) 58
VI. — Le supérieur-titulaire du petit séminaire (1839-1842). 71
VII. — Les débuts du grand vicariat (1842-1845) 88
VIII. — *Auri sacra fames* (1843-1846) 100
IX. — Les commencements du journalisme religieux à Angers (1845) 134
X. — La *Lettre sur le journalisme religieux* (juin-1845) 166
XI. — Intrigues et polémiques (juin-août 1845) 182
XII. — Une ère nouvelle (1845-1847) 199
XIII. — *L'Humble Remontrance à Dom Guéranger* (1847-1848). 214
XIV. — 1848 228
XV. — Le Concile provincial (1849) 242
XVI. — La mise à l'Index (juillet 1850) 261
XVII. — Le grand vicaire démissionnaire (août-novembre 1850) 274
XVIII. — Le curé de Juigné-sur-Loire, novembre 1850-1851) ... 294
XIX — Le chanoine titulaire (1851-1859) 308
XX. — Le supérieur de communautés (1845-1859) 328
XXI. — Loisirs de chanoine (1851-1859) 342
XXII. — Jésuitisme et jansénisme (1857-1858) 359
XXIII. — La mort (12 juin 1859) 387
XXIV. — Histoire posthume 418

Appendices :

I. — Lettres épiscopales, écrites à l'occasion de l'*Humble remontrance à Dom Guéranger* (1847) 435
II. — Lettres de derniers Gallicans, écrites à M. Bernier à propos de sa mise à l'Index (1850) 442
III. — Lettres de M. Bernier, écrites de Vichy (1858) 453
IV. — *Les néo-catholiques.* — Prospectus analytique du manuscrit. — Lettre de Mgr Robiou (1857) 461
V. — Règlement de M. Bernier. 468
Prière à la Croix, par M. Bernier 469
Table Alphabétique 470
Table des matières 476

Du même auteur :

L'AMÉRICANISME

Canoniste contemporain, janvier 1904, p. 58-59.
« L'Américanisme a si rapidement disparu après la parole de Rome, qu'on ne peut reprocher à l'auteur de ce livre d'en avoir dès maintenant retracé l'histoire. Et cette histoire offre des singularités bien étonnantes .. Il l'a écrite avec l'esprit et la verve parfois un peu malicieuse dont ses ouvrages antérieurs ont donné plus d'un exemple ; aussi le livre se lit-il avec une curiosité et un intérêt toujours en éveil.

A. Boudinhon.

Commonwealth, février 1904, p. 62-63.
« M. Houtin s'est mis complètement en dehors du mouvement qu'il raconte. Il sent qu'il écrit le prologue historique d'un grand drame qui commence à se dérouler sur la scène de l'histoire religieuse. Ce sera l'intérêt de l'Américanisme dans un avenir prochain. C'est l'intérêt que M. H. a subtilement saisi et qu'il est adroitement parvenu à communiquer à son lecteur. »

A. L. Lilley.

Monde économique, 27 février 1904.
« Ce livre se recommande par l'excellence de sa documentation, par ses citations nombreuses et intéressantes, comme aussi par la clarté et la concision de sa langue, et par son impartialité et sa bonne foi. »

Robert Doucet.

Revue critique, 7 mars 1904, p. 199.
« Un des adversaires les plus violents de l'Américanisme a fait le meilleur éloge du livre de M. Houtin, tout en dénonçant le « mauvais esprit » qui l'anime et les « conclusions détestables » auxquelles il conduit (l'esprit en est purement scientifique et il n'y a pas de conclusions du tout). Le terrible abbé Maignen reconnaît que ce livre est « bourré de documents cités sans réticence » et qu'il « met à la portée de tous... des dépôts de munitions à peu près inaccessibles ». Ce sont là, évidemment, des mérites très sérieux ».

Salomon Reinach.

Revue d'histoire et de littérature religieuses, février 1904.
« Répertoire extrêmement riche de citations et de renvois bibliographiques qui seront d'une grande utilité aux historiens futurs. »

Jules Dalbret.

Vérité Française, 19 décembre 1903.
« L'exposé des faits et le résumé de la controverse est, à certains égards, impartial.... Conçu dans un mauvais esprit, conduisant à des conclusions détestables, cet ouvrage constitue, par la multitude des documents qu'il renferme, un formidable réquisitoire contre l'Américanisme et les catholiques libéraux. Il met à la portée de tous, pour les polémiques actuelles, des armes qui n'étaient encore que dans les mains d'un petit nombre et des dépôts de munitions à peu près inaccessibles. »

Charles Maignen

Du même auteur :

LA CONTROVERSE

DE L'APOSTOLICITÉ DES ÉGLISES DE FRANCE

Analecta Bollandiana, tome XIX, p. 354.

« Il est difficile de résumer avec plus de verve, plus de bon sens, plus de compétence, la controverse dont il s'agit. Ce récit, à la fois amusant et navrant, devrait ouvrir les yeux à tout homme impartial.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, août 1903, p. 342.

On ne saurait trop louer M. Houtin de l'impartialité et de la modération dont il a fait preuve. »

Ch. DE LASTEYRIE.

Revue Chrétienne, août 1903.

« De tels ouvrages sont au grand honneur du clergé français, car ils se rattachent étroitement à l'évolution des méthodes historiques. Dans la paix et la tranquillité, M. l'abbé Houtin peut laisser passer les orages diocésains. L'heure n'est pas lointaine, où tous les livres consacrés à démontrer l'origine apostolique de certaines églises de France, resteront, ceux-là, comme les monuments les plus authentiques de la crédulité la plus enfantine et devront cependant à son ouvrage de ne pas disparaître entièrement dans la nuit du passé. »

Revue des questions historiques, 1er juillet 1903, p. 294.

« Si M. Houtin a trop bruyamment et parfois trop brutalement enfoncé une porte ouverte, au moins sera-t-il désormais impossible de la refermer derrière lui. »

Paul ALLARD.

Revue d'Histoire ecclésiastique, 15 octobre 1901, p. 849.

« M. Houtin a su mettre en lumière les méthodes si différentes des deux écoles et les principes qui les guident, montrer la faiblesse des arguments de l'école légendaire, et faire bonne justice de certains procédés plus polémistes que scientifiques. Enfin, disons-le à sa louange, s'il relève ces défauts souvent avec verve et bonne humeur, il a su toujours garder une grande courtoisie envers les personnes.

Alfred PONCELET, S.-J.

Studi Religiosi, octobre 1903, p. 450.

« C'est un grand service rendu à la science et à la religion que l'exposition si courtoise de la psychologie de cette controverse. »

Université Catholique, septembre 1903, p. 120.

« L'ouvrage en est déjà à sa 3e édition, et nul doute qu'il ne reçoive un accueil de plus en plus favorable »

J.-B. MARTIN.

Du même auteur :

LA QUESTION BIBLIQUE

CHEZ LES CATHOLIQUES DE FRANCE

American Journal of Theology (Université de Chicago), janvier 1903.

« Ce volume est une excellente preuve du beau travail historique que l'école française est en train d'accomplir. Les savants d'Amérique remarquent à peine que les Français en traitant les sujets historiques, sont supérieurs aux Allemands ; qu'ils sont plus larges, moins sujets aux attaques d'une fastidieuse extravagance ; moins tentés de rivaliser pour prendre une position qui rend presque nécessaire la découverte d'une nouveauté, si outrée qu'elle puisse être. »

Geo W. Gilmore.

Rassegna Nazionale (Florence), janvier 1903.

« La seconde édition du livre de l'abbé H. sur la *Question biblique* vient de paraître et ce succès extraordinaire montre que nous ne nous étions pas trompé en en conseillant la lecture à tous ceux qui s'occupent d'études bibliques. »

E.-S. Kingswan.

Revue d'Histoire Ecclésiastique (Louvain), 15 janvier 1903, p. 136.

« L'actualité même de ce qu'on appelle « la question biblique » non moins que le talent avec lequel M. H. résume l'histoire des controverses que cette question a provoquées en France au cours du dernier siècle, donnent au livre un puissant intérêt. On n'en commencera pas la lecture sans le lire jusqu'au bout. Cette lecture est d'ailleurs instructive au plus haut point ; il s'en dégage d'utiles leçons ; nous croyons qu'à certains égards le livre fera du bien. Mais il s'en faut, en tous cas, qu'il soit très réconfortant pour le lecteur catholique. »

A. Van Hoonacker.

Revue historique, juillet-août 1902, p. 364-367.

« Parmi les livres parus dans ces derniers temps, un des plus dignes d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux évolutions de la pensée humaine est le livre de M. A. Houtin sur la *Question biblique.* »

G. Monod.

Theologische Literaturzeitung (Leipzig), 2 août 1902, p. 443.

« Œuvre extrêmement intéressante, également remarquable par une parfaite possession du sujet, un lumineux groupement des matériaux et une exposition de forme achevée. ».

P. Lobstein.

Vérité française, 7 avril 1902.

« Ce livre est assurément l'un des plus mauvais dont la littérature ecclésiastique ait été gratifiée depuis fort longtemps. »

Abbé Ch. Maignen.

Du même auteur :

DOM COUTURIER

ABBÉ DE SOLESMES

Lettre de Mgr. Dénéchau, évêque de Tulle, à l'auteur :

« Vous avez parfaitement rendu cette noble et sympathique figure, cet homme de science, de piété et d'énergie, digne disciple et successeur de l'illustre Dom Guéranger. Plus ces caractères sont rares de nos jours, plus il importe de les mettre en lumière ». — 24 juillet 1899.

Lettre de Mgr. de la Passardière, évêque de Rosea, à l'auteur :

« Ces pages sont *une véritable photographie intellectuelle, morale, mystique et artistique* du saint moine, *de cet homme d'autrefois*, comme il nous en faudrait aujourd'hui... ». — 1er octobre 1899.

Bulletin critique, n° du 5 mars 1901, p. 137.

« On trouve de précieux renseignements sur la persécution religieuse en France (1880-1883) dans le corps du livre et de l'appendice (pages 297-381).

A. Baudrillart.

Bulletin de saint Martin et de saint Benoît. Revue mensuelle publiée par les RR. PP. Bénédictins, n° de janvier 1900, pages 104-105.

« Un compatriote de dom Couturier, M. l'abbé Houtin, a essayé de faire revivre le successeur de dom Guéranger dans une notice biographique qui sera lue avec édification et intérêt. L'auteur a connu et aimé le Père Abbé. On sent, à le lire, l'affection filiale et le respect profond qu'il lui conserve.

« Ceux qui ont eu le bonheur d'être des enfants de Dom Couturier lui sauront gré du témoignage qu'il rend à sa mémoire... Une grande sincérité règne dans son travail ; il laisse de côté ses idées et ses sentiments propres pour laisser agir, parler et vivre le Père Abbé, tel qu'il était ; quelques-uns lui reprocheront même d'avoir poussé trop loin cette qualité ».

Dom J.-M. Besse, M. B.

Polybiblion, avril 1900, p. 378.

« Il faut savoir gré à M. Houtin d'avoir fait revivre, avec de si pures couleurs, cette grande et noble figure. »

Comte A de Bourmont.

Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest, octobre 1899, p. 145.

« M. Houtin est d'une saine école en histoire : il expose nettement et, très discret dans ses jugements, laisse au lecteur le soin de tirer de sa narration loyale et consciencieuse une opinion équitable. Cette tâche devient un peu laborieuse, au milieu d'allusions transparentes seulement pour les initiés et de critiques aux doigts d'acier coquettement gantés de velours ».

J. M. Delahaye.

Revue d'histoire et de littérature religieuses, n° de janvier-février 1901.

« Ceux qui voudront philosopher sur les passions et sur les petites querelles qui ont divisé les catholiques depuis quarante ans, devront à M. H. des renseignements de bonne source ».

J.-M. Hemmer.

Du même auteur :

LES ORIGINES DE L'ÉGLISE D'ANGERS

LA LÉGENDE DE SAINT RENÉ

Analecta Bollandiana, n° du 30 juin 1902, p. 212.

«..... Non seulement M. l'abbé H. retrace parfaitement l'histoire de la légende de [S. René] dès ses origines et à travers ses développements successifs, mais il raconte aussi les alternatives de succès et de défaveur par lesquelles elle a passé et dans le culte liturgique et dans le monde lettré. Nous n'avons pas à nous ingérer dans la jurisprudence liturgique. Quant à la valeur historique de la légende, il y a bel âge qu'on avait établi ce qu'il fallait en penser. Nulle part cependant avant le travail de M. l'abbé H. on n'avait employé à l'examiner une telle richesse et une telle exactitude dans l'information et une plus grande fermeté de critique, jointe à une incontestable largeur de vues. »

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, n° de mai-août 1902, p. 395.

« C'est l'application locale aux traditions angevines des principes du doute le plus minutieux. En même temps que les légendes merveilleuses, M. H. proscrit sévèrement les banalités édifiantes des hagiographes et les hypothèses des apologistes modernes. Sa critique est un tamis très fin qui ne laisse point passer les erreurs les plus légères, mais qui peut tenir parfois avec elles certaines parcelles de vérité. »

A.-R.

Revue critique, n° du 24 mars 1902, p. 237.

« La brochure de M. H. est excellente et l'on y retrouvera l'érudition, la netteté, la rigueur et le bon sens, dont il a déjà fait preuve en racontant la controverse sur l'apostolicité des églises gallicanes. »

P. Lejay.

Revue des Questions historiques, n° d'avril 1902, p. 634.

« L'appendice étudie la légende de saint René, prétendu évêque d'Angers, dont il démontre la non-existence. »

E.-G. Ledos.

Revue historique, n° de septembre-octobre 1902, p. 112-113.

« Etude bien conduite et concluante, pour tout lecteur non prévenu, des légendes singulières dont les hagiographes ont embroussaillé l'ancienne histoire de l'église angevine....

« C'est un spectacle singulièrement réconfortant de voir des prêtres qu'on ne saurait soupçonner d'hostilité à la religion, reprendre la tâche jadis assumée par d'excellents catholiques.... L'ouvrage, écrit avec entrain et d'un ton fort convenable, est un des meilleurs parus sur ces questions depuis quelques années. »

A. Molinier.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

SAINTYVES (P.). — **La Réforme intellectuelle du clergé et la liberté d'enseignement.** 1 vol. in-12 de xi-331 p. . . . . 3 fr. 50

[illegible]

TAUPIN (l'Abbé J.). — **Les Bossuet en Bourgogne,** ouvrage illustré d'un portrait de Bossuet et de 20 blasons gravés. In-8 de 245 p. . . . . 7 fr. 50

[illegible]

CHAUVET (Abbé). — **Les Saints Patrons et les armoiries des corporations dijonnaises.** Grand in-8 br. de 31 p. . . . . 2 fr.

[illegible]

Dijon. Imprimerie de Darantière. — 1900. 4000-1.

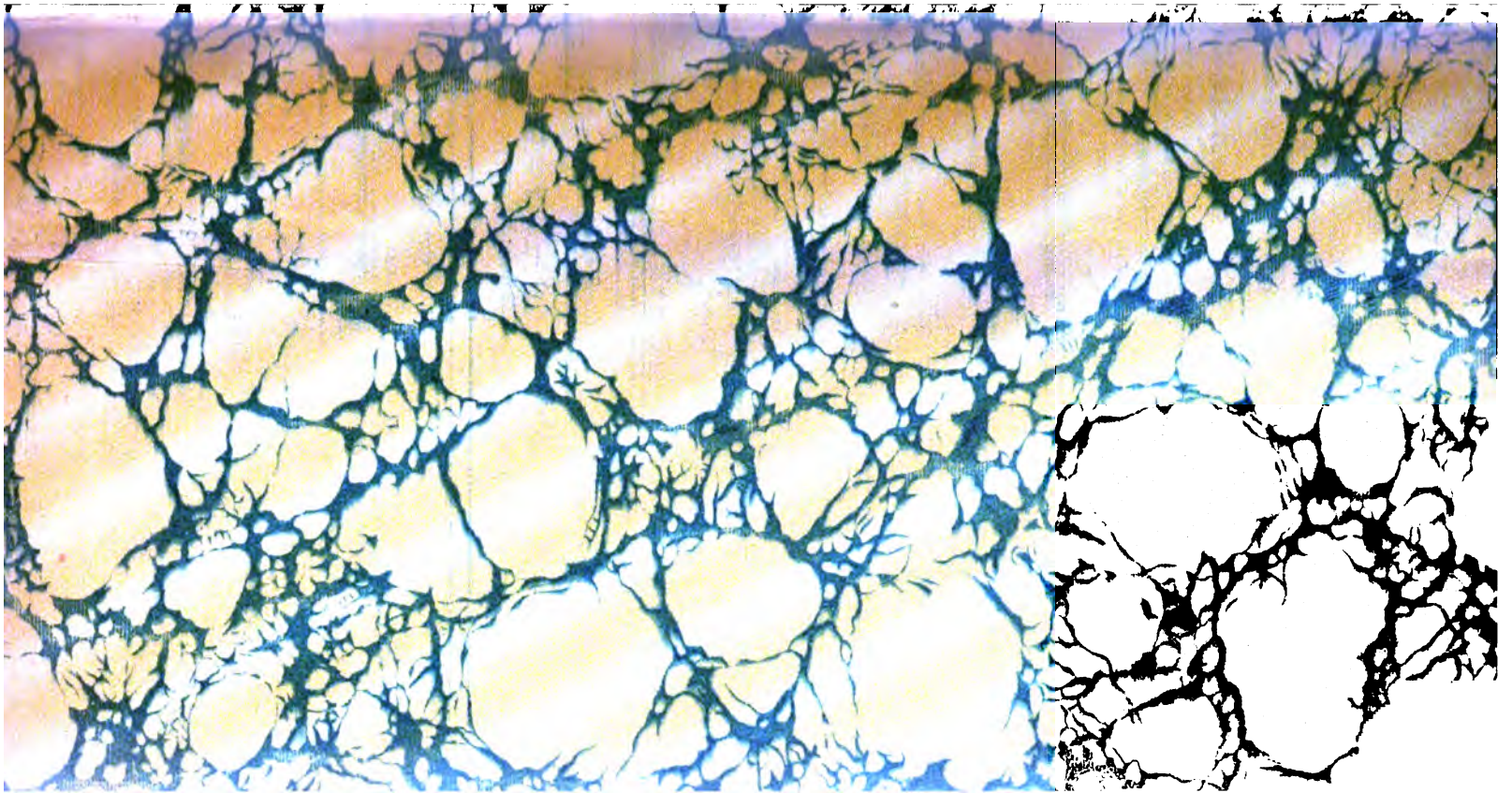

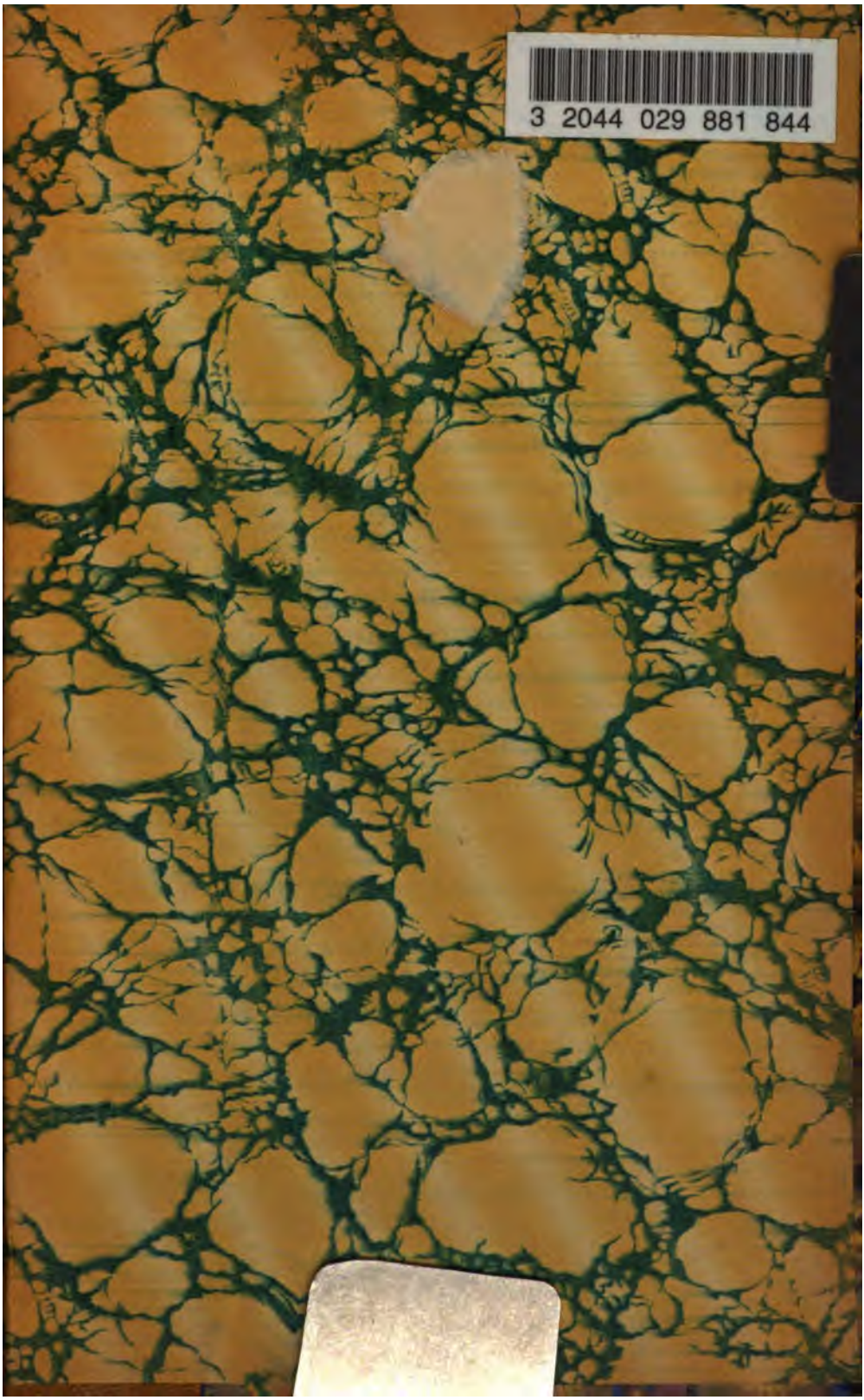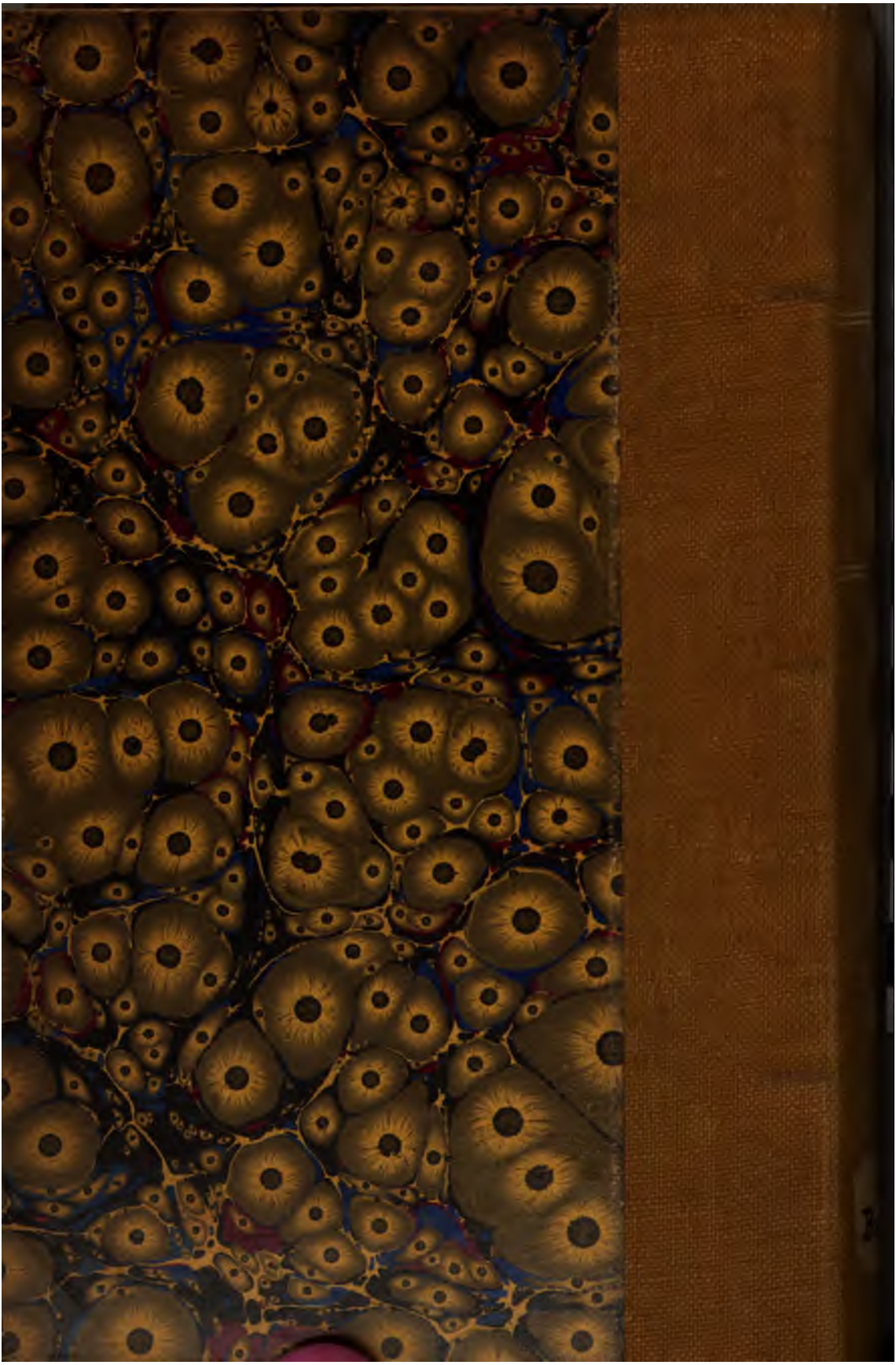
3 2044 029 881 844